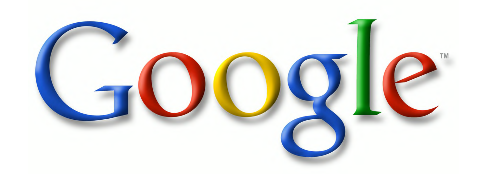




ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE,

CONTENANT

Les Evénemens considérables de chaque Siécle;

Avec des Réfléxions.

TOME SIXIÉME,

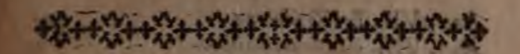
Qui renferme une partie du treiziéme siécle avec le quatorziéme



A UTRECHT,
Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. L.





TABLE

Des Articles.

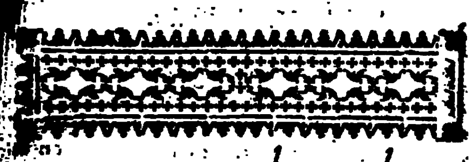
Suite du treiziéme siécle.

QUATORZIÉME SIÉCLE.

*



ABRÉG



ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

SUITE DU TREIZIEME SIECLE.

ARTICLE X.

Croisades. Eglise Latine d'Orient. Conquêtes des Tartares.

I.



Le Pape Innocent III. fut fort occupé de la Croisade dès le commencement de son Pontificat. On le voit par ses Lettres, entre autres par celles qu'il adressa à Foulques de Neuilli, à la fin du douziéme siécle Foulques étoit curé de Neuilli sur Marne, entre Paris & Lagni, & avoit beaucoup plus de zéle que de science. L'ignorance l'avoit d'abord con-

Foulques de Neuilli prêche la Croisade.

Suite de ses prédications.

duit au déréglement & à la débauch
Dieu l'ayant touché; il s'appliqua à
ner sa paroisse d'une maniere édifi
commença à prêcher aux environs, e
le peuple à mépriser toutes les chos
terre Il disoit la vérité sans ména
sonne, ce qui dans les commencemen
tira des contradictions, & rendit se
cations infructueuses pendant deux an
me il sçavoit qu il avoit peu de lum
alloit à Paris dans les Ecoles de Th
écouter les docteurs, & écrivoit su
blettes quelques passages de l'Ecriture
ques maximes de morale, pour pr
Dimanche dans son église ce qu'il a
pris pendant la semaine Tout le mon
pressoit d'aller entendre ses sermons
qu'ils fussent fort simples. Ceux des
du treizieme siécle étoient pleins de
& soudivisions, de lieux communs
gories. Il y avoit peu de raisonneme
n'y trouvoit rien qui fût capable de fai
coup d'impression.

Foulques prêchant un jour à Paris
place de Champeaux, c'est-à-di
Halles, devant une multitude de cle
laïques, il parla avec tant de zéle,
sieurs se prosternerent à ses pieds, ter
verges ou des courroyes, nuds pie
chemise, confessant publiquement l
chés, & se soumettant à tout ce
prescriroit. Foulques bénissoit Dieu
donnoit des conseils salutaires. Il o
aux usuriers de restituer selon leur
Les femmes déréglées se coupant les
renonçoient à leurs désordres. Pour l
rer une retraite, il procura la fond

l'Abbaye Saint Antoine, ſous la régle de Cîteaux. Foulques acquit une telle réputation, que les docteurs mêmes venoient l'écouter, & apportoient a leur tour des tablettes & du papier, pour recueillir ſes diſcours & les débiter; mais ils n'avoient pas la même force dans la bouche des autres. Il exhortoit les docteurs à faire leurs leçons courtes, à les rendre agréables & utiles; & il perſuada à pluſieurs de retrancher beaucoup de vaines ſubtilités & de queſtions frivoles. Il y en eut qui ſe joignirent à lui, pour aller prêcher & devenir ſes diſciples. Foulques prêcha par toute la France, en Flandres, en Bourgogne, & dans une grande partie de l'Allemagne.

Il étoit invité par les Evêques, & reçu partout comme un Ange. Dieu lui accorda le don des miracles; & l'on dit qu'il guériſſoit toutes ſortes de maladies, par l'impoſition de ſes mains & le ſigne de la Croix. Il n'avoit rien de ſingulier dans tout ſon extérieur, & mangeoit ce qu'on lui préſentoit. Un jour il s'adreſſa à Richard Roi d'Angleterre, & lui parla ainſi: Je vous dis de la part du Dieu Tout puiſſant, de marier au plutôt trois méchantes filles que vous avez, de peur qu'il ne vous arrive quelque malheur. Le Roi répondit: Hypocrite, tu as menti; je n'ai point de filles. Vous en avez trois, reprit Foulques; la ſuperbe, l'avarice & l'impudicité. Le Roi s'adreſſant à ſes Barons, dit: Je donne ma ſuperbe aux Templiers, mon avarice aux moines de Cîteaux, & mon impudicité aux Prélats de l'Egliſe. Pierre de Capouë Légat du Pape trouvant la réputation de Foulques toute établie, ſe ſervit utilement de lui pour la Croiſade, & ce fut ſans doute ſur le rapport

de ce Cardinal, que le Pape Innocen
écrivit à Foulques une Lettre par laquelle i
horte à employer le talent que Dieu lui a d
pour l'instruction des Fidéles ; & lui donne
voir de choisir, avec le conseil du Légat,
les moines noirs, les moines blancs,
chanoines réguliers, ceux qu'il jugero
plus propres à prêcher avec lui.

Plusieurs grands Seigneurs se croisent.

Foulques s'étant croisé lui-même, com
ça à prêcher la Croisade avec beaucou
succès. Les peuples le voyant croisé, &
chant qu'il devoit marcher pour les con
dans cette entreprise, accouroient en
prendre des croix de sa main. Il recevoit
tité d'aumônes, dont il amassa de gr
sommes, pour fournir aux frais de la
sade. Mais quelque pure que fût son i
tion, sa réputation en souffrit & di
considérablement. Les principaux Seig
que les prédications de Foulques engage
se croiser, furent Thibaut V. Comte de C
pagne, âgé de vingt-deux ans, &
Comte de Blois âgé de vingt-sept. Ils é
cousins Germains entre eux & du Roi de
ce, & neveux du Roi d'Angleterre. Av
deux Princes se croiserent Simon de Mo
depuis si connu par les guerres des Albig
Geoffroi de Ville-Hardouin Maréchal de C
pagne, qui a écrit en François de ce ten
l'Histoire de cette Croisade, & plusieu
tres. Les Evêques de Troies & de Soiss
croiserent aussi. Pour préparer en Orie
affaires de la Croisade, le Pape Innocen
écrivit à l'Empereur de Constantinople
Roi de Jérusalem. Ce Roi étoit Aimeri
signan Roi de Chypre, que les Latins av
élu comme le plus propre à soutenir ce I

hancelant ; outre qu'il étoit époux d'I-
e seconde fille du Roi Amauri.
ıdouin Comte de Flandres & de Hai-
se croisa aussi à Bruges, avec sa femme
du Comte de Champagne, & plusieurs
Seigneurs du pais. Ensuite se croiserent
ance d'autres personnes illustres. Les
s nommerent six députés, à qui ils
rent plein pouvoir de régler la route
prendroient, & tout ce qui concernoit
age. Les députés allerent à Venise, où
nt un traité par lequel les Venitiens de-
fournir un nombre de bâtimens pour
rtaine somme d'argent. Le Comte de
pagne étant mort avant le départ, Bo-
Marquis de Montferrat fut choisi pour
chef de la Croisade, sur le refus du Duc
urgogne & du Comte de Bar-le Duc.
ıes mourut aussi avant le départ des
s en sa paroisse de Neuilli & y fut en-
Les François croisés se mirent en marche
ı Pentecôte de l'an 1202. & s'assemble-
Venise. Il y vint aussi une troupe de
Allemans, & un grand nombre d'au-
divers pais. Il y en avoit encore sur
n comptoit, mais qui prirent d'autres
; ce qui mit dans un grand embarras
qui étoient à Venise. Après avoir paié
rt de ce qu'ils avoient promis aux Ve-
, il falloit encore beaucoup d'argent
ire la somme totale; & les Venitiens
côté avoient fourni les vaisseaux & les

Prise de Zara par les Croisés.

Mais le Duc de Venise voiant qu'ils avoient fait tout ce qui dépendoit d'eux, leur proposa, pour s'acquitter du reste, d'aider les Venitiens à reprendre la ville de Zara en Esclavonie, dont le Roi de Hongrie s'étoit emparé. Les Croisés y consentirent, & le Duc, quoique vieux, infirme & aveugle, se croisa, & avec lui un grand nombre de Venitiens. La flotte des Croisés arriva devant Zara le dixiéme de Novembre. La ville fut attaquée & prise, & l'armée y passa l'hiver. Le Pape en aiant reçu la nouvelle, écrivit aux Croisés une lettre où il les traite en excommuniés, ne mettant à la tête ni salut ni bénédiction. Les Venitiens, dit-il, ont renversé à vos yeux cette malheureuse ville ; ils ont dépouillé les églises, & ruiné les bâtimens ; & vous avez partagé les dépouilles avec eux, sans respecter les croix que les habitans de Zara avoient mises autour de leurs murailles. Il conclut en leur défendant de ruiner Zara davantage, & en leur ordonnant de procurer au Roi de Hongrie, qui étoit croisé lui-même, la restitution de ce qui avoit été pris. Les Fran ois se soumirent aux ordres du Pape & demanderent l'absolution ; mais les Venitiens ne voulurent jamais suivre en cela leur exemple.

II.

Eglise Latine d'Orient. *Tom. V. p.* 614.

Nous avons parlé dans l'Article de l'église grecque de la prise de Constantinople par les Latins, qui fut la suite de celle de Zara. Non-seulement le Pape Innocent l'approuva, mais il s'appliqua à procurer du secours aux Latins qui étoient en Orient, étant persuadé que l'humiliation des Grecs faciliteroit la délivrance de la Terre Sainte.

Il écrivit donc aux Evêques de France une

lettre circulaire où il dit : Que Dieu voulant consoler son Eglise par la réunion des schismatiques, a fait passer l'Empire des Grecs, superbes, superstitieux & désobéissans, aux Latins, humbles, pieux, catholiques & soumis : que le nouvel Empereur Baudoüin invite toutes sortes de personnes, clercs & laïques, de tout sexe & de toute condition, à venir dans son Empire recevoir des richesses selon leur mérite & leur qualité. C'est pourquoi le Pape à sa priere ordonne aux Evêques d'y exciter tout le monde, promettant l'indulgence de la Croisade à ceux qui iront fortifier l'Empire de Constantinople dans la vûe de secourir la Terre sainte. L'Empereur Baudoüin avoit encore prié le Pape de lui envoier des ecclésiastiques & des religieux de tous les Ordres, recommandables par leur zéle, leur science & leur vertu, pour affermir la nouvelle Eglise Latine. Le Pape écrivit aux Evêques de France, de seconder les pieux désirs de ce Prince. Envoiez aussi, dit-il, en ce pais-là, des livres qui sont chez vous si communs, du moins pour qu'on les copie, afin que l'Eglise d'Orient s'accorde avec celle d'Occident dans les louanges de Dieu Le Pape écrivit aussi aux docteurs & aux écoliers de Paris, pour les exhorter à passer en Grece, & à y établir de bonnes études.

Les François étoient convenus avec les Vénitiens, que si l'Empereur étoit élu d'entre les François, le Patriarche seroit au choix des Venitiens. En conséquence de cet accord, le Clergé Latin de Sainte Sophie composé de Venitiens, élut pour Patriarche de Constantinople Thomas Morosini soudiacre de Rome qui étoit absent. Le Pape Innocent

cassa d'abord l'élection ; & ensuite nomma de son autorité le même Thomas qu'il ordonna diacre, peu de temps après Prêtre, & enfin Evêque. Il lui donna une Bulle où il dit : La prérogative que le S. Siége a donné à l'église Byzantine, prouve évidemment la plénitude de puissance qu'il a reçu de Dieu ; puisque le S Siége a donné à cette église rang entre les Patriarches ; & que l'aiant tirée comme de la poussiere, il l'a élevée jusqu'à la préférer à celles d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem. Il est étonnant que le Pape Innocent parle ainsi, & qu'il ait ignoré l'Histoire ecclésiastique, jusqu'à ne pas sçavoir que l'église de Rome s'étoit toujours opposée à l'élévation de l'église de Constantinople, bien loin qu'elle en ait été la cause. Comment un Pape si éclairé n'avoit-il pas lu les lettres de saint Léon ? Le Patriarche Thomas, avant que de faire son entrée à Constantinople, écrivit au clergé & au peuple de venir au-devant de lui ; mais le Clergé François ne voulut point le reconnoître, prétendant que le Pape lui avoit donné cette dignité sur un faux exposé. Ils en appellerent donc au Cardinal Pierre de Capoue, qui étoit encore seul Legat à Constantinople Il eut égard à leur appel, & ne les obligea pas de se soumettre au Patriarche. Ils mépriserent l'excommunication que le Patriarche prononça contre eux, & le clergé Latin de Constantinople demeura ainsi divisé, jusqu'à l'arrivée d'un autre Légat, qui termina leur différend par un accommodement. Thomas Morosini mourut l'an 1211 à Thessalonique, & le Siége de Constantinople vaqua plusieurs années, à cause des contestations qu'il y eut entre les Latins au sujet de l'élection du Pa-

triarche : chaque nation prétendant de le nommer. Cette division fut très-vive, & produisit de grands scandales qui n'étoient pas propres à ramener les Grecs schismatiques.

III.

Enfans croisés.

L'année suivante 1212. une multitude d'enfans de toute la France & l'Allemagne, tant des villes que des villages, se croiserent & s'assemblerent pour aller à la Terre sainte. Ils témoignoient une ardeur extrême pour ce voiage ; mais ils n'avoient point de chefs, & ils n'étoient pas en état de se conduire eux-mêmes : quand on leur demandoit où ils alloient, ils répondoient qu'ils alloient à Jérusalem par ordre de Dieu. Plusieurs aiant été enfermés par leurs parens, trouverent moien de s'échapper & de continuer leur chemin. A leur exemple un grand nombre de jeunes gens & de femmes se croiserent pour aller avec eux. Des voleurs s'étant mêlés avec ces enfans, leur enleverent ce que des personnes charitables leur donnoient. Plusieurs de ces pauvres enfans s'égarerent dans les forêts & les déserts, où ils périrent de chaud, de faim & de soif. D'autres passerent les Alpes ; mais aussi-tôt qu'ils furent entrés en Italie, les Lombards les dépouillerent & les chasserent. Ils revinrent tout confus ; & quand on leur demandoit pourquoi ils étoient partis, ils répondoient qu'ils n'en sçavoient pas la raison. Le Pape Innocent III. aiant appris cette nouvelle, dit en soupirant : Ces enfans si empressés à courir au secours de la Terre sainte, nous reprochent notre nonchalance.

Grands préparatifs pour la Croisade.

L'an 1217. le Pape Honorius III. reçut une lettre du Maître des Templiers, qui lui apprenoit que les infidéles étoient plus foibles qu'ils

n'avoient été depuis plusieurs années, &
tous les croisés qui étoient a Acre, ét
déterminés à attaquer par mer & par ter
pais de Babylone, c'est-à-dire, l'Egypt
à assieger Damiette, pour marcher en
plus sûrement vers Jérusalem. Le Pape :
reçu cette Lettre, assembla le clergé
peuple de Rome dans l'église de Lat
d'où ils allerent en procession nuds pi
sainte Marie Majeure, faisant porte
chefs de saint Pierre & de saint Paul.
Pape ordonna à tous les Evêques de fai
même chose chacun dans son Diocèse
d'exorter les croisés à se tenir prêts pou
ler au secours de la Terre Sainte au plutôt.
le même tems Raoul Patriarche de Jérus
partit d'Acre pour aller au camp des cro
Il portoit avec lui une partie de la vraie C
Le Roi de Hongrie & le Duc d'Autriche
tirent du camp, vinrent nuds pieds au de
de la Croix, & l'aiant baisée, ils marche
contre le Sultan d'Egypte. Les Chrétien
rent un butin considérable & un grand n
bre de captifs. L'Evêque d'Acre racheta les
fans qu'il baptisa, & les confia à des fem
vertueuses pour les faire bien élever. I
mée des croisés se partagea ensuite en qu
Le Roi de Hongrie se retira dans son Roiau
malgré les instances du Patriarche, qui n'a
pû le retenir, l'excommunia lui & sa suite

Prise de Damiette par les Croisés

Honorius envoia Légat en Palestine Pe
qui l'avoit été auparavant à Constantinc
Il le chargea d'une Lettre pour tous les I
ques Latins, où il parloit ainsi : Les pé
des Chrétiens ont rendu jusqu'ici leurs trav
infructueux, de même que ceux des Papes
prédécesseurs pour la délivrance de la T

ſainte ; ſi ce n'eſt que pluſieurs en voulant conquerir la Jéruſalem terreſtre, ſont arrivés par le martyre à la Jéruſalem céleſte. Nous eſpérons que Dieu nous ſera enfin miſéricorde, quand nous conſidérons la multitude innombrable de croiſés qui viennent à votre ſecours de toute la Chrétienté. Il leur recommande enſuite le Légat, envoié principalement pour réunir les eſprits. Peu de temps après vers l'an 1218. arriva à Genes une grande multitude de croiſés François, à la tête deſquels étoient l'Archevêque de Bordeaux, les Evêques de Paris & d'Angers, les Comtes de la Marche & de Nevers. Le Pape, à la priere des croiſés qui aſſiégeoient Damiette, écrivit à tous les ports d'Italie pour ordonner à tous les croiſés qui s'embarquoient, d'aller droit à Damiette, & de s'unir enſemble pour la conquête de l'Egypte ; car on n'eſperoit pas moins du bon ſuccès de ce ſiége. Le Sultan voiant qu'il ne pouvoit le faire lever, propoſa des conditions de paix aux aſſiégeans. Elles parurent avantageuſes à une partie des croiſés, & elles produiſirent l'effet qu'il en attendoit, ſçavoir la diſcorde entre les Chrétiens qui aſſiégeoient Damiete. Le Légat réſolut donc d'emporter bruſquement la ville, réduite à l'extrémité par la famine & les maladies ; & aiant concerté ſécretement l'attaque avec un petit nombre de ſes confidens, il la fit ſi à propos pendant la nuit, que la ville fut priſe ſans combat le cinquiéme de Novembre 1219. après neuf mois de ſiége.

Mauvaiſe conduite des Croiſés.

Quand on eut nettoié la ville, que l'on avoit trouvée pleine d'infection & de morts, le Légat y entra en proceſſion avec le Patriarche & tout le clergé d'Acre, le ſecond de Février

1220. & y célébra l'office dans une grande église qu'il avoit fait préparer, & où il érigea un Siége Archiepiscopal. Il y établit plusieurs autres églises; & en bannit l'exercice de la religion Mahometane. On vendit un grand nombre de captifs; mais Jacques de Vitri Evêque d'Acre fit réserver les enfans: ce qu'il ne put obtenir qu'avec bien de la peine & de la dépense. Il les fit baptiser, & plus de cinq cens moururent aussi tôt après: il en retint quelques-uns, & en donna d'autres à ses amis pour les élever chrétiennement. Ce Prélat écrivit quelques mois après une Lettre au Pape Honorius dans laquelle il dit entre autres choses: Depuis la prise de Damiete, plusieurs des nôtres abusant de la prospérité, ont attiré la colere de Dieu par leurs crimes: ils ont pillé le butin fait sur les infidéles, au lieu de le partager en commun; ils ont emploié ce bien mal acquis au jeu, à la bonne chere, & aux plus infâmes débauches. Ils étoient médisans, séditieux & traîtres, empêchant malicieusement le progrès de la croisade. Le Roi de Jérusalem a abandonné l'armée avec presque toutes ses troupes; le Maître du Temple s'est retiré avec la plûpart de ses freres; les Chevaliers François en ont fait autant: le Patriarche n'a pas voulu demeurer avec nous. Ceux de Chypre & presque tous les Orientaux nous ont quitté. Ceux qui nous restent sont si pauvres, qu'ils ne peuvent subsister. Nos gens n'osent sortir ni s'exposer aux Sarrasins qui en ont déja plus de trois mille dans les fers.

Damiette reprise par les Musulmans.

Le Pape Honorius travailla à envoier du secours à Damiete, & il écrivit par-tout, pour engager les Evêques à faire prêcher la croisade.

Mais le Légat Pélage fit une faute qui fut cause de la perte de cette place. Voiant une multitude innombrable de croisés devenus inutiles par l'absence du Roi de Jérusalem, il le pria de revenir incessament, ce qu'il fit ; & par une commune délibération, le Roi & le Légat avec une grande partie de l'armée sortirent de Damiete à la fin de Juin 1221. aiant des vivres pour deux mois, & marcherent vers le Caire. Les Musulmans voiant leur audace & leur multitude, résolurent de ne point combattre, mais firent garder & fortifier les passages, afin qu'il ne leur vînt de Damiete aucun secours, espérant de les faire périr, sans exposer leurs troupes. C'est en effet ce qui arriva : le vivres manquerent aux Chrétiens qui étoient campés dans une plaine sur le bord du Nil, à une égale distance du Caire & de Damiete ; & ce fleuve croissant à son ordinaire, inonda tout le terrain qu'ils occupoient. Se trouvant ainsi affamés & dans la boue jusqu'aux genoux, ils furent contraints de capituler à condition de rendre Damiete. Ainsi cette place fut rendue, après avoir été près de deux ans au pouvoir des Chrétiens.

Le Pape Honorius releve les avantages de la Croisade

La nouvelle en étant venue en Italie, le Pape Honorius fit tous ses efforts pour presser le secours de la Terre sainte : mais tout le temps se passoit en préparatifs & en négociations avec l'Empereur Frideric. L'an 1224 le Pape renouvella ses instances pour la croisade, & écrivit à tous les Evêques d'Allemagne une Lettre où il parloit ainsi : C'est pour éprouver les Chrétiens que Dieu a permis que la Terre sainte fût possedée par les infidéles, & pour voir s'il y a quelqu'un qui veuille venger ses injures, & lui témoigner sa reconnoissance

pour tant de graces qu'il a reçues de ſa bonté. Il en eſt revenu aux fidéles, ajoute le Pape, une infinité d'avantages. Combien de pécheurs délicats, craignant la pénitence qu'on leur auroit impoſée, ſeroient demeurés abîmés dans leurs déſordres & dans le déſeſpoir, qui ont formé la réſolution ſalutaire de donner leur vie pour Jeſus-Chriſt ? Combien d'autres aiant ſouffert la mort pour une ſi bonne cauſe, ont reçu la couronne du martyre : & combien y en a-t'il qui avant ou après l'accompliſſement de leur pelerinage, ſont morts avec la gloire des Confeſſeurs ? Ainſi parloit le Pape Honorius ſur les avantages de la Croiſade. L'Hiſtoire de ces entrepriſes ne montre pas qu'elles aient mérité de ſi grandes louanges.

IV.

Grégoire IX. ſe donne de grands mouvemens pour la Croiſade.

Le Pape Grégoire IX. tint l'an 1234. une aſſemblée à Spolete au ſujet de la croiſade. L'Empereur Frideric s'y trouva, & les Patriarches Latins de Conſtantinople, d'Antioche & de Jéruſalem, avec pluſieurs Archevêques & Evêques. Le Pape, de concert avec l'Empereur, envoya un nouveau Légat à la Terre ſainte, afin de réunir les Latins qui étoient fort diviſés. Il donna en même temps des ordres pour la publication de la croiſade, & commença par la prêcher lui-même à Spolete dans la grande place, où tout le peuple étoit aſſemblé. Son ſermon fut ſi touchant, qu'un grand nombre de perſonnes reçut auſſi-tôt la croix de ſa main, en fondant en larmes. Il envoia ſur ce ſujet des Lettres de tous côtés aux Princes & aux Prélats, & en écrivit une circulaire à tous les Fidéles. L'année ſuivante il en écrivit encore de très-preſſantes, comme on voit par celle qu'il adreſſa à l'Archevêque

de Reims & à ses suffragans, où il applique à la croisade ces paroles de Jesus-Christ : Quiconque veut venir après moi, qu'il prenne sa croix & me suive. Il ajoute que ceux qui ne font pas tous leurs efforts pour retirer son héritage de la puissance des infidéles, seront coupables de trahison envers lui. Il conclut en disant qu'il a donné les ordres nécessaires pour avoir des troupes, qui étant entretenues par les aumônes des fidéles puissent soutenir la guerre au moins pendant dix ans. Il compare ces aumônes aux collectes que saint Paul faisoit pour les pauvres de Jérusalem. C'est pourquoi il ordonne que tous les fidéles de l'un & l'autre sexe, de quelque condition qu'ils soient, contribuent par semaine au moins un denier chacun, pour être emploié aux frais de cette guerre, par les mains de ceux qui seront choisis pour cet effet. Ainsi tout ce discours si patétique aboutit à une levée de deniers. La prédication de cette croisade se faisoit principalement par les freres Prêcheurs & les freres Mineurs; & il est vraisemblable que dans leurs sermons ils emploioient les mêmes motifs & les mêmes autorités que le Pape dans ses Bulles. Ils avoient le pouvoir non seulement de donner la croix, mais de commuer le vœu en aumône pécuniaire, & d'accorder des indulgences de plusieurs jours à ceux qui entendoient leurs sermons. Malgré l'humilité de leur profession, pour soutenir la dignité de missionnaires du Pape, ils se faisoient recevoir solemnellement dans les monasteres & dans les villes. Il falloit venir au-devant d'eux en procession, avec les bannieres, le luminaire, & les plus beaux ornemens. En peu de temps les agens du Pape amasserent à

l'occasion de la croisade de grandes sommes d'argent, dont on ne voioit point l'emploi : ce qui refroidit beaucoup la dévotion du peuple pour cette entreprise. C'est ce que Matthieu Paris témoigne de l'Angleterre, par où l'on peut juger des autres pais.

Plainte des Croisés contre le Pape.

Pendant que le Pape se donnoit tant de mouvement pour procurer du secours à la Terre sainte, il apprit le mauvais état où étoient les Latins à Constantinople, & résolut d'emploier en leur faveur toutes les forces des croisés. Les Princes & les Seigneurs qui devoient partir l'an 1239. voiant que le Pape retardoit leur voiage, & détournoit une partie des legs pieux & des autres aumônes destinées à secourir la Terre sainte, qu'il avoit ordonné de leur remettre entre les mains, lui écrivirent pour lui témoigner leur étonnement & leur embarras. Le Pape leur répondit : Vous ne devez point douter que nous n'aions principalement à cœur l'affaire de la Terre sainte ; mais voiant la ruine prochaine dont est menacé en Orient l'Empire des Latins, nous sommes obligés de travailler à le secourir de tout notre pouvoir, puisque le soutien de la Terre sainte en dépend entierement. C'est pourquoi nous avons résolu d'y envoier le secours qui étoit destiné pour la Terre sainte. Nous vous exhortons à vous tenir prêts pour le passage, que nous fixons à la saint Jean prochain Les Seigneurs croisés s'assemblerent en effet à Lyon pour régler leur voiage : mais comme ils tenoient leur conférence, il vint en diligence un Nonce du Pape, pour leur défendre de passer outre, & leur ordonner de retourner promptement chez eux. Les croisés répondirent tout d'une voix ; D'où

cette variation dans la Cour de Rome ?
ce pas ici le terme & le lieu qui nous
té prescrits depuis long-temps par les Lé-
& les prédicateurs du Pape ? Suivant
romesse nous sommes disposés au voiage
le service de Dieu ; nous avons préparé
vivres, nos armes, & tout ce qui est
aire : nous avons engagé ou vendu nos
, nos maisons & nos meubles. nous
dit adieu à nos amis : nous avons déja
é notre argent à la Terre sainte, &
ncé notre arrivée, nous sommes près
rt ; & maintenant nos Pasteurs changent
ngage, & veulent empêcher le service de
Christ. L'indignation des Seigneurs étoit
qu'ils se seroient jettés sur les Nonces
ipe, si les Prélats n'avoient moderé l'em-
nent de la multitude. Aussi-tôt après
nt des envoiés de l'Empereur, qui re-
iterent aux croisés qu'ils ne devoient
se presser de partir sans l'avoir à leur
& ils leur rendirent les lettres qu'il leur
oit à ce sujet. Ces oppositions du Pape
l'Empereur réduisirent les croisés à un
rès fâcheux : ils ne sçavoient quel parti
re, & il n'y avoit plus entre eux d'u-
ni de concert. Plusieurs retournerent
ux, murmurant contre les Prélats qui
oient engagés à cette entreprise : d'autres
arquerent à Marseille avec le Roi de
re qui passa à la Terre sainte.

V.

Suite des Empereurs Latins de Constantinople. Baudouin premier Em-

st à propos de marquer ici la suite des
eurs Latins de Constantinople. Nous
vû ailleurs comment les croisés s'en
ent maîtres. Baudouin Comte de Flan-
ui en fut le premier Empereur, ne regna

pereur. Henri ſon frere lui ſuccede.

Etrange conduite du Légat du Pape à l'égard des Grecs.

guéres que deux ans, & eut la triſte fin dont nous avons parlé Son frere Henri lui ſucceda & fut couronné à Sainte Sophie l'an 1206. Sept ans après, le Pape Innocent envoya à Conſtantinople en qualité de Légat, Pelage Cardinal, Evêque d'Albane. Ce Légat prit des habits rouges, pour montrer qu'il repréſentoit le Pape. Sa chauſſure, la houſſe & la bride de ſon cheval étoient de la même couleur, Les Grecs en furent ſurpris ; parce que c'étoit celle de l'Empereur. La maniere dont il ſe conduiſit, n'étoit pas propre à ramener les Grecs ſchiſmatiques. Il exerça ſa légation avec beaucoup de hauteur, voulut ſoumettre tous les Grecs aux uſages de Rome, fit empriſonner des moines & des prêtres, & fermer toutes leurs égliſes. Il falloit ſous peine de mort, reconnoître le Pape pour le premier Evêque, & faire mention de lui au ſaint Sacrifice. Ce procédé jetta la conſternation dans Conſtantinople, & les principaux d'entre les Grecs s'adreſſerent à l'Empereur Henri, & lui dirent : Nous ſommes ſoumis à votre puiſſance à l'égard des choſes temporelles, mais non pas à l'égard des ſpirituelles. Nous ſommes obligés de combattre pour vous à la guerre ; mais il nous eſt impoſſible de quitter notre Religion. Délivrez-nous donc des maux qui nous menacent, où laiſſez-nous aller en liberté joindre nos compatriotes. L'Empereur ne voulut pas ſe priver du ſervice de tant de perſonnes pleines d'honneur & de courage ; & malgré le Légat, il fit ouvrir les égliſes des Grecs, & tira de priſon leurs moines & leurs prêtres. Henri mourut à Theſſalonique l'an 1216. à l'âge de quarante-deux ans, dont il avoit regné près de onze en qualité d'Empereur.

es Seigneurs Latins envoierent offrir la
tronne à André Roi de Hongrie, qui ne
lut pas l'accepter. Ils nommerent ensuite
re de Courtenai Comte d'Auxerre, dont
oi de Hongrie avoit épousé la fille. Le
nte d'Auxerre accepta l'Empire, & alla à
ne avec la Comtesse sa femme recevoir
ouronne. Il étoit cousin Germain du Roi
ippe Auguste, étant fils de Pierre cin-
me fils du Roi Louis le Gros, qui épousa
itiere de Courtenai. Le Pape Honorius
en oia avec l'Empereur Pierre pour Légat
ardinal Jean Colonne, à qui il donna de
amples pouvoirs. Ils s'embarquerent à
des sur des vaisseaux fournis par les Veni-
s, avec lesquels l'Empereur étoit convenu
iéger Duras en Epire, que Théodore Com-
e leur avoit enlevée. Ce Prince partit
pour cette conquête, & envoia en droi-
à Constantinople sa femme & ses quatre
. Mais après avoir été long-temps devant
as, il fut forcé de lever le siége, & s'é-
avancé dans le pais pour aller par terre
onstantinople, il s'engagea dans des mon-
es & des passages difficiles, où manquant
ivres & se voiant près de périr, il réso-
de donner bataille à Théodore qui le sui-
. Mais ce Prince par l'entremise du
t, offrit la paix à l'Empereur, & lui
nit le passage libre, à condition qu'il quit-
it les armes. Ensuite contre la foi de ce
é, il fit arrêter l'Empereur, le Légat &
eigneurs, & fit conduire l'armée en des
x déserts, où elle périt misérablement.
mpereur mourut en prison l'année suivante
8. & le Légat aiant été mis en liberté à
ollicitation du Pape qui menaçoit Théo-

Pierre de Courtenai Empereur de Constantinople.

Sa triste fin.

dore de faire fondre ſur lui tous les croiſés; il alla exercer ſa légation à Conſtantinople, où il trouva des abus ſans nombre à réformer.

La Couronne Impériale regardoit Philippe de Courtenai Comte de Namur, fils aîné de l'Empereur Pierre, mais il la refuſa & la laiſſa à ſon frere Robert, qui fut couronné à Sainte Sophie le 25 Mars 1221. par le Patriarche Matthieu. Ce Patriarche s'acquittoit fort mal de ſes devoirs. L'Empereur Robert mourut ſept ans après, laiſſant pour ſucceſſeur ſon frere Baudouin âgé ſeulement de neuf à dix ans. Pour gouverner l'Empire pendant ſon bas âge, les Seigneurs François qui étoient à Conſtantinople, appellerent Jean de Brienne, dépouillé de ſon Roiaume de Jéruſalem. On convint qu'une fille qu'il avoit encore, épouſeroit le jeune Baudouin quand il ſeroit en âge; que le Roi Jean ſeroit couronné Empereur, & en auroit le titre & l'autorité toute ſa vie; & que quand Baudouin auroit vingt ans, il ſeroit inveſti du Roiaume de Nicée, & de tout ce que les Latins poſſédoient en Aſie. Jean de Brienne fut couronné à Sainte Sophie vers la fin de l'année 1231. George Acropolite qui le vit alors, dit avoir été extraordinairement ſurpris de la grande & belle taille de ce vieillard âgé de plus de quatrevingts ans. Il mourut ſix ans après pendant que le jeune Baudouin de Courtenai étoit en Flandres occupé à retirer les terres de ſon patrimoine, & à mandier du ſecours pour ſoutenir ſon Empire chancelant. Pluſieurs Seigneurs des plus qualifiés de France, s'étoient déja croiſés à ce deſſein, ſuivant les preſſantes exhortations du Pape Gregoire IX. & tout cela

Robert de Courtenai Empereur.

Jean de Brienne.

Baudouin de Courtenai.

judice de la croisade de la Terre sainte.
ı de fournir aux frais de son voiage
sa guerre contre les Grecs, Baudouin
:a son Comté de Namur au Roi S. Louis,
l étoit parent, & lui donna la Cou-
d'épines de notre Seigneur engagée aux
ens. Il dit donc au Roi & à la Reine
.e sa mere : Je sçai certainement que les
:urs enfermés dans Constantinople, sont
s à une telle extrémité, qu'ils seront
s de vendre la sainte Couronne à des
ers, ou du moins de la mettre en gage.
ourquoi je desire ardemment de vous
paſſer ce précieux trésor à vous, mon
, mon Seigneur & mon bienfaiteur,
Roiaume de France ma patrie. Je vous
e vouloir bien la recevoir en pur don.
uin parloit ainsi, parce qu'il craignoit
Roi ne crût qu'il n'étoit pas permis
ter une telle Relique à prix d'argent.
ıi charmé de cette proposition, remer-
udouin, & accepta la donation.
si tôt il envoia à Constantinople Jac-
& André, qui étoient tous deux freres
:urs. Jacques étoit Prieur du couvent
n Ordre à Constantinople, & avoit sou-
·ú la sainte Couronne. L'Empereur Bau-
fit partir avec eux un envoié chargé
lettres patentes, par lesquelles il or-
ɔit aux Seigneurs de délivrer la sainte

Baudouin cede à Saint Louis la sainte Couronne d'épines.

Comte d'Artois encore nuds pieds & en chemise, la porterent sur leurs épaules à l'église Cathédrale de Notre Dame, & de-là au Palais où elle fut mise dans la chapelle roiale qui étoit alors celle de saint Nicolas. Mais quelques années après, le Roi aiant encore reçu de Constantinople une partie considérable de la vraie Croix, & plusieurs autres reliques, fit bâtir la sainte Chapelle que nous voions, de la plus riche & de la plus belle architecture qui fut alors en usage; & il y fonda un chapitre pour faire l'office divin devant les saintes Reliques. L'église de Paris célébre la fête de la Susception de la sainte Couronne le onziéme jour d'Août, & l'histoire en fut écrite dès lors par Gautier Archevêque de Sens. Après que les Grecs eurent repris Constantinople, comme nous l'avons rapporté, Baudouin qui s'y trouvoit alors fut réduit à s'enfuir en Italie. Il céda les droits qu'il avoit sur l'Empire, à Charles d'Anjoú & aux Rois de Sicile ses successeurs. Il mourut l'an 1273.

VI.

Irruption des Coresmiens dans la Terre sainte.

Vers le milieu du treiziéme siécle de nouveaux barbares inconnus jusques alors aux Chrétiens, porterent la desolation dans la Terre sainte On les nomme communément Coresmiens, & l'on croit qu'ils venoient du pais de Coüarzem au nord de la Corasane. Leur pais aiant été ravagé par le fameux Ginguiscan, ils demeurerent errans, & chercherent des terres où ils pussent subsister. Ils vinrent jusqu'à Jérusalem de la maniere qui est rapportée dans une Lettre écrite d'Acre par Robert Patriarche de Jérusalem, Henri Patriarche de Nazareth & d'autres Prélats du pais, & adressée à tous les Evêques de

France & d'Angleterre. Voici la substance de cette Lettre. Les Tartares détruisant la Perse, ont tourné leurs armes contre les Coresmiens, & les ont chassés de leur pais; en sorte que n'aiant plus de demeure fixe, ils en ont demandé à plusieurs Princes Musulmans sans en avoir pû obtenir: mais le Sultan de Babylone ne voulant pas les recevoir chez lui, leur a abandonné la Terre sainte, les invitant à s'y établir & leur promettant son secours. Ils sont donc venus avec une grande armée de cavalerie, menant leurs femmes & leurs familles. Ni nous, ni ceux qui étoient proches, n'avons pu le prévoir: ils sont entrés dans la province de Jérusalem, du côté de Saphet & de Tibériade, & se sont emparés de tout le pays depuis le Tourion des Chevaliers jusques à Gazare. Alors, de l'avis unanime des Maîtres du Temple, de l'Hôpital, & des Chevaliers Teutoniques & de la noblesse du pays, nous avons résolu d'appeller à notre secours les Sultans de Damas & de la Chamele nos alliés, & ennemis particuliers des Coresmiens. Mais comme ce secours tardoit à venir, & que Jérusalem est sans aucune fortification, les Chrétiens qui y étoient se trouvant en trop petit nombre pour résister aux Coresmiens, ont résolu d'en sortir au nombre de plus de six mille, pour venir chez les autres Chrétiens, laissant très-peu des leurs dans la ville.

Ils se sont donc mis en chemin par les montagnes, avec leurs familles & leurs biens, se fiant aux trêves qu'ils avoient faites avec le Sultan de Carac, & les Musulmans des montagnes. Mais ceux-ci sortant contre ces Chrétiens ont tué les uns, & pris les autres,

qu'ils ont vendus à d'autres Musulmans ; même les religieuses. Quelques-uns s'étant échappés & étant descendus dans la plaine de Rama, les Coresmiens se sont jettés sur eux & les ont tués : en sorte que de cette multitude de Chrétiens, à peine s'en est-il sauvé trois cens. Enfin les Coresmiens sont entrés dans Jérusalem presque déserte ; & comme les Chrétiens qui y restoient s'étoient réfugiés dans l'église du saint Sépulcre, ces barbares les ont éventrés devant le Sépulcre même, & ont coupé la tête aux prêtres qui célébroient sur les autels ; se disant l'un à l'autre : Répandons ici le sang des Chrétiens, où ils offrent du vin à leur Dieu, qu'ils disent y avoir été pendu. Ils défigurerent en plusieurs manieres l'église du saint Sépulcre, arracherent le marbre dont il étoit revêtu en dehors, profanerent le Calvaire & toute l'église par toute sorte d'ordures ; & envoyerent au sépulcre de Mahomet, les colonnes qui étoient devant celui de Notre Seigneur. Ils renverserent les tombeaux des Rois qui étoient dans la même église, c'est à-dire, de Godefroi de Bouillon & de ses successeurs, & disperserent leurs os. Ils profanerent le mont de Sion, le temple, l'église de la vallée de Josaphat où est le sépulcre de la sainte Vierge : ils commirent dans l'église de Bethléem & la grotte de la Nativité des abominations que l'on n'ose rapporter. En quoi ils furent pires que tous les Musulmans, qui ont toujours conservé quelque respect pour les saints Lieux. Ce récit fait voir avec quelle précaution on doit lire les relations modernes de l'état des mêmes Lieux saints.

La lettre continue : Ne pouvant souffrir de

si grands maux, & voulant empêcher les Coresmiens de détruire tout le pays, nous résolumes de nous opposer à eux avec les deux Sultans qui ont été nommés ; & le quatriéme jour d'Octobre notre armée se mit en marche près d'Acre, & s'avança le long de la côte par Cesarée & les places maritimes. Les Coresmiens camperent devant Gazare, attendant le secours que devoit leur envoyer le Sultan de Babylone. Quand ils l'eurent reçu, nous étant approchés, nous donnâmes la bataille. Les Musulmans qui étoient avec nous furent battus & prirent la fuite ; & nos gens, demeurés seuls contre les Coresmiens & les Babyloniens, se trouverent en si petit nombre, que malgré leurs efforts ils succomberent. Des trois Ordres militaires, il ne se sauva que trente-trois Templiers, vingt-six Hospitaliers & trois Chevaliers Teutoniques : la plûpart des Seigneurs & des Chevaliers du pais furent tués ou faits captifs.

La lettre ajoute : Nous avons prié le Roi de Chypre & le Prince d'Antioche d'envoier des troupes pour la défense de la Terre sainte en cette extrémité : mais nous ne sçavons ce qu'ils feront. Cependant quelque grande que soit notre affliction pour le passé, nous craignons encore plus pour l'avenir. Car le pais que les Chrétiens avoient conquis se trouve destitué de tout secours humain ; & les infidéles sont campés dans la plaine d'Acre à deux milles de la ville. Ils courent librement tout le pais jusqu'à Nazareth & Saphet, & reçoivent des paisans & des autres habitans les contributions que les Chrétiens en tiroient ; car tous ces habitans se sont révoltés contre nous, pour s'attacher aux Coresmiens :

en sorte qu'il ne reste aux Chrétiens que quelques forteresses, qu'ils ont beaucoup de peine à défendre. La conclusion de la Lettre est que la Terre sainte est perdue, si elle ne reçoit du secours au passage du mois de Mars prochain. Les porteurs de cette Lettre furent l'Evêque de Beryte, & Arnoul de l'Ordre des freres Prêcheurs, qui s'embarquerent le premier Dimanche de l'Avent vingt-septiéme de Novembre 1244. malgré la rigueur de la saison. Après six mois d'une navigation très périlleuse, ils arriverent à Venise vers l'Ascension.

VII.

Nouveaux mouvemens pour la Croisade.

L'Empereur Frideric reçut le premier la nouvelle de l'irruption des Coresmiens, comme il paroît par deux Lettres qu'il écrivit à ce sujet. Dans la premiere, adressée à tous les Princes du monde, il ne parle que de l'irruption des Coresmiens, de la fuite des Chrétiens de Jérusalem, du carnage qui en fut fait, & de la profanation des Lieux saints. Il témoigne être dans l'impatience d'apprendre le succès de la jonction des Chrétiens avec les Sultans de Damas & de Carac: mais il se plaint de ce qu'on avoit rompu la tréve avec le Sultan d'Egypte, & de ce que ses différens avec les Papes l'avoient empêché de secourir la Terre sainte comme il le desiroit. La seconde Lettre de l'Empereur est adressée au Comte de Cornouaille son beau frere. Il y déplore la défaite des Chrétiens, & en rejette la faute sur le Patriarche de Jérusalem, qui voulant avoir seul l'honneur de la victoire, avoit fait donner la bataille à contretems. Il se plaint encore de la rupture de la tréve que le Comte de Cornouaille avoit faite avec le Sultan

d'Egypte, & de la simplicité de ceux qui s'étoient fiés à l'alliance des Sultans de Damas & de Carac.

Quelque-tems après, le Pape Innocent IV. envoya à Paris un Légat, pour exhorter la noblesse de France à la croisade pour le recouvrement de Jérusalem, occupé par les Coresmiens. Quand il fut arrivé, le Roi saint Louis tint à Paris un grand parlement, où se trouverent plusieurs Prélats, & les plus grands Seigneurs de France. A l'exhortation du Légat & du Roi, un grand nombre d'Evêques se croiserent. Nous ne parlerons point ici des voiages de saint Louis dans la Terre sainte ni des croisades, à la tête desquelles il se mit. Nous en avons parlé dans la vie de ce saint Roi, qui se portoit à ces entreprises par des motifs très purs, & avec des dispositions bien différentes de celles des autres croisés. Nous allons continuer de montrer les efforts que firent les Chrétiens, pour s'emparer d'une terre qu'ils étoient indignes d'habiter.

Lettre du Pape Alexandre IV. au sujet de la Croisade.

Alexandre IV. écrivit l'an 1255. une lettre fort importante à Alfonse Roi de Castille, au sujet de la Croisade. La Terre sainte, dit-il, est plus exposée qu'aucune autre aux incursions des infidéles, & ils l'attaquent de toutes parts. Elle a été ravagée depuis quelque tems par les Coresmiens, & elle est continuellement exposée aux insultes des Turcomans & des Musulmans. Les Prélats & les Seigneurs du pays, les Maîtres des Ordres militaires, & le peuple fidéle, voient bien que l'état présent de la chrétienté agité de guerre presque par-tout, ne permet pas de leur envoyer du secours. Cependant les

infidéles augmentent en nombre & en forces ; les Chrétiens du pais sont réduits à un très-petit nombre, & menacés de perdre incessamment la petite partie de la Terre sainte qui leur reste. Ce qui encourage les infidéles, c'est qu'ils sçavent par expérience, qu'il seroit impossible à aucun des Princes Chrétiens en particulier, d'y faire un assez long séjour pour terminer l'affaire, qui cependant demanderoit beaucoup de tems. Ils esperent donc que la Terre sainte n'aura jamais que des secours passagers & envoiés de loin : au lieu que pour eux ils sont proches, & toujours prêts à l'attaquer. C'est pourquoi ils ne daignent faire avec les Chrétiens, ni paix, ni tréve, persuadés que ce petit reste tombera bientôt sous leur puissance. Ces raisons sont si solides, qu'elles sembleroient avoir dû faire dès-lors abandonner le projet de se rendre maître de la Terre sainte ; mais le Pape en conclut au contraire, qu'on doit être d'autant plus porté à la secourir, & prie le Roi Alfonse de le faire Il faisoit lui-même lever pour cet effet en Toscane & ailleurs le vingtiéme des revenus ecclésiastiques. En même-tems il confirma l'Ordre des Chevaliers de l'Hôpital des Lépreux de saint Lazare à Jérusalem, suivant la régle de saint Augustin.

Division entre les Genois & les Pisans.

Quelques années après, le Pape travailla à réconcilier les Genois avec les Pisans, qui se faisoient la guerre pour des prétentions dans l'Isle de Sardaigne. Il leur donna pour arbitres le Prieur de l'Hôpital de saint Jean & celui des Templiers ; & il disposa ensuite de cette Isle en faveur de ces Chevaliers, parce que les Pisans & les Genois se faisoient la guerre dans tous les pais, par terre & par

mer, principalement en Orient, au préjudice de ce qui restoit aux François dans la Terre sainte. C'est pourquoi le Pape y envoia en même tems l'Archevêque de Messine en qualité de Légat, avec ordre de réconcilier aussi les Genois avec les Venitiens, qui avoient pris le parti des Pisans. Les Venitiens s'étoient rendus maîtres du port d'Acre en 1257. & les Genois ayant armé des galeres à Tyr, combattirent les Venitiens qui leur prirent trois Galeres, & les amenerent à Acre. Mais en 1258. les Genois vinrent devant Acre avec quarante-neuf galeres & quatre vaisseaux, les Venitiens & les Pisans armerent quarante galeres, attaquerent les Genois, & les défirent, leur prirent vingt-quatre galeres, tuerent ou prirent dix-sept cens hommes. Cette victoire des Venitiens rompit les mesures que le Pape avoit prises pour la paix; & la guerre entre ces puissantes villes hâta la perte de la Terre sainte.

Triste é des Chréti en Orient. I Musulman en font mo rir un gra nombre.

Le Pape Urbain IV. fit de grands efforts pour rétablir à Constantinople l'Empereur Baudouin. Il envoia demander de l'argent en France & en Angleterre, mais il ne put rien obtenir. Les Evêques de France ne furent pas si difficiles pour le secours de la Terre sainte. Bondocdar Sultan d'Egypte alla devant Acre, l'an 1263. avec trente-mille chevaux: il brûla les jardins, & s'avança jusqu'aux portes de la ville, qui fut en grand danger. En même tems les Musulmans détruisirent le monastere de Béthléem, firent raser l'église de Nazareth, & démolirent celle du mont Thabor. Cette destruction des Lieux saints est remarquable pour la suite de l'histoire. Trois ans après Bondocdar revint devant Acre, &

y ayant été huit jours sans rien faire, il attaqua le château de Saphet qu'il prit à composition. Il envoia proposer aux habitans de se faire Musulmans, leur déclarant que s'ils le refusoient, ils seroient mis à mort. Deux freres Mineurs les exhorterent au martyre, & ils furent égorgés au nombre de plus de six cens : leur sang couloit comme un ruisseau de la montagne en bas. Il n'y en eut que huit qui apostasierent. Les deux freres Mineurs & le Prieur des Templiers furent écorchés & ensuite décolés au même lieu que les autres. Le Pape Clément IV. ayant appris ces tristes nouvelles par les Lettres des Chrétiens du pais, leur écrivit pour les consoler & les encourager par l'espérance d'un prompt secours.

Division entre les Croisés. Etat de la ville d'Acre. Injustice des Croisés.

Grégoire X. après la conclusion du Concile de Lyon, s'occupa beaucoup de la croisade qu'il avoit fort à cœur. Il fit de grands préparatifs qui furent sans effet ; & depuis ce tems-là, c'est-à-dire, 1274. il ne se fit plus aucune entreprise générale pour le secours de la Terre sainte. Il n'étoit pas raisonnable d'espérer quelque succès de la croisade, les Chrétiens ayant entr'eux de continuelles divisions. Les Princes d'Europe étoient armés les uns contre les autres, & les Latins d'Orient n'étoient pas plus unis. L'animosité entr'eux étoit telle, que le Prince d'Antioche chassa l'Evêque de Tripoli de son église, se saisit de ses biens, & maltraita ses vassaux ; & l'Evêque s'étant retiré dans la maison que les Templiers avoient à Tripoli, le Prince l'y vint assiéger, la fit piller & l'en chassa. L'Evêque excommunia le Prince, & mit la ville en interdit. Ces divisions occasionnerent

la perte de Tripoli, & des autres villes que les Chrétiens avoient en Syrie, & les réduisirent à la seule ville d'Acre, qui devint par-là beaucoup plus peuplée & plus puissante. Le Roi de Jérusalem, le Roi de Chypre, le Prince d'Antioche, le Comte de Tyr & celui de Tripoli, les Templiers & les Hospitaliers, les Légats du Pape & les croisés entretenus par le Roi de France, & d'Angleterre, tous y faisoient leur résidence; en sorte qu'il se trouvoit jusqu'à sept tribunaux, qui condamnoient à mort, indépendans les uns des autres, ce qui causoit une grande confusion. Depuis que le Roi Henri eut fait une tréve avec le Sultan d'Egypte, il vint à Acre environ seize cens hommes, tant pelerins que soudoyers, qui se disoient envoyés de la part du Pape. Ils prétendirent n'être point obligés à garder la tréve faite sans eux; & n'écoutant point de raison, ils se mirent à piller & à tuer tous les Musulmans, qui sur la foi du traité, apportoient à Acre des vivres & d'autres marchandises. Ils sortirent même enseignes déployées, sans que les habitans d'Acre osassent s'y opposer, & ils firent des courses aux environs, pillans & tuans les habitans de plusieurs villages.

La Ville d'Acre reprise par les Musulmans.

Le Sultan l'ayant appris, envoya ses Ambassadeurs à ceux qui commandoient dans la ville, demander la réparation de ces dommages, & qu'on lui envoyât prisonniers quelques-uns des infracteurs de la tréve, pour en faire justice. Les habitans d'Acre furent partagés sur la réponse qu'ils devoient faire; & quelques-uns soutinrent, que suivant une coutume immémoriale, on n'étoit plus obligé à tenir les tréves avec les infidéles, quand quelqu'un des plus grands Princes de deçà la mer, jugeoit

à propos de les rompre. Or, ajoûtoient-ils, ceux dont il s'agit, sont venus de la part du Pape chef de toute la Chrétienté. Il fut donc conclu que l'on enverroit seulement faire au Sultan des excuses. Il n'en fut point satisfait, & il vint avec une puissante armée au mois d'Octobre 1290. à dessein d'exterminer ce qui restoit de Chrétiens Latins en Syrie; mais il mourut en chemin, & son fils lui succeda. Voulant mettre à exécution le dessein de son pere, il vint mettre le Siége devant Acre le cinquiéme d'Avril de l'année suivante, avec une armée de cent soixante mille hommes & soixante mille chevaux. Henri roi de Chypre & de Jérusalem, vint au secours avec deux cens chevaliers & cinq cens hommes de pied. Les infidéles cependant poussoient toujours leurs attaques, & enfin le dix-huit de Mai, ils donnerent un assaut si violent, qu'ils entrerent dans la ville & s'en rendirent maîtres.

Dieu exerce ses jugemens sur les Croisés. Triste état auquel ils sont réduits.

Les troupes des assiégés étoient commandées par le Maître du Temple, qui s'avança pour repousser les ennemis, & fut tué en combattant vaillamment. La plûpart des Chrétiens se retirerent vers la mer, qu'ils avoient libre, & quelques uns se réfugierent dans le Temple. Le Roi Henri s'embarqua la nuit, & s'enfuit honteusement avec ceux qu'il avoit amenés, & trois mille autres. Le Patriarche Nicolas, qui avoit fortement exhorté les assiégés à la défense, fut mis malgré lui par les siens dans une chaloupe, pour gagner une galere qui étoit proche; mais il reçut charitablement tant de monde dans sa chaloupe, qu'elle coula à fonds. Ainsi mourut le dernier Patriarche Latin de Jérusalem, qui ait résidé dans le pais: car ceux à qui les Papes

ont donné ce Siége de tems en tems, n'en ont eu que le titre seul. Il y avoit dans Acre un monastere fameux de filles de sainte Claire, dont l'Abbesse apprenant que les Musulmans étoient dans la ville, assembla toutes les sœurs en chapitre, & leur dit : Mes filles, méprisons cette vie pour nous conserver à notre Epoux, pures de corps & de cœur : faites ce que vous me verrez faire. Aussi-tôt elle se coupa le nez & son visage fut couvert de sang: les autres suivirent son exemple, & se découperent le visage en diverses manieres. Les Musulmans étant entrés dans le monastere l'épée à la main, furent saisis d'étonnement à ce spectacle; ensuite l'horreur se tournant en fureur, ils les massacrerent toutes. Les freres Mineurs du couvent d'Acre furent aussi tués en cette occasion.

Les Musulmans firent main-basse sur la plûpart des Chrétiens qui se présenterent devant eux, & emmenerent captifs tous les autres de tout âge & de tout sexe : en sorte qu'on faisoit monter le tout à soixante mille, tant morts qu'esclaves. Ils pillerent la ville, remplie de richesses immenses, depuis qu'elle étoit devenue le centre du commerce du Levant & du Couchant ; ensuite ils y mirent le feu en quatre endroits, abbatirent les murs, les tours, les églises & les maisons. Cette destruction d'Acre fut regardée comme la juste punition des crimes de ses habitans, les plus corrompus qui fussent parmi les Chrétiens. Le jour même de la prise d'Acre, les habitans de Tyr abandonnerent leur ville sans la défendre, & se sauverent par mer. Ceux qui étoient à Barut, se rendirent sans résistance : enfin les Chrétiens Latins perdirent

tout ce qui leur restoit dans le païs. La plûpart de ceux qui se sauverent, se retirerent dans l'isle de Chipre. Telle fut la fin des guerres où l'on se proposoit de conquérir ou de recouvrer la Terre Sainte, & qui avoient duré près de deux cens ans. Nous avons vu tout ce qu'il en couta aux Chrétiens pour se rendre maîtres d'un aussi petit païs que la Palestine, & comment ils furent obligés de l'abandonner. Il est bon de considérer maintenant avec quelle rapidité un Prince infidéle fit la conquête d'un Empire immense, précisément dans le même tems que les Chrétiens ne pouvoient se rendre maîtres d'un pouce de terrain, sans être forcés de l'abandonner honteusement peu de tems après.

VIII.

Conquêtes surprenantes des Tartares, sous la conduite de Gingis-Can.

Le Prince dont nous parlons s'appelloit Gingis-Can. Il étoit d'une famille royale, & nâquit l'an de Jesus-Christ 1158. Son premier nom fut Temugin. Il servit longtems sous le plus puissant Prince du Turquestan ou Tartarie Orientale, nommé Ung-Can, autrement Jean, fils d'un chrétien Nestorien, qui s'appelloit David. Il est certain que dès-lors il y avoit dans la haute Tartarie un grand nombre de chrétiens Nestoriens, instruits par les missionnaires Syriens de Mosul & de Bassora, qui suivoient les caravanes de Samarcand, de Bochara & des autres grandes villes de la Tartarie. On dit que ces Syriens pénétrérent jusqu'à la Chine dans le huitiéme siécle, & y porterent le Christianisme. Temugin étoit auprès d'Ung-Can depuis plus de trente ans, & l'avoit utilement servi dans la conduite de ses armées, quand il fut averti que ce Prince, prévenu par de faux rapports, vouloit le faire périr. Temugin non-seulement se sauva, mais attaqua Ung-Can,

se battit, & le fit périr lui-même ; après quoi il demeura maître du Turquestau. Un des principaux d'entre les Mogols, car on nommoit ainsi ces Tartares, après avoir disparu quelques jours, errant dans les déserts, vint dire dans leur assemblée, que Dieu lui avoit parlé & lui avoit dit : J'ai donné toute la terre à Temugin & à sa postérité, & je l'ai nommé Ginguis-Can. Sur la parole de ce prétendu prophete, Temugin prit ce nom, qui signifie roi des rois ; & toute l'assemblée, composée de Mogols & de Turcs, lui déféra l'Empire. C'étoit l'an de l'hégire 599. & de Jesus-Christ 1200. Ginguis-Can avoit alors 49. ans.

Il poussa ses conquêtes vers le Midi, & en 1220. il prit dans le Maurenahar, grande Province au Levant de la mer Caspienne, les villes fameuses d'Otrara, Bochara & Samarcand ; les ruina, & fit passer la plûpart des habitans au fil de l'épée, ou les dispersa dans le pais. Il disoit que le Tout-puissant l'avoit envoié pour bannir l'injustice des terres des méchans Rois. Il n'étoit ni Chrétien, ni Musulman, mais il reconnoissoit un seul Dieu très-Haut, qui donne la vie & la mort & tous les biens de ce monde. Les Musulmans l'ont en horreur, pour les grands maux qu'il fit à leur religion : car les Mogols tuoient leurs religieux & leurs docteurs, ruinoient les mosquées, & brûloient les Alcorans ; & au contraire il étoit favorable aux Chrétiens. Après le Maurenahar, Ginguis-Can conquit le Corasan, le Mazanderan, & d'autres Provinces, & marcha enfin contre les Russes : ensorte que sa domination s'étendoit dans toute la partie septentrionale de l'Asie, depuis la Chine jusqu'en Moscovie. L'Empire qu'il forma en peu de tems, avoit près de dix-

huit cens lieues du Levant au Couchant, & près de mille du Nord au Midi. Il mourut l'an 1226. de Jesus-Christ, le vingt cinquiéme de son regne, & le soixante-quatorziéme de son âge : après avoir choisi pour son successeur Octaï-Can, un de ses fils. Les Tartares pousserent toujours depuis leurs conquêtes. Ils ravagerent la Hongrie, & vinrent jusqu'aux portes de l'Allemagne.

Les Tartares jettent l'éfroi parmi les Chrétiens.

Pendant que Bathou, petit fils de Ginguis-Can, s'avançoit vers l'Occident & le Septentrion, Octaï son oncle faisoit la guerre à l'Orient, où il conquit le Roiaume de la Chine. Bathou attaqua les Russes, les Bulgares & les Sclaves. Il défit aussi le roi des Comains, qui envoia à Bela Roi de Hongrie demander retraite pour lui & pour sa famille, promettant de se rendre son sujet, & d'embrasser la Religion Chrétienne. Bela accepta avec joie la proposition, dans l'espérance de la conversion de tant d'ames : mais ces Comains encore barbares, & dont les biens consistoient en bétail, firent de grands maux à la Hongrie, & rendirent le Roi Bela odieux à ses sujets. Cependant les Tartares entrerent en Russie, prirent Kiovie, qui en étoit alors la capitale, passerent au fil de l'épée tous les habitans, & la ruinerent. Ils ravagerent la Pologne, dont le Duc Henri fut tué dans un combat. Ils attaquerent la Boheme, mais ils furent repoussés, & Peta un de leurs chefs tué. Le Duc de Brabant fut averti de cette irruption par une lettre d'un seigneur de Saxe son gendre, datée du dixiéme de Mai 1241. Il envoia cette lettre à l'Evêque de Paris; & la Reine Blanche, à de si terribles nouvelles, dit à saint Louis : Où êtes-vous, mon fils? Il s'approcha & lui dit:

Qu'y a-t-il, ma mere? Elle poussa un grand soupir, & fondant en larmes, lui dit : Que faut il faire, mon cher fils, en cette occasion où l'Eglise est menacée de sa ruine, & nous aussi tous tant que nous sommes? Saint Louis répondit : Espérons au secours du Ciel : si les Tartares viennent, nous les enverrons en enfer, ou ils nous enverront en Paradis. Cette parole encouragea non-seulement la noblesse Françoise, mais les peuples des pais voisins.

Désolation de la Hongrie par les Tartares.

On apprit en Hongrie que les Tartares ravageoient la frontiere vers la Russie, un peu après l'entrée des Comains, c'est-à-dire, vers Noël de l'an 1240. Sur cette nouvelle le Roi Bela fit publier par tout le Roiaume que la noblesse se tînt prête à marcher au premier ordre. Mais les Hongrois, mécontens pour la plûpart, disoient qu'on avoit souvent répandu de pareils bruits de l'arrivée des Tartares, qui s'étoient trouvés faux. D'autres disoient que ces bruits venoient des Prélats, qui vouloient se dispenser d'aller à Rome, où le Pape les avoit appellés pour un concile. Vers le carême de l'année 1241. le bruit de l'approche des Tartares devenant plus sérieux, le Roi vint a Bude, & assembla les Prélats & les Seigneurs pour délibérer sur les moiens de se défendre. Le douziéme Mars, qui étoit le mardi de la quatriéme semaine de carême, il y eut un rude combat, dans lequel les Tartares se rendirent maîtres d'une place qui leur donnoit entrée dans le Royaume de Hongrie, & Bathou leur chef, avec son armée qui étoit de cinq cens mille hommes, commença à ravager le pais, brûlant les villages, & passant au fil de l'épée tous les habitans, sans distinction d'âge ni de

ſexe. Le vendredi ſuivant, quinziéme de Mars, il ſe trouva à une demi journée de Peſth, qui eſt ſur le Danube, vis-à-vis de Bude. Comme ſes troupes continuoient de faire le dégât, l'Archevêque de Colocza voulut les attaquer, mais il fut battu, & obligé de ſe retirer honteuſement. L'Evêque de Varadin aiant appris qu'ils avoient ruiné Agria, & qu'ils emportoient les tréſors de l'Evêque & de l'égliſe, marcha auſſi contre eux avec ſes troupes : mais ils le tromperent par un ſtratageme, & le défirent.

Le Roi Bela s'avança juſques vers Agria, & voulut attaquer les Tartares, qui ſembloient fuir devant lui : mais les Hongrois, qui ne ſçavoient pas leur maniere de combattre, furent entierement défaits, & le Roi ne ſe ſauva que parcequ'il s'enfuit ſans être connu. Pluſieurs Prélats furent tués en cette journée : Matthias Archevêque de Strigonie, en qui le Roi avoit une grande confiance ; Hugolin Archevêque de Colocza, très-eſtimé pour la conduite des grandes affaires ; George Evêque de Javarin, recommandable par ſa doctrine ; le prévôt de l'égliſe de Sebenie en Dalmatie, vice-chancelier du Roi, qui, avant que de mourir, tua un des principaux Tartares : car ces Prélats furent tués en combattant. Après cette défaite, la terre demeura couverte de corps morts, diſperſés dans l'eſpace de deux journées de chemin : les uns ſans tête, les autres mis en piéces. Pluſieurs furent noiés, pluſieurs brûlés avec les villages & les égliſes. L'air infecté de tant de cadavres, en fit encore mourir pluſieurs, principalement ceux qui s'étoient retirés dans les bois, bleſſés & demi-morts. Enfin la terre n'aiant pu être cultivée pendant trois ans que les Tartares demeure-

rent dans le pais, la famine acheva de le désoler. A la prise de Varadin, comme on voulut défendre contre eux l'église Cathédrale, où plusieurs femmes s'étoient retirées, ils la brûlerent avec tout ce qui se trouva dedans. Dans les autres églises ils commirent toutes sortes d'impuretés & de sacriléges. Après avoir deshonoré les femmes, ils les tuoient sur la place. Ils brisoient les vases sacrés, renversoient les tombeaux des Saints, & fouloient aux pieds leurs Reliques. On peut juger par cet exemple de ce qu'ils faisoient ailleurs. Ils détruisoient ainsi pendant l'été de l'année 1241. tout le pais d'au-delà du Danube, jusqu'aux confins d'Autriche, de Boheme & de Pologne: le Roi Bela se sauva en Dalmatie, & n'en revint qu'après la retraite des Tartares, c'est-à-dire, en 1243.

Le Pape envoie des missionnaires aux Tartares. Leur peu de succès.

Dès le commencement de l'invasion des Tartares, Bela Roi de Hongrie, en donna avis au pape Gregoire IX. qui lui répondit par une lettre, où, après des lieux communs de consolation, il l'exhortoit à se défendre courageusement. Il écrivit en même-temp aux Evêques de Hongrie d'y prêcher la croisade contre les Tartares, avec l'indulgence de la Terre Sainte. Quelques années après le Pape Innocent IV. envoia des missionnaires chez les Tartares, pour essaier de les adoucir & d'arrêter leurs ravages. C'étoit deux freres Mineurs, Laurent de Portugal & Jean de Plan-Carpin. Il les envoia séparément, & chacun avec ses compagnons. Les lettres dont ils étoient porteurs sont de même date, c'est-à-dire, du cinquiéme de Mars 1245. & adressées l'une & l'autre au Roi & au peuple des Tartares. Dans celle dont étoit chargé frere

Laurent, le Pape leur parle de la chûte du premier homme, de l'Incarnation & de la Rédemption du genre humain, comme s'ils eussent eu déja quelque connoissance de nos Mystéres. Puis il ajoute : le Fils de Dieu montant au Ciel après sa Resurrection, a laissé sur la terre un vicaire, auquel il a confié le soin des ames & les clefs du Roiaume des Cieux, afin que lui & ses successeurs eussent le pouvoir de l'ouvrir & de le fermer. Lui aiant donc succédé, & desirant ardemment votre salut, nous vous envoions les porteurs de ces présentes, afin que recevant leurs instructions, vous puissiez embrasser la Foi chrétienne. Il semble, suivant cette lettre, que Jesus-Christ n'ait donné ses pouvoirs qu'à saint Pierre & aux Papes ses successeurs. Frere Jean de Plan-Carpin avoit été compagnon de saint François : il fut le premier gardien de Saxe, ensuite provincial d'Allemagne, & étendit son Ordre en Bohême, en Hongrie, en Norvege & en Danemarc. La lettre dont il étoit chargé pour les Tartares, contenoit des reproches de leurs ravages & de leurs cruautés, contraires à l'humanité : le Pape les exhortoit à en faire pénitence, & à s'humilier devant Dieu : enfin à déclarer quel est le motif de leurs entreprises, & jusqu'où ils prétendoient pousser leurs conquêtes. Dans une autre lettre à des missionnaires du même Ordre, il leur accorde de grands pouvoirs, entre autres de donner la tonsure & l'Ordre d'acolyte. Les freres Mineurs ne retirerent d'autre fruit de leur mission, que beaucoup de fatigues & de souffrances.

Nouveaux missionnaires envoyés aux Tartares.

Le Pape Innocent envoia vers le même tems aux Tartares des freres Prêcheurs, qui passerent en Egypte, s'adresserent au Sultan, & lui pré-

sentererent des lettres du Pape, où il exhortoit ce Prince à se faire Chrétien, & le prioit de faciliter aux freres le passage chez les Tartares. Le Sultan lui fit faire réponse en son nom par un de ses principaux officiers : la lettre commence par de grands lieux communs de théologie Musulmane, pour relever l'unité de Dieu & la mission de Mahomet. Un des missionnaires, nommé Simon de Saint Quentin, écrivit la relation de leur voyage en Tartarie. Elle commence ainsi : Le vingt quatriéme de Mai de l'an 1247. frere Ascelin envoié par le Pape, arriva avec ses compagnons à l'armée des Tartares en Perse, commandée par Baïothnoi, qui l'aiant appris leur envoia quelques-uns de ses premiers officiers. Ils leur demanderent de quelle part ils venoient. Frere Ascelin répondit : Je suis envoié du Pape, qui chez les Chrétiens est estimé le plus grand de tous les hommes en dignité, & reveré comme leur pere & leur seigneur. Les Tartares fort indignés de ce discours, dirent : Comment osez-vous dire que le Pape votre maître est le plus grand de tous les hommes ? Ne sait-il pas que le Can est le fils de Dieu, & que les plus grands Princes lui sont soumis ? Ascelin répondit : Le Pape ne sait qui est le Can. Il a seulement appris qu'une certaine nation barbare, nommée les Tartares, est sortie de l'Orient, a conquis plusieurs pais, & tué une infinité d'hommes. Etant donc touché de compassion, par le conseil de ses freres les Cardinaux, il nous a envoiés à la premiere armée des Tartares que nous rencontrerions, pour exhorter le chef & tous ceux qui lui obéissent, à se repentir des crimes qu'ils ont commis. C'est pourquoi nous prions votre maître de

Comment ils sont traités.

recevoir les lettres du Pape, & d'y faire réponse.

Les Tartares s'en allerent ; & revinrent quelque-tems après revêtus d'autres habits. Ils demanderent aux freres s'ils apportoient des présens. Ascelin répondit : Le Pape n'a pas coutume d'envoier des présens, principalement à des inconnus & des infidéles : au contraire les Chrétiens ses enfans lui en envoient, & souvent les infidéles mêmes. Ensuite les officiers Tartares dirent aux freres : Si vous voulez voir notre maître, il faut que vous l'adoriez par trois génuflexions. Quoiqu'on leur dît que les Ambassadeurs avoient coutume d'observer cette cérémonie, les freres résolurent tout d'une voix de perdre plûtot la tête que de faire ces génuflexions, tant pour conserver l'honneur de l'Eglise, que pour ne pas scandaliser les Armeniens, les Grecs, & toutes les nations Orientales. Ascelin déclara cette résolution à tous les assistans, & ajouta : Pour vous montrer que nous ne parlons pas ainsi par orgueil ou par une dureté inflexible, nous sommes prêts de rendre à votre maître le même respect que nous rendons à nos Supérieurs, à nos Rois & à nos Princes. Que si Baïothnoi vouloit se faire Chrétien, non-seulement nous fléchirions le genou devant lui & devant vous tous, mais nous vous baiserions la plante des pieds. A cette proposition les Tartares entrerent en fureur, & dirent aux freres : Vous nous exhortez à nous faire Chrétiens, & à devenir des chiens comme vous ! Les réponses des freres étant rapportées au Commandant de l'armée, il les condamna à mort ; mais quelques-uns étoient d'avis de n'en tuer que deux, & de renvoyer les deux autres au Pape.

D'autres diſoient : Il faut en écorcher un, emplir ſa peau de paille, & la renvoyer à ſon maître par ſes compagnons. On propoſoit encore d'autres manieres de s'en défaire. Enfin une des femmes du Commandant dit : Il ne faut point les maltraiter. Les Tartares revinrent aux freres, & leur demanderent comment les Chrétiens adoroient Dieu. Aſcelin répondit: en pluſieurs manieres : les uns proſternés, d'autres à genoux, d'autres autrement. Les Tartares dirent : Mais vous adorez du bois & des pierres, c'eſt-à-dire, les croix qui y ſont gravées. Aſcelin répondit: Les Chrétiens n'adorent ni le bois ni la pierre, mais la figure de la croix, à cauſe de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt qui y a été attaché pour notre ſalut. Enſuite le Commandant de l'armée leur fit dire d'aller trouver le Can, pour voir eux-mêmes la grandeur de ſa puiſſance, & lui rendre les lettres du Pape. Mais Aſcelin, inſtruit des artifices du Tartare répondit : Mon maître ne m'a point envoié au Can, qu'il ne connoît pas, mais à la premiere armée des Tartares que je rencontrerois. Je n'irai donc point au Can ; & ſi votre maître ne veut pas recevoir les lettres du Pape, je retournerai vers lui, & lui rendrai compte de ce qui s'eſt paſſé. Les Tartares ajouterent : De quel front oſez-vous avancer que le Pape eſt le plus grand de tous les hommes ? Qui a jamais oüi dire que votre Pape ait conquis autant & de ſi grands Royaumes que le Can en a conquis par la permiſſion de Dieu ? Le Can eſt donc plus grand que votre Pape & que tous les hommes. Aſcelin répondit : Nous diſons que le Pape eſt le plus grand de tous les hommes en dignité ; parceque le Seigneur a donné à ſaint Pierre & à ſes ſucceſſeurs, la puiſſance univerſelle ſur

toute l'Eglise. Il s'efforça de satisfaire à la question des Tartares par plusieurs exemples & plusieurs raisons qu'ils ne comprirent point, parcequ'ils étoient trop grossiers. Mais il ne paroît pas qu'il leur ait dit ce qui étoit le plus propre à les calmer, savoir, que la puissance du Pape est toute spirituelle, & ne regarde point les choses temporelles.

On traduisit ensuite les lettres du Pape en Persan, & de Persan en Tartare, afin que le Commandant de l'armée pût les entendre; & les freres demanderent sa réponse; mais ils furent plus de deux mois à l'attendre, étant traités comme des misérables avec le dernier mépris. On les laissoit à la porte de la tente du Commandant depuis le matin jusqu'à midi, ou plus tard, exposés à l'ardeur du soleil pendant les mois de Juin & de Juillet, & souvent on ne daignoit pas même leur parler. Enfin ils obtinrent leur congé le jour de saint Jacques, vingt-cinquiéme de Juillet, & Baïothnoi dépêcha avec eux ses envoiés, qu'il chargea de sa lettre pour le Pape, & de celle que le Can lui avoit adressée pour lui-même. La lettre de Baïothnoi commençoit ainsi: Sache, Pape, que tes Nonces sont venus, & ont apporté tes Lettres. Vous tuez, dis-tu, & vous faites périr bien des hommes. Sache que c'est Dieu qui nous a donné cet ordre. La Lettre du Can n'étoit qu'une commission à Baïothnoi, au nom de Ginguis-Can, pour faire reconnoître sa puissance par toute la terre. Voilà quel fut le fruit des travaux & des dangers ausquels s'exposerent ces bons missionnaires.

Prise de Bagdad par les Tartares.

L'année 1258. est mémorable chez les Musulmans par un des plus grands événemens de leur Histoire, qui est la prise de Bagdad par

les Tartares, & l'extinction des Califes. Houlacou, petit fils de Ginguis-Can, passa en Perse l'an 1253. avec une armée que son frere Mangoucan lui donna, composée de l'élite des Mogols. Il avoit demandé du secours contre les Molhadites ou Assassins au Calife Mostazem, qui le lui avoit refusé : c'est pourquoi après leur défaite, il marcha vers Bagdad. Mostazem étoit le trente-septiéme Calife de la famille d'Abas. C'étoit un Prince voluptueux, & néanmoins avare. Houlacou lui aiant fait des reproches par raport au secours qu'il lui avoit refusé contre les ennemis communs; le Calife lui fit une réponse très-injurieuse, le menaçant de la colére de Dieu & de la sienne, pour avoir osé mettre le pied sur ses terres. Houlacou, qui connoissoit ses forces & la foiblesse du Calife, indigné de cette réponse, s'approcha de Bagdad, & se trouva aux portes de la ville lorsqu'on y pensoit le moins. Il l'assiégea deux mois, pendant lesquels les habitans vivoient à leur ordinaire comme en pleine paix; & le Calife ne songeoit qu'à ses plaisirs. Enfin la ville fut prise & mise à feu & à sang par les Tartares, qui la pillerent pendant sept jours; car on y avoit amassé depuis plusieurs siécles des richesses immenses. Le Calife Mostazem aiant été pris, fut traîné par toutes les rues de la ville, & expira dans les tourmens. Depuis la fin funeste de ce Calife, les Musulmans n'ont point eu de chef légitime de leur religion, puisque c'est un des points fondamentaux de leur créance, qu'il doit être de la famille du prophete.

Suite des conquêtes des Tartares sur les Musulmans.

Houlacou soumit ensuite Mosoul & toute la Mésopotamie; il passa l'Euphrate & entra en Syrie, prit & désola Damas & Alep. Les

Cruelles divisions entre les chrétiens d'Orient.

Chrétiens auroient pu profiter de cette décadence des Musulmans en Orient, s'ils ne se fussent ruinés eux-mêmes par leurs divisions : mais outre la guerre de Venitiens avec les Genois, dont nous avons parlé, il y eut alors une vive querelle à Acre entre les Hospitaliers & les Templiers. Ils se battirent avec tant d'animosité, que les Templiers furent entierement défaits, ensorte qu'à peine en resta-t-il un seul : la plûpart des Hospitaliers y périrent aussi. On n'avoit jamais vu un tel massacre entre des Chrétiens, encore moins entre des Religieux.

Lettre du Roi de Hongrie au pape, au sujet des Tartares.

Réponse du pape.

La crainte des Tartares, qui avoient déja ravagé la Hongrie, engagea le Roi Bela IV. à écouter des propositions d'alliance qu'ils lui firent, & sur lesquelles il envoia au Pape Alexandre un docteur nommé Paul, avec une Lettre où il disoit : Quand la Hongrie fut attaquée par les Tartares, j'envoiai un Evêque au Pape Gregoire IX. pour lui demander du secours, sans qu'il daignât m'envoier seulement un mot de consolation. Après la mort de Gregoire, pendant la vacance du saint Siége, les Cardinaux m'écrivirent, que quand il y auroit un Pape, il auroit soin d'éloigner de mon Roiaume ces fâcheux ennemis : mais cette espérance a été sans effet ; & après l'élection du nouveau Pape, je suis demeuré méprisé & abandonné. Mes forces n'étant donc pas assez grandes pour résister aux Tartares, si le secours du saint Siége me manque encore à présent, je serai contraint, à mon grand regret, d'accepter la paix & l'alliance qu'ils m'ont offerte plusieurs fois. Ils proposent la fille de leur Prince en mariage à mon fils ; mais à condition que mon fils, avec la quatriéme partie

de

de mes troupes marchera à la tête des Tartares contre les Chrétiens, & qu'il aura la cinquiéme partie du butin & des conquêtes. Le Roi de Hongrie se plaignoit encore, que le Pape chargeoit les églises de son Roiaume par les provisions de bénéfices qu'il donnoit à des étrangers, & le prioit de n'en plus user ainsi à l'avenir. Le Pape Alexandre lui répondit ainsi : Tout le monde sçait dans quel embarras étoit l'Eglise quand vous demandâtes du secours à Gregoire. Quand son successeur fut en place, l'orage qui avoit désolé votre Roiaume étoit passé, les Tartares s'étoient retirés ; ainsi il n'étoit plus nécessaire d'accomplir la promesse des Cardinaux. A l'égard des propositions que vous font à présent les Tartares ; quand vous n'auriez aucun secours à espérer du Ciel ni de la terre, quand il s'agiroit de la perte de tous les Roiaumes du monde & de votre vie même, elles devroient vous faire horreur. Il y a des remédes si honteux, qu'un homme courageux doit plutôt choisir la mort. A Dieu ne plaise qu'aucun intérêt temporel vous engage à vous séparer du corps des Fidéles, pour vous allier avec les infidéles, & devenir l'ennemi des Chrétiens après en avoir été le défenseur. Quand même vous auriez attiré sur vous ce reproche éternel, ce seroit plutôt la perte que le salut de votre Roiaume. Vous pouvez avoir appris que les Tartares ont séduit plusieurs nations par les appas trompeurs de pareils traités. Vous flattez-vous de leur faire mieux garder leurs promesses ? On ne peut s'assurer de la foi des infidéles, & un Chrétien ne peut se fier à leurs sermens. Il exhorte ensuite Bela à recourir à Dieu, & à reconnoître que ces incursions des infidéles sont la punition des

crimes des Chrétiens, particulierement de l'usurpation des biens de l'Eglise & des entreprises sur sa liberté. Il semble que le Pape ne voioit d'autres abus à réformer dans l'Eglise. Il le prie ensuite de ne point trouver mauvais, s'il ne lui envoie pas les mille arbalêtriers qu'il lui demandoit, puisqu'il tirera un plus grand secours de la cinquiéme partie des revenus ecclésiastiques de Hongrie qu'il lui accorde, & dont néanmoins il exempte les Templiers avec les autres religieux militaires, & les moines de Cîteaux. Cette grace n'étoit pas fort onereuse au Pape. Enfin sur les provisions de bénéfices à des étrangers, il s'excuse foiblement, disant qu'à peine y a-t il un autre Roiaume à qui cette plainte convienne moins qu'à la Hongrie, & que l'on ne peut si bien faire, que les hommes mal-intentionnés ne trouvent encore moien de censurer. Ce que le Pape dit ici, qu'on ne peut s'assurer de la foi des infidéles, ne doit pas être pris trop à la rigueur. Il ne faut pas confondre la Foi divine & surnaturelle qui leur manque, avec la bonne foi humaine, fondement de tout commerce entre différentes nations, qui est l'effet naturel de la droite raison.

Les Chrétiens s'appliquent aux moiens d'éloigner d'eux les maux dont les Tartares les menaçoient.

Le Pape Alexandre voiant que les Tartares faisoient de continuels progrès, écrivit aux Princes Chrétiens, aux Evêques & aux communautés, de penser aux moiens de résister à ces barbares. Il leur ordonna d'envoier à Rome des députés pour le Concile qu'il prétendoit tenir sur ce sujet. Saint Louis aiant reçu à cette occasion une Lettre du Pape, assembla à Paris les Evêques & les Seigneurs de son Roiaume. En cette assemblée on ordonna de redoubler les prieres, de faire des processions,

unir les blasphêmes, de reprimer les dé-
ires & le luxe de la table & des habits. On
endit les Tournois pour deux ans, & tous
jeux hors les exercices de l'arc & de l'ar-
étre. Le Pape envoia un Légat en Angle-
e pour le même sujet. On tint aussi plu-
rs Conciles en Allemagne, pour concerter
moiens de résister aux Tartares; mais tous
mouvemens n'eurent aucun effet. L'an
4. le Pape Gregoire X. reçut des Ambassa-
rs que lui envoia le grand Can des Tarta-
Ils allerent le trouver à Lyon où il tenoit
Concile. Ils étoient au nombre de seize. Ils
dirent au Pape les Lettres du Can, où la
ssance des Tartares étoit relevée par un
ours empoulé, suivant le stile des Orien-
x. Ils ne venoient point pour la Religion,
is pour faire alliance avec les Chrétiens
tre les Musulmans.

ARTICLE XI.

Saint Thomas d'Aquin. Saint Bonaventure.

I.

Homas d'Aquin nâquit vers la fin de l'an 1226. d'une famille très-noble. Aquin est petite ville de Campanie au Roiaume de ples; & Landulphe pere de Thomas en it Comte. Aiant plusieurs autres enfans, il celui-ci à l'âge de cinq ans au Mont-Cas-, pour y être instruit & élevé dans la disci-ie monastique; espérant qu'un jour il en

S. Thomas d'Aquin.

Sa naissance.

Son éducation.

pourroit être Abbé. Ensuite Landulphe par le conseil de l'Abbé du Mont-Cassin, envoia le jeune Thomas à Naples, où il étudia la grammaire & la philosophie. Cette Université étoit nouvellement fondée par l'Empereur Frideric. Thomas commençoit à y faire paroître ses talens, quand il entra chez les freres Prêcheurs au couvent de saint Dominique à Naples l'an 1243. Ses parèns le trouverent fort mauvais, méprisant la pauvreté de cet Ordre. Sa mere vint à Naples dans le dessein de l'emmener; mais les freres Prêcheurs l'envoierent d'abord à Rome, & ensuite à Paris. Comme il étoit en chemin, & se reposoit auprès d'une fontaine, ses freres, qui le faisoient épier, l'arrêterent; & laissant aller ses compagnons, ils le menerent dans le château de la Roche-seche qui appartenoit à leur pere, où il fut enfermé & gardé pendant plus d'un an.

Il entre chez les freres Prêcheurs.

Il surmonte tous les obstacles que ses parens opposent à sa vocation.

Ses freres firent tout ce qu'ils purent pour l'obliger à quitter l'Ordre de saint Dominique. Ils lui firent déchirer son habit; mais il en garda les morceaux, dont il s'enveloppa plutôt que d'en prendre un autre. Ils lui envoierent dans sa chambre une fille bien faite, qui par ses ajustemens, son air enjoué & ses caresses, étoit propre à le séduire; mais il prit un tison & chassa cette malheureuse avec indignation: ensuite aiant fait une croix sur la muraille avec le bout du tison, il se prosterna & demanda à Dieu le don de la virginité, qu'il garda en effet toute sa vie. Pendant cette prison il persuada à une de ses sœurs de quitter le monde: elle se fit religieuse Bénédictine, & fut depuis Abbesse de sainte Marie de Capoue. Dans la même prison Thomas lut toute la Bible & le texte du Maître des Sentences: il y

étudia aussi le Traité des sophismes d'Aristote. Enfin sa mere permit qu'on le descendît la nuit par une fenêtre avec une corde, & ses confreres qui l'attendoient, le remenerent à Naples. C'étoit vers l'an 1244. De-là on l'envoia aussi-tôt à Rome trouver le quatriéme Général de l'Ordre, Jean le Teutonique, qui se disposoit à passer en France. Il emmena Thomas avec lui à Paris, & peu de tems après à Cologne, où il commença à étudier la théologie sous Albert, connu depuis par le surnom de Grand. Comme son application à l'étude & sa profonde méditation lui faisoient garder un grand silence, ses compagnons le croiant stupide le nommoient le bœuf muet : mais Albert aiant bientôt reconnu sa grande capacité leur dit, que les doctes mugissemens de ce bœuf retentiroient un jour par tout l'univers.

Il fait d grands pr grès dans l' tude.

L'année suivante 1245. le Chapitre général de l'Ordre fut tenu à Cologne, & ensuite Albert alla enseigner à Paris, & mena Thomas avec lui. Après qu'Albert eut fini son cours, & qu'il eut été reçu docteur en 1248. il retourna à Cologne, où Thomas le suivit encore. Albert y demeura longtems, & y enseignoit avec beaucoup de réputation : mais Thomas revint à Paris, & en 1253. il commença à y expliquer le Livre des Sentences en qualité de Bachelier. Il devoit obtenir sa licence en 1254. & continuer ses leçons comme docteur ; mais les differends qui survinrent entre l'Université & les freres Prêcheurs, retarderent son doctorat. Il retourna alors en Italie par ordre de son Général, & se rendit à Anagni près du Pape, où Albert le Grand étoit déja depuis un an. S. Bonaventure y étoit aussi. Ils y travaillerent tous trois à défendre leurs Ordres contre Guil-

Il commen ce à enseigne & à écrire.

laume de ſaint Amour, & à faire condamner ſon livre des Périls des derniers tems.

Livre des Périls des derniers tems de Guillaume de Saint Amour.

S. Thomas travaille à le faire condamner.

Guillaume de ſaint Amour étoit un docteur de Paris fort oppoſé aux religieux mendians. Le maître de l'Ordre des freres Prêcheurs ſe plaignit à un concile qui ſe tenoit à Paris en 1256. que quelques ſéculiers docteurs en théologie, avoient enſeigné & prêché publiquement pluſieurs erreurs, & avoient parlé contre ſon Ordre. Les Prélats appellerent Guillaume de Saint Amour, alors profeſſeur de théologie, & quelques autres célébres docteurs, & lui demanderent s'il avoit enſeigné quelques erreurs, ou blâmé l'Ordre des freres Prêcheurs, approuvé par le Pape. Il le nia, & dit qu'il étoit prêt de ſoutenir ce qu'il avoit prêché, ſi c'étoit la vérité; ou de le retracter, ſi c'étoit une erreur. Guillaume de Saint Amour compoſa en effet cette même année, & à la priere des Evêques, à ce qu'il prétendoit, un Ecrit qu'il intitula : Des Périls des derniers tems. Voici comme il propoſe ſon deſſein. Nous montrerons que dans l'Egliſe il doit y avoir un grand nombre de périls; quels en ſeront les auteurs; quels ſeront ces périls; que ceux qui n'auront pas ſoin de les prévoir ou de ſe précautionner, y périront; que ces périls ſont proches, & qu'il ne faut point différer de les examiner, & de les détourner. Il proteſte qu'il ne parlera contre perſonne en particulier, ni contre aucun Ordre approuvé par l'Egliſe : mais on voit par la ſuite, que cette proteſtation n'eſt pas ſincere; car dans tout cet Ouvrage il déſigne les religieux mendians, & en particulier les freres Prêcheurs. Il eſt évident que ſon but n'eſt que de les décrier.

Voici les propoſitions qui ont paru les plus

remarquables dans cet Ouvrage. Tous ceux qui prêchent sans mission sont de faux prédicateurs, quand même ils feroient des miracles. Il n'y a dans l'Eglise de mission légitime, que celle des Evêques & des Curés: les Evêques tiennent la place des Apôtres, les Prêtres des soixante & douze Disciples. On dira que pour prêcher il suffit d'avoir l'autorité du Pape. Mais le Pape se feroit tort à lui - même, s'il troubloit les droits de ses freres les Evêques. Si les Prélats veulent arrêter la prédication des faux apôtres, le moien le plus court est d'empêcher qu'ils ne reçoivent leur subsistance; car si ce secours leur manquoit, ils ne prêcheroient pas longtems. Si on demande quel mal il y a de demander son nécessaire: je réponds que ceux qui veulent vivre par la mendicité, deviennent flatteurs, médisans, menteurs. Et si l'on dit que c'est une perfection de tout quitter pour Jesus-Christ, & de mendier ensuite; je soutiens que la perfection consiste à tout quitter & à suivre Jesus Christ en l'imitant dans la pratique des bonnes œuvres, c'est-à-dire, en travaillant; & non pas en mendiant. Celui donc qui aspire à la perfection, doit après avoir tout quitté, vivre du travail de ses mains, ou entrer dans un Monastère qui lui fournisse le nécessaire de la vie. On ne trouve nulle part que Jesus-Christ ou ses Apôtres aient mendié.

Entre les signes des faux apôtres & des séducteurs, l'auteur marque ceux-ci. Ils font semblant d'avoir plus de zèle pour le salut des ames que les Pasteurs ordinaires. Ils se vantent d'avoir rendu à l'Eglise de grands services. Ils flattent les hommes par intérêt, & demeurent volontiers dans les Cours des Princes. Ils

usent d'artifice pour se faire donner des biens temporels, soit pendant la vie, soit à la mort. Ils font la guerre aux vérités qui leur déplaisent, & s'efforcent de les faire condamner. Ils persécutent ceux qui leur sont contraires, & excitent contre eux les puissances temporelles. Ils recherchent l'amitié des gens du monde, & font donner des bénéfices & des dignités écclésiastiques à ceux qui en sont indignes. (On ne doit appliquer ces caractères à aucun Ordre religieux, sans avoir bien examiné s'ils lui conviennent.)

Le livre de Guillaume de Saint Amour ne fit qu'échauffer la querelle entre l'Université & les freres Prêcheurs. Pour l'appaiser, le Roi Saint Louis envoia à Rome deux docteurs de grande réputation, qui porterent avec eux le livre pour le faire examiner par le Pape. L'Université l'aiant appris, envoia des députés de sa part. Les freres Prêcheurs en envoierent aussi pour soutenir leur cause contre ceux de l'Université. Le peuple se mocquoit d'eux & leur refusoit les aumônes ordinaires, les nommant hypocrites & précurseurs de l'Antechrist, faux prédicateurs, conseillers flatteurs des Rois & des Princes, & les accusant de mépriser les Pasteurs ordinaires, & de violer les regles dans l'administration de la Pénitence. Ainsi parle Matthieu Paris, peu favorable aux religieux mendians.

Le Livre de l'Evangile éternel.

Pendant que saint Thomas & saint Bonaventure sollicitoient à Rome la condamnation du livre des Périls des derniers tems, Guillaume de Saint Amour & les autres députés de l'Université travailloient de leur côté à faire condamner le livre de l'Evangile éternel, attribué à Jean de Parme qui étoit alors Géné-

ral des freres Mineurs. Ce livre contenoit plusieurs erreurs extravagantes, beaucoup moins dignes de réfutation que de mépris. Le Pape Alexandre IV. craignant que la condamnation solemnelle de ce livre ne nuisît à la réputation des religieux mendians, auxquels il étoit très-favorable, se contenta de le condamner & de le faire brûler en secret. Il avoit condamné auparavant, mais d'une maniere publique & éclatante, le livre des Périls des derniers tems, comme étant propre à causer du trouble & du scandale, & empêcher les fidéles de faire l'aumône aux religieux mendians.

Quand les troubles excités entre l Université & les freres Prêcheurs eurent été appaisés, saint Thomas fut reçu docteur. Sa reputation devenant tous les jours plus éclatante, on lui offrit plusieurs dignités ecclésiastiques qu'il refusa. Le Pape Clement IV. qui avoit pour lui une estime singuliere, ne put lui faire accepter aucun des bénéfices considérables qu'il auroit voulu lui donner. Il lui avoit même conféré l'Archevêché de Naples; mais le saint docteur ne voulut point se charger d'un tel fardeau, & pria le Pape de ne lui plus offrir aucune dignité, voulant demeurer dans la pauvreté & l'humilité de sa profession. Il n'ignoroit pas ce qu'a dit S.Paul, que si quelqu'un souhaite l'Episcopat, il desire une fonction & une œuvre sainte; mais il sçavoit aussi que ce que l'Apôtre permet de desirer, ce qu'il appelle bon & saint, ce n'est ni l'éclat de la dignité qui éblouit, ni les revenus & les autres avantages temporels qui y sont attachés, & qui peuvent flatter l'ambition ou la cupidité, ni enfin l'honneur de commander. Cette œuvre donc qu'il est louable de desirer, c'est le travail pour le

S. Thom est reçu Do teur.

Il refu l'Archevêch de Naples.

ſalut de ſes freres, c'eſt une eſpéce d'engagement au martyre, qui dans les premiers ſiécles étoit comme attaché à l'Epiſcopat. C'eſt ce que dit ſaint Thomas, en ajoutant que celui qui s'expoſe de ſoi-même au danger de rendre compte des autres au ſouverain juge, fait bien voir qu'il n'a aucune crainte des jugemens de Dieu.

Il eſt eſtimé de S. Louis. Saint Louis avoit une confiance particuliere dans les lumieres du ſaint Docteur. Il lui demandoit ſouvent conſeil, & ſe faiſoit un plaiſir de ſuivre ſes avis. Saint Thomas ne ſe prévalut jamais d'une diſtinction ſi honorable. Quoiqu'il y eût moins à craindre à la Cour du plus ſaint Roi qui fut ſur la terre, que dans pluſieurs monaſtéres, il ne laiſſoit pas de redouter la compagnie des Grands, & de fuir l'air de la Cour autant qu'il lui étoit poſſible. Quand ſaint Louis l'invitoit à ſa table, il s'excuſoit avec humilité; & lorſque les loix de l'obéiſſance ou du reſpect l'obligeoient d'accepter cet honneur, il n'en étoit ni moins recueilli, ni moins occupé de Dieu. C'eſt ce qui parut dans une occaſion que les hiſtoriens ont remarquée. L'héréſie des nouveaux Manichéens qui faiſoit du progrès, animoit le zèle du ſaint Docteur; & il s'appliquoit à en ſapper les fondemens par les principes mêmes de la lumiere naturelle. Son eſprit étoit ſi rempli de cet objet, que ſe trouvant à la table du Roi, après un long ſilence, frappant de la main ſur la table, il dit aſſez haut: Voilà qui eſt déciſif contre les Manichéens. Le Prieur des freres Prêcheurs qui l'accompagnoit, le fit ſouvenir du lieu où il étoit, & Thomas demanda au Roi pardon de cette diſtraction. Mais ſaint Louis en fut édifié, & voulut qu'un de ſes ſécretaires écrivît auſſi-tôt l'argument.

Les manieres douces & affables qui rendoient le saint Docteur aimable à tout le monde, lui étoient si naturelles, qu'il n'en eut jamais d'autres, non-seulement avec ses freres & ses amis, mais même à l'égard de ceux qui violoient par rapport à lui les loix les plus ordinaires de la bienséance. Dans les combats de litterature & les disputes de l'Ecole, où la charité est bien plus souvent blessée, que la vérité n'est éclaircie; parceque le desir de vaincre, ou la honte de paroître vaincu, frappent plus vivement les esprits que le noble desir de connoître la vérité & de lui rendre hommage, saint Thomas dans ces disputes, donna souvent de grands exemples de modération. Jamais il ne sortit de sa bouche aucune parole capable de blesser le prochain, quelque vivacité, quelque hauteur qu'on pût avoir avec lui dans les Actes publics. On le vit toujours également maître de lui-même, & toujours attentif à conserver son ame dans la douceur. En faisant l'éloge de cette vertu, le saint Docteur nous apprend les avantages qu'il en retiroit, non-seulement pour avancer dans la vertu, mais aussi pour se remplir de nouvelles connoissances. La douceur chrétienne, dit-il, nous unit à Dieu; elle sert à nous élever à l'intelligence des choses divines, parcequ'elle empêche l'ame de résister à la vérité, qu'il faut toujours respecter, de quelque part qu'elle vienne. Il avoit éprouvé que la vérité se découvroit à son esprit, à mésure qu'il étoit attentif à soumettre toutes les passions qui naissent de l'orgueil, & qui font perdre le repos ou la paix que l'homme juste trouve en Dieu.

Douceur modératio[n] de S Thom[as]

Voici un trait de la vie du saint Docteur, qui montre quelle étoit sa douceur & sa bonté.

Un jour qu'il se promenoit dans le cloître du couvent de Bologne, occupé à son ordinaire de ce qui faisoit l'objet de ses études, un frere lai, qui ne le connoissoit pas, lui dit qu'étant obligé de sortir pour quelques affaires, le supérieur lui avoit permis de prendre avec lui le premier religieux qu'il rencontreroit. Thomas, sans alléguer ni une incommodité qu'il avoit à un pied, ni les occupations plus sérieuses qui remplissoient tous ses momens, saisit avec joie cette occasion de pratiquer l'humilité & la charité, & se mit en devoir d'accompagner ce frere étranger. Mais celui-ci alloit avec tant de précipitation, que le saint Docteur ne pouvoit le suivre que de loin. Quelques personnes le voiant marcher avec une peine extrême, & moins vîte qu'il n'auroit voulu, avertirent le frere de sa méprise & de son indiscretion. Quand ils furent de retour au couvent, le frere se jetta aux pieds de Thomas, & lui demanda pardon, s'excusant sur ce qu'il n'avoit pas l'honneur de le connoître. Le saint Docteur plus embarrassé de ses excuses, que de ce qu'il avoit souffert pour lui rendre service, le releva avec cette douceur qui lui étoit ordinaire, & lui dit en souriant : ce n'est point vous, mon cher frere, qui êtes en faute, c'est moi, ou plutôt ma jambe, dont l'indisposition m'a empêché d'aller aussi vîte qu'il falloit, & de vous rendre ce petit service aussi entier que je l'eusse voulu.

Sa réputation. Sa science.

L'obéissance l'obligea à faire ses leçons de Théologie dans toutes les villes d'Italie où le Pape Urbain IV. se trouvoit, parcequ'il souhaitoit de l'avoir toujours auprès de lui. C'est pourquoi les historiens remarquent qu'il enseigna à Viterbe, à Orviette, à Fondi, à Pe-

touse, comme il avoit déja fait à Paris & à Rome, & comme il fit dans la suite à Bologne & à Naples. Il laissoit partout autant de marques de sainteté, que de doctrine & de science, parce que ni la foule des écoliers, qui étoit toujours grande, ni la proximité de la Cour du Pape, ni le nombre des personnes de tout rang qui s'empressoient de le consulter, n'étoient point capables de troubler la paix de son cœur. Il donnoit la meilleure partie du jour aux devoirs de la charité, à répondre à des difficultés, à examiner & à décider toutes sortes de cas; & il consacroit une partie des nuits à la priere, pour attirer sur lui de plus en plus le recueillement & l'onction dont il avoit besoin, pour être utile aux autres sans se nuire à lui-même.

Sa grande piété.

On sçait par le rapport fidéle de ceux qui écrivoient sous lui, qu'il dictoit dans sa chambre à trois écrivains, & quelquefois à quatre, sur différentes matieres en même-tems. Mais il attribuoit sa science moins à l'étude qu'à la priere, qui faisoit ses chastes délices. Il invoquoit toujours l'Esprit de Dieu, avant que d'étudier & de composer, redoubloit ses prieres quand il trouvoit de grandes difficultés, & y ajoutoit le jeûne Il craignoit beaucoup que l'étude des choses abstraites ne lui desséchât le cœur & ne nuisît à la piété : c'est pourquoi il faisoit tous les jours quelque lecture des Conférences de Cassien, imitant en cela saint Dominique, qui aimoit à lire la vie des anciens solitaires dont la Thebaide étoit peuplée dans le cinquiéme siécle. Saint Thomas malgré toute sa science, prêchoit simplement, ne donnant rien à la curiosité, mais tout à l'édification & à l'utilité des fidéles; aussi écoutoit-on

ses sermons avec un grand respect, & comme s'ils fussent venus du ciel. Ce saint Docteur disoit souvent, qu'il ne comprenoit pas comment des religieux pouvoient parler d'autre chose que de Dieu, & de ce qui sert à l'édification des ames.

Ses dernieres actions.

Le Pape Gregoire X. devant tenir un concile à Lyon l'an 1274. y appella saint Thomas, en considération de sa science & de son rare mérite. Il étoit à Naples, où il avoit été envoié en 1272. après le Chapitre général de l'Ordre tenu à la Pentecôte à Florence. L'Université de Paris écrivit à ce Chapitre, demandant instamment qu'on lui renvoiât le saint Docteur; mais Charles Roi de Sicile l'emporta, & obtint que Thomas vînt enseigner dans la ville capitale de sa patrie, dont il avoit refusé l'Archevêché. Ce Prince lui assigna une pension d'une once d'or par mois. Ce fut là que saint Thomas continua la troisiéme partie de sa Somme, jusqu'au traité de la pénitence qu'il laissa imparfait. Le saint Docteur partit donc de Naples pour se rendre à Lyon, suivant l'ordre du Pape, & prit avec lui le traité qu'il avoit fait contre les Grecs par ordre d'Urbain IV. pour les convaincre d'erreur & de schisme. Mais il tomba malade dans la Campanie; & comme il ne se trouvoit point dans le voisinage de couvent des freres Prêcheurs, il s'arrêta à Fosse-neuve, Abbaïe célebre de l'Ordre de Cîteaux dans le Diocèse de Terracine. Sa premiere attention en entrant dans ce monastére, fut d'aller à l'église se prosterner devant le saint Sacrement, selon la loi qu'il s'étoit prescrite dans ses voiages, & qu'il observa toute sa vie. Il passa ensuite dans le Cloître, & dit à son compagnon en présence de plusieurs

moines de la maiſon, & de quelques freres Prêcheurs qui l'accompagnoient : C'eſt ici le lieu de mon repos éternel ; c'eſt l'habitation que j'ai choiſie ; s'appliquant les paroles du pſeaume 131.

On le mit dans la chambre de l'Abbé, & pendant ſa maladie les moines lui témoignerent toute la charité & le reſpect poſſible, s'eſtimant heureux de lui rendre quelque ſervice. A meſure que ſaint Thomas voioit ſa fin approcher, les ſaints deſirs de la mort étoient en lui plus vifs & plus tendres. Il repetoit ſans ceſſe ces paroles de ſaint Auguſtin : Lorſqu'il n'y aura plus rien en moi qui ne vous ſoit parfaitement uni, ô mon Dieu, je n'éprouverai plus ni travail ni douleur. Et lorſque je ſerai plein de vous, que je ne vivrai plus que de vous, ma vie ne ſera plus, comme elle eſt maintenant, une vie mourante, elle ſera alors toute vie : C'eſt parceque je ne ſuis pas encore aſſez plein de vous, que je me ſuis à charge à moi même. La liberté d'eſprit qu'il avoit toute entiere dans ſa maladie, & la facilité avec laquelle on voioit qu'il parloit de Dieu, porterent les religieux de Foſſe-neuve à lui demander quelques inſtructions, qui pûſſent les aider à remplir ſaintement les devoirs de leur état. Ils le prierent de leur faire une courte expoſition du Cantique des Cantiques, comme avoit fait ſaint Bernard pour ſes religieux de Clairvaux. Donnez moi, répondit ſaint Thomas, donnez moi l'eſprit de ſaint Bernard, & je ferai ce que vous me demandez. Mais les moines redoublant leurs inſtances, le ſaint Docteur, malgré l'ardeur de la fiévre qui le conſumoit, & l'extrême foibleſſe de ſon corps déja épuiſé, entreprit de developper

Sa derniere maladie.

Liv. 10. des Confeſſions ch. 28.

les myſtéres que ce livre renferme. Sentant de plus en plus ſa fin approcher, il demanda le ſaint Viatique, qui lui fut apporté par l'Abbé & les moines. Il alla au devant & ſe proſterna par terre. Il recita le ſymbole avec de grands ſentimens de piété ; & quand il vit la ſainte hoſtie entre les mains du prêtre, il dit en répendant beaucoup de larmes : Je crois fermement que Jeſus-Chriſt vrai Dieu & vrai homme, fils unique du Pere éternel & d'une Vierge mere, eſt dans cet auguſte Sacrement. Il déclara enſuite qu'il ſoumettoit ſes Ecrits au jugement de l'Egliſe Romaine.

Sa mort. Son portrait. Son éloge.

Le lendemain il demanda l'Extrême-Onction, & peu après l'avoir reçue, il rendit l'eſprit, le ſeptiéme de Mars 1274. quelques heures après minuit, dans ſa cinquantiéme année commencée, ou ſelon d'autres Auteurs, dans la quarante-huitiéme. François Evêque de Terracine ſe trouva à ſes funerailles, accompagné de pluſieurs freres Mineurs, de l'Ordre deſquels il étoit ; de même que de pluſieurs nobles du pays, parmi leſquels il ſe trouvoit grand nombre de parens du ſaint Docteur. Il fut enterré dans le ſanctuaire, & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau.

Saint Thomas étoit de la plus haute taille, bien proportionné, beau de viſage, d'une complexion délicate. Il avoit la tête groſſe, & un peu chauve, le front arrondi. Il étoit ſujet à de fréquentes douleurs d'eſtomach, que ſes auſtérités & ſon travail continuel augmentoient beaucoup Toute l'Egliſe fut affligée de la mort d'un Docteur qui faiſoit ſon ornement & ſa gloire, & la regarda comme une perte irréparable. L'Univerſité de Paris témoigna ſa douleur au Chapitre général des freres Prê-

cheurs, qui cette même année se tenoit à Lyon. Voici quelques traits de la lettre qu'elle écrivit. Pénétrés de la plus vive douleur, nous avons choisi ce moment pour exprimer tous ensemble, combien nous sommes sensibles à la perte que vient de faire toute l'Eglise, & qui jette toute l'Ecole de Paris dans la derniere consternation. Ce n'est qu'avec une peine infinie que nous vous écrivons au sujet du respectable Docteur Thomas d'Aquin, dont la mort nous est annoncée par le bruit public, & par des rélations qui ne nous laissent pas la consolation de pouvoir en douter. Qui pourroit pénétrer par quelle vue la Providence a permis qu'un astre si éclatant qui brilloit dans l'Eglise, & qui étoit destiné à éclairer tous les siécles, ait sitôt disparu ? Mais ne pensons pas que cet illustre Docteur, pour avoir cessé de vivre sur la terre, cesse pour cela de répandre sa lumiere dans toute l'Eglise.

Nous avons sujet de nous plaindre, de ce qu'aiant vivement sollicité votre Chapitre général de Florence de rendre ce grand homme à notre Ecole, toutes nos instances ont été sans succès. Remplis d'une tendre affection pour un Docteur que nous regardons comme notre pere & notre maître, nous vous adressons de nouvelles prieres, afin que si nous avons été privés de la consolation de le posseder encore dans les derniers jours de sa vie, nous aions du moins celle de recevoir ses dépouilles après sa mort. Ce sont ses cendres que nous demandons aujourd'hui, comme le plus riche présent que vous puissiez nous faire. Il ne seroit pas juste de destiner un autre lieu pour sa sépulture, ou de préférer quelque autre pays à la capitale de ce Royaume, si distinguée par

ſon Ecole, laquelle après l'avoir élevé & nourri dans ſon ſein, a reçu à ſon tour les oracles de ſa doctrine. Il convient que nous ſoions les dépoſitaires du corps de cet incomparable Docteur, afin que la vue de ſon tombeau produiſe à jamais dans le cœur de ceux qui viendront après nous, les mêmes ſentimens d'eſtime & de vénération, que l'excellence de ſes Ouvrages a fait naître depuis long-tems dans nos eſprits. Telle étoit l'idée qu'avoit de ſaint Thomas l'Univerſité de Paris.

Ses miracles. La voix éclatante des miracles attira bientôt à Foſſe-neuve un concours de fidéles qui avoient recours à l'interceſſion de ſaint Thomas. Les Religieux de Cîteaux craignant que les Reliques ne leur fûſſent enlevées, les mirent ſecretement dans une chapelle; mais la crainte d'avoir fait injure au ſerviteur de Dieu, les détermina à rapporter le corps au lieu de la premiere ſépulture. Ils firent entre eux cette cérémonie avec beaucoup de ſolemnité; & ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'on ne fit pas difficulté de célébrer la Meſſe & de faire l'office d'un Confeſſeur, ſur les témoignages que les miracles rendoient à la ſainteté de l'illuſtre Docteur. C'eſt ce que dit M. Baillet dans la vie de ſaint Thomas, & ce que le P. Touron rapporte dans celle qu'il a donnée. La vénération des fidéles pour le ſaint Docteur augmentoit toujours, à proportion que Dieu multiplioit les miracles. Quinze ans après ſa mort on fit l'ouverture du tombeau, & il en ſortit une odeur excellente. Le corps fut trouvé ſans aucune corruption, enſorte qu'il fallut ſe ſervir d'un raſoir pour en détacher la main droite, qu'on accorda aux inſtances de la ſœur du Saint. Un chanoine aiant témoigné du mé-

pris pour cette Rélique, fut puni sur le champ. Sa tête enfla, & il fut saisi d'un horrible tremblement dans tout son corps. Aiant avoué sa faute & demandé pardon à Dieu d'avoir blasphemé contre son serviteur, il obtint sa guérison en baisant avec respect la Relique qu'il avoit méprisée. Un frere-lai de Fosse-neuve, s'ennuiant du long séjour que faisoient dans le monastére les Commissaires qui avoient été nommés pour informer sur les miracles de saint Thomas, dit dans un moment de chagrin, qu'il ne croioit rien des prétendus miracles dont on parloit tant. Ce frere fut aussitôt frappé, & devint paralytique d'une partie du corps. Il alla faire sa confession publique sur le tombeau du serviteur de Dieu, & recouvra la santé, comme un gage du pardon qui lui étoit accordé par l'intercession de celui dont il avoit ôsé décrier les miracles.

Sa canonisation.

Saint Thomas fut canonisé par le Pape Jean XXII. l'an 1323. le dix-huitiéme de Juillet, jour auquel l'église de Paris célébre maintenant sa fête. Le Pape Urbain V. ordonna que le corps du saint Docteur fût donné aux freres Prêcheurs de Toulouse, & que le bras droit fût porté à Paris. La translation du corps se fit le vingt-huit de Janvier 1369. avec une très-grande solemnité; & dans le siécle dernier il fut mis dans une riche Chasse par le Général de l'Ordre, en présence du Prince de Condé & de plusieurs autres Seigneurs. Cette Chasse qui est de vermeil, travaillée par les plus habiles maîtres, est sous un superbe mausolée, qui s'éléve presque jusqu'à la voute de l'Eglise: il est à quatre faces, dont l'orientale & l'occidentale sont ornées d'un double rang de grandes colomnes de marbre jaspe & des statues de

plusieurs Papes qui ont fait l'éloge de la doctrine de saint Thomas. Outre les deux grands autels, sur lesquels on célébre tous les jours les saints mystéres, on en dresse un autre à la face du midi, & un à celle du nord, le jour de la fête du saint Docteur; de sorte que quatre prêtres célebrent en même-tems au pied de ce magnifique mausolée, sans que l'un puisse incommoder l'autre. En même-tems que le Pape Urbain V. avoit soin de faire honorer les Reliques de saint Thomas, il recommandoit qu'on s'attachât à la doctrine pure de cet illustre Docteur, comme étant celle de toute l'Eglise.

Ses Ecrits.

Vie de saint Thomas par le P. Touron.

Sa vie paroît courte en comparaison de la multitude de ses Ecrits. Dans l'édition qui en fut faite à Rome en 1570. par ordre de Pie V. tous les Ouvrages attribués à saint Thomas furent mis en dix-sept volumes *in folio*. L'édition d'Anvers en a depuis ajouté un dix huitiéme. On peut les ranger en quatre classes: 1. les Ouvrages de Philosophie: 2. les principaux qui regardent la Théologie: 3. les Commentaires sur l'Ecriture sainte: 4. les opuscules ou divers traités.

Ouvrages philosophiques.

Les principaux Ouvrages de philosophie que nous aions de saint Thomas, sont ses commentaires sur 52. livres d'Aristote, dont il a expliqué les principes & corrigé quelquefois les sentimens. Ce travail, il faut l'avouer, étoit bien ingrat; mais il lui paroissoit nécessaire dans un siécle, où de mauvais philosophes emploioient les sophismes d'Aristote pour ébranler les dogmes de la foi. Ces commentaires composent les cinq premiers tomes des Ouvrages de saint Thomas, tant de l'édition de Rome que de celle qui parut à Anvers l'an 1612.

Le premier Ecrit que le saint Docteur ait publié sur la Théologie, est une explication des quatre livres des Sentences, suivant la méthode de Pierre Lombard Evêque de Paris. Saint Thomas traite d'abord dans ce Commentaire, de la nature Divine, de ses attributs ou perfections, & de la Trinité des personnes en Dieu. Il parle ensuite de la Création du monde en particulier, de la nature des Anges & de celle de l'homme. Il explique dans la troisiéme partie tout ce que la foi nous apprend touchant l'Incarnation du Verbe. Enfin il donne le traité des vertus & des vices, celui des sacremens de la nouvelle loi & des dernieres fins de l'homme. Ce Commentaire qui compose le sixiéme & le septiéme tome de ses Ouvrages, fut fait par saint Thomas lorsqu'il n'étoit âgé que de vingt-deux ans. Aussi tout le monde convient qu'il avoit un génie très-vaste & une pénétration extraordinaire.

Ouvrage théologique

Le huitiéme volume contient les questions disputées. On les nomme ainsi, parcequ'elles avoient été souvent examinées ou agitées par le saint Docteur, tant en France qu'en Italie. Ces questions au nombre de soixante-trois, sont divisées en plus de quatre cens articles. Les dix premieres questions sont sur la puissance de Dieu : il y en a seize qui traitent de la nature & de la distinction des péchés : vingt-neuf sous le titre de la Vérité, où l'Auteur parle des idées divines, de la science de Dieu, de la providence, de la prédestination, du livre de vie, de la connoissance des Anges, de la prophetie, du ravissement, de la foi, de la connoissance du premier homme, de celle de l'ame après la séparation du corps, de la conscience, du libre arbitre, de la grace soit dans

beaucoup le prix de cet Ouvrage, c'eſt que pour l'executer, l'Auteur a été obligé de lire un nombre prodigieux de Livres, dans un tems où, l'art de l'imprimerie n'étant pas encore inventé, ils étoient toujours fort rares. Les ſavans & ceux qui vouloient le devenir, étoient obligés d'entreprendre de pénibles voiages, pour lire dans différentes bibliotheques les manuſcrits qu'ils ne pouvoient ſe procurer autrement. Le Commentaire dont je parle, prouve que ſaint Thomas en s'attachant à la Théologie ſcholaſtique ſelon le goût de ſon ſiécle, n'a pas négligé l'étude de la poſitive, qui conſiſte proprement dans la ſcience de l'Ecriture & de la Tradition, dans la connoiſſance de l'hiſtoire ſainte & de celle de l'Egliſe.

On trouve dans le ſeiziéme tome pluſieurs ſermons pour les dimanches & les principales fêtes de l'année. La plûpart paſſent pour de ſimples copies, que faiſoient quelques-uns de ſes auditeurs après l'avoir entendu. On prétend auſſi que ſaint Thomas ſe contentoit de mettre par écrit le deſſein & le ſommaire de ſes ſermons. Le dix-ſeptiéme tome renferme divers opuſcules ou petits traités. On en compte communément ſoixante-treize. Il y en a quarante-deux qui paſſent pour être certainement de lui: quelques-uns ſont douteux, & d'autres ſuppoſés. Les principaux de ces opuſcules ſont, un traité contre les Grecs compoſé par ordre d'Urbain IV. Un abregé de Théologie, diviſé en deux parties, où l'Auteur réduit toute la doctrine chrétienne à la foi, l'eſpérance & la charité: Un autre traité où le ſaint Docteur explique comment toute la foi eſt renfermée dans le double précepte de la charité: Une expoſition du ſymbole, une explication de l'O-

raiſon

raison dominicale & de la Salutation angelique : Un traité contre les erreurs d'Averroès philosophe Arabe, qui prétendoit que tous les hommes n'avoient qu'un seul & même esprit : un autre sur les avantages de la vie religieuse : une réfutation du livre des périls des derniers tems. Le dix-huitiéme tome de l'édition d'Anvers renferme des Ouvrages dont la plûpart ont été faussement attribués à saint Thomas. Tout le monde sait qu'il a composé l'office de la fête du saint Sacrement, dont nous rapporterons l'institution dans un autre article.

Saint Thomas est appellé l'Ange de l'Ecole, & les souverains Pontifes ont toujours recommandé aux Théologiens de s'attacher à sa doctrine. Il a établi, suivant la méthode scholastique qui s'étoit introduite depuis peu dans l'Eglise, les mêmes vérités que saint Augustin avoit developpées avec tant de lumiere & de solidité. Nous rapporterons ici quelques-uns des principes du saint Docteur sur la Prédestination & la Grace. L'élection est véritablement gratuite, puisque Dieu ne trouve point dans la créature, mais dans sa seule volonté, la raison de prédestiner un homme plutôt qu'un autre homme : *Non habet rationem*, dit-il, *nisi divinam voluntatem.* Elle est gratuite, parceque nous ne présentons rien à Dieu que nous n'aions reçu de lui : la grace & le bon usage de la grace, tout est un don de la misericorde divine : *Ipse usus gratiæ est à Deo.* Tout ce qui dans l'homme le conduit au salut, est l'effet de la prédestination : *Quidquid est in homine ordinans ipsum in salutem, totum comprehenditur sub effectu prædestinationis.* Or il est évident que ce qui est l'effet de la prédestina-

tion ne peut en être la cause. Saint Thomas expliquant le commencement de l'Epître aux Ephésiens, trouve dans toutes les paroles de S. Paul autant de preuves de la prédestination gratuite. Il remarque d'abord que l'Apôtre ne dit pas, que Dieu nous a choisis parce qu'il prévoioit que nous serions Saints par le bon usage que nous voudrions bien faire de son secours; mais il dit, que Dieu nous a élus afin que nous fussions Saints. *Elegit nos ut essemus Sancti.* Ce n'est donc pas la prévision des mérites futurs qui a été le motif de notre élection : c'est l'élection même qui est la cause des mérites : dès qu'il a plu à Dieu de nous prédestiner à la gloire, il nous donne la grace qui nous en fait mériter la possession. C'est pour cela, dit saint Thomas, que l'Apôtre releve le bienfait de cette élection, non-seulement en ce qu'elle est libre & éternelle, mais encore en ce qu'elle est entierement gratuite, le pur effet de la charité de Dieu, le principe du mérite & de la sainteté de l'homme : *Commendatur electio ista quia libera, elegit nos in ipso : quia æterna, ante mundi constitutionem : quia fructuosa, ut essemus sancti : quia gratuita, in charitate.* La prédestination, dit encore le saint Docteur, n'a d'autre principe que la seule volonté de Dieu, ni d'autre cause que son pur amour : *ex amore puro proveniens.*

Dieu est toujours le maître de ses dons ; & puisqu'il ne doit rien à ses créatures, il ne fait aucune injustice à celui à qui il ne donne pas ce qu'il veut bien donner à un autre. Il est juste, lorsqu'il refuse ce qui n'est point dû ; il est miséricordieux, quand il accorde ce que nul n'a droit de lui demander. Sa volonté est toujours sainte, & ses desseins, pour être infiniment

élevés au-dessus de la raison humaine, n'en sont pas moins la souveraine justice & la sagesse infinie. C'est le raisonnement de saint Thomas : *Quibusdam est misericors Deus quos liberat ; quibusdam autem justus quos non liberat, neutris autem iniquus. Et ideo Apostolus quæstionem solvit per authoritatem, quæ omnia divinæ misericordiæ adscribit.*

La matiere de la Prédestination & celle de la Grace sont si étroitement unies, qu'on ne peut les séparer. La vocation à la foi, la conversion des pécheurs, la persévérance des justes, toutes les opérations de la grace depuis le premier pas du salut jusqu'à la consommation de la charité & de la gloire, tout cela n'est que l'execution du décret de la prédestination. Saint Thomas en expliquant ces paroles de Jesus-Christ : *Personne ne peut venir à moi si mon Pere ne l'attire*, remarque d'abord que l'homme est trop foible pour venir à Jesus-Christ, si Dieu n'agit intérieurement dans son cœur pour le faire croire, aimer, & courir. Il ajoute que ce secours qui produit en nous la foi, l'amour & l'action, est un secours efficace : c'est une motion physique du côté du principe, qui meut intérieurement & applique efficacement : *Gratia*, dit encore le saint Docteur, *est principium cujuslibet boni operis in nobis.* Dès queDieu est le principe & la premiere cause de tout bien, il s'ensuit évidemment que c'est lui qui opére en nous par sa grace le consentement au bien, la bonne détermination: car c'est là le point décisif & capital, & celui dont Dieu est le plus jaloux. La volonté de l'homme, à cause de la corruption de sa nature, se porte toujours à un bien particulier, à moins qu'elle ne soit guérie par la grace de de Dieu : *Volun-*

tas propter corruptionem naturæ sequitur bonum privatum, nisi sanetur per gratiam Dei. Ce sont les paroles de saint Thomas dans l'endroit de sa Somme, où il traite cette matiere à fonds. Il nous enseigne que quoique nous soions toujours maîtres de nos actions, elles ne sont pas tellement en notre pouvoir, qu'il arrive que nous les fassions jamais indépendamment du secours divin. Et cette nécessité de la grace, pour toutes les actions de piété, le saint Docteur l'étend à tous les états, au juste comme au pécheur, à l'homme innocent comme à celui qui ne l'est plus : *Mens hominis etiam sani non ita habet dominium sui actûs, quin indigeat moveri à Deo.*

Nous rapporterons ici ce que dit un des plus grands hommes de notre siécle, sur la maniere dont on doit étudier saint Thomas.

M. Duguet lettre XXIII. du IX. vol.

Saint Thomas propose la suite des dogmes d'une maniere admirable. Toute sa doctrine est liée, ses principes sont suivis, & toutes ses conclusions se tiennent par un enchaînement merveilleux. Qu'il ait dit un mot dans un endroit, il s'en souvient cent pages après ; c'est pourquoi il est important de bien posséder ses principes. Les renvois qui sont aux marges sont d'un grand secours, pour trouver au besoin les questions précédentes, sur lesquelles il fonde ce qu'il enseigne dans les suivantes. Il faut donc l'étudier avec soin & dans les premiers tems. Si on ne le lit d'abord, on ne le lira jamais. On ne peut néanmoins être bon théologien sans l'avoir lu. Le fonds de sa théologie est, pour l'Ecriture sainte, dans l'Evangile de saint Jean & les Epîtres de saint Paul ; & pour les Peres, dans saint Augustin. Mais ce qui est sans suite dans l'Ecriture &

les saints Peres, saint Thomas l'a mis en ordre, & en a fait un enchaînement qui sert infiniment pour arranger tout ce qu'on ne pourroit pas aisément rapporter en sa place. Il faut donc se faire avec lui un squelete de théologie qu'on remplira ensuite avec les saints Peres. On trouve assez de gens habiles sur une matiere, & d'autres sur une autre; mais il y en a peu qui possédent la théologie entiere, & c'est ce qu'on trouve dans saint Thomas.

On trouvera en le lisant plusieurs questions inutiles ou particulieres à son tems, qu'il faut ou passer entierement, ou parcourir légérement. Mais on ne doit pas mettre en ce nombre celles où il est parlé de puissance, de science & de volonté; car tout cela a rapport à l'intelligence de saint Augustin, & c'est là qu'on trouve les principes sur lesquels saint Thomas raisonne dans la suite. Son traité de l'Incarnation est d'une grande beauté, aussi-bien que celui des Loix.

Il y en a qui disent que saint Thomas est contraire à saint Augustin, mais ceux qui le disent ne l'ont pas bien lu. Plus on entend saint Thomas; plus on trouve que son plan est conforme à la doctrine de saint Augustin. Il est facile de concilier quelques endroits où il lui paroît contraire, comme par exemple sur la bonté morale des actions. La plûpart des disputes qu'on a sur ce sujet, viennent de ce qu'on ne distingue pas entre le sens auquel S. Augustin prend le mot de Charité, & celui auquel l'entend saint Thomas. Saint Thomas n'appelle *Charité* (en quoi il a changé le langage commun) que l'amour de Dieu, qui justifie l'homme & fait que le Saint Esprit habite en lui comme dans son temple: Au lieu que

ſaint Auguſtin appelle Charité tout amour de Dieu, en quelque degré qu'il ſoit.

II.

S. Bonaventure. Sa naiſſance. Son éducation.

Bonaventure nâquit l'an 1221. à Bagnaréa en Toſcane, & il fut nommé Jean au Baptême. A l'âge de quatre ans il tomba dangereuſement malade, & les médecins déſeſpéroient de ſa guériſon, lorſque ſa mere le recommanda aux prieres de ſaint François, qui vivoit encore, promettant, s'il revenoit en ſanté, de le mettre ſous ſa conduite. Le ſaint homme pria pour l'enfant, & le voiant guéri il s'écria en Italien: *O buona ventura!* ô heureux événement! Le nom en demeura à l'enfant avec celui de Jean.

Auſſi-tôt qu'il eut l'âge de raiſon, on eut ſoin de l'inſtruire de ſa guériſon miraculeuſe, qui avoit donné occaſion au nom qu'il portoit. Il goûta Dieu dès qu'il le connut. Ses parens le firent étudier; & en avançant dans les ſciences, il fit encore plus de progrès dans la vertu.

Il entre dans l'Ordre des freres Mineurs. Il enſeigne à Paris.

En 1243. Bonaventure âgé de 22. ans, entra dans l'Ordre des freres Mineurs pour accomplir le vœu de ſa mere. A peine eut-il fait profeſſion, qu'on l'envoia étudier à Paris. On dit qu'il y eut pour maître en Théologie le célébre Alexandre de Halès, un des plus ſavans religieux de ſon Ordre, qui touché de la candeur de ce jeune homme & de l'innocence de ſes mœurs, diſoit: Il ſemble que le péché d'Adam n'ait point paſſé dans Bonaventure. Il donna dans cette école tant de preuves de ſon eſprit, de ſa ſcience & de ſa vertu, qu'au bout de ſept ans de profeſſion, il fut choiſi pour y donner des leçons de philoſophie & de théologie, comme avoit fait Alexandre de Halès. En

enseignant ce que l'on doit croire, il montroit par son exemple ce que l'on doit faire ; & son but principal étoit de former des chrétiens, encore plus que des sçavans. Il aimoit la retraite, sans laquelle on ne peut étudier solidement, & il demandoit sans cesse à Dieu, que le poison de l'orgueil ne vînt pas gâter dans son cœur les dons que la grace y avoit mis.

Son Ordre plein d'estime pour sa vertu, le choisit pour Général à l'âge de trente-cinq ans ; & le Pape Alexandre IV. confirma cette élection. Bonaventure eut beau opposer sa jeunesse & son peu d'expérience dans la conduite des autres ; il fut contraint d'obéir. Les embarras inséparables de sa place, ne l'empêcherent point de pratiquer toujours ce qu'il y avoit dans le cloître de plus difficile & de plus humiliant. Pendant qu'il fut à la tête des freres Mineurs, il les gouverna toujours avec beaucoup de prudence & de capacité. Il se servoit de la force de ses exemples, plutôt que de l'autorité que lui donnoit sa place, pour maintenir les bons religieux dans leur premiere ferveur, & faire rentrer dans le devoir ceux qui s'en écartoient. En 1263. il alla à Rome pour prier le Pape Urbain IV. de décharger son Ordre de la conduite des religieuses de sainte Claire, ce qu'il ne put obtenir.

Il est fait Général des freres Mineurs.

L'Eglise d'Yorc étant vacante, le Chapitre élut d'abord Guillaume de Langton son Doien, qui alla à Rome pour faire confirmer l'élection ; mais le Pape Clement IV. la cassa, ne la trouvant pas canonique : & se reservant pour cette fois la provision de l'Archevêché d'Yorc, il le donna à saint Bonaventure. Il fut porté à ce choix, tant par le mérite singulier du sujet,

Il réfuse l'Archevêché d'Yorc.

que par l'état où se trouvoit l'Angleterre. Il considéroit en Bonaventure la pureté des mœurs, l'austérité de la vie, l'éminence de la science, la prudence, la gravité, l'expérience dans le gouvernement, enfin le talent qu'il avoit de maintenir la régularité, en se rendant aimable à tout le monde. Du côté de l'Angleterre, le Pape considéroit les désordres que la guerre civile avoit produits dans l'Eglise, & le besoin qu'elle avoit d'un homme d'un mérite extraordinaire, pour y rétablir la discipline. Après donc avoir imploré le secours de Dieu & délibéré avec les Cardinaux, il jetta les yeux sur Bonaventure; & l'aiant choisi pour le siége d'Yorc, il lui ordonna en vertu de la sainte obéissance de l'accepter, & d'acquiescer à la vocation divine: mais le saint homme alla trouver le Pape, & fit si bien qu'il évita d'accepter cette dignité.

Il est fait Cardinal & Evêque.

Bonaventure ne trouva pas la même facilité à la Cour de Gregoire X. successeur de Clement IV. Gregoire trouva tant d'affaires à regler & tant d'abus à réformer, qu'il crut devoir convoquer un Concile général. Il jetta les yeux sur diverses personnes qui étoient le plus en réputation de science & de piété; & afin de leur donner plus d'autorité, il les éleva aux Prélatures & au Cardinalat. Bonaventure aiant appris qu'il étoit de ce nombre, sortit sécrétement de l'Italie, & se réfugia au grand couvent de Paris. Mais un ordre bien précis l'obligea de retourner promptement. Il étoit dans le couvent de Mugello à quatre ou cinq lieues de Florence, lorsque deux Nonces du Pape vinrent lui aporter le bonnet de Cardinal. Ils trouverent ce Général occupé aux plus bas offices de la cuisine. Bonaventure ne se contraignit

point pour eux, & ne rougit point de continuer en leur préſence de laver la vaiſſelle. Quand il eut achevé, il prit le bonnet en ſoupirant, & marqua à ſes freres en préſence des Nonces, le regret qu'il avoit de l'échange qu'on lui faiſoit faire, des fonctions paiſibles du cloître contre les nouvelles obligations qu'on lui impoſoit. Peu de temps après il alla à Rome, où le Pape le ſacra Evêque d'Albane malgré ſa réſiſtance, & lui ordonna de ſe préparer ſur les matieres que l'on devoit traiter au Concile général indiqué à Lyon.

L'ouverture du Concile s'étant faite le ſeptiéme de Mai de l'an 1274. Bonaventure y précha à la ſeconde & à la troiſiéme ſeſſion. Après la quatriéme qui ſe tint le ſixiéme de Juillet, & où il s'agiſſoit de la réunion des Grecs, Bonaventure qui avoit travaillé plus que perſonne à cette grande affaire, tomba dans une défaillance qui fut ſuivie d'un vomiſſement continuel. Il mourut le matin du Dimanche quinziéme du même mois. Il fut regretté de tout le Concile à cauſe de ſa doctrine, de ſon éloquence, de ſes vertus, & de ſes manieres, qui gagnoient les cœurs de tous ceux qui le voioient. Il fut enterré le même jour à Lyon dans la maiſon de ſon Ordre, & le Pape aſſiſta à ſes funérailles avec tous les Prélats du Concile, & toute la Cour de Rome. Le Cardinal Pierre de Tarentaiſe Evêque d'Oſtie de l'Ordre des freres Prêcheurs, célébra la meſſe, & prit pour texte de ſon ſermon ces paroles de David : Je ſuis inconſolable de t'avoir perdu, mon frere Jonathas. Son diſcours fut ſi touchant, qu'il fit verſer des larmes à tous les aſſiſtans.

Sa derniere maladie.

Sa mort.

Il paroît ſurprenant qu'au milieu de la mul- Ses Ecrits.

tude d'affaires dont ſaint Bonaventure s'eſt trouvé chargé, il ait pu encore trouver du tems pour compoſer des Ouvrages. Mais outre qu'il avoit beaucoup de facilité, il ménageoit tous ſes momens & n'en perdoit aucun. On a de lui une Apologie des pauvres en faveur des religieux mendians ; des Traités de Philoſophie & de Théologie ; des Commentaires ſur l'ancien & le nouveau Teſtament ; pluſieurs Sermons, & un grand nombre de Traités de pieté. C'eſt en ces derniers qu'il a le plus excellé.

Saint Thomas d'Aquin avec qui il étoit fort lié, étant venu le voir dans le tems qu'il compoſoit la Vie de ſaint François, ne voulut point le détourner : Laiſſons le ſaint, dit-il, travailler pour le ſaint : ce ſeroit une indiſcretion de l'interrompre. Une autre fois, ce ſaint Docteur pria ſaint Bonaventure de lui dire, dans quelles ſources il puiſoit l'onction qu'on trouvoit dans ſes Ecrits, & cette éloquence toute divine qui les faiſoit rechercher. Saint Bonaventure lui montra ſon crucifix & lui dit : Voilà le grand livre où j'apprends tout ce que j'enſeigne. Un frere lui diſoit un jour : Dieu vous a donné de grands talens à vous autres ſavans, avec leſquels vous pouvez le louer & le ſervir : mais nous autres ignorans, que pouvons-nous faire pour lui plaire ? Vous pouvez aimer Dieu, répondit le ſaint ; c'eſt par-là ſeul qu'on lui eſt véritablement agréable.

Entre les Traités de pieté qu'a compoſés ſaint Bonaventure, les Méditations ſur la vie de Jeſus-Chriſt meritent une attention particuliere. Elles ſont adreſſées à une religieuſe du ſecond Ordre de ſaint François, c'eſt-à-

dire des filles de ſainte Claire. Il les exhorte à méditer aſſiduement la vie de Notre-Seigneur ; & il ajoute : Ne croiez pas que nous puiſſions méditer tout ce qu'il a fait, ou dit, ni que tout ſoit écrit : mais afin que ſes actions faſſent plus d'impreſſion ſur vous, je les raconterai comme ſi elles s'étoient paſſées de la maniere qu'on peut le repréſenter par l'imagination : car nous pouvons ainſi méditer l'Ecriture même, pourvû que nous n'y ajoutions rien de contraire à la vérité, à la foi & aux bonnes mœurs. Sur ce fondement, il fait comme des tableaux de toute la vie de Jeſus-Chriſt ; ajoutant aux narrations de l'Ecriture, les circonſtances qui lui paroiſſoient convenables, & qu'il tire quelquefois d'Ecrits apocryphes, qui paſſoient alors pour vrais, ou de révélations peu certaines. Par exemple, il dépeint ainſi la Nativité de Notre-Seigneur. L'heure étant venue, le Dimanche à minuit la Vierge ſe leva. Alors le fils de Dieu ſortant du ſein de ſa mere, ſans lui cauſer aucune douleur, ſe trouva ſur le foin qu'elle avoit à ſes pieds : elle ſe baiſſa, le prit, l'embraſſa tendrement, le mit ſur ſes genoux, & le lava de ſon lait, qui coula en abondance ; puis l'enveloppa du voile de ſa tête, & le mit dans la crêche. Le bœuf & l'âne ſe mirent à genoux, poſant leurs muſeaux ſur la crêche, & ſoufflant pour échauffer l'enfant, comme s'ils l'euſſent connu.

Tout le reſte de l'Ouvrage eſt du même gout, & l'Auteur ajoute à ces peintures, des dialogues & des diſcours accommodés aux ſujets. Cette méthode a été depuis ſuivie par les autres ſpirituels, lorſqu'ils ont donné des ſujets de méditation ; & il eſt à craindre qu'elle

n'ait donné occasion à des esprits foibles, de prendre pour des révélations ce qu'ils avoient fortement imaginé. Peut-être aussi que cet exemple a autorisé les faiseurs de Legendes, à inventer plus hardiment des faits, ou du moins des circonstances qu'ils ont jugées propres à nourrir la piété. Saint Bonaventure, dans son Apologie des Pauvres, ne nomme point l'Auteur qu'il y refute, soit parce qu'il ne le connoissoit pas, soit pour épargner sa réputation. Mais nous savons que c'étoit un Docteur de Paris nommé Gérard d'Abbeville, qui avoit pris le parti de Guillaume de Saint Amour & avoit écrit contre les religieux mendians. Ce Docteur louoit la fuite de la persécution comme une action digne des hommes les plus parfaits. Il attaquoit par-là indirectement la conduite de saint François & de ses premiers disciples, qui par un excès de zèle alloient chercher la mort chez les infidéles, s'exposant eux-mêmes sans nécessité. Saint Bonaventure prouve fort bien, qu'il est de la perfection chrétienne de desirer la mort pour être uni à Dieu, & que quand Jesus-Christ s'est caché pour l'éviter, ce n'étoit pas par crainte, mais par condescendance pour les foibles, qu'il vouloit justifier & consoler par son exemple : mais il semble que ce saint Docteur va trop loin, quand il soutient, contre les maximes de la bonne antiquité, qu'il est de la perfection de s'exposer volontairement à la mort ; & les exemples qu'il apporte de quelques Apôtres & de quelques Martyrs, montrent qu'il a été trompé par de faux actes. Il vient ensuite à la pauvreté, qui est le principal objet de son Ouvrage, & prétend que la plus parfaite consiste dans le renoncement à

toute proprieté des biens temporels, tant en particulier qu'en commun, se contentant du simple usage absolument nécessaire à la vie. C'étoit le systême des religieux mendians. Pour l'établir, il dit que l'on voit l'exemple de la premiere espece de pauvreté dans la premiere église de Jérusalem, où tous les fidéles possédoient leurs biens en commun; & que l'on voit l'exemple de la seconde dans les Apôtres: supposant, sans le prouver, qu'ils ne subsistoient pas comme les autres de ces biens communs. Pour montrer que Jesus-Christ lui-même a mendié, il cite saint Bernard, à qui il fait dire que le Sauveur mendioit de porte en porte pendant les trois jours qu'il demeura à Jérusalem à l'âge de douze ans. Mais ce passage n'est pas de saint Bernard, & il lui a été faussement attribué.

Girard disoit encore aux freres Mineurs: Vous prétendez n'avoir la proprieté de rien, quoique vous en aiez l'usage: mais tout le monde voit le ridicule de cette prétention dans les choses qui se consument par l'usage, où par conséquent on ne peut le séparer de la proprieté. Et à qui donc appartient l'argent que vous demandez & que vous amassez de tous côtés, si vous n'avez rien en commun? Saint Bonaventure répond: C'est au Pape & à l'église Romaine qu'appartient en propriété tout ce qu'on nous donne; nous n'en avons que le simple usage. Nous sommes à l'égard du Pape ce que sont, suivant le droit Romain, les enfans de famille, qui ne peuvent rien recevoir dont la proprieté ne passe aussi-tôt à leur pere. D'ailleurs suivant les regles du droit, personne ne peut rien acquerir, sans en avoir l'intention; or les freres mineurs n'ont aucune

intention d'acquerir : ainſi, quoiqu'ils touchent corporellement ce qu'ils reçoivent, ils n'en acquierent ni la proprieté ni la poſſeſſion. Ce qui eſt confirmé par l'autorité du Pape, ſupérieure à toutes les loix humaines. C'eſt aux Juriſconſultes à juger ſi celui qui prend à deux mains ce qu'on lui donne, n'a pas, quoi qu'il puiſſe dire, intention de l'acquerir.

Nous trouvons dans les Ouvrages de ſaint Bonaventure une lettre importante, qui prouve combien l'Ordre des freres Mineurs s'étoit déja relâché, & combien ſa premiere ferveur dura peu. Cette lettre eſt adreſſée à tous les Provinciaux, Cuſtodes ou Gardiens, ſur leſquels le ſaint Docteur étoit obligé de veiller en qualité de Général. En examinant, dit-il, pourquoi l'éclat de notre Ordre s'obſcurcit, je trouve pluſieurs cauſes de cette décadence. On demande avec avidité de l'argent, & on le reçoit ſans précaution : quoique rien ne ſoit plus contraire à notre vœu de pauvreté. Quelques-uns de nos freres languiſſent dans une honteuſe oiſiveté. Pluſieurs menent une vie vagabonde, ſont à charge à leurs hôtes, & ſcandaliſent au lieu d'édifier. Nos freres demandent l'aumône avec tant d'importunité, que les paſſans craignent leur rencontre comme celle des voleurs. La grandeur & la beauté de nos bâtimens trouble notre repos, & nous expoſe à la cenſure des hommes. Les connoiſſances & les liaiſons, que l'on ne ceſſe de multiplier, cauſent des ſoupçons & nuiſent à notre réputation. On donne les emplois à des freres qui n'ont point été aſſez éprouvés, & dont la vertu n'eſt pas ſolidement établie. On ſollicite les fidéles à ſe faire enterrer dans nos égliſes, & à nous mettre dans leurs teſta-

mens : ce qui attire l'indignation du clergé, & particulierement des Curés. On change ſans ceſſe de place, & on eſt dans une agitation continuelle : enfin nos freres font de grandes dépenſes, ne veulent plus ſe contenter de peu, & leur charité eſt bien refroidie : Ainſi nous ſommes à charge à tout le monde, & nous le ſerons encore beaucoup plus à l'avenir, ſi on n'y remedie promptement. C'eſt à quoi il exhorte les Supérieurs, & particulierement à ne pas recevoir trop de religieux, & à ne confier le miniſtere de la prédication & de la confeſſion qu'après un rigoureux examen. La lettre eſt datée de Paris le vingt-trois d'Avril 1257 trente ans ſeulement après la mort de ſaint François

ARTICLE XII.

Pluſieurs autres Saints du treiziéme ſiecle.

I.

ANtoine de Pade nâquit à Lisbonne vers la fin du douziéme ſiecle, & reçut au Baptéme le nom de Ferdinand. A l'âge de quinze ans il entra dans le couvent des chanoines reguliers de ſaint Vincent près de Liſbonne ; mais pour éviter les fréquentes viſites de ſes amis, il paſſa deux ans après au couvent de ſainte Croix de Conimbre, du même Ordre de ſaint Auguſtin, où il s'appliqua à l'étude des ſaintes Lettres. S. Antoine de Pade.

Aiant appris que pluſieurs freres Mineurs avoient été martyriſés à Maroc, le deſir qu'il

eût de souffrir aussi le martyre, lui fit desirer d'embrasser leur genre de vie. Quand on sut son dessein dans la maison où il étoit, il eut beaucoup à souffrir de la part de ses confreres, qui n'avoient que du mépris pour les religieux mendians. Les freres Mineurs qui demeuroient près de Conimbre, lui apporterent leur habit dans le monastere même de sainte Croix, & le menerent au lieu de leur demeure nommé saint Antoine d'Olivarès, où il les pria de le nommer désormais Antoine, pour éviter par ce changement de nom l'importunité de ceux qui viendroient le chercher. Le desir ardent du martyre lui fit obtenir la permission de passer en Afrique; mais y étant arrivé, il fut attaqué d'une longue maladie, qui lui fit prendre le dessein de revenir en Espagne. S'étant embarqué, les vents contraires le menerent en Sicile, où il apprit que l'on alloit tenir à Assise le Chapitre général. Il s'y rendit comme il put, tout infirme qu'il étoit, & il eut la consolation d'y voir saint François pendant plusieurs jours. Le Chapitre étant fini, on l'envoia à l'hermitage du Mont saint Paul près de Bologne, où il demeura long-temps en solitude, menant une vie très-mortifiée, jeûnant au pain & à l'eau, & s'appliquant à la méditation & à la priere.

Tom. V. pag. 578. Nous avons vû dans l'article de saint François avec quel zèle saint Antoine de Pade sollicita la déposition de frere Elie. Le Pape Grégoire IX. après avoir déposé ce Général, exhorta Antoine à s'appliquer entierement à l'étude; & afin qu'il le fit avec plus de liberté, il l'exempta de toute charge dans son Ordre, le priant de demeurer auprès de lui. Mais Antoine craignant les honneurs & le tumulte de

la Cour de Rome, ſe retira au Mont Alverne, où il demeura quelque temps avec la permiſſion du Pape. Se trouvant un jour à Forli dans la Romagne pour recevoir les Ordres, il s'y trouva auſſi des freres Prêcheurs. Comme ils étoient tous aſſemblés à l'heure de la conférence, le Miniſtre pria les freres Prêcheurs de faire quelque exhortation ; mais ils s'en excuſerent tous, diſant qu'ils n'y étoient point préparés. Le Miniſtre ſe tourna vers Antoine, & ſans connoître ſa ſcience, l'exhorta à dire ce que le ſaint Eſprit lui ſuggereroit. Antoine répondit qu'il étoit plus exercé à laver les écuelles dans la cuiſine, qu'à prêcher : cédant néanmoins à l'ordre du ſupérieur, il commença à parler avec tant de force & d'onction, que les auditeurs agréablement ſurpris, admirerent également ſa ſcience & ſon humilité. La choſe fut rapportée à ſaint François, qui ordonna à Antoine de s'appliquer à la prédication.

Il parloit avec une fermeté merveilleuſe, diſant également la vérité aux Grands & aux petits. Comme dès le commencement de ſa converſion il avoit deſiré le martyre, nulle crainte, nul reſpect humain ne le retenoit, & il s'oppoſoit avec un courage intrépide à la tyrannie des Grands. Les plus fameux prédicateurs en étoient épouvantés, & aſſiſtant à ſes ſermons, ils ſe cachoient le viſage de peur qu'on ne vît qu'ils rougiſſoient de leur foibleſſe. Antoine alloit ainſi prêchant par les villes & les bourgades ; & il proportionnoit ſes diſcours à la portée de ſes auditeurs, mêlant la douceur à la ſévérité. Grégoire IX. lui-même l'aiant entendu, & admirant la profondeur de ſa ſcience dans l'explication de l'E-

eût de souffrir aussi le martyre, lui fit desirer d'embrasser leur genre de vie. Quand on sut son dessein dans la maison où il étoit, il eut beaucoup à souffrir de la part de ses confreres, qui n'avoient que du mépris pour les religieux mendians. Les freres Mineurs qui demeuroient près de Conimbre, lui apporterent leur habit dans le monastere même de sainte Croix, & le menerent au lieu de leur demeure nommé saint Antoine d'Olivarès, où il les pria de le nommer désormais Antoine, pour éviter par ce changement de nom l'importunité de ceux qui viendroient le chercher. Le desir ardent du martyre lui fit obtenir la permission de passer en Afrique; mais y étant arrivé, il fut attaqué d'une longue maladie, qui lui fit prendre le dessein de revenir en Espagne. S'étant embarqué, les vents contraires le menerent en Sicile, où il apprit que l'on alloit tenir à Assise le Chapitre général. Il s'y rendit comme il put, tout infirme qu'il étoit, & il eut la consolation d'y voir saint François pendant plusieurs jours. Le Chapitre étant fini, on l'envoia à l'hermitage du Mont saint Paul près de Bologne, où il demeura long-temps en solitude, menant une vie très-mortifiée, jeûnant au pain & à l'eau, & s'appliquant à la méditation & à la priere.

Tom. V. pag. 178. Nous avons vû dans l'article de saint François avec quel zèle saint Antoine de Pade sollicita la déposition de frere Elie. Le Pape Grégoire IX. après avoir déposé ce Général, exhorta Antoine à s'appliquer entierement à l'étude; & afin qu'il le fit avec plus de liberté, il l'exempta de toute charge dans son Ordre, le priant de demeurer auprès de lui. Mais Antoine craignant les honneurs & le tumulte de

la Cour de Rome, se retira au Mont Alverne, où il demeura quelque temps avec la permission du Pape. Se trouvant un jour à Forli dans la Romagne pour recevoir les Ordres, il s'y trouva aussi des freres Prêcheurs. Comme ils étoient tous assemblés à l'heure de la conférence, le Ministre pria les freres Prêcheurs de faire quelque exhortation; mais ils s'en excuserent tous, disant qu'ils n'y étoient point préparés. Le Ministre se tourna vers Antoine, & sans connoître sa science, l'exhorta à dire ce que le saint Esprit lui suggereroit. Antoine répondit qu'il étoit plus exercé à laver les écuelles dans la cuisine, qu'à prêcher: cédant néanmoins à l'ordre du supérieur, il commença à parler avec tant de force & d'onction, que les auditeurs agréablement surpris, admirerent également sa science & son humilité. La chose fut rapportée à saint François, qui ordonna à Antoine de s'appliquer à la prédication.

Il parloit avec une fermeté merveilleuse, disant également la vérité aux Grands & aux petits. Comme dès le commencement de sa conversion il avoit desiré le martyre, nulle crainte, nul respect humain ne le retenoit, & il s'opposoit avec un courage intrépide à la tyrannie des Grands. Les plus fameux prédicateurs en étoient épouvantés, & assistant à ses sermons, ils se cachoient le visage de peur qu'on ne vît qu'ils rougissoient de leur foiblesse. Antoine alloit ainsi prêchant par les villes & les bourgades; & il proportionnoit ses discours à la portée de ses auditeurs, mêlant la douceur à la sévérité. Grégoire IX. lui-même l'aiant entendu, & admirant la profondeur de sa science dans l'explication de l'E-

criture, le nommoit l'Arche de l'alliance. ne s'appliquoit pas seulement à la mora mais encore à la controverse contre les hé tiques : il en convertit plusieurs à Rimini, en convainquit d'autres en des disputes pul ques à Milan & à Toulouse.

Il parloit l'Italien fort poliment & le p nonçoit fort bien, tout étranger qu'il ét Quoique la foule fût extraordinaire à ses mons, on y remarquoit une modestie & attention singuliere. Son discours étoit arde touchant, pénétrant, efficace : ses audite fondoient en larmes, se frappoient la poitri & se disoient l'un à l'autre : Helas ! je n'av jamais cru que telle action fût un péché ; s'exhortoient à se confesser, à jeûner, à f des pélérinages ; & on dit que les confrai des flagellans, depuis si fréquentes en It & ailleurs, commencerent par ses sermons enseigna en plusieurs monastéres de son dre, dans lesquels il excita l'émulation de tude ; car jusques-là les freres Mineurs étoi méprisés de plusieurs comme des ignora Antoine eut aussi part au gouvernement l'Ordre. Il fut ministre provincial, ou gard de la Romagne pendant plusieurs années, fonda plusieurs monastéres en diverses P vinces : il fut gardien au Pui en Velai & à moges. Mais après avoir été déchargé de t gouvernement par le Chapitre général 1230. & par le Pape, avec liberté de préc où il voudroit, il vint à Padoüe où il p l'hiver, & y prêcha le Carême de l'an 12 Il prêchoit tous les jours, & ne laissoit pas confesser : le concours du peuple étoit tel à sermons, que les églises étant trop petites fut obligé de prêcher en pleine campag

Toute la ville de Padoüe s'y trouvoit chaque jour, avec le Clergé, les Religieux & l'Evêque même. On y venoit des villes & des villages voiſins, marchant la nuit aux flambeaux pour avoir place. Il s'y trouvoit juſqu'à trente mille perſonnes, tous ſi attentifs, qu'à peine entendoit-on le moindre bruit; les marchands tenoient leurs boutiques fermées juſqu'au retour du ſermon. Quand il étoit fini, chacun s'empreſſoit par dévotion à toucher le ſaint homme, ou à couper quelque choſe de ſon habit, enſorte que pour n'être pas écraſé, il étoit environné en allant & en venant par une troupe de jeunes gens vigoureux. Auſſi vit-on des effets ſenſibles de ſes ſermons, la réconciliation des plus mortels ennemis, la délivrance des priſonniers retenus depuis long-temps, la reſtitution des uſures, la remiſe des dettes, la converſion des péchereſſes publiques. Toute ſorte de pécheurs accouroient à la pénitence; enſorte que les Prêtres ne pouvoient ſuffire à entendre les confeſſions. Antoine lui-même, quoique infirme, étoit ſans ceſſe occupé à prêcher, à confeſſer, & à donner des conſeils à ceux qui lui en demandoient, réſolus de les ſuivre abſolument.

Voiant approcher le temps de la moiſſon, il crut devoir ceſſer ſes prédications pendant que le peuple y ſeroit occupé; & ſe trouvant fatigué des fréquentes viſites des ſéculiers, il quitta Padoüe & ſe retira dans un lieu ſolitaire, dont le Seigneur ſe rendit ſon diſciple, & embraſſa la regle du tiers-Ordre de ſaint François. Dans cette retraite, Antoine s'appliquant tout entier à la méditation & à la priere, ſe ſentit tout d'un coup attaqué d'une violente maladie, dont il vit bien qu'il ne re-

leveroit pas. Il se fit reporter à Padoüe ; & comme on lui apporta l'Extrême-Onction, il dit : J'ai déja cette Onction au dedans ; mais ne laissez pas de me la donner : elle m'est utile. Il chanta avec les freres les pseaumes de la pénitence que l'on dit en cette cérémonie, & mourut une demi heure après. C'étoit le vendredi treiziéme de Juin 1231. Il étoit âgé de 36. ans, & en avoit passé dix dans l'Ordre des freres Mineurs. Sa grande réputation & les miracles qui se faisoient tous les jours à son tombeau, firent presser sa canonisation ; & après les informations juridiques, le Pape Grégoire, sans attendre la fin de l'année, le mit solemnellement au nombre des Saints à Spolette le jour de la Pentecôte trentiéme de Mai 1232. & ordonna que sa fête seroit célébrée le jour de sa mort.

Ses Ecrits. Nous avons plusieurs Ecrits de saint Antoine de Pâde, entre autres un grand nombre de Sermons ; mais on n'y voit rien de cette éloquence & de cette force que leur attribue l'auteur de sa vie : ce n'est qu'un tissu de passages de l'Ecriture pris dans des sens figurés, souvent fort éloignés du sens litteral, & qui par conséquent ne font point de preuve. On ne voit dans ces Sermons ni raisonnemens suivis, ni mouvemens ; la fin n'est pas plus touchante que le commencement. En voici un échantillon : On fit des nôces à Cana de Galilée, sur quoi il y a quatre choses à voir. Premierement la joie & l'union nuptiale, & la circonstance du lieu : secondement la présence de la Vierge : troisiémement la puissance de Jesus-Christ : quatriémement sa magnificence. Quant au premier point, Cana signifie zéle & Galilée passage : c'est par le zéle & l'amour du

, que ſe font les nôces entre le Saint & l'ame pénitente. C'eſt pourquoi il de Ruth, qu'elle paſſa du Païs de à Bethléem où Booz l'épouſa. Ruth ſignante ou diligente ou défaillante ; & me pénitente, qui voiant ſes péchés ontrition, ſe hâte de ſe purifier dans aine de la confeſſion, & tombe en dé- e perdant ſa propre force dans la ſatis-. Le reſte du diſcours eſt du même & tous les autres auſſi. Comme ils latin, & qu'il eſt certain que le ſaint it en langue vulgaire, on peut croire qui nous reſte de ſes ſermons n'en eſt ſujet, & qu'en l'expliquant, il entroit es détails intéreſſans, ſelon les lieux erſonnes ; & qu'il y joignoit des mou-s pathétiques à méſure que ſon zele ſſoit. On peut auſſi ſuppoſer que l'élo- extérieure, je veux dire la voix & le aidoit à la perſuaſion. Le reſte de ſes s ſont des explications myſtiques de la t des livres de l'Ecriture, & une concor- morale, où il rapporte à certains titres ſages qui conviennent à chaque partie œurs : & c'eſt peut-être le plus utile de es Ecrits.

II.

ire étoit née à Aſſiſe d'une famille noble Sainte Claire. e. Sa mere Hortulane étoit fort pieuſe liquée aux bonnes œuvres, & fit le pé- ge de la Terre ſainte, ſelon l'uſage de ps-là. Etant près d'accoucher de cette comme elle prioit Dieu avec inſtance de livrer heureuſement, elle crut entendre oix qui lui dit : Ne crains point, tu as au monde une lumiere qui l'éclairera.

C'est pourquoi elle nomma sa fille Claire. Dès son enfance Claire fit paroître beaucoup de charité pour les pauvres & d'assiduité à la priere. Elle s'étoit fait une regle de dire un certain nombre de *Pater*, & pour les compter elle se servoit d'un monceau de petites pierres. Elle portoit sous ses habits précieux un rude cilice ; & aiant formé la résolution de consacrer à Dieu sa virginité, elle refusa un mariage avantageux qui lui fut proposé.

Dès qu'elle eut entendu parler de saint François, elle desira de l'entretenir ; & lui de son côté, sur la réputation de Claire, souhaita de la voir, & de l'engager à renoncer entierement au monde Ils se rendirent plusieurs visites, mais avec les précautions nécessaires pour éviter l'éclat. François lui persuada de se consacrer à Dieu , & elle se mit sous sa conduite. Elle exécuta son dessein le Dimanche des Rameaux dix - huitiéme de Mars 1212. Le matin elle alla à l'église avec les autres Dames ; & comme elles s'empressoient à recevoir les rameaux, Claire demeura à sa place par modestie; & l'Evêque descendant de l'autel, alla lui donner une palme, comme un présage de la victoire qu'elle alloit remporter sur le monde. La nuit suivante, après avoir tout préparé pour sa fuite selon l'ordre que saint François lui en avoit donné, elle sortit secretement, se faisant accompagner comme la bienséance le demandoit, & se rendit à Sainte Marie de la Portioncule, où les freres qui chantoient Matines la reçurent avec le luminaire. Là elle quitta tous ses ornemens, & jusqu'à ses cheveux qu'ils lui couperent. Elle reçut devant l'autel l'habit de pénitence, & aussi-tôt François la mena à l'église de S.

Paul, en attendant qu'il lui trouvât une autre demeure. C'étoit un monaſtére de Bénédictines. Claire étoit alors dans ſa dix-huitiéme année. Ses parens aiant appris ſa retraite, entrerent en furie, & accoururent à ſaint Paul. Ils emploierent la violence & la douceur pour la gagner, lui répréſentant que la démarche qu'elle faiſoit étoit une baſſeſſe qui deshonoroit ſa famille, & n'avoit point d'exemple dans le païs. Mais Claire prenant d'une main le tapis de l'autel, découvrit de l'autre ſa tête raſée, & proteſta qu'on ne l'arracheroit point du ſervice de Jeſus-Chriſt. Elle ſouffrit cette perſécution pendant pluſieurs jours: & enfin par ſa fermeté elle obligea ſes parens à la laiſſer en repos & à ſe retirer. Peu de jours après ſon entrée à ſaint Paul, elle paſſa à S. Ange de Panſe du même Ordre de ſaint Benoît, & n'y ayant pas l'eſprit tout-à-fait tranquille, elle ſe fixa par le conſeil de ſaint François à S. Damien, qui étoit la premiere égliſe que S. François avoit réparée.

Elle étoit encore à ſaint Ange, quand elle attira ſa ſœur Agnès plus jeune qu'elle. L'union où elles avoient vécu, avoit rendu leur ſéparation plus ſenſible: c'eſt pourquoi Claire pria Dieu ardemment d'inſpirer à ſa ſœur la même réſolution qu'à elle; & ſa priere fut ſi promptement exaucée, qu'Agnès la ſuivit au bout de ſeize jours. Cette démarche d'Agnès excita de nouveau l'indignation de leurs parens. Dès le lendemain ils accoururent au nombre de douze au monaſtére de ſaint Ange, & firent tous leurs efforts pour en tirer Agnès, juſqu'à déchirer ſes habits en la traînant. Claire vint ſur le lieu, & pria ſes parens de ſe retirer, ce qu'ils firent avec bien de la peine.

Agnès se consacra à Dieu, & saint François lui coupa les cheveux de sa main. Sainte Claire aiant ensuite passé à saint Damien, elle y demeura quarante-deux ans, & y assembla plusieurs compagnes de sa pénitence. Ainsi commença l'Ordre que l'on nomme en Italien des pauvres femmes, & que nous appellons l'Ordre de sainte Claire.

Son habit étoit très-pauvre, & elle portoit un rude cilice. Elle couchoit sur la terre nue ou couverte de sarment, avec un billot de bois pour chevet. Elle jeûnoit au pain & à l'eau le grand Carême & celui de S. Martin: mais le lundi, le mercredi & le vendredi elle ne prenoit point de nourriture, jusqu'à ce que S. François & l'Evêque d'Assise l'obligeassent à modérer ses austérités. Ses prieres étoient ferventes & continuelles; & Dieu fit voir en différentes occasions combien elles étoient puissantes auprès de lui. Nous n'en rapporterons ici qu'un exemple.

Les troupes de l'Empereur Frideric, entre lesquelles étoient des archers Sarrasins, vinrent attaquer la Ville d'Assise, & les Sarrasins montoient déja sur les murailles du monastére de saint Damien. La sainte Abbesse, toute malade qu'elle étoit, se fit conduire à la porte avec la sainte Eucharistie, que l'on portoit devant elle dans une boëte d'argent, enfermée dans une autre boëte d'ivoire. Elle se prosterna, & dit avec larmes: Seigneur, voulez-vous livrer aux infidéles vos pauvres servantes que j'ai nourries dans votre amour? Aussitôt les Sarrasins s'enfuirent par les murailles où ils étoient montés.

Le Pape Grégoire IX. à son avénement au Pontificat, lui écrivit pour se recommander à ses

ſes prieres, auſquelles il avoit une ſinguliere confiance. Ses auſtérités lui attirerent une langueur qui la tint au lit pendant vingt-huit ans ; & afin de s'occuper, elle ſe faiſoit mettre ſur ſon lit à ſon ſéant, & filoit du fil très-délié, dont elle faiſoit des corporaux qu'elle diſtribuoit aux égliſes du voiſinage. Elle guérit pluſieurs malades en faiſant ſur eux le ſigne de la croix. Elle exhortoit ſes filles à l'amour de la pauvreté, de la retraite & du ſilence, à oublier leurs familles & leurs parens, & à travailler des mains dans les intervalles de la priere. La Cour de Rome étant à Perouſe en 1252. le Cardinal Evêque d'Oſtie neveu du Pape Gregoire IX. & qui étoit ami particulier de la Sainte, & protecteur de ſon Ordre, apprit que ſa maladie étoit conſidérablement augmentée. Il vint promptement la voir. Il lui donna la communion, & fit une exhortation à ſes ſœurs, que la ſainte Abbeſſe lui recommanda. L'année ſuivante 1253. le Pape Innocent IV. étant à Aſſiſe, & apprenant que Claire s'affoibliſſoit de plus en plus, vint lui-même la viſiter. Il entra dans le monaſtére avec quatre Cardinaux, & lui préſenta ſa main à baiſer ; mais elle voulut auſſi lui baiſer les pieds, & il fallut la ſatisfaire. Enſuite elle lui demanda humblement l'abſolution de ſes péchés, & lui dit : Plût à Dieu que je n'euſſe pas beſoin d'autre abſolution. Il la lui donna avec la bénédiction la plus ample ; & l'Abbeſſe demeura remplie de conſolation, aiant reçu le jour même la communion de la main de ſon Provincial.

Elle fit à l'imitation de ſaint François un teſtament, où elle raconte ſa converſion, & recommande ſur-tout à ſes ſœurs l'amour de

la pauvreté suivant l'esprit de leur pere. Enfin elle mourut saintement le onziéme jour d'Août 1253. Aussi-tôt qu'on le sût, toute la ville d'Assise accourut à saint Damien, & le Magistrat fut obligé d'y mettre des gardes de peur qu'on n'enlevât le corps. Les freres Mineurs aiant commencé l'office des morts, le Pape vouloit que l'on chantât celui des vierges, comme pour canoniser la sainte par avance; mais le Cardinal d'Ostie lui représenta qu'il ne falloit pas aller si vîte: ainsi on dit l'Office & la messe des morts, & le même Cardinal fit un sermon sur le mépris des vanités du monde. On ne jugea pas à propos de laisser le corps de la Sainte à saint Damien qui étoit hors de la ville; on le transporta dans la ville à saint George, où saint François avoit d'abord été enterré; & ce convoi, honoré de la présence du Pape & des Cardinaux, se fit au son des trompettes & avec toute la solemnité possible.

III.

Sainte Elizabeth de Hongrie.

Elizabeth étoit fille d'André Roi de Hongrie. Elle fut fiancée dès le berceau avec Louis fils d'Hermand Lantgrave de Thuringe. On vit dès son enfance l'inclination qu'elle avoit pour la vertu: & après l'accomplissement de son mariage, elle continua de pratiquer les exercices d'une éminente piété du consentement du jeune Prince son mari, qui étoit lui-même très vertueux. Il trouva bon qu'elle se mît sous la conduite d'un saint Prêtre nommé Conrad, célébre Prédicateur, & qu'elle lui promît obéissance: mais Conrad se servoit de cette autorité, principalement pour moderer le zéle de la Princesse. Elle eut trois enfans: Herman, qui fut depuis Lantgrave, &

deux filles ; Sophie, qui épousa le Duc de Brabant ; & une autre, qui fut religieuse & Abbesse d'Aldembourg. Après qu'Elizabeth étoit relevée de ses couches, elle portoit elle-même son enfant à l'église pour l'offrir à Dieu. Elle s'occupoit à filer de la laine, pour faire des étoffes qu'elle distribuoit aux pauvres. Dans une famine qui survint en Allemagne l'an 1225. elle fit donner aux pauvres tout le bled qu'on avoit recueilli dans ses terres, & cela en l'absence du Lantgrave, qui étoit auprès de l'Empereur Frideric. A son retour, il approuva la conduite de la Princesse, sans écouter les plaintes de ses intendans. Pour soulager les pauvres qui ne pouvoient venir chercher l'aumône au château bâti sur une haute montagne, Elizabeth fit construire au bas un hôpital, où elle alloit les servir de ses propres mains, prenant un soin particulier des enfans. Elle nourrissoit neuf cens pauvres tous les jours. Après la mort du Lantgrave Louis arrivée l'an 1227. Henri son frere se mit en possession de ses Etats, au préjudice de Herman son neveu qui étoit âgé de quatre ans, & chassa Elizabeth du château de Vartberg sa résidence. Etant ainsi dépouillée de tout, elle fut obligée de se retirer à Lizenac la ville la plus proche dans une pauvre hôtellerie, parce que personne n'osoit la recevoir de peur d'irriter le Prince. Pour surcroit d'accablement, on lui envoia ses trois enfans, & elle vécut ainsi quelque temps dans une extrême pauvreté, mais avec une merveilleuse patience. L'Abbesse d'un monastére, qui étoit sa tante, l'aiant appris, la retira chez elle ; elle en donna ensuite avis à l'Evêque de Bamberg, dont Elizabeth étoit aussi niéce, & ce Prélat la fit venir dans sa

ville, où il lui fournit dequoi vivre honorablement. Il voulut même la marier la voiant si jeune ; car elle étoit demeurée veuve à vingt ans : mais elle le refusa constamment.

Cependant ceux qui avoient accompagné le Lantgrave Louis en son voiage, rapporterent ses os en Thuringe ; & l'un d'eux fit de si vifs reproches au Lantgrave Henri, de son inhumanité à l'égard d'Elizabeth sa belle-sœur, qu'il en fut touché, la remena au château de Vartberg, & la traita depuis avec beaucoup de respect & d'amitié. Mais l'année suivante 1229. Elizabeth ne pouvant souffrir plus long-temps les honneurs qu'elle recevoit dans ce château, pria Henri de lui rendre sa dot, & se retira à Marpourg auprès de Conrad son directeur. Alors le Pape Grégoire IX. informé des vertus de cette Princesse, lui écrivit pour la consoler & l'encourager, la prenant sous la protection du saint Siege, & la recommanda à Conrad. Ce saint prêtre la traitoit avec la sévérité convenable à une ame aussi avancée dans la perfection ; jusqu'à lui ôter deux filles qui la servoient ; parce qu'elle les aimoit trop tendrement. Il modéroit son amour pour la pauvreté, qui la portoit à aller mendier son pain de porte en porte ; & voiant qu'il ne pouvoit fixer ses aumônes, il fut obligé de lui défendre absolument de donner de l'argent, ne lui permettant de donner que du pain. Elle embrassa la regle du tiers-ordre de saint François ; & elle visitoit souvent l'hôpital qu'elle avoit autrefois fait bâtir. Pendant qu'elle menoit ce genre de vie, il vint de Hongrie un Comte envoié par le Roi son pere, pour la prier d'y retourner, & y mener une vie plus convenable à sa naissance : mais elle

ne fut point touchée de cette offre, & répondit qu'elle continueroit de servir Dieu comme elle avoit commencé. Enfin elle mourut le dix-neuviéme de Novembre 1231. âgée seulement de vingt-quatre ans, & fut canonisée par une Bulle du premier Juin 1235. qui ordonne de célébrer sa fête le jour de sa mort.

IV.

Pierre Gonçalés nâquit à Astorga ville d'Espagne vers la fin du douziéme siécle. Son oncle en étoit Evêque, & ce fut ce Prélat qui se chargea de son éducation. Aiant remarqué des talens dans son neveu, il voulut l'attacher à son église en lui donnant un canonicat dans sa cathédrale, comme si cela suffisoit pour être digne d'entrer dans le clergé. Gonçalés aimoit l'éclat & le faste : un certain air de vanité dans ses habits & dans ses manieres le rendoit plus semblable à un courtisan qu'à un ecclésiastique. Le doien du Chapitre d'Astorga étant mort, le jeune Gonçalés fut pourvû de ce bénéfice. Cette nouvelle dignité ne servit qu'à augmenter l'enflure de son cœur. Le jour qu'il en prit possession, il se promena dans la ville dans un extérieur peu digne d'un chanoine, qui ne doit se distinguer que par la modestie & la régularité. S. Pierre Gonçalés.

Pendant qu'il se montroit dans tous les quartiers & qu'il y étaloit son luxe, son cheval s'abattit dans un bourbier, ce qui excita la risée de tout le monde. Cette humiliation servit à le faire rentrer en lui-même. Il remercia Dieu de l'avoir abaissé, & lui promit de se consacrer entierement à son service. La résolution fut efficace ; il entra presque aussi-tôt dans l'Ordre de saint Dominique. Ses supé-

rieurs le laisserent jouir pendant quelques années de ce saint repos que cherche la charité & l'amour de la vérité ; mais dès qu'ils le crurent assez affermi dans la vertu, ils l'éleverent malgré lui au sacerdoce. Alors pour répondre à l'intention de saint Dominique, Gonçalés travailla à la conversion des pécheurs, prêcha avec zéle & se consacra au service de l'Eglise.

Quelques Seigneurs de la Cour s'entretenant un jour de la vertu de ce religieux, virent passer une fameuse courtisane. Ils l'arrêterent & lui dirent que si elle avoit entendu prêcher Gonçalés, elle changeroit bientôt de vie. Cette malheureuse répondit effrontément, qu'elle le séduiroit plus aisément que Gonçalés ne la convertiroit. Cette réponse picqua la criminelle curiosité de ces jeunes Seigneurs. Ils lui promirent une somme, si elle pouvoit réussir dans son dessein. La courtisanne devenue plus hardie par cette promesse, va trouver le saint religieux ; & afin d'écarter ceux qui étoient avec lui, elle lui dit qu'elle a une affaire importante & secrette à lui communiquer. Quand Gonçalés fut seul : C'est de moi, dit-elle, dont il s'agit. Puis se jettant à ses genoux, & versant beaucoup de larmes feintes, je veux, dit-elle, changer de vie ; je suis une malheureuse ; je viens à vous, afin que vous me tiriez du bourbier où j'ai été si long-temps plongée. Comme c'étoit la fin du jour, Gonçalés lui dit de revenir le lendemain, & qu'il lui donneroit tout le temps que demandoit une affaire si importante. Ah ! mon pere, s'écria cette fourbe, si vous ne m'écoutez à présent, je n'aurai peut-être plus la force de revenir. Gonçalés qui la croioit sincérement touchée de Dieu, lui dit

de commencer ſa confeſſion. Alors cette miſerable changeant de langage, lui dit tout ce que le démon put lui inſpirer de plus propre à le ſéduire. Gonçalés entrant dans une autre chambre, y alluma un grand feu, s'enveloppa de ſon manteau, s'étendit ſur le braſier & appella la courtiſane. Cette femme interdite de cette action & ſurpriſe de ce que le feu ne brûloit pas Gonçalés, ſe jetta à ſes genoux, & verſant des larmes plus ſinceres qu'auparavant; Ah! mon pere, s'écria-t-elle, vous ne voiez plus une infame pécheresſe, mais une pénitente. Obtenez moi miſericorde du Sauveur. La converſion fut ſincere: cette femme confeſſa tous ſes péchés, & entra dans un monaſtere pour en faire pénitence le reſte de ſes jours.

Cet événement augmentant la vénération qu'on avoit pour le ſaint religieux, il craignit d'être vaincu par l'orgueil après avoir triomphé de l'impureté. Il quitta la Cour, & rentra dans ſon monaſtere, où il continua toujours de travailler à la converſion des pécheurs. Enfin conſumé de jeûnes & de travaux, il mourut le jour de Pâques quinziéme d'Avril de l'an 1240. Son nom eſt devenu célébre ſur mer, par l'invocation de ceux qui ont reclamé ſon aſſiſtance durant les tempêtes, ſous le nom de ſaint Elme.

V.

Elizabeth dont nous avons parlé plus haut, avoit une tante nommée Hedvige, Ducheſſe de Pologne, Princeſſe d'une rare vertu. Son pere étoit Berthold Duc de Carinthie, Marquis de Moravie & Comte de Tirol, & ſa mere ſe nommoit Agnès. Ils eurent huit enfans, quatre fils & quatre filles: Sainte Hedvige.

deux des fils furent Evêques ; sçavoir, Berthold Patriarche d'Aquilée, & Ekembert Evêque de Bamberg : les deux autres, Otton & Henri, suivirent la profession des armes, & succederent au pere dans ses Etats. Les filles furent Hedvige, dont nous parlons ; Agnès, si connue par son mariage avec Philippe Auguste Roi de France ; Gertrude, Reine de Hongrie, mere de sainte Elisabeth dont nous avons vu la vie ; la quatriéme fut Abbesse de Lutzingen en Franconie, de l'Ordre de saint Benoît. Hedvige fut mise dès son enfance dans ce monastere, & y apprit les saintes lettres, qui furent toujours depuis sa consolation. A l'âge de douze ans elle fut mariée à Henri Duc de Silesie & de Pologne : & dans cet engagement elle garda la continence autant qu'il étoit possible, sur-tout pendant l'Avent, le Carême & les principales fêtes. Après qu'ils eurent eu six enfans, elle fit consentir le Duc à garder la continence perpétuelle : ils s'y engagerent par vœu avec la bénédiction solemnelle de l'Evêque, & ils vêcurent ainsi environ trente ans. La chose étant devenue publique, ils se séparerent entierement d'habitation, & ne se voioient plus que très - rarement & en présence de témoins, pour ne pas scandaliser les foibles. Le Duc vivoit en religieux sans en avoir fait profession, & laissoit croître sa barbe, comme les freres convers des monasteres ; d'où lui vint le nom de Henri le Barbu.

La Duchesse Hedvige lui persuada de fonder à Trebnits près de Breslau en Silesie un monastere de filles de l'Ordre de Cisteaux, dont la premiere Abbesse fut Petrisse, que la Princesse avoit eue pour gouvernante dans son enfance.

Elle la fit venir de Bamberg avec d'autres religieuſes : la fondation ſe fit l'an 1203. & la dedicace de l'égliſe en 1219. Hedvige y aſſembla un grand nombre de religieuſes, & y offrit à Dieu ſa fille Gertrude, qui en fut depuis Abbeſſe. Hedvige y élevoit pluſieurs filles de différente condition : quelques-unes embraſſoient la vie monaſtique, & Hedvige établiſſoit les autres. Elle-même ſe retiroit ſouvent dans ce monaſtere du vivant de ſon mari, & couchoit dans le dortoir. Elle fixa enſuite ſa demeure à Trebnits près du monaſtere en dehors, & prit l'habit des religieuſes ſans faire profeſſion, pour ſe conſerver la liberté d'aſſiſter elle-même les pauvres de ſes biens. Elle ſupporta avec beaucoup de patience la mort du Duc Henri ſon mari, qui arriva l'an 1238. & elle conſola les religieuſes de Trebnits qui étoient déſolées de cette perte.

Trois ans après, Henri Duc de Pologne ſon fils fut tué dans l'incurſion des Tartares. Elle ſouffrit cette perte avec autant de conſtance que celle de ſon mari. Elle ne répandit point de larmes ; & voiant ſa fille l'Abbeſſe de Trebnits & la veuve du Prince accablée de douleur, elle leur dit : C'eſt la volonté de Dieu, & nous devons agréer tout ce qu'il lui plaît. Levant enſuite les yeux & les mains au ciel, elle ajouta : Je vous rends graces, Seigneur, de m'avoir donné un tel fils, qui m'a toujours aimé & reſpecté pendant ſa vie, ſans m'avoir jamais donné aucun chagrin ; & quelque joie que j'euſſe de le laiſſer après moi, je l'eſtime heureux d'avoir répandu ſon ſang pour une ſi bonne cauſe, & j'ai la confiance qu'il vous eſt uni dans le Ciel. Cette pieuſe

Princesse vécut encore deux ans dans la prati-que de toutes les vertus chrétiennes. Elle étoit si mortifiée, qu'elle ne mangea point de viande pendant environ quarante ans, quoi que lui pût dire l'Evêque de Bamberg son frere, pour lequel elle avoit beaucoup de respect & d'amitié. Elle usoit de poissons & de laitage, le dimanche, le mardi & le jeudi : le lundi & le samedi elle ne mangeoit que des legumes secs, & le mercredi & le vendredi elle se réduisoit au pain & à l'eau. Enfin Guillaume de Modene & Légat du Saint Siége étant venu en Pologne, & la trouvant malade, l'obligea par obéissance à manger de la viande. Elle avoit retranché de ses habits non-seulement toute parure, mais le commode & presque le nécessaire; ne portant qu'une tunique & un manteau, & marchant le plus souvent nuds pieds, malgré le froid du païs. Elle portoit un cilice de crin, & se donnoit la discipline jusqu'au sang.

Ses prieres étoient longues, ferventes & presque continuelles : elle entendoit chaque jour plusieurs messes, à chacune desquelles elle faisoit son offrande & recevoit à la fin l'imposition des mains du Prêtre. Elle fit plusieurs miracles & avoit le don de prophetie. Prévoiant que sa mort étoit proche, elle se fit donner l'Extrême-Onction, avant que d'être malade. Enfin elle mourut le quinziéme d'Octobre 1243. Elle avoit voulu être enterrée dans le cimetiere des religieuses, mais l'Abbesse sa fille ne put s'y résoudre, & la fit mettre dans l'église devant le grand autel. Les religieuses en souffrirent beaucoup d'incommodité, par le concours du peuple qui venoit en foule prier à son tombeau. Il s'y opera plusieurs miracles;

& en conséquence les Evêques & les Ducs de Pologne solliciterent auprès du Saint Siege la canonisation d'Hedvige. Elle fut faite au bout de vingt-trois ans par le Pape Clement IV. & la fête de sainte Hedvige fut fixée au 15. d'Octobre.

VI.

Louis étoit petit-neveu du saint Roi de France du même nom, & le second fils de Charles le Boiteux Roi de Naples. Il commença de se sanctifier dans sa prison en Catalogne, lorsqu'il fut donné en ôtage avec deux de ses freres à Jacques Roi d'Arragon pour la liberté de son pere. Louis n'avoit alors que quatorze ans, & il en demeura sept dans cette prison, pendant lesquels il s'appliqua à l'étude, sous la conduite de quelques freres Mineurs, qui lui tenoient compagnie : ensorte qu'il se rendit capable d'enseigner aux autres les sciences humaines & la Religion. Sa priere étoit continuelle : il communioit aux grandes fêtes après s'y être bien préparé : quand il fut Prêtre il disoit tous les jours la Messe. Il étoit fort attentif aux sermons qu'il entendoit, & nourrissoit son ame de la lecture de l'Ecriture sainte. Il eut dès l'enfance un grand amour pour le chasteté : il fuioit la compagnie des femmes, & ne leur parloit jamais seul-à-seul, excepté à sa mere & à ses sœurs. Il avoit horreur des paroles malhonnêtes, & reprenoit avec sévérité ceux qui ôsoient en dire devant lui. Deux religieux & quelquefois quatre couchoient dans sa chambre, pour être témoins de la pureté de sa conduite. Il étoit très-sobre dans ses repas ; se donnoit la discipline de sa main, ou se la faisoit donner avec des chaînes de fer, & portoit à nud une ceinture de

Saint Lo[uis] Evêque d[e] Toulouse.

grosses cordes. Il fit vœu dès le temps de sa prison de quitter le monde, & d'entrer dans l'Ordre des freres Mineurs; & à son retour de Catalogne il vouloit l'accomplir dans le couvent de Montpellier; mais voiant que les freres craignoient de déplaire au Roi son pere, qui étoit présent, il se contenta de réiterer solemnellement son vœu.

Le Pape Celestin l'avoit pourvû de l'Archevêché de Lyon avant qu'il eût reçu les Ordres sacrés; mais cette provision fut révoquée par Boniface VIII. qui lui donna l'Evêché de Toulouse. Louis ne voulut point l'accepter, qu'il n'eût accompli son vœu d'embrasser la regle de saint François; ce qu'il fit à Rome la veille de Noël. Louis renonça alors en faveur de son frere Robert au droit du Roiaume de Naples, dont il étoit héritier présomptif; & le jour même de sa profession, il fut déclaré Evêque de Toulouse; mais la Bulle ne fut expédiée qu'après que le Pape l'eut sacré de ses propres mains. Pour ne pas choquer le Roi son pere, le Pape lui ordonna de cacher l'habit de saint François sous un habit ordinaire d'ecclésiastique: mais le jour de sainte Agathe cinquiéme février 1297. Louis reprit publiquement son habit régulier en présence de deux Cardinaux, & marcha ainsi dans Rome avec la ceinture de corde & les pieds nuds depuis le Capitole jusqu'à saint Pierre où il prêcha.

Ensuite il se mit en chemin pour aller prendre possession de son église. A Sienne il logea chez les freres Mineurs, & voulut être traité comme les autres sans aucune distinction, jusqu'à laver la vaisselle avec eux après le dîner. A Florence il refusa de coucher dans une chambre magnifiquement meublée pour le re-

cevoir. Il fut reçu à Toulouſe avec une joie & une vénération extrême ; & lorſqu'il y fut établi, il chargea un ſécretaire en qui il avoit confiance, de s'informer de la quantité des revenus de cette égliſe qui étoit très-riche, & de ce qui ſuffiroit pour l'entretien raiſonnable de ſa maiſon, qu'il fixa à une ſomme médiocre, voulant que tout le reſte fût emploié à la ſubſiſtance des pauvres. Tous les jours il en nourriſſoit vingt-cinq dans ſa maiſon, & les ſervoit de ſes propres mains. Il s'acquittoit avec ſoin des fonctions Epiſcopales, diſant tous les jours la Meſſe, célébrant les ordinations avec piété & avec dignité, & examinant ſur la doctrine & ſur les mœurs les clercs qu'il vouloit pourvoir de bénéfices. Il avoit un grand zèle pour la converſion des Juifs & des autres infidéles, & en leva quelques-uns des fonts baptiſmaux. Enfin étant en Provence pour des affaires preſſées, il tomba malade à Brignoles, & y mourut le dix-neuviéme d'Août 1297. âgé d'environ vingt-trois ans. Il fut enterré à Marſeille chez les freres Mineurs, comme il l'avoit ordonné par ſon Teſtament ; d'où vient que pluſieurs le nomment ſaint Louis de Marſeille.

VII.

Le B. Auguſtin.

Auguſtin ſe nommoit dans le monde Mathieu de Thermes, & étoit né en Sicile près de Palerme d'une famille noble originaire de Catalogne. On le fit étudier dès ſon enfance ; & il alla enſuite à Bologne, où en peu d'années il parvint au dégré de docteur & de profeſſeur en Droit civil & canonique. Etant retourné en Sicile, ſa réputation le fit connoître à Mainfroi, qui y regnoit alors ; enſorte qu'il le fit juge perpétuel de ſa Cour, & ſon

principal Ministre d'Etat. Il conserva dans cette place une grande pureté de mœurs, & une parfaite intégrité dans l'administration de la justice. Il accompagna Mainfroi à la Bataille de Benevent, où ce Prince périt : & comme Mathieu disparut dès-lors, on crut qu'il avoit été tué en cette occasion : mais la crainte de la mort l'avoit fait fuir & repasser en Sicile. Il y fut attaqué d'une maladie violente, qui lui fit croire qu'il étoit près de sa fin ; & la crainte des jugemens de Dieu faisant sur lui une vive impression, il promit, s'il revenoit en santé, d'entrer dans un monastére pour y faire pénitence. Après que sa santé fut rétablie, il résolut pour accomplir son vœu, d'entrer dans l'Ordre de saint Dominique, & envoia deux de ses domestiques pour lui amener des freres de cet Ordre ; mais ils se tromperent jusqu'à trois fois, & lui amenerent toujours des Augustins au lieu de freres Prêcheurs. (Nous rapporterons bientôt l'origine de ce nouvel Ordre) Il crut voir dans cet événement une marque que la volonté de Dieu étoit qu'il entrât chez les Augustins : il leur découvrit son dessein & prit l'habit de leur Institut. Mais il ne leur fit point connoître qui il étoit : il cacha sa naissance, sa science, ses grands emplois ; il changea son nom en celui d'Augustin, & se conduisit comme le moindre de ses freres. Il alloit à la quête, lavoit la vaisselle, & rendoit à la maison les services les plus bas. Il observoit une exacte pauvreté, se contentoit de la nourriture la plus grossiere, & ne mangeoit qu'une fois le jour.

Après avoir demeuré quelque temps en Sicile, il apprit qu'en Toscane & près de Sienne,

il y avoit un couvent de l'Ordre dans un lieu fort solitaire, dédié à sainte Barbe. Il y passa avec la permission de son supérieur, & y vêcut entierement inconnu, & pratiquant à son ordinaire les exercices les plus humilians. Delà son prieur le mena à Rosia, où il fut reconnu pour ce qu'il étoit ; & voici quelle en fut l'occasion. Les freres de ce couvent avoient un procès en Cour de Rome, pour un certain bien qu'ils étoient près de perdre, & qui contribuoit beaucoup à la subsistance de la maison. Frere Augustin les voiant troublés à ce sujet, & sachant qu'en effet on leur faisoit un grand tort, alla trouver leur procureur, & lui demanda en secret dequoi écrire. Le procureur s'en mocquoit, ne croiant pas même qu'il sût lire. Cependant comme il persévéroit dans sa demande, il lui donna du papier, de l'encre & une plume. Frere Augustin écrivit un mémoire court & solide, qui fut communiqué au procureur de la Partie adverse, lequel s'écria : Celui qui a dressé ce mémoire est un démon, ou un Ange, ou le Seigneur Mathieu de Thermes avec lequel j'ai étudié à Bologne, & qui est mort à la bataille du Roi Mainfroi. Il voulut voir l'auteur du memoire, & l'aiant reconnu, touché de son humilité, il l'embrassa tendrement & ne put retenir ses larmes. Augustin le prioit de ne pas troubler son repos en le faisant connoître ; mais il ne put s'y résoudre, & dit aux Augustins : Vous avez un trésor caché ; c'est ici le plus excellent homme du monde, traitez-le comme il le mérite ; & au reste vous avez gagné votre cause.

Ils commencerent donc à le respecter ; mais il rejettoit tous les honneurs & continuoit ses pratiques d'humilité. Cependant le bienheu-

reux Clement d'Ossimo Général de l'Ordre vint à Sienne, où aiant appris ce qu'étoit le frere Augustin, il le fit venir, le prit pour son compagnon, & le mena en Cour de Rome, où malgré sa résistance, il le fit ordonner prêtre; & ils dresserent ensemble les Constitutions de l'Ordre. Pendant le séjour qu'ils firent à Rome, le Pape Nicolas IV. demanda au Général un religieux capable d'entendre les confessions. Il lui amena frere Augustin en plein consistoire; & les Cardinaux voiant la pauvreté de son habit, & l'austérité de son visage, demandoient de quelle forêt on l'avoit amené. Il vint aux pieds du Pape sans savoir de quoi il s'agissoit: mais voiant que le Pape lui imposoit les mains pour le faire son pénitencier, il répandit une si grande abondance de larmes, qu'il attira celles du Pape & des Cardinaux. Plus ils le connurent, plus ils conçurent pour lui d'affection & de respect; & il exerça cette charge de pénitencier environ vingt ans, aiant toujours le cœur à sa chere solitude. Son zèle pour la justice l'engageoit à user quelquefois envers le Pape & les Cardinaux, non-seulement de prieres, mais encore de reprimandes; & ils l'écoutoient patiemment, tant ils avoient de vénération pour lui; car ses conseils étoient reçus comme venant du Ciel.

Il étoit encore en Cour de Rome, quand on tint à Milan le Chapitre de son Ordre, où, quoiqu'absent, il fut élu Général tout d'une voix: mais il n'auroit point accepté l'élection, s'il n'y eût été contraint par le Pape Boniface VIII. Il exerça sa charge avec beaucoup d'humilité, de charité, de fermeté, & de zèle; mais il ne la garda que deux ans. Car, quoi-

que selon l'usage de l'Ordre, le Chapitre général ne se tînt que tous les trois ans, il en assembla un à Naples en 1300. où, quelque instance que lui fissent ses confreres, de continuer à les gouverner, ils ne purent l'obtenir. S'étant ainsi déchargé du Généralat, il ne retourna pas à Rome, mais à l'hermitage de saint Leonard près de Sienne, où avec quelques freres il ne s'occupoit que de Dieu seul. Sa réputation néanmoins lui attiroit des visites de plusieurs personnes, qui venoient de loin recevoir ses instructions & de la consolation dans leurs peines. Au bout de neuf ans il mourut saintement dans cette retraite, l'an 1309.

VIII.

La ville de Sienne avoit été mise en interdit par le Pape Clement IV. dès l'an 1266. pour avoir suivi le parti de l'Empereur Frideric, & les Siennois en aiant été absous, Gregoire X. avoit déclaré qu'ils y étoient retombés. Ils emploierent en vain plusieurs Princes, pour obtenir la levée de l'interdit : enfin ils eurent recours à Dieu par les prieres & les aumônes, & résolurent d'envoier au Pape quelque saint homme. Ils jetterent les yeux sur Ambroïse, de l'Ordre des freres Prêcheurs, né dans leur ville d'une famille noble, qui avoit enseigné la théologie à Paris & à Cologne, & prêchoit avec beaucoup de succés, & qui leur avoit déja obtenu l'absolution du Pape Clement IV. Les Siennois le firent donc venir d'un pays éloigné où il étoit, & le prierent d'être encore leur intercesseur auprès du Pape Gregoire. Aiant accepté la commission par obéissance, il les avertit qu'il falloit commencer par renoncer aux inimitiés qui les divisoient entre eux ; pour cet effet, il prêcha dans la place

Le B. Ambroise de Sienne.

qui étoit devant l'église de son Ordre ; car elle ne pouvoit contenir tout le peuple qui s'empressoit de l'écouter. Ses sermons furent si efficaces, que toutes les familles de la ville qui étoient divisées, se réconcilierent sincérement. Etant arrivé à Viterbe, où étoit alors la Cour de Rome, il demanda audience. Le Pape qui étoit informé de sa vertu & de sa science, la lui accorda aussi-tôt ; & l'aiant ensuite entendu parler, il lui accorda aussi pour la ville de Sienne la levée de l'interdit. Ambroise à son retour à Sienne, y fut reçu avec toutes les démonstrations de joie publique. Il avoit dès auparavant travaillé de même à mettre la paix entre les Princes & les peuples d'Allemagne, & à les réunir pour marcher au secours du Roi de Hongrie attaqué par les Tartares. Ambroise fuioit les supériorités de son Ordre, & refusa plusieurs Evêchés qui lui furent offerts par les Papes, & même l'Evêché de Sienne sa patrie, où il avoit été canoniquement élu. Il mourut l'an 1287. & Dieu accorda à son intercession plusieurs miracles, dont on fit dès-lors des informations juridiques. Il n'a pas néanmoins été canonisé dans les formes, mais seulement inscrit au martyrologe Romain, avec le titre de Bienheureux.

IX.

La B. Marguerite de Cortone.

L'Italie vit dans le treiziéme siécle un exemple illustre de pénitence en la personne de la Bienheureuse Marguerite de Cortone, née à Laviane au diocèse de Chiusi en Toscane. Elle étoit d'une rare beauté, & elle eut le malheur de s'abandonner à une vie scandaleuse, particulierement avec un gentilhomme chez qui elle demeura pendant neuf ans. Il sortit un

Jour emmenant avec lui une petite chienne, qui revint quelques jours après, criant & tirant Marguerite par ses habits, ensorte qu'elle la fit sortir de la maison & la conduisit à un tas de bois. Marguerite en aiant dérangé quelques morceaux, trouva le gentilhomme mort & rongé de vers. La vue d'un si affreux spectacle la fit rentrer en elle-même, & elle commença à rougir de ses désordres. Elle retourna chez son pere, vêtue de noir, fondant en larmes, & pénétrée de douleur à la vue de ses iniquités; mais son pere ne voulut pas la recevoir. Ainsi rejettée & abandonnée, elle s'assit sous un figuier dans le jardin de son pere, & déplorant sa misere, elle eut recours à Dieu, qu'elle pria d'être son pere, son époux & son maître.

Alors Dieu lui inspira d'aller à Cortone, & de se mettre sous la conduite des freres Mineurs, ce qu'elle exécuta aussi-tôt, se soumettant à eux avec une profonde humilité. Elle leur demanda humblement l'habit du tiers-ordre de saint François. Mais comme ils virent qu'elle étoit encore jeune, ils différerent long-temps de le lui accorder, craignant que sa conversion ne fût pas solide. Ce fut sans doute dans cet intervalle qu'elle retourna à Laviane lieu de sa naissance; & qu'un dimanche pendant la messe, en présence de tout le peuple, aiant mis sa ceinture autour de son cou, elle se jetta fondant en larmes aux pieds d'une dame, ce qui attira celles de tous les assistans. Elle faisoit la même chose à l'égard de tout le monde, & demandoit en tremblant si l'on croioit que Dieu lui voulût faire grace. Les freres Mineurs de Cortone, après l'avoir éprouvée pendant trois ans, lui

donnerent enfin l'habit du tiers-ordre en 1277. & dès-lors elle fit de nouveaux progrès dans l'humilité, la mortification & toutes les vertus chrétiennes. Elle vouloit se faire conduire au lieu où elle avoit donné le plus de scandale, pour y faire une satisfaction publique, & s'exposer au mépris de tout le monde : mais son confesseur l'en empêcha, jugeant avec raison que les voiages ne convenoient point à une jeune pénitente. Il arrêta encore une autre fois le zèle excessif & indiscret, qui lui avoit fait prendre la résolution de se couper avec un rasoir le nez & la lévre d'enhaut. Elle persévéra vingt ans dans sa pénitence, & mourut en 1297. Sa vie fut écrite par son confesseur; & le Pape Urbain VIII. permit dans le treiziéme siécle à tout l'Ordre de S. François de l'honorer comme bienheureuse.

X.

Nous pouvons joindre à cet article l'origine de deux Ordres religieux, dont nous n'avons point encore parlé.

Institution des Carmes.

Au commencement du treiziéme siécle Albert Patriarche Latin de Jérusalem donna une règle aux Carmes. Voici ce que l'on a de plus certain touchant leur origine. Jean Phocas moine Grec de l'Isle de Pathmos, qui visita les saints lieux vers la fin du douziéme siécle, finit ainsi la relation de son Ouvrage. Sur le mont Carmel est la caverne d'Elie, où étoit autrefois un grand monastére, comme on voit par les restes des bâtimens; mais il a été ruiné par le temps & par les incursions des ennemis. Il y a quelques années qu'un moine prêtre & portant des cheveux blancs, vint de Calabre & s'établit en ce lieu par révélation du Prophete Elie. Il fit une petite clôture dans les

ruines du monastére, y bâtit une tour & une petite église, & assembla environ dix freres avec lesquels il habite maintenant ce saint lieu. Ainsi parle Jean Phocas témoin oculaire ; & le moine Gunther dans la relation du voiage de Martin Abbé de Parphis près de Basle, en rend un semblable témoignage. Albert Evêque de Verceil étant devenu Patriarche de Jérusalem, donna vers l'an 1209. une regle à ces hermites, dont le supérieur étoit alors un nommé Brochard. Cette regle consiste en seize articles, où l'on voit qu'ils demeuroient chacun dans une cellule séparée, que celle du prieur étoit à l'entrée de leur clôture, & l'église au milieu ; que quelques-uns d'entre eux ne savoient pas lire, & que ceux-là devoient dire un certain nombre de *Pater* pour chaque heure de l'office. Ils devoient entendre la Messe tous les jours autant qu'il étoit possible : ils ne mangeoient jamais de viande, & jeûnoient depuis l'Exaltation de la sainte Croix jusqu'à Pâques. Albert leur recommande particulierement le travail continuel & le silence. Tel fut le commencement des Carmes, qui se répandirent ensuite dans toute l'Eglise latine. S. Louis en amena quelques-uns avec lui à son retour de la Terre sainte, & les établit à Paris, comme on le voit par une lettre du Roi Charles le Bel son arriere-petit-fils. Ils demeuroient au commencement sur les bords de la riviere de Seine, à une place où sont à présent les Célestins.

XI.

Origine des Augustins.

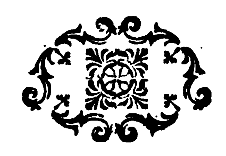
Jean le Bon de l'Ordre de saint Augustin, naquit à Mantoue l'an 1168. & fut nommé Jean, du nom de son pere, & surnommé le Bon du nom de sa mere, qui s'appelloit Bonne.

Après la mort de son pere il parcourut divers pays, chantant, joüant des instrumens pour gagner sa vie & pour divertir les autres. Sa mere cependant prioit & répandoit beaucoup de larmes pour sa conversion. Enfin Dieu l'exauça; & Jean étant tombé dangereusement malade, fit de sérieuses réflexions sur les dangers du siécle, & fit vœu de se donner à Dieu s'il lui rendoit la santé. Après qu'elle fut rétablie, il fit une confession exacte à l'Evêque de Mantoue. Sa mere étant morte, il se retira à l'âge de quarante ans dans un désert de la Romagne, où il fit une pénitence si rude, que les circonstances que l'on en rapporte paroissent incroiables. Sa réputation lui attira plusieurs disciples;& on avoit en lui une si grande confiance, qu'en 1225. les citoiens de Ravenne & ceux de Cervia le prirent pour arbitre de leurs différends. Ses disciples se disoient Hermites de l'Ordre de saint Augustin. Ils demandoient l'aumône, & recevoient de l'argent comme autre chose. Ils varioient tellement leur extérieur, qu'on les prenoit quelquefois pour des freres Mineurs, ce qui diminuoit envers ceux-ci la charité des fidéles. Ils s'en plaignirent à l'Evêque d'Ostie qui étoit leur protecteur. Il en écrivit au Pape, qui répondit que les Hermites devoient choisir un habit noir ou blanc, avec des manches larges semblables à celles des coulles que portent les moines; avoir pardessus de larges ceintures de cuir, & porter à la main de grands bâtons; que leurs habits ne fussent pas si longs qu'on ne pût voir leurs souliers, & qu'en demandant l'aumône, ils fissent connoître de quel Ordre ils étoient. C'est ce que le Pape ordonna par sa Bulle de 1240.

Quinze ou ſeize ans après, le Pape Alexandre réunit en un ſeul corps cinq congrégations d'Hermites, deux de ſaint Guillaume, trois de ſaint Auguſtin. Ce ſaint Guillaume eſt celui de Malaval, mort environ cent ans auparavant, dont les imitateurs formerent deux congrégations, l'une qui garda ſon nom, l'autre qui prit celui du mont Tabal. Elles avoient chacune leur ſupérieur général, mais toutes deux ſuivoient la regle de ſaint Benoît, depuis que le Pape Gregoire IX. le leur eut permis. Les trois autres congrégations ſuivoient la regle de ſaint Auguſtin, du Bienheureux Jean le Bon & de Brictine. Depuis long-temps on voioit en Europe pluſieurs Hermites qui ſe diſoient de la regle de ſaint Auguſtin. Jean le Bon Hermite de Mantoue, mourut le vingt-troiſiéme d'Octobre 1249. & le Pape Innocent IV. à la priere de l'Evêque & de la ville de Mantoue, commit Albert Evêque de Modene pour informer de ſa vie & de ſes miracles, par une Bulle de 1251. La congrégation de Brictine portoit le nom de ſon déſert ſitué au Diocèſe de Fano dans la Marche d'Ancone; & comme elle n'avoit point de regle approuvée, le Pape Gregoire IX. en 1238. lui accorda de ſe ranger ſous celle de ſaint Auguſtin.

Ce furent donc ces cinq congrégations que le Pape Alexandre IV. entreprit de réunir. Pour cet effet, il leur ordonna d'envoier en ſa préſence deux freres de chacune de leurs maiſons, munis d'un plein pouvoir. Il leur donna enſuite pour commiſſaire Richard Cardinal, qui les aſſembla à Rome en Chapitre général; & de leur commun conſentement, les réunit tous à une ſeule obſervance ſous un

supérieur général, dont ils laisserent le choix au Cardinal pour cette premiere fois. Ils demanderent d'être conservés dans la pratique du vœu qu'ils avoient fait d'une pauvreté absolue, renonçant à la possession des biens immeubles ; mais ils demanderent aussi d'être déchargés de l'obligation qu'on leur avoit imposée de porter de grands bâtons. Le Cardinal Richard leur accorda l'un & l'autre, & fit l'union en un seul Ordre sous le nom d'Hermites de saint Augustin, leur donnant pour premier Général Lanfranc. C'est ce que le Pape confirma par sa Bulle du neuvième d'Avril 1256. & telle fut l'origine des religieux Augustins mendians. Mais les Guillelmites ne s'accommoderent pas long-temps de cette union. Ils souffroient avec peine de se voir tirés de l'Institut de saint Guillaume, & de la regle de saint Benoît que Gregoire IX. & Innocent IV. leur avoient accordée ; & ils firent tant d'instances auprès d'Alexandre IV. qu'il leur permit de demeurer comme ils étoient auparavant sous leur Général particulier. Les Augustins étoient établis à Paris dès l'an 1259. & leur maison étoit dans la rue Montmartre, alors hors de la ville, près de celle que l'on nomme encore à cause d'eux la rue des vieux Augustins.



ART. XIII.

ARTICLE XIII.

Auteurs Eccléſiaſtiques du treiziéme ſiécle.

I.

ALBERT ſurnommé le grand nâquit à Lavingan ſur le Danube au commencement du treiziéme ſiécle, d'une famille diſtinguée par ſa nobleſſe. Il fit ſes premieres études à Paſſau, & entra dans l'Ordre des Freres Prêcheurs aiant près de trente ans, & étant déja ſavant en philoſophie, particuliérement en phyſique. Il enſeigna d'abord à Cologne, peu après à Hildesheim, à Fribourg, à Ratiſbone, à Straſbourg. Il revint enſuite à Cologne, où S. Thomas d'Aquin fut ſon diſciple, comme nous l'avons dit. L'an 1245. Albert fut envoié à Paris, où il fut reçu Docteur l'année ſuivante, & retourna à Cologne en 1248. Son application à l'étude ne l'empêchoit pas de réciter tous les jours le pſeautier, & de donner beaucoup de temps à la priere & à la méditation des Myſteres de la Religion. En 1254. il fut fait à Vormes provincial d'Allemagne; & pendant qu'il fut en charge, il fit ſes viſites à pied & demandant l'aumône. Quand il ſéjournoit dans un monaſtere, il s'occupoit à tranſcrire des livres & les laiſſoit à la maiſon. Il fut envoié en Pologne en qualité de Nonce, pour y abolir la coutume barbare de tuer les enfans qui naiſſoient avec quelque difformité, ou les vieil-

Auteurs Eccléſiaſtiques. Albert le grand.

lards invalides. Le Pape Alexandre IV. l'aiant appellé à Rome, le fit maître du sacré Palais; & en cette qualité, il expliqua l'Evangile de S. Jean & les Epîtres canoniques. Il eut beaucoup de part aux disputes contre Guillaume de S. Amour. Enfin après avoir refusé plusieurs dignités que le Pape lui avoit offertes, on le pressa d'accepter l'Evêché de Ratisbone.

Le Pape Alexandre IV. qui connoissoit la science & la vertu d'Albert, le jugea propre à rétablir cette église, qui étoit tombée dans un état déplorable pour le spirituel comme pour le temporel; & il vouloit qu'il en prît la conduite, comme il paroît par sa bulle datée du vingt-cinquiéme de Janvier 1260. Mais Humbert de Romans Général de l'Ordre des Freres Prêcheurs, aiant appris cette nouvelle par des lettres de la Cour de Rome, en fut sensiblement affligé & en écrivit ainsi à Albert. On dit que vous êtes destiné à un Evêché. Quand on le pourroit croire du côté de la Cour; qui seroit celui qui vous connoissant, pût jamais croire que l'on vous y fit consentir? Qui pourroit croire qu'à la fin de votre vie, vous voulussiez ternir votre gloire & celle de l'Ordre auquel vous avez jusqu'ici fait tant d'honneur? Qui sera celui, mon cher frere, non-seulement de notre Ordre, mais de tous les religieux pauvres, qui résistera à la tentation de passer aux dignités, si vous y succombez? Ne s'autorisera-t-on pas plutôt de votre exemple? Ne soiez pas touché, je vous en conjure, des conseils ou des prieres de nos Seigneurs de la Cour de Rome: ne soiez pas découragé par quelque désagrément que vous auriez pu éprouver dans l'Or-

dre, qui aime & honore en général tous les freres, & se glorifie particulierement de vous en Notre-Seigneur. Quand ces peines seroient plus grandes qu'elles n'ont jamais été, un homme de votre courage devroit les supporter volontiers. Ne soiez point intimidé de l'ordre du Pape : on ne voit point que l'on ait jamais contraint ceux qui ont eu une volonté bien sincere de résister. Cette désobéissance sainte & passagere, augmente la réputation bien loin de lui nuire. Considerez ce qui est arrivé à ceux qui se sont laissé trainer à de telles places, quel fruit ils ont porté, & comment ils ont fini. Faites une sérieuse attention à l'embarras & à la difficulté extrême, de gouverner une église d'Allemagne sans offenser Dieu ou les hommes. Enfin voiez comment vous pourrez souffrir tant de sollicitudes & tant d'occasions de pécher, vous qui avez jusqu'ici fait vos délices des livres saints & de la pureté de la conscience. Vous pouvez beaucoup servir l'Eglise par vos exemples & vos Ecrits, au lieu que le fruit que vous ferez dans l'Episcopat est tout a-fait incertain. J'aimerois mieux apprendre que mon cher fils est dans le cercueil que sur une Chaire Episcopale. Je vous conjure donc à genoux par l'humilité de Jesus-Christ & de la sainte Vierge, de ne pas quitter l'état humble où vous êtes. Faites-nous une réponse qui nous rassure & nous console nous & nos freres.

Albert ne laissa pas d'accepter l'Evêché de Ratisbone, mais il ne le garda que trois ans au plus. Il changea d'habit, mais il vécut toujours de la même maniere. Il prêchoit souvent & s'acquittoit de toutes ses fonctions, sans interrompre ses études & la composition

de ſes livres. Il renonça à ſon Siége avec la permiſſion du Pape Urbain IV. ſe retira à Cologne, rentra dans ſa cellule comme ſimple religieux, & reprit ſes exercices ordinaires, entre autres ſes leçons publiques. En 1274. il fut appellé par le Pape Gregoire X. au Concile de Lyon, où il ſoutint les intérêts de Rodolphe Roi des Romains. Il revint à Cologne, où faiſant un jour ſa leçon publique, la memoire lui manqua tout d'un coup, ce qu'il regarda comme un ſigne de ſa mort prochaine. Il dit donc adieu à ſes diſciples, & ne ſongea plus qu'a ſe préparer à la mort, diſant tous les jours pour lui-même l'office des morts ſur le lieu où il devoit être enterré. Il mourut ſaintement l'an 1280. Son corps fut enterré à Cologne, & ſes entrailles à Ratiſbone. Ses funerailles furent célebrées avec beaucoup de ſolemnité. Le Pape Grégoire XV. le déclara bienheureux l'an 1622. Le nombre de ſes Ecrits eſt prodigieux; nous en avons vingt-un volumes in-folio. Le premier ne contient que les commentaires ſur la logique d'Ariſtote. Le ſecond, le cinquiéme & le ſixiéme contiennent la phyſique; le troiſiéme la metaphyſique; le quatriéme la morale & la politique, le tout ſuivant Ariſtote. Il y a cinq volumes de Commentaires ſur les œuvres attribuées à S. Denys l'Areopagite, & ſur le Maître des Sentences; une Somme de Théologie, & quelques Traités de piété. Dans les trois volumes de phyſique, il cite toujours Ariſtote & les Arabes qui l'ont commenté. Il s'arrête à réfuter les anciens phyſiciens qu'Ariſtote a combattus, & dont les Ecrits ſont perdus & les opinions oubliées. Il ſuppoſe toujours les quatre élémens & les

quatre qualités, le chaud, le froid, le sec, & l'humide. Il met souvent pour principes, des propositions qui ne sont ni évidentes par elles-mêmes, ni prouvées d'ailleurs. Ce qu'il dit du ciel montre qu'il connoissoit peu l'astronomie. Il suppose les influences des astres, & parle de l'astrologie judiciaire comme d'une vraie science sans la blâmer ; il la mêle même quelquefois à la politique. A l'occasion des météores, il fait voir qu'il n'étoit point habile dans la géographie : & ailleurs il place Bysance en Italie avec Tarente. En parlant des mineraux, il attribue aux pierreries des vertus semblables à celle de l'aiman, s'appuiant sur des expériences qu'il ne prouve point. Il donne souvent des étymologies absurdes, voulant expliquer les noms grecs sans savoir la langue : ce qui lui est commun avec la plûpart des docteurs du treizième siécle. Ceux qui ont eu la patience de lire les Ouvrages d'Albert le Grand, n'y ont presque rien trouvé de considérable que la grosseur des volumes.

II.

Alexandre de Halès.

Alexandre fut surnommé de Halés, du nom du village où il nâquit en Angleterre, dans le Comté de Glocestre : & où Richard Comte de Cornouaille fonda en 1246. un monastere de Cisteaux. Alexandre aiant appris les humanités en Angleterre, vint à Paris où il étudia la Philosophie & la Théologie. Il étoit déja docteur & en grande réputation, quand il embrassa l'institut des Freres Mineurs en 1222. Il avoit dèslors composé sa Somme de Théologie, qui fut reçue dans les Ecoles avec beaucoup d'applaudissement.

Jean Parent troisiéme Général des Freres Mineurs défendit quelque temps après, qu'aucun d'eux prît le nom de maître ou docteur. Mais cette défense n'empêcha point Alexandre de Halès de le garder toujours, non plus que plusieurs autres religieux du même Ordre de le prendre depuis, & de soutenir même ce titre avec chaleur contre les Docteurs séculiers qui le disputoient aux Mendians. Alexandre gouverna l'Ecole de Théologie des Freres Mineurs à Paris. Il fut du nombre des quatre Docteurs qui composerent par ordre du Chapitre Provincial une déclaration sur la Regle de S. François, qu'ils adresserent au Général de l'Ordre & aux Définiteurs. Alexandre de Halès mourut l'an 1245. & fut enterré dans l'église des Cordeliers à Paris.

Nous avons de lui un grand nombre d'Ecrits : savoir, des Commentaires sur toute l'Ecriture sainte & sur le Maître des Sentences ; mais sur-tout sa Somme de Théologie. C'est le plus grand corps d'ouvrage qui eut encore paru sur cette matiere. L'Auteur y suit le même plan, & à peu près le même ordre que le Maître des Sentences : mais il se donne beaucoup plus de liberté pour raisonner, & traiter des questions plus curieuses qu'utiles. Il divise de même son Ouvrage en quatre parties, dont chacune est un gros volume. Dans la premiere, après une question préliminaire sur la Théologie, il traite des Attributs, ensuite de la Trinité. Dans la seconde il parle des causes en général, puis de la Création, ensuite des Anges, des Créatures corporelles, & de l'ouvrage des six jours. A l'occasion de la Création de l'homme, il s'étend sur la nature de l'ame raisonnable & sur

l'état du premier homme. Il prétend que les sujets d'un Prince apostat sont dispensés du serment de fidélité : sur quoi il ne fait pas de difficulté d'opposer l'autorité de Gregoire *VII.* à celle de S. Ambroise. Dans la troisiéme partie Alexandre traite de l'Incarnation. En parlant de la sainte Vierge, il dit qu'elle n'a été sanctifiée ni avant sa conception, ni dans la conception même : il reconnoît néanmois qu'elle l'a été avant sa naissance. Il explique ensuite ce qui regarde la loi naturelle, la loi de Moyse, la loi de l'Evangile, la grace & la foi. En parlant des Juges, il dit suivant Hugues de S. Victor, que la Puissance spirituelle est au-dessus de la temporelle par sa dignité, par son antiquité, & par la bénédiction qu'elle lui donne, alléguant à ce sujet la cérémonie du sacre des Rois. Il ajoute que c'est à la Puissance spirituelle à établir la temporelle & à la juger, & que le Pape ne peut être jugé que de Dieu seul.

Dans la quatriéme partie, il traite des Sacremens ; & en parlant de l'Eucharistie, il dit que presque par-tout les laïques communient sous la seule espece du pain. Il marque l'heure de Nones comme celle à laquelle on pouvoit manger les jours de jeûne. A l'occasion de l'aumône, il traite la question de la mendicité volontaire des nouveaux religieux, se sert des mêmes raisons qui furent emploiées depuis : ce qui montre que dès son temps on agitoit cette question, sur laquelle on s'échauffa encore davantage après sa mort. Comme on disputoit aux religieux mendians le pouvoir de prêcher & d'entendre les confessions, même avec la permission du Pape ; il insiste particulierement sur son autorité, &

F iv

ſoutient qu'elle eſt pleine, abſolue, & ſupérieure à toutes les loix & les coutumes; enfin que le pouvoir des Evêques émane du Pape comme du chef qui influe ſur les membres, non-ſeulement ſelon l'ordre de la hierarchie, mais ſelon qu'il juge à propos pour l'utilité de l'Egliſe: ſur quoi l'Auteur allegue pluſieurs chapitres de Gratien, la plûpart tirés des fauſſes Décretales.

III.

Jacques de Voragine Archevêque de Gênes.

Jacques nâquit vers l'an 1230. à Voragio petite ville entre Gênes & Savone, d'où on lui donna le nom de Voragine. Il entra dès l'âge de quatorze ou quinze ans dans l'Ordre de S. Dominique. Il s'y diſtingua par ſa ſcience & ſa piété, & devint Docteur en Théologie & célebre prédicateur. L'an 1267. il fut fait Provincial de ſon Ordre en Lombardie, & exerça cette charge pendant près de vingt ans. Il fut élu Archevêque de Gênes par le Chapitre de cette égliſe l'an 1292. & chargé par le College des Cardinaux pendant la vacance du S. Siége, de réunir à Gênes les Guelfes & les Gibellins. Il s'acquitta ſi bien de cette commiſſion, qu'il pacifia la ville diviſée depuis cinquante ans. Il n'étoit pas moins recommandable par ſa doctrine que par ſa vertu, & il étoit ſur-tout très charitable envers les pauvres. Il parloit fort bien ſa langue, & il fut le premier qui traduiſit en Italien l'Ecriture Sainte, tant l'ancien que le nouveau Teſtament. Après avoir gouverné l'égliſe de Gênes avec édification pendant ſept ans, il mourut l'an 1298. & fut enterré dans l'égliſe de ſon Ordre.

Nous avons de lui pluſieurs Ecrits, entre

autres une Chronique de Gênes & de ses Evêques jusqu'à l'an 1295. Mais son Ouvrage le plus fameux, est le recueil des vies des Saints nommé la Legende dorée, nom qui montre l'estime qu'on en faisoit alors, & qui a duré plus de 200 ans. Ensuite le bon goût étant revenu peu à peu, & l'amour du vrai aiant enfin prévalu, cette légende est tombée dans un grand mépris, à cause des fables dont elle est remplie, & des étymologies ridicules par lesquelles commencent la plûpart des vies. Il en faut moins accuser l'Auteur que le mauvais goût de son siécle, où l'on ne cherchoit que le merveilleux. Il n'a pas inventé ces fables; on les voit & d'autres semblables, dans les Auteurs qni l'ont précédé: il y a tout au plus ajouté quelques ornemens, des circonstances & des discours vraisemblables, qu'il a cru propres à édifier son lecteur; & il l'a fait avec assez d'esprit.

IV.

Robert, surnommé de Sorbonne du lieu de sa naissance (village du Diocèse de Reims, à ce que l'on croit) fut d'abord chanoine de Cambrai, ensuite de Paris & chapelain de S. Louis, qui l'appella sur la grande réputation de sa vertu, & le faisoit quelquefois manger à sa table. Il commença la fondation de son College l'an 1250. lorsque la Reine Blanche en l'absence de S. Louis, lui donna pour cet effet une maison à Paris près du Palais des Thermes: c'est le Palais de Julien l'Apostat, dont on voit encore les restes. Ensuite le Roi donna à Robert de Sorbonne toutes les maisons qu'il avoit au même lieu, en

Robert de Sorbonne.

échange de quelques-unes que Robert avoit dans la rue de la Bretonnerie, & qu'à la priere du Roi il avoit données aux religieux de Sainte Croix. Le College de Sorbonne fut fondé pour de pauvres étudians en Théologie. Les religieux de Sainte Croix ſont une Congrégation de chanoines réguliers, inſtituée vers le commencemenr du treiziéme ſiécle par Thierri de Celles chanoine de Liege.

Nous avons trois Ecrits de Robert de Sorbonne, qui ſont aſſez édifians ; mais le ſtyle en eſt fort plat, comme l'eſt celui de la plûpart des Auteurs du même temps. Ils ont tous trois pour objet la pénitence. Le premier eſt intitulé, De la Conſcience : le ſecond, De la Confeſſion : le troiſiéme, Le Chemin du Paradis. Le premier paroît être fait pour les écoliers, car il roule ſur une comparaiſon perpetuelle de l'examen des étudians par le Chancelier de l'Univerſité, avec le jugement de Dieu. Le traité de la Confeſſion contient un examen de conſcience en forme de dialogue entre le confeſſeur & le pénitent, & l'Auteur y entre dans un fort grand détail. Le Chemin du Paradis eſt diviſé en trois journées, la contrition, la confeſſion & la ſatisfaction. Il y eſt dit que le pénitent doit être réſolu de quitter le péché, principalement par le motif de l'amour de Dieu : & enſuite, que pour chaque péché mortel on eſt obligé à ſept ans de pénitence, & que ſi on ne l'accomplit en cette vie, on l'achevera en purgatoire : ce qui fait voir que les anciennes pénitences n'étoient pas encore oubliées. L'Auteur n'emploie ni raiſonnemens ſubtils, ni lieux communs, mais des preuves ſenſibles & des exemples familiers.

V.

Vincent étoit né à Beauvais, & entra dans l'Ordre des Freres Prêcheurs dès le temps de son institution. Il s'appliqua principalement à la lecture & à la composition, & sa réputation alla jusqu'à S. Louis, qui le prit en affection & le fit venir à Roiaumont où il se retiroit souvent. Vincent faisoit auprès de lui la fonction de lecteur, & avoit inspection sur les études des Princes ses enfans: peut-être aussi faisoit-il des leçons ou des conferences aux moines de Roiaumont. Aiant donc fort aisément des livres par la libéralité du Roi, on dit qu'il entreprit l'Ouvrage qui a pour titre, Le grand Miroir. C'est un ample recueil contenant des extraits des Auteurs sacrés & profanes, où l'on trouve rassemblé dans un seul corps, tout ce qui a paru de plus utile à l'Auteur. Il est divisé en trois parties, dont la premiere est appellée Miroir naturel, parce qu'elle contient toute l'histoire naturelle; la seconde, Miroir doctrinal, parce qu'elle traite de toutes les sciences; la troisiéme, Miroir historial, qui contient toute la suite de l'histoire depuis la création du monde jusqu'à l'an 1253. Quelques personnes habiles doutent que cet Ouvrage soit de Vincent de Beauvais, & elles sont plus portées à croire qu'il est d'un Ecrivain posterieur à S. Thomas, & qui aura puisé dans la Somme de ce saint Docteur. Cet Ouvrage au reste est défectueux par plus d'un endroit.

Vincent de Beauvais.

VI.

Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris a composé plusieurs Ecrits sur le dogme & sur

Autres Auteurs.

la morale. Il paſſe pour un des plus ſavans Docteurs du treiziéme ſiécle.

Hugues le Cardinal, ſurnommé de ſaint Cher ou de S. Thierri, Docteur de Paris de l'Ordre des Freres Prêcheurs, emploié par Gregoire IX. pour travailler à la réunion des Grecs & qui mourut l'an 1260. eſt le premier inventeur de la Concordance de tous les mots de la Bible. Il en conçut le deſſein, & le fit exécuter par les religieux de ſon Ordre. Il a auſſi compoſé de courtes notes ſur toute l'Ecriture-Sainte, un Commentaire plus ample ſur les Pſeaumes, & pluſieurs Sermons ſous le titre de Miroir des Prêtres.

Guillaume Parrant religieux de l'Ordre de S. Dominique dans le monaſtere de Lyon, nous a laiſſé une ſomme des vertus & des vices, fort eſtimée par Gerſon, qui remarque que cet Auteur a puiſé ſa doctrine dans les ſaintes Ecritures, & n'a rien tiré de ſa tête & de ſon imagination, comme pluſieurs autres ont fait depuis.

L'Egliſe Grecque a eu auſſi dans le treiziéme ſiécle pluſieurs hommes habiles, qui ont ècrit ſur les conteſtations que les Grecs avoient avec les Latins, & ont fait l'hiſtoire des grandes révolutions de l'Empire d'Orient, que nous avons rapportées. Les plus connus ſont Nicolas d'Otrante, Nicetas Archevêque de Theſſalonique, Conſtantin Acropolite Logo-Thete. D'autres Grecs ont écrits pour les Latins. Le plus célebre eſt Jean Veccus dont nous avons beaucoup parlé, & Nicephore Blemmide moine du Mont Athos. Parmi les hiſtoriens ſont: Nicetas, qui a compoſé 22. livres d'une hiſtoire qui commence à la mort d'Alexis Comnene & con-

tinue juſqu'à l'an 1203. Joel, qui a fait un Abrégé Chronologique de l'hiſtoire du monde juſqu'à la priſe de Conſtantinople par les Latins: Conſtantin Acropolite qui a fait une continuation de l'hiſtoire Grecque depuis la priſe de Conſtantinople par les Latins, juſqu'au temps qu'elle fut repriſe par Michel Paléologue: George Pachimere, qui a compoſé en treize livres l'hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé ſous les Empereurs Michel & Andronic Paléologue depuis 1258. juſqu'au commencement du quatorziéme ſiécle.

ARTICLE XIV.

Héréſies.

Inquiſitions.

HE'RE'SIES. Vaudois.

LEs héréſies qui s'étoient élevées dans le XII. ſiécle, & qui pour la plûpart n'étoient que différentes branches des Manichéens, ſe multiplierent dans le XIII. Les Vaudois dont nous avons vû l'origine, n'étoient point d'abord engagés dans l'erreur. Mais ils s'y précipiterent peu à peu par leur indocilité, & s'attacherent à des pratiques ſuperſtitieuſes. Ils s'attribuerent le droit de prêcher, quoiqu'ils fuſſent laiques & ſans miſſion. La vue des déſordres du Clergé les porta à cet excès, de ſoutenir que l'indignité des Eccléſiaſtiques & des Evêques les rendoit incapables du miniſtere, & qu'il ne falloit pas les écouter. Pluſieurs allerent encore plus loin, & prétendirent que les Miniſtres qui étoient de mauvaiſes mœurs, ne pouvoient ni conſacrer, ni donner l'abſolution. Ils attaquerent enſuite la

doctrine de l'Egliſe touchant le culte des Saints, leurs Reliques, les Indulgences, les cérémonies de la Religion, les Sacremens & le Purgatoire. Enfin ils ſoutinrent que l'Egliſe Romaine n'étoit plus la vraie Egliſe de Jeſus-Chriſt, & ils condamnerent la plûpart de ſes pratiques. Cette ſecte ſe multiplia malgré les Inquiſitions, & ſe répandit dans l'Arragon & dans les vallées de Piemont, où elle a ſubſiſté tenant toujours les mêmes maximes, juſqu'au ſeiziéme ſiécle ou elle s'eſt unie avec Œcolampade, & les autres Sacramentaires.

Cathares. Il s'éleva dans le même temps pluſieurs autres ſectes particulieres qui renouvelloient les anciennes erreurs des Manichéens, attaquant avec les Vaudois l'Ordre hierarchique, les cérémonies & la diſcipline de l'Egliſe. On leur donna divers noms, mais ils s'appelloient communément Cathares, c'eſt-à-dire purs. Ils enſeignoient, entre autres erreurs, que les Sacremens ne ſervent de rien pour le ſalut; que le diable eſt auteur du monde; que le mariage eſt un péché mortel; que c'en eſt un auſſi de manger de la chair; qu'il n'y a point de réſurrection. Ils admettoient quatre Sacremens, mais qui n'avoient rien de commun que le nom avec ceux de l'Egliſe.

Albigeois. Le Pape envoie en Languedoc des moines pour combattre ces hérétiques.

La grande ſecte des Albigeois étoit un amas de ces différentes branches du Manichéiſme. Elle étoit répandue dans le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, & l'Arragon. Raimond Comte de Toulouſe favoriſoit ces hérétiques, qui devenoient chaque jour plus puiſſans, par la négligence des Prélats & par la vie peu édifiante des eccléſiaſtiques. Le Pape Innocent III. voulant arrêter leur progrès, envoia au commencement du

treiziéme siécle, pour les combattre, Pierre de Castelnau & Raoul, moines de l'Abbaïe de Font-froide Ordre de Cîteaux au Diocèse de Narbonne.

Pierre, avant que d'être moine, avoit été Archidiacre de Maguelone, & le Pape l'avoit emploié dès-lors en des affaires importantes: Raoul portoit le titre de Maître, ce qui montre qu'il étoit recommandable par sa doctrine. Ces deux Légats vinrent à Toulouse où étoit le fort de l'hérésie. Aiant inutilement emploié les raisons, ils ébranlerent les habitans par la crainte, les menaçant de l'indignation des Princes & du pillage de leurs biens. Ils abjurerent donc l'hérésie; mais cette conversion qui n'étoit que l'effet de la crainte, ne fut pas aussi fort durable. Le Pape joignit à la même légation, Arnaud Abbé de Cîteaux, & donna à ces trois Légats un plein pouvoir dans les Diocèses infectés d'hérésies. Il exhorta le Roi Philippe-Auguste à les aider, en emploiant ses armes contre les Seigneurs qui protegeoient les hérétiques. Il approuva la procedure que les Légats avoient faite contre l'Evêque de Viviers, jusqu'à le déposer. Ces mêmes Légats suspendirent l'Evêque de Beziers de ses fonctions Episcopales, & chasserent Raimond de Rabastens du Siége de Toulouse, sur lequel il avoit été élevé par simonie. Quoique ces Légats se rendissent formidables, le peu de succès de leur légation les décourageoit, & ils étoient disposés à y renoncer, lorsque l'Evêque d'Osma en Castille vint les visiter, & les exhorta à emploier d'autres moiens que ceux qu'ils avoient mis jusqu'alors en usage.

Cet Evêque d'Osma qui donna ce salutaire L'Evêque

d'Oſma ſe joint aux moines Légats du Pape pour combattre les Albigeois.

conſeil aux Légats, s'appelloit Diego de Azebez, & étoit recommandable par ſa naiſſance, par ſa doctrine, & plus encore par ſa vertu & par ſon zéle pour le ſalut des ames. Il entreprit d'établir dans le Chapitre de ſa Cathédrale la Regle de S. Auguſtin, & l'obſervance des Chanoines réguliers; & il y réuſſit, malgré l'oppoſition de quelques-uns des chanoines. Alfonſe IX. Roi de Caſtille voulant faire épouſer à ſon fils Ferdinand la fille du Comte de la Marche, choiſit l'Evêque d'Oſma pour négocier cette alliance; & par la ſageſſe & l'habileté du Prélat le mariage fut conclu. Mais étant enſuite retourné chez la Princeſſe pour l'emmener, il la trouva morte. Il ſe contenta d'envoier un courier au Roi Alfonſe lui porter cette triſte nouvelle; & au lieu d'aller en Eſpagne, il prit le chemin de Rome avec les Clercs qui l'accompagnoient: c'étoit en 1206. Il demanda inſtamment à Innocent III. la permiſſion de renoncer à l'Epiſcopat, alléguant ſon incapacité & la peſanteur d'un tel fardeau; & lui découvrit en même temps le deſſein qu'il avoit d'aller prêcher la foi aux Coumains, peuple barbare qui habitoit vers l'embouchure du Danube. Le Pape ne ſe rendit point à la priere de l'Evêque, & lui ordonna de retourner à ſon égliſe. En revenant de Rome, il voulut voir l'Abbaie de Cîteaux, & il fut ſi touché de la régularité, qui y étoit encore en vigueur, qu'il prit l'habit monaſtique, & emmena quelques moines pour l'inſtruire dans les pratiques de l'Ordre, ne ſongeant qu'à retourner en Eſpagne.

Il vint à Montpellier, & y trouva Arnaud Abbé de Cîteaux & les deux moines du même Ordre Pierre de Caſtelnau & Raoul, dégoûtés

de leur légation, comme nous l'avons dit. Quand ils vouloient instruire les hérétiques, ceux-ci leur objectoient la vie déréglée des ecclésiastiques, & disoient que les Légats devroient commencer par les réformer. Les Légats reçurent avec honneur l'Evêque d'Osma, & lui demanderent conseil, sachant que c'étoit un prélat plein de vertu, de zéle & de prudence. Comme il vit que les hérétiques menoient une vie fort simple, & que les missionnaires catholiques au contraire avoient de grands équipages, beaucoup d'habits, de valets, de chevaux, & faisoient grande dépense, il leur dit: Il me paroît impossible, mes freres, de ramener à la foi ces gens-ci par les paroles seules. Vous avancerez peu, si vous n'y joignez des exemples capables de les toucher. Il faut combattre leur vertu apparente par une véritable piété, & en marchant sur les traces des Apôtres. Les Légats craignant d'être accusés de nouveauté, n'osoient embrasser d'eux-mêmes cette vie si réguliere; mais ils dirent que si une personne d'autorité vouloit commencer, ils suivroient volontiers. L'Evêque s'offrit, & aussi tôt renvoia ses chevaux, son équipage & tous ses domestiques à Osma, & ne garda qu'un seul compagnon, qui étoit Dominique Chanoine régulier de sa Cathédrale, devenu depuis si célebre par sa sainteté & par l'institution de l'Ordre des Freres Prêcheurs. L'Evêque d'Osma aiant déclaré qu'il resteroit dans le païs pour ramener les hérétiques, fut reconnu pour chef de la mission.

Un jour tous les chefs des hérétiques s'assemblerent à Montréal au Diocèse de Carcassonne, & il y eut une conférence publique

Conference publique entre les Mis-

ſionnaires catholiques & les hérétiques.

entre eux & les Miſſionnaires catholiques. Arnaud Abbé de Cîteaux, qui avoit été obligé d'aller au Chapitre général de ſon Ordre, en amena douze Abbés diſtingués par leur ſcience & par leur vertu, qui étoient accompagnés de pluſieurs moines. Ils ſuivoient tous l'exemple de l'Evêque d'Oſma, & ſe répandoient de tous côtés dans les lieux qui leur étoient marqués, pour prêcher & faire des conférences. L'Evêque d'Oſma voulut retourner chez lui pour mettre ordre à ſes affaires. Il paſſa à Pamiers, ou quelques Evêques & pluſieurs Abbés le vinrent trouver. On y tint une conférence avec les Vaudois, qui furent confondus. On avoit établi pour juge de la diſpute un des principaux de la ville, qui étoit favorable aux Vaudois. Il abjura l'héréſie entre les mains de l'Evêque d'Oſma, & combattit depuis avec zéle les hérétiques. Raimond Roger Comte de Foix, cruel perſécuteur des catholiques, aſſiſta à cette conférence. L'Evêque d'Oſma continua ſon voiage, dans le deſſein de revenir à la miſſion de la Province de Narbonne; mais peu de jours après ſon arrivée à Oſma, il mourut dans une heureuſe vieilleſſe. Le moine Raoul étoit mort peu de temps auparavant, & Gui Abbé des Vaux de Cernai au Diocèſe de Paris devint le chef de cette miſſion. Il étoit diſtingué par ſa naiſſance, par ſa ſcience, & par ſa piété, & devint depuis Evêque de Carcaſſone.

Martyre de Pierre de Caſtelnau.

Cependant Pierre de Caſtelnau, qui avoit toujours été le plus odieux aux hérétiques, étoit allé en Provence pour réunir la nobleſſe du païs, eſperant qu'avec le ſecours de ceux qui auroient juré la paix, il purgeroit

d'hérétiques la Province de Narbonne. Le Comte de Toulouſe fut forcé d'accepter cette paix, tant par les guerres que lui firent les nobles de Provence excités par Pierre de Caſtelnau, que par l'excommunication qu'il publia contre lui. Le Comte Raimond jura donc la paix, & même pluſieurs fois; mais il ne l'obſerva pas. Pierre de Caſtelnau lui reprocha en face ſes parjures avec un courage intrépide. Auſſi bien loin de craindre la mort, il diſoit: L'affaire de Jeſus-Chriſt ne réuſſira jamais en ce païs, juſqu'à ce que quelqu'un de nous autres prédicateurs verſe ſon ſang pour la foi: Dieu veuille que je ſois la premiere victime. Enfin le Comte de Toulouſe appella les Légats à S. Gilles en Provence, promettant de les ſatisfaire ſur tous les chefs dont il étoit accuſé. Mais quand ils virent que le Comte ne cherchoit qu'à les tromper, ils voulurent ſortir de la ville. Raimond les menaça de mort; & les Conſuls de S. Gilles les firent conduire juſqu'au bord du Rhône avec une eſcorte de gens armés, pour les mettre à couvert de la fureur du Comte. Ils y coucherent, aiant avec eux deux ſerviteurs de Raimond, qui leur étoient inconnus. Le lendemain matin les Légats aiant dit la Meſſe à leur ordinaire, ſe préparoient à paſſer la riviere, quand un de ces inconnus donna un coup de lance à Pierre de Caſtelnau au bas des côtes. Pierre le regarda, & dit: Dieu veuille vous le pardonner, comme je vous le pardonne; ce qu'il répeta pluſieurs fois. Il mourut peu après, en priant avec ferveur. On rapporta ſon corps à S. Gilles, & on l'enterra dans le cloitre du monaſtere, d'où il fut enſuite transféré dans l'égliſe.

Le Pape ordonne une croiſade contre les hérétiques pour venger la mort de Pierre de Caſtelnau.

Le Pape Innocent III. aiant appris cette mort, écrivit une grande lettre adreſſée à tous les Seigneurs & Chevaliers des Provinces de Narbonne, d'Arles, d'Embrun, d'Aix & de Vienne. Après avoir expoſé le fait, le Pape donne à Pierre de Caſtelnau le titre de martyr, comme aiant répandu ſon ſang pour la Foi & pour la paix: & ajoute, qu'il feroit des miracles, ſi l'incrédulité des gens du païs n'y étoit un obſtacle. Les Evêques, continue le Pape, promettront la rémiſſion des péchés à ceux qui ſe mettront en devoir de venger ce ſang innocent, en faiſant la guerre aux hérétiques, qui veulent perdre les corps & les ames. Il y a des indices certains qui font préſumer que le Comte de Toulouſe eſt coupable de cette mort. C'eſt pourquoi les Evêques doivent le dénoncer de nouveau excommunié, quoiqu'il le ſoit depuis long-temps: & comme, ſelon les canons, on ne doit point garder la foi à celui qui ne la garde point à Dieu, ils déclareront que tous ceux qui ont promis au Comte, fidélité, ſociété ou alliance, ſont abſous de leur ſerment; & qu'il eſt permis à tout Catholique, non-ſeulement de pourſuivre ſa perſonne, mais de prendre ſes terres, principalement dans la vue de les purger d'héréſie. Il eût été important, mais difficile de citer ces prétendus canons, qui défendent de garder la foi aux méchans. Le Pape envoia auſſi des lettres générales ſur ce ſujet à tous les Prélats, à tous les Seigneurs, & à tout le peuple de France, promettant indulgence pléniere à ceux qui ſe croiſeront pour combattre les hérétiques de Languedoc: cette indulgence aiant été publiée, il y eut une grande multitude de croiſés.

Pendant qu'ils s'assembloient, les deux nouveaux Légats Milon & Theodise que le Pape avoit envoiés, vinrent à Montilli en Provence, & y assemblerent les Evêques. Milon manda au Comte de Toulouse de venir le trouver à Valence à un jour marqué. Il y vint, & promit au Légat de faire en tout sa volonté. Le Légat, par le conseil des Prélats, ordonna au Comte de lui livrer pour sûreté sept châteaux des domaines qu'il avoit en Provence. Le Comte promit tout, par la crainte de l'armée des croisés qui venoit fondre sur lui. Aussi-tôt Theodise alla en Provence prendre possession des sept châteaux de la part du Pape, & Milon vint à S. Gilles pour y donner l'absolution au Comte de Toulouse. Voici la maniere dont se fit cette cérémonie. Le dix-huitiéme de Juin 1209. le Comte fut amené nud en chemise devant la porte de l'église, en présence du Légat, des Archevêques & des Evêques assemblés au nombre de vingt, & là il fit un serment sur le Corps de Notre Seigneur, sur la vraie Croix, les Reliques & les Evangiles, par lequel il promit d'observer tous les articles pour lesquels il avoit été excommunié, & d'exécuter en tout les ordres du Pape & ceux des Légats. Après ce serment, le Légat donna l'absolution au Comte, & lui fit mettre au coû une étole par laquelle il le prit: mais la foule étoit si grande, qu'il fut impossible de le faire sortir par le même chemin par où il étoit entré. On le fit passer devant le tombeau du Bienheureux Pierre de Castelnau, comme pour lui faire satisfaction. Après l'absolution, le Légat Milon donna divers ordres au Comte, qui avoient rapport au serment qu'il venoit de faire.

Le Comte de Toulouse reçoit l'absolution.

Progrès des Croiſés en Languedoc contre les hérétiques.

Le Comte de Toulouſe pour ſe mieux garantir des croiſés, qu'il craignoit terriblement, pria le Légat de lui donner la Croix à lui-même, ce qu'il obtint; mais il n'y eut que deux de ſes Chevaliers qui ſe croiſerent avec lui. Enſuite Milon & Théodiſe retournerent vers Lyon pour aller au-devant des croiſés, qui s'y aſſemblerent de tous les quartiers de la France vers la S. Jean de cette même année. A leur tête étoient pluſieurs Seigneurs & pluſieurs Evêques. Le Comte de Toulouſe alla lui-même au-devant d'eux: il les rencontra près de Valence, & leur promit de faire tout ce qu'ils voudroient. Ils reçurent le Comte, & marchant tous enſemble, ils allerent à Beziers, dont les habitans étoient hérétiques. L'armée des croiſés étant arrivée devant la place, y envoia Renaud de Montpellier qui étoit alors leur Evêque, homme vénérable par ſon âge, ſa vertu & ſa doctrine; pour ordonner aux Catholiques, s'il y en avoit, de leur livrer les hérétiques que l'Evêque leur nommeroit, & dont il avoit fait la liſte: ſinon de ſortir de la ville, pour ne pas périr avec les hérétiques. Les habitans de Beziers mépriſerent cette ſommation; & il y en eut même quelques-uns qui étant ſortis de la ville, & avant que d'être attaqués, commencerent à tirer vigoureuſement des fléches ſur les croiſés. Les valets de l'armée en étant indignés, s'approcherent des murailles; &, ſans ordre des officiers & même à leur inſçu, prirent la ville d'emblée. Ils firent main baſſe ſur tous les habitans, & y mirent le feu. C'étoit le vingt-deuxiéme de Juillet Fête de ſainte Magdeleine; & dans l'égliſe qui étoit dédiée ſous ſon nom, on tua juſqu'à

sept mille personnes qui s'y étoient réfugiées. Les croisés allerent ensuite à Carcassone, dont ils prirent d'abord un fauxbourg ; & pendant cette attaque, les Evêques, les Abbés & tout le clergé assemblé chantoient avec beaucoup de dévotion *Veni sancte Spiritus*. Les croisés auroient pu prendre la ville de force : mais ils aimerent mieux, pour sauver tout l'argent & tous les effets, recevoir les habitans à composition, à condition qu'ils seroient dépouillés de tout & qu'ils sortiroient nuds en chemise : ce qui fut exécuté le quinziéme d'Août fête de l'Assomption de cette même année 1209.

Simon de Montfort est mis à la tête des Croisés.

Hérétiques condamnés au feu.

Ensuite les Barons croisés tinrent conseil, pour voir à qui ils donneroient la Seigneurie de leurs conquêtes. Ils l'offrirent au Comte de Nevers, ensuite au Duc de Bourgogne, qui la refuserent. Ils remirent donc l'élection à sept Commissaires : deux Evêques, quatre Chevaliers & l'Abbé de Cîteaux Légat du Pape ; & ces sept choisirent Simon Comte de Montfort-l'Amaury. Il refusa d'abord, alléguant son incapacité ; mais l'Abbé de Cîteaux & le Duc de Bourgogne se jetterent à ses pieds pour le conjurer d'accepter, & enfin l'Abbé le lui ordonna par son autorité de Légat. Il avoit d'excellentes qualités, & la Comtesse sa femme par ses vertus & sa piété étoit digne d'un tel époux. Peu de temps après son élection, le Comte de Nevers n'étant pas d'accord avec le Duc de Bourgogne, se retira, & avec lui une grande partie de l'armée. A Castres on présenta au Comte Simon deux hérétiques, dont l'un étoit de ceux qu'ils nommoient Parfaits, l'autre son disciple. Le Comte, après avoir tenu conseil,

les condamna tous deux au feu, quoique le diſciple témoignât déſirer de ſe convetrir, & promît d'abjurer l'héréſie. Car, diſoit le Comte, s'il parle ſincerement, ce feu lui ſervira pour l'expiation de ſes péchés : s'il ment, il ſouffrira la peine de ſon impoſture. On les attacha donc tous deux à un poteau, & on demanda au diſciple en quelle foi il vouloit mourir. Je renonce, dit-il, à l'héréſie; je veux mourir dans la foi de la ſainte égliſe Romaine, & je prie Dieu que ce feu me ſerve de purgatoire. On alluma un grand feu autour du poteau, qui conſuma en un moment le Parfait & brûla ſeulement les liens du novice, de maniere qu'il ſortit du bucher en parfaite ſanté, n'aiant que les bouts des doigts un peu brûlés, ce qui fut regardé comme un miracle. Le Duc de Bourgogne ſe retira auſſi peu de temps après, & le Comte de Montfort demeura avec environ trente Chevaliers, & quelques Pelerins venus de France.

Autres hérétiques brûlés.

L'Abbé des Vaux de Cernai entra dans une maiſon du Diocèſe de Carcaſſone, où il ſçavoit qu'un grand nombre d'hérétiques étoient aſſemblés, & commença à les exhorter à ſe convertir; mais ils l'interrompirent, & dirent tout d'une voix : Nous ne voulons point de votre créance : nous ne quitterons notre doctrine ni à la vie ni à la mort. L'Abbé ſortit de la maiſon & paſſa dans une autre où des femmes étoient aſſemblées; mais il les trouva encore plus obſtinées que les hommes. Le Comte de Montfort vint luimême, dans un château ou les hérétiques étoient aſſemblés; & après les avoir exhortés en vain, il les fit tirer du château au nombre de cent quarante, tout du nombre des Parfaits,

faits. On prépara un grand feu, où ils coururent d'eux-mêmes sans attendre qu'on les y jettât : il n'y eut que trois femmes qui s'en sauverent. Mais après que ces Parfaits eurent été brûlés, tous les autres abjurerent l'hérésie.

Suite de la guerre contre les Albigeois.

Plusieurs Evêques de France venoient avec les autres croisés faire la guerre aux Albigeois. La ville de Lavaur fut prise d'assaut le troisiéme de Mai 1211. On en tira Aimeri de Montreal & plusieurs autres chevaliers jusqu'au nombre de quatre-vingt, que le Comte de Montfort vouloit tous faire pendre On commença par Aimeri ; mais les fourches patibulaires tomberent, aiant été mal plantées par précipitation. Le Comte voiant l'éxécution trop retardée, commanda de tuer les autres : ce que les pelerins exécuterent sur le champ avec beaucoup d'ardeur. Ils brûlerent de même environ trois cens hérétiques ; & par ordre du Comte on jetta dans un puits la Dame de Lavaur, sœur d'Aimeri, hérétique très-opiniâtre, & on l'accabla de pierres. Les croisés prirent ensuite un château, où entrerent les Evêques qui étoient à l'armée. Ils exhorterent les hérétiques à abjurer les hérésies : mais n'aiant pu en convertir un seul, ils sortirent du château ; & les pelerins prenant les hérétiques qui étoient au nombre d'environ soixante, les brûlerent avec une grande joie. La guerre si vive que l'on faisoit aux Albigeois, consistoit à assiéger plusieurs places l'une après l'autre. Gui Evêque de Carcassone, auparavant Abbé des Vaux-de-Cernai, y tenoit la place de l'Archevêque de Narbonne Légat, & pressoit la guerre avec un travail infatigable, prenant à peine le temps nécessaire pour la nourriture & le sommeil. Plusieurs au-

tres Prélats, comme nous avons vû, étoient auſſi à cette guerre, que l'on appelloit l'affaire de Jeſus-Chriſt.

Au mois de Novembre 1212. le Comte de Montfort aſſembla à Pamiers tous les Evêques & les nobles des païs de ſon obéiſſance, pour tenir un Parlement, & y faire des reglemens propres à rétablir la Religion, la paix & les bonnes mœurs. Car depuis long-temps tout ce païs étoit plein de brigandages, & les plus foibles étoient opprimés par les plus puiſſans. Le Comte vouloit donc mettre des bornes à la puiſſance des Seigneurs ; & faire en ſorte que les nobles ſubſiſtaſſent de leurs revenus, & que le peuple vêcût ſous leur protection ſans être chargé d'éxactions exceſſives. Pour l'exécution de ce deſſein, on choiſit douze commiſſaires, qui dreſſerent des reglemens, & le Comte avec tous ſes vaſſaux s'engagerent par ſerment à les obſerver.

Victoire des Croiſés ſur les hérétiques à la bataille de Muret.

L'année ſuivante, Simon de Montfort & les Evêques de Languedoc voiant qu'ils ne recevoient point des croiſés de France le ſecours qu'ils avoient eſperé, envoierent des Abbés au Roi d'Arragon, qui avoit donné retraite à Raimond Comte de Toulouſe ſon beau-frere, & qui protégeoit ouvertement les hérétiques ; & ils chargerent ces Abbés des lettres du Pape, qui ordonnoit à ce Prince de changer de conduite. Le Roi répondit qu'il exécuteroit volontiers les ordres du Pape ; mais il fit tout le contraire. Il ne retira point de Toulouſe les chevaliers qu'il y avoit laiſſés pour ſoutenir les hérétiques, & il fit même venir de nouvelles troupes de ſes Etats, engageant pour les paier quelque choſe de ſon domaine. Le dixiéme de Septembre il vint lui-même avec

les Comtes de Toulouse, de Comminges, & de Foix, & une grande armée, assiéger le château de Muret sur la Garonne, à deux lieuës au-dessous de Toulouse. Le lendemain de grand matin le Comte de Montfort appella son chapelain, se confessa & fit son testament. Ensuite tous les Evêques s'assemblerent à l'église; & un d'eux célébra la Messe, pendant laquelle ils excommunierent tous ensemble le Comte de Toulouse & son fils, le Comte de Foix & son fils, le Comte de Comminges, & tous leurs fauteurs, entre lesquels étoit sans doute le Roi d'Arragon: mais les Evêques crurent devoir supprimer son nom. Le jeudi douziéme de Septembre, comme les croisés se préparoient à la bataille, l'Evêque de Toulouse vint la mitre en tête & la vraie Croix entre ses mains. Alors les croisés descendirent de cheval, & allerent l'un après l'autre adorer la Croix; mais l'Evêque de Comminges voiant que cette adoration duroit trop long-temps, prit la Croix de la main de l'Evêque de Toulouse, & monté sur un lieu élevé, en donna la bénédiction, à toute l'armée en disant: Allez au nom de Jesus-Christ; je vous réponds & serai votre caution au jour du jugement, que quiconque mourra en cette bataille, recevra la récompense éternelle & la gloire du martyre sans passer par le purgatoire, pourvû qu'il soit contrit, & qu'il se soit confessé, ou du moins qu'il ait une ferme résolution de se présenter au prêtre aussi tôt après la bataille, pour les péchés dont il ne s'est pas encore confessé.

L'Evêque de Comminges répéta plusieurs fois cette promesse à la priere des croisés: les autres Evêques la confirmerent; & aussi-tôt

les troupes s'étant rangées en trois corps en l'honneur de la ſainte Trinité, marcherent contre l'ennemi. Cependant les Evêques & les clercs entrerent dans une égliſe, & commencerent à prier pour les combattans à haute voix & avec de grands gémiſſemens. Les croiſés chargerent les ennemis, les enfoncerent, le Roi d'Arragon fut tué & la victoire complette. Le lendemain les Evêques qui y avoient été préſens, écrivirent une lettre adreſſée à tous les fidéles, contenant le récit de l'action & de toutes les démarches qu'ils avoient faites auparavant, pour obtenir la paix du Roi d'Arragon & des Toulouſains. Le corps du Roi d'Arragon trouvé nud ſur le champ de bataille, fut enterré par les Chevaliers Hoſpitaliers de ſaint Jean, auxquels il avoit fait du bien. L'année ſuivante l'Evêque de Carcaſſone amena de France une recrue de croiſés. Il y avoit paſſé toute l'année 1213. à prêcher la croiſade contre les hérétiques, en quoi il avoit été principalement ſecondé par le docteur Jacques de Vitri curé d'Argenteuil. Le Cardinal Légat Robert de Courçon & Guillaume Archidiacre de Paris amenerent auſſi des croiſés. Quoique le Cardinal fût principalement chargé de prêcher la croiſade pour la Terre ſainte, il ſe laiſſa perſuader alors de la laiſſer auſſi prêcher contre les Albigeois, & prit lui-même la croix ſur la poitrine, qui étoit la marque de cette croiſade.

Mort du Comte Baudouin.

Dans le Carême de cette même année 1214. le Comte Baudouin frere du Com e Baudouin de Toulouſe, fut pris la nuit en trahiſon pendant qu'il dormoit dans ſon lit; & peu de temps après on le mena à Montauban. Le Comte de Toulouſe y étant arrivé dans le même temps,

donna ordre que l'on tirât Baudouin son frere de la prison & qu'on lui mît la corde au cou pour le pendre. Baudouin après avoir demandé inutilement la pénitence & le viatique, prit Dieu à témoin qu'il mouroit pour la défense de la Religion. Aussi-tôt le Comte de Foix, son fils & un Chevalier, l'enleverent de terre, & avec la corde qu'ils lui avoient mise au cou, le pendirent à un noier.

Au commencement de l'année 1217. le Pape Honorius III. envoia en Provence & en Languedoc Bertrand Cardinal en qualité de Légat, avec des lettres aux Archevêques & Evêques de ces Provinces portant ordre d'obéir à ce nouveau Légat. Il trouva en arrivant en Provence tout le païs revolté contre le Comte de Montfort, & soumis au jeune Raimond fils du Comte de Toulouse, sous prétexte que le Concile de Latran, qui venoit de se tenir lui avoit reservé une partie des Terres de son pere. Le Légat après une conférence qu'il eut près de Viviers avec le Comte de Montfort, fut d'avis qu'il passât le Rhone pour faire la guerre aux rebelles de Provence. Le Comte obéit, faisant profession de suivre en tout les ordres du Légat.

Nouveau Légat en Languedoc.

Vers le même temps Raimond Comte de Toulouse qui étoit en Espagne, repassa les Pirenées, & entra secretement à Toulouse par le moien des intelligences qu'il y avoit, & s'en rendit bien-tôt maître. Le Comte de Montfort aiant appris en Provence la révolte de Toulouse, passa le Rhône, vint en diligence avec le Légat, & attaqua la ville; mais il ne put l'assiéger en forme, n'aiant pas assez de troupes. Cependant le Légat envoia en France Foulques Evêque de Toulouse, avec

Mort de Simon Comte de Monfort.

quelques autres du nombre deſquels étoit Jacques de Vitri, pour prêcher la croiſade contre Raimond. Pluſieurs ſe croiſerent & vinrent au ſiége de Toulouſe l'année ſuivante. Il y avoit déja neuf mois que le ſiége duroit, & le Comte de Montfort commençoit à ſe rebuter du travail & de la dépenſe, auſſi bien que des reproches piquans du Légat Bertrand, qui l'accuſoit d'ignorance & de nonchalance ; & l'on diſoit qu'il demandoit à Dieu la mort pour arriver à la paix. Le vingt-cinquiéme de Juin de l'an 1218. comme il étoit à Matines, on lui vint dire que les ennemis étoient armés & cachés dans les foſſés de la fortereſſe. Il demanda ſes armes & alla promptement à l'égliſe entendre la Meſſe. Elle étoit déja commencée & il prioit fort attentivement, quand on l'avertit que les Toulouſains attaquoient violemment ceux qui gardoient les machines. Laiſſez moi, dit-il, entendre la Meſſe & voir le Sacrement de notre Rédemption. Un autre courier vint dans le moment, diſant : Hatez-vous, nos gens ſont preſſés & ne peuvent plus tenir. Je ne ſortirai point, répondit-il, que je n'aie vû mon Sauveur. Mais quand le prêtre éleva l'hoſtie ſuivant la coutume, le Comte, les genoux en terre & les mains élevées au Ciel, dit : *Nunc dimittis*, & ajouta : Allons & mourons s'il le faut, pour celui qui a bien voulu mourir pour nous. Son arrivée releva le courage des aſſiégeans, & les Toulouſains furent repouſſés juſqu'à leur foſſé. Mais le Comte s'étant un peu retiré près de ſes machines, pour éviter la grêle des traits & des pierres, il fut frappé a la tête d'une pierre lancée par une machine ; & ſe ſentant bleſſé à mort, il ſe frappa la poitrine, ſe recommanda à

Dieu & à la sainte Vierge, & tomba mort, aiant été encore percé de cinq coups de fleches. Amauri son fils aîné fut reconnu pour son successeur, & tous les Chevaliers François, à qui le Comte Simon avoit donné des terres, lui prêterent serment de fidélité. Un mois après Amauri fut obligé d'abandonner le siége de Toulouse, tant parce que l'argent & les vivres lui manquoient, que parce que les pelerins vouloient retourner chez eux, & que plusieurs des gens du païs, aiant appris la mort du Comte Simon, quittoient son parti & se joignoient aux ennemis. Amauri emporta le corps de son pere à Carcassone, après l'avoir fait préparer selon l'usage de France, c'est-à-dire apparemment que l'on fit bouillir son corps pour ne garder que les os. C'est ici que finit l'histoire des Albigeois écrite par Pierre moine des Vaux de-Cernai.

Les Comtes de Toulouse, de Foix & de Comminges reprirent en peu de tems ce qu'on leur avoit enlevé. Amauri ne pouvant leur résister, céda tous ses droits au Roi de France Louis VIII. mais cette concession ne se fit qu'après la mort de Raimond.

Mort de Raimond Comte de Toulouse.

Ce Prince demeura environ quatre ans paisible possesseur de Toulouse, & il mourut subitement l'an 1222. Le matin il avoit été faire sa priere à Notre-Dame de la Daurade; & comme il étoit excommunié, il se tint à son ordinaire à la porte de l'église en dehors. Il y retourna après dîné, quoiqu'il fût déja indisposé & si foible, qu'il ne pouvoit se lever sans être aidé par quelqu'un. Etant allé ensuite dans une maison de la paroisse de S. Sernin, après avoir mangé des figues, il se trouva plus mal, & envoia chercher prompte-

claration très-ſolemnelle contre les hérétiques, qu'il publia à Toulouſe le 14. Fevrier de l'an 1233. Ce dernier coup abbatit entiérement les Albigeois, ſur-tout depuis qu'ils furent abandonnés aux Inquiſitions dont il eſt à propos de marquer ici l'origine.

Origine des Inquiſitions.

A la fin du douziéme ſiécle le pape Innocent III. envoia dans les Provinces méridionales de France deux moines de Citeaux Rainier & Gui, pour travailler à convertir les nouveaux Manichéens. Il écrivit aux Evêques du païs de les traiter favorablement, & d'obſerver inviolablement tout ce qu'ils jugeroient à propos d'ordonner contre les hérétiques opiniâtres & leurs fauteurs. Nous mandons auſſi, ajoutoit le Pape, aux Princes, aux Comtes & à tous les Seigneurs de vos Provinces, de les aſſiſter puiſſamment contre les hérétiques par la puiſſance qu'ils ont reçuë pour la punition des méchans. Enſorte qu'après que frere Rainier aura prononcé l'excommunication contre eux, les Seigneurs confiſquent leurs biens, les banniſſent de leurs terres, & les puniſſent plus ſeverement s'ils oſent y demeurer malgré leur banniſſement. Nous avons donné pouvoir à frere Rainier d'y contraindre les Seigneurs en les excommuniant & en interdiſant leurs terres. Nous écrivons auſſi à tout le peuple de vos Provinces, que lorſqu'ils en ſeront requis par frere Rainier & frere Gui, ils marchent contre les hérétiques ; & nous accordons à ceux qui les aſſiſteront fidelement, la même indulgence que s'ils alloient à Rome, ou à ſaint Jacques. Cette lettre étoit circulaire, & fut envoiée aux Archevêques d'Aix, de Narbonne, d'Auch, de Vienne, d'Arles, d'Embrun, de Lyon & de Tarragone, & à leurs

suffragans : le Pape écrivit en conformité aux Seigneurs & aux peuples de ces Diocèses. Ces commissaires envoiés contre les hérétiques, étoient ce que depuis on nomma Inquisiteurs.

Reglement pour les Inquisiteurs.

Les freres Prêcheurs peu de temps après leur naissance, c'est-à-dire, vers le milieu du treiziéme siécle furent choisis par les Papes pour faire la recherche des hérétiques. L'an 1234. ils se rendirent si odieux à Toulouse, qu'ils furent obligés d'en sortir, aussi-bien que l'Evêque, qui avoit été de leur Ordre. L'année suivante un concile de Narbonne leur donna un réglement dont voici la substance. Les hérétiques & leurs fauteurs, qui seront venus d'eux-mêmes vous déclarer la vérité tant contre eux que contre les autres, & qu'à cause de cela vous aurez exemptés de la prison, viendront à l'église tous les Dimanches portant des croix sur leurs habits, & se présenteront au curé entre l'Epitre & l'Evangile, tenant à la main des verges dont ils recevront la discipline ; & ils feront la même chose dans toutes les processions. Les premiers Dimanches du mois ils visiteront les verges à la main, toutes les maisons de la ville où ils ont autrefois vû des hérétiques. Ils assisteront tous les Dimanches à la messe, aux vêpres & au sermon. Ils porteront les armes à leurs dépens pour la défense de la Foi & de l'Eglise, contre les infidéles, les hérétiques, ou d'autres rébelles, pendant un certain temps, selon qu'il leur sera commandé par le Pape. Les Inquisiteurs pourront augmenter ou diminuer ces pénitences selon les circonstances particulieres, & les curés observeront si les pénitens les accomplissent.

Les hérétiques qui ne sont pas venus se dé-

noncer dans le temps marqué, ou qui ſe ſont rendus de quelque autre maniere indignes de l'indulgence, & qui néanmoins ſe ſoumettent à l'Egliſe, doivent être enfermés pour toujours: mais comme le nombre en eſt ſi grand qu'il eſt impoſſible de leur bâtir des priſons, vous pourrez différer de les enfermer juſqu'à ce que le Pape en ſoit mieux informé. Quant aux rebelles qui refuſent d'obéir, ſoit pour entrer en priſon ou y demeurer, ou pour accomplir quelque autre pénitence; vous les abandonnerez au juge ſéculier, ſans les écouter davantage, & vous traiterez de même ceux qui ſeront retombés après leur abjuration. Il ſuffit qu'ils aient trompé une fois l'Egliſe. On regarde comme fauteurs ceux qui favoriſent les hérétiques, qui les cachent, qui ne les découvrent pas, qui empêchent qu'on ne les puniſſe, qu'on ne les arrête, qu'on ne les examine; ou ceux qui n'uſent pas de leur autorité temporelle pour les pourſuivre & les chaſſer. Quoiqu'on doive prendre toutes les ſuretés poſſibles à l'égard de ceux qui reviennent à l'Egliſe, en les obligeant même à des amendes pécuniaires dont la crainte les retienne; cependant vous devez vous abſtenir de les impoſer & de les exiger, pour l'honneur de votre Ordre. Perſonne ne ſera exemté de la priſon, ni le mari à cauſe de ſa femme, ni la femme à cauſe de ſon mari, ni les peres & les meres à cauſe de leurs enfans, ni d'autres pour cauſe de vieilleſſe ou d'infirmité. La juriſdiction des Inquiſiteurs eſt déterminée par le domicile du coupable, ou par le lieu dans lequel il a commis le crime; & ils doivent s'écrire & ſe communiquer les uns aux autres ce qu'ils ſçavent des coupables. Perſonne ne ſe-

ra condamné que sur des preuves claires, ou sur sa propre confession. Celui qui s'opiniâtre à nier étant convaincu juridiquement, doit être censé hérétique, quelque chose qu'il fasse d'ailleurs pour montrer qu'il est converti. Le concile de Beziers tenu en 1246. fit un reglement à peu près semblable.

Inquisition établie en France.

Vers l'an 1255. à la priere du Roi S. Louis, le Pape Alexandre IV. donna au Provincial des freres Prêcheurs en France, & au gardien des freres Mineurs de Paris, l'office de l'Inquisition dans tout le Roiaume, excepté les terres du Comte de Poitiers & de Toulouse, dans lesquelles il y avoit des commissaires particuliers pour la foi. Le Pape ordonne aux Inquisiteurs de se faire délivrer les informations & les autres procédures faites contre les hérétiques, par tous ceux qui les ont entre les mains; & de procéder contre ceux qui seront coupables du même crime, ou seulement accusés, s'ils ne se soumettent entierement à l'Eglise; & d'implorer, s'il est besoin, le secours du bras séculier. Il leur donne pouvoir d'absoudre les hérétiques qui abjureront sincerement, & de faire toutes les procedures nécessaires pour l'exercice de leur charge, nonobstant la liberté accordée aux religieux de ne point recevoir de pareilles commissions. Mais le Pape veut que pour juger les hérétiques, ou les condamner à une prison perpétuelle, ils prennent le conseil des Evêques diocésains. Quelques années après, Alexandre IV. donna aux Inquisiteurs de l'Ordre des freres Mineurs, une Constitution dans laquelle il parle ainsi: Nous vous ordonnons d'imposer une peine pécuniaire aux hérétiques qui reviennent à l'obéissance de l'Eglise, de les

contraindre au paiement de cette amende par censures ecclésiastiques ; & nous voulons que les deniers en provenant, soient déposés entre les mains de trois personnes de probité pour être emploiés aux frais des poursuites contre les hérétiques. La confiscation des biens, & la destruction des maisons où l'on trouvoit des hérétiques, étoient encore des peines temporelles bien sensibles pour eux & pour leurs héritiers. On trouve plusieurs autres Constitutions du pape Alexandre touchant l'exercice de l'Inquisition. On y voit que souvent ces sortes de commissions devenoient des affaires purement temporelles.

Hérétiques à Paris. Tandis que l'on poursuivoit les Manichéens en Languedoc, on découvrit d'autres hérétiques à Paris. Un clerc nommé Amauri né dans le païs Chartrain, vint en cette ville, & après y avoir long-temps enseigné la Logique & les autres arts libéraux, s'appliqua à l'étude de l'Ecriture sainte. Mais il eut le malheur de s'écarter de la doctrine de l'Eglise sur des articles importans. Il soutenoit que chaque Chrétien étoit obligé de croire comme un article de foi, qu'il étoit membre vivant de Jesus-Christ. L'Université s'éleva contre cette erreur : le Pape Innocent III. la condamna, & l'Université obligea Amauri de se retracter. Il tomba malade de chagrin, mourut peu de temps après, & fut enterré près de saint Martin des Champs. Après sa mort quelques-uns de ses disciples enseignérent des erreurs encore plus dangereuses. Ils disoient que chacun pourroit être sauvé par l'infusion intérieure de la grace sans aucun acte extérieur. Ils prétendoient que tout ce que l'on faisoit par charité cessoit d'être mauvais, quelle que

fût l'action extérieure : & en conséquence ils justifioient les actions les plus mauvaises. On découvrit des prêtres, des clercs & des laïques infectés de ces erreurs. Ils enseignoient aussi que le Corps de Jesus-Christ n'étoit pas plus dans l'Eucharistie que dans le pain ordinaire. Ils nioient la résurrection, & soutenoient que c'étoit une idolatrie d'ériger des autels sous l'invocation des Saints, & d'encenser leurs images ; & ils se mocquoient de ceux qui baisoient leurs Reliques. Ils disoient encore que le Pape & les Evêques étoient des Antechrists & Rome une Babylone. On parcourut, pour chercher ces hérétiques, les Diocèses de Paris, de Langres, de Troies, & de Sens ; on amena à Paris ceux que l'on découvrit, & on les mit dans la prison de l'Evêque. Les Evêques voisins & les Docteurs s'assemblerent pour les examiner. On leur exposa clairement les erreurs qu'on les accusoit d'enseigner ; & comme ils les soutinrent avec opiniatreté, on les condamna, on les dégrada de leurs Ordres & on les livra à la Cour du Roi Philippe-Auguste. Il les fit mener à Champeaux hors de Paris, où sont maintenant les Halles, & ils y furent brûlés. Il y en eut quatre qui furent seulement condamnés à une prison perpétuelle : on pardonna aux femmes & aux autres personnes simples qu'ils avoient séduites. Comme on reconnut clairement qu'Amauri avoit été l'auteur de la secte, on condamna sa mémoire, on l'excommunia, & ses os furent tirés du cimetiere où il étoit enterré, & jettés sur du fumier.

Livres d'Aristote brûlés comme dangereux.

On lisoit alors publiquement à Paris les livres de la Métaphysique d'Aristote apportés depuis peu de Constantinople, & traduits du

grec en latin; & comme par les subtilités qu'ils contiennent, ils avoient donné occasion à cette hérésie, & la pouvoient donner encore à d'autres, le concile qui se tenoit alors à Paris ordonna de les brûler tous, & défendit sous peine d'excommunication de les transcrire, les lire, ou les retenir. A l'égard des livres de la Physique générale d'Aristote, que l'on lisoit aussi à Paris depuis quelques années, on en défendit seulement la lecture pendant trois ans. Mais on défendit pour toujours & on brûla les livres d'un docteur nommé David, & les livres françois de Théologie. On peut attribuer aux maximes perverses de ces hérétiques, la corruption extrême des mœurs qui regnoient dans l'Université de Paris, selon le témoignage de Jacques de Vitri qui vivoit alors & qui étoit à portée d'en être bien instruit.

Hérétiques découverts en Allemagne.

Vers l'an 1232. on découvrit en Allemagne un grand nombre d'hérétiques, par les soins du docteur Conrad de Marpourg, qui après les avoir examinés en qualité de commissaire du Pape, en fit brûler plusieurs. On les nommoit Stadingues, du nom d'un peuple qui habitoit aux confins de Frise & de Saxe, en des lieux environnés de rivieres & de marais impraticables. Aiant été excommuniés pendant plusieurs années pour leurs crimes, & principalement parce qu'ils refusoient de paier les dixmes, ils se revolterent, & témoignerent ouvertement leur mépris pour l'autorité de l'Eglise. Ils attaquerent les peuples voisins, les Comtes mêmes & les Evéques, & souvent avec avantage. Il paroît par une lettre du pape Grégoire IX. à l'Archevêque de Maience au sujet de ces hérétiques, qu'e-

ils étoient une branche des Manichéens. Ils furent attaqués par ceux qui s'étoient croisés dans ce dessein, & qui avoient à leur tête l'Archevêque de Bréme, le Duc de Brabant & le Comte de Hollande. Ces croisés marcherent contre eux, résolus de périr ou de détruire les ennemis de l'Eglise ; & les Stadingues au contraire, sans craindre la multitude des croisés, n'en étoient que plus furieux, & ne cessoient de blasphémer contre la Puissance ecclésiastique. Le Comte les attaqua vigoureusement ; & pendant ce temps-là le clergé à l'écart, chantoit des prieres pour implorer la miséricorde de Dieu & demander la victoire. Les hérétiques, accablés par la multitude, furent percés de coups & foulés aux pieds des chevaux, ensorte qu'en peu de temps il en périt jusqu'à six mille : plusieurs en s'enfuiant se noierent dans le Veser ; & le reste fut dissipé. Du côté des croisés il n'y eut qu'environ dix morts. Ensuite les Stadingues qui restoient dans le Diocèse de Bréme, supplierent le Pape de leur faire donner l'absolution : déclarant qu'ils étoient prêts de se soumettre & de satisfaire à l'Eglise. Le pape la leur accorda, comme on le voit par une Bulle adressée à l'Archevêque & au chapitre de Bréme.



ARTICLE XV.

Conciles & Discipline.

I.

Pénitences remarquables.

An. 1202.

L'An 1202. Conrad Evêque de Virsbourg & Chancelier de la Cour Imperiale, fut tué par deux Chevaliers ses vassaux nommés Bodon & Henri, qu'il poursuivoit en justice pour avoir usurpé des biens de son église. Après avoir paru accepter un accommodement qu'il leur proposa, ils le tuerent publiquement dans la rue, & ensuite lui couperent la main droite & la tête, dont ils arracherent la couronne cléricale, & mirent le corps en pièces. On le trouva revêtu d'un cilice sous ses habits de soie. Les habitans de Virsbourg pour venger sa mort, ruinerent les châteaux des deux assassins, & les chasserent du païs. Ils furent touchés de repentir, & allerent à Rome se présenter au Pape Innocent III. qui les adressa au Cardinal Hugues curé de S. Martin pour recevoir leur confession. Hugues après les avoir entendus les fit venir devant le Pape, nuds en calleçons & la corde au coû, en présence de tout le peuple & pendant plusieurs jours. Ensuite par ordre du Pape, il leur imposa pour pénitence, de ne jamais se servir d'armes que contre les infidéles, de ne jamais porter aucune étoffe de couleur, de n'assister jamais à aucun spectacle public, (il n'y en avoit point d'autres alors que les Tournois) de ne point se remarier si leurs fem-

mes mouroient, d'aller à la Terre sainte pour y servir quatre ans, & jusqu'au départ, de marcher nuds pieds & vêtus seulement de laine comme pénitens publics; de jeûner au pain & à l'eau le mercredi & le vendredi, les quatre temps & les vigiles; de faire trois carêmes, un avant Pâques, un avant la Pentecôte, un avant Noël; de ne manger de la viande qu'à ces trois grandes fêtes; de chanter tous les jours dans les vingt-quatre heures cent fois le pater en faisant cent genuflexions, & de ne recevoir la communion qu'à l'article de la mort. Quand ils pourront entrer en sûreté dans quelque ville d'Allemagne, ils iront à la grande église nuds en calleçons, la corde au coû & des verges à la main, & les chanoines leur donneront la discipline.

Voici un autre exemple d'une pénitence encore plus singuliere imposée aussi par le Pape Innocent III. au commencement du treiziéme siécle. Un Evêque Ecossois avoit été fait prisonnier à la prise d'un château, & un nommé Lumberd lui avoit coupé la langue. Lumberd alla ensuite à Rome, où le Pape lui donna pour pénitence, de retourner dans son païs, & de s'y montrer pendant quinze jours nuds pieds en calleçons avec un habit de laine court & sans manches, la langue liée d'une petite corde, dont les bouts seroient attachés au coû, ensorte que la langue parût hors de la bouche. Il devoit aussi tenir des verges à la main, & venir en cet équipage se présenter à la porte de l'église en dehors, s'y prosterner, s'y faire donner la discipline, demeurer jusqu'au soir en silence & à jeun, & prendre pour nourriture seulement du pain & de l'eau. Après les quinze jours il devoit aller à le Terre sainte

& y ſervir trois ans, & ne jamais porter les armes contre les Chrétiens : enfin jeûner au pain & à l'eau tous les vendredis pendant onze ans.

Honorius III. impoſa auſſi une pénitence qui paroît remarquable. Robert de Meun Evêque du Pui avoit été tué par un gentilhomme nommé Bertrand de Carres, qu'il avoit excommunié pour les torts faits à l'Egliſe. Ce Prélat étoit de grande naiſſance & encore plus diſtingué par ſes vertus. Il fut tué l'an 1219. & le peuple indigné de ce crime, s'éleva contre les parens du meurtrier & ruina quelques-uns de leurs châteaux. Bertrand ſe repentit, & alla à Rome avec ſes complices demander l'abſolution de ſon crime; mais le pape Honorius pour leur en faire ſentir l'énormité, les laiſſa long-temps devant la porte de ſon Palais nuds pieds & en chemiſe, ſans écouter leurs cris ni être touché de leurs larmes. Enfin pour ne les pas jetter dans le déſeſpoir, comme ils offroient toute ſorte de ſatisfaction, il leur donna l'abſolution, aprés qu'ils eurent promis par ſerment d'accomplir la pénitence ſuivante.

Ceux qui ſe ſont aſſemblés pour dreſſer l'embuſcade à l'Evêque, ſans ſçavoir qu'on voulût le tuer, ni ſans avoir procuré ſa mort, remettront à l'égliſe du Pui les fiefs qu'ils tiennent d'elle. De plus, ils paſſeront une quarantaine dans la ville du Pui, s'ils peuvent y être en ſûreté, mendiant de porte en porte coûverts de ſacs ou de cilices, les cheveux coupés & jeûnant au pain & à l'eau deux fois la ſemaine. Que s'ils ne peuvent y être en ſûreté, ils feront leur quarantaine dans quelqu'une des villes voiſines. Après l'avoir faite ils paſſeront à la Terre ſainte pour y ſervir pendant deux

ans, & tout le reste de leur vie ils jeûneront les vendredis au pain & à l'eau. A l'égard de Bertrand auteur du crime, il remettra à l'église du Pui les fiefs qu'il tient d'elle, ne portera jamais les armes contre aucun Chrétien, & fera trois quarantaines au Pui, ou ailleurs, s'il ne peut être en sûreté dans cette ville, revêtu d'un sac & couvert de cendres, les cheveux coupés & nuds pieds, mendiant de porte en porte, & jeûnant au pain & à l'eau trois fois la semaine. Tous les Dimanches de ces trois quarantaines il se présentera au clergé & au peuple de la ville, nud & des verges à la main, pour en être fustigé. Ensuite il passera la mer pour faire sept ans le service de la Terre sainte, & à son retour il se présentera au Pape avec des lettres du Patriarche & des autres personnes d'autorité, qui rendront témoignage de sa conduite pendant ces sept années. Toute sa vie il fera deux quarantaines par an, & jeûnera au pain & à l'eau les vendredis & les vigiles. Il sera privé pendant sept ans de la communion du Corps & du Sang de Notre Seigneur. Que si après avoir fait trois quarantaines il passe dans l'Ordre des Chartreux ou de Citeaux, il sera quitte du reste de sa pénitence.

II.

Statuts Synodaux de l'église de Paris.

An. 1208.

Eudes de Sully Evêque de Paris a laissé des statuts synodaux, qui sont les plus anciens que nous aions de l'église de Paris. Ce Prélat entre autres bonnes qualités avoit celle de n'avoir égard dans la distribution des bénéfices, ni à la naissance, ni aux recommandations, mais seulement à la science & à la vertu. On trouve dans ses statuts plusieurs points remarquables de la discipline de ce temps-là. Les

prêtres ne permettront aux diacres de porter aux malades le Corps de Notre Seigneur qu'en cas de néceſſité. Il eſt défendu aux diacres d'entendre les confeſſions, ſinon en cas d'une extrême néceſſité ; car ils ne peuvent abſoudre. Outre le manuel ou rituel, il eſt ordonné aux prêtres d'avoir les Canons pénitentiaux. L'élévation de l'hoſtie à la Meſſe pour être vue du peuple, eſt marquée expreſſément, mais il n'eſt point parlé de l'élévation du calice. On y parle d'un tabernacle pour garder le ſaint Sacrement. On voit que le baptême d'immerſion étoit encore le bâptême ordinaire ; & il n'eſt point parlé de bâptême ſous condition, dans l'édition la plus correcte faite ſur l'exemplaire de l'Abbaïe de S. Victor.

Concile de Paris. *An* 1212.

Huit ans après la mort d'Eudes de Sulli le Cardinal Robert de Corçon Anglois, tint à Paris un Concile en qualité de Légat du Pape Innocent III. Il y publia du conſentement des Evêques pluſieurs réglemens pour la réformation de la diſcipline. On condamna la mauvaiſe coutume de quelques égliſes, où les chanoines aſſiſtoient au commencement & à la fin des heures, s'abſentoient au milieu, & ne laiſſoient pas de recevoir la rétribution. Il n'y avoit que les clercs qui exerçaſſent la fonction d'avocat : mais le Concile défend à ceux qui ont des bénéfices, de rien exiger de leurs parties ; & à ceux qui n'ont point de bénéfices, de trop exiger. Défenſe aux Curés de prendre à ferme d'autres cures, ou de donner à ferme les leurs. Le Curé eſt nommé le propre prêtre dans un article de ce Concile. Les prêtres ne ſe chargeront point de tant de Meſſes, qu'ils ſoient obligés de s'en décharger ſur d'autres pour de l'argent. On défend

de recevoir les religieux avant l'âge de dix-huit ans. Ils ne mendieront jamais en voiage, à la honte de leur Ordre : mais les supérieurs leur donneront dequoi faire les voiages nécessaires. Les religieux mendians ne s'établirent que plusieurs années après ce Concile. Comme les religieuses n'étoient point encore dans une clôture exacte, on défend que leurs parens les voient en particulier & sans témoins. On recommande aux Prélats la modestie & la gravité dans tout leur extérieur. On leur défend d'entendre matines dans leur lit, lorsqu'ils se portent bien, & de s'occuper d'affaires temporelles pendant l'office divin. Le détail des reglemens de ce Concile sert au moins à connoître les abus qui regnoient alors.

III.

Deux Légats du Pape tinrent l'an 1209. un Concile à Avignon en présence des Archevêques de Vienne, d'Arles, d'Embrun & d'Aix, de vingt Evêques, de plusieurs Abbés & autres Prélats. On y publia vingt-un Canons, dont le premier recommande aux Evêques de prêcher dans leurs Diocèses plus souvent qu'ils ne faisoient, & on attribue à leur négligence les hérésies & la corruption des mœurs. On renouvelle divers reglemens déja faits contre les hérétiques & contre les Juifs, pour la liberté de l'Eglise & la sûreté publique. On défend les réjouissances scandaleuses que l'on faisoit dans les églises aux vigiles des Saints. Il est dit dans la préface de ce Concile, que la charité s'étant extraordinairement refroidie, la corruption abonde de tous côtés, de sorte que presque tous les hommes sont venus jusqu'au profond abîme des vices, & qu'il

Concile d'Avignon. *An.* 1209.

est temps de remédier à de si grands maux, & de renouveller les statuts synodaux des anciens, pour tâcher de guerir des maladies si inveterées.

IV.

IV. Concile de Latran. An. 1215.

Ce fut l'excès de ces maux & les plaintes que l'on en faisoit de tous côtés, qui déterminerent le Pape à assembler en 1215. le IV. Concile de Latran. Il fait une vive peinture des maux de l'Eglise dant la Bulle de convocation, envoiée par toute la Chrétienté deux ans avant la tenue du Concile.

Il s'y trouva quatre cens douze Evêques, en comptant deux Patriarches, soixante Primats ou Métropolitains, plus de huit cens tant Abbés que Prieurs, & un grand nombre de Procureurs pour les absens. Il y avoit des Ambassadeurs de plnsieurs Princes & de plusieurs villes. Les deux Patriarches étoient Latins, Gervais de Constantinople & Raoul de Jerusalem. Celui-ci avoit succedé à Albert, qui aiant rempli saintement ses devoirs pendant huit ans, & s'étant même fait respecter des infidéles, fut tué d'un coup de couteau par un Lombard dont il reprenoit les désordres, dans le temps qu'il marchoit en procession dans l'église de sainte Croix d'Acre le jour de l'Exaltation de la sainte Croix 1214. Les Carmes à qui il avoit donné leur regle, l'honorent le huitiéme d'Avril. Le Patriarche Melquite d'Alexandrie n'y put pas venir, parce qu'il étoit sous la domination des Musulmans: mais il y envoia un diacre. Le Patriarche des Maronites vint au Concile, où il s'instruisit de la Foi & des saintes cérémonies de l'Eglise, & les fit observer par sa nation. Un mois avant l'ouverture du Concile

Concile, l'Archevêque de Tolede soutint sa prétention de la primatie sur les quatre Archevêques, de Brague, de Compostelle, de Tarragone & de Narbonne, apparemment pour régler les rangs dans les séances du Concile. Le Pape Innocent laissa la contestation indécise. Cependant il accorda à l'Archevêque de Tolede la légation en Espagne pour dix ans, & le pouvoir de donner des dispenses à trois cens enfans illégitimes, pour les élever aux Ordres & leur donner des bénéfices, même à charge d'ames. Il lui accorda aussi le pouvoir de donner des dispenses à quelques excommuniés sacrileges, irréguliers & concubinaires: par où on peut juger en quel état se trouvoit l'église d'Espagne.

Ouverture de ce Concile.

Discours qu'y fait le Pape.

Le Concile se tint à Rome dans l'église patriarchale de Latran, autrement la basilique de Constantin; & dura depuis le jour de saint Martin onziéme de Novembre 1215. jusqu'à la fête de saint André, dernier jour du même mois. Le Pape Innocent en fit l'ouverture par un sermon, où il prit pour texte ces paroles de l'Evangile: *J'ai désiré ardemment de célébrer cette Pâque avec vous.* Expliquant ensuite le mot de Pâques, qui signifie passage, il en distingue trois; le passage corporel d'un lieu à un autre, qu'il applique au voiage de la Terre-Sainte: le passage spirituel d'un état à l'autre, par la réformation de l'Eglise: le passage éternel de cette vie à la gloire céleste. Ces trois passages sont toute la matiere de son sermon. Sur le premier il dit: Me voilà, mes chers freres, je me livre tout entier à vous. Je suis prêt, si vous le jugez à propos, d'aller en personne chez les Rois, les Princes & les peuples, voir si par la force de

mes cris je pourrai les exciter à combattre pour le Seigneur, qui pour nos péchés est chassé de sa terre & de sa demeure qu'il a acquise par son sang, & où il a accompli tous les mysteres de notre rédemption. Sur le passage spirituel il traite de la réformation de l'Eglise, mais seulement en général, sans entrer dans aucun détail ni agréable ni utile, rapportant grand nombre d'autorités de l'Ecriture prises dans des sens figurés & souvent détournés. Le Pape fit encore un autre sermon, sans doute à la conclusion du Concile, qui est une exhortation morale dans le même goût que la précédente.

Exposition de la Foi faite dans le Concile.

Ce qui nous reste d'autentique du Concile de Latran sont ses décrets compris en soixante-dix chapitres ou canons, après lesquels est l'ordonnance particuliere de la croisade : le tout fut traduit en grec en faveur des Grecs réunis à l'eglise Romaine. Le premier chapitre est l'exposition de la Foi Catholique, faite principalement par rapport aux Albigeois & aux Vaudois. C'est pourquoi il y est dit qu'il n'y a qu'un seul Dieu, qui dès le commencement a fait de rien l'une & l'autre créature spirituelle & corporelle, & les démons mêmes qu'il avoit crées bons, & qui se sont faits mauvais ; ce qui tend à exclure les deux principes des Manichéens. Pour autoriser l'ancien Testament, il est dit que c'est ce même Dieu qui a donné aux hommes la doctrine salutaire par Moyse & les autres Prophêtes, & qui ensuite à fait naître son fils du sein de la Vierge, afin qu'il nous montrât plus clairement le chemin de la vie. Le Concile ajoute : Il n'y a qu'une Eglise Universelle, hors de laquelle personne n'est

sauvé. Jesus-Christ y est lui même le prêtre & la victime: son corps & son sang sont véritablement contenus au Sacrement de l'autel, le pain étant changé en la substance de son corps & le vin en celle de son sang par la puissance divine : & ce Sacrement ne peut être fait que par le prêtre ordonné légitimement, en vertu du pouvoir de l'Eglise accordé par Jesus-Christ à ses Apôtres & à leurs successeurs. Le terme de Transubstantiation consacré dans ce canon, a toujours été depuis emploié par les Théologiens Catholiques, pour signifier le changement que Dieu opere au Sacrement de l'Eucharistie: comme le mot de Consubstantiel fut consacré au Concile de Nicée, pour exprimer le mystere de la Trinité. Mais nous avons vû que l'Eglise a cru de tout temps le changement de substance dans le Sacrement de l'Eucharistie, quoiqu'elle ne se servît point du terme de Transubstantiation. Le Concile de Latran continue: Si après le Baptême quelqu'un tombe dans le péché, il peut toujours être relevé par une vraie pénitence. Non-seulement les vierges & tous ceux qui gardent la continence, mais encore les personnes mariées, qui se rendent agréables à Dieu par la foi & les bonnes œuvres, méritent d'arriver à la béatitude éternelle. Tout cela est contre les Albigeois.

Le Concile condamne ensuite le Traité de l'Abbé Joachim contre Pierre Lombard sur la Trinité. Cet Abbé voulant distinguer la nature divine, des Personnes, sembloit admettre plutôt une quaternité qu'une Trinité. Nous croions, dit le Pape Innocent, qu'il y a une chose souveraine qui est Pere & Fils &

Condamnation des hérésies.

Plusieurs Canons célebres du même Concile,

Saint-Eſprit, ſans qu'il y ait de quaternité en Dieu, parce que chacune des trois Perſonnes eſt cette choſe, c'eſt-à-dire, la ſubſtance, l'eſſence, ou la nature divine, qui ſeule eſt le principe de tout. Le troiſiéme Canon du Concile de Latran prononce anathême contre toutes les héréſies contraires à l'expoſition de foi précédente, quelque nom qu'elles portent : ce qui montre que cette expoſition eſt relative aux erreurs du temps. Ceux qui ſeront ſeulement ſuſpects d'héréſie, s'ils ne ſe juſtifient par une purgation convenable, ſeront excommuniés ; & s'ils demeurent un an en cet état, ils ſeront condamnés comme hérétiques. Les Puiſſances ſéculieres ſeront averties, & même contraintes par cenſures, de jurer publiquement qu'ils chaſſeront de leurs terres tous les hérétiques notés par l'Egliſe. Que ſi le Seigneur temporel étant averti, néglige d'en purger ſa terre, il ſera excommunié par le Métropolitain & ſes Comprovinciaux ; & s'il ne ſatisfait dans l'an, on en avertira le Pape, qui déclarera ſes vaſſaux abſous du ſerment de fidélité, & qui expoſera ſa terre à la conquête des Catholiques pour la poſſeder paiſiblement après en avoir chaſſé les hérétiques, & la conſerver dans la pureté de la foi. L'Egliſe paroît entreprendre ici ſur la Puiſſance ſéculiere : mais il faut ſe ſouvenir qu'à ce Concile aſſiſtoient les Ambaſſadeurs de pluſieurs Souverains, qui ſans doute conſentoient à ces décrets au nom de leurs maîtres.

Le Concile continue : Les Catholiques qui ſe croiſeront pour exterminer les hérétiques, jouiront de la même indulgence que ceux qui vont à la Terre-Sainte. Nous excommunions

aussi les fauteurs d'hérétiques : ensorte que s'ils ne satisfont dans l'an depuis qu'ils auront été notés, dès-lors ils seront infâmes de plein droit, & comme tels exclus de tous offices, ou conseils publics, ne pourront porter témoignage, ni faire testament, ni recevoir une succession. Quiconque n'évitera pas ces excommuniés depuis qu'ils auront été notés par l'Eglise, sera lui même excommunié. Le Concile ajoute : Chaque Evêque visitera au moins une fois l'an, par lui-même, ou par une autre personne capable, la partie de son Diocèse où l'on dira qu'il y a des hérétiques. Le Canon suivant regarde les Grecs réunis à l'église Romaine. Le Pape déclare qu'il veut les favoriser & les honorer, supportant autant qu'il peut selon Dieu leurs coûtumes & leurs usages. Le Concile marque le rang & & les prérogatives des quatre Patriarches : mettant celui de Constantinople le premier, ensuite Alexandrie, Antioche & Jérusalem. Cet article est tiré de Gratien, qui l'avoit pris du Concile *in Trullo*, sans considérer que ce Concile avoit été dès le commencement rejetté par le Saint Siége. Mais depuis la prise de Constantinople par les Latins, le Pape donnoit volontiers à cette ville le premier rang après Rome. Le Concile de Latran ajoute parlant des Patriarches : Après qu'ils auront reçu du Pape le pallium en lui prêtant serment de fidélité, ils pourront donner le pallium à leurs suffragans, en recevant la profession d'obéissance pour eux & pour l'église Romaine. Nous n'avons point vû jusqu'ici que ces quatre Patriarches reçussent le pallium du Pape : mais il en usoit comme il vouloit avec les Patriarches Latins. Il renou-

velle l'ordonnance de tenir tous les ans les conciles provinciaux; & pour leur faciliter la réformation des abus, il veut qu'on établiſſe en chaque Diocèſe des perſonnes capables, qui pendant toute l'année s'en informent exactement, & en faſſent leur rapport au concile ſuivant. Les Chapitres, qui par la coûtume ſont en poſſeſſion de corriger les fautes des chanoines, le feront dans le terme preſcrit par l'Evêque; autrement il les corrigera lui-même. Il eſt remarquable que ce canon ne parle ni d'exemption, ni de privilege, mais ſeulement de coûtume.

Canon ſur la maniere de procéder pour la punition des crimes.

Le canon ſuivant regle la maniere dont le ſuperieur doit procéder pour la punition des crimes, non-ſeulement contre les particuliers, mais encore contre les moindres ſupérieurs. Il dit que ſur la diffamation publique, il doit informer d'office; mais que celui contre lequel il informe doit être préſent; à moins qu'il ne ſe ſoit abſenté par contumace; que le juge doit expoſer à l'accuſé les articles ſur leſquels il doit informer, afin qu'il puiſſe ſe défendre : qu'il doit lui déclarer non-ſeulement les témoins, mais recevoir ſes défenſes légitimes. Ce que le texte nomme ici enquête ou inquiſition, s'appelle, ſelon notre uſage, information. Il ajoute qu'il y a trois manieres de procéder en matiere criminelle : l'accuſation, qui doit être précédée d'une inſcription légitime; la dénonciation, précédée d'une admonition charitable; l'inquiſition précédée d'une diffamation publique. Ce canon eſt très celebre, & à depuis ſervi de fondement à toute la procédure criminelle, même des tribunaux ſéculiers. Dans un autre canon on voit le dénombrement des procé-

dures qui étoient alors en usage. Quelquefois un mauvais juge prétendoit en cause d'appel avoir fait toute la procédure nécessaire, quoiqu'il en eût omis quelque acte important, & il étoit impossible à la partie de prouver la négative. C'est pourquoi le Concile ordonne que le juge fasse écrire par une personne publique tous les actes du procès : sçavoir les citations, les délais, les récusations, les exceptions, les demandes & les réponses : les interrogations, les dépositions des témoins, les productions de pieces : les interlocutions, les appellations, les renonciations à produire, les conclusions, & le reste.

Il est défendu aux clercs de juger à mort, ni d'assister à aucune exécution sanglante. Défense aux prêtres, aux diacres & aux soûdiacres, de faire les operations de chirurgie qui engagent à appliquer le fer ou le feu. C'est que la medecine n'étoit exercée que par des clercs ; défense aussi de faire aucune bénédiction sur l'eau ou sur le fer chaud, pour les épreuves superstitieuses : ce qui prouve qu'elles n'étoient pas encore entierement abolies. Défense aux ecclésiastiques d'étendre leur jurisdiction au préjudice de la justice séculiere. Mais il est aussi défendu aux Princes, de faire aucune constitution touchant les droits spirituels de l'Eglise. A l'égard de l'excommunication, il est défendu de la prononcer contre qui que ce soit, sans l'avoir averti auparavant en présence de témoins : sous peine d'être privé de l'entrée de l'église pendant un mois. Il arrive souvent, dit le Concile, que les Evêques ne peuvent administrer au peuple la parole de Dieu par eux-mêmes, principalement dans les Diocèses fort étendus :

Autres Canons.

ſoit à cauſe de leurs diverſes occupations ; & de leurs infirmités ; ſoit à cauſe du défaut de ſcience, qui eſt un défaut intolérable. C'eſt pourquoi nous ordonnons que les Evêques choiſiſſent pour la prédication, des hommes capables, qui viſitent à leur place les paroiſſes de leur Diocèſe, quand ils ne le pourront par eux-mêmes, & les édifient par leurs diſcours & leurs exemples. Les Evêques leur fourniront de quoi ſubſiſter, quand ils ſeront dans le beſoin ; & dans les Chapitres tant des cathédrales que des collegiales, on établira des hommes qui puiſſent ainſi ſecourir les Evêques, non-ſeulement pour la prédication, mais pour entendre les confeſſions & faire le reſte de ce qui regarde l'adminiſtration de la pénitence. Le Concile de Latran tenu ſous Alexandre III. en 1179. avoit ordonné que dans chaque égliſe cathédrale, il y auroit un maître qui enſeigneroit gratuitement, & à qui on aſſigneroit un bénéfice ſuffiſant pour le faire ſubſiſter. Mais comme ce pieux établiſſement avoit été négligé en pluſieurs égliſes, Innocent III. le confirme dans le Concile de 1215. & ajoute que non-ſeulement dans les égliſes cathédrales, mais dans les autres, le Chapitre choiſira un maître pour enſeigner gratis la grammaire & les autres ſciences ſelon qu'il en ſera capable. Mais les égliſes métropolitaines auront un théologien, pour enſeigner aux prêtres l'Ecriture-Sainte, & principalement ce qui regarde la conduite des ames. On aſſignera à chacun de ces maîtres le revenu d'une prébende, pour en joüir tant qu'il enſeignera, ſans que pour cela il devienne chanoine.

Quant aux élections, le Concile défend de laisser vaquer plus de trois mois un Evêché ou une Abbaïe : autrement ceux qui avoient droit d'élire en seront privés pour cette fois, & il sera dévolu au supérieur immédiat, qui sera tenu de remplir le Siége vacant dans trois mois, & s'il se peut, d'un sujet tiré de la même église, prenant pour cela le conseil de son chapitre. L'élection faite par l'abus de la puissance séculiere, sera nulle de plein droit. L'élu qui y aura consenti n'en tirera aucun avantage, & deviendra incapable d'être élu ; les électeurs seront suspens pendant trois ans de tout bénéfice ; & privés pour cette fois du pouvoir d'élire. Rien n'est plus nuisible à l'Eglise que le choix de sujets indignes pour le gouvernement des ames. Afin d'y rémédier nous ordonnons, que celui à qui il appartient de confirmer l'élection, examine avec soin la forme & le sujet qui a été élu, afin que si tout est dans les regles il lui accorde la confirmation. Que si par négligence il approuve l'élection d'un homme à qui la science manque, dont les mœurs soient scandaleuses, ou qui n'ait pas l'âge légitime, il perdra le droit de confirmer le premier successeur, & sera privé de la jouissance de son bénéfice : si c'est par malice qu'il a fait cette confirmation, il sera rigoureusement puni. Les Evêques auront soin de n'élever aux dignités ecclésiastiques & aux Ordres sacrés, que des personnes capables d'en exercer dignement les fonctions : & comme le gouvernement des ames est le plus grand de tous les arts, ils instruiront avec soin par eux-mêmes ou par d'autres, ceux qu'ils veulent ordonner prêtres, tant sur les divins offices que sur l'administra-

tion des Sacremens, puiſqu'il vaut mieux que l'Egliſe ait peu de bons miniſtres, principalement des prêtres, qu'un grand nombre de mauvais.

Canons ſur les Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie.

A l'égard des Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie, le Concile ordonne que chaque fidéle de l'un & de l'autre ſexe étant arrivé à l'âge de diſcretion, confeſſe ſeul à ſon propre prétre au moins une fois l'année tous ſes péchés, & accompliſſe la pénitence qui lui ſera impoſée. Que chacun auſſi reçoive au moins à Pâques le Sacrement de l'Euchariſtie, s'il ne juge à propos de s'en abſtenir pour un temps par le conſeil de ſon propre prêtre: autrement il ſera chaſſé de l'Egliſe, & privé de la ſépulture eccléſiaſtique. Que ſi quelqu'un veut ſe confeſſer à un prêtre étranger, qu'il en obtienne auparavant la permiſſion de ſon propre prêtre, puiſque autrement l'autre ne peut ni le lier ni l'abſoudre. C'eſt le premier canon que l'on connoiſſe, qui a ordonné généralement la confeſſion ſacramentelle. Il y avoit une raiſon particuliere de le faire alors, à cauſe des erreurs des Albigeois & des Vaudois touchant le Sacremenr de Pénitence. Le propre prêtre dont il eſt parlé dans ce canon, eſt le curé; le prêtre étranger eſt le curé d'une autre paroiſſe, ou tout autre prêtre. Car pour les religieux mendians, ils ne faiſoient que de naître, & leurs regles n'avoient pas encore été approuvées ſolemnellement. Il eſt parlé d'un propre prêtre dans un concile de Paris tenu trois ans auparavant, & il eſt manifeſte que ce concile n'entend autre choſe que le curé. Le Concile de Latran ajoute que le prêtre doit uſer de grande diſcrétion en adminiſtrant la pénitence:

s'informer avec soin des circonstances du péché & des qualités du pécheur, pour connoître quel conseil il doit lui donner, & quel remede il doit appliquer à son mal. Qu'il prenne bien garde de ne faire connoître le pécheur par aucune parole, par aucun signe, ni de quelque maniere que ce soit : & s'il a besoin de conseil, qu'il le demande avec circonspection sans nommer la personne. Car celui qui aura révélé la confession sacramentelle, sera non-seulement déposé, mais enfermé étroitement dans un monastere pour faire pénitence. A l'égard de la communion pascale, la regle étoit que les laïques devoient communier à Pâques, à la Pentecôte, & a Noël. Mais dans l'usage introduit par le relâchement & la tiédeur des Chrétiens, la plûpart ne communioient plus qu'une fois l'année à Pâques. Ainsi le Concile de Latran ne fit par ce canon, que se conformer à l'usage déja toléré par l'Eglise. Or il étoit nécessaire d'obliger les Chrétiens à recevoir l'Eucharistie, pour les distinguer des Albigeois & des Vaudois, qui méprisoient ce Sacrement. Il est bon de remarquer que le temps de la communion annuelle est déterminé, non celui de la confession. Par rapport au Sacrement de Mariage, le Concile aiant égard aux inconveniens qui venoient des bornes étroites que l'Eglise avoit prescrites aux parens & aux alliés, restraint l'un & l'autre empêchement. On comptoit la parenté comme empêchement jusqu'au septiéme dégré ; & le Concile la réduit au quatriéme. Les mariages clandestins sont condamnés ; & pour y obvier, le Concile rend générale la coûtume particuliere de quelques lieux ; savoir

que les mariages, avant que d'être contractés, soient annoncés publiquement par les prêtres dans les églises, avec un terme dans lequel on puisse proposer les empêchemens légitimes.

Canons pour la réforme des monasteres & pour abolir divers abus.

Il y avoit un grand relâchement en plusieurs monasteres, même en ceux qui devoient servir de modele aux autres. Le Pape Innocent dès la premiere année de son Pontificat, écrivit à l'Abbé du Mont-Cassin qui étoit Cardinal, pour lui témoigner sa douleur, de ce que cette maison d'où la regle de S. Benoît s'étoit répandue par tout le monde, étoit tombée dans un tel désordre, qu'elle causoit un horrible scandale. Il reproche à ce Cardinal de négliger le bien spirituel de ce monastere, par trop d'attachement à en augmenter le temporel; & l'exhorte à le réformer sérieusement, en commençant par lui-même. Le monastere de Sublac près de Rome, étoit comme le berceau de l'Ordre de S. Benoît. Le Pape y étant allé en 1212. y trouva tant d'abus & si peu de régularité, qu'il se crut obligé de faire un grand reglément, par lequel il défend sur-tout aux moines la propriété, & déclare que la pauvreté est tellement attachée à leur Regle, qu'il n'est pas au pouvoir non-seulement de l'Abbé, mais du Pape même d'en dispenser. L'Ordre de Clugni, si florissant deux cens ans auparavant, étoit aussi fort déchu; & le Pape écrivit une lettre au Chapitre général en 1213. dans laquelle il exhorte les Abbés à travailler à la réforme de leurs moines. Pour remédier aux désordres qui regnoient presque par-tout dans les monasteres, le Concile ordonne que dans

chaque Roiaume ou chaque Province, les Abbés ou les Prieurs qui n'ont point coûtume de tenir des Chapitres généraux, en tiendront tous les trois ans. Ils y appelleront dans ces commencemens deux Abbés de Cîteaux pour les aider, comme étant accoutumés depuis long-temps à tenir ces assemblées si nécessaires. On y traitera de la réforme & de l'observance réguliere : ce qui y sera statué sera observé inviolablement & sans appel, & on prescrira le lieu du Chapitre suivant. Le tout se fera sans préjudice du droit des Evêques Diocèsains. C'est qu'il y avoit encore peu de monasteres exempts de leur jurisdiction. Le Concile ajoute, que dans le Chapitre général on députera des personnes capables, pour visiter au nom du Pape tous les monasteres de la Province, même ceux des religieuses, & pour y corriger & réformer ce qu'il conviendra. Que si ces visiteurs jugent nécessaire de déposer le supérieur, ils en avertiront l'Evêque ; & si l'Evêque y manque, ils en informeront le saint Siége. Les Evêques auront soin de si bien réformer les monasteres de leur dépendance, que les visiteurs n'y trouvent rien à corriger. Les chanoines réguliers tiendront ces Chapitres & exécuteront le reste de ce décret suivant leur observance, à proportion comme les moines.

Dans la crainte que la trop grande diversité des Ordres religieux n'apporte de la confusion dans l'Eglise, nous défendons étroitement, dit le Concile, d'en inventer de nouveaux : mais quiconque voudra entrer dans un Ordre Religieux, embrassera un de ceux qui sont approuvés. Nous défendons aussi qu'un Abbé gouverne plusieurs monasteres,

que les mariages, avant que d'être contractés, soient annoncés publiquement par les prêtres dans les églises, avec un terme dans lequel on puisse proposer les empêchemens légitimes.

Canons pour la réforme des monasteres & pour abolir divers abus.

Il y avoit un grand relâchement en plusieurs monasteres, même en ceux qui devoient servir de modele aux autres. Le Pape Innocent dès la premiere année de son Pontificat, écrivit à l'Abbé du Mont-Cassin qui étoit Cardinal, pour lui témoigner sa douleur, de ce que cette maison d'où la regle de S. Benoît s'étoit répandue par tout le monde, étoit tombée dans un tel désordre, qu'elle causoit un horrible scandale. Il reproche à ce Cardinal de négliger le bien spirituel de ce monastere, par trop d'attachement à en augmenter le temporel; & l'exhorte à le réformer sérieusement, en commençant par lui-même. Le monastere de Sublac près de Rome, étoit comme le berceau de l'Ordre de S. Benoît. Le Pape y étant allé en 1212. y trouva tant d'abus & si peu de régularité, qu'il se crut obligé de faire un grand reglément, par lequel il défend sur-tout aux moines la propriété, & déclare que la pauvreté est tellement attachée à leur Regle, qu'il n'est pas au pouvoir non-seulement de l'Abbé, mais du Pape même d'en dispenser. L'Ordre de Clugni, si florissant deux cens ans auparavant, étoit aussi fort déchu; & le Pape écrivit une lettre au Chapitre général en 1213. dans laquelle il exhorte les Abbés à travailler à la réforme de leurs moines. Pour remédier aux désordres qui regnoient presque par-tout dans les monasteres, le Concile ordonne que dans

chaque Roiaume ou chaque Province, les Abbés ou les Prieurs qui n'ont point coûtume de tenir des Chapitres généraux, en tiendront tous les trois ans. Ils y appelleront dans ces commencemens deux Abbés de Cîteaux pour les aider, comme étant accoutumés depuis long-temps à tenir ces assemblées si nécessaires. On y traitera de la réforme & de l'observance réguliere : ce qui y sera statué sera observé inviolablement & sans appel, & on prescrira le lieu du Chapitre suivant. Le tout se fera sans préjudice du droit des Evêques Diocèsains. C'est qu'il y avoit encore peu de monasteres exempts de leur jurisdiction. Le Concile ajoute, que dans le Chapitre général on députera des personnes capables, pour visiter au nom du Pape tous les monasteres de la Province, même ceux des religieuses, & pour y corriger & réformer ce qu'il conviendra. Que si ces visiteurs jugent nécessaire de déposer le supérieur, ils en avertiront l'Evêque; & si l'Evêque y manque, ils en informeront le saint Siége. Les Evêques auront soin de si bien réformer les monasteres de leur dépendance, que les visiteurs n'y trouvent rien à corriger. Les chanoines réguliers tiendront ces Chapitres & exécuteront le reste de ce décret suivant leur observance, à proportion comme les moines.

Dans la crainte que la trop grande diversité des Ordres religieux n'apporte de la confusion dans l'Eglise, nous défendons étroitement, dit le Concile, d'en inventer de nouveaux : mais quiconque voudra entrer dans un Ordre Religieux, embrassera un de ceux qui sont approuvés. Nous défendons aussi qu'un Abbé gouverne plusieurs monasteres,

ou qu'un moine ait des places en plusieurs maisons. C'est que les places monacales étoient devenuës comme des benéfices. La premiere partie de ce canon, toute sage qu'elle étoit, a été si mal observée, qu'il s'est établi depuis beaucoup plus de societés religieuses que dans les siécles précédens. Quelques uns mettoient en vente des Reliques & les montroient à tout le monde, ce qui faisoit mépriser la Religion. C'est pourquoi le Concile défend de montrer hors de leurs châsses les anciennes Reliques, ni de les exposer en vente; & pour celles que l'on trouve de nouveau, il défend de leur rendre aucune vénération publique, qu'elles n'aient été approuvées par l'autorité du Pape. A l'égard des quêteurs, nous défendons, dit le Concile, de les recevoir, s'ils ne montrent des lettres véritables du Pape ou de l'Evêque Diocèsain. Ceux que l'on envoie quêter doivent être pleins de modestie & de discrétion. Nous avons vû cent ans avant ce Concile, que l'usage de porter des Reliques par les Provinces pour quêter étoit déja établi, & que ces quêtes produisoient de grandes aumônes. Le reglement du Concile fut mal observé, & l'abus des quêteurs continua encore plus de trois cens ans. Le Concile continuë : Les indulgences que quelques Prélats accordent sans discernement, font mépriser les clefs de l'Eglise, & énervent la satisfaction de la pénitence; c'est pourquoi nous ordonnons qu'à la dédicace d'une église, l'indulgence ne soit pas de plus d'une année, soit que la cérémonie se fasse par un seul Evêque ou par plusieurs; & que l'indulgence ne soit que de quarante jours, tant pour l'anniversaire de la

dédicace, que pour toutes les autres cauſes ; puiſque le Pape même en ces occaſions n'en donne pas davantage. On commençoit à voir l'inconvénient de prodiguer les indulgences.

Sur la ſimonie le Concile renouvelle les défenſes du précédent Concile de Latran : premierement à l'égard des Evêques, qui pour les ſacres de leurs confreres, les bénédictions d'Abbés, & les ordinations des clercs, avoient établi des taxes. De plus, à la mort des curés ils mettoient les égliſes en interdit, & ne ſouffroient point qu'on leur donnât de ſucceſſeurs, juſqu'à ce qu'on leur eût paié une certaine ſomme. Les curés de leur côté exigeoient de l'argent pour les ſépultures, les mariages, & les autres fonctions, ce que le Concile défend. Le Concile veut donc que les Sacremens ſoient conférés gratuitement. La ſimonie eſt ſur-tout défendüe à l'égard des religieuſes La plûpart, dit le Concile, ſont tellement infectées de ce vice, qu'elles ne prennent preſque plus de filles ſans argent, alléguant pour prétexte leur pauvreté. Le Concile condamne celles qui auront commis cette faute, à être enfermées dans d'autres monaſteres d'une obſervance plus étroite, pour y faire pénitence perpetuelle, comme pour un des plus grands crimes. La même regle s'étend aux monaſteres d'hommes. Les derniers canons du Concile de Latran regardent les Juifs ; & il y eſt ordonné, entre autres choſes, qu'ils porteront quelque marque à leur habit pour les diſtinguer des Chrétiens, comme il ſe pratiquoit déja en quelques Provinces. Nous avons rapporté aſſez au long la plûpart des decress de ce Concile, parce qu'ils ſont très célebres chez les canoniſtes,

& qu'ils ont servi de fondement à la discipline qui s'est observée depuis. Comme le Pape présidoit en personne à ce Concile, aussi-bien qu'aux trois Conciles généraux de Latran ; tous les décrets de celui-ci sont en son nom ; mais en quelques-uns on ajoute la clause : avec l'approbation du saint Concile, que nous trouvons pour la premiere fois au troisiéme Concile de Latran.

Décret touchant la Croisade.

Après les canons du Concile suit un décret particulier touchant la croisade, où le jour du rendez-vous est fixé. Alors, dit le Concile, tous ceux qui veulent passer la mer, s'assembleront dans le Roiaume de Sicile, les uns à Brindes, les autres à Messine où le Pape promet de se trouver en personne. On défend les Tournois pendant trois ans ; & on ordonne que la paix sera observée au moins durant quatre ans par toute la Chrétienté, sous peine des censures ecclésiastiques. A la fin du Concile le Pape tira de tous les Prélats de grandes sommes d'argent, qu'ils furent contraints d'emprunter des usuriers de Rome à de dures conditions, sans compter la dépense de leur voiage. C'est ainsi qu'en parle Mathieu Paris.

Reliques de S. Denys.

Henri Abbé de S. Denys en France n'aiant pu aller au Concile de Latran, y envoia le Prieur de l'Abbaïe avec quelques autres moines. Le Concile étant fini, le Pape les appella, & leur donna un corps saint pour le porter à leur monastere comme une marque de son affection. Il accompagna ce présent d'une Bulle où il dit : Que les opinions étant partagées au sujet du Martyr S. Denys dont le corps repose dans leur église, il ne veut condamner ni l'opinion de ceux qui croient

que c'est l'Aréopagite, ni le sentiment de ceux qui soutiennent que c'est un autre saint Denys, qui a annoncé la Foi dans les Gaules: mais qu'il leur donne ces nouvelles Reliques, afin qu'aiant l'un & l'autre S. Denys, on ne puisse plus douter que l'Aréopagite ne soit chez eux. Le Pape supposoit par conséquent que les Reliques qu'il envoioit, étoient de S. Denys l'Aréopagite: mais les moines de S. Denys prétendirent qu'elles étoient de saint Denys de Corinthe. Ainsi ces Reliques que le Pape leur donnoit ne servoient de rien pour prouver qu'ils avoient l'Aréopagite.

V.

Concile de Montpellier. An. 1215.

Au commencement de cette même année 1215, le Légat Pierre de Benevent tint un Concile à Montpellier, où se trouverent les cinq Archevêques, de Narbonne, d'Auch, d'Embrun, d'Arles, & d'Aix; avec vingt-huit Evêques & plusieurs Barons du païs. Ce concile fit quarante-six canons. Les Evêques parlent ainsi dans le premier: Nous avons souvent reçu des plaintes de la part des laïques, touchant les habits immodestes de quelques religieux ou ecclésiastiques séculiers. Ils en sont tellement scandalisés, qu'ils croient ne pas devoir plus déférer à ces ecclésiastiques qu'à des laïques, puisqu'ils ne s'en distinguent qu'en ce qu'ils sont plus déréglés. C'est pourquoi nous ordonnons que les Evêques portent des habits longs, & par-dessus une chemise, c'est-à-dire, un rochet quand ils sortent à pied de chez eux, & même dans la maison quand ils donnent audience à des étrangers. Défense aux clercs de porter des habits rouges ou verds. Les chanoines régu-

liers porteront toujours le surplis. Défense aux Chapitres de recevoir des laïques pour chanoines ou confreres. Nous voions un reste de cet usage en quelques églises, qui comptent entre leurs chanoines les Rois ou d'autres Seigneurs.

Concile d'Oxford. An. 1222.

Pour rétablir en Angleterre la discipline ecclésiastique, le Cardinal Etienne de Langton Archevêque de Cantorberi & Légat, tint au mois de Juin 1222. un concile au monastere d'Osnei près d'Oxford. Ce fut un concile général de toute l'Angleterre, où l'on fit quarante-neuf canons conformes à ceux du dernier Concile de Latran, avec quelques autres reglemens. Le premier canon contient une excommunication générale contre ceux qui entreprennent sur les droits de l'Eglise, contre les perturbateurs de la paix du Roiaume, les calomniateurs, les parjures, & d'autres semblables. Ensuite on marque les devoirs des Evêques; & on les exhorte à donner audience aux pauvres, à entendre eux-mêmes les confessions, à résider en leurs cathédrales, & à se faire lire deux fois tous les ans les promesses qu'ils ont faites à leur ordination. Défense à un prêtre de célébrer deux Messes par jour, sinon à Noël & à Pâques, ou aux funérailles en présence du corps; & en ce cas il ne prendra point d'ablution après la premiere Messe. On fait le dénombrement des fêtes qui doivent être chommées, entre autres de toutes celles de la Vierge, excepté la Conception. A Pâques & à la Pentecôte on fêtera non-seulement le lundi & le mardi, mais encore le mercredi. On fêtera S. Augustin Apôtre des Anglois. On ordonne aussi de fêter la translation de saint

Thomas de Cantorberi, qui avoit été faite deux ans auparavant. L'Archevêque Etienne avoit fait cette cérémonie en présence du Roi, de presque tous les Evêques, les Prélats, & les Seigneurs du Roiaume, & de plusieurs Prélats de France & d'autres païs. Le corps saint fut tiré du tombeau de marbre ou il étoit depuis cinquante ans, & mis dans une châsse d'or ornée de pierreries. Après avoir reglé les fêtes, le concile d'Oxford fait le dénombrement des jeûnes, & ordonne entre autres que l'on jeûnera la derniere semaine avant Noël toute entiere. Peu de jours avant qu'il se tînt, on prit un imposteur qui portoit sur son corps les cinq plaies de Notre-Seigneur, aux mains, aux pieds, & au côté; & qui aiant été convaincu publiquement dans le concile même par sa propre confession, fut puni suivant le jugement de l'Eglise.

VI.

Concile de Melun. An. 1225.

Louis VIII. convoqua en 1225. un concile à Melun, où les Evêques de France en présence du Légat Romain, demanderent instamment au Roi & à ses Barons, la connoissance de toutes les causes mobiliaires pour lesquelles les vassaux de l'église poursuivroient quelque personne que ce fût devant les Evêques, soûtenant que l'église Gallicane étoit en possession de cette jurisdiction. Le Roi s'y opposa, & prouva évidemment que cette prétention n'étoit point raisonnable, puisque les causes mobiliaires sont pour l'ordinaire purement profanes, & n'appartiennent point au tribunal ecclésiastique. Il soutenoit que leur possession étoit nulle. Quelques semaines après le même Légat tint un concile à Bour-

ges, où il avoit appellé le Roi, les Evêques, les Abbés & les Chapitres de toute la France, & Raimond Comte de Toulouse, dont l'affaire étoit le principal sujet de sa légation: mais il n'y fut rien décidé.

Concile de Toulouse. An. 1229. Quatre ans après le traité de paix fait à Paris avec le Comte Raimond, le Légat Romain tint à Toulouse un concile où assisterent les trois Archevêques, de Narbonne, de Bordeaux, & d'Auch, avec plusieurs Evêques & plusieurs Abbés. En ce concile on publia quarante-cinq canons, qui tendent tous à éteindre l'héréfie & à rétablir la paix & la sûreté publique. En voici la substance: Les Evêques choisiront en chaque paroisse un prêtre & deux ou trois laïques de bonne réputation, auxquels ils feront faire serment de rechercher exactement & fréquemment les hérétiques, dans les maisons, les caves, & tous les lieux où ils se pourroient cacher; & après avoir pris leurs précautions, afin qu'ils ne puissent s'enfuir, ils en avertiront promptement l'Evêque, le Seigneur du lieu, ou son Bailli. Les Seigneurs chercheront aussi les hérétiques dans les villages, les maisons & les bois. La maison où on aura trouvé un hérétique sera abbatue & la place confisquée. Les hérétiques qui se convertiront d'eux-mêmes, ne demeureront point dans leur ville si elle est suspecte; & pour marque qu'ils détestent leur ancienne erreur, ils porteront au haut de leurs habits deux croix d'une autre couleur, l'une à droite, l'autre à gauche: & ils ne seront point admis aux charges publiques, s'ils n'ont été rétablis en entier par le Pape ou par son Légat. Mais les hérétiques qui se sont convertis par la crainte de la mort

ou autrement, & non de leur propre mouvement, seront enfermés à la diligence de l'Evêque, ensorte qu'ils ne puissent corrompre personne. On écrira en chaque paroisse les noms de tous les habitans ; & tous les hommes depuis quatorze ans, les femmes depuis douze, feront serment devant l'Evêque ou ses délégués, de renoncer à toute hérésie, de tenir la Foi Catholique, de poursuivre & dénoncer les hérétiques.

On ne permettra point aux laïques d'avoir les livres de l'ancien ou du nouveau Testament, si ce n'est que quelqu'un veuille avoir par dévotion un pseautier ou bréviaire, ou les heures de la Vierge. Mais nous défendons très-expressément qu'ils aient ces livres traduits en langue vulgaire. C'est la premiere fois que l'on trouve une pareille défense. Trente ans avant ce concile, le Pape Innocent III. disoit encore que le désir d'entendre les saintes Ecritures, n'est digne que de louanges, & qu'il falloit seulement s'informer quels étoient les auteurs d'une version en langue vulgaire. Les nouveaux Manichéens convaincus d'enseigner différentes erreurs, & qui s'efforçoient de corrompre les Livres saints, rendoient cette précaution & cette attention nécessaires. Mais ce seroit abuser grossierement des paroles du concile de Toulouse, de les appliquer à des circonstances différentes, & de s'en servir pour entretenir les Chrétiens dans leur indifférence criminelle pour la lecture des saintes Ecritures. Le Concile de Toulouse continue : Quiconque sera suspect d'hérésie, ne pourra désormais exercer la médecine. Les testaments seront nuls, à moins qu'ils ne soient faits en

dans la langue hebraique, dont il avoit fait plusieurs versions fidéles en latin. Ainsi l'on voit que cette étude n'étoit pas entierement négligée parmi les Chrétiens. L'éclat que fit cette affaire, servit à faire connoître combien le Talmud contenoit de fables, d'impertinences & d'erreurs.

VIII.

Concile de Cologne. An. 1260.

L'an 1260. Conrade Archevêque de Cologne aiant fait la visite de sa Province par ordre du Pape, y remarqua plusieurs désordres scandaleux; & étant revenu à Cologne, il y tint son concile Provincial, où il fit publier quatorze canons de discipline pour le clergé, & dix-huit pour les moines. Les clercs incontinens seront mis dans la prison canoniale pour y vivre dans une exacte discipline, & faire pénitence d'avoir si mal emploié les revenus de l'Eglise. Les églises des Chanoines qui n'ont point de dortoir, en feront bâtir à frais communs; & les Chanoines de celles qui en ont déja, y coucheront comme ils faisoient autrefois. Tous chanteront les vigiles pour les morts, qui sont fondées, quoiqu'on n'y fasse point de distributions manuelles: ils entreront ensuite au Chapitre où on lira le martyrologe, l'obituaire, & les canons. Défenses aux chanoines de manger ou coucher hors du cloître. Ils doivent recevoir leur pain d'une boulangerie commune, & non pas du blé pour le vendre ensuite. Leurs cloitres doivent être fermés de murs avec de bonnes portes. On voit ici des restes de la vie commune des chanoines. Le reglement pour les moines, montre que leur relâchement étoit grand. Quelques-uns s'abandonnoient à l'incontinence, d'autres

d'autres se frappoient, plusieurs avoient quelque chose en propre, au moins par la permission de l'Abbé. Ils sortoient souvent, & quelquefois avant primes ou après Complies.

L'Archevêque de Bordeaux tint la même année 1260. un concile à Cognac, où il fut défendu de veiller dans les églises ou les cimetieres, à cause des désordres qui s'y commettoient. Le peuple assistoit donc encore alors aux offices de la nuit. Défense de faire des danses dans les églises à la fête des Innocens, ni d'y représenter des Evêques en dérision de la dignité Episcopale. Les curés absens pour leurs études ou autrement avec la permission de l'Evêque, mettront à leur place de bons vicaires avec une portion congruë, qui sera au moins de trois cens sous. C'étoit cent cinquante livres de notre monnoie. On ne portera point un corps au lieu de sa sépulture, qu'il n'ait été porté auparavant à l'église paroissiale, parce qu'on y peut mieux savoir qu'ailleurs si le défunt étoit excommunié. Concile Cognac. An. 126

L'année suivante l'Archevêque d'Arles tint avec ses suffragans un concile provincial, où il publia dix-sept Canons, dont voici les plus remarquables. Le Sacrement de Confirmation doit être administré & reçu à jeûn; excepté par les enfans à la mammelle. On donnoit donc encore ce Sacrement aux petits enfans: comme on le pratique même à présent en plusieurs églises. On célébrera l'office de la sainte Trinité le jour de l'octave de la Pentecôte. Il est défendu aux moines & aux chanoines réguliers qui enseignent, de recevoir aucun salaire, soit de leurs écoliers, soit des magistrats des villes. Défense aux religieux de recevoir le peuple à l'office divin dans leurs Conci. d'Arles. 1261.

églises les Dimanches & les grandes fêtes, ni d'y prêcher aux heures de la Messe de paroisse. Un autre abus encore pire regnoit en Provence, non-seulement chez les clercs séculiers, mais chez les réguliers & les moines : c'est que lorsqu'il y avoit contestation pour un bénéfice, au lieu d'aller devant les juges ecclésiastiques, qui seuls en devoient connoître, les parties prenoient d'abord les armes, s'emparoient des églises par violence, & s'efforçoient de les conserver par cette voie ; ce qui donnoit occasion à des homicides : car les laïques parens & amis des parties, venoient à leurs secours. Le concile défend ces voies de fait : mais depuis elles donnerent occasion aux juges laïques, de prendre connoissance du possessoire des bénéfices.

IX.

Institution de la fête du saint Sacrement. *An.* 1264.

Lorsque le Pape Urbain IV. étoit Archidiacre de Liege, il connut particulierement une sainte fille nommée Julienne, religieuse Hospitaliere à Montcornillon, près d'une des portes de la ville. Elle eut toute sa vie une dévotion particuliere au S. Sacrement, & dès l'âge de seize ans, c'est-à-dire, en 1208. toutes les fois qu'elle s'appliquoit à l'oraison, elle croioit voir la lune pleine, mais avec une petite breche ; & cette image se présentoit à elle, sans qu'elle pût l'empêcher, ce qui dura pendant long-temps. Elle crut que c'étoit une tentation, & pria beaucoup pour en être délivrée. Ensuite elle en demanda la signification, & il lui fut dit intérieurement que la lune signifioit l'Eglise, & la breche le défaut d'une fête, qui devoit être célébrée tous les ans, pour honorer l'institution du S.

Sacrement. Elle crut que Jesus-Christ même lui ordonnoit d'annoncer l'obligation de célébrer cette fête. Elle découvrit la chose, premierement à Jean de Lausenne chanoine de S. Martin de Liege, homme d'une vertu singuliere, & le pria de consulter sur ce point les meilleurs théologiens, sans la nommer. Il communiqua le tout à Jacques Pantaleon alors archidiacre de Liege, depuis Urbain IV. à Hugues de S. Cher, & à plusieurs autres personnes distinguées par leurs lumieres & leur piété. Ils jugerent tous unanimement qu'il étoit juste en soi & utile à l'Eglise, de célébrer l'institution du S. Sacrement plus solemnellement que l'on n'avoit fait jusqu'alors. Julienne fit donc composer un Office du saint Sacrement. Quand on commença à parler de cette fête, plusieurs ecclésiastiques s'y opposerent: disant qu'elle étoit inutile, que l'on faisoit tous les jours à la Messe la mémoire de l'institution de l'Eucharistie, & que les révélations de Julienne n'étoient que des rêveries. Mais l'Evêque de Liege, Robert de Torote n'en jugea pas de même; & par une lettre adressée à tout le clergé de son Diocèse en 1246. il ordonna que la fête du S. Sacrement seroit célébrée tous les ans, le jeudi après l'octave de la Pentecôte, & qu'on jeûneroit la veille. L'année suivante 1247. les chanoines de S. Martin célébrerent les premiers la fête du saint Sacrement. Hugues de S. Cher, qui étant Provincial des freres Prêcheurs, avoit approuvé le projet de cette fête, fut fait Cardinal du titre de sainte Sabine, & envoié Légat en Allemagne: & comme il étoit à Liege, on lui montra l'Office du S. Sacrement, qu'il approuva fort après l'avoir bien examiné. Il

voulut même donner l'exemple, & célébra la nouvelle fète à S. Martin du Mont. Il y prêcha sur ce sujet au milieu d'une grande foule de peuple, & dit la Messe avec beaucoup de solemnité. Il écrivit ensuite à tous les Prélats, pour ordonner que la fète du S. Sacrement fût célébrée tous les ans le jeudi après l'octave de la Pentecôte, & exhorte les fidéles à s'y préparer, de maniere qu'ils pussent ce jour-là communier dignement. Cette lettre est de la fin de Décembre 1252. Deux ans après, un Cardinal-Légat étant à Liege fit une semblable ordonnance. Mais le successeur de Robert dans l'Evêché de Liege, étant plus militaire qu'ecclésiastique, & négligeant absolument le gouvernement de son Diocèse & tout ce qui regardoit la Religion, plusieurs du clergé s'éleverent contre la nouvelle fète, & contre les révélations de Julienne, qu'ils persécuterent & obligerent de sortir de Liége. Elle mourut en 1258. le cinquiéme d'Avril, & est honorée dans le païs comme bienheureuse. Elle avoit une amie particulière nommée Eve, recluse à Liege près de S. Martin, & connue aussi du Pape Urbain lorsqu'il étoit dans le païs. Quand Eve eut appris son élévation sur le saint Siége, elle emploïa des chanoines & d'autres personnes zélées pour la fête du saint Sacrement, qui prierent l'Evêque d'en écrire au Pape; & c'est ce qui le détermina à ordonner la célébration de cette fête dans toute l'Eglise.

Il le fit en 1264. par une Bulle adressée à tous les Prélats, où il rapporte d'abord l'institution de l'Eucharistie, & s'étend ensuite sur l'excellence de ce mystere. Quoique nous renouvellions, dit-il, tous les jours à la Messe la mémoi-

re de l'institution de ceSacrement, nous croions néanmoins devoir la célébrer plus solemnellement, au moins une fois l'année, pour confondre les hérétiques. Car le Jeudi-Saint l'Eglise est occupée à la réconciliation des pénitens, à la consécration du saint Chrême, au lavement des pieds, & à plusieurs autres fonctions, qui l'empêchent de s'occuper uniquement de ce mystere. Nous avons appris autrefois étant en un moindre rang, que Dieu avoit révélé à quelques personnes vertueuses, que cette fête devoit étré célébrée généralement dans toute l'Eglise. C'est pourquoi nous ordonnons que le premier jeudi après l'octave de la Pentecôte, les Fidéles s'assembleront dans l'église, pour y chanter avec le clergé les louanges de Dieu. Vous exhorterez les peuples à se préparer à cette fête par la confession, par les aumônes, les prieres, & les autres exercices de piété, afin de pouvoir ce jour-là communier dignement. Pour y exciter les Fidéles, nous accordons cent jours d'indulgence à ceux qui assisteront aux matines du jour, autant pour la Messe, autant pour les premieres vêpres, autant pour les secondes: pour prime, tierce, sexte, none, complies, quarante jours, & cent jours pour l'office entier de chaque jour de l'octave: le tout à déduire sur les pénitences qui leur auront été enjointes. On ne regardoit donc encore alors les indulgences que comme la relaxation & la dispense d'une partie des peines canoniques. Il faut remarquer que dans cette Bulle, il n'est parlé ni de jeûne la veille de la fête, ni de procession ou d'exposition du saint Sacrement.

Urbain IV. envoia cette Bulle en particu-

lier à Eve la recluse de Liége, avec une lettre où il lui annonce l'accomplissement de ce qu'elle avoit tant désiré; sçavoir, l'institution de la fête du saint Sacrement. Nous l'avons, dit-il, déclarée avec tous les Prélats qui se sont trouvés auprès de nous : nous vous envoions le cahier qui en contient l'office, & nous voulons que vous en laissiez volontiers prendre copie à toutes les personnes qui le désireront. C'est l'Office du saint Sacrement, que le Pape avoit fait composer par S. Thomas d'Aquin, & que l'on dit encore aujourd'hui. Mais le Pape Urbain étant mort cette même année, la célébration de cette fête fut interrompue pendant plus de quarante ans.

X.

Second Concile général de Lyon. *An.* 1274.

Premiere session.

Nous avons parlé du premier Concile général de Lyon tenu en 1245. dans lequel le Pape Innocent IV. entreprit de déposer l'Empereur Frideric. Le second Concile général de Lyon fut convoqué par Grégoire X. l'an 1274. Il s'y trouva cinq cens Evêques, soixante & dix Abbés, & mille autres Prélats inférieurs. On s'y prépara dès le second jour de Mai par un jeûne de trois jours, & la premiere se tint le lundi des Rogations septiéme du même mois dans l'église métropolitaine de S. Jean. Le Pape descendit de sa chambre vers l'heure de la Messe, conduit selon la coûtume par deux Cardinaux diacres, & s'assit sur un fauteuil qui lui étoit préparé dans le chœur. Il dit tierce & sexte, parce que c'étoit un jour de jeûne : un soudiacre apporta ensuite les sandales & le chaussa, pendant que ses chapelains disoient autour de lui les pseaumes ordinaires de la préparation à la Messe,

Après qu'il eut lavé ses mains, le diacre & le soûdiacre le revêtirent pontificalement d'ornemens blancs à cause du tems pascal, avec le pallium, comme s'il eût dû célébrer la Messe. Alors précédé de la croix, il monta au jubé qui étoit preparé, & s'assit dans son fauteuil, aiant un Cardinal pour prêtre assistant, un pour diacre, & quatre autres Cardinaux diacres avec quelques chapelains en surplis. Jacques Roi d'Arragon étoit assis auprès du Pape dans le même jubé.

Dans la nef de l'église, au milieu sur des siéges élevés, étoient deux Patriarches Latins, de Constantinople & d'Antioche: d'un côté les Cardinaux Evêques, entre lesquels étoit S. Bonaventure & Pierre de Tarantaise Evêque d'Ostie; & de l'autre côté les Cardinaux prêtres, ensuite les Primats, les Archevêques, les Evêques, les Abbés, les Prieurs & les autres Prélats en très grand nombre qui n'avoient point de différend sur leurs rangs, parce que le Pape avoit reglé que la séance ne porteroit point de préjudice à leurs églises. Il y avoit de plus les maîtres de l'Hôpital & du Temple avec quelques freres de leurs Ordres: les Ambassadeurs des Rois de France, d'Allemagne, d'Angleterre, de Sicile, & de plusieurs autres Princes, & les députés des chapitres & des églises. Le Pape fit demeurant assis le signe de la croix sur les Prélats qu'il avoit en face. On chanta les prieres marquées dans le Pontifical pour la célébration d'un Concile: ensuite le Pape prêcha sur ce texte de l'Evangile: J'ai désiré ardemment de manger de cette pâque avec vous. Et aprés s'être un peu reposé, il expliqua au Concile les raisons pour lesquelles il l'avoit assemblé,

sçavoir le secours de la Terre-Sainte, la reunion des Grecs & la réformation des mœurs. Il indiqua la seconde session au lundi suivant, quitta ensuite ses ornemens, & dit none : & ainsi finit la premiere session.

Le Pape obtient de l'argent.

Il tient la seconde session.

Avant que la seconde se tînt, le Pape & les Cardinaux appellerent séparément les Archevêques chacun avec un Evêque & un Abbé de sa Province ; & le Pape les aiant pris en particulier dans sa chambre, leur demanda & obtint d'eux une décime des revenus ecclésiastiques pour six ans, commençant à la saint Jean de la même année 1274. La seconde session se tint le vendredi dix huitiéme de Mai. On y observa les mêmes cérémonies qu'à la premiere. Le Pape n'y fit point de sermon, mais seulement un entretien sur le même sujet qu'à la premiere, c'est-à-dire sur les motifs de la tenue du Concile. On publia ensuite des Constitutions touchant la Foi ; on congédia tous les députés des Chapitres, les Abbés & les Prieurs, & les autres Prélats inférieurs ; & on indiqua la troisiéme session au lundi d'après l'octave de la Pentecôte. Et ainsi finit la seconde session. Dans l'intervalle le Pape reçut des lettres des freres Mineurs qu'il avoit envoiés à Constantinople en 1272. & fort satisfait de ces lettres, il fit appeller tous les Prélats dans l'église de S. Jean, où S. Bonaventure fit un discours sur la réunion des églises, après lequel on fit la lecture des lettres.

Troisiéme session.

La troisiéme session fut tenue le septiéme de Juin. Le Roi d'Arragon n'y assista pas & se retira tout-à-fait du Concile, fort mécontent du Pape, qui avoit refusé de le couronner s'il ne paioit le tribut que le Roi Pierre son pere

avoit promis, lorsqu'il fut couronné à Rome l'an 1204 par Innocent III. L'Evêque d'Ostie prêcha en cette troisiéme session : on publia ensuite douze Constitutions touchant les élections des Evêques & les ordinations des clercs. Dans le partage au sujet de l'élection, si les deux tiers sont d'un côté, l'autre tiers n'est pas recevable à rien objecter contre l'élection, ou contre l'élu. Les avocats & les procureurs feront serment de ne soutenir que des causes justes, & le renouvelleront tous les ans. Le salaire des avocats, en quelque cause que ce soit, n'excedera pas vingt livres tournois, & celui des procureurs douze. Après que les Constitutions qui furent dressées eurent été lues, le Pape parla au Concile, & permit aux Prélats de sortir de Lyon, & de s'en éloigner jusqu'à six lieues. Il ne fixa point le jour de la session suivante, à cause de l'incertitude de l'arrivée des Grecs. Ainsi finit la troisiéme session. Nous avons parlé de la quatriéme dans l'Article de l'Eglise Grecque. Elle fut tenue le 6 de Juillet.

Constitution touchant le Conclave.

Le lendemain Grégoire X. montra aux Cardinaux la Constitution qu'il avoit faite sur la maniere dont on devoit procéder à l'élection du Pape. Voici ce qu'elle contenoit en substance. Le Pape étant mort dans la ville où il résidoit avec sa Cour, les Cardinaux présens attendront les absens pendant dix jours seulement, après lesquels ils s'assembleront dans le Palais où logeoit le Pape, & se contenteront chacun d'un seul serviteur, clerc ou laïque à leur choix. Ils logeront tous dans une même chambre, sans aucune séparation de muraille ou de rideau, ni d'autre issue que pour le lieu secret; d'ailleurs cette chambre

commune ſera tellement fermée de toutes parts, qu'on ne puiſſe y entrer ni en ſortir. Perſonne ne pourra approcher des Cardinaux, ni leur parler en ſecret, ſi ce n'eſt du conſentement de tous les Cardinaux préſens, & pour l'affaire de l'élection. On ne pourra leur envoier ni meſſages ni écrit : le tout ſous peine d'excommunication encourue par le ſeul fait.

Le Conclave, car c'eſt le nom de cette chambre commune dans le texte latin de la Conſtitution, le Conclave, dis-je, aura néanmoins une fenêtre par où l'on puiſſe commodément ſervir aux Cardinaux la nourriture néceſſaire, mais ſans qu'on puiſſe entrer par cette fenêtre. Que ſi, ce qu'à Dieu ne plaiſe, trois jours après leur entrée dans le Conclave, ils n'ont pas encore élu un Pape, les cinq jours ſuivans ils ſe contenteront d'un ſeul plat tant à dîner qu'à ſouper. Mais après ces cinq jours on ne leur donnera plus que du pain, du vin & de l'eau, juſqu'à ce que l'élection ſoit faite. Pendant le Conclave ils ne recevront rien de la chambre apoſtolique, ni des autres revenus de l'égliſe de Rome. Ils ne ſe mêleront d'aucune autre affaire que de l'élection : ſinon en cas de péril ou d'autres néceſſités évidentes.

Si quelqu'un des Cardinaux n'entre point dans le Conclave, ou en ſort ſans cauſe manifeſte de maladie, il n'y ſera plus admis, & on procédera ſans lui à l'élection. S'il veut rentrer après être guéri, ou ſi d'autres abſens ſurviennent après les dix jours, ils ſeront admis en l'état où l'affaire ſe trouvera. S'il arrive que le Pape meure hors de la ville de ſa réſidence, les Cardinaux s'aſſembleront dans

Concile de Lyon. Trois mois après le Pape fit un recueil des Constitutions qu'on y avoit publieés, ordonnant à tout le monde de s'en servir dans les jugemens & dans les écoles. Ce recueil est composé de trente-un articles, qui furent depuis inserés dans le Sexte des Décretales. Le premier est sur la Foi, & contient la décision touchant la Procession du Saint-Esprit contre les erreurs des Grecs.

Ordre des Servites.

Malgré le Décret du IV. Concile de Latran contre l'établissement de nouveaux Ordres religieux, le Concile de Lyon confirma celui des serviteurs de la Vierge, connus sous le nom des Servites, institué à Florence trente-cinq ans auparavant. Le premier instituteur de cet Ordre fut Bonfils Monaldi marchand, qui avec six autres de sa profession & un prétre qui s'étoit joint à eux, quitta le commerce, & se retira au Mont-Senaire à deux lieues de Florence. En 1239. ils reçurent de l'Evêque de Florence la Regle de S. Augustin avec un habit noir, au lieu du gris qu'ils avoient porté jusqu'alors. En 1251. Bonfils commença d'être nommé Général, & il mourut en odeur de sainteté l'an 1262. Le cinquiéme Général de cet Ordre fut Philippe Benizi aussi Florentin, qui après avoir étudié en médecine à Paris, revint chez lui & fut reçu dans l'Ordre par Bonfils. Ses superieurs l'aiant obligé de se faire ordonner Prêtre, il fut élu Général aussi malgré lui, & en exerça la charge pendant dix-huit ans. Il étendit l'Ordre non-seulement en Italie, mais en Allemagne, & il en est regardé comme le second Instituteur. Il vint au Con-... & y obtint la confirmation de ...cesseurs & lui avoient fait ... des Servites. Il mourut

par la mort du Cardinal Bonaventure; & ordonna à tous les Prélats & à tous les prêtres dans toute la Chrétienté, de dire chacun une Messe pour le repos de son ame, & une pour tous ceux qui étoient morts en venant au Concile, ou qui mourroient en y demeurant ou en s'en retournant.

Derniere session.

La sixiéme & derniere session se tint le lendemain dix-septiéme de Juillet, & on y lut deux Constitutions. L'une est pour empêcher la multitude des Ordres religieux. L'autre Constitution publiée dans la même session ne se trouve plus. Mais après qu'elle eut été lue, le Pape parla au Concile & dit, que des trois causes de sa convocation, il y en avoit deux heureusement terminées, sçavoir l'affaire de la Terre-Sainte & la réunion des Grecs; à l'égard de la troisiéme qui étoit la réformation des mœurs, il dit que les Prélats étoient cause de la chûte du monde entier; & qu'il s'étonnoit que quelques-uns qui étoient de mauvaise vie ne se corrigeassent point, tandis que d'autres, les uns bons, les autres mauvais, étoient venus lui demander instamment la permission de quitter. C'est pourquoi il les avertit de se corriger, parceque s'ils le faisoient, il ne seroit pas nécessaire de faire des Constitutions pour leur réformation : autrement il leur declara qu'il la feroit avec beaucoup de sévérité. Il ajouta qu'il apporteroit promptement les remedes convenables pour le gouvernement des paroisses: ensorte que l'on y mît des personnes capables & qui résidassent. Il promit aussi de rémédier à plusieurs autres abus, ce qu'on n'avoit pu exécuter dans le Concile, à cause de la multitude des affaires. Ensuite l'on dit les prieres ordinaires, & le Pape donna la bénédiction. Ainsi finit le second

Concile de Lyon. Trois mois après le Pape fit un recueil des Constitutions qu'on y avoit publieés, ordonnant à tout le monde de s'en servir dans les jugemens & dans les écoles. Ce recueil est composé de trente-un articles, qui furent depuis inserés dans le Sexte des Décretales. Le premier est sur la Foi, & contient la décision touchant la Procession du Saint-Esprit contre les erreurs des Grecs.

Malgré le Décret du IV. Concile de Latran contre l'établissement de nouveaux Ordres religieux, le Concile de Lyon confirma celui des serviteurs de la Vierge, connus sous le nom des Servites, institué à Florence trente-cinq ans auparavant. Le premier instituteur de cet Ordre fut Bonfils Monaldi marchand, qui avec six autres de sa profession & un prêtre qui s'étoit joint à eux, quitta le commerce, & se retira au Mont-Senaire à deux lieues de Florence. En 1239. ils reçurent de l'Evêque de Florence la Regle de S. Augustin avec un habit noir, au lieu du gris qu'ils avoient porté jusqu'alors. En 1251. Bonfils commença d'être nommé Général, & il mourut en odeur de sainteté l'an 1262. Le cinquiéme Général de cet Ordre fut Philippe Benizi aussi Florentin, qui après avoir étudié en médecine à Paris, revint chez lui & fut reçu dans l'Ordre par Bonfils. Ses superieurs l'aiant obligé de se faire ordonner Prêtre, il fut élu Général aussi malgré lui, & en exerça la charge pendant dix-huit ans. Il étendit l'Ordre non-seulement en Italie, mais en Allemagne, & il en est regardé comme le second Instituteur. Il vint au Concile de Lyon, & y obtint la confirmation de ce que ses prédécesseurs & lui avoient fait pour établir l'Ordre des Servites. Il mourut

Ordre des Servites.

l'an 1285. & fut canonifé dans le fiécle dernier par Clément X.

XI.

Idée générale des conciles du treiziéme fiécle.
Canons les plus remarquables.

Les conciles provinciaux ont été très-fréquens dans le treiziéme fiécle. On y a fait un grand nombre de loix & de ftatuts, pour regler la conduite & les mœurs des eccléfiaftiques, & pour les inftruire de leurs devoirs. On y défendit la pluralité des bénéfices, & on y ordonna la réfidence : On y prit des précautions pour la collation des bénéfices : On y défendit l'ufure & la fimonie : On effaia de réformer l'Ordre monaftique ; On y confirma les privileges & les immunités des clercs : On y emploia de nouveaux moiens pour punir les hérétiques, & pour foutenir l'Inquifition nouvellement établie. Voici les canons les plus remarquables de quelques-uns de ces conciles. Dans ceux qui défendent la pluralité des bénéfices, nous trouvons fouvent cette claufe, à moins que l'on ait une difpenfe. Cette exception énervoit entierement la loi, à caufe de la facilité d'obtenir des difpenfes. Les Abbés rappelleront les moines vagabonds, & auront une prifon pour les incorrigibles. Si un religieux emploie le fecours de quelque perfonne féculiere pour éviter la correction, il fera emprifonné & exclus de toute charge à l'avenir dans le monaftere. On réprimera ceux qui portent un habit de religieux pour mener une vie vagabonde. Les curés excommuniés faute de paier la décime, auront foin de paier & fe feront abfoudre avant Noël ; autrement ils feront privés de leurs bénéfices. Cette caufe d'excommunication eft remarquable. On voit par plufieurs canons combien les excommu-

nications étoient de plus en plus méprisées par l'abus que l'on en faisoit en les multipliant, que le clergé même en faisoit peu de cas, qu'il ne les regardoit plus comme la plus grande & la derniere peine canonique, & les craignoit beaucoup moins que la privation des bénéfices & les autres peines temporelles. Il est ordonné aux religieuses de chanter l'office entier sans en rien retrancher. Il leur est défendu de manger au-dedans de leur clôture avec des personnes du dehors, & de se faire appeller Dames. Les religieuses ne gardoient pas alors une clôture exacte ; elles sortoient quelquefois pour voir leurs parens, ou pour des affaires que l'on jugeoit nécessaires. Le parloir où elles recevoient les visites, étoit une salle sans séparation & sans grille : elles n'y venoient point sans être accompagnées, & il leur étoit défendu de passer la porte. Il est défendu aux Prélats de paroître en public sans rochets. Aucun clerc ne logera dans une maison où l'on vend du vin en détail, ou dans laquelle logent des personnes qui ont une mauvaise réputation. Il est défendu à ceux qui ont des jurisdictions, de sceller des cedules en blanc. Pour entendre ce reglement, il faut savoir que comme la plûpart des laïques ne savoient point écrire, les signatures n'étoient point en usage, & que c'étoit le sceau des juges qui donnoit autorité aux actes. Défense aux doiens ruraux & aux archiprêtres, d'établir des officiaux en divers lieux. C'est qu'en multipliant ainsi les juges, on multiplioit les procès & les vexations jusqu'à l'infini.

On ordonna dans un concile d'Angleterre, de sonner les cloches à l'élevation de l'Hostie,

afin que ceux qui ne pouvoient pas assister tous les jours à la Messe, se missent à genoux pour adorer Jesus-Christ. On voit par les conciles que la Communion sous les deux especes n'étoit pas encore hors d'usage. On n'admettra personne à la Communion, qu'il n'ait été confirmé. Chaque curé expliquera au peuple quatre fois l'année en langue vulgaire les quatorze articles de foi, les dix commandemens du Décalogue, les sept œuvres de miséricorde, l s sept péchés capitaux, les sept vertus principales & les sept Sacremens. C'est à peu-près ce que nous appellons le catéchisme.

Dans un concile d'Arles on fit quelques nouveaux reglemens, dont voici le plus singulier. Nous avons appris, dit l'Archevêque qui y présidoit, que plusieurs enfans sont morts sans baptême, parce qu'on ne trouve point de parains à cause des frais qu'ils ont coûtume de faire : c'est pourquoi nous ordonnons que personne ne donnera à l'avenir que l'aube seule, c'est à-dire, l'habit blanc dont le nouveau baptisé étoit revêtu au sortir des fonts Nous trouvons dans les Ordonnances synodales que le baptême se donnoit encore aux enfans par immersion, même dans les maisons & en cas de nécessité : & hors ce cas, on les portoit encore à l'église à Pâques, & à la Pentecôte, pour les baptiser solemnellement. Après que les enfans étoient baptisés on les faisoit confirmer le plutôt que l'on pouvoit. Il y avoit encore des pénitens publics, dont le pénitencier recevoit les confessions au commencement du carême ; & il étoit défendu de commuer la pénitence publique & de la faire racheter pour de l'argent.

XII.

Religieux Hospitaliers de S. Antoine.

Ce fut à la fin du treiziéme siécle que fut établi l'Ordre des religieux Hospitaliers de S. Antoine. C'étoit d'abord de pieux laïques, qui s'étoient associés pour servir les malades qui venoient implorer l'intercession de S. Antoine, dont les Reliques étoient honorées depuis deux cens ans dans le Diocèse de Vienne. Le Pape Boniface VIII. leur ordonna de prendre la Regle de saint Augustin comme chanoines réguliers.

Fête de la Conception de la sainte Vierge.

Un Evêque de Paris nommé Renoul de Hombliеres qui mourut en 1288. entre autres libéralités qu'il fit à son église, lui laissa une somme considérable pour fonder l'Office de la Conception de la sainte Vierge, ce qui fait croire qu'il a le premier établi cette fête dans l'église de Paris. On continua pendant le treiziéme siécle le superbe édifice de l'église de Nôtre-Dame, qui avoit été commencé dans le douziéme. Ce fut aussi dans le treiziéme siécle que fut bâtie l'église de l'Abbaye de saint Denys, telle que nous la voions aujourd'hui.

Pamiers érigé en Evêché.

Le Pape Boniface VIII. érigea en 1295. l'Abbaïe de S. Antoine de Pamiers en un Evêché, dont il regla les bornes & le revenu, sans faire mention dans sa Bulle du consentement de l'Evêque de Toulouse ni même de celui du Roi. Les chanoines de la nouvelle cathédrale demeurerent chanoines réguliers comme ils étoient auparavant.

Miracle des Billettes.

Vers le même tems arriva à Paris un miracle célebre sur l'Eucharistie. Un juif qui par adresse avoit engagé une femme Chrétienne à lui apporter une hostie consacrée, la perça à coups de canif. Il fut fort étonné d'en voir

ſortir du ſang. Il y enfonça un clou à coups de marteau, & elle ſeigna encore. Il la jetta dans le feu d'où elle ſortit entiere voltigeant par la chambre: enfin il la jetta dans une chaudiere d'huile bouillante, qui parut teinte de ſang; & l'hoſtie s'élevant au-deſſus, la femme du Juif, qu'il avoit appellé, vit à la place Jeſus-Chriſt en Croix. La maiſon où ceci ſe paſſoit étoit dans la ruë nommée Desjardins, à préſent des Billettes, à cauſe, comme l'on croit, de l'enſeigne du Juif. Un de ſes enfans étoit à la porte, quand on ſonna la grande Meſſe à ſainte Croix de la Bretonnerie qui eſt tout proche; & voiant paſſer quantité de gens, il leur demanda où ils alloient. Nous allons, dirent-ils, à l'égliſe adorer notre Dieu. Vous perdez votre peine, dit l'enfant, mon pere vient de le tuer. Les autres mépriſerent le diſcours de l'enfant, mais une femme plus curieuſe entra dans la maiſon du Juif ſous prétexte de prendre du feu. Elle trouva l'hoſtie encore en l'air, la reçut dans un petit vaiſſeau qu'elle portoit, & la remit au Curé de S. Jean en Greve qui eſt la paroiſſe de cette rue. Elle lui raconta ce qui s'étoit paſſé, & il en rendit compte à Simon de Buſſi Evêque de Paris, qui fit prendre le Juif & toute ſa famille. Le coupable confeſſa tout; & n'aiant pas voulu ſe convertir il fut livré au Prévôt de Paris qui le fit brûler vif. La femme & les enfans du Juif reçurent le Baptême & la Confirmation de la main de l'Evêque. L'Hoſtie miraculeuſe fut gardée à S. Jean en Greve, & le peuple nomma la maiſon du Juif la maiſon des miracles. Quatre ans après, un bourgeois de Paris y fit bâtir à ſes dépens une chapelle qui fut donnée enſuite aux Freres hoſpitaliers de la

Charité Nôtre-Dame. Ce miracle fut connu dans les païs étrangers, & Jean Villani, auteur du temps le rapporte dans son histoire de Florence. Les Freres de la charité Notre-Dame étant dans la suite devenus fort déréglés, on voulut les réformer au commencement du dixseptiéme siécle ; mais on jugea plus à propos de laisser éteindre un ordre si peu considérable. Leur maison des Billettes fut cédée aux Carmes réformés, qui cherchoient depuis long-temps à s'établir à Paris.

La réputation où étoit l'Ecole de Paris dans le treiziéme siécle y attira les Chartreux, comme on voit par le titre de leur fondation, où le Roi S. Louis parle ainsi : Les Freres de l'Ordre des Chartreux sont venus en notre présence, & nous ont humblement supplié de leur accorder notre maison de Vauvert, *Vallis viridis*, près de notre ville de Paris, dans laquelle coulent abondamment les eaux de la doctrine salutaire qui arrosent toute l'Eglise. Sur quoi le Roi leur donne en aumône le château avec quelques autres biens. L'acte est daté du mois de Mai 1259.

Etablissement des Chartreux à Paris.

Leurs statuts.

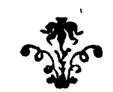
La même année les Chartreux tinrent leur Chapitre général, où Dom Riffer treiziéme Prieur de Chartreuse, fit autoriser les statuts de l'Ordre, qu'il avoit recueillis, corrigés & augmentés, & c'est ce qu'ils appellent les statuts antiques. Quoiqu'on ait changé, y est-il dit, quelque chose dans la pratique des coûtumes de Dom Guigues ; néanmoins le Chapitre ordonne qu'on les ait entieres dans chaque maison sans aucun changement, afin que nous voïons combien nous sommes déchus de la maniere de vivre de nos anciens peres. L'origine des Chapitres généraux y est mar-

quée sous Dom Basile, qui fut le huitiéme Prieur de la grande Chartreuse & mourut l'an 1173. Les Prieurs de toutes les autres maisons, qui n'étoient encore que quatorze, le prierent de trouver bon que pour affermir la régularité, ils s'assemblassent en Chapitre commun dans cette premiere maison; ce qu'il leur accorda. Voici ce que l'on trouve dans les statuts de Dom Risser au chapitre de la répréhension: Nous avons sujet de craindre le jugement de Dieu, nous qui contre sa défense avons transferé les bornes que nos peres nous avoient prescrites pour vivre régulierement: Si quelqu'un en doute, qu'il lise & relise les statuts de Dom Guigues, & il verra combien nous avons dégénéré de la vertu de nos peres. Ce mal doit être attribué à quelques Prieurs, qui négligent de corriger ceux qui leur sont soumis, ou qui s'accordant avec trop de facilité à eux & aux leurs les commodités de la vie, tombent dans le relâchement. Quelques autres s'ennuient dans la compagnie de leurs freres, & cherchent à se dissiper par la promenade: ils se chargent des affaires d'autrui, & abandonnent leur troupeau. Ils devroient considérer que le Prieur de Chartreuse ne sort jamais des bornes de son désert: que ces promenades au dehors sont très odieuses aux vrais ermites, & que c'est principalement ce qui nous rend méprisables aux gens du monde. Le Chapitre général a souvent fait des réprimandes & des réglemens touchant la dépense dans les habits & les montures; mais il n'y a presque point eu d'amendement: au contraire plusieurs méprisent l'esprit de notre Institut, qui nous oblige, plus que tous les autres moines, à l'humilité, à la pauvreté,

à la grossiéreté dans nos habits & dans tout ce qui est à notre usage. Ils ont oublié la sainte rusticité de notre Ordre ; & se savent bon gré d'introduire ces délicatesses contraires à la sobriété & à la frugalité, qui énervent la vigueur de la vie erémitique. Ces superfluités sont cause que l'étendue de nos déserts ne pouvant plus suffire à la dépense, plusieurs travaillent à acquérir des richesses, & à se procurer des revenus par toute sorte de dispenses. Le Chapitre ordonne de dénoncer ceux qui seront coupables de ces désordres. L'intervalle entre les statuts de Dom Guigues & ceux de Dom Riffer, est d'environ cent trente ans.

On établit dans le treiziéme siécle un grand nombre de monasteres d'hommes & de filles, de Colleges & d'Hôpitaux. Ce fut dès le commencement de ce siécle l'an 1204. que fut fondée l'Abbaïe de Port-Roial des Champs, par Mathieu de Montmorenci Seigneur de Marli & par Mathilde de Garlande sa femme dans le fief de Port-Rois ou Port-Roial, situé dans une vallée assez près de Chevreuse, à six lieuës de Paris. On prétend que Philippe-Auguste étant à la chasse, & s'étant égaré, fut trouvé dans un Oratoire qui étoit en cet endroit; & que c'est à cause de cela qu'on lui donna le nom de Port Roial. Cette Abbaïe de filles de l'Ordre de Cîteaux est dans la suite devenue très-célébre.

Fondation de Port-Roial.



ARTICLE XVI.

Réfléxions sur l'état de l'Eglise pendant le treiziéme siécle.

I.

Maux de l'Eglise.
Changemēs dans la discipline.

W. Disc.

En lisant l'Histoire Ecclésiastique avec quelque attention, on remarque une grande différence entre la discipline des dix premiers siécles & celle des trois suivans. Elle étoit à la vérité très-affoiblie dans le dixiéme siécle, dit M. Fleuri, mais ce n'étoit guere que par ignorance & par des transgressions de fait, que l'on condamnoit aussi-tôt que l'on ouvroit les yeux pour les reconnoître. On convenoit toujours qu'il falloit suivre les Canons & l'ancienne tradition. Ce n'est que depuis le douziéme siécle, que l'on a bâti sur de nouveaux fondemens, & suivi des maximes inconnues à l'antiquité. Encore croioit-on la suivre lorsqu'on s'en éloignoit. Le mal est venu d'une erreur de fait & d'avoir pris pour ancien ce qui ne l'étoit pas. Car en général on a toujours enseigné dans l'Eglise, qu'il falloit s'en tenir à la Tradition des premiers siécles, pour la discipline aussi-bien que pour la doctrine. Les fausses Décrétales sont la source du mal. Il y est dit qu'il n'est pas permis de tenir de concile sans l'ordre, ou du moins sans la permission du Pape. Mais jusqu'au neuviéme siécle on ne voit rien dans l'histoire, qui ne démontre la fausseté de cette maxime. La tenue des conciles provinciaux étoit comp-

tée entre les pratiques ordinaires de la Religion, à proportion comme la célébration du ſaint Sacrifice tous les dimanches. On les regardoit comme le moien le plus efficace de maintenir la diſcipline. Cependant en conſéquence de cette nouvelle maxime, il ne s'eſt preſque plus tenu de conciles depuis le douziéme ſiécle, où n'aient préſidé des Légats du Pape, & inſenſiblement on a perdu l'uſage de tenir des conciles.

Ce ſont encore les fauſſes Décrétales qui ont attribué au Pape ſeul le droit de transférer les Evêques d'un ſiége à un autre. Néanmoins le Concile de Sardique & les autres qui ont défendu ſi ſévérement les tranſlations, n'ont fait aucune exception en faveur du Pape; & quand dans des cas très-rares on a fait quelque tranſlation pour l'utilité évidente de l'Egliſe, elle s'eſt faite par l'autorité du Métropolitain & du concile de la Province. Mais depuis que l'on a ſuivi les fauſſes Décrétales, les tranſlations ont été fréquentes en Occident où elles étoient inconnues; & les Papes ne les ont condamnées que lorſqu'elles étoient faites ſans leur autorité, comme nous voions dans les lettres d'Innocent III. Il en eſt de même de l'érection des nouveaux évêchés. Suivant les fauſſes Décrétales elle appartient au Pape ſeul; ſuivant l'ancienne diſcipline c'étoit au concile de la Province, & il y en a un Canon exprès dans les conciles d'Afrique. Et certainement à ne conſidérer que le progrès de la Religion & l'utilité des fidéles, il étoit bien plus raiſonnable de s'en rapporter aux Evêques du païs, pour juger des villes qui avoient beſoin de nouveaux Evêques, & pour choiſir les ſujets propres à cette bonne œuvre,

que d'en renvoier le jugement au Pape, qui étant dans un lieu éloigné, étoit si peu à portée de s'en bien instruire.

Nous avons parlé ailleurs de l'abus des Appellations. Il continua d'occasionner une infinité de maux dans le treiziéme siécle, comme il avoit fait dans les précédens. Outre ce qui regarde le Pape, les fausses Décrétales contiennent de nouvelles maximes touchant l'immunité des clercs, & ces maximes sont le fondement de la réponse que le Pape Innocent III. fit à l'Empereur de Constantinople au commencement de son Pontificat. Dans cette lettre le Pape donne des explications forcées au passage de S. Pierre, que l'Empereur avoit allégué pour montrer que tous les Chrétiens sans exception, doivent être soumis à la puissance temporelle. Le Pape dans sa réponse rapporte l'allégorie des deux grands luminaires, pour signifier, dit-il, les deux grandes dignités, la Pontificale & la Roiale comme si dans une dispute de cette nature, il étoit permis d'avancer pour principe une allégorie aussi arbitraire, & qui pouvant être niée, n'étoit plus propre à être alleguée en preuve. C'est ainsi que l'on éludoit les autorités de l'Ecriture les plus formelles, pour soutenir les préjugés tirés des fausses Décrétales. Le Pape Innocent III. ne pouvoit s'adresser plus mal qu'à un Empereur Grec pour débiter ces maximes inconnues à l'antiquité. Car les Grecs ne connoissoient pas ces Décrétales faussement fabriquées, & ils étudioient toujours l'Ecriture, les Peres, & les anciens Canons. A l'égard des Princes Latins ils étoient ignorans pour la plûpart, comme nous l'avons déja dit, jusqu'à ne savoir pas lire, & ils

croioient

croioient sur ces matieres tout ce que leur disoient les clercs, dont ils prenoient conseil, & qui leur servoient de sécrétaires; d'où vient qu'on nomme encore clercs les jeunes praticiens. A l'égard des ecclésiastiques, ils s'éloignoient de plus en plus de l'esprit de leur état. Ils ne connoissoient plus le précepte de l'Apôtre, qui leur défend de s'embarrasser dans les affaires temporelles. Non-seulement ils s'en embarrassoient, mais ils en étoient accablés. Bien loin de rougir de cette dégradation, ils s'en faisoient gloire, & croioient qu'on vouloit mettre l'Eglise en servitude, dès qu'on vouloit mettre des bornes à leurs entreprises. C'est la matiere la plus ordinaire des Conciles du treiziéme siécle. C'est-là la source de l'animosité qui a duré si long temps entre les laïques & le Clergé.

La rigueur exercée contre les hérétiques & les excommuniés, fut encore plus excessive dans le treiziéme siécle que dans le précédent. Le Pape Innocent III. décerna les plus grandes peines contre le Comte de Toulouse, que l'on croioit auteur du meurtre de Pierre de Castelnau. Il ordonna de le dénoncer excommunié; il déclara tous ceux qui lui avoient fait serment, dispensés de l'observer, & permit à tout Catholique de poursuivre sa personne, & de s'emparer de ses terres. Y a-t-il rien de plus éloigné de l'ancienne douceur ecclésiastique qu'une telle conduite ? A ce trait d'Innocent III. nous pouvons en joindre un autre dont nous n'avons pas parlé dans le cours de l'Histoire; & qui est très-propre à montrer jusqu'où étoit porté l'abus que nous remarquons ici. Un Archevêque de Cologne nommé Henri voulut venger la mort de S. Engel-

bert son prédécesseur. Aussi-tôt donc qu'il fut élu Archevêque, il fit serment de poursuivre cette vengeance toute sa vie. Il fit porter avec lui le corps à la diete, & le présenta au Roi & aux Seigneurs : il fit mettre au ban de l'Empire le Comte Frideric auteur du meurtre : il promit mille marcs d'argent à quiconque le lui livreroit ; il le païa au double, & aiant pris le meurtrier, il le fit mourir cruellement par la main du bourreau, quoiqu'il témoignât tout le repentir possible. L'Eglise est quelquefois obligée pour réprimer les hérétiques, d'avoir recours aux loix des Princes Chrétiens. Mais elle a toujours fait profession de rejetter les exécutions sanglantes, & c'est ce qui a été reconnu dans le III. Concile général de Latran tenu sous Alexandre III.

Mais l'on s'est bien éloigné de cet esprit dans les temps dont nous parlons. Quand le Pape Innocent III. écrivoit au Roi Philippe-Auguste d'emploier ses armes contre les Albigeois, & quand il faisoit prêcher en France la Croisade contre eux, étoit-ce rejetter les exécutions sanglantes ? Comment accorder la conduite des ecclésiastiques du treiziéme siécle avec celle des Saints du quatriéme ? Quand nous voions les Evêques & les Abbés de Cîteaux à la tête de ces armées qui faisoient un si grand carnage des hérétiques, comme à la prise de Beziers ; Un Abbé de Cîteaux désirer la mort des hérétiques de Minerbe, quoiqu'il n'osât les y condamner ouvertement, parce qu'il étoit moine & prêtre ; & les Croisés brûler ces malheureux avec une joie extrême, comme dit le Moine des Vaux-le-Cernai en plusieurs endroits de son Histoire ; en tout cela nous ne reconnoissons plus l'es-

prit de l'Eglise. Dans le Diocèse de Châlons, en présence du Roi de Navarre & des Barons du païs, de l'Archevêque de Rheims, de dix-sept Evêques, d'un grand nombre d'Abbés, Prieurs & Ecclésiastiques, on brûla près de deux cens Manichéens à la poursuite d'un Jacobin inquisiteur. Il alloit par-tout pour découvrir les hérétiques, qu'il faisoit brûler sans miséricorde, appuié de l'autorité de saint Louis qu'il trompoit par sa vertu apparente.

II.

Il y avoit un extrême relâchement en plusieurs monasteres, même en ceux qui devoient servir de modele aux autres. Le Pape Innocent III. dès la premiere année de son Pontificat écrivit à l'Abbé du Mont-Cassin qui étoit Cardinal, & lui témoigna sa douleur de ce que cette maison d'où la Regle de S. Benoît s'étoit répandue par tout le monde, étoit tombée dans un tel désordre qu'elle causoit un scandale horrible. Il reproche à cet Abbé de négliger le bien spirituel de son monastere, par trop d'empressement à en augmenter le temporel, & l'exhorte à le réformer sérieusement, en commençant par se réformer lui-même. Le monastere de Sublac près de Rome étoit comme le berceau de l'Ordre de S. Benoît. Innocent III. y étant allé en 1212, y trouva tant de désordres, qu'il fut obligé d'y rémédier par un grand reglement, où il défend aux moines de porter du linge, & de manger de la viande hors de l'infirmerie. Il ordonne que le silence s'observe toujours à l'église, au réfectoire & au dortoir; que l'on choisisse bien les officiers du monastere, & que leurs obédiences ne soient pas données à

Relâchemẽt des moines.

vie. Il défend sur-tout aux moines la propriété, & déclare que la pauvreté est pour eux d'une obligation si étroite, que le Pape même n'a pas le pouvoir de les en dispenser. L'Ordre de Cluni, si florissant deux cens ans auparavant, étoit aussi dans un état déplorable. Nous en avons un exemple frappant dans la révolte du Prieur de la Charité contre l'Abbé de Cluni. Elle alla jusqu'à une guerre ouverte environ trois ans avant le quatriéme Concile de Latran. Aussi le Pape Innocent III. écrivoit dès l'an 1213. au Chapitre général de Cluni, pour exhorter les Abbés à travailler à la réforme de leurs moines, qui par leur avarice, leur ambition & leur vie licentieuse, donnoient autant de scandale, qu'ils avoient autrefois donné d'édification.

Comme c'étoit encore pis dans les monasteres qui ne tenoient point de Chapitres généraux, le Concile de Latran, pour rémédier aux désordres qui devenoient chaque jour plus crians, ordonna que dans chaque Roiaume ou chaque Province, les Abbés ou les Prieurs qui n'avoient point coutume de tenir de Chapitres généraux, en tiendroient tous les trois ans; que dans ces commencemens ils appelleroient deux Abbés de Cîteaux pour les aider à tirer du fruit de ces Chapitres; qu'on ne s'y occuperoit que de la réforme & de l'observance réguliere, & que ce qui y auroit été statué, seroit observé inviolablement & sans appel. Le tout se fera, dit le Concile, sans préjudice du droit des Evêques Diocésains. C'est qu'il y avoit encore peu de monasteres exemps de leur jurisdiction. Le Concile ajoute, que dans le Chapitre général on députera des personnes capables pour visiter au nom du Pape

tous les monasteres de la Province, même ceux des religieuses, & pour y corriger ce qui aura besoin de l'être.

III.

Réforme superficielle entreprise dans la plûpart des Conciles.

Les ordonnances d'un si grand nombre de Conciles & de Synodes qui furent tenus pendant le treiziéme siécle, étoient plûtôt de tristes témoignages des désordres qui regnoient, que des moiens efficaces de les réprimer. Le meilleur remede auroit été d'attirer le respect & la vénération des peuples, en travaillant au renouvellement de la piété, à celui des Etudes & des instructions solides, à la recherche & à la pratique des sages maximes de l'antiquité. Au lieu de tendre de toutes ses forces à un but aussi capital, les Pasteurs assemblés dans les Conciles de ce temps-là étoient ordinairement occupés de la conservation des biens, des privileges & de la jurisdiction des Ecclésiastiques, contre les entreprises des Seigneurs & des juges laïques ; & à l'égard de la réformation des mœurs du Clergé & des moines, elle demeuroit très-superficielle. On se plaignoit que les Ecclésiastiques tant séculiers que réguliers, & souvent les Prélats mêmes, n'observoient pas, ni ne faisoient observer les censures de l'Eglise. Qu'opposoit-on à ce désordre ? On prononçoit de nouvelles excommunications contre ceux qui avoient méprisé les premieres, sans considérer que les secondes censures ne seroient pas vraisemblablement plus respectées que les précédentes, que l'excommunication ne pouvoit être un remede contre l'excommunication elle-même. Il auroit donc fallu relever dès les fondemens ce qui sert à donner un grand poids aux jugemens Ecclésiastiques, je veux dire

l'eſtime & le reſpect pour les Miniſtres de la Religion, la crainte des peines éternelles, la foi vive & animée des récompenſes promiſes.

IV.

Maux en Angleterre.

Hubert qui étoit Archevêque de Cantorberi au commencement du treiziéme ſiécle, faiſoit plus de cas de la qualité de Miniſtre d'Etat que de celle de Paſteur. Un Seigneur ſéculier lui reprocha en face un tel aveuglement, ſans qu'une correction ſi néceſſaire fit impreſſion ſur ce Prélat. Après ſa mort l'égliſe de Cantorberi fut agitée de pluſieurs troubles qui occaſionnerent de grands déſordres. Le Pape Innocent III. caſſa la double élection qui avoit été faite, l'une par les moines, & l'autre par les Evêques, & nomma un Archevêque de ſa ſeule autorité. Le Roi Jean s'y étant oppoſé, le Roiaume fut interdit. Comment ne ſentoit-on pas que le Pape ne pouvoit avoir le droit d'ôter à tout un Roiaume l'exercice de toutes les pratiques extérieures de la Religion ? Comment le Pape lui-même n'étoit-il pas effraié, en réduiſant pendant pluſieurs années une infinité de fideles à être privés de tous les avantages du culte extérieur ? Il eſt inconcevable que les Evêques & les Paſteurs du ſecond Ordre aient déféré à un ordre ſi viſiblement injuſte, ſur-tout étant aſſurés qu'en n'y déférant pas, ils feroient plaiſir au Roi & gagneroient ſes faveurs. Le Pape ſe porta à un excès encore plus intolérable : il déclara tous les ſujets du Roi abſous de leur ſerment de fidélité, & les exhorta à ſe révolter contre lui. Comment Philippe-Auguſte fut-il aſſez imprudent pour accepter la Couronne d'Angleterre qu'Innocent III. lui

offrit ? Comment ne sentoit-il pas que le Pape pourroit également disposer de la Couronne de France, s'il avoit droit de détrôner le Roi d'Angleterre ?

Jean sans terre réduit au désespoir à la vue des maux dont il alloit être accablé, se soumit à tout ce que le Pape voulut : l'indignation & le dépit le porterent même à donner plus qu'on n'auroit osé lui demander. Ce ne fut point par le mouvement d'une prétendue dévotion qu'il offrit son Roiaume au saint siége, & qu'il voulut devenir vassal du Pape. Il se seroit livré bien plus volontiers à tout autre Prince qui auroit voulu le secourir : nous avons vu qu'il s'adressa même au Roi de Maroc, lui déclarant qu'il ne tenoit point au Christianisme, & qu'il étoit tout prêt de l'abandonner. C'est ce qui prouve combien les prétentions injustes des Papes sont capables de rendre la Religion Chrétienne odieuse aux Souverains. Innocent III. ne connoissoit guere le Roi d'Angleterre, lorsqu'il le félicitoit d'avoir un *Roiaume Sacerdotal* depuis qu'il s'étoit rendu son vassal. Le Roi Jean n'ignoroit pas toutefois l'indépendance de sa Couronne ; il vouloit même affranchir l'église d'Angleterre de la servitude à laquelle la Cour de Rome l'avoit réduite. J'empêcherai mes sujets, disoit-il, d'aller à Rome y porter les richesses dont j'ai besoin pour repousser mes ennemis. Y aiant en Angleterre des Evêques suffisamment instruits, je n'irai point davantage consulter des étrangers. Mais voiant que le peuple & les Evêques prenoient contre lui le parti du Pape, & déféroient aux ordres les plus injustes qui venoient de Rome, il résolut de les punir & de se venger de leur infi-

délité, en les livrant à la tyrannie des Romains. Il eut la triste satisfaction de les voir gémir sous le joug d'un Légat, avant même que l'Interdit fût levé. Ce Légat, qui n'avoit que quelques chevaux en entrant en Angleterre, eut bientôt un train magnifique. Malgré l'Archevêque de Cantorberi & tous les Evêques, il mit en place d'indignes sujets, & suspendit de leurs fonctions ceux qui voulurent s'opposer à ses entreprises.

Les Seigneurs, qui avoient si mal défendu le Roi, lorsque le Pape l'avoit jugé indigne de la Couronne, furent punis à leur tour par la perte de tous leurs privileges. Le servile dévouement du Roi à la Cour Romaine, fut pour lui un abri qui le mit à couvert de tous les dangers ausquels il pouvoit être exposé. Ces Seigneurs sentirent alors que les prétentions du Pape n'étoient pas légitimes. On disoit publiquement à Londres qu'il n'appartenoit point au Pape de regler les affaires temporelles. Ces lâches Romains, ajoutoit-on, ces usuriers, ces simoniaques, veulent dominer sur tout le monde par leurs excommunications. Le Roi Jean témoin de ces murmures se réjouissoit en secret d'une oppression que ses sujets s'étoient attirée. Il prenoit & ruinoit les châteaux des Seigneurs, désoloit tout par le fer & par le feu, commettoit des cruautés inouies, pour avoir de l'argent, sans épargner les églises, ni les personnes consacrées à Dieu. Telle étoit la conduite de ce *Roi Sacerdotal*. Les Seigneurs dépouillés de tout, maudissoient le Roi; & dans leur désespoir, n'épargnoient pas le Pape qui protégeoit un Prince si injuste. Vous le soutenez, disoient-ils au Pape, parce qu'il se soumet à vous, afin

que tout vienne fondre dans le gouffre de l'avarice Romaine. La protection qu'Innocent III. accorda au Roi Jean, n'empêcha pas les Seigneurs de se révolter contre ce Prince & d'élire un autre Roi. Ce fut la cause d'une guerre civile, qui mit en feu l'Angleterre & causa à cette église des maux infinis.

Le Regne d'Henri III. qui fut de 56. ans, ne fut pas plus heureux pour les églises d'Angleterre, que l'avoit été celui de Jean. Ce nouveau Roi avoit par goût & par une fausse piété un lâche dévouement à la Cour de Rome. Il favorisoit les plus grandes injustices des Légats, & sembloit ne pouvoir vivre sans en avoir toujours un à ses côtés. Il persécuta les plus saints Evêques de son Roiaume, exerça souvent des violences pour en faire élire de mauvais, & s'attira la haine de ses sujets par la foiblesse de son gouvernement. La Cour de Rome exerça sous ce Regne les plus criantes exactions. Le Pape Honorius II. voulut qu'on lui fournît de l'argent pour faire la guerre à l'Empereur Frideric, & envoia un Nonce avec pouvoir d'excommunier les opposans & d'interdire leurs églises. Ce Nonce obligea les Evêques d'emprunter l'argent qu'il demandoit, comprit dans la décime qu'il imposoit la récolte de l'année qui étoit encore en herbe, & réduisit les Evêques à vendre ou engager les reliquaires, les calices, & les autres vases sacrés. Il menoit avec lui des usuriers ultramontains, qui prêtoient de l'argent à de si gros intérêts, qu'on les chargeoit par-tout de toutes sorte d'imprécations.

Il falloit que l'Angleterre fût dans un étrange état, puisque le Prince Richard frere

du Roi Henri III. disoit publiquement, que que quand même il ne seroit pas croisé, il s'en iroit fort loin, pour n'être pas témoin de la désolation du Roiaume & des maux dont il le voioit accablé. Les bons Evêques séchoient de douleur, en voiant que le Pape disposoit des meilleurs bénéfices en faveur des Romains qu'il vouloit gratifier. L'on paioit aux Collecteurs Romains jusqu'au cinquiéme des revenus Ecclésiastiques, & l'on espéroit par-là obtenir la liberté des élections; mais plus on se soumettoit au joug, & plus la Cour de Rome le rendoit insupportable. Le Pape en une seule fois demanda trois cens bénéfices. On se plaignit au Roi Henri, de ce que le Pape ne laissoit pas respirer le Clergé d'Angleterre; mais ce Prince eut l'injustice de ne répondre aux sages remontrances qu'on lui fit sur ce sujet, que par des menaces & des violences. Faites de ces misérables tout ce qu'il vous plaira, dit-il au Légat; je vous prête un de mes plus forts châteaux pour les y mettre en prison. Quel aveuglement dans ce Prince, de faire ainsi sentir tout le poids de sa puissance à tous ses meilleurs sujets, tandis qu'il se livroit aux ennemis de ses vrais intérêts & de l'indépendance de sa Couronne! De temps en temps la lumiere perçoit les ténébres que les Romains cherchoient à répandre par-tout, & la vérité faisoit entendre sa voix. La puissance de lier & de délier donnée à S. Pierre, disoient les Curés d'Angleterre, ne s'étend point à faire des exactions. Les revenus des églises sont déstinés à nourrir les pauvres, à faire subsister les Ministres, à entretenir les bâtimens: on ne doit point les appliquer à d'autres usages. Mais les meilleures raisons

sont de foibles armes, contre ceux qui ne connoissent que les voies de fait, & les violences.

V.

Conversions forcées.
Cro sades du Nord.
Fl. VI. Disc.

Les conversions qui se firent dans le Nord durant le cours de ce siécle, commencerent par le zéle de quelques moines de Citeaux, & furent continuées par des Freres Prêcheurs. Mais comme ces peuples étoient très-farouches, ceux qui demeuroient païens, & qui étoient le plus grand nombre, maltraitoient souvent les nouveaux Chrétiens. Ceux ci crurent qu'il leur étoit permis de se défendre à main armée & de repousser la force par la force ; & ils implorerent à cet effet le secours des Allemans, des Polonois & des autres anciens Chrétiens du voisinage. Le motif de cette guerre parut si légitime, que pour la mieux soutenir, on institua les Ordres militaires de Christ & des Freres de l'Epée, réunis depuis aux Chevaliers Teutoniques. Les Papes étendirent la croisade à cette guerre de Religion, & y attribuerent la même indulgence qu'à celle de la Terre-Sainte. Ces croisés ne demeurerent pas long-temps sur la simple défensive : ils attaquoient souvent les infidéles ; & quand ils avoient l'avantage, la premiere condition de la paix étoit, que les infideles recevroient des prêtres pour les instruire, se feroient baptiser, & bâtiroient des églises. S'ils rompoient la paix, comme il arrivoit souvent, on les traitoit de rebelles & d'apostats, & comme tels on croioit être en droit de les contraindre par la force à tenir ce qu'ils avoient une fois promis. Voilà de quelle maniere on étendoit la Foi dans ces grandes Provinces. Mais les personnes vraiment éclairées n'ap-

prouvoient pas ces entreprises. S. Thomas ; qui est sans contredit le meilleur témoin de la doctrine de ce temps-là, établit fort bien, après toute l'antiquité ; qu'on ne doit pas contraindre les infidéles à embrasser la Foi, & que quoiqu'on les eût vaincus en guerre & faits prisonniers, on doit les laisser libres sur l'article de la Religion. Il enseigne, en suivant S. Augustin qu'il cite, que personne ne peut croire sans le vouloir, & qu'on ne contraint point la volonté. D'où il s'ensuit que la profession extérieure du Christianisme ne sert de rien, sans la persuasion intérieure. Car Jesus-Christ a dit : *Allez, instruisez & baptisez ; quiconque croira & sera baptisé, sera sauvé.* Et S. Paul : *On croit de cœur pour être justifié, & on confesse de bouche pour être sauvé.* Il n'est donc permis de baptiser des adultes, qu'après les avoir suffisamment instruits, & s'être assuré, autant qu'on le peut humainement, qu'ils sont convaincus de la vérité de la Religion Chrétienne, & que leur cœur est converti. De-là venoit la sainte discipline de l'antiquité, de préparer au Baptême par tant d'instructions & de si longues épreuves.

Mais comment pouvoit-on instruire ou éprouver des Livoniens, des Prussiens, des Curlandois, qui le lendemain d'une bataille perdue, venoient en foule demander le baptême pour éviter la mort ou l'esclavage ? Aussi dès qu'ils pouvoient secouer le joug des vainqueurs, ils retournoient à leur vie ordinaire, & à leurs anciennes superstitions, ils chassoient ou tuoient les prêtres, & abattoient les églises. De tels hommes étoient peu touchés des promesses & des sermens, dont ils ne comprenoient ni la force ni les conséquen-

ces : c'étoit les objets présents qui les frappoient. Peut-etre est-ce une des causes de la facilité avec laquelle ces peuples se sont laissés entrainer dans les dernieres héréfies : la Religion n'avoit jamais eu chez eux des fondemens assez solides.

Quand on examine tout ce qui se passa dans les croisades du Nord, on ne peut s'empêcher de croire que l'intérêt temporel y avoit plus de part que le zéle de la Religion. Car les Papes donnerent aux Chevaliers Teutoniques le domaine & la souveraineté de toutes les terres qu'ils pourroient conquérir sur les infidéles. Nous n'examinons point ici quel droit y avoit le Pape, ni quel besoin avoient les Chevaliers qu'il autorisât leurs conquêtes : nous remarquons seulement le fait, & nous disons qu'il est bien à craindre, que ces Chevaliers n'aient plus cherché l'accroissement de leur domination, que la propagation de la Foi. Il paroît que les Religieux qui prèchoient la croisade du Nord & instruisoient les Néophites, avoient des intentions pures ; mais on faisoit de grandes plaintes contre les Chevaliers, de ce qu'ils réduisoient les nouveaux Chrétiens à une espece de servitude, & par-là détournoient les autres d'embrasser la Foi ; en sorte que leurs armes nuisoient à la Religion pour laquelle ils les avoient prises. De ces conquêtes sur les païens sont venus les Duchés de Prusse & de Curlande.

Nous avons vû que le Pape Innocent IV. fit aller en Dannemarc un simple Frere Mineur, avec pouvoir d'y procéder contre les Evêques. Pouvoit on rien faire de plus contraire à l'ancienne discipline ? Le même Pape envoia en Suede & en Norvege des Légats, afin de soulever les Rois contre l'Empe-

reur Frideric, & d'en tirer de l'argent pour lui faire la guerre. Ecrivant à Haquin, qui n'étoit pas né de légitime mariage, il lui dit qu'il usoit de la plénitude de sa puissance pour lui accorder dispense, & l'élever à la dignité Roiale. Ce Pape reçut pour cela de très-grosses sommes d'argent. Le Roi Haquin se croisa, & obtint du Pape pour son voiage, le tiers des revenus ecclésiastique de Norvege. Quel tissu de démarches abusives! D'un autre côté l'on paroissoit peu touché de ce qui est le but & la fin essentielle du Christianisme, qui consiste à former de véritables justes, & des hommes sincérement & solidement attachés à Dieu par amour. Le choix & la multiplication des Ministres vraiment dignes de travailler à un aussi grand ouvrage, auroit dû être le continuel & principal objet de la sollicitude des souverains Pontifes. Mais il semble au contraire que l'on crût avoir tout fait, quand on avoit établi dans les pais nouvellement conquis un extérieur de Religion, & comme un phantôme de Christianisme Ce que les Papes ne négligeoient pas, c'étoit de tirer le plus d'argent qu'ils pouvoient, & d'étendre leur autorité au-delà de toutes bornes.

VI.

Maux en France. Rigueur excessive contre les hérétiques. Inquisition. Pastoureaux.

Philippe-Auguste scandalisa son Roiaume par son aversion pour la Reine Ingerburge, & son attachement déréglé pour une autre femme. Ce scandale auquel le Pape & les Evêques ne furent point insensibles, fut l'objet d'un Concile, & attira un interdit sur la France. Ce remede si étrange doit toujours être remarqué, & mérite sans doute d'être placé parmi les maux. La plus grande affaire

de la France pendant le treiziéme siécle, fut la croisade contre les Albigeois. Nous avons vû jusqu'à quel point on s'y éloigna de l'ancienne douceur de l'Eglise, en voulant exterminer les hérétiques. L'autorité temporelle devoit les réprimer & empêcher qu'ils ne séduisissent les fidéles; mais devoit-on les traiter avec tant de rigueur, & faire regarder comme une action de religion la fureur avec laquelle on répandoit leur sang?

C'est en France que fut d'abord établi le tribunal de l'Inquisition. On voit combien il étoit odieux, par la difficulté qu'il y eut de l'établir, même en Italie & dans l'Etat ecclésiastique, & par les Inquisiteurs qui furent mis à mort. L'Inquisition n'étoit pas seulement odieuse aux hérétiques, qu'elle recherchoit & poursuivoit; mais aux Catholiques mêmes, aux Evêques & aux Magistrats, dont elle diminuoit la jurisdiction; & aux particuliers, ausquels elle se rendoit terrible par la rigueur de sa procédure. Les Papes furent obligés de publier diverses Constitutions pour en modérer l'excessive sévérité. On a depuis senti en France les inconvéniens terribles de ce tribunal. Il y fut aboli, & depuis long-temps, il y est detesté. Plusieurs païs ne l'ont jamais reçu, & la Religion Chrétienne n'en souffre aucun dommage.

La fin pour laquelle on a établi ce tribunal, est d'empêcher les hérétiques de se multiplier & de se maintenir en se cachant. Mais on a emploié pour parvenir à cette fin, des moiens qui conduisent d'une maniere trop prochaine à l'hypocrisie & à l'ignorance. La crainte d'être dénoncé, emprisonné, & puni sur un simple soupçon, dont le fondement sera quelque

parole indiscrete, empêche de parler de ce qui regarde la Religion ; de proposer ses doutes si l'on en a ; de faire des questions, & de chercher à s'instruire. Le plus court & le plus sûr est de se taire, ou de parler & d'agir comme les autres, soit qu'on pense de même, ou non. Un pécheur d'habitude qui ne veut pas quitter ses désordres, ne laisse pas de faire ses pâques, pour n'être pas déferé à l'Inquisition au bout de l'année, comme suspect d'hérésie. Les païs d'Inquisition sont les plus fertiles en Casuistes relâchés. On n'y trouve point l'Ecriture sainte en langue vulgaire. Plusieurs bonnes éditions des Peres y sont défendues, parce qu'elles viennent d'auteurs qu'on se plaît à regarder comme suspects. Du moins il est ordonné d'en retrancher une préface, un avertissement, une note ; d'effacer à telle & telle page une ligne ou un mot, comme il est spécifié fort au long dans l'index de l'Inquisition d'Espagne. Sans ces corrections il est défendu sous de rigoureuses peines, de lire le livre, ou de l'exposer en vente. Les Libraires alors aiment mieux ne s'en point charger : ainsi quantité de bons livres n'entrent jamais dans les païs d'Inquisition. Combien les anciens étoient-ils plus sages ! Les Pasteurs dans les premiers siécles de l'Eglise, avoient soin de bien instruire les Chrétiens, chacun selon sa portée : sans prétendre les gouverner par la soumission aveugle, qui est l'effet & la cause de l'ignorance.

Il arriva au milieu du treiziéme siécle un terrible mouvement en France. Un Hongrois nommé Jacob qui avoit quitté l'Ordre de Cîteaux, s'avisa de faire le Prophéte, & de dire que la Vierge lui avoit commandé de prêcher

la croisade, mais seulement à des bergers & au simple peuple, parce que Dieu réservoit aux petits la délivrance de la Terre-Sainte. Il attira tant de monde qu'en peu de temps, il eut une armée de cent mille hommes, distribuée par troupes sous différens chefs avec cinq cens enseignes, où étoient représentés la croix & un agneau, avec les visions que Jacob prétendoit avoir eues. On les nommoit *Pastoureaux*. Ces prétendus disciples de l'agneau portoient des épées, des poignards, des cognées, des massues, & toutes les armes qu'ils pouvoient trouver, & prêchoient partout avec une extrême impudence. Ils déclamoient contre les ecclésiastiques & les religieux : selon eux les Freres Prêcheurs & Mineurs étoient des hypocrites & des vagabonds ; les moines de Citeaux étoient des avares, qui ne songeoient qu'à augmenter le nombre de leurs terres & de leurs bestiaux ; les Moines Noirs étoient pleins d'orgueil & faisoient un Dieu de leur ventre : les Chanoines étoient demi-laïques, fainéans & gens de bonne chere ; les Evêques, des hommes occupés à amasser de l'argent, & plongés dans les délices. A l'égard de la Cour de Rome, ils en disoient des infamies qu'on n'ose rapporter. Le peuple qui n'avoit déja que trop de mépris pour le Clergé, applaudissoit à ces discours. La Reine Blanche se laissa tromper par ces fanatiques, & elle n'ouvrit les yeux que quand elle vit à quel excès ces especes de réformateurs se portoient. Les maux qu'ils firent en France furent très-grands.

VII.

Autres maux en France.

Nous avons vû dans l'article des Conciles, quelles étoient les mœurs du Clergé, & com-

bien il y avoit de désordres, malgré le soin qu'avoit S. Louis de punir les méchans, & d'honorer les gens de bien. Il y avoit en France un ancien abus, qui étoit d'obliger les excommuniés de paier une amende, quand on leur donnoit l'absolution, après même qu'ils avoient subi les peines prescrites par les loix de l'Eglise. Le motif de cette étrange coutume, étoit de les préserver des rechutes, au moins par une raison d'intérêt. Rien n'est plus affreux que ce que nous lisons dans Jacques de Vitri, des mœurs des Etudians; & nous n'avons ôsé en rien rapporter. Les Maîtres étoient occupés de mille questions frivoles & de vaines subtilités. Les démêlés entre l'Université & les Freres Prêcheurs donnerent lieu à differens scandales. Combien de chicanes & de mauvaise foi dans le procedé des Docteurs, à la tête desquels étoit Guillaume de S. Amour! Mais d'un autre côté, les religieux mendians n'auroient-ils pas dû se borner à travailler à devenir doctes, sans être si jaloux du titre de docteur, & se moins prévaloir de leur crédit à la Cour de Rome & à celle de France?

VIII.

Maux en Italie & en Allemagne. Entreprises injustes des Papes.

On doit appliquer au Pape Innocent III. tout ce que nous avons dit de Grégoire VII. Ces deux Papes se ressembloient parfaitement. Innocent III. se regardoit, à l'éxemple de Grégoire VII. son modéle, comme un monarque souverain dans toute l'Eglise, & se faisoit un jeu de prononcer des excommunications. Nous avons vû quelques exemples des pénitences singulieres qu'il imposoit. Honorius II. avoit les mêmes défauts qu'Innocent III. mais il ne fit pas de si grandes fautes,

parce qu'il avoit moins de talens & de zéle. L'entrée de Grégoire IX. dans Rome étoit peu digne d'un successeur de S. Pierre. Il falloit qu'il eût une bien fausse idée de la véritable grandeur, & qu'il mît la qualité de Pasteur bien au-dessous de celle de Prince temporel. Nous avons vu quel étoit son style, son goût & son génie. Ses démélés avec l'Empereur Frideric furent la source d'une infinité de maux, plongea l'Allemagne dans une longue anarchie, & alluma en Italie un feu dont elle fut long-temps embrasée. Il est inutile de rapporter ici tous ces malheurs, dont nous avons déja parlé. Tout l'article de l'église d'Allemagne n'est, pour ainsi dire, qu'une longue liste de maux. Les successeurs de Grégoire IX. suivirent son exemple, & c'est à quoi conduisoient les nouvelles maximes de Grégoire VII. qui avoient fait de si étranges progrès. Nous pouvons dire de l'église d'Italie, ce que nous venons de dire de celle d'Allemagne : tout y étoit en désordre. Les guerres & les divisions y causoient les plus grands ravages : on ne voioit par-tout que violences & séditions. De temps en temps le S. Siege vacquoit pendant des années entieres. Les Princes écrivoient aux Cardinaux des vérités très-humiliantes. Les intérêts de Dieu, leur disoit-on, ne vous touchent point. Chacun de vous désire le Pontificat, & ne suit que sa passion. Vous souhaitez la mort l'un de l'autre, bien loin de vouloir le voir Pape. Faites cesser les factions, donnez un chef à l'Eglise, & un meilleur exemple à vos inférieurs. La Constitution du Conclave ne fait pas beaucoup d'honneur aux Cardinaux.

Le Roi S. Louis, quoique plein de douceur

& de modération, fut indigné de la conduite d'Innocent IV. à l'égard de l'Empereur Frideric. Son entreprise dans le Concile de Lyon est un mal nouveau, & même unique. On n'avoit point encore vu un Pape, entreprendre de déposer un Souverain dans un Concile général, & donner lieu à ceux qui n'approfondissent pas les choses, d'imputer à toute l'Eglise une entreprise, qui réellement n'étoit l'ouvrage que du Pape Innocent. Un tel attentat de la puissance spirituelle sur la temporelle, qu'un Concile général paroissoit autoriser, étoit-il propre à attirer dans le sein de l'Eglise les Princes infidéles ? Etoit il fort édifiant, de voir le Pape écrire à tous les Souverains, pour les animer contre l'Empereur, & s'adresser même au Sultan d'Egypte pour l'engager à rompre l'alliance qu'il avoit avec ce Prince ? La plûpart des autres Papes ne furent occupés, comme ceux dont nous venons de parler, que de guerres & d'intérêts temporels. Le seul Roiaume de Sicile leur donna des soins infinis. Quelle dépravation de goût ! Les Papes étoient-ils donc à la tête de l'Eglise pour autre chose que pour répandre la lumiere, soutenir la discipline, combattre les erreurs, attirer les infidéles à la foi, corriger les abus & s'appliquer à faire regner la charité dans les cœurs ? L'Eglise a-t elle d'autre intérêt que de convertir les pécheurs, & de former des justes ? Quel sujet de gémissement pour ceux qui étoient animés de son esprit, de voir la plûpart des Pasteurs, occupés de tout autre objet que de l'unique qu'ils devoient avoir devant les yeux ?

IX.

Les efforts que faisoit la Puissance spirituelle, presque toute concentrée dans le Pape, pour absorber la temporelle, causerent pendant le treiziéme siécle des maux innombrables dans tous les Etats Catholiques, & les croisades qui furent si multipliées, mirent le comble à ces maux. Ce qui se passa à la prise de Constantinople, montre une effroiable corruption dans tous les croisés Latins. Cet événement seul suffiroit pour faire connoître l'état & les dispositions de la plûpart des Chrétiens du treiziéme siécle. La guerre que les Latins firent aux Grecs étoit si injuste, que le Pape Innocent III. fit tous ses efforts pour les en détourner, jusqu'à les excommunier pour ce sujet. Mais les Evêques qui accompagnoient les croisés, déciderent qu'il falloit rétablir le jeune Empereur Alexis, & punir Murzufle de son usurpation, soutenant que ceux qui commettoient de tels crimes, n'avoient aucun droit de posséder des Etats. Les Princes croisés étoient si peu éclairés, qu'ils ne voioient pas les dangereuses conséquences que l'on pouvoit tirer contre eux-mêmes de cette fausse maxime. Innocent III. fut ébloui par le succès; & voiant les Latins maîtres de Constantinople comme par miracle, il crut que Dieu s'étoit déclaré pour eux. Il s'imagina en même-temps que la prise de Constantinople faciliteroit la conquête de la Terre-Sainte, & procureroit la réunion des Grecs. Mais nous avons vû combien l'on se trompoit dans cette double conjecture. La conquête de Constantinople attira la perte de la Terre-Sainte: parce qu'il fallut pour conserver la ville Imperiale,

Croisades du treiziéme siécle.
Leurs suites funestes.

partager les forces des croisés, déja insuffisantes pour soutenir la guerre de Syrie. A l'égard du schisme des Grecs, c'étoit un mal déja ancien, que la conquête des Latins ne fit qu'aigrir, & rendre tout-à-fait incurable. Comment en effet ces Latins traiterent-ils les Grecs en cette occasion ? Dans le pillage qu'ils firent de Constantinople, ils donnerent toutes sortes de preuves de leur fureur, de leur cruauté, de leur avarice & de leur impiété. Nicétas, Auteur Grec, qui étoit alors dans cette ville, reprocha aux Chrétiens Latins d'avoir été plus inhumains & plus sacrileges que les Sarrasins, & d'avoir commis des abominations dont le seul récit fait horreur. Les Grecs qui savoient en général que le Pape étoit le principal mobile des croisades, conçurent pour lui & pour ses successeurs, une aversion qui dure encore aujourd'hui. Les Latins leur parurent des monstres, avec lesquels ils ne devoient jamais se réconcilier, s'imaginant, quoique très-injustement, devoir attribuer à toute l'Eglise Latine les excès auxquels s'étoient livrés les croisés qui avoient à leur tête des Evêques, & qui se glorifioient de suivre en tout l'autorité du Pape.

Ainsi tant de mouvemens & d'agitations extraordinaires des peuples & des Princes croisés, se tournerent en scandales, au lieu de servir à la gloire de l'Eglise & au vrai bien de la Religion. A l'égard même de la simple possession des nouvelles terres que l'on vouloit conquérir, Dieu prit plaisir de confondre encore sur ce point les projets de l'esprit humain. La prise de Constantinople fit perdre de vuë la Terre-Sainte, pour laquelle on s'étoit croisé. Les pélerins alloient plus volontiers à

cette grande ville, attirés par la beauté & la bonté du païs : ils y accouroient en foule, & on vit bien-tôt ſe former de nouveaux Etats, outre celui de l'Empire ; un Roiaume de Theſſalonique, par exemple ; une Principauté d'Achaïe. Mais on y trouva auſſi de nouveaux ennemis à combattre outre les Grecs ; des Bulgares, des Vallaques, des Comains, des Hongrois. Ainſi les Latins établis en Grece, avoient aſſez à faire chez eux, ſans ſonger à la Terre-Sainte. Ils demandoient continuellement du ſecours, & attiroient tout ce qu'ils pouvoient de croiſés. Mais malgré tous leurs efforts, la conquête de Conſtantinople fut encore plus fragile que celle de Jéruſalem : les Latins ne la garderent pas ſoixante ans : & pour comble de malheur, cette conquête & les guerres qu'elle attira, ébranlerent tellement l'Empire Grec, qu'elles donnerent occaſion aux Turcs de le renverſer entierement deux cens ans après. Cette ſuite d'événemens doit nous faire admirer les profonds conſeils de Dieu. Les Latins accourent en Orient par des motifs ſuggérés, ce ſemble, par la piété. Mais dans la vérité, leur miniſtere aboutit à punir les péchés des Grecs, en faiſant tomber ſur eux les fléaux que la guerre a coutume d'enfanter. Les Grecs à leur tour en ſecouant le joug des Latins, leur font éprouver les maux les plus terribles. Ce ſont des pécheurs qui ſe châtient les uns les autres. Mais comme le temps des jugemens de Dieu ſur les Grecs eſt proche, ils ſe relevent foiblement de leurs pertes, & ſe préparent ainſi à tomber dans le gouffre de la puiſſance Ottomanne, où nous les voions encore plongés.

L'Indulgence de la Croiſade aiant été étendue à la conſervation des conquêtes des Latins ſur les Grecs ſchiſmatiques, fut bien-tôt appliquée à toutes les guerres qui paroiſſoient importantes à la Religion. Les Papes donnerent la même indulgence aux Eſpagnols qui combattoient les Muſulmans, & aux étrangers qui venoient à leurs ſecours; & en effet c'étoit toujours délivrer les Chrétiens de la domination des infidéles, & diminuer la puiſſance de ces derniers. De-là vinrent les grandes conquêtes de Jacques Roi d'Arragon, & de S. Ferdinand Roi de Caſtille, tellement continuées par leurs ſucceſſeurs, qu'ils ont enfin chaſſé les Muſulmans de toute l'Eſpagne. En même temps on prêchoit la croiſade en Allemagne contre les païens de Pruſſe, de Livonie, & des païs voiſins, tant pour les empêcher d'inquiéter les nouveaux Chrétiens, que pour les engager à ſe convertir eux-mêmes. Un autre objet de la croiſade étoient les hérétiques, comme les Albigeois en France, les Stadingues en Allemagne, & les autres: enfin on la prêchoit contre les Princes excommuniés & rébelles à l'Egliſe, comme l'Empereur Frideric II. & ſon fils Mainfroi. Et parce que les Papes traitoient d'ennemis de l'Egliſe tous ceux avec leſquels ils avoient quelque différend, même pour des intérêts temporels; ils publioient auſſi contre eux la croiſade, qui étoit leur derniere reſſource contre les Puiſſances qui leur réſiſtoient. Etoit-ce à mettre ainſi le fer en main à une multitude de Nations, que devoient être emploiées les Clefs ſpirituelles confiées à l'Egliſe? Les croiſades étant en ſi grand nombre, ſe nuiſoient l'une à l'autre, & les croiſés diviſés en tant

de

de corps différens ne pouvoient faire de grands exploits. La diversité des intérêts temporels mettoit aussi des obstacles au concours des peuples dans une même entreprise. Les Espagnols & les Allemans aimoient mieux gagner l'indulgence, sans sortir de chez eux : les Papes de leur côté avoient plus à cœur la conservation de leur Etat temporel en Italie, que celle du Roiaume de Jérusalem ; ils s'intéressoient plus à la destruction de Frideric & de Mainfroi, qu'à celle des Sultans d'Egypte & de Syrie. Ainsi les secours qu'attendoient les Chrétiens d'Orient, étoient détournés ou retardés ; & enfin l'on vit avorter la conquête de la Terre-Sainte, entreprise d'abord avec tant de zele & d'ardeur. Les croisades si multipliées devinrent méprisables : on ne s'empressoit plus à écouter ceux qui les prêchoient ; & pour leur attirer des auditeurs, il fallut promettre à quiconque assisteroit à leurs sermons, des indulgences de quelques jours ou de quelques années.

Il arrivoit souvent qu'un Prince, après s'être croisé & avoir fait serment de partir à un certain jour marqué, différoit son voiage, soit qu'il se repentît de son vœu par légereté ; soit qu'il lui survint chez lui des affaires plus pressées. Alors il falloit avoir recours au Pape, pour obtenir dispense du serment & prorogation du terme ; & si le Pape ne goûtoit pas les raisons du Prince croisé, il ne lui épargnoit pas les censures ecclésiastiques. Telle fut la source du fameux différend entre le Pape Gregoire IX. & l'Empereur Frideric II. qui mit en feu toute l'Eglise. Dans le temps même que les Princes latins étoient les plus occupés de l'acquisition de la Terre-Sainte,

les Seigneurs établis en Orient, comme le Roi de Jérusalem, le Prince d'Antioche, le Comte de Tripoli, donnoient aux Papes d'autant plus d'affaires, que leur conduite à l'égard des infidéles, & leurs démélés entre eux, regardoient directement la conservation de la Palestine. Si on y ajoute les affaires des Evêques Latins établis en ce païs depuis la conquête, on verra que les croisades seules & leurs suites fournissoient aux Papes plus d'occupations, que n'en ont eu les plus grands Monarques.

Le Clergé Latin d'Orient mérite une attention particuliere. Nous avons vû qu'aussitôt après la conquête d'Antioche, de Jérusalem & des autres villes, on y établit des Patriarches & des Evêques Latins; & qu'on en usa de même après la prise de Constantinople. La diversité de la langue & du Rit faisoit croire aux Latins, qu'il leur étoit permis d'avoir un Clergé particulier; mais étoit-il à propos de se tant presser, & de tant multiplier les Evêques pour les Latins, qui étoient en si petit nombre? Le Patriarche de Jérusalem, par exemple, n'auroit-il pas aisément gouverné l'église de Bethléem, qui n'en est qu'à deux lieuës? Les croisés étoient venus au secours des anciens Chrétiens du païs, Syriens, Armeniens ou autres, qui avoient tous leurs Evêques établis par une longue succession. Cependant il est peu parlé dans nos histoires de ces églises désolées, sinon à l'occasion de leurs plaintes contre les Latins: ainsi sous prétexte de les délivrer des Musulmans, on leur imposoit une nouvelle servitude.

Après la perte de Jérusalem, le Patriarche

aussi-bien que le Roi se retira dans la ville d'Acre, où il résida jusqu'à la perte entiere de la Terre Sainte; & quoique son Patriarche ne fût plus que titulaire, il gardoit toujours ce titre, esperant que les croisés regagneroient Jérusalem. Il en fut de même du Patriarche d'Antioche, de celui de Constantinople, & des autres Evêques Latins de Grece & d'Orient. Depuis que les croisades ont cessé, & qu'il n'y a plus eu aucune espérance raisonnable de rétablir ces Prélats dans leurs églises, il semble qu'on auroit dû cesser de leur donner des successeurs & de perpétuer ces vains titres : d'autant plus que cet usage éloigne de plus en plus les Grecs & les autres Schismatiques, de se réunir à l'Eglise, voiant la Cour de Rome pleine de ces Evêques *in partibus*, dans des emplois peu convenables à leur dignité.

X.

Cessation des pénitences canoniques, autre suite funeste des Croisades.

Autres maux.

De toutes les suites des croisades la plus importante à la Religion a été la cessation des pénitences canoniques. Nous disons la cessation, & non pas l'abrogation: car elles n'ont jamais été abolies par des Décrets formels: on n'a jamais délibéré sur ce point; jamais on n'a dit : Nous avons examiné soigneusement les raisons de cette ancienne discipline; nous l'avons trouvée trop rigoureuse & nous avons cru devoir laisser désormais les pénitences à la discrétion des Confesseurs. Nous n'avons rien vu de semblable dans toute la suite de l'histoire. Les pénitences canoniques sont tombées insensiblement par la foiblesse des Evêques & la dureté des pécheurs ; par négligence ; par ignorance : mais elles ont

reçu le coup mortel, pour ainsi dire, par l'indulgence de la croisade. Les Saints, qui les avoient établies, vouloient punir les pécheurs, & en même-temps s'assûrer de leur conversion, & les précautionner contre les rechûtes. Pour cela on commençoit par leur prescrire une exacte retraite, qui en les éloignant des occasions du péché, leur donnoit le moien de faire de sérieuses réflexions sur l'énormité du péché, la rigueur de la justice de Dieu, les peines éternelles, & les autres vérités terribles que les prêtres qui prenoient soin d'eux, ne manquoient pas de leur représenter, pour exciter en eux l'esprit de componction. Ensuite on les consoloit, on les encourageoit, & on les affermissoit peu à peu dans la résolution de renoncer au péché pour toujours, & de mener une vie nouvelle.

Ce ne fut que dans le huitiéme siécle que l'on introduisit les pélerinages pour tenir lieu de satisfaction: & ils commencerent à ruiner la pénitence, par les dissipations & les occasions de rechûtes. Encore ces pélerinages particuliers étoient-ils bien moins dangereux que les croisades. Un pénitent marchant seul, ou avec un autre pénitent, pouvoit observer une certaine regle, jeûner ou du moins vivre sobrement; avoir des heures de recueillement & de silence; chanter des pseaumes, s'occuper de bonnes pensées, avoir des conversations édifiantes: mais toutes ces pratiques de piété ne convenoient plus au tumulte des armes, & à une multitude de soldats assemblés. Les croisés, du moins pour la plûpart, cherchoient à se divertir, & menoient des chiens & des oiseaux pour chasser, comme il paroît par la défense qui en fut faite à la seconde

croisade. C'étoit des pécheurs, qui sans aucun mouvement de conversion, sans préparation précédente, alloient pour l'expiation de leurs péchés s'exposer aux occasions les plus dangereuses d'en commettre de nouveaux. Des hommes choisis entre les plus vertueux, auroient eu peine à se conserver dans de tels voiages. Il est vrai que quelques-uns s'y préparoient à la mort, en paiant leurs dettes, restituant le bien mal acquis, & satisfaisant à tous ceux à qui ils avoient fait quelque tort. Mais il est plus aisé de se déterminer à ces pratiques extérieures, que de corriger le fond du cœur, & d'en mortifier les passions & les penchans déréglés. La croisade servoit aux uns de prétexte pour éviter la punition de leurs crimes ; & aux autres, elle étoit une occasion de continuer plus librement leurs désordres. L'histoire nous apprend qu'il se trouvoit même à la suite de ces armées des femmes déréglées, & quelques-unes étoient déguisées en hommes. Dans l'armée même de S. Louis, on trouvoit des lieux de débauche; & ce saint Roi fut obligé d'en faire une punition exemplaire. Les croisés qui s'établirent en Orient, loin de se convertir, s'y plongerent de plus en plus dans les égaremens d'une vie licentieuse & criminelle. L'exemple des naturels du païs les portoit au mal, & les y autorisoit. Enfin la beauté & la fertilité de certains cantons, comme la vallée de Damas qui est si délicieuse, ne servoit qu'à les amollir. Leurs enfans dégénérerent encore, & formerent une nouvelle nation nommée *Les Poulains*, qui n'est fameuse que par ses vices. Et voilà l'honneur qui revint à Jesus-Christ de ces entreprises formées à si grands frais,

Enfin Jerusalem & la Terre-Sainte *sont* retombées au pouvoir des infidéles, & les croisades ont cessé depuis quatre cens ans; mais les pénitences canoniques n'ont point été rétablies. Tant que les croisades durerent, elles tinrent lieu de pénitences, non-seulement à ceux qui se croisoient volontairement, mais à tous les grands pécheurs, à qui les Evêques ne donnoient l'absolution, qu'à la charge de faire en personne le service de la Terre-Sainte pendant un certain temps, ou d'y entretenir un nombre d'hommes armés. Il sembloit donc qu'après la fin des croisades on dût revenir aux anciennes pénitences; mais l'usage en étoit interrompu depuis deux cens ans au moins, & les pénitences étoient devenues arbitraires. Les Evêques n'entroient plus gueres dans le détail de l'administration des Sacremens : les religieux mendians en étoient les ministres les plus ordinaires; & ces missionnaires passagers ne pouvoient suivre pendant un long temps la conduite d'un pénitent, pour examiner la solidité & le progrès de sa conversion, comme faisoient autrefois les propres Pasteurs : ces religieux se croioient obligés d'expédier promptement les pécheurs, pour passer à d'autres.

D'ailleurs on traitoit la morale dans les écoles comme le reste de la théologie, par raisonnement plus que par autorité. On mettoit tout en question, jusques aux vérités les plus claires : d'où sont venues avec le temps un si grand nombre de décisions des Casuistes, éloignées non seulement de la pureté de l'Evangile, mais du bon sens & de la droite raison. Car où ne va-t-on point en ces matieres

quand on ſe donne toute liberté de raiſonner? Les Caſuiſtes ſe ſont plus appliqués à faire connoitre les péchés, qu'à en montrer les remedes. Ils ſe ſont principalement occupés à décider ce qui eſt péché mortel, & à diſtinguer à quelle vertu eſt contraire chaque péché, ſi c'eſt la juſtice, la prudence, ou la tempérance: ils ſe ſont étudiés à mettre, pour ainſi dire, les péchés aux rabais, & à juſtifier pluſieurs actions, que les anciens plus judicieux & plus ſinceres jugeoient criminelles. L'ancienne diſcipline à force d'être négligée & hors d'uſage, eſt tombée aux yeux de pluſieurs dans une eſpece de décri; car tel eſt le progrès des maux, de paſſer de l'indifférence du bien, juſqu'à la témérité qui oſe le mépriſer.

La derniere croiſade fut celle où mourut S. Louis, & dont nous avons vû le peu de ſuccès; mais on ne renonça pas pour cela à ces entrepriſes, même depuis la perte entiere de la Terre Sainte, arrivée vingt ans après. On continua pendant tout le reſte du treiziéme ſiécle, & même dans le quatorziéme, à prêcher la croiſade pour le recouvrement de cette Terre, & on leva des décimes pour ce ſujet, ou bien ſous ce prétexte; mais cet argent s'emploioit à d'autres uſages, ſuivant la deſtination des Papes, & le crédit des Princes. Enfin l'on s'eſt totalement dégoûté des croiſades, & on en eſt déſabuſé depuis longtemps. Les gens ſenſés inſtruits par l'expérience du paſſé, ont bien reconnu qu'en ces entrepriſes il y avoit plus à perdre qu'à gagner, & pour le temporel & pour le ſpirituel. A l'égard du ſpirituel qui eſt le ſeul objet qui intéreſſe véritablement l'Egliſe, pouvoit-on croire que les croiſades fuſſent pro-

pres à augmenter les biens de ce genre? La vraie Religion doit se conserver & s'étendre par les mêmes moiens qui l'ont établie; la prédication accompagnée de discrétion & de prudence, la pratique de toutes les vertus, & sur-tout d'une patience sans bornes. Cette discrétion & cette prudence dont nous parlons ne paroît pas avoir été le partage de divers missionnaires du treiziéme siécle. Les Freres Mineurs qui se firent tuer à Maroc, s'imaginoient qu'il n'étoit question que de mépriser la mort, & de se l'attirer sans utilité. S. Cyprien ne les auroit pas reconnus pour Martyrs. C'est la remarque de M. Fleuri dans son sixiéme Discours, où il traite des Croisades.

N. XV.

XI.

Multiplication des Ordres religieux. Défauts des Mendians. *Fleur. VIII. Disc.*

Le quatriéme Concile de Latran avoit très-sagement défendu d'instituer de nouveaux Ordres religieux : mais son Décret a été si mal observé, qu'il s'en est beaucoup plus établi depuis que dans tous les siécles précédens. On s'en plaignit dès le Concile de Lyon, tenu 60. ans après: on y réitéra la défense, & on supprima quelques nouveaux Ordres; mais la multiplication n'a pas laissé de continuer, & d'augmenter toujours depuis. Sans préjudice de la sainteté de S. François, que nous reconnoissons avoir été très-éminente, & sans vouloir diminuer le profond respect que l'on doit avoir pour ce grand Saint, ne peut-on pas se défier de ses lumieres, & craindre qu'il n'ait pas sçu tout ce qu'il auroit été à désirer qu'il connût par rapport aux Ordres Religieux? Il croioit que sa Regle n'étoit que la pratique de l'Evangile, & prenoit pour sa devise : *Ne possedez ni or, ni argent.* Ces pa-

roles avoient été dites aux Apôtres par Jesus-Christ lorsqu'il les envoia prêcher, & qu'il leur donna la puissance d'opérer des miracles. Il vouloit les éloigner de l'avarice, & leur ôter toute inquiétude à l'égard du nécessaire de la vie. S'ensuivoit-il de-là que l'on fût obligé de nourrir des hommes simples & souvent ignorans, qui sans faire de miracles, ni donner des marques d'une mission extraordinaire, alloient dans le monde prêcher la pénitence? Les peuples ne pouvoient-ils pas leur dire: Nous sommes assez chargez de la subsistance de nos Pasteurs ordinaires, à qui nous paions des dixmes & d'autres redevances. Il semble qu'il auroit été plus utile à l'Eglise que les Evêques & les Papes se fussent appliqués sérieusement à réformer le Clergé séculier sur le modéle des quatre premiers siécles, sans appeller au secours ces troupes étrangeres: ensorte qu'il n'y eût que deux genres de personnes consacrées à Dieu, des clercs destinés à l'instruction & à la conduite des fidéles & parfaitement soumis aux Evêques; & des moines entierement séparés du monde, & appliqués uniquement à prier & à travailler en silence. Au treiziéme siécle l'idée de cette perfection monastique n'étoit pas assez connue, & l'on étoit touché des désordres que l'on avoit devant les yeux, l'avarice du clergé, son luxe, sa vie molle & voluptueuse, qui avoit aussi pénétré dans les anciens monasteres.

On crut donc qu'il falloit chercher le remede dans l'extrémité opposée, & renoncer à la possession des biens temporels, non-seulement en particulier selon la Regle de S. Benoit, si sévere sur ce point; mais en

commun, enſorte que le monaſtere n'eût aucun revenu fixe. C'étoit, il eſt vrai, l'état des premiers moines d'Egypte; car quel revenu auroient-ils pu tirer des ſables arides qu'ils habitoient ? Mais ils prirent le parti de travailler plutôt que de ſortir de leurs ſolitudes, pour aller mendier. Au lieu que les Freres Mineurs, & les autres nouveaux religieux du treiziéme ſiécle, choiſirent le dangereux état d'une mendicité errante & vagabonde. Ils n'étoient pas moines, mais deſtinés à converſer dans le monde, & à y travailler à la converſion des pécheurs, eſpérant en même-temps y trouver des perſonnes qui leur fourniroient le néceſſaire. D'ailleurs leurs fonctions de Miſſionnaires & la néceſſité de préparer ce qu'ils devoient dire au peuple, ne leur paroiſſoient pas compatibles avec le travail des mains. Enfin ils trouvoient la mendicité plus humiliante, comme étant le dernier état de la ſociété humaine, au-deſſous même des plus vils ouvriers. Elle avoit été juſques là mépriſée de tout le monde, & rejettée par les plus ſaints Religieux. Nous avons vû que le vénérable Guigues dans les Conſtitutions des Chartreux donne le nom d'*odieuſe* à la néceſſité de quêter; & le Concile de Paris tenu au commencement du treiziéme ſiécle veut que l'on donne aux Religieux qui voiagent de quoi ſubſiſter, pour ne les pas réduire à mendier à la honte de leur Ordre. Saint François lui-même avoit ordonné le travail à ſes diſciples, ne leur permettant de mendier, que comme la derniere reſſource. *Je veux travailler*, dit-il dans ſon teſtament, & *je veux fermement que tous les autres Freres s'appliquent à quelque travail*

honnête, & que ceux qui ne ſçavent pas travailler, l'apprennent. Il conclut ſon teſtament par une défenſe expreſſe de demander au Pape aucun privilége, ni de donner aucune explication à ſa Regle. Mais l'eſprit de chicanne & de diſpute qui regnoit alors, ne permettoit pas qu'on s'en tînt à des paroles ſi ſimples. Il n'y avoit pas quatre ans que le ſaint homme étoit mort, quand les Freres Mineurs aſſemblés au chapitre de 1230, obtinrent du Pape Grégoire IX. une Bulle qui déclare qu'ils ne ſont point obligés d'obſerver ſon teſtament, & qui explique la regle en pluſieurs articles. Ainſi le travail des mains ſi recommandé dans l'Ecriture, & ſi eſtimé par les anciens moines, devint odieux; & la mendicité odieuſe auparavant, devint honorable.

Trente ans après la mort de ſaint François, on remarquoit déja un relâchement conſidérable dans ſon Ordre. On ſe rappelle les paroles de ſaint Bonaventure, qui ne peut être ſuſpect, & qui connoiſſoit mieux qu'aucun autre les maux de ſon Ordre dont il étoit ſi affligé. Frere Elie ſecond Général avoit été dépoſé pour divers excès, & avoit communiqué ſon eſprit à pluſieurs de ſes Freres. Saint Antoine de Pade ſe plaignit hautement d'un relâchement qui faiſoit des progrès ſi prompts & ſi rapides. Une ſi triſte expérience prouve mieux que tous les raiſonnemens, combien les anciens fondateurs d'Ordres étoient plus éclairés que les nouveaux, ſur les moiens de rendre leur œuvre véritablement utile à l'Egliſe.

XII.

Peinture des maux de l'Eglise faite par Guillaume Evêque de Paris.

Tom. 2. p. 461. 332.

Nous avons vû la triste peinture que fit des maux de l'Eglise le célebre Robert de Lincolne. Nous rapporterons ici celle qu'en a tracée Guillaume d'Auvergne, l'un des plus savans Evêques qu'ait eu l'église de Paris, & auquel le nouveau Bréviaire de Paris donne le titre de Vénérable. Dans son sermon sur saint Michel, il compare l'Eglise militante au Ciel, où il est dit dans l'Epître du jour qu'il s'éleva un grand combat. Et après avoir remarqué que dans le Ciel il ne regne point de cupidité, mais une parfaite concorde, un bel ordre, la charité, il ajoute : A l'égard de cette premiere propriété, aujourd'hui l'Eglise ne ressemble point au Ciel, mais à la terre; car la plûpart n'aiment pas moins les choses terrestres, que les aimoit la Synagogue, selon ce qu'a dit Jérémie : *Depuis le plus petit jusqu'au plus grand, tous s'étudient à satisfaire leur avarice.* Dieu a voulu que l'Eglise fût la demeure des hommes spirituels, & non des hommes charnels : les premiers qui sont entrés dans l'Eglise, étoient des hommes spirituels; mais il n'en est plus ainsi. Dieu a voulu que l'Eglise fût le lieu de l'union & de la concorde : maintenant elle est devenue le lieu de la dissention & de la discorde. Jesus-Christ a voulu qu'il regnât un ordre merveilleux dans l'Eglise : maintenant ce n'est plus que confusion ; ceux qui devroient être au dernier rang, occupent le premier. Jesus-Christ a voulu que son Eglise retentît d'actions de graces; maintenant la plupart prononcent de bouche les louanges de Dieu ;

mais leur vie n'est, pour ainsi dire, qu'un blasphême continuel.

L'Eglise, dit-il dans un autre sermon, a été autrefois la demeure des Saints ; elle est devenue ensuite une caverne de voleurs, à cause de plusieurs méchans qui s'y sont tenus cachés ; car on ne souffroit point alors que les méchans y parussent ouvertement. Mais aujourd'hui c'est la demeure publique des ravisseurs : *Sed hodiè est manifesta habitatio raptorum.* A l'égard de notre temps, dit-il ailleurs, qui est la lie, pour ne pas dire, la fin des siécles, il ne paroît dans nos Prélats rien de cette sagesse céleste, rien de cette fermeté qui convient tant à leur état ; c'est tout le contraire ; on n'apperçoit en eux que l'image de la turpitude de tous les vices, dont ils portent les marques. Il en est de même des Prêtres & du Clergé inférieur : on ne voit en eux aucune sorte de vertu ; il y paroît au contraire tant de difformité, qu'ils méritent plutôt le nom de scélérats, que celui de pécheurs. Ainsi parloit ce grand Evêque des abus dont il étoit témoin. Ces maux, quoique très-grands, n'étoient que la préparation de scandales d'un autre genre, que l'on verra paroître dans la suite des siécles. Les maladies qui attaquent le corps de l'Eglise, varient selon les temps ; & celles qui sont les plus déclarées au-dehors, ne sont pas toujours les plus dangereuses. Dans le siécle que nous considérons, l'Eglise avoit encore de puissans motifs de consolation, comme on en jugera par les biens qu'elle possédoit, & dont nous allons marquer les plus considérables.

P. 320. t. 2.

Vers la fin du t. 2.

XIII.

Biens de l'Eglise.

En Angleterre nous voions briller le zéle & la générosité du célebre Evêque de Lincolne, dont nous avons rapporté les paroles. Il étoit consolant pour ceux qui gémissoient en secret des maux de l'Eglise, de voir un Prélat si distingué, élever sa voix comme une trompette contre les abus & les désordres ; remonter à la source des maux ; ne dissimuler pas ceux qu'une prudence trop humaine auroit pu porter à couvrir. Plusieurs, il est vrai, accuserent son zéle d'amertume ; & méme quelques gens de bien qui donnoient le nom de sage réserve à leur excessive timidité, s'imaginoient que cet Evêque avoit trop de vivacité. Mais quand on se rappelle avec quelle force les saints Peres s'élevoient contre les maux de leur temps, sans comparaison moins grands & moins diversifiés, on ne peut que combler de louanges un Prélat, qui vouloit se régler sur ces anciens & admirables modéles. Ce qui ne sauroit être assés remarqué, c'est que ce grand homme ne disoit rien que de vrai. *Ut vera fateamur*, dirent les Cardinaux mémes au Pape qui paroissoit blessé, *Vera sunt quæ dicit.* Nous ne saurions le condamner. Il est bon Catholique & vaut mieux que nous.

Biens en Angleterre & dans tout le Nord.

Robert de Lincolne n'étoït pas le seul digne Evêque que possedât l'église d'Angleterre dans le treiziéme siécle. S. Edmond Archevêque de Cantorberi connu en France sous le nom de S. Edme, fut un modele de vertu dans les différens états où il vécut avant son Episcopat. Lorsqu'il professoit les arts libéraux, il se précautionnoit contre les écueils d'un emploi où la plûpart prennent un goût

tout profane. Il se soutenoit par une priere assidue & par la méditation des vérités éternelles. Lorqu'il passa de cette étude si séche à celle de la théologie, il attira la bénédiction de Dieu sur ses leçons & sur ses prédications par ses larmes, ses prieres & sa pénitence. Aussi forma-t-il des disciples, qui se mirent dans les monasteres les plus réglés, à l'abri de la corruption du siécle. Il n'est pas étonnant qu'un tel homme ait résisté aux empressemens de ceux qui vouloient l'élever à l'épiscopat, & qu'il n'ait cédé qu'à la violence. Il s'appliqua infatigablement à remédier aux maux dont l'église d'Angleterre étoit affligée. Il se plaignit souvent au Roi, de la foiblesse avec laquelle il souffroit les Légats du Pape réduire l'église d'Angleterre à une honteuse servitude. Ne pouvant sauver en méme temps le spirituel & le temporel, il préféra la conservation du spirituel, donnant au Pape tout l'argent qu'il vouloit, pour obtenir la liberté des élections ; mais comme il vit que tout alloit en dépérissant par l'aveugle dévouement du Roi au Légat, la douleur dont il fut accablé, le porta à se condamner à un exil volontaire. Cette action étoit sans doute contre les regles ordinaires, & personne n'auroit pu la lui conseiller ; mais peut-être Dieu vouloit-il inspirer plus d'horreur des abus qui regnoient en Angleterre, en permettant que le premier & le plus saint Evêque de ce Roiaume n'en pût soutenir la vue. Si c'est une chose répréhensible dans ce digne Pasteur d'avoir quitté sa place, ce n'étoit qu'un défaut de lumiere, qui lui fut commun avec la plûpart des saints Evêques des siécles où l'iniquité abondoit. Ce défaut a été couvert par

une ardente charité, une pénitence rigoureuse, des gémissemens continuels sur les maux de l'Eglise ; & sa sainteté a été manifestée par un grand nombre de miracles.

S. Richard Evêque de Chichestre marcha sur les traces de S. Edmond son maître. Il donna dans ses différens emplois des preuves de son humilité & de son désintéressement. Il souffrit avec patience l'injustice du Roi Henri qui le réduisit à vivre d'aumônes. Le Pape Innocent IV. aiant pris la défense de cet Evêque si injustement persécuté, il n'emploia ses biens qu'à soulager les pauvres, son temps & ses talens qu'à nourrir son troupeau. Il ne se servoit que de vaisselle de terre, & fit vendre jusqu'à son cheval pour secourir les misérables, & approcher davantage de Jesus-Christ le chef & le modele de tous les Pasteurs. Toutes les puissances ne furent pas capables de le fléchir à l'égard d'un Curé scandaleux. Son Episcopat fut si plein de bonnes œuvres, qu'il mourut épuisé de travaux. Il se fit aussi à son tombeau plusieurs miracles ; & il est bon de le remarquer, afin que cette publique attestation que Dieu rendoit à la vertu de ses serviteurs, nous soit une preuve sensible des richesses que possédoit l'Eglise dans ces temps de disette & de calamité.

Seval Archevêque d'Yorc autre disciple de S. Edmond, avoit un mérite très-distingué. Quoiqu'il fût d'un caractere très-modéré, il ne put éviter la surprenante persécution qu'il eut à essuier de la part du Pape Alexandre IV. Il ne crut pas pouvoir conférer les meilleurs bénéfices de son Diocèse à des Italiens, qui n'avoient d'autre mérite que leur insatiable avarice, & qui ne pouvoient être d'au-

cune utilité aux ames rachetées du sang de Jesus-Christ. La crainte d'une excommunication injuste ne l'empêcha pas de faire son devoir dans une occasion si importante. Le Pape ne se contenta pas de l'en menacer; il en vint à l'exécution. Ce saint Evêque fut donc excommunié dans tout le Roiaume au son des cloches & en éteignant les cierges. Mais il supporta avec une foi & une patience admirable un traitement si indigne & si humiliant. Le peuple le combloit de bénédictions en secret, tandis que le premier des Pasteurs l'excommunioit si solemnellement. Le saint Prélat fit au Pape des remontrances qui ne furent pas même écoutées, & il ne lui resta d'autre parti que de s'adresser au Souverain juge, dont les Arrêts sont dictés par une justice incorruptible, & de citer le Pape à ce suprême Tribunal; tous ceux de la terre étant fermés à l'innocence opprimée.

Thomas de Chanteloup Chancelier d'Angleterre conserva dans cette place éminente l'innocence qu'il avoit toujours eue. Il emploia son crédit & son autorité à faire tout le bien qui dépendoit de lui. Il rendoit la justice avec intégrité, & prenoit dans l'occasion la défense des plus foibles, contre les plus puissans, quand ils avoient tort. Le désir de ne travailler qu'à son salut lui fit quitter la Cour, pour se consacrer à la retraite & à l'étude des Livres saints. Mais l'église d'Herford le choisit pour Pasteur. Son Episcopat fut court; & l'idée que l'on avoit de sa grande vertu fit qu'on le canonisa peu de temps après sa mort.

La Religion Chrétienne fit dans le cours du treiziéme siécle de grands progrès dans le Nord. Elle s'étendit considérablement dans la

Livonie par les travaux d'Albert troisiéme Evêque de Riga ; & en Prusse par des Moines de Citeaux, qui convertirent même quelques grands Seigneurs du païs. On y établit des écoles pour y former des jeunes gens, qui pussent s'appliquer ensuite à continuer la mission. Cet établissement si important & si utile montroit du bon goût dans ceux qui le procuroient. Les Curlandois furent aussi du nombre de ceux qui se convertirent alors. Nous avons parlé de la nature de ces conversions. Elles se ressentoient de l'état où étoit l'Eglise ; cependant ce progrès extérieur de la Religion mérite d'être remarqué, non-seulement parce qu'il est l'effet des promesses ; mais encore parce qu'il ouvre la voie à la sanctification des Elus, que Dieu s'est choisis parmi ces peuples nouvellement incorporés à l'Eglise catholique.

XIV.

Biens en France.

C'est en France que se sont formés la plûpart des saints Evêques d'Angleterre dont nous avons parlé. L'Ecole de Paris étoit si célébre, qu'on y venoit des païs les plus éloignés, pour recevoir la lumiere. L'église de France possédoit en même-temps des Evêques d'une éminente vertu, & d'un grand zéle pour les intérêts de Jesus-Christ. Saint Guillaume de Bourges avoit un mérite extraordinaire. Son éducation, sa conduite lorsqu'il étoit Chanoine, sa retraite dans l'Ordre de Cîteaux, la vie sainte qu'il y mena, tout en lui étoit digne de vénération. L'histoire de son élection fait connoître quelle idée on avoit encore des qualités que doit avoir un Evêque, & de quelle conséquence il étoit de n'en choisir que

d'une vertu conſommée. Le Clergé de Bourges ſe trouve embarraſſé, & envoie prier Eudes Evêque de Paris de venir l'aider à donner un digne chef à leur égliſe. Après une mûre & ſérieuſe délibération, on convient de prendre un des plus éclairés & des plus ſaints Abbés de l'Ordre de Citeaux. L'Evêque de Paris chargé de choiſir l'un des trois qui lui furent nommés, & dont Guillaume étoit un, paſſa la nuit en prieres, & conjura le Seigneur de ne pas permettre qu'il ſe trompât dans un choix ſi important. Le lendemain il offre le ſaint Sacrifice, met trois billets ſous la nappe de l'autel, & s'étant proſterné avec deux hommes éminens en ſcience & en vertu, il répand beaucoup de larmes, & prie Dieu de faire connoître celui qu'il avoit choiſi. Qu'un tel exemple eſt capable de confondre ceux qui s'imaginent que la naiſſance, ou quelques qualités ſuperficielles ſuffiſent pour être en état de gouverner les ames! Guillaume élu d'une maniere ſi canonique vouloit néanmoins s'enfuir; mais les Saints n'en avoient point alors la liberté, & on les forçoit ſouvent de devenir les Princes du peuple de Dieu. C'eſt à des ſiécles poſtérieurs, qu'étoit réſervé ce caractere funeſte de laiſſer le vrai mérite dans l'obſcurité. Il n'eſt pas étonnant qu'un homme qui apportoit à l'Epiſcopat des diſpoſitions auſſi ſaintes que celles de l'Abbé de Chailli, ait gouverné ſon troupeau avec une vigilance, une charité, une douceur, une humilité, un zéle digne d'un ſucceſſeur des Apôtres.

Le B. Etienne Evêque de Tournai fit auſſi beaucoup d'honneur à l'égliſe de France. Aiant été formé par des Chanoines vraiment

réguliers de la Congrégation de S. Victor ; il fit de grands biens dans les places où sa science & sa vertu l'éleverent. Quand il fut Evêque, son mérite parut encore avec plus d'éclat. Ceux qui faisoient consister la grandeur épiscopale dans le luxe de la table & des équipages, dans une nombreuse suite de domestiques, dans le crédit à la Cour, & dans tout ce qui releve les puissans du siécle, trouvoient que l'Evêque de Tournai ne savoit pas soutenir sa dignité. Etienne forcé de faire son apologie sur ce point, avoue qu'il ne sort pas de son Diocèse, qu'il assiste autant qu'il lui est possible à l'office avec les autres, qu'il annonce à ses diocésains la parole de Dieu, qu'il travaille à éloigner son troupeau des erreurs qui pouvoient l'empoisonner, qu'il déteste la simonie, qu'il administre lui-même les Sacremens, qu'il s'applique à porter les pécheurs à la pénitence ; que dans ses momens de loisir il étudie l'Ecriture-Sainte, qu'il exerce volontiers l'hospitalité envers les gens de bien, qu'il évite dans ses repas tout ce qui est inutile & recherché, & qu'il n'emploie point le patrimoine des pauvres à traiter les mondains. Qu'une telle apologie étoit capable de couvrir de confusion ceux qui s'étoient attirés une pareille réponse ! Qu'elle est propre à nous faire sentir en quoi consiste la véritable grandeur d'un Evêque !

Etienne de Chatillon Evêque de Die fut encore un Prélat d'une éminente vertu. Il avoit passé sa jeunesse dans l'innocence, lorsqu'il entra dans l'Ordre des Chartreux à la fleur de son âge. Quel progrès ne devoit point faire dans la piété un juste qui embrassoit les travaux de la plus rigoureuse péni-

ce ! Etant Prieur de sa Communauté, il
rna à son avancement spirituel, la nécef-
: où il se trouva de sortir de son sépulcre
ur recevoir les hôtes que la piété de ces
nts solitaires attiroit. Etienne les instruisoit
ses discours pleins de sagesse, & les édi-
t par les exemples de toutes les vertus
on trouvoit en lui. Que l'on juge du bien
a dû faire un homme qui avec de telles
positions monta, ou plutôt fut traîné mal-
: ses cris & sa résistance, sur le Siége épis-
pale.

Que de merveilles nous présente le Diocèse
Liége ! On y voioit une multitude de fem-
s vertueuses & de vierges chrétiennes, qui
gnoient à la vie la plus sainte, la péni-
ice la plus austere. Elles ne songeoient qu'à
ire à Dieu & qu'à faire chaque jour de
uveaux progrès dans la pureté & l'humi-
:. Elles avoient un zèle accompagné de
destie, pour communiquer aux autres le
sor de la piété qu'elles avoient le bonheur
posséder. Dieu leur accorda les dons sur-
urels qui étoient si communs dans les beaux
cles de l'Eglise, & voulut renouveller en
r faveur ses anciens prodiges.

Le Roi Philippe-Auguste avoit de grands
auts, & il scandalisa son Roiaume par l'a-
sion qu'il conçut pour la Reine Ingeburge;
is il écouta les avertissemens charitables
e le Pape & les Evêques lui donnerent ; &
ara enfin le scandale qu'il avoit causé. Il
pectoit sincerement la Religion, comme il
montra dans le discours si chrétien qu'il fit
es soldats, lorsqu'il alloit livrer bataille au
mte Ferrand. Ses troupes lui demande-
t sa bénédiction, & des clercs adresserent

à Dieu leurs prieres & leurs larmes, pendant que le Roi combattoit. Ce goût de piété & de religion fait voir combien on étoit alors éloigné de cette extinction de foi, qui fera dans les siécles suivans des progrès si affligeans. Philippe-Auguste voulant laisser un témoignage subsistant de sa reconnoissance envers Dieu de la victoire qu'il lui avoit accordée, fonda un monastere où il voulut qu'on établît une exacte régularité. Le respect qu'il avoit pour le Bienheureux Etienne depuis Evêque de Tournai, le porta à le choisir pour un des parains de Louis VIII. son successeur.

Louis VIII. dont le regne fut si court, croioit servir l'Eglise en se croisant pour aller combattre les Albigeois. L'humble docilité qu'il avoit pour les conseils du Pape & de ses Légats, est une preuve que ce Prince désiroit de plaire à Dieu. Entre ses vertus on loue sa chasteté conjugale. Il ne connut jamais d'autre femme que la Reine Blanche, qui avoit une vertu très-solide. Cette Princesse édifia toute l'Eglise par sa piété, & emploia son autorité a faire honorer Dieu dans le Roiaume dont elle eut la Regence.

Mais nous ne voions rien de plus merveilleux dans le treiziéme siécle que S. Louis. Plus on étudie le caractere de ce saint Roi, & plus on le trouve admirable. Il avoit éminemment les qualités que l'on releve dans Constantin, dans Théodose, & dans Charlemagne; leur zéle pour la propagation du Christianisme; leur attention à procurer à leurs sujets tous les moiens de se sanctifier; leur respect pour la Religion, & tout ce qui les a rendus si grands & si célebres. Mais il y a eu dans ces grands Princes des taches que

s ne voions pas dans S. Louis. Il avoit
tes les graces extérieures qui peuvent
irer le respect & la vénération ; un port
estueux, des manieres douces & insinuan-
, un air noble, mais qui laissoit entrevoir
fond de bonté qui lui attachoit tous les
rs. Son esprit étoit solide & judicieux. Si
siécle eût été celui des sciences, quel
grès n'y auroit-il pas fait! Il possédoit
t ce que l'on pouvoit apprendre de plus
e dans le temps où il vivoit. Sa pénétration
on discernement l'élevoient en plusieurs
asions au-dessus des préjugés de son siécle,
nme on le voit dans sa célebre Pragma-
e.

e qui nous touche davantage dans saint
is c'est son cœur & sa piété ; son tendre
ur pour Dieu ; son attachement à sa loi ;
ésir qu'il avoit de lui plaire & de le faire
ner dans ses Etats ; son humilité ; son pro-
d respect pour Jesus-Christ & ses myste-
; son attention à pratiquer tous les exer-
s de la Religion ; son affection pour son
ple, sa compassion pour les misérables,
infatigable application à répandre la lu-
re dans son Roiaume, à poursuivre les
chans, & à donner des marques de sa con-
ce aux gens de bien, & à ceux qui ren-
ent à l'Eglise des services essentiels. Qu'il
t consolant pour l'Eglise, & en particu-
pour celle de France, de posséder un
si saint & si parfait! Si le treiziéme siécle
malheureux par tant d'endroits, son bon-
r est grand d'avoir produit un Prince si
tueux.

La Reine Margueritte étoit digne d'avoir
époux tel que S. Louis. Elle vouloit être

de tous ses exercices de piété, & entrer en participation de ses bonnes œuvres. Elle portoit à la vertu les personnes de son sexe, & ne souffroit pas, comme nous l'avons vu, que personne violât les regles de la plus exacte modestie. La Bienheureuse Isabelle fille unique de la famille Roiale, voulut consacrer à Jesus-Christ sa virginité, & n'avoir que lui pour époux. Toute sa vie ne fut qu'une suite continuelle de prieres, de lectures & de travail. Lorsque le Pape lui écrivit fortement pour la porter à écouter les propositions d'un mariage avec le jeune Conrad fils de l'Empereur Frideric, & qu'il lui fit valoir l'avantage de devenir Imperatrice, elle répondit que la derniere des vierges consacrées à Dieu étoit au-dessus de la premiere femme de l'univers. La reconnoissance qu'elle eut de la victoire que Dieu lui avoit fait remporter sur le siécle, la retint toujours dans une profonde humilité. Son palais étoit une espece de monastere, où elle menoit une vie vraiment digne de l'Epoux qu'elle avoit choisi. Qu'un Roiaume est heureux, lorsque la Cour, écueil ordinaire de l'innocence, est pour ceux qui en approchent une école de vertu !

La famille Roiale eut encore une autre Saint en la personne de Louis Evêque de Toulouse. Il méprisa les grandeurs du monde, dès qu'il put les connoître. Il étoit beau de voir un jeune Prince uniquement touché de la loi de Dieu, y trouver des charmes qui la lui faisoient préférer à tous les vains plaisirs des pécheurs. Quand on le pressa d'accepter les offres que son pere lui faisoit de lui céder la Couronne de Naples, il dit ces paroles qui suffiroient pour donner une haute idée de sa

vertu;

vertu : *Jesus-Christ est mon Roiaume, quand tout le reste me manqueroit ; j'aurai tout en le possédant ; au lieu que tout me manquera si je suis privé de lui.* Elevé malgré lui dans un âge encore tendre sur le Siége de Toulouse, il s'acquitta avec zéle de toutes les fonctions épiscopales ; & aiant fait inutilement ses efforts pour obtenir qu'on lui permît de quitter un fardeau si redoutable, il obtint de Dieu ce que les hommes refuserent de lui accorder, en mourant à l'âge de 23. ans.

XV.

Biens en Espagne.

La Religion Chrétienne se releva en Espagne pendant le XIII. siécle. Alphonse IX. Roi de Castille remporta sur les Musulmans une victoire très-éclatante, qui fut attribuée aux ferventes prieres que l'on fit à Rome pour l'heureux succès des armes de ce Prince. Ferdinand mérita par ses conquêtes le titre de Grand, & par ses vertus celui de Saint. Il passe pour le premier fondateur de la célebre Université de Salamanque, à laquelle son fils Alphonse X donna de grands revenus. Il rétablit le Christianisme à Cordoue, & consacra toutes ses victoires à la Religion. La prise de Seville est un événement des plus remarquables de l'église d'Espagne. Trois cens mille Musulmans en sortirent, sans avoir eu la liberté d'ôter seulement une tuile de la grande Mosquée, qu'ils prévoioient devoir être consacrée au culte des Chrétiens.

Jacques Roi d'Arragon fit aussi refleurir le Christianisme dans le Roiaume de Valence qu'il enleva aux Musulmans, & dans les Isles Majorque où l'on établit un Siége Episcopal. Alphonse de Castille fit traduire l'Ecri-

ture-Sainte en Langue vulgaire, & donna un corps de loix qui eſt un abrégé de Théologie, & de droit canonique. S. Pierre Nolaſque inſtitua l'Ordre de la Merci pour la rédemption des Captifs ; & Jacques Roi d'Arragon favoriſa ce pieux établiſſement. L'objet en étoit très-utile. Le charitable Fondateur étoit principalement touché du péril où étoient les Chrétiens d'abandonner la foi, pour recouvrer la liberté.

Diegue Evêque d'Oſma illuſtre par ſa naiſſance, mais infiniment plus encore par ſon éminente piété, fut l'ornement de l'égliſe d'Eſpagne. Il s'appliquoit à former de bons eccléſiaſtiques, & à en remplir ſon Chapitre. Il leur propoſa d'embraſſer la vie réguliere & réuſſit dans cette édifiante réforme. Ce Saint Evêque attacha à ſon égliſe S. Dominique, qui étoit encore jeune, mais qui avoit déja une vertu conſommée. Nous avons vu quels biens fit dans toute l'Egliſe cet homme apoſtolique. S. Dominique fut ſuſcité de Dieu pour faire une eſpece de renouvellement dans tous les païs où ſon Ordre pénétra. Ce ſaint Ordre fut dès ſon origine une pépiniere de grands hommes. Il a procuré à l'Egliſe des biens dont il n'eſt pas poſſible de faire le dénombrement. Il a produit des Papes édifians, des Cardinaux zélés pour l'honneur de la Religion, des Evêques d'une grande ſainteté, des Miſſionnaires & des Prédicateurs animés de l'eſprit du Chriſtianiſme, des Docteurs & des Théologiens ſavans & éclairés.

Les Freres Prêcheurs n'étoient pas tant d'abord un nouvel Ordre, qu'une nouvelle Congrégation de Chanoines réguliers. Ce ne fut qu'au premier Chapitre général, que ſaint

Dominique & ses confreres embrasserent la pauvreté entiere, renonçant aux fonds de terre, à l'exemple des Freres Mineurs; ce qui les réduisit à être mendians comme eux. Mais ils pratiquerent la pauvreté plus simplement & plus noblement; & l'on ne voit point chez eux de ces disputes frivoles sur la propriété & le simple usage, qui causerent chez les Freres Mineurs de si cruelles divisions. S. Dominique reçut le don des miracles dans un degré fort extraordinaire. Il guérit des malades & ressuscita des morts. Les premiers disciples qu'il forma étoient des hommes merveilleux. Nous en avons fait connoître quelques-uns.

Si S. Thomas d'Aquin a mérité le titre de Docteur Angelique, par la sublimité de sa doctrine, il ne le mérita pas moins par la pureté de sa vie. Il est glorieux pour l'Ordre de S. Dominique d'avoir enfanté un Docteur qui a marché si fidélement sur les traces de saint Augustin. C'est par l'effet d'une Providence singuliere & toujours attentive à préparer de loin des ressources aux maux de l'Eglise, que Dieu voulut que les précieuses vérités de la grace efficace par elle-même, & de la prédestination gratuite, fussent établies si clairement & si fortement dans les Ouvrages de S. Thomas. Dieu voulut encore que l'Ordre de S. Dominique transmît d'âge en âge cette importante doctrine, à laquelle les Papes mêmes devoient un jour rendre témoignage dans les tems les plus malheureux, & lorsque tout pourroit paroître désespéré.



XVI.

Biens en Italie & en Allemagne.

S. François fut la gloire de l'Italie, comme S. Dominique fut celle de l'Espagne. Ce que nous avons dit des défauts de son Institut, ne préjudicie point à sa grande sainteté. Ses vertus personnelles & celles de ses premiers disciples attirerent la bénédiction que Dieu donna à leurs travaux. Ils parurent dans un siécle très-corrompu, pour ramener l'idée de la charité & de la simplicité Chrétienne, & pour suppléer au défaut des Pasteurs ordinaires, dont la plûpart étoient ignorans & scandaleux. S. François avoit pris pour objet de son Institut la conversion des pécheurs; & comme pour convertir, il faut commencer par instruire, ses disciples comprirent qu'il étoit absolument nécessaire qu'ils étudiassent. Ils réussirent mieux dans l'étude que la plûpart des clercs de leur temps, parce qu'ils avoient des intentions plus pures, ne cherchant, du moins plusieurs, que la gloire de Dieu & le salut du prochain; au lieu que les clercs étudioient, souvent pour parvenir aux bénéfices & aux dignités ecclésiastiques.

Sainte Claire animée du même zéle que saint François institua un Ordre de filles, qui pendant long-temps ont édifié l'Eglise par leur amour pour la pénitence. S. Antoine de Pade se rendit si célebre par ses prédications, qu'on venoit de tous côtés pour l'entendre, & que ses discours produisoient des fruits abondans, & opéroient des changemens qui tenoient du prodige. S. Bonaventure fut un si parfait modéle d'innocence, que dès sa jeunesse ses maîtres disoient qu'il sembloit que le péché d'Adam n'avoit point passé en lui. Il s'appliqua à

arrêter le relâchement qui s'introduisoit dans son Ordre. Il servit l'Eglise par ses travaux & par ses Ecrits, & conserva dans les premieres dignités une humilité qui lui faisoit désirer ardemment la derniere place. L'onction que l'on trouve dans plusieurs de ses Ouvrages étoit le fruit de sa grande piété. Ce saint Docteur connoissoit bien les maux de son temps, & savoit distinguer les différens âges de l'Eglise. Il vouloit qu'on reglât ses communions sur la conformité que l'on a avec la vertu des Chrétiens qui ont paru dans les divers siécles de l'Eglise. Si, disoit-il, quelqu'un se trouve dans l'état de l'Eglise primitive, il est bon qu'il communie tous les jours. S'il se ressent de l'état de l'Eglise finissante, il doit communier rarement : Que si l'on tient le milieu entre ces deux extrémités, il faut se régler en conséquence, & s'éloigner quelquefois des saints Mysteres, pour apprendre à les respecter, & s'en approcher quelquefois pour s'enflammer de l'amour divin. Ce trait de la doctrine de S. Bonaventure montre quelle étoit sa lumiere dans les voies de Dieu. On trouve dans ses Ecrits les grands principes de S. Augustin sur les vérités de la grace & de la morale Chrétienne développés avec beaucoup d'exactitude.

La Bienheureuse Marguerite de Cortone donna en Italie un exemple illustre de pénitence. Jean le Bon converti par les prieres de sa mere fit une pénitence si rude, que les circonstances en paroissent presque incroiables. Il forma des disciples, & ce fut le commencement des Ermites de S. Augustin. Plusieurs Papes avoient de bonnes qualités. Clement IV. étoit ennemi des richesses & de l'ambi-

tion. S. Celestin avoit une piété sincere & un grand attrait pour la pénitence. Gregoire X. s'efforça de procurer la réunion des Grecs. En Allemagne sainte Elisabeth mena une vie très-sainte & très-édifiante. Pendant son mariage elle pratiquoit les exercices de la plus éminente piété du consentement du jeune Prince son mari, qui étoit lui-même très-vertueux. Pendant son veuvage elle fit de nouveaux progrès dans la piété; & dans un âge encore tendre elle avoit la vertu de ceux qui ont vieilli dans la crainte de Dieu. Elle mourut à l'âge de vingt-quatre ans. Sainte Hedvige donna aussi au monde l'exemple d'une rare vertu. Elle marcha constamment dans les voies pénibles de la pénitence pendant quarante ans, & supporta avec une patience admirable les afflictions par lesquelles Dieu voulut l'éprouver. Agnès sœur du Roi de Boheme se consacra à Dieu sous la Regle de S. François, & vint à bout de rompre les mesures que l'on avoit prises pour lui faire épouser ou l'Empereur, ou le Roi d'Angleterre.

XVII.

Autres biens. Passons en Orient, & considérons le bien qui s'y présente. Jean Veccus Patriarche Grec de Constantinople se réunit avec l'Eglise Latine, & travailla par ses exhortations & par ses Ecrits à tirer du schisme ceux qui voulurent l'écouter. La conversion de ce grand homme fut un événement très-consolant pour l'Eglise; mais il servit aussi à montrer combien le schisme avoit jetté de profondes racines parmi les Grecs. On auroit pu croire que le changement de gouvernement & un

bon Patriarche procureroient à l'Eglise Grecque la guérison de ses maux, l'Empereur entrant beaucoup, & depuis long-temps, dans les affaires de cette Eglise, & le Patriarche de Constantinople aiant de son côté parmi les Orientaux presque autant d'autorité que le Pape en Occident. Mais on se seroit trompé dans ces vues, comme l'événement ne l'a que trop fait voir. Les meilleures intentions du premier Pasteur des Grecs, l'appui de l'autorité d'un Empereur aussi absolu & aussi zélé pour la réunion, que Manuel, ne produisirent aucun changement stable dans l'état des affaires; & le corps des églises d'Orient demeura livré à l'esprit de division & de schisme. Il faut convenir que les Latins & les Papes à leur tête ne s'y prenoient pas toujours comme il faut pour guérir les préventions & les haines des Grecs : & Dieu permettoit que les choses tournassent ainsi, parce que la séparation des Orientaux étoit une de ces plaies qui devoit avoir une longue durée. Mais en mettant à part ce rétablissement général & solide des Grecs que les efforts humains ne purent procurer, on peut envisager certains biens que Dieu tira par sa bonté du milieu de ces efforts même.

Un grand nombre de Jacobites & de Nestoriens se réunirent à l'Eglise Catholique, & renoncerent à leurs erreurs. Plusieurs zélés Missionnaires porterent l'Evangile chez les infidéles, & souffrirent le martyre. On parloit fortement des maux de l'Eglise, & on témoignoit vouloir y remédier. On ne dissimuloit point ces maux, & l'on n'étouffoit pas la voix de ceux qui en faisoient connoitre la grandeur. Dans les controverses que l'on eut

à soutenir pour la réunion, divers points de Doctrine furent éclaircis & traités avec soin. Les gens de bien, & qui avoient de la science étoient écoutés, & le mérite étoit encore élevé en honneur. L'on s'assembloit en concile, & il y eut au moins des intervalles de paix, qui étoient un témoignage public & solemnel de la violence qui est faite à l'Eglise, quand de grandes portions viennent à se séparer, & prétendent vivre à part, sans garder avec leurs freres les sacrés liens de la Communion Ecclésiastique.

Fin du treiziéme Siécle.

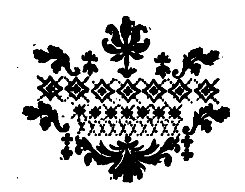


TABLE CHRONOLOGIQUE.

Pour le quatorzième Siècle.

AN. DE J. C. 1301. LE Pape Boniface VIII. écrit par tout pour faire valoir ses exorbitantes prétentions.

Commencement du fameux différend du Pape Boniface VIII. avec le Roi de France Philippe le Bel.

1302. Les Seigneurs de France écrivent fortement aux Cardinaux contre les entreprises du Pape.

Démission de Jean Patriarche de Constantinople.

Ottoman Sultan des Turcs continue ses progrès dans l'Empire des Grecs.

Concile en Espagne.

Publication de la fameuse Bulle *Unam Sanctam* de Boniface VIII.

1303. Guillaume de Nogaret présente une requête contre le Pape.

Albert d'Autriche est reconnu Roi des Romains par le Pape.

Schisme en Hongrie causé par les entreprises du Pape.

Appel au futur Concile auquel adhèrent tous les Ordres du Royaume de France.

Mort de S. Ive Prêtre.

Le Pape Boniface VIII. publie plusieurs Bulles contre les Appellans de France. Sa prise par Nogaret. Sa mort.

Benoît XI. est élevé sur le S. Siège.

Procédures contre les Templiers.

1311. Concile de Ravenne sur l'affaire des Templiers & sur la discipline.

Premiere session du Concile de Vienne.

1312. Suppression de l'Ordre des Templiers.

Seconde & troisiéme Session du Concile de Vienne.

Henri de Luxembourg couronné Empereur.

Divisions entre les Grecs à Constantinople.

1313. Canonisation de S. Pierre Celestin.

On prêche la Croisade en France.

Mort de l'Empereur Henri.

1314. Exécution des Templiers.

Mort du Pape Clement V. Son trésor pillé.

Conciles de Sens & de Ravenne.

Louis de Baviere élu Roi des Romains.

Philippe-le-Bel meurt. Son fils Louis Hutin lui succede.

1315. Conciles de Saumur & de Nougarot.

Mort du B. Henri de Trevise.

Fin du fameux Raimond Lulle.

On découvre des hérétiques en Autriche.

1316. Mort de Louis Hutin. Philippe-le-Long lui succede.

Jean XXII. est élevé sur le Saint Siége.

1317. Le Pape donne des avis aux Rois de France & d'Angleterre.

Canonisation de S. Louis de Toulouse.

Erection de plusieurs nouveaux Evêchés en France,

Publication des Clementines.

Le Pape publie des Bulles pour faire cesser la division des Freres Mineurs.

Réforme de l'Ordre de Grandmont.

Concile de Ravenne.

1318. Concile de Senlis.

Nouveaux Evêchés encore érigés en France par Jean XXII.

Le Pape envoie des Missionnaires en Tartarie.

Condamnation de l'Evêque de Cahors.

Nouvelles Bulles du Pape contre les Freres Mineurs indociles.

Freres Mineurs brûlés à Marseille.

1319. Institution de l'Ordre de Christ en Portugal.

Institution de l'Ordre du Mont Olivet en Italie.

1320. Ladislas Loctec est couronné Roi de Pologne.

Nouveaux Pastoureaux en France. Le Pape écrit contre eux.

Suppression de l'Evêché de Recanati.

1321. Inquisiteurs tués en Dauphiné.

Mort de Philippe-le-Long. Charles-le-Bel Roi de France.

1322. Disputes entre les Freres Mineurs sur la propriété de ce qu'ils mangeoient. Plusieurs Bulles du Pape à ce sujet.

Conciles de Valladolid & de Cologne.

1323. Canonisation de S. Thomas d'Aquin.

Mort de S. Elzéar Comte d'Arien.

Le Pape publie une Bulle contre l'Empereur Louis de Baviere. L'Empereur en appelle.

Le Pape décide la question de la propriété de ce que mangeoient les Freres Mineurs.

1324. Nouvelle Bulle contre l'Empereur.

Origine de la Procession du Saint Sacrement.

Persécution cruelle en Lithuanie.

Sentence du Pape contre l'Empereur Louis.

Concile de Tolede.

1325. Mort de Denis Roi de Portugal. Sainte Elisabeth veuve gouverne avec beaucoup de sagesse.

1326. Le Pape condamne les erreurs de Jean d'Olive Frere Mineur.

Conciles de Senlis, d'Avignon, & de Marciac.

1327. Concile de Ruffec.

Louis de Baviere passe en Italie.

Indulgence de l'*Angelus*.

Mort de S. Roch.

Nouvelles Bulles du Pape contre l'Empereur Louis.

1328. Louis de Baviere se fait couronner à Rome.

Mort de Charles-le-Bel Roi de France.

Philippe de Valois lui succede.

Mort d'Augustin Triomfe.

Louis de Baviere entreprend de déposer le Pape.

Pierre de Corbiere Antipape.

Le jeune Andronic se révolte contre son aieul.

nion des Grecs avec les Latins.

Le Pape se plaint du mauvais emploi que faisoient les Rois de France, d'Angleterre & de Portugal des Décimes levées pour la Croisade.

Concile d'Avignon.

1338. L'Empereur Louis de Bavierre arrête les violences des peuples contre les Juifs.

Le Clergé de Hongrie se plaint au Pape du Roi & des Seigneurs.

1339. Bulle pour la réforme des Chanoines réguliers.

Négociation des Grecs avec le Pape au sujet de la réunion.

1340. Mort de Nicolas de Lire Frere Mineur.

Avis du Pape au Roi d'Arragon.

Les Mores ou Musulmans d'Afrique qui avoient fait une descente en Espagne, sont repoussés par les Chrétiens.

On découvre sur le Mont Athos des Quiétistes ou faux Spirituels.

1341. Mort de l'Empereur Grec Andronic Paléologue le jeune.

1342. Le Pape Benoît XII. meurt. Clement VI. lui succede.

Concile de Londres.

1343. Publication de la Bulle *Unigenitus* pour l'extension du Jubilé.

Le Pape reprend les procédures de Jean XXII. contre l'Empereur Louis de Baviere.

Humbert Dauphin de Viennois cede son Dauphiné au Roi de France.

Démélés entre le Pape & le Roi d'Angleterre.

gnent des religieux Mendians.

Concile de Constantinople au sujet de la nouvelle spiritualité.

Martyrs à Damas.

Concordat du Pape avec le Roi d'Arragon.

Concile de Beziers.

Lettre du diable au Pape lue en plein consistoire.

Le Roi d'Angleterre Edouard III. fait saisir les Bénéfices que les Romains avoient dans son Roiaume. Le Pape le menace à ce sujet & le Roi cede.

Le Pape envoie donner l'absolution au Roi de Pologne.

1352. Mort du Pape Clement VI. Innocent VI. lui succede.

1353. L'Empereur Charles de Luxembourg établit la paix en Allemagne.

1354. Le Pape à la priere de l'Empereur institue une fête en l'honneur des instrumens de la Passion.

1355. Mort de Jean Taulere fameux mystique.

Cantacuzene fait reconnoître Empereur son fils Matthieu.

Jean Paléologue que Cantacuzene avoit éloigné rentre à Constantinople. Cantacuzene se fait moine.

Jean Paléologue promet obéissance au Pape, pour obtenir du secours des Latins contre les Turcs.

1356. Dispute en Angleterre entre le Clergé & les Mendians.

1357. On refuse au Pape un subside en Allemagne.

1358. Deux Princes se font religieux Mendians.

1359. L'Empereur ſe plaint du déreglement du Clergé. Il publie une Conſtitution pour le réformer.
Le Pape fait publier la croiſade contre les Turcs.
1360. Amurat prend Andrinople & fait de grandes conquêtes.
Paix publiée entre la France & l'Angleterre.
1361. Le Pape écrit contre les Blanches Compagnies qui faiſoient de grands ravages.
La peſte à Avignon.
1362. Mort du Pape Innocent VI. Urbain V. lui ſuccede.
Conciles de Cantorberi.
1363. Pluſieurs Rois vont voir le Pape à Avignon.
Projet de Croiſade.
1364. Mort du Roi Jean. Charles V. Roi de Erance.
1365. Le Roi de Dannemarc & l'Empereur Charles IV. à Avignon.
L'on tient par tout des Conciles Provinciaux.
Alexandrie priſe par les Croiſés.
1366. Mort du Légat Pierre Thomas Carme, célebre par ſes différentes nonciatures.
Urbain V. prend la réſolution d'aller à Rome.
Converſions en Bulgarie.
Réforme de l'Univerſité de Paris.
1367. Le Pape va à Rome.
Le Pape confirme la Congrégation des Jeſuates.
Concile d'Iorc.

1368. Concile de Lavaur.

L'Empereur Charles IV. va à Rome pour pacifier l'Italie.

1369. L'Empereur Grec Jean Paléologue vient trouver le Pape à Rome.

1370. Le Pape réforme l'Abbaie du Mont-Cassin.

Il retourne à Avignon où il meurt.

1371. Grégoire XI. est élevé sur le S. Siége.

1372. Le Pape envoie des Missionnaires en Bosnie.

1373. Mort de S. André Corsin.

Condamnation des Turlupins.

Mort de sainte Brigide de Suede.

Etablissement de la fête de la Présentation de la sainte Vierge.

1374. Mort du Poëte Pétrarque.

1375. Le Pape écrit à Cantacuzene pour l'exhorter à travailler à la réunion.

Le Pape ordonne la résidence à tous les Prélats.

Les Inquisiteurs prennent une multitude d'hérétiques.

1376. Bulle contre les erreurs de Raimond Lulle.

Le Pape quitte Avignon.

1377. Il fait son entrée à Rome. Il donne une Bulle contre Viclef.

Mort d'Edouard III. Richard II. Roi d'Angleterre.

1378. Mort de Gregoire XI. Election tumultueuse d'Urbain VI.

Le Pape Urbain VI. indispose contre lui les Cardinaux, dont seize élisent pour Pape Clement VII.

Grand schisme dans toute l'Eglise.

Mort de l'Empereur Charles IV.

Mort de Viclef.

8. Mort du fameux conquerant Amurat Sultan des Turcs.

Concile de Palencie en Castille.

9. Mort du Pape Urbain VI.

Le Roi de France Charles VI. va visiter le Pape Clement VII. à Avignon.

Les Cardinaux qui étoient attachés à Urbain VI. perpétuent le schisme en élisant Boniface IX.

Etablissement de la fête de la Visitation.

0. Les deux Papes se chargent des censures les plus terribles.

La peste oblige Clement VII. de sortir d'Avignon.

Le Jubilé s'ouvre & attire à Rome une multitude de pélerins.

Boniface IX. fait des exactions qui le rendent odieux.

1. Le Roi d'Angleterre refuse les bénéfices de son Roiaume aux officiers de la Cour de Rome.

Il a sur ce sujet un démêlé avec Boniface.

2. Clement VII. impose en France une décime qui excite de grandes plaintes.

Les officiers du Roi de France attaquent les privileges du Clergé. L'Université cesse ses leçons à ce sujet. Le Roi rend justice au Clergé.

3. On prend des moiens pour faire cesser le schisme.

4. Treve entre la France & l'Angleterre.

Nicolas Clemangis fait un discours

au Roi sur la nécessité d'éteindre le schisme. L'Université signale son zéle contre le schisme.

Mort de Clement VII. Les Cardinaux qui étoient auprès de lui élisent Pierre de Lune qui prend le nom de Benoît XIII.

1395. Concile de Paris pour faire cesser le schisme.

Ambassade célebre à Benoit XIII. à ce sujet.

Zéle de l'Université contre le schisme. Elle appelle au Pape futur & véritable des procédures des deux concurrens.

1396. Elle écrit par-tout afin qu'on oblige les deux Papes de ceder.

1397. Nouvel acte d'Appel de l'Université.

Bajazeth fils d'Amurat remporte de grandes victoires sur les Chrétiens. Il traite les Empereurs Grecs comme ses esclaves. Il tient Constantinople bloquée.

1398. Les Rois travaillent à faire cesser le schisme.

Pierre d'Ailli envoié pour cela à Rome.

On se soustrait en France à l'obéissance de Benoît XIII.

Il est abandonné de tout le monde excepté des Anglois.

1399. Boniface scandalise l'Eglise par sa simonie.

Il introduit les Annates.

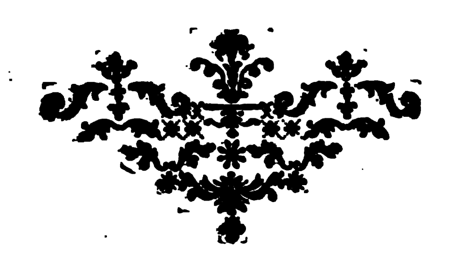
1400. Processions des Pénitens blancs à l'occasion du Jubilé. Le Roi de France défend d'aller à Rome.

L'Empereur Manuel vient en Occident demander du secours contre les Turcs qui tenoient toujours Constantinople bloquée.

Vencessas Empereur d'Allemagne est déposé.

Rupert est élu.

Fin de la Table Chronologique du quatorziéme siécle.





QUATORZIEME SIÉCLE.

ARTICLE I.

Eglise d'Angleterre.

Regne d'Edouard I.

EDOUARD, premier du nom, depuis que la Couronne d'Angleterre fut dans la maison des Ducs de Normandie, regnoit encore au commencement du quatorziéme siécle. Il avoit vaincu vers la fin du treiziéme Leolyn Prince de Galles, & uni à sa Couronne cette principauté qui depuis huit cens ans s'étoit conservée libre dans un petit coin de l'Isle. Quelques années après il s'étoit aussi rendu maître de l'Ecosse; mais le Pape Boniface VIII. l'en reprit, & lui écrivit en ces termes: Nous ne doutons pas que vous ne sachiez que le Roiaume d'Ecosse appartient de plein droit à l'église de Rome, & qu'il n'a jamais été soumis comme fief aux Rois d'Angleterre vos prédécesseurs ni à vous. Il rapportoit ensuite plusieurs faits pour montrer que l'Ecosse n'étoit point soumise à l'Angleterre; mais il ne donnoit aucune preuve du prétendu droit de l'église de Rome: il se contentoit de dire que personne ne le révoquoit en doute, & concluoit qu'Edouard n'avoit pas dû s'emparer de l'Ecosse. Il lui reprochoit en particulier l'emprisonnement de deux Evêques

Prétentions du Pape sur l'Ecosse.

ques & de quelques eccléſiaſtiques, le prioit de les mettre en liberté, de retirer d'Ecoſſe ſes officiers, & ajoutoit: que ſi vous prétendez avoir quelque droit ſur le Roiaume d'Ecoſſe, nous voulons que vous nous envoyiez dans ſix mois vos procureurs avec toutes vos raiſons, & nous ſommes prêts à vous rendre bonne juſtice. Car nous réſervons au jugement du S. Siége toutes les circonſtances qui pourront naitre ſur ce ſujet.

Cette lettre fut envoiée à Robert Vinchelſée Archevêque de Cantorberi, avec un ordre de la rendre inceſſamment au Roi ſous peine de ſuſpenſe du ſpirituel & du temporel, & d'engager le Roi à ſe ſoumettre. L'Archevêque s'acquitta de ſa commiſſion, s'étant rendu avec beaucoup de peine auprès du Roi qui étoit paſſé en Ecoſſe. Le Roi fit lire la lettre du Pape en préſence des Seigneurs & des Chevaliers de ſon armée, & la fit expliquer en françois, qui étoit la langue de la Cour d'Angleterre. Aiant enſuite tenu ſon Conſeil, il répondit que quand il auroit conſulté pluſieurs Seigneurs & Prélats abſens, il écriroit au Pape. Il le fit peu de temps après par une grande lettre, datée de la fin de l'an 1300. & qui contient toutes les preuves de ſes prétentions ſur l'Ecoſſe. Il commence par des fables qui paſſoient alors pour des hiſtoires véritables. Il ne paroit pas que le Pape Boniface ait alors pouſſé plus loin cette conteſtation. Mais quelques années après, les Ecoſſois implorerent ſon ſecours & lui offrirent le Roiaume d'Ecoſſe. Le Pape l'accepta, & écrivit à Edouard pour l'engager à renoncer à ſes prétentions. Ce Prince en fut ſi irrité, qu'il fit ſerment de ravager l'Ecoſſe; mais il fut forcé d'accepter une trê-

le pria d'engager Robert à faire la paix ou une tréve. Le Pape envoia deux Légats qui publierent une tréve. Ils excommunierent le Roi d'Ecosse qui refusoit de l'accepter, & mirent en interdit son Roiaume.

Exactions du Pape dans tous les Roiaumes du Nord.

Les mémes Légats étoient chargés d'obliger Edouard à faire hommage au Pape entre leurs mains, & à lui paier les arrérages du tribut que Jean sans terre avoit promis à Innocent III. cent ans auparavant. Le Roi Edouard envoia au Pape des Seigneurs chargés de sa procuration, qui firent ses excuses pour le passé, déclarerent avoir paié l'année courante, & & promirent de paier à certains termes vingt-quatre années qui étoient encore duës. Les Anglois avoient averti les Légats de ne pas s'avancer plus loin qu'Yorc sans une escorte du Roi. Mais les Légats voulurent aller mettre en possession de l'Evéché de Durhan Louis de Beaumont, à qui le Pape l'avoit donné à la priere du Roi. Il furent attaqués par un parti d'Anglois, qui couroit le païs sous prétexte de repousser les Ecossois. Les Anglois se jetterent sur les gens qui étoient à la suite des Légats & de l'Evéque, & les pillerent. Les Cardinaux étant revenus à Yorc en lieu de sûreté, fulminerent une sentence terrible contre les coupables. Ils vinrent ensuite à Londres, où ils demanderent instamment au Clergé huit deniers par marc d'argent pour les dédommager. Mais le Clergé le refusa, & leur dit qu'ils étoient eux-mémes cause de l'o[illegible] & de la per[illegible] ils se plaignoient, p[illegible]ur avarice [illegible] fait passer les [illegible] le Clerg[illegible] prescrites.

[illegible] tribut [illegible] Roi Jean, le [illegible] toujours [illegible] le denier

avoit fait à ses sujets touchant la confirmation de leurs libertés. Le Pape accorda aussi au Roi les décimes pendant deux ans pour le service de la Terre-Sainte; mais l'argent fut emploié à d'autres usages.

Le Pape voiant que quelques Evêques d'Angleterre lui demandoient la jouissance pendant un an, du revenu des églises qui vaqueroient les premieres dans leurs Diocèses, crut pouvoir s'attribuer à soi-même ce que ses inférieurs lui demandoient. Ainsi il s'appropria tous les revenus de la premiere année de tous les bénéfices qui vaqueroient en Angleterre pendant les deux années suivantes, Evêchés, Abbaïes, Prieurés, Cures: & voilà, dit M. Fleuri, le commencement des Annates. Exactions du Pape en Angleterre.

Le Roi Edouard mourut à Burgh petite ville d'Ecosse l'an 1307. étant âgé de 68. ans, dont il en avoit regné 54. Son successeur fut son fils Edouard II. qu'il avoit eu d'Eleonor de Castille sa premiere femme. L'année suivante ce jeune Prince passa en France, où il épousa Isabelle fille de Philippe le Bel. Dès le commencement de son regne, Dieu punit les péchés des Chrétiens d'Angleterre par toutes sortes de calamités. Les Seigneurs indignés du crédit qu'avoit un favori, firent une ligue & se révolterent contre le Roi. Cette guerre civile causa de grands maux. Les Ecossois profiterent de ces troubles pour secouer le joug des Anglois. Le fléau de la guerre fut suivi de celui de la famine. Celle qui désola l'Angleterre l'an 1316. fut si horrible, qu'on étoit obligé de cacher les enfans, de peur qu'on ne les enlevât pour les manger. Edouard ne pouvant arrêter les progrès de Robert de Brus Roi d'Ecosse, eut recours au Pape Jean XXII. & Regne d'Edouard II. Calamités de toute espece.

le pria d'engager Robert à faire la paix ou une trève. Le Pape envoia deux Légats qui publierent une tréve. Ils excommunierent le Roi d'Ecosse qui refusoit de l'accepter, & mirent en interdit son Roiaume.

Exactions du Pape dans tous les Roiaumes du Nord.

Les mémes Légats étoient chargés d'obliger Edouard à faire hommage au Pape entre leurs mains, & à lui paier les arrérages du tribut que Jean sans terre avoit promis à Innocent III. cent ans auparavant. Le Roi Edouard envoia au Pape des Seigneurs chargés de sa procuration, qui firent ses excuses pour le passé, déclarerent avoir paié l'année courante, & & promirent de païer à certains termes vingt-quatre années qui étoient encore duës. Les Anglois avoient averti les Légats de ne pas s'avancer plus loin qu'Yorc sans une escorte du Roi. Mais les Légats voulurent aller mettre en possession de l'Evêché de Durhan Louis de Beaumont, à qui le Pape l'avoit donné à la priere du Roi. Il furent attaqués par un parti d'Anglois, qui couroit le païs sous prétexte de repousser les Ecossois. Les Anglois se jetterent sur les gens qui étoient à la suite des Légats & de l'Evêque, & les pillerent. Les Cardinaux étant revenus à Yorc en lieu de sûreté, fulminerent une sentence terrible contre les coupables. Ils vinrent ensuite à Londres, où ils demanderent instamment au Clergé huit deniers par marc d'argent pour les dédommager. Mais le Clergé le refusa, & leur dit qu'ils étoient eux-mémes cause de l'affront & de la perte dont ils se plaignoient, puisque leur avarice leur avoit fait passer les bornes que le Clergé leur avoit prescrites.

Outre le tribut établi par le Roi Jean, le Pape levoit toujours en Angleterre le denier

de S. Pierre imposé depuis plusieurs siécles, & il ne l'exigeoit pas seulement en Angleterre, mais dans le païs de Galles & en Irlande; & même dans les Roiaumes du Nord, en Suede, en Norvege, en Dannemarc, en Pologne, comme il paroît par les lettres de Jean XXII. aux Rois & aux Archevêques de ces Roiaumes.

Fin malheureuse d'Edouard II.

Le Roi Edouard II. eut une fin tres-malheureuse. La Reine Isabelle travailla à le faire déposer, & elle réussit dans cette criminelle entreprise. Edouard se vit forcé de remettre la Couronne, le sceptre, & toutes les marques de la dignité Roiale, aux députés du Parlement qui vinrent les lui demander. Les Chevaliers chargés de la garde de ce Prince, eurent la cruauté de lui enfoncer dans le corps un tuiau de corne, au travers duquel ils firent passer un fer chaud, qui lui brûla les entrailles. Ce fut l'an 1327. Edouard étant dans la quarante-quatriéme année de son âge, & dans la vingtiéme de son regne.

Regne d'Edouard III. Dieu punit l'Angleterre de divers fléaux.

Son fils Edouard III. lui succéda. Il étoit né l'an 1313. & épousa l'an 1328. Philippe de Hainaut. Quelques années après, il vint à Amiens faire hommage à Philippe le Bel pour les terres qu'il possédoit en France. Las d'être sous la tutelle de sa mere, il la relegua dans un château où elle fut enfermée jusqu'à sa mort qui arriva vingt-huit ans après. C'est ainsi que Dieu punit cette Princesse, qui avoit traité si indignement le Roi son époux. Les Anglois & les Ecossois étoient presque toujours en guerre, & ils servoient alternativement d'instrument à la justice divine pour punir les péchés les uns des autres. Edouard III. après la mort de Charles le Bel son oncle mort

ſans enfans mâles, prétendoit à la Couronne de France. Il entreprit la guerre pour ſoutenir ſon droit chimerique, écrivit à ce ſujet au Pape & aux Cardinaux, & mit pluſieurs Souverains dans ſes intérêts. Cette prétention d'Edouard occaſionna entre les François & lui une guerre ſanglante, qui produiſit une infinité de maux. Ce fut dans le cours de cette guerre, que ce Prince inſtitua l'Ordre de la Jarretiere, & donna la Principauté d'Aquitaine au Prince de Galles ſon fils.

Conciles en Angleterre. Malgré tous les mouvemens dont l'Angleterre étoit agitée, on ne laiſſa pas d'y tenir des Conciles pour remédier aux abus les plus crians, & recueillir quelques débris de l'ancienne diſcipline, qui alloit toujours en déperiſſant.

L'an 1342. Jean de Stretford Archevêque de Cantorberi en aſſembla un à Londres où il publia douze reglemens. Le premier défend d'offrir le ſaint ſacrifice dant les chapelles domeſtiques ſans la permiſſion de l'Evêque, qui ne la doit accorder qu'aux perſonnes de qualité qui ſont trop éloignées de la paroiſſe. Pluſieurs articles tendent à reſtraindre les exactions des Archidiacres & de leurs officiaux, pour les certificats, les expéditions des lettres, les priſes de poſſeſſion, les inſinuations des teſtamens, les inventaires, les viſites des paroiſſes. On voit en tout cela une avarice ſans bornes. Les officiaux affectoient de tenir leurs ſéances dans des lieux où l'on trouvoit à peine les choſes néceſſaires à la vie. Ils avoient une foule d'appariteurs à pied & à cheval, qui ne cherchoient qu'à piller. Après avoir fait paier l'amende pour un péché notoire, on en exigeoit une ſeconde pour la récidive. Tel

étoit, dit M. Fleuri. l'exercice de la jurisdiction ecclésiastique dont le clergé étoit si jaloux.

L'année suivante le même Archevêque tint encore un concile à Londres, & onze Evêques y assisterent avec le Métropolitain & les députés des absens. On y publia dix-sept canons contre plusieurs abus dont voici quelques-uns. On emploioit diverses fraudes pour ne point paier les dimes, & on enlevoit les offrandes mises dans les églises ou les cimetieres, devant les autels, les croix, les images, ou les reliques. Suivant un ancien usage, quand quelqu'un étoit mort, les parens & les amis & d'autres fideles s'assembloient dans la maison, pour veiller autour du corps & passer la nuit en prieres. Mais ces assemblées que la piété avoit d'abord formées, étoient devenues pour la plûpart une occasion de débauche & de déreglement. C'est pourquoi le Concile les défend, exceptant seulement les parens & les amis qui voudroient réciter des pseaumes pour les morts. Depuis long-temps, quand les excommuniés demeuroient endurcis, les Evêques imploroient l'autorité du Roi pour les faire mettre en prison, & quelquefois ces prisonniers obtenoient un ordre du Roi pour être élargis, en promettant de donner à l'Evêque une entiere satisfaction : c'est de quoi le Concile se plaint comme si c'eût été un grand abus.

Démêlés du Roi avec le Pape.

Le Pape Clément VI. avoit fait vers le même temps plusieurs Cardinaux, & avoit donné à deux d'entre eux des bénéfices en Angleterre. Ils y envoierent leurs procureurs pour en prendre possession en leur nom. Mais les officiers du Roi s'y opposerent; & après les avoir mis d'abord en prison, ils les chasserent honteusement du Roiaume. Le Pape

l'aiant appris, écrivit à Edouard III. que les Cardinaux partageant avec lui les soins qu'exigeoient les affaires de l'Eglise, il étoit nécessaire de leur procurer une subsistance honnête; qu'il n'avoit point trouvé de moiens moins à charge aux églises, que de pourvoir ces Cardinaux de bénéfices, jusqu'à une certaine somme. Le Pape aiant ensuite raconté la maniere dont les agens des deux Cardinaux avoient été traités, ajoute: Nous avons accordé de pareilles graces aux autres nouveaux Cardinaux dans presque tous les païs catholiques, sans avoir ouï parler d'aucune révolte. Nous croions qu'il est de votre honneur & de votre intérêt, que les Cardinaux naturellement affectionnés à votre service, possedent des bénéfices dans vos Etats.

Lettre du Roi au Pape. Le Roi répondit par une lettre où il dit: Il est notoire que dès la naissance de l'Eglise, les Rois nos prédécesseurs & les Seigneurs d'Angleterre ont fondé les églises, & leur ont donné des biens & des privileges, y établissant de dignes ministres pour l'instruction des peuples & la propagation de la foi. Mais il est triste que par les provisions qui viennent de Rome, les biens soient possédés par des sujets indignes; & ce qui est plus déplorable, par des étrangers, qui ne résident point dans leurs bénéfices, ne connoissent point leurs troupeaux, & n'en entendent pas la langue, ne cherchant uniquement que le revenu qui y est attaché. Ainsi le service divin en souffre, le soin des ames est négligé, l'hospitalité ne s'éxerce plus, les droits des églises se perdent, les bâtimens tombent en ruines. Cependant les ecclésiastiques sçavans & vertueux du Roiaume, qui pourroient utilement conduire

les ames & nous aider de leurs conseils, abandonnent les études, voiant que les bénéfices sont donnés à d'autres. D'ailleurs le droit de patronage que nous & nos sujets avons sur les bénéfices, se trouve fort restraint par les provisions qui viennent de Rome, notre jurisdiction en est blessée, & les prérogatives de notre Couronne reçoivent une grande atteinte: les richesses de notre Roiaume passent à des étrangers, pour ne pas dire à nos ennemis; peut-être par un dessein secret d'affoiblir notre Roiaume, en abaissant son clergé & épuisant ses richesses. Tous ces inconvéniens ont été exposés depuis peu en notre présence dans notre Parlement, qui les a jugé intolérables, & qui nous a supplié instamment d'y remédier. Nous vous prions donc de permettre que les élections se fassent librement dans les églises Cathédrales & dans les autres; d'autant plus, qu'autrefois nos ancêtres conféroient ces bénéfices par le droit de leur Couronne; & depuis, à la priere du S. siége ils accorderent les élections aux Chapitres sous certaines conditions, & cette concession fut confirmée par le S. Siége.

Cette lettre contient deux faits importans contraires à la vérité, ce qu'on doit attribuer à l'ignorance qui régnoit alors. Il est faux que les Rois d'Angleterre aient fondé toutes les églises de leur Roiaume; puisque sous l'Empire Romain, la Religion étoit établie dans la grande Bretagne, & les Evêchés fondés pour la plûpart avant l'entrée de Anglois-Saxons & des autres barbares. Il est aussi très-faux que les Rois aient eu originairement le droit de conférer les Evêchés, & que les élections aient été introduites par leur permission.

Nous avons vu que ſous les Empereurs Romains, les Evêques étoient choiſis & ordonnés par le Concile de la Province, ſans que l'Empereur & ſes Officiers s'en mêlaſſent. Après l'établiſſement des peuples barbares, leurs Rois uſurpoient quelquefois le droit des élections. Inſenſiblement les Chapitres ſe trouverent en poſſeſſion de nommer les Evêques de leur égliſe, & on voit cet uſage établi dès le douziéme ſiécle, ſans en pouvoir remarquer le commencement.

Prétentions exorbitantes du Pape.

Peu de temps après qu'Edouard III. eut écrit cette lettre, c'eſt-à-dire, vers l'an 1344. il en envoia une autre au Pape Clément VI. pour le prier de laiſſer aux Chapitres la liberté des élections, & de ne plus nommer aux Evêchés de ſon Roiaume. J'ai été, diſoit-il, fort embarraſſé au ſujet de Guillaume Barcman, que vous avez pourvû de l'Evêché de Norvic. D'un côté je voulois vous obliger; d'un autre tous les Prélats & les Seigneurs me conſeilloient de rejetter cet Evêque. Enfin par reſpect pour vous, & en conſidération du mérite de ce Prélat & ſans tirer à conſéquence, je lui ai permis de jouir du temporel de l'Evêché. Voici de quel ton le Pape répondit à la lettre du Roi d'Angleterre. Vous paroiſſez faire entendre qu'il eſt permis à vos Parlemens, d'ordonner quelque choſe touchant les réſerves & les proviſions des égliſes, que celles que fait le S. Siége dépendent de votre volonté, & que vous pouvez à votre gré reſtraindre ſa puiſſance. Vos conſeillers ne doivent pas ignorer les peines canoniques, portées contre ceux qui font des reglemens préjudiciables à la liberté eccléſiaſtique. Ce ne ſont pas les Apôtres, mais le Seigneur lui-

même, qui a donné à l'église Romaine la primauté sur toutes les églises du monde. C'est elle qui a établi toutes les églises Patriarchales, Métropolitaines, Cathédrales, & toutes les dignités qui s'y trouvent : c'est au Pape qu'appartient la pleine disposition de toutes les églises, personnats, offices & dignités ecclésiastiques. Il est facile, dit M. Fleuri, d'avancer une prétention si vaste ; mais il en eût fallu donner des preuves, & c'est ce que personne ne fera jamais. Quelques mois après avoir écrit cette lettre, Clément VI. envoia en Angleterre Nicolas Archevêque de Ravenne, & Pierre Evêque d'Astorga, les chargeant d'assembler en Concile les Prélats du païs, pour abolir ce que le Pape prétendoit avoir été fait contre son autorité.

Ces envoiés du Pape firent ce qu'il leur plut, sans qu'on osât leur résister ; mais six ou sept ans après, Edouard III. voiant avec indignation que plusieurs bénéfices de son Roiaume étoient possédés par des Cardinaux, des officiers de la Cour de Rome, & plusieurs autres qui n'y faisoient aucune résidence, il voulut y remedier. Il fit saisir le revenu de tous ces bénéfices, & l'abandonna à ses officiers. Le Pape en aiant été promptement averti, ordonna au Roi sous peine d'excommunication de révoquer l'ordre qu'il avoit donné de saisir ces revenus, déclarant que ces bénéficiers étoient dispensés de la résidence pour diverses raisons. Il ordonna de plus que le Roi fit restituer ce qui avoit été pris, avec les dommages & les intérêts. Le Roi écrivit au Pape qu'il reconnoissoit sa faute, & promit d'obéir à ses ordres.

L'an 1362. Simon Islib Archevêque de Cantor- Conciles en Angleterre.

beri tint deux conciles provinciaux. Le résultat du premier fut une Constitution adressée à l'Evêque de Londres. La corruption des Chrétiens, y est-il dit, a fait dégénérer en occasion de débauche les fêtes instituées pour honorer Dieu & ses Saints. On tient en ces jours consacrés à Dieu, des marchés & des assemblées profanes; on y fait des choses contraires à la loi de Dieu; les cabarets sont plus fréquentés que les églises: au lieu de s'appliquer aux saints exercices de la Religion, on s'abandonne à la débauche. L'Archevêque fait ensuite le dénombrement des fêtes, & marque d'abord le Dimanche dont l'observation doit commencer aux vêpres du Samedi; Pâques & la Pentecôte avec les trois jours suivans; la fête du saint Sacrement. Entre celles des Saints, il met la Conception de la sainte Vierge, qui n'étoit pas encore reçue en France ni à Rome, mais qui étoit déja établie en Angleterre. Dans le second concile de la Province de Cantorberi on dressa un reglement, où l'on blâme l'avarice & la nonchalance des prêtres. On taxe ce qu'ils peuvent recevoir pour les annuels & les autres offices: mais le vrai remede eut été de faire un meilleur choix de ceux qu'on vouloit élever au Sacerdoce.

Cinq ans après le Concile, l'Archevêque d'Yorc en tint un où l'on publia dix canons. Il est défendu de tenir des marchés dans les cimetieres les dimanches & les fêtes, de jouer & de se divertir dans les églises pendant la nuit, à l'occasion des prieres pour les morts, ou de le faire dans les maisons particulieres. Personne ne s'opposera à la perception des dîmes, comme étant de droit divin. Les habits des ecclésiastiques viendront au moins

jusqu'à la moitié des jambes. Les Causes de mariage ne seront jugées que par des hommes capables, qui aient de la science & de l'expérience. C'est que les Archidiacres & les autres juges inférieurs, chargeoient souvent des ignorans d'en prendre connoissance.

Fin d'Edouard III. Regne de Richard II.

A la fin du Regne d'Edouard III. le Pape Grégoire XI. envoia en Angleterre plusieurs Bulles contre le fameux Viclef Curé dans le Diocèse de Lincolne. Il y en avoit une pour le Roi lui-même; mais il étoit mort lorsqu'elles arriverent. Ce Prince mourut l'an 1377. aiant regné plus de cinquante ans. Pendant toute sa maladie, il fut obsédé par une malheureuse femme, à laquelle il avoit eu la foiblesse de s'attacher. Elle l'empêcha de penser à son salut, & aux moiens de réparer le scandale qu'il avoit donné à ses sujets. Voiant le Roi à l'extrémité, elle lui ôta les bagues qu'il avoit aux doigts & se retira. Il avoit perdu la parole, & mourut sans recevoir les Sacremens. Son successeur fut son petit-fils Richard II. fils d'Edouard Prince de Galles mort l'année précédente. Richard n'avoit que onze ans. Il regna sous la conduite de Jean Duc de Lancastre son oncle.

Révolte des païsans.

Depuis plus de vingt ans, un prêtre nommé Jean Ballon Vallée disciple de Viclef, alloit de village en village, assembloit le peuple les dimanches après la Messe, & décrioit les Puissances ecclésiastiques & temporelles. Comme il ne cessoit de tenir des discours séditieux, quoiqu'il eût été excommunié, l'Archevêque de Cantorberi le fit mettre en prison. Le Prélat croiant ce fanatique assez puni, le mit en liberté; mais comme il recommençoit à soulever le peuple, on l'enferma de nouveau. Il

fut ainsi arrêté plusieurs fois, sans qu'il profitât du châtiment par lequel on vouloit réprimer son insolence & sa témérité. Ce prêtre ignorant & séditieux exhorta un jour le peuple à secouer le joug de la servitude, en faisant mourir les Seigneurs, & en établissant parmi eux une parfaite égalité. Dieu, disoit-il, a créé tous les hommes égaux, & c'est un désordre que les uns soient esclaves des autres. Une telle maxime tendoit au renversement de la société civile. Sans chercher l'origine de la servitude, il est certain qu'elle n'est pas contraire à la volonté de Dieu. L'ancienne loi, sans l'approuver expressément, la suppose légitime & établie entre les Israëlites même à l'égard de leurs freres. L'Evangile n'en parle pas; mais S. Paul veut que chacun demeure dans l'état où il a été appellé à la foi. Et ailleurs il dit: Esclaves, obéissez à vos maîtres, même à ceux qui sont difficiles. Maîtres, ne maltraitez pas vos esclaves. Les serviteurs dont il est parlé dans ces passages, n'étoient pas des hommes libres comme les nôtres, mais des esclaves achetés à prix d'argent, ou nés d'esclaves dans la maison des maîtres. Au lieu que les restes de servitude qu'on voioit encore en Angleterre comme en France dans le quatorziéme siécle, se réduisoient presque à quelques corvées que les païsans devoient à leurs Seigneurs, ou à la taille que les Seigneurs levoient en certains cas.

Le peuple étoit si charmé des discours séditieux de Jean Vallée, qu'il crioit: Il sera notre Archevêque & Chancelier du Roiaume: lui seul mérite d'être élevé à ces dignités. Celui qui les possede aujourd'hui, est un traitre, un ennemi des communes: Il faut lui couper

la tête, en quelque lieu qu'on puisse le prendre. Le Prélat qui étoit si odieux au peuple, étoit Simon de Subduri, qu'Innocent VI. avoit fait Evêque de Londres, & qui avoit été transféré par Grégoire XI. à l'Archevêché de Cantorberi.

Meurtre de l'Archevêque de Cantorberi.

Ce fut dans la Province d'Essex que les païsans commencerent à s'attrouper; & à chaque village où ils passoient, ils envoioient dire, que si tous les habitans, jeunes & vieux ne les suivoient avec les armes qu'ils pourroient trouver, ils bruleroient & abattroient leurs maisons. En peu de temps leur nombre fut prodigieux, & l'on dit qu'ils étoient déja deux cens mille, quand ils arriverent près de Londres. Une partie de ces séditieux y entra le jour de la fête du S. Sacrement 1381. Le lendemain ils entrerent même dans la tour, où le Roi Richard s'étoit retiré avec l'Archevêque & le grand Prieur des Rhodiens, grand trésorier du Roiaume, qui étoient les deux qu'ils haïssoient le plus. S'étant fait conduire dans le lieu où étoit l'Archevêque, ils le trouverent dans la chapelle où il faisoit son action de graces après la Messe qu'il venoit de célébrer. Ils entrerent en criant: Où est ce traître & ce voleur? Le Prélat s'avança tranquillement, & leur dit: Mes enfans, je suis l'Archevêque que vous cherchez, mais non pas un traître, ni un voleur. Ils le firent sortir de la chapelle, & le menerent hors des portes de la tour. Ces furieux jettant alors de grands cris, l'environnerent, en tenant leurs épées nues. L'Archevêque pria pour eux, se mit à genoux, & présenta la tête pour recevoir le coup. Il en reçut jusqu'à huit, dont le dernier lui abbatit la tête. Son corps demeura

ſans ſepulture ce jour-là & le ſuivant, tant on craignoit ces furieux. Ils tuerent en même-temps le grand Prieur des Rhodiens Robert Hales: & aiant mis ſa tête & celle de l'Archevêque au bout de deux piques, ils les porterent dans les ruës en les inſultant.

Diviſion entre le clergé & les laïques.

Pour diſſiper ces ſéditieux, le Roi leur promit tout ce qu'ils demanderent; mais enſuite il en fit punir pluſieurs, entre autres le prêtre Jean Vallée, qui aiant été pris & convaincu, fut traité comme coupable de haute trahiſon, c'eſt-à-dire, pendu, décapité, éventré, & mis en quatre quartiers. Les moines de Cantorberi, du conſentement du Roi, élurent pour Archevêque Guillaume de Courtenai Evêque de Londres. Ce Prélat voulant s'oppoſer aux ravages que faiſoient en Angleterre Viclef & ſes ſectateurs (dont nous parlerons ailleurs,) tint un Concile à Londres pour examiner la doctrine de ces nouveaux hérétiques. Le Roi Richard tint quelque temps après un Parlement à Londres, où les laïques lui accorderent un quinziéme & demi, à condition que le clergé lui donneroit un dixiéme & demi. L'Archevêque de Cantorberi s'y oppoſa fortement, déclarant qu'il perdroit plûtôt la tête, que de permettre que l'Egliſe fût ainſi aſſervie en Angleterre. Cette réponſe de Guillaume de Courtenai remplit d'indignation les laïques; & la plûpart des Seigneurs demanderent que l'on ôtât aux eccléſiaſtiques les biens temporels, diſant: Ils ſont devenus ſi orgueilleux & ſi inſolens, que c'eſt les traiter charitablement de leur ôter ces biens, afin de les forcer à devenir plus humbles & plus modeſtes. Ils trouvoient la choſe ſi facile, que pluſieurs nommoient déja les monaſteres qu'ils trouvoient à leur

bienséance, & les sommes qu'ils vouloient donner.

Le Roi Richard pour arrêter ce soulevement contre le clergé, déclara qu'il conserveroit l'église Anglicane aussi puissante, qu'il l'avoit trouvée à son avenement à la Couronne. Cette réponse fut fort agréable non-seulement aux ecclésiastiques, mais à plusieurs laïques vertueux. L'Archevêque après en avoir déliberé avec le clergé alla trouver le Roi, & lui dit que d'un consentement unanime, ils avoient levé une décime dont il pouvoit disposer pour les affaires de son Roiaume. Le Roi reçut ce don avec tant de joie, qu'il dit publiquement: J'aime mieux ce présent libre, qu'un autre quatre fois plus considerable, qui seroit forcé.

Démêlés entre le Roi Richard & le Pape Boniface IX.

L'an 1391. le Roi tint un Parlement à Londres. Il y fut ordonné que désormais personne ne passeroit la mer pour obtenir des provisions de bénéfices, sous peine d'être arrêté & emprisonné comme rébelle au Roi. Le Pape Boniface IX. aiant appris cette ordonnance, s'en plaignit par une bulle, où il dit: Quelques séditieux ont conseillé à notre cher fils le Roi Richard, de renouveller l'Edit du Roi Edouard son aieul. Le Pape, aprés avoir rapporté cet Edit, ajoute: Il est évident que les laïques, quelque pieux qu'ils soient, n'ont aucun pouvoir de disposer des biens ecclésiastiques; & ce qu'ils peuvent même ordonner en faveur de l'Eglise, est absolument nul, & les Peres le regarderoient comme une usurpation de la jurisdiction spirituelle. Le Pape Boniface auroit été fort embarrassé, si on l'eût prié de montrer cette maxime dans les Peres de l'Eglise: les loix des Empereurs Chrétiens la démentent formellement. Le Pape conclut,

en déclarant nulles les Ordonnances dont il s'agit, comme contraires à la liberté ecclésiastique & à l'église Romaine, & ordonne à tous ceux qui se sont emparés de quelques bénéfices en vertu de ces Ordonnances, de les quitter dans deux mois.

Soit que cette bulle du Pape ne fût point encore arrivée en Angleterre, ou qu'on n'y eût point d'égard, le Roi Richard fit publier à Londres un ordre à tous les bénéficiers qui étoient en Cour de Rome, de revenir en Angleterre, sous peine de perdre tous leurs bénéfices. Ceux mêmes qui n'avoient point de bénéfices, reçurent un pareil ordre. Aussi tôt les Anglois abandonnerent la Cour de Rome & se retirerent chez eux. Le Pape en fut fort allarmé, & envoia aussi-tôt un Nonce en Angleterre, qu'il recommanda aux Evêques. Boniface sentoit combien il étoit important pour lui de ménager le Roi d'Angleterre, qui étoit sa principale ressource. Le Nonce étant arrivé auprès du Roi Richard, lui fit de la part du Pape de grands compliments, qui aboutirent à demander la révocation de l'Ordonnance du dernier Parlement, contraire, disoit-il, à la liberté ecclésiastique : comme si c'eût été un article essentiel de cette liberté, que le Pape donnât à Rome des bénéfices d'Angleterre, au préjudice des Evêques & des patrons. Le Roi dit au Nonce d'attendre jusqu'au prochain Parlement; & le Nonce y consentit d'autant plus volontiers, que les Anglois lui avoient déja donné des preuves sensibles de leur liberalité.

Le Roi Richard déposé,

L'an 1399. Richard voulant soumettre l'Irlande qui s'étoit révoltée l'année précédente, se rendit dans cette Isle, & donna au Duc

d'Yorc la Régence du Roiaume. Pendant l'absence du Roi, les mécontens firent une conspirarion, & appellerent Henri Duc de Lancastre, qui en peu de temps fit de grands progrès. Le Roi revint promptement d'Irlande; mais se voiant abandonné de tout le monde, il se rendit à son ennemi, & fut enfermé dans la tour de Londres, où il signa un Ecrit par lequel il se déclaroit incapable de gouverner. Le Duc de Lancastre fut reconnu Roi sous le nom d'Henri IV. & Richard mourut l'an 1400. d'une mort violente à l'âge de 33. ans. Son mariage avec la fille de Charles VI. avoit augmenté la haine des Anglois, qui le regardoient comme livré à la France. L'Evêque de Carlisle fut le seul qui eut assez de courage pour s'élever contre l'attentat des Anglois, & pour soutenir qu'il n'y avoit point d'autorité qui pût légitimement déposer un Roi. La générosité de cet Evêque fut punie par la prison.

Election d'Henri IV.

ARTICLE II.

Eglise de France.

Démêlé du Roi Philippe le Bel avec le Pape Boniface VIII.

LE démêlé de Philippe le Bel avec Boniface VIII. est un événement si considérable dans l'histoire du quatorziéme siécle, & qui a eu de si grandes suites, que nous avons cru devoir le rapporter dans un certain détail, en le reprenant dès son origine.

Boniface VIII. donne au commencement de son pontificat la bulle *clericis laicos*, qui indispose contre lui les François.

Tom. V. p. 475.

Boniface VIII. s'appelloit Benoît Caïetan, & fut élevé sur le S. Siége après la démission de Celestin V. l'an 1295. Il étoit né à Anagni, & avoit été chanoine de Paris & de Lyon. Le jour de son sacre, il alla à cheval à S. Jean de Latran accompagné des Rois de Sicile & de Hongrie qui tenoient chacun la bride de son cheval, l'un à droite & l'autre à gauche. Les mêmes Princes le servirent à table au festin solemnel, aiant la Couronne sur la tête, comme nous l'avons déja dit en rapportant le commencement de son pontificat. Il fit tous ses efforts pour persuader aux Siciliens & à Frideric d'Arragon, de remettre le Roiaume de Sicile au pouvoir de l'église Romaine ; mais tous ses efforts furent inutiles, & l'on fit peu de cas de toutes les bulles qu'il publia à ce sujet. Il ne réussit pas mieux à faire la paix entre la France & l'Angleterre, quoiqu'il emploiât pour cela les prieres, les commandemens & les menaces. Les Roi Philippe le Bel & Edouard I. ne croioient pas devoir abandonner à la disposition du Pape les intérêts de leurs Etats, ni les soumettre à son jugement, comme il le prétendoit. Parce qu'ils faisoient des impositions, non-seulement sur le peuple, mais sur le clergé pour subvenir aux frais de la guerre, Boniface fit l'an 1296. une Constitution fameuse qui commence par ces mots, *Clericis laicos*. L'antiquité, dit le Pape dans cette bulle, nous apprend combien les laïques ont toujours haï le clergé, & ce qui se passe maintenant en est une nouvelle preuve. Les laïques ne considérant pas qu'ils n'ont aucun pouvoir sur les personnes ni sur les biens ecclésiastiques, chargent d'impositions les Prélats & le clergé tant régulier que séculier.

Quelques Prélats & autres ecclésiastiques, craignant plus la majesté temporelle que l'éternelle, se prêtent à un tel abus, ce que nous ne rapportons qu'avec douleur. Voulant donc remédier à ce désordre, nous ordonnons que tout Prélat ou ecclésiastique séculier ou régulier, qui paieront aux laïques la décime ou telle autre partie que ce soit de leurs revenus sans l'autorité du S. Siége; & que les Rois, les Princes, les Magistrats, & tous les autres qui feront une imposition sur le clergé ou l'éxigeront, encourront dès-lors l'excommunication, dont l'absolution sera réservée au Saint Siége seul, nonobstant tout privilege. Cette aversion des laïques contre le clergé, que le Pape marque d'abord, n'étoit pas d'une si grande antiquité; puisque pendant les cinq ou six premiers siécles, le clergé s'attiroit le respect & la confiance de tout le monde, par sa vertu & son désintéressement.

La bulle que nous venons de rapporter, fit impression sur le clergé d'Angleterre. Le Roi Edouard tint à la S. Martin un Parlement, où les bourgeois lui accorderent le huitiéme denier, les autres le douziéme; mais le clergé ne lui accorda rien. Le Roi irrité, marqua un temps pour en délibérer; & cependant, il fit sceller toutes les portes de leurs greniers. Alors l'Archevêque de Cantorberi Robert de Vinchelsée, fit publier dans toutes les églises Cathédrales la bulle *Clericis laicos* de Boniface VIII.

En France le Roi Philippe le Bel fit une Ordonnance par laquelle il défendoit à toutes personnes, de quelque qualité ou nation qu'elles fussent, de transporter hors de son Roiaume ni or ni argent, en masse, en vaisselle,

en joiaux ou en monnoie; ni vivres, ni armes, ni chevaux, sans sa permission expresse, sous peine de confiscation. Le Pape Boniface fut choqué de cette Ordonnance, & d'une autre par laquelle le Roi défendoit aux étrangers de demeurer en son Roiaume & d'y commercer. Il lui adressa donc une grande bulle, où il releve d'abord la liberté de l'Eglise épouse de Jesus-Christ, à laquelle, dit-il, il a donné le pouvoir de commander à tous les fidéles, & à chacun d'eux en particulier. Venant ensuite à la défense de transporter de l'argent, il dit: Si l'intention de ceux qui l'ont faite, a été de l'étendre à nous, à nos freres les Prélats, & aux autres ecclésiastiques, elle seroit non-seulement impudente, mais insensée: puisque ni vous, ni les autres Princes séculiers, n'avez aucune puissance sur eux; & vous auriez encouru l'excommunication, pour avoir donné atteinte à la liberté de l'Eglise.

Le Pape explique ensuite la Constitution *Clericis laicos*, & déclare qu'il n'a pas défendu absolument au clergé, de donner au Roi quelque secours d'argent pour les nécessités de l'Etat, mais seulement de le faire sans la permission du S. Siége. Le Roi des Romains ajoute-t-il, & le Roi d'Angleterre, ne refusent pas de subir notre jugement pour les différends qu'ils ont avec Philippe; & il est certain que le jugement nous en appartient, puisqu'ils prétendent que vous péchez contre eux. Il finit en menaçant le Roi d'avoir recours à des remedes plus violens.

Réponse du Roi Philippe à la bulle du Pape Boniface.

On fit à cette bulle au nom du Roi une réponse, où il est dit: L'Eglise épouse de Jesus-Christ n'est pas seulement composée du clergé, mais encore des laiques. Il l'a délivrée de la

servitude du péché, du joug de l'ancienne loi, & a voulu que tous ses membres jouissent de cette liberté. Ce n'est pas pour les seuls ecclésiastiques qu'il est mort, ni à eux seuls qu'il a promis la grace en cette vie & la gloire en l'autre : le clergé ne peut donc s'approprier que fort injustement la liberté que Jesus-Christ nous a acquise. Mais il y a des libertés particulieres accordées aux Ministres de l'Eglise par les Papes, à la priere, ou du moins avec la permission des Princes séculiers. Ces libertés ne peuvent ôter aux Princes ce qui est nécessaire pour le gouvernement & la défense de leurs Etats. Les ecclésiastiques sont membres de l'Etat comme les autres, & par conséquent obligés de contribuer à sa conservation, d'autant plus qu'en cas de guerre leurs biens sont les plus exposés. Il est contre le droit naturel de leur défendre d'accorder cette contribution, tandis qu'on leur permet de donner à des amis ou à des bouffons, & de faire des dépenses fort inutiles, en habits, en équipages, en festins & en d'autres vanités toutes séculieres, au préjudice des pauvres. Nous craignons Dieu & nous honorons les ministres de l'Eglise : mais nous ne craignons pas les menaces déraisonnables des hommes, sachant que la justice est de notre côté.

Le Pape explique sa bulle.

Pierre Barbet, Archevêque de Reims, voiant le trouble qu'excitoit en France la Bulle *Clericis laicos*, écrivit au Pape Boniface au nom de toute sa Province, le priant de remédier à ce scandale ; & envoia exprès à Rome des Evêques, pour donner au Pape sur ce sujet les instructions nécessaires. Le Pape y eut égard ; & par une bulle adressée à tous les Evêques & aux Seigneurs de France, il

ſe plaint que quelques-uns ont mal expliqué ſa Conſtitution ; & l'expliquant lui-même, il déclare que la défenſe qu'elle porte, ne s'étend point aux dons volontaires ou gratuits, faits par le Clergé au Roi ou aux Seigneurs, mais ſeulement aux exactions. Il ajoute qu'en cas de néceſſité pour la défenſe du Roiaume, le Roi peut demander au Clergé un ſubſide & le recevoir, ſans même conſulter le Pape ; & que c'eſt au Roi à juger en ſa conſcience ce cas de néceſſité. La bulle eſt du dernier Juillet 1297.

Empriſonnement de l'Evêque de Pamiers.

L'an 1301. Bernard de Saiſſet premier Evêque de Pamiers fut dénoncé au Roi, comme aiant conſeillé au Comte de Foix & au Comte de Comminges de ſe révolter, & de ſouſtraire à l'obéiſſance du Roi la ville & comté de Toulouſe, réuni depuis peu à la Couronne. On l'accuſoit auſſi d'avoir dit que la ville de Pamiers n'étoit pas du Roiaume de France, & d'avoir tenu des diſcours injurieux au Roi. Ces faits furent prouvés par une information juridique. Le Roi déja indiſpoſé contre le Pape, fit venir à Senlis les grands de ſon Roiaume avec pluſieurs Docteurs, clercs & laïques ; & par leur conſeil il fit arrêter l'Evêque de Pamiers, qui étoit préſent, & le mit ſous la garde de Gilles Aſcelin Archevêque de Narbonne ſon Métropolitain, afin qu'il lui fît ſon procès juſqu'à la dégradation, & que le Roi pût enſuite le punir comme il l'avoit mérité.

Plaintes du Pape contre le Roi.

Le Pape Boniface aiant appris l'empriſonnement de l'Evêque de Pamiers, écrivit au Roi Philippe une lettre qui commence ainſi : Suivant le droit divin & humain, les Prélats & les perſonnes eccléſiaſtiques doivent jouir d'une entiere liberté, & les laïques n'ont ſur eux aucun

aucun pouvoir. Vos prédécesseurs les ont toujours laissé jouir de ce droit ; & après que Dieu a si considérablement étendu votre Roiaume, il est affligeant de voir que vous ne les imitiez pas. Nous vous prions & vous enjoignons de laisser venir notre vénérable frere l'Evêque de Pamiers en notre présence librement & sûrement, de lui faire restituer tous ses biens que vous avez fait saisir, & de ne point agir ainsi à l'avenir. Car vous devez sçavoir que vous avez encouru la peine canonique, pour avoir mis témérairement la main sur cet Evêque. Nous ordonnons aussi par une autre lettre à l'Archevêque de Narbonne, de mettre l'Evêque en liberté & de le laisser venir vers nous, malgré l'ordre que vous lui avez donné de le garder. Le même jour le Pape écrivit au Roi une Bulle qui commence par ces mots *Ausculta, fili*, où après une exhortation à l'écouter avec docilité, il dit : Dieu nous a établis sur les Rois & les Roiaumes, pour arracher, détruire, perdre, dissiper, édifier & planter, en son nom & par sa doctrine. Ne vous laissez donc pas persuader que vous n'ayiez point de supérieur, & que vous ne soyiez pas soumis au chef de la hierarchie ecclésiastique. Quiconque penseroit ainsi, seroit un insensé ; & quiconque le soutiendroit avec opiniatreté, seroit un infidéle, & se sépareroit du troupeau du bon Pasteur. L'affection que nous avons pour vous, ne nous permet pas de dissimuler que vous opprimez vos sujets : nous vous en avons souvent averti sans que vous en ayiez profité.

La même lettre ajoute : Quoiqu'il soit certain que le Pape a la souveraine disposition des bénéfices, & que vous ne pouvez avoir au-

cun droit de les conférer sans l'autorité du S. Siége, néanmoins vous empêchez l'exécution des collations du S. Siége, quand elles précédent les vôtres. En général vous ne reconnoissez d'autres juges que vos officiers pour vos intérêts. Vous ne gardez aucune modération dans la perception des revenus des églises Cathédrales vacantes, ce que par abus vous appellez Regale. Nous ne parlons point maintenant du changement de la monnoie, & des autres griefs dont nous recevons des plaintes de tous côtés. Mais pour ne pas nous rendre coupables devant Dieu, qui nous demandera compte de votre ame ; voulant pourvoir à votre salut & à la réputation d'un Roiaume qui nous est si cher, après en avoir délibéré avec nos freres les Cardinaux, nous avons par d'autres lettres appellé devant nous les Archevêques, les Evêques sacrés ou élus, les Abbés de Cîteaux, de Clugni, de Prémontré, de S. Denys en France & de Marmoutier, les Chapitres des Cathédrales de votre Roiaume, les Docteurs en théologie, en droit canon & en droit civil, & quelques autres ecclésiastiques, leur ordonnant de se présenter devant nous pour les consulter. Vous pourrez vous y trouver en même-temps, soit en personne, soit par des envoiés fidéles & bien instruits de vos intentions. Autrement nous ne laisserons pas de procéder en votre absence, ainsi que nous jugerons à propos. Le Pape à la fin de sa lettre exhorte le Roi à secourir la Terre-Sainte.

A l'égard de ce qui y est dit de l'autorité sur les Rois, & du pouvoir d'arracher & de planter, ce sont les paroles de Dieu adressées à Jérémie, qui ne regardent que sa mission ex-

traordinaire comme prophéte, & la commission de prédire les révolutions des Etats, sans lui donner aucun pouvoir pour l'éxécution. Par rapport à l'autre proposition, que le Roi est soumis au chef de la hierarchie ecclésiastique, ce Prince en convenoit volontiers à l'égard des choses spirituelles; mais il est évident par toute la suite de la lettre, que le Pape étendoit plus loin cette soumission, puisqu'il vouloit faire rendre compte au Roi du gouvernement de son Etat, & être le souverain juge entre lui & ses sujets.

Assemblée de Paris.

Plaintes du Roi contre le Pape.

La bulle *Ausculta, fili*, fut présentée au Roi par Jacques des Normans archidiacre de Narbonne, Nonce du Pape. Le Roi en fut très-surpris, aussi-bien que les Seigneurs qui se trouverent auprès de lui. Il résolut par leur conseil d'assembler les autres Seigneurs qui étoient absens; & cependant il fit brûler la bulle du Pape au milieu des Nobles qui se trouverent à Paris, & publier à son de trompe cette exécution par toute la ville. L'assemblée ou Parlement, comme on la nommoit alors, se tint à Notre-Dame de Paris le dixiéme d'Avril 1302. en présence du Roi, qui y fit proposer publiquement ce qui suit, par Pierre Flotte & quelques autres. L'Archidiacre de Narbonne m'a rendu de la part du Pape une lettre, où il dit que je lui suis soumis pour le temporel de mon Roiaume, & que je dois reconnoître le tenir de lui, quoique jusqu'ici ni moi ni mes prédécesseurs n'aylons reconnu le tenir que de Dieu seul. Le Pape ne se contentant pas de proposer une prétention si étonnante & si inouie en ce Roiaume, a voulu faire usage de son prétendu droit. Il a cité devant son tribunal tous les Prélats & les Do-

ćteurs de mon Roiaume, afin de corriger tous les abus & les injuſtices dont il prétend que nous ſommes coupables moi & mes officiers. Ainſi le Pape veut priver la France de ſon plus précieux tréſor, qui eſt la ſageſſe des Prélats & des autres perſonnes éclairées par les conſeils deſquelles elle doit être gouvernée, & par le même moien il veut la ruiner en épuiſant toutes ſes richeſſes.

Le Pape, continue le Roi, commet encore d'autres injuſtices à l'égard du Roiaume & de l'égliſe de France, en donnant des bénéfices à des étrangers & des inconnus qui ne réſident jamais. Le ſervice divin ſe fait avec moins de dignité, les intentions des fondateurs ne ſont point remplies, les pauvres ſont privésdes ſecours qui leur ſont dûs, & le Roiaume eſt appauvri. Les Prélats ne trouvent plus de ſujets pour ſervir l'Egliſe, n'aiant pas de bénéfices à donner. Les égliſes ſont encore chargées de penſions, de ſubſides, & d'exactions nouvelles. On prive tous les Evêques de l'exercice de leur miniſtere, afin que l'on ſoit obligé de recourir à Rome & d'y porter des préſens. C'eſt pourquoi je vous commande comme votre maître, & vous prie comme votre ami, de m'aider de vos conſeils & de votre ſecours, pour la conſervation de notre ancienne liberté. J'avois réſolu avant l'arrivée du Nonce du Pape, d'examiner ſi mes officiers ont entrepris quelque choſe contre les droits de l'Egliſe ; & je l'aurois déja fait, ſi je n'avois voulu éviter qu'on l'attribuât à la crainte de ſes menaces, ou à la ſoumiſſion à ſes ordres. Au reſte je vous déclare, que pour cet intérêt général, je ſuis prêt d'expoſer tous mes biens, ma perſonne même & mes enfans, s'il étoit né-

ceſſaire ; & je vous demande préſentement une réponſe préciſe ſur tous ces articles.

Les Barons ſe retirerent auſſi-tôt avec les Syndics des communautés laïques ; & après avoir délibéré enſemble, ils revinrent trouver le Roi & le féliciterent de ſa généreuſe réſolution. Ils lui déclarerent en même-temps qu'ils expoſeroient leurs biens & leurs perſonnes, & ſouffriroient la mort & toutes ſortes de tourmens, plutôt que de tolérer les entrepriſes du Pape, quand même le Roi voudroit les diſſimuler. Le Roi voulut enſuite avoir la réponſe des Prélats, qui demanderent plus de temps pour délibérer & s'efforcerent d'excuſer le Pape, exhortant le Roi à conſerver l'union qui avoit toujours été entre l'égliſe Romaine, ſes prédéceſſeurs & lui-même. Mais on les preſſa de répondre ſur le champ, & on déclara publiquement que ſi quelqu'un étoit d'un avis contraire, on le regarderoit comme ennemi du Roi & du Roiaume. Dans cet extrême embarras les Evêques répondirent qu'ils aſſiſteroient le Roi de leurs conſeils, & des ſecours convenables pour la conſervation de ſa perſonne & de ſa dignité, & pour la liberté & les droits du Roiaume, comme ils y étoient obligés par la fidélité qu'ils devoient au Roi. Mais en même temps ils ſupplierent ce Prince de leur permettre d'aller trouver le Pape qui le leur avoit ordonné. Le Roi & les Barons déclarerent qu'ils ne le ſouffriroient en aucune ſorte.

Lettre des Evêques au Pape, & des Seigneurs aux Cardinaux.

C'eſt ce qui ſe paſſa dans l'aſſemblée du dixiéme d'Avril, comme nous l'apprenons de la lettre des Prélats au Pape datée du même jour, dans laquelle ils ajoutent : Conſidérant donc cette indignation du Roi, des Barons,

& des autres laïques du Roiaume ; & craignant une rupture entiere avec l'église de Rome, & même une séparation entre le clergé & les laïques, qui méprisent les censures ecclésiastiques, & prennent des précautions pour les rendre nulles ; dans cette extrémité nous avons recours à votre prudence, & nous vous conjurons avec larmes de conserver l'ancienne union entre l'Eglise & l'Etat, & de pourvoir à notre sûreté, en révoquant le mandement par lequel vous nous avez appellés.

Les Seigneurs de France écrivirent aussi, non au Pape, mais aux Cardinaux, & en François; sans doute pour montrer qu'on ne les faisoit pas parler autrement qu'ils ne pensoient. Vous sçavez mieux que personne, disent-ils, l'union & l'amitié qui a toujours été entre l'église Romaine & le Roiaume de France, & vous n'ignorez pas combien plusieurs de nous ont eu à souffrir pour l'accroissement de la Religion. Nous serions inconsolables de voir cette ancienne union se rompre maintenant, ou seulement diminuer, par la mauvaise volonté de celui qui occupe le S. Siége. Ainsi nous vous avertissons par cette lettre, de ses nouvelles entreprises contre le Roi notre maître & contre tout le Roiaume de France. Elles nous ont été clairement exposées par ordre du Roi, & nous nous y opposerons toujours, quelque mal qui nous en puisse arriver.

Premierement, il prétend que le Roi est son sujet quant au temporel, au lieu que le Roi & tous les François ont toujours dit, que pour le temporel, le Roiaume ne releve que de Dieu seul. De plus, il a fait appeller les Prélats & les Docteurs du Roiaume, pour ré-

former les injustices qu'il lui plaît de dire que le Roi & ses officiers commettent contre le clergé & tout le peuple, quoique personne ne demande de réforme sur ces matieres que par l'autorité du Roi. Nous disons avec une extrême douleur, que de tels excès ne peuvent être approuvés d'aucun homme de bien, & qu'on n'a pu les attendre que pour le temps de l'antechrist. Quoique celui-ci dise qu'il agit ainsi par votre conseil, nous ne pouvons croire que vous favorisiez de telles nouveautés & de si folles entreprises. Soiez persuadés que jamais nous ne cesserons de nous y opposer, quand même le Roi seroit disposé à les tolérer. La lettre portoit les sceaux de trente & un Seigneurs, qui y sont nommés & dont les premiers sont, Louis Comte d'Evreux, Robert Comte d'Artois, tous deux freres de Philippe le Bel, Robert Duc de Bourgogne, Jean Duc de Bretagne, & Ferri Duc de Lorraine.

Les Cardinaux répondirent ainsi à la lettre des Seigneurs François. Le Pape & nous conservons volontiers l'amitié sincére qui a regné depuis long-temps entre nos prédécesseurs & Philippe Roi de France. Le Pape n'a jamais écrit au Roi qu'il dût reconnoître tenir de lui le temporel de son Roiaume, & le Nonce assure qu'il n'a jamais dit au Roi rien de semblable. Ce désaveu est remarquable; mais le lecteur peut juger s'il est sincere. A l'égard des Prélats & des Docteurs, continue la lettre, on les a invités pour délibérer avec eux sur ce qu'il y avoit à faire, comme avec des personnes attachées au Roi. Que si le Pape a chargé l'église Gallicane, c'est en accordant au Roi la dime de plusieurs années. Il a

Réponse des Cardinaux.

aussi conféré des dignités & d'autres bénéfices à la considération du Roi : enfin il lui a accordé & à vous plusieurs dispenses, dont on lui sçait peu de gré. Faites-vous expliquer cette lettre exactement. C'est que la plûpart de ces Seigneurs n'entendoient pas le latin. Cette lettre est du vingt-sixiéme de Juin 1302.

Bulle *Unam sanctam.* Le Pape fit aussi réponse à la lettre des Prélats. Il traite d'abord l'église Gallicane de fille insensée, dont l'église Romaine, comme une mere pleine de tendresse, souffre avec compassion les paroles indiscretes. Nous savons d'ailleurs, ajoute le Pape, ce que Pierre Flotte borgne de corps & aveugle d'esprit & quelques autres, ont avancé dans le Parlement tenu à Paris, pour conduire le Roi de France dans le précipice. Vous auriez dû vous y opposer ; mais la crainte des Puissances temporelles l'a emporté. Vous deviez au moins ne pas écouter ces discours schismatiques, ou ne les pas rapporter. Ne s'efforce-t-on pas d'établir deux principes, quand on dit que les choses temporelles ne sont point soumises aux spirituelles ? La lettre finit ainsi : Soiez assurés que nous verrons avec plaisir ceux qui obéiront ; & que nous punirons les désobéissans selon la qualité de leur faute.

L'absence de la plûpart des Evêques de France n'empêcha pas le Pape Boniface de tenir le concile qu'il avoit convoqué l'année précédente, & il le tint à Rome le 30. d'Octobre 1302. Il y fit beaucoup de bruit, & de grandes menaces contre le Roi Philippe le Bel ; & on regarde comme l'ouvrage de ce Concile, la fameuse Constitution *Unam sanctam* dont voici la substance. Nous croions & confessons une Eglise, sainte, catholique, & aposto-

lique, hors laquelle il n'y a point de salut. Nous reconnoissons aussi qu'elle est unique; que c'est un seul corps, qui n'a qu'un chef & non pas deux comme un monstre. Dans cette église sont deux glaives, le spirituel & le temporel: mais l'un doit être emploié par l'Eglise & par la main du Pontife; l'autre pour l'Eglise & par la main des Rois & des guerriers, suivant l'ordre ou la permission du Pontife. Or il faut qu'un glaive soit soumis à l'autre, c'est-à-dire, la puissance temporelle à la spirituelle. Suivant le témoignage de la vérité la Puissance spirituelle doit instituer & juger la temporelle; & ainsi se vérifie à l'égard de l'Eglise la prophétie de Jérémie : Je vous ai établi sur les nations & les Roiaumes, & le reste. Si donc la Puissance temporelle s'égare, elle sera jugée par la spirituelle: si c'est une moindre Puissance spirituelle qui manque, elle sera jugée par la supérieure; mais c'est Dieu seul qui juge la souveraine Puissance spirituelle, puisque l'Apôtre dit: l'homme spirituel juge de tout & n'est jugé de personne. Ainsi quiconque résiste à cette Puissance, résiste à l'ordre de Dieu; à moins qu'il n'établisse deux principes comme Manés, ce que nous jugeons faux & hérétique. Enfin nous déclarons & définissons qu'il est de nécessité de salut que tout homme doit être soumis au Pape. Ce décret est du dix-huitiéme de Novembre 1302.

Il faut distinguer avec soin dans cette Constitution l'exposé & la décision: Tout l'exposé tend à prouver que la Puissance temporelle est soumise à la spirituelle, & que le Pape a droit de déposer les Souverains. Cependant Boniface VIII. tout entreprenant qu'il étoit,

n'osa tirer cette conséquence, qui suivoit naturellement de ses principes ; ou plutôt Dieu ne permit pas qu'il donnât ce scandale à l'Eglise, en décidant une erreur si dangereuse : & Boniface se contenta de définir, que tout homme doit être soumis au Pape : vérité dont aucun Catholique ne doute, pourvû qu'on restraigne la proposition à la Puissance spirituelle, & que l'on reconnoisse que cette soumission ne doit jamais porter personne à violer la loi de Dieu. Cent ans auparavant le Pape Innocent III. qu'on n'accusera pas d'avoir méconnu ses droits, avouoit formellement que le Roi de France ne reconnoit point de supérieur pour le temporel. A l'égard du reproche d'admettre deux principes avec les Manichéens, si on ne reconnoit la subordination des deux Puissances, ce reproche est ridicule, & tombe sur tous les Anciens, & particulièrement sur le Pape Gelase qui dit nettement : Il y a deux Puissances par lesquelles le monde est gouverné, l'autorité sacrée des Evêques & la Puissance Roiale. Les Evêques, ajoute-t-il en parlant à l'Empereur, obéissent à vos loix quant aux choses temporelles, sachant que vous avez reçu d'enhaut votre Puissance. Les Manichéens établissoient deux Puissances souveraines indépendantes, & comme deux Dieux : au lieu que les deux Puissances que nous reconnoissons, viennent également de Dieu & doivent s'aider mutuellement.

Le Cardinal le Moine Légat en France.

Peu de temps après Boniface VIII. envoia Légat en France Jean le Moine Cardinal prêtre, avec pouvoir d'absoudre le Roi Philippe, s'il le demandoit, de l'excommunication que le Pape prétendoit qu'il avoit encourue. L'instruction de ce Légat contenoit douze articles

de prétentions du Pape, contraires à celles du Roi, & finissoit par une menace, que si le Roi dans un certain temps ne rémédioit à tous les abus dont le Pape se plaint, il procédera contre lui spirituellement & temporellement comme il jugera à propos. Le Cardinal le Moine s'étant acquitté de sa commission, le Roi lui donna sa réponse, qui ne contenta pas Boniface, quoiqu'elle fût assez respectueuse, pour un Souverain qui n'étoit point obligé de rendre compte à personne du gouvernement de son Roiaume.

Requête de Nogaret contre le Pape.

L'affaire s'aigrissant de plus en plus, le Roi Philippe tint une assemblée à Paris en sa maison Roiale du Louvre le douziéme de Mars 1303. Guillaume de Nogaret gentilhomme de Languedoc qui avoit été emploié par le Roi en plusieurs affaires importantes, & à qui ce Prince venoit de donner la garde de son sceau, présenta au Roi une requête, qu'il prononça au milieu de l'assemblée & qu'il laissa par écrit. Elle commençoit comme un sermon par un texte de l'Ecriture, suivant l'usage du temps, & contenoit les accusations les plus graves contre le Pape Boniface; qu'il soutenoit avoir usurpé le S. Siége, être hérétique, & coupable de plusieurs crimes. Il concluoit par demander la convocation d'un Concile général.

Appel du Roi au futur Concile général.

Adhésion de tous les corps à cet Appel.

Le Roi sachant que Boniface avoit ordonné qu'on le dénonçât excommunié, de même que tous ceux qui lui administroient les Sacremens ou célébroient la Messe devant lui, voulut se précautionner contre ces entreprises du Pape. Il tint donc au Louvre une seconde assemblée le treiziéme de Juin de la même année 1303. où se trouverent plusieurs Evê-

ques & Abbés, & plusieurs Seigneurs & autres nobles. Quelques-uns des principaux se déclarerent parties contre le Pape Boniface, & Guillaume du Plessis Chevalier pria le Roi de procurer la tenue d'un Concile général. Le lendemain il lut dans un Ecrit 29. articles d'accusations contre Boniface; après quoi il réitéra sa requête pour la convocation d'un Concile. En attendant, pour se garantir des poursuites que le Pape pourroit faire, il en appella au futur Concile en adhérant aux procédures de Nogaret. Ensuite le Roi fit lire son acte d'appel portant en substance, qu'après avoir entendu ce qui a été proposé par Nogaret & par du Plessis, il est d'avis de convoquer le Concile, où il prétend assister en personne: promet de le procurer de tout son pouvoir, & prie instamment les Prélats de le procurer de leur côté. Cependant il appelle au Concile, de toutes les procédures que pourroit faire Boniface. Les Prélats formerent aussi leur Appel portant les mêmes clauses. Le lendemain les mêmes Prélats par un acte séparé, promirent que si le Pape Boniface procédoit contre le Roi & contre ceux qui auroient adhéré à son Appel, ils ne laisseroient pas de les défendre de tout leur pouvoir. Le Roi de son côté promit sa protection aux Prélats, aux Barons, & à tous ceux qui avoient adhéré à son appel. Il fit en même temps saisir le temporel des Prélats & des autres ecclésiastiques qui étoient hors du Roiaume; & le jour de la S. Jean, il fit lire publiquement son acte d'Appel devant tout le clergé & le peuple dans le jardin du Palais à Paris, où est maintenant la place Dauphine. Ensuite le Roi écrivit à toutes les

églises & Communautés régulieres & séculieres, qu'elles eussent à adhérer à l'Appel. L'Université de Paris avoit donné son acte d'adhésion quelques jours auparavant, de même que le Chapitre de Notre-Dame & les Freres Prêcheurs. Enfin dans les mois d'Août & de Septembre, le Roi obtint plus de sept cens actes d'Appel, des Evêques, des Chapitres de Cathédrales & de Collégiales, des Abbés & des religieux de divers Ordres, même des Mendians, des Universités, des Seigneurs & des Communautés des differentes villes du Roiaume. Le Cardinal le Moine voiant le peu de succès de sa légation, se retira dès avant la S. Jean, & retourna à Rome plutôt que le Pape ne pensoit. Mais pendant son séjour à Paris, & cette même année 1303. il y fonda un College pour des étudians en théologie, au lieu nommé alors le Chardonnet, & dans la maison où avoient logé les Freres Mendians de l'Ordre de S. Augustin. Ce College porte encore le nom du Cardinal le Moine.

Bulle du Pape contre tous les Appellans.

Le Pape Boniface aiant appris ce qui s'étoit fait à Paris contre lui, & l'Appel solemnel qui avoit été interjetté au Concile général, publia plusieurs bulles contre le Roi & ceux qui avoient adhéré à son Appel. Dans la premiere, après avoir fait de grandes plaintes de la conduite du Roi Philippe, & témoigné son opposition à la convocation du Concile, il conclut en menaçant ce Prince & ses adhérans, de procéder contre eux en temps & lieu, selon qu'il sera expédient. Mais comme il vit bien qu'il ne seroit pas facile de faire signifier en France une pareille bulle suivant les formes ordinaires, il en fit expédier une autre, pour établir que ces sortes de formalités n'é-

toient pas néceſſaires. Par une troiſiéme bulle, il ſuſpendit de l'adminiſtration du ſpirituel & du temporel de ſon égliſe, Gerard Archevêque de Nicoſie en Chipre, qu'il prétendoit avoir excité le Roi contre lui. Par une quatriéme bulle il ſuſpendit tous les Docteurs, du pouvoir d'enſeigner & de donner des degrés, juſqu'à ce que le Roi ſe fût ſoumis à ſes ordres, déclarant nulles les licences qu'ils donneroient au préjudice de cette défenſe. Ces différentes bulles étoient datées du quinziéme d'Août 1303. Enfin par une derniere bulle datée du vingt-cinquiéme du même mois le Pape réſerva à ſa diſpoſition les Evêchés & toutes les Abbaïes du Roiaume de France, qui vaquoient ou qui viendroient à vaquer, juſqu'à ce que le Roi revînt à l'obéiſſance du S. Siége.

Guillaume de Nogaret ſe ſaiſit de la perſonne du Pape.

Pendant que le Pape Boniface publioit ces bulles, il ne ſçavoit pas que Guillaume de Nogaret étoit en Italie, & travailloit ſécretement à le prendre pour le mener à Lyon, où devoit ſe tenir le Concile. Car le Roi Philippe, par le conſeil d'Etienne Colonne & d'autres Italiens habiles, envoia Guillaume de Nogaret avec un autre Chevalier nommé Jean Mouſchet & deux Docteurs. Leur commiſſion porte, que le Roi les envoie en certains lieux pour quelques affaires, leur donnant plein pouvoir de traiter avec toutes ſortes de perſonnes. Les envoiés avoient des lettres de change pour recevoir de groſſes ſommes d'argent, ſans que les marchands ſur qui elles étoient tirées, ſçuſſent l'emploi qu'on en vouloit faire. Etant arrivés en Toſcane à un château qui appartenoit à Mouſchet, ils s'y arrêterent long-temps, envoiant des agens

& des lettres en divers lieux, & faisant secretement venir ceux avec qui ils négocioient. Cependant ils disoient aux gens du païs, qu'ils étoient venu traiter un accord entre le Pape & le Roi de France; & sous ce prétexte, ils concerterent les moiens de prendre le Pape à Anagni, où il s'étoit retiré avec les Cardinaux & toute sa Cour, croiant y être plus en sûreté qu'ailleurs, parce que c'étoit sa patrie.

Il y composoit une derniere bulle qu'il vouloit publier le huitiéme de Septembre jour de la Nativité de la Vierge. Il y dit entre autres choses, que comme Vicaire de Jesus-Christ, il a le pouvoir de gouverner les Rois avec la verge de fer & de les briser comme des vases de terre; mais que comme un bon pere, il se contente d'user d'une correction salutaire. Cette correction paternelle se termine par absoudre tous les François du serment de fidélité qu'ils avoient fait au Roi, & par défendre de lui obéir & de lui rendre aucun service, sous peine d'anathême. Il est ordonné que cette sentence sera affichée dans l'église cathédrale d'Anagni, afin que le Roi ni aucun autre n'en prétende cause d'ignorance. Mais dès le matin du septiéme de Septembre veille du jour auquel cette bulle devoit être publiée, Guillaume de Nogaret entra dans Anagni avec Colonne & quelques Seigneurs du païs. Ils avoient avec eux trois cens chevaux & un grand nombre de gens de pied de leurs amis & païés par le Roi de France, dont ils portoient les enseignes en criant: Meure le Pape Boniface & vive le Roi de France. Nogaret s'adressa au Capitaine & au Podesta d'Anagni, demandant leur secours qu'ils lui accorderent. Ainsi ils se rendirent

maîtres de la ville, & ensuite du Palais du Pape après quelque résistance. Les Cardinaux épouvantés s'enfuirent & se cacherent; mais on prétend que quelques-uns étoient d'intelligence avec les François. La plûpart des domestiques du Pape s'enfuirent aussi.

Boniface se voiant ainsi surpris & abandonné, se crut mort, & dit: Puisque je suis trahi comme Jesus-Christ, je veux du moins mourir en Pape. Il se fit revêtir de la chappe, qu'on appelloit alors le manteau de S. Pierre, mit sur sa tête la tiare, qu'on nommoit la Couronne de Constantin, & prit en main les clefs & la croix, & s'assit ainsi sur la chaire pontificale. La résistance que trouva Nogaret dans la maison du Pape & dans quelques autres, fut cause qu'il ne put parvenir à lui parler que vers le soir. Alors en présence de plusieurs personnes de probité, il lui déclara publiquement pourquoi il étoit venu, lui expliquant la procédure faite en France contre lui. Néanmoins, ajouta-t-il, comme il convient que vous soiez déclaré coupable par le jugement de l'Eglise, je veux vous conserver la vie contre la violence de vos ennemis, & vous représenter au Concile général que je vous requiers de convoquer. Si vous refusez de subir son jugement, il le rendra malgré vous, sur-tout parce que vous êtes accusé d'hérésie. Je prétens aussi empêcher que vous n'excitiez du scandale dans l'Eglise, principalement au préjudice du Roi & du Roiaume de France; & c'est pour cela que je vous donne des gardes, pour la défense de la foi & l'intérêt de l'Eglise, & non pour vous faire insulte ni à aucun autre. L'Italien Colonne qui étoit présent, chargea le Pape d'injures,

& voulut l'obliger de renoncer au pontificat; mais Boniface le refusa constamment, disant qu'il perdroit plutôt la vie, & offrant sa tête à couper.

Mort du Pape Boniface VIII.

Dans le tumulte qui se fit à cette occasion dans la maison du Pape, on pilla ses meubles & son trésor qui étoit grand; & sa personne demeura à la garde des François le reste du samedi septiéme de Septembre, le dimanche entier jour de la Nativité de la Vierge, & le lundi jusqu'a six heures du matin. Alors les habitans d'Anagni se repentant d'avoir abandonné le Pape, se souleverent contre les François, & prirent les armes en criant: Vive le Pape & meurent les traitres. Comme ils étoient en bien plus grand nombre, ils les chasserent aisément du Palais & de la ville. Le Pape se voiant ainsi délivré & ses ennemis chassés, n'en parut pas plus content; tant il étoit outré de dépit d'avoir été pris. Il partit aussi-tôt d'Anagni avec toute sa Cour, & vint à Rome à S. Pierre où il vouloit assembler un Concile, & tirer une vengeance signalée de l'injure qui lui avoit été faite. Mais il tomba malade de chagrin, & mourut le onziéme d'Octobre de la même année 1303. après avoir tenu le S. Siége huit ans & neuf mois. Il fit en mourant sa profession de foi, & fut enterré à S. Pierre dans une riche chapelle qu'il avoit fait faire à l'entrée de l'église.

Benoist XI. donne des Bulles en faveur de la France.

Son successeur fut Benoît XI. à qui le Roi Philippe le Bel écrivit promptement une lettre, dans laquelle il témoignoit beaucoup d'estime pour Benoît; mais où il traitoit en même temps Boniface son prédécesseur de faux pasteur & de mercenaire, qui par ses mauvais exemples avoit exposé l'Eglise à de

grands malheurs. Le Roi par une lettre patente donnoit pouvoir à ses envoiés porteurs de sa lettre, de traiter avec le Pape Benoît de ses différends qu'il avoit eu avec Boniface; & par une autre le Roi leur permettoit d'accepter en son nom l'absolution du Pape pour toutes les censures qu'il pourroit avoir encourues. Quoique Nogaret fût du nombre des envoiés, le Roi ne le nomma point dans aucune de ces lettres, peut-être parce qu'il étoit trop odieux à la Cour de Rome. Il est remarquable que le Roi donne seulement pouvoir à ses envoiés de recevoir l'absolution du Pape, & non pas de la demander. Benoît XI. reçut très-bien les envoiés aussi-bien que la lettre du Roi, & lui donna l'absolution des censures quoiqu'il ne l'eût pas demandée, ce que le Pape fit valoir comme une grace singuliere dans sa réponse au Roi. Il donna ensuite plusieurs autres bulles en faveur du Roi & du Roiaume, & déclara qu'il les remettoit dans l'état où ils étoient avant toutes les censures de Boniface.

Mort de Benoît XI.

Intrigues du Cardinal de Prat pour faire élire un Pape favorable à la France.

Le pontificat de Benoît XI. ne fut que de huit mois, & le bruit courut qu'il avoit été empoisonné. Le Roi Philippe le Bel, qui ne pouvoit oublier les entreprises injustes de Boniface VIII. songea aux moiens de se rendre maître de l'élection du Pape, & d'en avoir un dont il pût entierement disposer. C'est par rapport à ce grand objet, que le démêlé de Philippe avec Boniface est si considérable, & a eu de si terribles suites.

Benoît XI. étant mort à Perouse où il faisoit sa résidence, les Cardinaux s'y assemblerent en conclave, & furent long-temps divisés en deux factions presque égales. L'une vouloit faire un Pape Italien & favorable aux

amis de Boniface : l'autre vouloit établir un François par l'attachement qu'elle avoit au Roi Philippe le Bel. Le Cardinal de Prat religieux de l'Ordre de S. Dominique qui étoit de cette derniere faction, se trouvant un jour en particulier avec François Caïetan l'un des chefs de la premiere & neveu de Boniface, lui dit : Nous faisons un grand tort à l'Eglise, en n'élisant point un Pape. Il ne tient pas à moi, dit Caïetan. Si je trouvois un bon moien, reprit de Prat, seriez-vous content ? Caïetan répondit qu'oui ; & ils convinrent qu'une des factions choisiroit trois sujets ultramontains par rapport à eux, c'est-à-dire, de deça les Monts à notre égard ; & que l'autre faction choisiroit un de ces trois, & que celui-là seroit Pape. Ceux de la faction de Caïetan se chargerent de choisir les trois, croiant que c'étoit un plus grand avantage, & ils choisirent trois Archevêques leurs amis intimes, qui étoient redevables de leur élévation au Pape Boniface, & qui haïssoient le Roi de France, ne doutant pas que quelque choix que fit l'autre faction, ils n'eussent un Pape à leur gré.

Le premier des trois, & celui sur qui ils comptoient davantage, étoit Bertrand d'Agoust ou de Got, Archevêque de Bordeaux ; & le Cardinal de Prat crut de son côté que c'étoit celui qui lui convenoit le mieux pour parvenir à son but. Il est vrai qu'il étoit créature de Boniface & fort opposé au Roi de France, à cause des maux que Charles de Valois lui avoit faits dans la guerre de Gascogne : mais le Cardinal de Prat le connoissoit pour un homme ambitieux & intéressé, & qui feroit aisément sa paix avec le Roi. Ainsi ce-

Cardinal & ceux de sa faction firent sécretement & par écrit leurs conventions avec l'autre faction; & ensuite, sans qu'elle en eût connoissance, ils écrivirent au Roi, & lui envoierent ce traité par des couriers fidéles que leur fournirent leurs marchands, & qui firent une telle diligence, qu'ils vinrent de Perouse à Paris en onze jours. Par ces lettres ils prioient le Roi de se réconcilier avec l'Archevêque de Bordeaux, s'il vouloit relever ses amis les Colonnes, parce qu'il dépendoit de lui de le faire Pape.

Ces lettres firent un grand plaisir au Roi, qui résolut de suivre avec ardeur cette entreprise. Il écrivit à l'Archevêque de Bordeaux des lettres pleines d'amitié, & le pria de se rendre à une Abbaïe dans une forêt près de S. Jean d'Angeli en Poitou, pour y conférer ensemble. Le Roi s'y rendit six jours après sécretement & avec peu de suite, & l'Archevêque vint l'y trouver. Après qu'ils eurent assisté à la Messe, & fait serment sur l'autel de se garder fidélité, le Roi lui dit : Il est en mon pouvoir de vous faire Pape si je veux, & c'est pour ce sujet que je suis venu. Je vous procurerai cette grande dignité, si vous me promettez six graces que j'ai à vous demander. Alors, pour prouver qu'il avoit ce pouvoir il lui montra les lettres qu'il avoit reçues, & le traité entre les deux factions des Cardinaux.

L'Archevêque aiant vû ces piéces, fut transporté de joie ; & se jettant aux pieds du Roi, lui dit : Sire, je vois maintenant que vous m'aimez plus que tout autre, & que vous voulez rendre le bien pour le mal ; vous n'avez qu'à commander, je serai toujours prêt à

obéir. Le Roi le releva, l'embraſſa & lui dit: voici les ſix graces que je vous demande. La premiere, que vous me reconciliez parfaitement avec l'Egliſe & me faſſiez pardonner le mal que j'ai fait à la priſe de Boniface. La ſeconde, que vous me rendiez la communion, à moi & à tous ceux qui m'ont ſuivi. La troiſiéme, que vous m'accordiez toutes les décimes de mon Roiaume pendant cinq ans. La quatriéme, que vous anéantiſſiez la Mémoire du Pape Boniface. La cinquiéme, que vous rendiez la dignité de Cardinal aux Colonnes, & que vous faſſiez Cardinaux pluſieurs de mes amis. A l'égard de la ſixiéme grace, je la déclarerai en temps & lieu, parce qu'elle demande du ſecret à cauſe de ſon importance. Aucun auteur ne s'eſt expliqué ſur cet article: mais on croit qu'il conſiſtoit à engager l'Archevêque à établir ſon Siége en France, où le Roi eſperoit avoir plus d'autorité ſur les Papes qu'il n'en avoit eu ſur Boniface VIII. à Rome. L'Archevêque promit tout avec ſerment ſur le Corps de notre Seigneur, & de plus donna pour ôtage ſon frere & deux de ſes neveux; & le Roi lui promit auſſi avec ſerment de le faire élire Pape. Après quoi ils ſe ſéparerent très-bons amis, & le Roi emmena les ôtages ſous prétexte de la réconciliation de l'Archevêque avec Charles de Valois.

Dès qu'il fut de retour à Paris, il écrivit au Cardinal de Prat & à ceux de ſa faction ce qu'il avoit fait, & leur déclara qu'ils pouvoient élire en ſûreté l'Archevêque de Bordeaux. L'affaire fut ſi bien conduite, que la réponſe arriva très-ſécretement à Perouſe en trente-cinq jours. Le Cardinal de Prat l'aiant

reçue, la communiqua en secret à sa faction: puis ils dirent à la faction opposée : Nous nous assemblerons tous quand il vous plaira, pour exécuter nos conventions. Les deux factions se réunirent donc, & ratifiérent leur traité solemnellement par écrit & par serment. Alors le Cardinal de Prat aiant pris un texte de l'Ecriture convenable au sujet, fit un discours qu'il conclut en élisant pour Pape au nom de tous l'Archevêque de Bordeaux, & on chanta avec beaucoup de joie le *Te Deum*. Ainsi furent trompés ceux de la faction de Boniface, qui croioient avoir pour Pape celui en qui ils avoient le plus de confiance. Le décret d'élection fut porté par trois députés, qui étoient en même temps chargés d'une lettre, par laquelle les Cardinaux prioient instamment le Pape de venir prendre possession du S. Siége, lui représentant à quel péril étoit exposé l'Etat temporel de l'église Romaine, & le peu qui restoit aux Chrétiens dans la Terre-Sainte.

Commencement de Clément V.

Bertrand d'Agoust étoit né à Villandrau dans le Diocèse de Bordeaux. Il étoit de la premiere noblesse du païs, & fut fait Evêque de Comminge en 1295. par Boniface VIII. Quatre ans après, Boniface le transféra à l'Archevêché de Bordeaux, qu'il possédoit depuis près de six ans quand il fut élû Pape. Bertrand faisoit en Poitou la visite de sa Province, quand il apprit cette élection. Il revint à Bordeaux le quinziéme de Juillet 1305. & y fut reçu processionnellement avec un grand concours de Seigneurs & de Prélats. Le décret d'élection lui fut présenté huit jours après en public, dans l'église Cathédrale de Bordeaux. Il prit le nom de Clément, & commença à recevoir le titre de Pape. Un mois après, il

partit de Bordeaux pour aller à Lyon, où il manda aux Cardinaux de ſe trouver. Il paſſa à Agen, à Toulouſe, & enſuite à Montpellier où il fit quelque ſéjour. Jacques Roi d'Arragon vint l'y trouver, & lui rendit en perſonne l'hommage pour le Roiaume de Sardaigne & de Corſe, & enſuite l'accompagna juſqu'à Lyon.

Les Cardinaux Italiens furent mécontens pour la plûpart de l'ordre qu'ils reçurent du Pape de ſe rendre à Lyon : aiant compté qu'il viendroit ſe faire couronner à Rome. Ils commencerent à voir qu'on les avoit trompés. Mathieu Roſſo des Urſins leur doien dit au Cardinal de Prat : Vous êtes venus à vos fins de nous mener au-delà des Monts ; mais l'Egliſe ne reviendra de long-temps en Italie. Je connois les Gaſcons. Le Pape avoit auſſi mandé le Roi de France, le Roi d'Angleterre, & tous les grands Seigneurs de deçà les Alpes pour aſſiſter à ſon couronnement, qui ſe fit à Lyon dans l'égliſe de S. Juſt le dimanche quatorziéme de Novembre de la même année 1305. Ce fut Mathieu Roſſo qui mit au Pape ſur la tête la Couronne, qui avoit été apportée exprès à Lyon par un Camerier du Pape. Après la cérémonie le Pape retournant à ſon logis, marchoit à cheval la tiare en tête. Le Roi de France à pied le conduiſit d'abord par la bride de ſon cheval, & enſuite les deux freres du Roi, Charles de Valois & Louis d'Evreux avec Jean Duc de Bretagne lui rendirent le même honneur. Comme ce ſpectacle avoit attiré une grande foule de peuple, une vieille muraille trop chargée de ſpectateurs tomba dans le moment que le Pape paſſoit auprès. Il fut renverſé de ſon cheval ſans être

blessé; mais parmi ceux qui l'environnoient il y en eut douze tellement brisés, qu'ils moururent peu de jours après, entre autres le Duc de Bretagne. Charles de Valois fut aussi très-dangereusement blessé, mais il n'en mourut pas. A la chûte du Pape, la Couronne tomba de sa tête, & il s'en détacha une escarboucle estimée six mille florins. Le jour de S. Clément vingt-troisiéme de Novembre le Pape célébra sa premiere Messe pontificale. Il donna ensuite un dîner, après lequel il s'éleva une querelle entre les gens du Pape & ceux des Cardinaux. Elle s'échauffa tellement, qu'on en vint aux mains, & un des freres du Pape fut tué.

Un de ses premiers soins fut d'affranchir l'église de Bordeaux de la primatie de Bourges, & de créer dix Cardinaux dont neuf étoient François & un Anglois. Il fit un étrange changement dans la discipline de l'église de France, en conférant les Evêchés à ceux qu'il vouloit. Le Roi n'avoit garde de s'opposer à ce désordre, parce qu'il emploioit l'autorité du Pape pour avoir de son côté les Evêques qu'il désiroit: ensorte qu'ils s'appuioient réciproquement dans leurs usurpations & leurs injustices.

Le premier de Février 1306. le Pape donna deux bulles qui montrent combien il étoit attaché au Roi Philippe le Bel. Il déclare dans l'une, qu'il ne prétend point que la Constitution *Unam sanctam* publiée par Boniface VIII. porte aucun préjudice au Roi, ni au Roiaume de France; ni qu'elle les rendent plus dépendants de l'église de Rome, qu'ils ne l'étoient auparavant. Cette bulle de Clément V. a été depuis insérée dans le corps du droit. L'autre

révoque

révoque la Conſtitution *clericis laicos*, à cauſe des ſcandales qu'elle avoit produits ; & ordonne que l'on s'en tiendra à ce qui a été reglé dans le Concile de Latran & les autres Conciles généraux, contre ceux qui exercent des exactions ſur le clergé. Ces deux bulles furent données à Lyon où le Pape paſſa l'hiver.

Auſſi-tôt après il vint à Cluni accompagné de neuf Cardinaux. Il y demeura cinq jours, pendant leſquels il occaſionna au monaſtere des dépenſes énormes ; comme pendant ſon ſéjour à Lyon, il avoit extorqué des ſommes immenſes des Evêques & des Abbés de France qui pourſuivoient des affaires en Cour de Rome. Il fit auſſi des dépenſes exceſſives à Nevers & à Bourges, en retournant à Bordeaux. Dans toute ſa route il tiroit de grandes ſommes d'argent des égliſes ſéculieres & des monaſteres. A Bourges il fit paier à l'Archevêque trois cens livres tournois, pour avoir manqué deux fois à viſiter le S. Siége tous les deux ans. Ce Prélat fut réduit à une telle pauvreté, qu'il ſubſiſtoit des diſtributions journalieres, comme un ſimple chanoine. Le Pape demeura à Bordeaux avec ſa Cour le reſte de l'année (1306). Vers la fête de Pâques, à laquelle l'année commençoit alors en France, le Pape envoia à Paris trois Cardinaux & pluſieurs autres perſonnes, qui furent très à charge à l'égliſe Gallicane à cauſe des ſommes conſidérables qu'ils demandoient outre leur dépenſe. Ces exactions engagerent les Evêques de France à s'aſſembler, pour délibérer ſur ce qu'ils feroient, afin de s'en délivrer, & en cela ils étoient appuiés du Roi & de ſon Conſeil. Le Roi ſe crut même dans

la nécessité d'envoier au Pape une ambassade, pour lui faire des plaintes à ce sujet. Il falloit que celles du clergé fussent bien sérieuses pour obliger le Roi d'en user ainsi à l'égard d'un Pape avec qui il étoit si étroitement lié.

Conférence de Poitiers.

Après la Pentecôte de l'année 1307. le Roi Philippe alla à Poitiers avec ses quatre fils & d'autres Seigneurs, pour conférer avec le Pape Clement qui étoit en cette ville. Le Roi réitera la demande qu'il lui avoit déja faite à Lyon, de condamner la mémoire de Boniface VIII. & de faire brûler ses os, & il le pressa fortement de lui donner cette satisfaction. Cette proposition mit le Pape & les Cardinaux, ceux même du parti opposé à Boniface, dans un étrange embarras. Le Pape ne sachant à quoi se déterminer, consulta en particulier le Cardinal de Prat, comme celui qui savoit tout le secret de ce qu'il avoit promis au Roi. Cet habile Cardinal conseilla au Pape de dissimuler avec le Roi, & de lui dire que pour mieux parvenir au but qu'il se proposoit, & pour rendre plus odieuse la mémoire de Boniface, il étoit nécessaire de porter les accusations intentées contre lui à un Concile général. Vous convoquerez ce Concile à Vienne, ajoutoit le Cardinal; le Roi ne pourra s'y opposer ni se plaindre, & vous serez libre, puisque vous ne serez plus sous la puissance du Roi ni dans son Roiaume. Le Roi fut très-mécontent de la réponse du Pape, mais il ne put refuser ouvertement ce parti. Le Pape lui fit tant de promesses, & lui accorda tant d'autres graces, que ce Prince consentit à renvoier l'affaire au Concile. Cependant il ne perdit aucune occasion de renouveller ses poursuites contre la mémoire

de Boniface, & il engagea le Pape à recevoir les dépoſitions des témoins. Il y eut à Avignon devant le Pape une longue procédure qui ſe paſſa en délais, en interlocutoires & en préliminaires, ſans entamer le fonds de l'affaire. Ce ne ſont qu'exceptions, que fins de non-recevoir, que proteſtations réitérées, les parties ne conviennent ni de leurs qualités ni de la compétence du juge. C'eſt un exemple très-remarquable de l'eſprit de chicane qui regnoit alors. Le Roi vers le commencement de l'année 1311. abandonna enfin ſes pourſuites; & en conſéquence de ſon déſiſtement, le Pape Clement donna une Bulle, où il dit que le Roi a eu de bonnes intentions, & le déclare innocent de la priſe de Boniface & de tout ce qui eſt arrivé à cette occaſion. Il révoque toutes les Conſtitutions préjudiciables aux droits & aux libertés du Roiaume, & ordonne qu'elles ſeront ôtées des regiſtres de l'égliſe Romaine. Il excepte néanmoins de l'abſolution Guillaume de Nogaret & quelques autres. Or quoique Nogaret prétendît avoir eu de bonnes raiſons pour agir comme il avoit fait à l'égard de Boniface, & qu'il fût perſuadé de ſon innocence, il ne laiſſa pas d'en demander l'abſolution *ad cautelam*, c'eſt-à-dire, pour plus grande ſûreté. Le Pape la lui accorda à condition qu'il iroit à la Terre-Sainte au premier voiage des croiſés, & qu'il feroit différens pélerinages.

Clément V. à Avignon. Sa mort.

Au printemps de l'année 1309. le Pape alla à Avignon où les Cardinaux le ſuivirent avec toute la Cour de Rome. C'eſt depuis ce voiage que l'on doit compter le ſéjour des Papes à Avignon, que Clement V. avoit réſolu & déclaré pendant ſon ſéjour à

Poitiers. Il fut attaqué au mois de Mars 1314. de la maladie dont il mourut. Il voulut se faire porter à Bordeaux pour reprendre son air natal, mais il monrut à la Roquemaure sur le Rône au Diocèse de Nîme le vingtiéme d'Avril, après avoir tenu le Saint Siége neuf ans moins quelques mois. Son corps fut reporté à Carpentras où résidoit cette année la Cour de Rome; mais au mois d'Août il fut transféré en Gascogne sa patrie, & enterré, comme il l'avoit ordonné, à Useste dans le Diocèse de Basas. Clement V. aimoit fort l'argent, & on vendoit à sa Cour tous les bénéfices. On disoit publiquement qu'il avoit un commerce criminel avec la Comtesse de Perigord fille du Comte de Foix. C'est ce que rapportent les Historiens du temps, & entre autres S. Antonin de Florence. Quand on se rappelle la maniere dont il étoit monté sur le Saint Siége, on est moins surpris que Dieu ait abandonné un homme si ambitieux à toute la corruption de son cœur. Le trésor du Pape fut pillé aussi-tôt après sa mort, & on accusa son neveu Bertrand d'avoir détourné plus de trois cens mille florins d'or destinés aux frais de la croisade. Deux mois après, la ville de Luques fut pillée par les Pisans & les Allemans, qui prirent le trésor de l'église Romaine, que le Pape avoit fait apporter de Rome & mettre dans l'église de S. Fridien de Luques.



ARTICLE III.

Pontificat des Papes François qui établissent le S. Siége à Avignon.

APRE'S la mort de Clement V. les Cardinaux qui étoient à Carpentras au nombre de vingt-trois, entrerent au conclave dans la maison Episcopale pour procéder à l'élection du successeur. Après y avoir demeuré quelque temps sans pouvoir s'accorder, il survint une cruelle division entre leurs domestiques, qui pillerent les marchands Romains & les autres étrangers. On mit le feu à la ville, dont une partie fut brûlée; & les Cardinaux convinrent de se séparer, & de revenir à un certain jour. Ils sortirent ainsi du conclave vers la fin de Juillet: mais ils furent deux ans sans se rassembler, n'étant pas moins divisés touchant le lieu de l'élection, que sur le choix de la personne. Les Italiens disoient qu'il falloit aller à Rome, d'autres ailleurs: & ainsi ne s'accordant pas, ils se disperserent. Quelques-uns se retirerent à Oranges, d'autres à Avignon, & chacun où il jugea à propos.

Vacance du S. Siége.

Les Cardinaux Italiens écrivirent sur ce sujet une lettre circulaire aux cinq premiers Abbés de l'Ordre de Citeaux, pour les instruire de ce qui s'étoit passé à Carpentras. Un de ces Cardinaux, Napoléon des Ursins, écrivit aussi au Roi Philippe-le-Bel. Nous avions pris, dit il, toutes les précautions possibles dans l'élection du Pape défunt, & nous pensions avoir procuré un grand avantage à vous

Lettre au Roi de France.

& à votre Roiaume. Mais le Pape a bien trompé nos espérances. Sous son Pontificat la ville de Rome est tombée en ruine : le patrimoine de S. Pierre a été pillé & l'est encore, par des hommes qui méritent plutôt le nom de voleurs que celui de gouverneurs. Toute l'Italie est dans un état si déplorable, qu'il semble qu'elle ne soit plus du corps de l'Eglise : elle est pleine de troubles & de séditions. Il n'y a presque aucune Cathédrale, ni de bénéfice un peu considérable, qui ne soit vendu à prix d'argent, ou donné suivant l'inclination de la chair & du sang. Ce Pape nous a traités avec le dernier mépris, nous autres Italiens qui l'avions élevés au Pontificat. Souvent après avoir injustement cassé des élections très-canoniques, il nous appelloit quand il vouloit publier sa sentence comme pour nous insulter. J'aime mieux au reste qu'il ait commis ces injustices sans notre participation. Dieu a eu compassion de nous : car le Pape Clement vouloit réduire l'Eglise à un coin de la Gascogne, & nous sçavons certainement, qu'il avoit formé des desseins dont l'exécution l'auroit perdu lui & l'Eglise. Ne doutez point, Sire, que tout le monde n'ait les yeux ouverts en cette occasion, & ne soit prêt à faire éclater son mécontement, si, ce qu'à Dieu ne plaise, le successeur étoit semblable. Nous n'avons jamais eu intention de transférer de Rome le S. Siége, ni de rendre déserts les Sanctuaires des Apôtres. Nous souhaitons un Pape d'une vie sainte & édifiante, & qui avec les qualités nécessaires vous soit attaché & à votre Roiaume ; qui corrige les abus, bannisse la simonie qui a regné jusqu'à présent, & n'enrichisse pas ses

parens des dépouilles de l'Eglise. Il conclut en conjurant le Roi de procurer avec eux l'élection d'un bon Pape, & lui demande le secret à l'égard des Cardinaux créés par Clement V.

Le Roi Philippe de son côté écrivit ainsi à deux des principaux Cardinaux François: Nous avons appris depuis peu par le bruit public votre sortie du Conclave, & nous en avons été sensiblement affligés, à cause des maux & des scandales qui peuvent en être les suites. Pour les prévenir, nous avons écrit dès-lors par des couriers exprès, vous conjurant de vous assembler avec les autres Cardinaux en un autre lieu convenable, dans notre Roiaume ou ailleurs, où vous puissiez avoir une liberté entiere, & donner au plutôt à l'Eglise un digne chef. Nous avons ensuite reçu vos lettres & celles des Cardinaux Italiens, & nous avons fait examiner l'affaire par des personnes très-éclairées. Ceux que nous avons consultés, jugent que les villes d'Avignon & de Carpentras sont justement suspectes aux Italiens. Que si malgré leurs remontrances vous procediez à l'élection, ils feroient une autre élection de leur côté. Considerez ce qui s'ensuivroit de ces élections. Car plusieurs personnes de mérite soutiennent qu'en ce cas, nous ne pourrions reconnoître pour Pape aucun des deux élus; & on croit que les autres Princes Chrétiens se conduiroient de la même maniere. C'est pourquoi nous vous conjurons de prévenir de si grands maux, en vous assemblant à Lyon pour procurer ce qui est avantageux à l'Eglise.

Lettre du Roi de France sur la vacance du S. Siége.

Philippe-le-Bel vouloit emploier toute son autorité pour engager les Cardinaux à

s'assembler à Lyon, mais il mourut avant que d'avoir pu exécuter ce dessein. Louis Hutin son fils aîné qui lui succeda, envoia Philippe Comte de Poitiers son frere pour le même sujet. Il y travailla près de six mois; & enfin il fit venir les Cardinaux à Lyon au nombre de vingt-trois, & leur promit avec serment de ne leur faire aucune violence, & de ne les point contraindre à s'enfermer pour l'élection. Lorsque tout étoit ainsi disposé, le Comte Philippe apprit la mort du Roi Louis son frere. Il fut alors très embarrassé, ne croyant pas devoir demeurer plus longtemps à Lyon, & ne voulant pas aussi laisser imparfaite l'affaire de l'élection du Pape. Aiant demandé conseil, on lui dit qu'il ne devoit point observer le serment qu'il avoit fait de ne point enfermer les Cardinaux. En conséquence il les fit venir tous en la maison des Freres Prêcheurs, & leur déclara qu'ils n'en sortiroient point, qu'ils n'eussent élu un Pape; & après avoir mis des gardes pour les empêcher de sortir, il revint à Paris.

Pontificat de Jean XXII.

Les Cardinaux aiant été enfermés pendant quarante jours, élurent le septiéme d'Août 1316. Jacques d'Euses Cardinal Evêque de Porto. Il étoit né à Cahors de parens pauvres. Il se rendit savant, sur-tout en Droit, par son bon esprit & sa grande application. Il étoit de petite taille, mais avoit beaucoup de courage. Il fut Evêque de Frejus pendant onze ans. Ensuite Clement V. le transfera au Siége d'Avignon, & enfin le fit Cardinal & Evêque de Porto. Il prit le nom de Jean XXII. & fut couronné a Lyon dans l'église Cathédrale. Il écrivit aux Evêques & aux

Rois une lettre circulaire, où il dit qu'il a beaucoup hésité à accepter une charge si terrible: ce qui ne s'accorde pas avec ce que quelques Auteurs disent, qu'il s'étoit lui-même nommé Pape. Il partit de Lyon peu après son couronnement, & se retira à Avignon. Il fit une promotion de huit Cardinaux, dont sept étoient François & un seul Italien.

Dès la seconde année du Pontificat de Jean XXII. en 1317. il se plaignit qu'on vouloit l'empoisonner, & il fit faire des informations contre ceux qui avoient recours à la magie pour le faire mourir. On voit dans ses lettres des descriptions des différens maléfices que l'on emploioit pour abréger la vie, la prolonger, ou l'ôter entierement, & pour guérir toutes sortes de maladies. L'ignorance de la Physique faisoit regarder alors comme surnaturels plusieurs effets de la nature. Comme il est certain par la foi, que Dieu a souvent permis aux démons de tromper les hommes par des prodiges, & de leur nuire par des moiens extraordinaires; on supposoit, sans l'examiner, qu'il y avoit un art magique & des regles sûres & infaillibles, pour découvrir certains secrets, ou faire certains maux par le moien des démons: comme si Dieu n'eût pas toujours été le maître de les empêcher, ou comme s'il se fût engagé à ratifier les pactes faits avec les malins esprits. En examinant de près la prétendue magie, on n'a trouvé le plus souvent autre chose, que des empoisonnemens accompagnés de superstitions & d'impostures.

Conjuration contre le Pape.

Le plus considérable de tous ceux que l'on accusa d'avoir attenté à la vie du Pape, fut Hugues Geraud Evêque de Cahors. Il avoit

L'Evêque de Cahors condamné à mort.

été chapelain de Clement V. qui le fit Evêque en 1312. le recommanda au Roi Philippe-le-Bel, & lui accorda plusieurs dispenses contre les regles. En 1318. Jean XXII. fit informer de sa conduite, dont les habitans de Cahors se plaignoient, & le condamna par sentence qui porte, qu'il étoit entré dans l'Episcopat par simonie. Ce reproche semble regarder aussi le Pape Clement V. à qui Hugues avoit fait un présent de dix mille florins d'or, dont il sût bien se dédommager par une imposition sur le clergé de son Diocèse. La sentence continue d'exposer ses injustices & ses vices personnels, le dépose de toute dignité Pontificale & Sacerdotale, & le condamne à une prison perpétuelle pour y faire pénitence. La sentence n'en dit pas davantage; mais Bernard Guion auteur contemporain ajoute, qu'il fut dégradé selon la forme de Droit, & ensuite livré au bras séculier, qui le fit traîner publiquement & écorcher en quelque partie de son corps, & enfin brûler, parce que, disoit-on, il avoit attenté à la vie du Pape.

Triste état de l'Italie.

L'éloignement du Pape, & son différend avec l'Empereur Louis de Baviere, dont nous parlerons ailleurs, causoient de grands désordres en Italie, où les villes étoient non-seulement opposées les unes aux autres, mais divisées au dedans. Ce n'étoit que petites guerres, pillages, massacres & toutes sortes de crimes. Les factions des Guelphes & des Gibellins avoient alternativement l'avantage l'une sur l'autre. L'autorité du Pape étoit méprisée pour le spirituel, & même pour le temporel dans les terres de son obéissance. A Recanati ville de la Marche d'Ancone, le

chapelain du Pape, qui étoit en même-temps gouverneur de la Province, envoia en 1320. son Maréchal qui étoit son cousin, pour exécuter quelques sentences contre le capitaine de la ville & quelques particuliers. On se jetta sur ce Maréchal & ceux de sa suite, & on le tua avec trois cens autres. On emprisonna ceux qui s'étoient sauvés du massacre, on en pendit plusieurs, & on coupa la tête à d'autres. On égorgea jusqu'à de petits enfans; on n'épargna pas même les femmes, les filles & les religieuses, contre lesquelles on exerça toutes sortes d'horreurs. Le Pape voulut emploier les procédures judiciaires pour ramener les rebelles à leur devoir; mais comme ils les mépriserent, il supprima l'Evêché de Recanati qu'il transfera à une ville voisine. L'année suivante 1221. le Pape sachant qu'on s'abandonnoit dans Recanati à toutes sortes de crimes & d'infamies, à des superstitions & à des blasphêmes, fit citer les habitans devant l'Inquisiteur; comme ils ne comparurent pas, ils les déclara excommuniés. Voiant qu'ils méprisoient également l'excommunication, à l'exemple des habitans de quelques autres villes, & qu'ils étoient incorrigibles, il fit prêcher la croisade contre eux.

Nous parlerons dans l'Article de l'église d'Allemagne du grand démêlé de Louis de Baviere avec le Pape Jean XXII. Ce Prince fomentoit tous les troubles qui désoloient l'Italie. Le Pape l'avoit excommunié; mais il méprisoit cette excommunication, & faisoit continuellement célébrer devant lui l'office divin & excommunier le Pape, qu'il nommoit par dérision le prêtre Jean. L'an 1327. il passa en Italie. Son arrivée mit tout le païs

L'Empereu Louis de Baviere en Italie.

en mouvement, & Rome en particulier, où le peuple indigné de l'absence du Pape & de sa Cour, ôta le gouvernement aux Nobles. Ils envoierent des Ambassadeurs à Avignon, priant le Pape de venir avec sa Cour résider à Rome, comme il y étoit obligé, lui déclarant, qu'autrement ils recevroient Louis de Baviere en qualité de leur Roi. Le Pape faisoit semblant de vouloir retourner à Rome, & s'excusoit sur les affaires pressantes qui le retenoient, même pour procurer la tranquillité en Italie. Les Romains voiant que le Pape ne faisoit que les amuser par de belles paroles sans effet, lui envoierent une derniere ambassade où ils lui disoient: Nous supplions à genoux Votre Sainteté de venir, sur le champ & sans user de vos délais ordinaires, visiter votre premier Siége, que vous paroissez avoir oublié. Autrement nous protestons dès à présent, que nous serons excusables devant Dieu & toute la Cour céleste, devant l'Eglise & tous les chrétiens du monde, s'il arrive quelque accident sinistre, & si les enfans privés de la présence de leur pere & comme sans chef, se détournent à droit ou à gauche. Comme nous avons besoin d'effets réels & non de paroles vagues, nous avons enjoint à ces trois envoiés, de ne pas demeurer plus de trois jours à la Cour de Rome, ou plutôt d'Avignon, mais de revenir, afin que sur leur rapport nous puissions pourvoir à notre sûreté. Le Pape aiant entendu les Députés, mit l'affaire en délibération avec les Cardinaux; & voiant qu'après les trois jours ils vouloient partir, il leur permit de s'en aller, & leur dit qu'il feroit savoir ses intentions par des Nonces qu'il envérroit.

incessamment. Il écrivit donc aux Romains pour leur représenter les raisons qui l'empêchoient d'aller sitôt à Rome. Il leur fait ensuite de grands reproches sur leur protestation d'être excusés devant Dieu & devant les hommes, s'il arrivoit quelque accident sinistre : ce qui signifioit leur disposition à recevoir le Bavarois, suivant l'explication de leurs propres Envoiés. Il leur allegue à ce sujet ce que dit S. Paul, que la foi des Romains est connue par tout le monde; comme s'il s'agissoit ici de la foi divine, & non pas de la fidélité dûe au Pape comme Seigneur temporel.

Lettres du Venitien Sanuto.

Cependant Louis de Baviere faisoit toujours du progrès en Italie. Après s'être fait couronner à Milan, il passa en Toscane, & vint devant Pise, qui refusa de le recevoir, disant qu'il étoit excommunié. Louis assiégea donc Pise pendant un mois, la prit à composition, & y demeura plus de deux mois. Cette conquête le rendit redoutable à tout le monde. Depuis l'entrée de l'Empereur en Italie, le Venitien Marin Sanuto écrivit plusieurs lettres sur le déplorable état où étoit l'Italie. Dans une entre autres au Légat de Lombardie, il dit qu'il lui envoie copie de celles qu'il a écrites à la Cour du Pape, à celle du Roi de France, au sujet de l'accommodement qu'il désiroit qu'on fit avec Louis de Baviere. Je crois, dit-il, que les Papes ont eu bonne intention; mais s'ils avoient vu les choses de près comme nous, ils n'auroient point eu tant d'empressement à recevoir des domaines temporels, sur-tout en Italie; comme Nicolas III. qui reçut la Seigneurie de Bologne & de la Romagne. Vous con-

noissez les Italiens & le déréglement de leurs mœurs, par le long séjour que vous avez déja fait en Italie. Quand le Pape auroit eu Milan & tout le reste du païs, il n'auroit pu les garder long-temps en paix. Les Italiens ne peuvent être gouvernés par des ecclésiastiques, à cause de l'excès de leur malice, & des crimes qui regnent chez eux. Vous voiez, ajoute-t-il, le triste état de l'Italie, où on ne peut aller en sûreté ni par terre ni par mer, au grand préjudice du commerce. C'est pourquoi la Chrétienté a besoin d'une bonne paix, & je ne vois point d'autre moien de l'avoir, que de réconcilier le Bavarois avec l'Eglise. Je sais par des gens de son Conseil, qu'il feroit très-volontiers au Pape toutes les soumissions qui conviendront à l'un & à l'autre. Son beau-pere le Comte de Hainaut seroit propre à cette négociation, si on le vouloit écouter.

Louis de Baviere entre à Rome.

Ses plaintes contre le Pape.

Soit que ces conseils ne vinssent pas jusqu'au Pape, soit qu'il ne les goûtât point, il persista dans son aversion contre Louis de Baviere, & fit une derniere Constitution contre lui, pendant qu'il étoit à Pise. Louis en partit malgré toutes les défenses du Pape, & s'avança vers Rome. Il y entra le septiéme de Janvier 1328. & y fut très-bien reçu. Il descendit au Palais de S. Pierre, où il demeura quatre jours. Il passa ensuite le Tibre, & alla loger à Sainte Marie Majeure. Le dix-septiéme du même mois, il fut couronné Empereur à S. Pierre avec sa femme en grande cérémonie par des Evêques déposés. Louis, quelque temps après son couronnement, tint une assemblée dans la place de S. Pierre, où il vint revêtu de la pourpre, la couronne en

tête, le sceptre d'or à la main droite, & la pomme ou globe à la gauche. Il s'assit sur un trône riche & élevé, ensorte que tout le peuple le pouvoit voir; & il étoit environné de Prélats, de Seigneurs & de la Noblesse. Il fit lire une sentence fort longue où il disoit entre autres choses: Dieu qui a établi le Sacerdoce & l'Empire indépendans, afin que l'un gouverne les choses divines & l'autre les choses humaines, nous a élevé à l'Empire Romain pour exterminer les méchans & procurer la paix à nos sujets. C'est pourquoi ne pouvant plus tolérer les crimes énormes de Jacques de Cahors, qui se dit Pape Jean XXII. nous avons quitté notre demeure ordinaire & nos enfans encore en bas âge; nous sommes venu promptement en Italie & à Rome notre Siége principal, & y avons reçu la Couronne, fait reconnoître notre puissance, & réprimé les rébelles. Nous avons reconnu que leur révolte venoit des usurpations du prétendu Pape, & que l'impunité ne faisoit que l'encourager à se livrer à de nouveaux excès. Il a amassé des trésors sous prétexte de secourir la Terre-Sainte, tant par des exactions inouïes sur le clergé de toute l'Eglise, que par les collations simoniaques des bénéfices, qu'il donne à des sujets qui n'ont ni l'âge, ni les mœurs, ni la capacité requise; outre les indulgences qu'il donne pour solde à des homicides, ne cessant de semer la division dans notre Empire.

Il engage les ministres de l'Eglise à emploier le glaive matériel dont l'usage leur est interdit par les canons, & profane le sacerdoce de Jesus-Christ, remplissant de sang les mains des Cardinaux ses Légats en Italie, des

Prélats & des autres eccléfiaftiques: enforte qu'on peut l'appeller l'antechrift, ou du moins le précurfeur de l'antechrift. Il a ufurpé les deux Puiffances, l'Impériale & la Sacerdotale, que Jefus-Chrift a défendu de confondre en difant à Pilate: Mon Roiaume n'eft pas de ce monde. Nous favons que nous fommes chargés de la protection de l'Eglife, dont nous rendrons compte à Dieu feul; & qu'en cette qualité nous devons venir au fecours des Cardinaux & des Evêques, qui n'ont pu jufqu'ici par leurs remontrances, empêcher cet homme de détruire la difcipline eccléfiaftique; comme il fait en caffant les élections canoniques, afin d'exclure les bons fujets & de mettre en place des indignes qui lui reffemblent. De plus, pendant tout fon Pontificat il n'a point réfidé dans cette fainte ville de Rome. C'eft pourquoi nous avons réfolu d'ufer de l'autorité qui nous a été donnée d'enhaut pour punir les méchans & glorifier les bons, comme dit S. Pierre, & du glaive que nous ne portons pas en vain, comme dit faint Paul. Nous voulons auffi fuivre l'exemple de l'Empereur Otton I. qui avec le clergé & le peuple de Rome dépofa le Pape Jean XII. & fit ordonner un autre Pape. Ainfi nous dépofons Jacques de Cahors de l'Evêché de Rome, par cette fentence donnée de l'avis unanime & à la réquifition du clergé & du peuple Romain, de nos Princes & Prélats Allemands & Italiens. Cette fentence étoit fcellée en bulle d'or.

L'exemple d'Otton I. que Louis allegue, ne lui eft pas favorable. Nous avons vû dans e dixiéme fiécle ce qui fe paffa à la dépofiion du Pape Jean XII. L'Empereur Otton,

à la priere des Romains, assembla un Concile nombreux dans l'église de S. Pierre, où se trouverent environ quarante Evêques, dont il n'y avoit que quatre Allemands; tous les autres étoient des diverses parties d'Italie : il y avoit aussi seize Cardinaux de l'église Romaine. L'Empereur y assistoit, non comme juge, mais comme partie, & y porta ses plaintes contre le Pape ; qui aiant été cité deux fois, fut déposé par le Concile, & l'Empereur prié de le chasser de l'Eglise. Quelque fût l'ignorance qui regnoit au dixiéme siécle, la tradition de l'ancienne discipline subsistoit, & on se souvenoit encore de la forme de juger des Evêques. Le Cardinal Baronius & les Compilateurs modernes des Conciles, traitent celui ci de Conciliabule ; mais c'est de leur autorité particuliere qu'ils lui donnent ce titre.

Pierre de Corbiere Antipape.

Cependant le Pape négocioit avec les Princes d'Allemagne pour faire élire un autre Empereur : mais Louis de Baviere le prévint en faisant élire un autre Pape. Ce fut Pierre Rainalluci né à Corbiere dans l'Abruze. Il avoit épousé dans sa jeunesse une femme du même lieu, & il l'avoit ensuite quittée malgré elle pour entrer dans l'Ordre des Freres Mineurs. Il se trouvoit à Rome comme Pénitencier du Pape, quand Louis de Baviere y entra. Il passoit pour vertueux, savant & habile dans les affaires. L'Empereur résolut de l'élever au Pontificat, pour contenter le peuple qui vouloit avoir un Pape à Rome. Le jour de l'Ascension 1328. au matin, le peuple de Rome s'assembla devant S. Pierre, & l'Empereur Louis parut au haut des degrés de l'église. Il avoit sa couronne & tous les ornemens imperiaux, étoit

accompagné d'un grand nombre de clercs & de religieux avec le capitaine du peuple de Rome, & environné de plusieurs Seigneurs de sa Cour. Il fit avancer Frere Pierre de Corbiere: & s'étant levé de son siége, il le fit asseoir sous le dais. Ensuite un Augustin fit un sermon, après lequel s'avança l'ancien Evêque de Venise, qui cria trois fois en demandant au peuple s'ils vouloient pour Pape Frere Pierre de Corbiere. Le peuple répondit qu'oui. Aussi-tôt l'Empereur se tint debout, l'Evêque de Venise lut le décret d'élection, l'Empereur nomma le nouveau Pape Nicolas V. lui donna l'anneau, le revêtit de la chappe, & le fit asseoir à sa droite à côté de lui. Ils se leverent ensuite, entrerent avec pompe dans l'église de S. Pierre; & après que la Messe eut été célébrée très-solemnellement, ils allerent au festin.

Schisme à Rome.

Trois jours après, l'Antipape Nicolas fit sept Cardinaux, à qui l'Empereur fournit tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir cette dignité. L'Antipape, qui blâmoit auparavant le luxe de Jean XXII. des Cardinaux & des autres Prélats, voulut avoir des chevaux, des gens de livrée, des gentilshommes & des pages; & il tenoit une table magnifique. L'Empereur n'aiant pu fournir long-temps à cette dépense, l'Antipape fut réduit à vendre des privileges & des bénéfices. L'Empereur s'étoit retiré à Tivoli pour laisser à son Pape le Palais de S. Pierre; mais le jour de la Pentecôte il entra à Rome, où l'Antipape & ses Cardinaux vinrent au devant de lui jusqu'à S. Jean de Latran. Ils traverserent ensemble la ville & descendirent de cheval à saint Pierre, où l'Antipape reçut la calote rouge de la main

de l'Empereur ; & fut sacré Evêque par le prétendu Evêque d'Ostie ancien Evêque de Venise. Ce fut l'Empereur qui couronna l'Antipape, par lequel il se fit couronnêr à son tour, afin de pouvoir dire que son élection étoit confirmée par un Pape. L'Antipape fit alors plusieurs Légats en Lombardie & ailleurs ; & Louis de Baviere sortit de Rome, y laissant un Gouverneur, qui fit brûler deux hommes de bien, parce qu'ils disoient que Pierre de Corbiere n'étoit point Pape légitime. Celui-ci publia deux Bulles contre Jean XXII. Par la premiere, il confirme sa déposition prononcée par Louis de Baviere, & déclare tous les clercs séculiers & réguliers adherans au Pape Jean, privés de tous leurs bénéfices. La seconde regarde les laïques, auxquels il défend d'obéir en aucune sorte à Jacques de Cahors, ou de le nommer Pape, sous peine d'être punis comme hérétiques.

Cependant Louis de Baviere fut obligé de s'éloigner de Rome avec son Pape, ne se croiant pas en sureté. On fit aussi-tôt à Rome des actes contre Louis de Baviere & contre l'Antipape ; on brûla tous leurs privileges ; les enfans mêmes alloient au cimetiere déterrer les corps des Allemans & des autres partisans de Louis ; & après les avoir traînés par la ville, ils les jettoient dans le Tibre. C'étoit une suite de l'arrivée du Cardinal Légat Jean des Ursins, qui étoit entré à Rome avec des troupes. L'Empereur Louis de Baviere se retira à Pise, où l'Antipape le suivit avec ses Cardinaux. Pierre de Corbiere fut très-honorablement reçu par les Pisans. Le clergé & les religieux de la ville allerent au-devant de lui en procession, suivis de Louis & des laï-

L'autorité du Pape se rétablit en Italie.

ques, les uns à pied les autres à cheval. L'Antipape fit quelques nouveaux Cardinaux & de nouveaux Evêques. Mais dès que Louis eut quitté Pise, l'Antipape en sortit aussi, & se mit sécrétement entre les mains du Comte Boniface un des principaux citoïens de Pise, qui le fit conduire à dix lieues de la ville dans un de ses châteaux, où il demeura caché.

L'autorité du Pape se rétablissoit en Italie. Les Pisans lui envoïerent des Ambassadeurs, pour le prier de leur pardonner leur faute, de lever l'interdit & les censures, offrant de faire telle satisfaction qu'il voudroit. Le Pape leur donna l'absolution, de même qu'aux Romains qui l'avoient aussi demandée. En même-temps le Pape travailloit à faire arrêter Pierre de Corbiere & à éteindre le schisme. Quand il sut que l'Antipape étoit au pouvoir du Comte Boniface, il fit exhorter le Comte à le livrer. Il refusa d'abord, mais il y consentit enfin, écrivit lui-même, & fit écrire au Pape par Pierre de Corbiere, qui demandoit pardon. Avant que de livrer l'Antipape, le Comte Boniface prit ses sûretés de la part du Pape, qui promit de lui sauver la vie & de lui donner une pension honnête. Pierre de Corbiere étant à Pise, fit publiquement son abjuration, & reçut l'absolution de toutes les censures qu'il avoit encourues. Ensuite il fut embarqué avec une escorte de gens armés, & arriva à Avignon sous la conduite du Nonce du Pape le sixiéme d'Août 1330. Par tous les lieux considérables où il passoit, il confessoit publiquement ses fautes; mais le peuple ne laissoit pas de le charger de malédictions: c'est pourquoi il entra à Avignon en habit séculier.

Abjuration de Pierre de Corbiere.

Le lendemain de son arrivée vingt-cinquiéme d'Août, il parut en consistoire public devant le Pape & les Cardinaux. Afin qu'il fût mieux vû de tout le monde, on lui avoit dressé un échaffaut, sur lequel il monta revêtu de son habit de Frere Mineur, & dit ces paroles de l'enfant prodigue: Mon pere, j'ai péché contre le Ciel & contre vous. Ensuite il confessa toutes ses fautes; & comme il étoit accablé de confusion, il perdit la parole & ne put achever son discours. Le Pape parla sur le devoir d'un bon pasteur pour la brebis égarée, & Pierre étant descendu de l'échafaut aiant une corde au coû & fondant en larmes, se jetta aux pieds du Pape, qui le releva, lui ôta la corde & l'embrassa. Le Pape entonna le *TeDeum*, que les Cardinaux & les assistans continuerent, & il dit la Messe solemnellement en action de graces. Le sixiéme de Septembre, Pierre se présenta encore, mais en Consistoire secret, où il fit une confession fort détaillée de tout le mal qu'il avoit fait, & le Pape lui donna l'absolution, se réservant de lui imposer la pénitence convenable. Pour s'assurer de sa personne & éprouver la sincérité de sa conversion, il le fit enfermer dans une prison honnête, où il étoit traité en ami, & gardé comme ennemi. Ce sont les paroles de Bernard Guion Evêque de Lodève qui écrivoit alors, & qui finit ici sa chronique des Papes dédiée à Jean XXII. La chambre où Pierre étoit gardé étoit sous la trésorerie: il étoit nourri des mets qui se servoient sur la table du Pape; il avoit des livres pour étudier, mais on ne le laissoit parler à personne. Il vécut ainsi encore trois ans, mourut pénitent, & fut enterré honorablement à Avignon

dans l'église des Freres Mineurs en habit de religieux.

Question sur la vision béatifique.

L'année suivante 1331. commença à être agitée la question sur la vision béatifique, qui fit tant de bruit sous le reste du Pontificat de Jean XXII. Le jour de la Toussaint il fit un sermon où il dit : La récompense des Saints avant la venue de Jesus-Christ, étoit le sein d'Abraham : après son avenement, sa Passion & son Ascension, leur récompense jusqu'au jour du jugement, est d'être sous l'autel de Dieu, c'est-à-dire, sous la protection & la consolation de l'humanité de Jesus-Christ. Mais après le jugement, ils seront sur l'autel, c'est-à-dire, sur l'humanité de Jesus-Christ; parce qu'alors ils verront non-seulement son humanité, mais encore sa divinité, comme elle est en elle-même; car ils verront le Pere, le Fils, & le Saint-Esprit. Le Pape répéta la même doctrine dans plusieurs autres sermons, qui firent beaucoup de bruit. Plusieurs en furent scandalisés, & regardoient cette opinion comme une véritable hérésie. Ce scandale s'appaisa peu à peu, & il n'en fut presque pas question pendant deux ans. Mais la dispute se réveilla en 1333. plus vivement, & l'opinion du Pape fut soutenue publiquement à Avignon par quelques Cardinaux qui vouloient lui plaire. Comme elle étoit rejettée à Paris par toute la faculté de Théologie, on crut que c'étoit pour la défendre, que le Pape y avoit envoié le Général des Freres Mineurs, & un Frere Prêcheur son Pénitencier, quoiqu'ils alleguassent un autre motif de leur voiage. Le Général traita la question en présence d'une multitude d'étudians, soutenant que les ames des Saints ne

verront point Dieu de la vision béatifique, jusqu'à la résurrection des corps & au jour du jugement, ce qui excita un grand murmure parmi les étudians, qui disoient qu'on devoit punir ceux qui enseignoient une telle erreur.

Quand le Pape eut appris combien son opinion étoit décriée en France, il assembla les Cardinaux en Consistoire public, leur fit lire plusieurs passages des Auteurs Ecclésiastiques touchant la vision béatifique, qu'il avoit recueillis pour & contre son opinion, & cette lecture dura cinq jours. Ensuite le Pape fit venir des Notaires, & leur dicta la déclaration suivante : De peur que quelqu'un, par une mauvaise interprétation, ne puisse dire que nous avons eu quelque sentiment contraire à l'Ecriture & à la foi orthodoxe, nous protestons qu'en tout ce que nous avons dit sur la question de la vision béatifique, nous n'avons prétendu rien décider de contraire à l'Ecriture ou à la foi ; & que si dans les sermons ou conférences, nous avons enseigné quelque chose qui y paroisse contraire, nous le révoquons expressément. Il n'y a personne qui n'en puisse dire autant, puisqu'aucun de ceux qui se trompent, ne convient que son intention soit de blesser la foi.

On voit par le récit de l'historien Jean Villani, comment cette opinion du Pape étoit regardée dans le monde. Voici comme il en parle. Malgré toutes ces protestations du Pape, on étoit persuadé qu'il soutenoit cette opinion. Car si quelqu'un lui apportoit quelque passage des Peres qui parût la favoriser, il lui donnoit un bénéfice. Cette opinion aiant été prêchée à Paris par le Général des Freres Mineurs, qui étoit du païs du Pape & sa créa-

ture, il y fut désapprouvé par les Docteurs en Théologie de Paris, par les Fréres Prêcheurs, les Augustins & les Carmes ; & le Roi de France reprit fortement le Général, lui disant qu'il étoit hérétique, & que s'il ne se rétractoit, il le feroit mourir, parce qu'il ne souffroit aucune hérésie dans son Roiaume ; & que si le Pape lui-même vouloit soutenir cette opinion, il le condamneroit comme hérétique. Le Roi ajoutoit, continue Jean Villani, qu'en vain on prieroit les Saints & on espéreroit le salut par leurs mérites, si jusqu'au jour du jugement ils n'avoient point la béatitude parfaite dans le Ciel ; & que suivant cette opinion, toutes les indulgences accordées par l'Eglise étoient vaines, ce qui seroit le renversement de la foi Catholique. Villani ajoute : Les Rois de France & de Naples reprirent le Pape poliment, & lui représenterent que quoiqu'il ne soutînt cette opinion qu'en cherchant pour trouver la vérité, il ne convenoit pas à un Pape d'agiter des questions contraires à la foi. Dans le fond l'opinion du Pape n'étoit point aussi dangereuse, qu'on le faisoit croire à ces Princes. Les indulgences sont fondées sur les mérites infinis de Jesus-Christ. Et quand il seroit vrai que les Saints ne verroient pas encore Dieu aussi parfaitement qu'ils le verront après la résurrection générale, il ne s'ensuivroit pas qu'il fût inutile d'avoir recours à leur intercession, puisque nous la demandons aux Saints qui sont encore sur la terre.

Révolte des Bolonois.

Jean XXII. reçut encore une autre humiliation avant sa mort : ce fut la révolte des Bolonois. Le Légat de Lombardie qui résidoit à Bologne étoit venu à bout par son industrie,

Eustrie, d'engager les Bolonois à se donner au Pape & à l'église de Rome, sous la promesse que le Pape leur donnoit de venir dans un an demeurer à Bologne avec sa Cour. C'étoit l'an 1332. En conséquence de ce Traité, le Légat fit bâtir Bologne un château grand & fort joignant les murs de la ville, disant que c'étoit pour loger le Pape. Il en fit bâtir un autre pour lui-même, & marqua de belles maisons où devoient loger les Cardinaux. Mais l'événement fit croire que le Légat avoit fait tout cela par artifice, afin d'avoir une forteresse, & de se rendre plus maitre des Bolonois. Ils y consentirent dans l'espérance d'avoir chez eux la Cour de Rome, qui les enrichiroit tous. Ils envoierent donc une ambassade solemnelle à Avignon, pour donner au Pape la Seigneurie de leur ville & le prier d'y venir au plutôt. Le Pape accepta leurs offres, & leur promit plusieurs fois en Consistoire public d'aller à Bologne dans l'année. Mais ce furent des paroles sans effet. Quand les Bolonois virent que deux ans s'étoient écoulés, sans que le Pape leur tînt parole, ils se révolterent contre lui, enfermerent le Légat dans le château qu'il avoit fait bâtir dans la ville, & vouloient le mettre à mort. Ils se jetterent sur le Nonce du Pape, sur deux Evêques & deux Abbés, & sur plusieurs autres personnes tant clercs que laïques attachés au Légat & au Pape, leur enleverent tout ce qu'ils avoient jusqu'à leurs livres & leurs habits, mirent le feu au Palais Episcopal, prirent tous les Gascons qu'ils purent trouver, & en tuerent quelques-uns pour mortifier le Pape. Enfin ils démolirent jusqu'aux fondemens, le château que le

Légat avoit fait bâtir à grands frais. Le Pape ordonna des informations contre les Bolonois : mais sa mort l'empêcha de pousser plus loin cette procédure.

Mort de Jean XXII.

Il s'appliquoit en même-temps à deux grandes affaires, l'élection d'un nouvel Empereur, & la question de la vision béatifique, qu'il vouloit décider. Le troisiéme de Décembre 1334. il fit appeller tous les Cardinaux qui étoient à Avignon, & en leur présence il fit lire une Bulle, où il confessoit que les ames séparées des corps & purifiées, sont au Ciel avec Jesus-Christ en la compagnie des Anges, & qu'elles voient Dieu face à face. Il fit aussi son testament devant les Cardinaux, & leur recommanda l'Eglise & ses neveux. Il révoqua toutes les réserves de bénéfices qu'il avoit faites, voulant qu'elles fussent nulles du jour de sa mort. Elle arriva le lendemain qui étoit un Dimanche le quatriéme de Décembre 1334. après qu'il eut entendu la Messe & communié. Il avoit vécu environ quatre-vingt-dix ans, & tenu le Saint Siége dix-huit & quelques mois. Il fut enterré le lendemain dans la cathédrale d'Avignon, où l'on voit encore son tombeau d'architecture gothique, magnifique pour ce temps-là. Nous aurons encore occasion de parler de ce Pape.

Son trésor. Son caractere.

Après sa mort on trouva dans le trésor de l'église à Avignon, en or monnoié, la valeur de dix-huit millions & plus ; & en vaisselle, croix, couronnes, mitres & autres joiaux d'or & de pierres précieuses, la valeur de sept millions. C'est ce que rapporte Jean Villani comme une chose très-certaine. Il ajoute : Le trésor fut amassé par l'industrie du

Pape Jean, qui dès le commencement de son Pontificat, établit les réserves de tous les bénéfices des églises Collégiales, disant qu'il le faisoit pour détruire la simonie. Il en tira des richesses immenses. D'ailleurs en vertu de la réserve, il ne confirma presque jamais l'élection d'aucun Prélat ; mais il nommoit un Evêque à un Archevêché, & mettoit à sa place l'Evêque d'un moindre Siége : ensorte que la vacance d'un Archevêché produisoit souvent plus de six promotions, dont il venoit de grandes sommes à la chambre apostolique. Mais le bon homme ne se souvenoit pas de l'Evangile, où Jesus-Christ dit à ses disciples : Que votre trésor soit dans le Ciel ; ne thésaurisez pas sur la terre. Ce sont les paroles de Jean Villani, qui ajoute : Le Pape Jean étoit sobre & dépensoit peu pour sa personne. Presque toutes les nuits il se levoit pour dire son office & pour étudier : il disoit la Messe presque tous les jours, donnoit volontiers audience. Il étoit prompt à se fâcher & à se mettre en colere, avoit l'esprit pénétrant & capable de grandes entreprises.

II.

Les Cardinaux qui étoient à Avignon au nombre de vingt quatre, furent enfermés en conclave dans le Palais où Jean XXII. étoit mort, par le Comte de Noailles, & par le Sénéchal de Provence, qui y commandoit pour Robert Roi de Naples. Les Cardinaux étoient gardés étroitement en ce conclave, afin qu'il fissent promptement l'élection d'un Pape. Ils étoient divisés en deux factions, dont la plus forte étoit celle des François. Ils proposerent enfin celui qui passoit pour le

Pontificat de Benoît XII.

moindre d'entre eux, ſavoir le Cardinal Blanc, ainſi nommé, parce qu'il avoit été moine de Cîteaux & en gardoit l'habit. Il fut unanimement élu la veille de S. Thomas, & ainſi le S. Siége ne vaqua que quinze jours. Ils furent tous ſurpris de ce choix, & le nouveau Pape lui-même qui étoit préſent. Il leur dit : Vous avez choiſi un âne : voulant dire ſans doute, qu'il entendoit peu le manége de la Cour de Rome, car il étoit Théologien & habile Juriſconſulte.

Il prit le nom de Benoît XII. Son nom de famille étoit Jacques de Nouveau ſurnommé Fournier, peut-être parce que ſon pere étoit boulanger ; les boulangers s'appellant alors Fourniers. Il étoit né à Saverdun au Comté de Foix. Dès ſa jeuneſſe il embraſſa la vie monaſtique dans l'Abbaïe de Bulbone de l'Ordre de Cîteaux au Diocèſe de Mirepoix. Il vint étudier à Paris où il fut reçu Docteur. On l'éléva ſur le Siége de Pamiers, & il y travailla neuf ans à guérir les maux qu'avoit laiſſé croitre la négligence de ſes prédeceſſeurs. Il fut enſuite Evêque de Mirepoix : enfin Jean XXII. le fit Cardinal, & huit ans après il fut élu Pape. Après avoir été couronné, il ordonna à tous ceux qui n'avoient pas de raiſon légitime de demeurer à ſa Cour, de ſe retirer à leurs bénéfices. Il écrivit en même-temps aux Evêques de Caſtille, pour ſe plaindre des horribles déſordres qui regnoient dans ce Roiaume. Ils ne peuvent que rendre, dit-il, la Religion Chrétienne mépriſable aux Mahométans vos voiſins, & éloigner la protection de Dieu néceſſaire contre leurs inſultes. C'eſt pourquoi nous vous enjoignons de corriger ces abus, & de vous

appliquer à la correction des mœurs. Il écrivit sur le même sujet à Alfonse Roi de Castille.

Dès la premiere année de son Pontificat, Benoît révoqua toutes les expectatives dont son prédécesseur avoit chargé les églises, & méprisa absolument toutes les sollicitations des Princes séculiers, & même des ecclésiastiques de quelque rang & de quelque dignité qu'ils fussent. Il refusa de donner des bénéfices à ceux qui avoient de quoi vivre selon leur condition; & quand il leur en donnoit un plus considérable, il les obligeoit de quitter les premiers. Enfin il s'efforça de bannir de la Cour de Rome la simonie & de réformer les abus les plus crians. Les Romains envoierent à Avignon des Députés, pour presser le Pape de venir à Rome, où la Providence a établi le Siége apostolique & où reposent les corps de tant de Saints. Le Pape trouva la proposition très raisonnable, & dit que c'étoit son intention. Il résolut ensuite de transporter sa Cour en Italie & de résider à Bologne, suivant le projet de Jean XXII. quoique le Cardinal d'Ostie Légat du Pape en eût été chassé l'année précédente.

Benoît XII. continue le séjour d'Avignon.

Benoît XII. se proposoit d'y aller, pourvû que les citoiens voulussent le recevoir avec l'honneur convenable, & lui rendre obéissance & fidélité. Pour s'assurer de leur disposition, il envoia des Nonces à Bologne, qui trouverent encore la ville pleine de l'esprit de révolte qui avoit fait chasser le Légat, comme étoient alors presque toutes les autres villes de l'Etat ecclésiastique. Le Pape voiant les choses en cet état, témoigna en être affligé, & résolut de rester à Avignon

avec sa Cour. Il commença donc à faire bâtir depuis les fondemens un Palais magnifique pour ce temps là, & très-bien fortifié de murailles & de tours, & continua ce bâtiment tant qu'il vècut.

Décret sur la vision béatifique.

Le Pape Benoît voulut terminer la question de la vision béatifique. Dès le second Février 1335. fète de la Présentation de Notre Seigneur, il fit un sermon où il dit que les Saints voioient clairement l'essence de Dieu. Au mois de Juillet suivant, il se retira près d'Avignon, pour y être plus libre que dans la ville. Il avoit avec lui plusieurs Docteurs en Théologie, & il fit lire devant eux & les Cardinaux qui voulurent s'y trouver, un livre qu'il avoit composé sur cette matiere de la vision béatifique, & donna avis au Roi Philippe de Valois de sa retraite, & du sujet qui l'y retenoit. On garde à Rome cet ouvrage de Benoît XII. où il dit d'abord: S. Pierre avertit les fidéles d'être toujours prêts à satisfaire tous ceux qui leur demandent raison de leur espérance & de leur foi ; & S. Paul dit qu'un Evêque doit être capable d'exhorter dans la saine doctrine, & de réfuter ceux qui la combattent. C'est pourquoi Dieu m'aiant mis dans la place où je suis, j'ai voulu réfuter selon mon pouvoir, les opinions erronées qui ont eu cours dans l'Eglise depuis que j'ai été élevé au Cardinalat. Après avoir composé ce traité & discuté long-temps la matiere, il publia une Bulle qui commence par ces mots *Benedictus Deus*, où il dit que les ames justes, avant d'être réunies à leurs corps, sont dans le Ciel avec Jesus-Christ, & voient l'essence divine d'une vision intuitive & face à face, & que c'est cette vision qui les rend vraiment

heureuses, & leur donne la vie & le repos éternel. La Bulle est du vingt-neuviéme de Janvier 1336. C'est ainsi que le Pape Benoît rejetta l'opinion de son prédécesseur, & s'attacha à celle qu'enseignoit l'Ecole de Paris avec toute l'Eglise.

Benoit XII. étoit très différent de Jean XXII. même à l'extérieur. Jean avoit le visage pâle, la taille petite, la voix foible. Benoit étoit fort grand, avoit un visage sanguin & une voix sonore. Leur conduite ne fut pas moins différente. Jean s'appliquoit à enrichir ses parens, à regner sur la noblesse, à avoir à ses gages grand nombre de chevaliers. Benoit ne fit rien de semblable. Il disoit: A Dieu ne plaise que le Roi de France m'asservisse tellement par le moien de mes parens, qu'il me porte à faire tout ce qu'il désire, comme mon prédécesseur. Benoît XII. s'appliqua particulierement à réformer les religieux & les chanoines.

L'an 1342. le vingt-cinquiéme d'Avril il mourut d'un mal de jambes qui l'incommodoit depuis long-temps. L'humeur sortant avec plus d'abondance qu'à l'ordinaire, les médecins la voulurent arrêter, ce qui accéléra sa mort. Il avoit tenu le S. Siége sept ans & quatre mois. Il fut enterré dans l'église Cathédrale d'Avignon, où l'on voit encore son tombeau. Il laissa plusieurs Ecrits, dont la plûpart ne sont pas imprimés.

Mort de Benoît XII.

III.

Le S. Siége ne vaqua qu'onze jours; & le septiéme de Mai fut élu Pierre Roger Cardinal, qui prit le nom de Clement VI. Il étoit né au Diocèse de Limoges, dans un château

Pontificat de Clement VI.

dont son pere étoit Seigneur. Il entra à l'âge de dix ans dans l'Abbaie de la Chaise-Dieu en Auvergne, où il embrassa la Regle de S. Benoit. Il fut envoié à Paris pour y étudier, & il y fut reçu Docteur à l'âge de trente ans. Jean XXII. le fit Abbé de Fécamp & & ensuite Evêque d'Arras. Le Roi Philippe de Valois l'admit dans son Conseil & le fit Garde des Sceaux. En 1329. il fut élu Archevêque de Sens, & en cette qualité il soutint les prétentions du Clergé contre Pierre de Cugnieres dont nous parlerons dans la suite. L'année suivante il fut transferé à l'Archevêché de Rouen, étant alors Proviseur de la maison de Sorbonne à Paris, & enfin Benoit XII. le fit Cardinal. Aiant été élu Pape la surveille de l'Ascension, il se fit couronner le jour de la Pentecôte. Jean Duc de Normandie fils aîné du Roi de France, Jacques Duc de Bourbon, Philippe Duc de Bourgogne, Humbert Dauphin de Vienne, & plusieurs autres Seigneurs assisterent à la cérémonie.

Au commencement de son Pontificat, Clement VI. publia une Bulle, par laquelle il promettoit des graces à tous les pauvres clercs qui se présenteroient dans deux mois. Il en vint un si grand nombre à Avignon, que l'on en compta jusqu'à cent mille. Il fit en même-temps quantité de réserves de Prélatures & d'Abbaïes, regardant comme nulles les élections des Chapitres & des Communautés. Comme on lui représenta que ses prédécesseurs n'avoient point fait un si grand nombre de réserves, il répondit : Nos prédécesseurs ne savoient pas être Papes. Il fit la même année une promotion de dix Cardi-

naux, dont neuf étoient François, & un seul Italien & établi en France.

Extension du Jubilé.

Tous les Rois & tous les peuples envoierent des Ambassadeurs au nouveau Pape : mais la députation que fit le peuple Romain fût la plus solemnelle de toutes. Il envoia dix-huit de ses Citoiens, six de chaque état. Ils lui demanderent principalement trois choses. La premiere, d'accepter les qualités de Sénateur & de Capitaine de la ville, qu'ils lui offrirent pour sa vie seulement, non comme au Pape Clement VI. mais comme au Seigneur Pierre Roger. La seconde, qu'il vînt à Rome qui étoit son propre Siége. La troisiéme, qu'il voulût bien réduire à cinquante ans, l'indulgence de la centiéme année établie par Boniface VIII. A la premiere demande le Pape répondit, qu'il acceptoit les charges de la ville de Rome, à condition qu'elles ne lui porteroient point de préjudice. Elles ne s'accordoient gueres en effet avec la souveraineté. A la seconde demande le Pape répondit, que quelque désir qu'il eût d'aller à Rome, il ne le pouvoit alors.

Bulle *Unigenitus* au sujet du Jubilé.

Mais il accorda la troisiéme grace qu'on lui demandoit, & publia la Bulle *Unigenitus* qui est du nombre des *Extravagantes* dont nous parlerons ailleurs. Le Fils unique de Dieu, dit-il, nous a acquis un trésor infini de mérites, auquel se joignent encore ceux de la sainte Vierge & de tous les Saints; & il a laissé la dispensation de ce trésor, à saint Pierre & à ses successeurs. Sur ce fondement, le Pape Boniface VIII. ordonna que tous ceux qui l'an 1300. & tous les cent ans ensuite, visiteroient un certain nombre de jours les églises de S. Pierre & de S. Paul à Rome,

obtiendroient la rémiſſion de tous leurs péchés. Nous avons conſidéré que dans la loi Moſaïque que Jeſus-Chriſt eſt venu accomplir ſpirituellement, la cinquantiéme année étoit le Jubilé & la remiſe des dettes. Nous avons auſſi eu égard à la courte durée de la vie des hommes, dont très-peu arrivent à cent ans; & voulant qu'un plus grand nombre participe à cette indulgence, nous l'accordons à tous les fidéles, qui étant vraiment pénitens & aiant confeſſé leurs péchés, viſiteront les égliſes de S. Pierre & de S. Paul, & de S. Jean de Latran l'an 1350, & enſuite à perpétuité de cinquante en cinquante ans. Cette Bulle ajoute l'égliſe de Latran à celle des Apôtres, & c'eſt la premiere Bulle qui compare cette indulgence au Jubilé de l'ancienne Loi.

Le Pape donne les Canaries.

Nous avons vu dans l'Article de l'égliſe d'Angleterre juſqu'où Clement VI. portoit ſes prétentions. En voici une nouvelle preuve. Un Seigneur, nommé communément Louis d'Eſpagne, étant venu à Avignon comme Ambaſſadeur du Roi de France, demanda au Pape Clement la propriété des Iſles nommées alors Fortunées, & à préſent Canaries du nom de la principale d'entre elles, diſant qu'elles étoient habitées par des infidéles, & qu'il étoit prêt à expoſer ſes biens & ſa vie même pour y établir la Religion. Le Pape le créa Prince des Iſles Fortunées, & lui mit ſur la tête une couronne d'or pour marque d'inveſtiture, à condition de paier tous les ans à l'égliſe Romaine quatre cens florins d'or. Cette donation fut ſans effet, & Louis ne fit pas la conquête des Canaries; mais elle ſert à montrer que les Papes conſervoient la pré-

tention sur les Isles marquées par Urbain II. Sur le même fondement, Adrien IV. donna l'Irlande à Henri II. Roi d'Angleterre. Ce qu'il y a en cela de plus remarquable, est moins la prétention des Papes que la crédulité des Princes.

Avignon acquise par le Pape.

Jeanne Reine de Naples étant fort mal dans ses affaires & attaquée par le Roi de Hongrie, demanda de l'argent au Pape & aux Cardinaux; mais elle n'en put obtenir qu'en vendant à léglise Romaine la Souveraineté qu'elle avoit sur la ville d'Avignon, comme Comtesse de Provence. Le Pape en fit l'acquisition pour quatre-vingt mille florins d'or. Comme c'étoit un Fief de l'Empire, l'Empereur Charles IV. ratifia le contrat, qui est datée de 1348.

Evêques étrangers.

La même année Alfonse Roi de Castille se plaignit au Pape, de ce qu'il avoit donné à un étranger un Evêché de son Roiaume. Le Pape répondit: Les Apôtres, dont les Evêques sont les successeurs, n'ont-ils pas reçu du Seigneur la mission pour aller prêcher aux autres nations hors de leur païs? S. Jacques, par qui l'Espagne a reçu la lumiere de l'Evangile, étoit-il né en Espagne? Ce n'est pas ainsi que raisonnoit le Pape S. Jules I. lorsqu'il reprochoit aux Orientaux l'irrégularité de l'ordination de Gregoire, intrus a la place de S. Athanase. A Antioche, dit-il, à trente-six journées de distance, on a donné le nom d'Evêque à un étranger, & on l'a envoié à Alexandrie. Il ajoute: On y envoie Gregoire, qui n'y a point été baptisé, qui n'y est pas connu, qui n'a été demandé ni par les prêtres ni par le peuple. Quand même Athanase auroit été coupable, l'ordination

ne devoit pas se faire ainsi contre les canons & les regles de l'Eglise. Il falloit que les Evêques de la Province ordonnassent un homme de la même église, d'entre les prêtres ou les clercs. Ainsi parloit ce saint Pape, mais c'étoit mille ans avant Clement VI.

Jubilé de 1350. Comme le Jubilé réduit à cinquante ans approchoit, le Pape crut devoir en renouveller la mémoire en envoiant par tout sa Bulle de 1343. & ordonnant à tous les Evêques de la publier dans leurs Diocèses. Cette publication produisit un grand effet, & le concours des pélerins à Rome fut prodigieux. L'ouverture du Jubilé se fit à Noël 1349. parce que l'année commençoit alors à Rome par cette fête, & qu'ainsi c'étoit 1350. Le froid fut extrême cette année ; mais la dévotion & la patience des pélerins étoit telle ; que rien ne les arrêtoit, ni les glaces, ni les neiges, ni les eaux, ni les mauvais chemins, qui étoient pleins jour & nuit d'hommes & de femmes de toute condition. Les hôtelleries & les maisons n'étoient pas suffisantes pour contenir les hommes & les chevaux. Les Allemans & les Hongrois, plus accoutumés au froid, se tenoient dehors, & passoient la nuit serrés ensemble à grandes troupes avec un grand feu. Les hôtelliers ne pouvoient répondre à tout le monde, même pour recevoir de l'argent ; & les pélerins étoient souvent obligés de laisser sur la table ce qu'ils devoient, afin de s'en aller, & personne n'y touchoit. Il n'y avoit point de querelles entre cette prodigieuse multitude ; ils s'aidoient les uns les autres, & se consoloient réciproquement. Quelques voleurs du païs voulurent en piller & en tuer ; mais les péle-

rins se réunissoient pour prendre ces voleurs & les faire mourir.

Il ne fut pas possible de compter le nombre de ces pélerins. Mais selon l'estimation des Romains, on trouva qu'aux fêtes de Noël & pendant le carême jusqu'à Pâques, il y en eut sans interruption à Rome entre un million & douze cens mille. Les rues de Rome étoient continuellement si pleines, qu'il falloit suivre la foule, soit à pied, soit à cheval. Les pélerins faisoient des offrandes à chacune des trois églises, toutes les fois qu'ils les visitoient. Le dimanche de la Passion, on montra pour la premiere fois le suaire de notre Seigneur, c'est-à-dire, l'image de la sainte face qu'on appelloit Veronique. Le nom de Veronique a été donné depuis à la femme que les peintres représentoient portant cette image de la sainte face. La presse fut alors si grande, que plusieurs furent étouffés. On montroit cette image tous les dimanches & les fêtes pour la consolation des étrangers, & il y eut quelquefois jusqu'à douze personnes écrasées dans la foule.

Les Romains étoient tous devenus hôteliers: ils faisoient paier le gîte fort cher aux pélerins, tant pour eux que pour leurs chevaux. Pouvant avoir des vivres en abondance & à bon marché, ils avoient la malice d'empêcher les marchands du dehors d'en apporter, afin de vendre les leurs beaucoup plus cher. A la fin de l'année comme au commencement, la multitude des pélerins fut plus grande; & alors vinrent les grands Seigneurs, les dames, & les personnes considérables d'Italie & des autres païs. Aux derniers jours on dispensa tous ceux qui se trouverent à Rome, de ce qui leur manquoit du temps

ne devoit pas se faire ainsi contre les canons & les regles de l'Eglise. Il falloit que les Evêques de la Province ordonnassent un homme de la même église, d'entre les prêtres ou les clercs. Ainsi parloit ce saint Pape, mais c'étoit mille ans avant Clement VI.

Jubilé de 1350. Comme le Jubilé réduit à cinquante ans approchoit, le Pape crut devoir en renouveller la mémoire en envoiant par tout sa Bulle de 1343. & ordonnant à tous les Evêques de la publier dans leurs Diocèses. Cette publication produisit un grand effet, & le concours des pélerins à Rome fut prodigieux. L'ouverture du Jubilé se fit à Noël 1349. parce que l'année commençoit alors à Rome par cette fête, & qu'ainsi c'étoit 1350. Le froid fut extrême cette année ; mais la dévotion & la patience des pélerins étoit telle ; que rien ne les arrêtoit, ni les glaces, ni les neiges, ni les eaux, ni les mauvais chemins, qui étoient pleins jour & nuit d'hommes & de femmes de toute condition. Les hôtelleries & les maisons n'étoient pas suffisantes pour contenir les hommes & les chevaux. Les Allemans & les Hongrois, plus accoutumés au froid, se tenoient dehors, & passoient la nuit serrés ensemble à grandes troupes avec un grand feu. Les hôtelliers ne pouvoient répondre à tout le monde, même pour recevoir de l'argent ; & les pélerins étoient souvent obligés de laisser sur la table ce qu'ils devoient, afin de s'en aller, & personne n'y touchoit. Il n'y avoit point de querelles entre cette prodigieuse multitude ; ils s'aidoient les uns les autres, & se consoloient réciproquement. Quelques voleurs du païs voulurent en piller & en tuer ; mais les péle-

rins se réunissoient pour prendre ces voleurs & les faire mourir.

Il ne fut pas possible de compter le nombre de ces pélerins. Mais selon l'estimation des Romains, on trouva qu'aux fêtes de Noël & pendant le carême jusqu'à Pâques, il y en eut sans interruption à Rome entre un million & douze cens mille. Les rues de Rome étoient continuellement si pleines, qu'il falloit suivre la foule, soit à pied, soit à cheval. Les pélerins faisoient des offrandes à chacune des trois églises, toutes les fois qu'ils les visitoient. Le dimanche de la Passion, on montra pour la premiere fois le suaire de notre Seigneur, c'est-à-dire, l'image de la sainte face qu'on appelloit Veronique. Le nom de Veronique a été donné depuis à la femme que les peintres représentoient portant cette image de la sainte face. La presse fut alors si grande, que plusieurs furent étouffés. On montroit cette image tous les dimanches & les fêtes pour la consolation des étrangers, & il y eut quelquefois jusqu'à douze personnes écrasées dans la foule.

Les Romains étoient tous devenus hôtelliers : ils faisoient paier le gîte fort cher aux pélerins, tant pour eux que pour leurs chevaux. Pouvant avoir des vivres en abondance & à bon marché, ils avoient la malice d'empécher les marchands du dehors d'en apporter, afin de vendre les leurs beaucoup plus cher. A la fin de l'année comme au commencement, la multitude des pélerins fut plus grande ; & alors vinrent les grands Seigneurs, les dames, & les personnes considérables d'Italie & des autres païs. Aux derniers jours on dispensa tous ceux qui se trouverent à Rome, de ce qui leur manquoit du temps

de leurs ſtations, afin que tous puſſent gagner l'indulgence.

Maladie du Pape.

Lettre ſinguliere.

Sur la fin de l'année ſuivante 1351. le Pape tomba malade, & on crut qu'il étoit en danger. Alors il donna une Conſtitution où il dit: Si autrefois étant en un moindre rang, ou depuis que nous ſommes élevés ſur la Chaire apoſtolique, il nous eſt échappé en diſputant ou en prêchant, quelque choſe contre la foi catholique & contre les bonnes mœurs; nous le révoquons & le ſoumettons à la correction du S. Siége. Il eſt remarquable que ce Pape parle même de ce qu'il a enſeigné depuis ſon Pontificat. Auroit-il ainſi parlé, s'il s'étoit cru infaillible? Il avoit fait pluſieurs procédures & fulminé des ſentences contre Jean Viſconti Archevêque de Milan qui avoit uſurpé Bologne, & s'étoit rendu très-puiſſant en Lombardie. Le Pape tenant un jour dans ce temps-là un conſiſtoire, un des Cardinaux laiſſa tomber adroitement une lettre qui fut portée au Pape. Il la fit lire dans le Conſiſtoire. Elle étoit d'un ſtile empoulé & écrite au nom du Prince des ténébres, au Pape Clément ſon vicaire & à ſes conſeillers les Cardinaux. Il rapportoit les péchés particuliers de chacun, qui les rendoient très-recommandables auprès de lui. Il les exhortoit à continuer de ſe conduire de la même maniere; afin qu'ils méritaſſent de plus en plus les premieres places de ſon Roiaume, mépriſant & blâmant la vie des Apôtres, qu'ils haïſſoient comme lui.

Comme cette lettre marquoit exactement les vices du Pape & des Prélats, il s'en répandit grand nombre de copies. Elle finiſſoit ainſi: Votre mere la ſuperbe vous ſalue, avec

vos ſœurs l'avarice, l'impureté, & les autres qui ſe vantent que par votre ſecours elles ſont très-bien dans leurs affaires. Donné au centre de l'enfer en préſence d'une troupe de démons. Le Pape mépriſa cette lettre, de même que les Cardinaux. On l'attribuoit à l'Archevêque de Milan, qui prétendoit diminuer l'impreſſion que devoient faire ſes vices, en publiant ceux des premiers Prélats de l'Egliſe, & ſe venger des cenſures portées contre lui. Ce Prélat ſollicita peu de temps après ſi puiſſamment ſa réconciliation avec le Pape, & ſçut ſi bien gagner les Cardinaux, que le Pape lui accorda l'inveſtiture de Bologne & de Milan pour douze ans, à condition qu'il paieroit douze mille florins d'or par an. Les cenſures furent levées & l'Archevêque abſous ſolemnellement. C'eſt ainſi, dit un hiſtorien de ce temps-là, que par argent on vient à bout de tout avec les Paſteurs de l'Egliſe.

Mort de Clément VI. Son portrait.

Le Pape Clément VI. mourut le ſixiéme de Décembre 1352. après avoir tenu le S. Siége dix ans & ſept mois. Ses funérailles furent faites ſolemnellement le lendemain dans la Cathédrale d'Avignon. L'été ſuivant, ſon corps fut porté à la Chaiſe-Dieu où il avoit été moine; & l'on y voit encore ſon tombeau. Sa maiſon fut toujours entretenue avec une magnificence roialle, & ſes tables étoient ſervies délicieuſement. Il avoit une nombreuſe ſuite de Chevaliers & d'écuiers, & quantité de chevaux, qu'il montoit ſouvent pour ſe divertir. Il aimoit à enrichir & à élever ſes parens. Il leur acheta en France des terres fort conſidérables, & en fit pluſieurs Cardinaux, dont quelques-uns étoient trop jeunes & d'une conduite très-ſcandaleuſe. Il fit auſſi

plusieurs Cardinaux à la priere du Roi de France. Dans ces promotions il n'avoit égard ni à la science ni à la vertu. Pour lui, il étoit assez instruit ; mais ses manieres étoient plus cavalieres qu'ecclésiastiques. Etant Archevêque il ne garda pas même les premieres bienséances avec les femmes, & porta l'indécence jusqu'au scandale public. Quand il fut Pape il ne sçut ni se contenir sur ce point ni se cacher ; & Dieu punit son ambition & son luxe par une telle humiliation.

IV.

Pontificat d'Innocent VI.

Les Cardinaux étant enfermés dans le conclave pour donner un successeur à Clément VI. apprirent que le Roi de France Jean venoit en diligence à Avignon, pour avoir un Pape qui lui convînt. Cela ne pouvoit gueres manquer d'arriver, la plûpart des Cardinaux étant de son Roiaume, & ne pouvant lui rien refuser. Ils se hâterent donc d'en élire un de leur propre mouvement, pour conserver la liberté dans leur élection. Ce fut Etienne Aubert Cardinal Evêque d'Ostie, qui prit le nom d'Innocent VI. Il étoit né près de Pompadour au Diocèse de Limoges. Il professa le Droit civil à Toulouse, fut fait Evêque de Noion, & ensuite de Clermont, & enfin Cardinal Evêque d'Ostie.

Aussi-tôt après son couronnement qui se fit le vingt-troisiéme Décembre 1352. le Pape Innocent suspendit plusieurs réserves de bénéfices faites par Clément VI. en faveur des Cardinaux, & il ordonna à tous ceux qu'il trouva à sa Cour d'aller résider chacun à son bénéfice ; ce qui fut exécuté. Il diminua le nombre de ses domestiques, sa dépense, & celle des

Cardinaux. Il fit une Constitution contre les Commandes, dont il montre fort bien les inconveniens, & corrigea quelques autres abus. Presque toutes les villes & les places qui appartenoient à l'église de Rome en Italie, étoient alors occupées par des tyrans & différens usurpateurs. Le Pape travailla à les affoiblir & à rétablir le bon ordre dans toutes ces villes. Mais tous ses efforts furent inutiles; & sous son Pontificat, comme auparavant, l'Italie fut le théâtre de toute sorte de troubles & de désordres. Innocent VI. mourut au mois de Septembre 1362. consumé de vieillesse & de maladies, après avoir tenu le saint Siége près de dix ans. Il fut enterré dans la grande église d'Avignon, & ensuite à la Chartreuse voisine qu'il avoit fondée. Il favorisa les gens de lettres & en avança plusieurs. On l'accusoit d'avoir trop d'empressement à élever ses parens. La plûpart au reste lui firent honneur, & remplirent bien leurs devoirs.

V.

Dix jours après ses funérailles, les Cardinaux qui étoient à Avignon au nombre de vingt, entrerent au Conclave. Ils y furent plus d'un mois avant que de s'accorder. Ils n'élurent aucun d'entre eux, mais ils choisirent Guillaume Grimaud Abbé de S. Victor de Marseille, né en Gévaudan au Diocèse de Mende. Il avoit été d'abord Abbé de S. Germain d'Auxerre. Il fut sacré Evéque, & couronné le sixiéme de Novembre par le Cardinal Audouin Aubert neveu d'Innocent VI. qui avoit été transféré du Siége de Paris à celui d'Auxerre, & enfin à celui d'Ostie. Le nouveau Pape prit le nom d'Urbain V. Voulant éviter le faste séculier, il ne fit point la caval-

Pontificat d'Urbain V.

Sans doute que votre Siége est par-tout où le nom de Jesus-Christ est honoré ; mais il est hors de doute que Rome a un rapport particulier à vous, puisqu'elle n'a point d'autre époux ni d'autre Evêque. Vous avez rendu plusieurs Evêques à leurs églises ; Rome n'aura-t-elle pas aussi le sien ? Il s'étend ensuite sur les louanges de l'Italie, & enfin représente au Pape le triste état de l'Orient, pour l'exciter à s'en rapprocher & à ramener les Grecs, qu'il dit être plus ennemis des Latins que ne sont les infidéles. Il termine sa longue lettre en exhortant le Pape à songer sérieusement à la mort & au jugement.

Le Pape Urbain à Rome.

Urbain V. voulut tenir la parole qu'il avoit donnée d'aller à Rome. Il partit d'Avignon le dernier d'Avril 1367. & alla à Marseille, où il donna ordre qu'on réparât le monastere de S. Victor, dont il avoit été Abbé & qui tomboit en ruines. Il partit de Marseille le dix-neuviéme de Mai, avec une flotte de vingt-trois galéres & d'autres bâtimens que la Reine de Naples, les Venitiens, les Genois & les Pisans lui avoient fournis. Il étoit suivi de la plûpart des Cardinaux. Il fut reçu à Genes très-honorablement. Il débarqua au port de Corneto, qui est dans l'état ecclésiastique. On avoit dressé sur le rivage des tentes d'étoffes de soie, & l'on y avoit préparé un autel, où le Pape, après s'être un peu reposé, fit chanter en sa présence une Messe solemnelle. Le Pape alla de-là à Viterbe, où il demeura quatre mois. Pendant qu'il y étoit, il s'y excita un grand tumulte, qui commença par une querelle particuliere entre le domestique d'un Cardinal & un bourgeois de la ville. Le peuple prit les armes contre les famil-

les des Cardinaux, & les maltraita eux mêmes. Ils se réfugierent chez le Pape, & y demeurerent pendant les trois jours que dura le tumulte. On disoit même que les séditieux en vouloient à la vie du Pape. Il fit approcher des troupes contre la ville, & les bourgeois se soumirent aussi tôt au Pape, & lui porterent toutes les armes de la ville & les chaînes dont on fermoit les ruës. On pendit les plus coupables, & le Pape fit abattre quelques maisons fortes & rétablit ainsi la tranquillité.

Il arriva enfin à Rome le seiziéme d'Octobre 1367. soixante & trois ans après la mort de Benoît XI. qui quitta Rome en 1304. & mourut à Perouse la même année. Urbain V. entra à Rome avec deux mille hommes armés: le clergé & le peuple le reçurent avec de grandes démonstrations de joie, louant & bénissant Dieu de son arrivée. Après qu'il eut fait sa priere dans l'église de S. Pierre, & qu'il eut été installé selon la coutume dans la Chaire Pontificale, il passa au Vatican, qui tomboit presque en ruine, & il le fit recouvrir magnifiquement. Le dimanche dernier d'Octobre veille de la Toussaints, il célébra la Messe solemnellement pour la premiere fois sur l'autel de S. Pierre, où on ne l'avoit point célébrée depuis Boniface VIII. Au commencement de l'année suivante 1368. le Pape alla à S. Jean de Latran, & célébra la Messe dans la chapelle nommée le Saint des Saints. Il en fit tirer les chefs de S. Pierre & de S. Paul, qui étoient enfermés depuis longtemps sous l'autel. On les porta à la loge qui donne sur la place, d'où le Pape les montra à tout le peuple : il donna ensuite à chacun des assistans beaucoup d'indulgences. Les chefs

Translation des chefs des Apôtres.

des Apôtres étoient enchassés dans de l'argent; mais le Pape Urbain fit faire de nouveaux reliquaires, qui ne furent achevés que l'année suivante. Ce sont des bustes d'argent, ou plutôt des demi-statues avec leurs bras, plus précieux par la richesse de la matiere & des ornemens, que par la beauté de l'ouvrage, qui se sent du mauvais goût de son siécle. S. Pierre y est représenté revêtu en Pape avec la tiare, telle qu'on la portoit alors, pointue en forme de cône, & chargée de trois couronnes: de sa main droite il donne la bénédiction, & de sa gauche il porte deux grandes clefs. S. Paul tient à sa main droite une épée, & à sa gauche un livre. Chacune de ces figures porte sur la poitrine une fleur de lis de pierreries, donnée par le Roi de France Charles V.

Le Roi de Chipre à Rome.

Pendant que le Pape faisoit travailler à ces Reliquaires, il fut visité par la Reine de Naples, & par le Roi de Chipre. Ce Prince, qui étoit accompagné de son fils, vouloit encore presser le Pape de songer à la Croisade. Mais il auroit mieux fait de tourner son zéle contre lui-même; car ses mœurs étoient fort déréglés. Le Pape lui avoit écrit à ce sujet un peu auparavant. Nous avons appris avec horreur, dit le Pape, que vous quittez votre épouse, qui est sage, pour entretenir ouvertement une adultere. Outre que vous offensez Dieu mortellement, vous affligez votre peuple, qui désire la multiplication de la famille roiale; & vous réjouissez les infidéles, qui voient que vous vous attirez l'indignation de celui qui vous donne sur eux des victoires. Le Pape écrivit en même temps à l'Archevêque de Nicosie, de faire tous ses efforts pour retirer le Roi de ce désordre. Ce Prince fut

tué peu de temps après être revenu de Rome.

La même année 1368. l'Empereur Charles IV. vint en Italie à la priere du Pape avec une grande armée pour soumettre les usurpateurs des terres de l'Eglise. Mais avant que d'entrer en Italie, il confirma par une bulle d'or toutes les donations & les privileges accordés par les Empereurs, faisant le dénombrement exact des domaines & des droits de l'église de Rome, parceque la longue absence des Papes & des Empereurs y avoit apporté une grande confusion, & avoit donné lieu à plusieurs usurpations. L'Empereur trouva le Pape à Viterbe où il étoit venu prendre le bon air. Il alla ensuite à Rome, & le Pape partit aussi pour s'y rendre. L'Empereur l'attendit dans une église à un mille de la ville, d'où il l'accompagna marchant à pied. Il tenoit la bride de son cheval d'un côté, & le Comte de Savoie la tenoit de l'autre. Ils vinrent ainsi à S. Pierre, & demeurerent à Rome attendant l'Impératrice, qui y arriva le vingt neuviéme d'Octobre. Le jour de la Toussaints le Pape célébra la Messe à l'autel de S. Pierre, & couronna l'Impératrice. A cette Messe l'Empereur faisoit la fonction de diacre, excepté qu'il ne lut point l'Evangile, ce qu'il ne pouvoit faire que le jour de Noël. Le même jour de la Toussaints, l'Imperatrice couronnée alla à cheval au travers de Rome jusqu'à S. Jean de Latran.

L'Empereur Charles IV. à Rome.

Le Pape resta encore à Rome l'année suivante. Mais le quinziéme d'Avril 1370. il fit porter à S. Jean de Latran les deux Reliquaires ou demi-statues déstinées pour les chefs de S. Pierre & de S. Paul, qui y furent enchâssés solemnellement par trois Cardinaux,

Le Pape Urbain V. quitte Rome.

Sa mort.

& poſés ſur un grand tabernacle ſoutenu de quatre colomnes de marbre, que le Pape avoit fait faire au-deſſus du grand autel. Deux jours après Urbain V. partit de Rome pour la derniere fois, & alla à Viterbe, & de-là à Montefiaſcone. Alors il déclara le deſſein qu'il avoit de retourner à Avignon, pour procurer la paix entre la France & l'Angleterre. Quelque temps après, il écrivit aux Romains pour les conſoler de ſon abſence, & prévenir le tort qu'elle pourroit faire à leur réputation. Il déclare donc que s'il ſe retire, ce n'eſt point pour aucun mécontentement qu'il ait reçu d'eux, & qu'ils l'ont au contraire bien traité lui & ſa Cour, pendant les trois ans qu'il a ſéjourné à Rome & aux environs. Sainte Brigide de Suede, dont nous parlerons ailleurs, s'efforça de détourner le Pape de ſon deſſein, & lui déclara qu'il mourroit bien-tôt s'il retournoit à Avignon.

Le Pape partit le vingt-ſixiéme d'Août & arriva le vingt-quatriéme de Septembre à Avignon, où on le reçut avec bien de la joie. Il fut peu de temps après attaqué d'une grande maladie, & ne ſongea plus qu'à ce qui regardoit ſon ſalut. Il ſe confeſſa pluſieurs fois, reçut les Sacremens, & dit en préſence de pluſieurs perſonnes conſidérables : Je crois fermement tout ce qu'enſeigne la ſainte Egliſe Catholique. Si j'ai avancé quelque choſe qui y ſoit contraire, je le retracte & me ſoumets à la correction de l'Egliſe. Cette déclaration eſt une preuve évidente qu'il ne ſe croioit pas infaillible. Il mourut le dix-neuviéme de Décembre 1370. après avoir tenu le S. Siége huit ans & près de deux mois. Il fut d'abord enterré dans la grande égliſe d'Avignon, & enſuite

ensuite porté à S. Victor de Marseille, où il avoit choisi sa sépulture.

Il fit presque toujours bâtir pendant son Pontificat. A Avignon il bâtit le Palais, & y fit un beau jardin. Il bâtit plusieurs églises, fonda plusieurs chapitres de chanoines, & donna à plusieurs églises des calices, des ornemens & des livres. Il aimoit à terminer promptement les affaires, & réprimoit la chicane des Avocats & des Procureurs. Il exerça son zéle contre les clercs déréglés, les usuriers & les simoniaques : il condamnoit la pluralité des bénéfices, & il la restraignit autant qu'il lui fut possible. Pendant tout son Pontificat il entretint mille étudians en diverses Universités, & fournissoit les livres nécessaires à ceux qui ne pouvoient se les procurer. Il fonda à Montpellier un college pour douze étudians en médecine, & donna en plusieurs occasions des marques de sa tendre affection pour les pauvres.

VI.

Pontificat de Grégoire XI.

Le S. Siége ne vaqua que dix jours. Les Cardinaux étant entrés en conclave le vingt-neuviéme de Décembre au soir, élurent dès le lendemain matin le Cardinal de Beaufort. C'étoit Pierre Roger né dans le Diocèse de Limoges, & neveu du Pape Clément VI. Il avoit été fait Cardinal par son oncle avant l'âge de dix-huit ans. Il étoit d'un excellent caractere, aimoit l'étude, & s'appliqua long-temps au Droit civil & canonique. Avant que d'être Pape il eut un grand nombre de bénéfices. On prétendoit justifier cet abus par la prétendue nécessité où étoient les Cardinaux de soutenir leur dignité. Il prit le nom de

Grégoire XI. & fut sacré & couronné la veille de l'Epiphanie 1371.

Les Romains travaillent à faire revenir le Pape à Rome.

Quelques années après, il reçut une ambassade solemnelle des Romains, qui le pressoient de revenir à Rome. Il en écrivit à l'Empereur & aux autres Souverains Catholiques, & témoigna être disposé à se rendre à une demande si raisonnable. Le long séjour des Papes à Avignon, sembloit autoriser les autres Evêques à ne pas résider dans leurs églises. C'est pourquoi le Pape voulant de son côté mettre fin à ce scandale, fit une Constitution pour le faire cesser dans toute l'Eglise. Elle ordonne à tous les Evêques, aux Abbés réguliers & aux chefs d'Ordre, de se rendre dans deux mois à leurs églises & d'y faire une exacte résidence.

Vers la fin d'Août 1376. les Romains envoierent au Pape de nouveaux Ambassadeurs, pour le supplier de venir résider à Rome avec les Cardinaux. Car, disoient ces députés, les Romains veulent avoir un Pape à Rome, puisque tous les Chrétiens l'appellent l'Evêque de Rome. Autrement nous vous assurons, que les Romains trouveront le moien de se procurer un Pape qui demeure désormais à Rome avec eux. Le Cardinal de S. Pierre alors Légat à Rome, fut aussi contraint d'écrire au Pape, que s'il ne se hâtoit de venir, il arriveroit quelque grand scandale. On sçut depuis que les Romains avoient jetté les yeux sur l'Abbé du Mont Cassin pour le faire antipape, & qu'il y consentoit. On joignit à ces menaces, de puissantes raisons pour déterminer le Pape à venir à Rome. On lui représenta que pendant l'absence des Papes, la ville avoit été réduite à une affreuse désolation par les factions des

Guelphes & des Gibelins; que le patrimoine de S. Pierre avoit été entierement pillé; qu'une partie de l'Etat ecclésiastique s'étoit révoltée, que l'autre étoit occupée par des Seigneurs particuliers, qui en avoient usurpé le domaine, & que le peu qui restoit, étoit ravagé par la guerre que les Florentins faisoient au S. Siége. Grégoire touché de ces raisons, & sur-tout persuadé par les pressantes & continuelles sollicitations de sainte Catherine de Sienne, prit enfin la résolution de rétablir son Siége à Rome.

Le Pape va à Rome malgré l'opposition des Rois de France.

Les Cardinaux en furent fâchés, parcequ'ils craignoient les Romains; & ils auroient bien voulu détourner ce voiage. Le Roi de France Charles V. en fut aussi fort affligé, parce qu'il lui étoit commode d'avoir le Pape à Avignon. Il écrivit donc à son frere Louis Duc d'Anjou, qui étoit à Toulouse, d'aller trouver le Pape & de tâcher de rompre son voiage. Les Cardinaux le reçurent avec joie, & il logea au Palais du Pape pour lui parler plus librement; mais tous ses efforts furent inutiles. En prenant congé du Pape, il lui dit: Saint Pere, vous allez dans un païs où vous n'êtes gueres aimé: Si vous y mourez, ce qui est très-vraisemblable, les Romains seront maîtres de tous les Cardinaux, & feront élire par violence un Pape à leur gré. Grégoire partit d'Avignon le treiziéme de Septembre 1376. & n'arriva à Rome que le dix-septiéme de Janvier de l'année suivante, s'étant arrêté en différentes villes par où il avoit passé. Il fit son entrée accompagné de treize Cardinaux & d'un peuple innombrable. Il traversa toute la ville à cheval & vint à S. Pierre vers le soir. On l'y attendoit avec quantité de flam-

beaux dans la place, & on avoit allumé toutes les lampes de l'égliſe, dont on faiſoit monter le nombre à plus de huit mille.

Mort de Grégoire XI.

Il tomba malade l'année ſuivante 1378. Il avoit toujours eu une ſanté très-foible, & quoiqu'il eût à peine quarante-ſept ans, il étoit accablé d'infirmités. Il ſe propoſoit de retourner à Avignon, mais Dieu ne le permit pas, & Grégoire XI. mourut à Rome le vingt ſeptiéme de Mars de cette même année 1378. Cette mort fut ſuivie du grand ſchiſme d'Occident, dont nous allons parler dans l'article ſuivant, en faiſant uſage de l'hiſtoire abrégée qu'a fait de cet important événement le Continuateur de M. Fleuri.

ARTICLE IV.

Schiſme d'Occident.

Commencement du Schiſme.

AUſſi-tôt après la mort du Pape Grégoire XI. les Cardinaux penſerent à lui donner un ſucceſſeur. De ſeize qui étoient alors à Rome, il n'y en avoit que quatre Italiens; tous les autres étoient François, excepté Pierre de Lune, qui étoit d'Arragon. Ceux-ci euſſent bien voulu élire un homme de leur nation; mais le peuple Romain croiant qu'un Pape François retourneroit tenir ſon Siége en France, contraignit les armes à la main & avec de grandes menaces les Cardinaux d'élire un Italien. Le peuple environnant le conclave, ne ceſſoit de crier: *Romano lo volemo lo Papa*, nous voulons un Pape Romain: & ajoutoit que ſi les Cardinaux faiſoient autrement, il leur en coûteroit la vie. On choiſit donc par une eſpece de contrainte & de néceſ-

ſité, Barthelemi de Pregnano Archevêque de Bari, originaire de Naples. Le bruit s'étant enſuite répandu que l'Archevêque de Bari étoit élu Pape, le peuple le confondant avec Jean de Bar François, recommença ſes violences.

Le Cardinal de S. Pierre aiant paru à la fenêtre, quelques-uns qui étoient éloignés demanderent qui c'étoit. On leur répondit: C'eſt le Cardinal de S. Pierre. Le peuple s'imaginant qu'on avoit dit que ce Cardinal étoit élu Pape, s'écria dans toute la ville: Nous avons le Cardinal de S. Pierre pour Pape. Cette erreur fit reſpirer quelques momens les Cardinaux: mais les Romains voiant qu'on n'ouvroit point le conclave, retournerent avec plus de tumulte, rompirent les portes du conclave, ſe ſaiſirent des Cardinaux, pillerent leurs meubles, déclarant toujours qu'ils vouloient un Pape Romain ou Italien. Quelqu'un des domeſtiques des Cardinaux leur aiant répondu: n'avez-vous pas le Cardinal de S. Pierre? Ils prirent auſſi-tôt ce Cardinal, le revêtirent malgré lui des habits Pontificaux, le mirent ſur l'autel, & firent la cérémonie de l'adoration. Mais ce Prélat leur criant toujours qu'il n'étoit point Pape & ne vouloit pas l'être, ils le laiſſerent en lui diſant des injures.

Election tumultueuſe d'Urbain VI.

Cependant les Cardinaux eurent beaucoup de peine à ſe ſauver. Quelques-uns furent arrêtés & maltraités; d'autres furent obligés de ſe déguiſer. Les uns ſe retirerent dans leurs maiſons, & les autres ſortirent de la ville, ou ſe refugierent dans le château ſaint Ange. Le lendemain l'Archevêque de Bari élû, comme nous venons de le dire, voulut ſe faire proclamer; & ſe voiant abandonné des Cardinaux il dit aux Magiſtrats, qu'ils n'avoient

encore rien fait, s'ils ne rassembloient les Cardinaux, afin qu'ils proclamassent son élection, & le missent en possession du S. Siége. Les Magistrats firent donc venir douze ou treize Cardinaux restés dans la ville, qui proclamerent assez tristement l'Archevéque de Bari sous le nom d'Urbain VI. & le mirent en possession du S. Siége; & huit jours après, qui étoit celui de Pâque, ils assisterent à son couronnement, qui fut fait par le Cardinal des Ursins. Le lendemain de ce couronnement, les Cardinaux qui étoient à Rome écrivirent aux Cardinaux d'Avignon, qu'ils avoient élû l'Archevêque de Bari avec une entiere liberté; mais la conduite qu'ils tinrent peu de temps après, fit bien voir que cette élection n'étoit pas libre.

Les Cardinaux François reclament contre la violence qu'on leur a faite.

C'est ce que le Cardinal d'Aigrefeuille & quelques autres manderent au Roi de France en lui écrivant de ne faire aucun fonds sur ce qu'écriroient les Cardinaux pendant qu'ils seroient à Rome, parce que les Romains ne leur laissoient aucune liberté. Urbain VI. qui étoit d'un caractere dur, aiant indisposé les Cardinaux contre lui, treize d'entre eux, qui étoient François, se retirerent aussi-tôt à Anagni, ville de l'Etat ecclésiastique, où ils eurent permission d'aller sous prétexte d'éviter les grandes chaleurs de Rome. De-là ils écrivirent une lettre à Urbain VI. lui-même, où bien loin de lui donner le titre de Pape, comme ils faisoient auparavant, ils le traitent d'apostat, d'antechrist & d'usurpateur, lui déclarent que le danger d'être massacrés par le peuple qui obsédoit le conclave, & qui les menaçoit de mort s'ils n'élisoient un Romain ou un Italien, les avoit forcés de l'élire précipitamment contre leur gré &

contre leur intention ; qu'ils ne le reconnoiſſent que comme un intrus, & qu'ils lui défendent d'agir en qualité de Pape, parce qu'il s'étoit fait élire par violence. Ils publierent en même temps un manifeſte, où ils expoſoient en détail tout ce qui s'étoit paſſé dans l'élection. Ils firent ſavoir la même choſe à toutes les Puiſſances de l'Europe, aux Univerſités, & entre autres à celle de Paris. Cette diſpoſition ſi peu favorable où l'on étoit à l'égard d'Urbain VI. devint encore plus fâcheuſe par la conduite imprudente de ce Pape, qui au lieu d'adoucir les eſprits & de les gagner par ſes bonnes manieres, les aigrit tellement, qu'on réſolut de porter les choſes aux dernieres extrémités. Il reprit avec aigreur les mœurs des Cardinaux en plein Conſiſtoire ; il fit des reproches en particulier à quelques-uns ſur leur conduite. Il s'attira encore l'indignation d'Othon Duc de Brunſvick, par la menace qu'il fit de détrôner Jeanne Reine de Naples & de Sicile, qu'Othon avoit épouſée après la mort du Prince de Tarente.

Une conduite ſi peu meſurée fit prendre aux Cardinaux la réſolution ſecrete d'élire un autre Pape. Ils s'aſſurerent de la protection du Comte de Fondi, qu'Urbain vouloit dépouiller de ſon gouvernement de la Campa ne de Rome, & gagnerent les troupes étrangeres qui étoient au ſervice du S. Siége. Ils traiterent enſuite avec Jeanne Reine de Naples, pour l'engager dans leurs intérêts, & ſe procurer une retraite où ils puſſent élire un Pape en ſûreté. Pour cela ils choiſirent Fondi ville du roiaume de Naples, où ils ſe rendirent. Dès qu'ils y furent arrivés, ils prirent des meſures pour y atti-

rer les trois Italiens qui étoient restés à Palestrine dans la Campagne de Rome. Ils en vinrent à bout, en faisant rendre à chacun de ces trois Cardinaux en particulier une lettre secrete, par laquelle on promettoit de le faire Pape aussi-tôt qu'il seroit arrivé à Fondi ; & en même temps on avertissoit chacun d'eux de tenir la chose secrete, afin que les deux autres n'en eussent point de jalousie, & ne traversassent point le dessein que l'on avoit. Ces trois Italiens étoient les Cardinaux de Florence, de Milan, & des Ursins : celui de S. Pierre étoit mort attaché à Urbain. Dans l'espérance d'être Pape, ils partirent tous trois & se rendirent à Fondi, où peu de jours après leur arrivée ils entrerent tous dans le conclave au nombre de seize, pour procéder à l'élection par la voie du scrutin.

Seize Cardinaux élisent à Fondi pour Pape Clément VII.

Les trois Italiens, dont chacun avoit espéré le Pontificat, furent bien étonnés quand ils virent que dès le premier scrutin, on élut dans le conclave Robert Cardinal prêtre sous le titre des douze Apôtres. On l'appelloit le Cardinal de Genève, parce qu'il étoit frere ou neveu d'Amédée Comte de Geneve, & il fut nommé Clément VII. Il n'étoit âgé que de trente-six ans ; & comme il n'étoit ni François ni Italien, on crut qu'il ne seroit point suspect aux deux partis. Il avoit été Evêque de Terouanne, ensuite de Cambrai, & fait Cardinal par Grégoire XI. Il étoit habile, éloquent, actif, propre aux affaires & au travail. Ces qualités contribuerent au choix que l'on fit de sa personne ; mais encore plus sa grande naissance, qui le rendoit parent ou allié des plus illustres maisons de l'Europe, ce qui le mettoit plus en état qu'un autre de se

soutenir contre son concurrent. Les Cardinaux Italiens en furent si indignés, qu'ils retournerent aussi-tôt dans le château d'où ils étoient venus. Il appartenoit au Cardinal des Ursins, qui y mourut peu de temps après.

Sainte Catherine de Sienne se déclare pour Urbain.

Cette élection se fit cinq mois après l'exaltation d'Urbain VI. qui se voiant abandonné de tous ses Cardinaux, & même en partie de ses Courtisans, s'en retourna fort désolé à Rome vers la fin de l'année, dans l'église de sainte Marie au-delà du Tibre, parce que les François tenoient encore le château saint Ange. Là il commença à reconnoître l'imprudence de sa conduite ; & pour la réparer, il conféra à ses Courtisans plusieurs charges qui se trouvoient vacantes. Catherine de Sienne qui avoit été la principale cause du retour de Grégoire XI. à Rome, se déclara hautement pour Urbain VI. Elle écrivit au Roi de France Charles V. mais sans succès, des lettres pleines de feu, pour le retirer du parti de Clément, & le faire entrer dans celui d'Urbain ; & elle emploia tout ce qu'elle avoit d'esprit & d'éloquence pour y attirer tout le monde. Elle écrivit aussi six lettres à Urbain, qui ont été imprimées ; où, après l'avoir exhorté à la constance, elle lui conseille de se relâcher de sa trop grande sévérité, qui lui faisoit tant d'ennemis, & de faire au plutôt un nouveau collége de Cardinaux capables de servir l'Eglise en cette occasion, & d'en soutenir l'édifice par un mérite distingué. Ce Pape, à sa persuasion, en créa vingt-neuf de diverses nations, dans la vue de se faire des créatures dans la plûpart des Cours. Il y en eut vingt-six qui accepterent & trois qui refuserent.

Urbain VI. fait vingt-neuf Cardinaux.

Après l'élection de ces deux Papes, toute

la Chrétienté se divisa. Urbain VI. avoit presque toute l'Europe dans son parti. Il étoit reconnu en Allemagne, en Hongrie, en Angleterre, en Boheme, en Pologne, en Dannemarc, en Suede, en Prusse, en Norvege, en Hollande, en Toscane, en Lombardie, dans le Duché de Milan & dans presque toute l'Italie, à la réserve de quelques endroits de la Sicile & du Roiaume de Naples. L'Espagne même fut attachée quelque temps à Urbain. Ensuite dans plusieurs conciles qu'on y tint sur le schisme, on garda la neutralité, en attendant un Concile Œcumenique, & ce ne fut qu'en 1387. que Clément VII. fut reconnu dans un concile tenu à Salamanque où présidoit Pierre de Lune son Légat, & il le fut encore plus tard dans la Navarre & l'Arragon. La France en 1379. se déclara pour la neutralité dans un concile tenu à Paris sous Charles V. mais quatre mois après, ce Prince se décida en faveur de Clément VII. & alors Urbain VI. fut déclaré intrus dans plusieurs Etats Catholiques; la Castille, l'Arragon, la Navarre, l'Ecosse, la Savoie, la Lorraine, aiant suivi l'exemple de la France.

Clément VII. se retire à Avignon.

Cependant les deux Papes ne gardoient entre eux aucunes mesures: ils s'excommunioient réciproquement au grand scandale de toute la Chrétienté: de-là ils en vinrent à des armes plus efficaces & qui eurent des suites plus funestes. Clément s'étoit retiré de Fondi dans un château voisin de Gaïette, d'où il alla à Naples avec ses Cardinaux: mais comme il y fut mal reçu, il se retira à Avignon où il arriva dans le mois de Juin de l'an 1379. Son départ acheva de ruiner son parti en Italie: le château saint Ange se rendit à

Urbain, qui fit faire le procès à la Reine Jeanne de Naples, au Comte de Fondi, aux Ursins & à tous ceux qui favorisoient Clément VII. Celui-ci de son côté procéda contre ceux qui adhéroient à Urbain, ce qui mettoit l'Eglise dans une confusion terrible. Urbain pour faire exécuter le jugement qu'il avoit rendu contre la Reine de Naples, donna le Roiaume à Charles de Duras parent de cette Reine & le fit venir de Hongrie. Quand il fut arrivé à Rome, le Pape le couronna Roi de Sicile, après l'avoir engagé à céder les Duchés de Capoue & de Melphe & plusieurs Comtés à François de Pregnano, neveu d'Urbain. La Reine Jeanne pour s'opposer aux entreprises de ce Pape, donna ses Etats à Louis d'Anjou frere du Roi de France Charles V. Mais Charles de Duras se rendit maître de Naples, surprit Othon mari de Jeanne par trahison, & le fit prisonnier. Aiant ensuite pris le château neuf où la Reine s'étoit retirée avec Marie sa sœur, il la fit prisonniere de guerre, & quelque temps après la fit étrangler.

Le Pape Urbain est arrêté par Charles de Duras.

Clément VII. de son côté sollicitoit sans cesse le Duc d'Anjou de passer en Italie. Ce Duc étoit Régent du Roiaume de France sous la minorité de Charles VI. successeur de Charles V. mort en 1380. Il partit de France avec une armée considérable l'an 1382. pour aller conquérir le Roiaume de Sicile; mais au lieu d'aller droit en Italie, où il auroit pu se rendre maître de la personne d'Urbain, il alla dans l'Abruzze, où son armée fut tellement affoiblie par la disette & la mortalité, qu'elle ne put rien entreprendre. Il mourut lui même a Bari en 1384. L'année précédente le Pape Urbain étoit allé dans le Roiaume de

Naples, inquiet de ce que Charles n'exécutoit point ce qu'il lui avoit promis pour Pregnano son neveu. Il s'avança jusqu'à Ferento petite ville de l'Etat ecclésiastique, d'où il manda aux Cardinaux de le venir trouver; & sur le refus qu'ils en firent, il dressa de grands procès-verbaux contre eux, & menaça de les déposer. Il ne laissa pas de continuer sa route, & il vint à Averse entre Naples & Capoue. Charles alla au-devant de lui, le salua humblement, & tint la bride de son cheval comme son ecuier: mais c'étoit plutôt pour s'assurer de la personne du Pape que pour lui faire honneur. En effet à peine Urbain fut il entré dans la ville, que Charles en fit fermer les portes, & l'envoia inviter le soir à venir de l'Evêché au château. Urbain le refusa, & malgré ce refus on ne laissa pas de l'y mener, quelque résistance qu'il pût faire, & quoiqu'il excommuniât hautement par les chemins ceux qui le conduisoient. Il y fut cinq jours, sans que l'on pût rien apprendre de ce qui s'y passoit. Il est vraisemblable que Charles l'obligea de renoncer aux conditions qu'il avoit exigées, en lui donnant le Roiaume de Naples & de Sicile. Mais loin de lui rendre la liberté, il le fit conduire d'Averse à Naples où il le reçut sur un trône fort élevé devant la porte de la ville, revêtu de ses habits roiaux, la couronne en tête, tenant le sceptre d'une main, & de l'autre la pomme d'or, sans se lever, jusqu'à ce qu'Urbain fût au pied du trône. Alors il descendit, lui baisa les pieds, & le conduisit lui-même dans la ville. Mais au lieu de l'Archevêché, où le Pape vouloit loger, le Roi le fit entrer dans le château neuf où il fut retenu sous bonne garde, jusqu'à ce

que par l'entremise des Cardinaux la paix se fit entre eux, à condition que le Pape ne se mêleroit plus du gouvernement du Roiaume de Naples, & que le Roi Charles feroit le neveu d'Urbain Prince de Capoue.

Cette principauté ne fut pas long-temps dans la maison d'Urbain. Son neveu, qui non-seulement n'avoit aucun mérite, mais dont les mœurs étoient très corrompues, commit un crime honteux avec une Religieuse qu'il enleva par force de son monastere, ce qui brouilla de nouveau le Roi Charles avec le Pape, qui prit avec beaucoup de hauteur le parti de son infâme neveu. L'affaire s'accommoda ensuite, & le Roi donna même au neveu d'Urbain soixante & dix mille florins avec la ville de Nocera dans le Roiaume de Naples, où le Pape se retira avec une partie de sa Cour, bien résolu de se venger à la premiere occasion de l'injure que Charles lui avoit faite, & de le dépouiller de son Roiaume. Charles aiant de l'inquiétude sur le séjour du Pape à Nocera, le fit prier de venir le trouver à Naples, pour quelque affaire importante. Le Pape irrité de ce procedé répondit, que c'étoit aux Rois & aux Princes Chrétiens à venir aux pieds du Pape. Charles fit aussi tôt éclater le dessein qu'il avoit de perdre Urbain. On sema dans le public certaines questions, ou entre autres on demandoit, s'il n'étoit pas permis de donner des curateurs à un Pape trop opiniâtre, qui voudroit tout faire à sa tête au préjudice de l'Eglise; & même de le punir, de le déposer & d'en élire un autre. Ces questions devinrent publiques, & des Docteurs célébres se déclarerent pour l'affirmative, à la sollicitation du Cardinal

Rieti Abbé du Mont-Caffin.

Urbain fait arrêter fix Cardinaux qu'il traite cruellement.

Urbain aiant appris cette nouvelle, fit arrêter fix d'entre les Cardinaux qui lui étoient le plus fufpects, parce qu'ils étoient les plus favans. Ils furent mis dans des cachots, chargés de chaînes, & appliqués plufieurs fois à la queftion. On en amena un devant le Pape Urbain: il avoit les fers aux pieds & aux mains: on l'enleva nud n'aiant que fa chemife & fes calleçons, & on le garotta pour l'appliquer à la queftion. Le lendemain le Cardinal de Venife fut mis fur le chevalet. Ce vieillard foible & caffé foutint la queftion depuis le matin jufqu'à l'heure du dîner, avec de fi horribles tourmens, que le Pape pouvoit entendre fes cris d'un jardin où il fe promenoit. C'eft Thieri de Niem qui rapporte ces cruautés, en aiant été lui-même témoin.

Charles Roi de Naples irrité contre Urbain de ce qu'il avoit renouvellé contre lui fes excommunications & l'avoit déclaré privé du Roiaume, vint l'affiéger dans le château de Nocera avec une groffe armée, dont le Cardinal de Niceti avoit le commandement. Pendant que les affiégés fe défendoient foiblement, le Pape excommunioit tous les jours quatre fois de fa fenêtre l'armée ennemie, une cloche & un cierge à la main. La ville fut prife & la citadelle où étoit le Pape étoit fi vivement preffée, qu'il auroit été pris infailliblement, fi les partifans de Clément VII. ne fuffent venus traverfer Charles, & être fans le vouloir les libérateurs d'Urbain. Ils entrerent dans la ville & enfuite dans le château, d'où ils enleverent Urbain, & le conduifirent au travers de mille dangers, dans un port où étoient les galeres de Genes. Urbain traînoit

toujours avec lui les six Cardinaux qui lui étoient suspects, & qu'il avoit traités d'une maniere si cruelle. Il les gardoit à vue, de peur qu'ils ne lui échapassent. Thierri de Niem son secrétaire, dit qu'il eut la barbarie de faire assommer en sa présence l'Evêque d'Aquila, parce qu'aiant un méchant cheval, & qu'étant d'ailleurs estropié de la torture qu'il avoit soufferte, il n'alloit point assez vîte à son gré. Lorsqu'il arriva à Genes, tout le monde s'intéressa inutilement pour la délivrance des Cardinaux : il les fit mourir cruellement par divers genres de supplices. Il n'y eut que le Cardinal de sainte Cecile Evêque de Londres, à qui il accorda la vie à la priere de Richard Roi d'Angleterre, après l'avoir dégradé & privé de ses bénéfices & de ses dignités.

Le parti d'Urbain diminue & celui de Clément se fortifie.

Cette conduite d'Urbain indisposa contre lui ceux qui lui avoient été le plus attachés. Deux Cardinaux l'abandonnerent & allerent joindre Clément à Avignon. Urbain, pour remplir tant de places vacantes, fit en 1385. une promotion de dix-sept Cardinaux qui étoient presque tous Allemans ou Napolitains, afin de se procurer un appui dans ces deux nations. Mais les plus illustres de ceux qu'il avoit nommés, refuserent cette dignité.

L'ambition de Charles de Duras Roi de Naples le porta à accepter le Roiaume de Hongrie : mais étant allé à Bude pour s'y faire couronner, il y périt misérablement quelques jours après. Le Pape Clément profita d'une conjoncture si favorable, pour faire passer le Roiaume de Naples dans son obédience, en envoiant en Italie le Prince Othon de Brunswick, qui fit reconnoître le jeune Louis d'An-

jou Roi de Naples. Presque en même temps le Pape Clément étendit encore son obédience sur deux autres Roiaumes qui le reconnurent. Pierre Roi d'Arragon qui avoit été neutre jusqu'à sa mort, laissa ses Etats à Jean son fils, qui aiant assemblé les Prélats & les Grands de son Roiaume en présence du Cardinal Pierre de Lune, embrassa sur leurs avis l'obédience de Clément VII. comme on avoit fait en Castille. Charles le Noble successeur de Charles le Mauvais dans le Roiaume de Navarre, fit aussi la même chose. Ainsi toute l'Espagne, à la réserve du Roiaume de Portugal, se déclara pour Clément. Sainte Catherine de Sienne pénétrée d'affliction à la vue du triste état de l'Eglise, ne cessoit d'écrire aux Rois & aux Princes, pour les engager dans le parti d'Urbain qu'elle reconnoissoit pour légitime Pape, s'appuiant sur beaucoup de révélations qu'elle alléguoit.

Mais ce qui fortifia encore plus le parti de Clément contre Urbain, qui s'étoit rendu fort odieux à cause de la mort cruelle des cinq Cardinaux, fut le zéle qu'il fit semblant d'avoir pour la paix de l'Eglise. Clément VII. suivant les avis & les pressantes exhortations de l'Université de Paris, envoia par-tout des Légats & des Nonces proposer de sa part la convocation d'un Concile, au jugement duquel il protestoit qu'il étoit prêt de se soumettre : Urbain le refusoit, & ce refus lui fit perdre alors l'obédience du grand maître de Rhodes.

Un faux ermite conseille à Urbain de se démettre.

Ce fut dans le même temps, c'est à-dire, l'an 1387. qu'un François qui sous l'habit d'ermite, contrefaisoit le prophéte, vint trouver Urbain qui étoit toujours à Genes. Il y

arriva à cheval avec quatre domestiques, demandant à parler au Pape, & se disant envoié de Dieu. Il fut présenté à Urbain, vêtu de noir, avec une longue barbe, & affectant un extérieur fort humble. Seigneur, dit-il au Pape en François, je viens vous déclarer ce que Dieu m'a révélé touchant l'union de l'Eglise. Il y a quinze ans qu'étant en méditation dans un désert, j'appris par une révélation céleste que notre S. Pere Clément seroit le vrai Pape, & que vous seriez un faux pontife. C'est pourquoi je vous conjure de renoncer au Pontificat pour rendre la paix à l'Eglise & pour votre propre salut. Urbain lui aiant demandé comment il savoit que cette révélation étoit divine, il n'en put donner aucune preuve. Mais il offroit son corps à la torture, si on le convainquoit d'être un imposteur. Urbain le fit mettre en prison avec deux de ses domestiques, les deux autres aiant pris la fuite. On les mit à la question tous trois séparément, & le prétendu ermite avoua que sa révélation étoit une suggestion diabolique. Il lui en auroit couté la vie, si quelques Prélats François n'avoient représenté à Urbain, qu'on pourroit bien user de représailles en France contre les partisans qu'il y avoit, parce qu'ils savoient que ce faux ermite étoit un homme de distinction, & protegé par le Roi de France. Il en fut donc quitte pour perdre sa barbe, & reconnoître publiquement Urbain pour seul Pape légitime. Les merveilles que Dieu opéra la même année par le moien du Cardinal Pierre de Luxembourg, donnerent à l'obédience de Clément plus de poids que les révélations de l'ermite. Nous parlerons ailleurs de ce saint Cardinal. Le peuple ne pouvoit se persuader,

qu'un homme pour qui Dieu se déclaroit par tant de miracles, fût un faux Cardinal, ni que par conséquent Clément qui l'avoit créé, fût un faux Pape.

Mort d'Urbain VI.

Urbain quitta Genes l'année suivante 1388. & alla à Perouse où il demeura un an. Les Allemans lui firent proposer un accommodement avec son compétiteur; mais il ne voulut rien écouter, ne songeant qu'à s'emparer du Roiaume de Naples qu'il prétendoit lui appartenir. Il partit de Perouse avec une armée vers le milieu du mois d'Août 1389. & il n'en étoit qu'à dix milles, quand le mulet qu'il montoit, fit un faux pas & tomba rudement à terre. Le Pape fut blessé en plusieurs endroits : ce qui l'obligea de se faire porter à Ferrentine sur la frontiere du Roiaume de Naples, dont la conquête l'occupoit toujours. Mais comme il vit que tout s'opposoit à l'exétion de son dessein, il se trouva obligé de revenir à Rome, où il arriva au commencement d'Octobre. Il fit alors trois bulles : la premiere, pour mettre le jubilé tous les trente trois ans, parce que Jesus-Christ avoit vécu ce nombre d'années : la seconde, pour établir la fête de la Visitation de la Vierge, qu'il fixa au deuxiéme de Juillet : & la troisiéme, pour célébrer la fête du S. Sacrement nonobstant l'interdit, & accorder cent jours d'indulgence à ceux qui accompagneroient le S. Sacrement, quand on le porteroit aux malades. Il commença à se porter assez mal dès le mois d'Août, ce qui fit croire à plusieurs qu'on l'avoit empoisonné. L'expression *sumpto veneno*, dont se sert Thierri de Niem qui étoit auprès de ce Pape, paroît à M. Lenfant signifier qu'Urbain s'étoit empoisonné lui-même. Quoi qu'il en

soit, aiant été malade près d'un mois, il mourut le quinziéme d'Octobre 1389. âgé de soixante-douze ans, après avoir été Pape onze ans. Son corps fut enterré à S. Pierre de Rome. Cette mort n'affligea que les parens & les créatures d'Urbain, & sur-tout son indigne neveu dont nous avons parlé. Il tomba peu de temps après entre les mains de ses ennemis, dont il n'obtint la liberté que par la perte de tous ses biens; & il périt enfin misérablement dans les flots de la mer Adriatique, avec sa mere, sa femme & ses enfans, comme il alloit chercher un azile à Venise.

Election de Boniface IX. à la place d'Urbain VI. Progrès du schisme.

La mort d'Urbain auroit fait finir le schisme, si les Cardinaux des deux obédiences eussent voulu se réunir, ou pour confirmer Clément, ou pour faire une autre élection. Mais les quatorze Cardinaux Italiens qui étoient à Rome, dont plusieurs désiroient d'être Papes, se hâterent de procéder à une autre élection. Ils élurent Pierre de Tomacelli âgé de quarante ans. Il prit le nom de Boniface IX. Il étoit Napolitain, d'une bonne maison, mais fort pauvre. Thierri de Niem qui fut son secrétaire, comme il l'avoit été d'Urbain VI. n'en fait pas un portait fort avantageux. On dit qu'il ignoroit les affaires, qu'il signoit tout ce qu'on lui présentoit, qu'il souffroit la simonie, plus pour satisfaire l'avarice insatiable de ses parens que la sienne. Boniface fit des Cardinaux, & Clément en créa de son côté. Les deux concurrens se chargerent réciproquement de malédictions & d'anathêmes, ensorte que le feu du schisme fut plus allumé que jamais. Louis d'Anjou, nommé par Clément & couronné Roi de Naples à Avignon, & Ladislas de Hongrie fils de Charles de Duras,

choisi par Boniface, devinrent deux autres concurrens, dont les divisions mirent en feu toute l'Italie & une partie considérable de l'Europe.

Exactions de Boniface.

Boniface, pour soutenir le Roi Ladislas, fit de grandes exactions qui le rendirent odieux. Il profita des offrandes considérables que les étrangers firent aux églises de Rome dans le jubilé qu'on ouvrit alors. Il envoia en divers païs des quêteurs, qui vendoient l'indulgence, & qui pour de l'argent, donnoient l'absolution des crimes les plus énormes, sans avoir aucun égard aux regles de la pénitence. Il manda au Cardinal de Florence de contraindre les ecclésiastiques du Roiaume de Naples comme les laïques, de paier un florin d'or par feu pendant la guerre. Il chargea deux autres Cardinaux d'aliéner plusieurs terres, villes & monasteres de l'Eglise : ce qui occasionna de grands maux.

Exactions de Clément.

Clément ne ménageoit pas plus ceux de son obédience. Comme il n'avoit presque que la France d'où il pût tirer dequoi fournir aux excessives dépenses que lui & ses trente-six Cardinaux, ausquels il n'osoit rien refuser, faisoient à Avignon, il avoit envoié dans ce Roiaume l'Abbé de S. Nicaise pour y lever la moitié des revenus de tous les bénéfices, avec ordre d'en priver ceux qui voudroient s'y opposer. Cet Abbé commençoit déja à exécuter sa commission avec beaucoup de rigueur dans la Province de Normandie, lorsque l'Université de Paris tâcha de porter le Roi à arrêter ces exactions. Elle lui envoia dans cette vue députés sur députés. Mais les conjonctures n'étoient pas favorables. Clément s'attachoit le Roi & les Seigneurs, par

les présens dont il les combloit tous les jours. D'ailleurs la guerre qui étoit entre la France & l'Angleterre, étoit un prétexte pour ne point entendre parler d'autres affaires. Les deux Papes tâchoient même d'entretenir cette guerre, de peur que la réunion de ces deux Puissances ne nuisit à leurs intérêts. Mais quand la paix fut faite, le Roi écouta les remontrances de l'Université ; l'Abbé de S. Nicaise fut chassé ; & on fit un Edit qui défendoit de transporter ni or ni argent hors du Roiaume.

Travaux de l'Université pour éteindre le schisme.

L'Université touchée des désordres que causoit le schisme, & voiant que Boniface & Clément ne songeoient qu'à se maintenir dans le Pontificat par l'appui des Puissances temporelles, & à s'entredétruire par leurs bulles & par les ennemis qu'ils se suscitoient l'un à l'autre, résolut d'user de tout ce qu'elle avoit de crédit pour rétablir la paix dans l'Eglise. Ses députés firent de fréquentes remontrances au Roi, & parlerent un jour avec tant de dignité & de vigueur sur la nécessité de l'union, sur les malheurs que causoit le schisme, & sur l'obligation que les Rois avoient d'y rémédier, que la plûpart des assistans se jetterent aux pieds du Roi, le conjurant d'emploier son autorité pour faire cesser le schisme. Les efforts de l'Université furent alors sans effet. Mais quelque temps après on ordonna des prieres publiques & des processions pour la réunion, & l'on publia dans l'Université que chacun eût à donner des mémoires, sur les moiens qu'il croiroit les meilleurs pour y parvenir.

Pour recevoir ces mémoires, on mit dans le cloitre des Mathurins un coffre bien fermé avec une ouverture en haut comme à un tronc,

& il y eut cinquante-quatre Docteurs nommés pour les examiner & en faire des extraits. Ils firent leur rapport dans une assemblée générale composée des quatre facultés. On trouva que tous les suffrages concluoient tous à prendre l'une de ces trois voies : ou la cession volontaire des deux Papes pour en élire un autre ; ou le compromis, par lequel ils remettroient leur droit entre les mains d'arbitres, qui seroient nommés par eux-mêmes ou par d'autres pour décider ce différend ; ou enfin le Concile général. Nicolas de Clemangis, Bachelier en Théologie de la maison de Navarre, & le plus célébre professeur de Rhétorique qui fût dans l'Université, eut ordre de composer en latin une lettre au Roi, sur les Mémoires que les Docteurs Pierre d'Ailli & Gilles des Champs lui fourniroient. Le but de cette lettre étoit de justifier ces trois moiens d'union avec la réponse à toutes les difficultés.

Les deux Papes s'opposent à l'union.

Mais tous les travaux de l'Université furent sans effet, parce que les deux concurrens étoient d'intelligence à soutenir chacun ses droits pendant qu'ils se déchiroient en public. Boniface écrivoit de tous côtés qu'il étoit le vrai Pape, & se plaignoit vivement de ceux qui reconnoissoient Clément, auquel il donnoit le nom d'Intrus. Clément de son côté jouoit son rôle à Avignon. Il ordonna des prieres & des processions, & composa même avec ses Cardinaux un office particulier & une messe pour la paix, & les envoia à Paris avec des indulgences. Il vouloit que l'on crût qu'il désiroit sincérement l'union. Mais il avoit trop d'ambition pour prendre sérieusement les moiens de la procurer. Il chargea un Carme docteur en Théologie, de prêcher contre la lettre de l'Université, qui se vit obligée de

retrancher ce religieux de ſon corps.

Le Cardinal Pierre de Lune, enflé du ſuccès de ſa légation d'Eſpagne où il avoit fait déclarer trois Roiaumes en faveur de Clément, vint à Paris dans l'eſpérance d'y avoir un pareil ſuccès. Il entreprit d'abord de gagner par de belles promeſſes les principaux Docteurs. Mais quand il vit que Pierre d'Ailli & Gilles des Champs faiſoient avorter tous ſes projets par leur fermeté, il engagea le Pape à prier le Roi de lui envoier ces deux docteurs, ſous prétexte de vouloir les emploier au ſervice de l'Egliſe. Ces deux grands hommes découvrirent aiſément le piége qu'on vouloit leur tendre, refuſerent conſtamment d'aller auprès du Pape, & demeurerent à Paris. L'Ecrit que Clemangis avoit dreſſé ſur les trois moiens d'éteindre le ſchiſme, fut traduit en François & lu en plein Conſeil devant le Roi Charles VI. qui le goûta. Mais le Légat & le Duc de Berri grand partiſan de Clément, profitant des accès de la maladie de ce Prince, changerent la diſpoſition de ſon eſprit; & le Chancelier dit à l'Univerſité, que le Roi lui défendoit de ſe mêler davantage de cette affaire. Ce reſpectable corps fit entendre au Chancelier en préſence du Légat, qu'on fermeroit les Ecoles & qu'on ceſſeroit toutes ſortes d'exercices, juſqu'à ce qu'on eût favorablement répondu à leurs demandes. Ils parlerent avec beaucoup de fermeté & de courage, malgré les menaces du Légat & les injures du Duc de Berri, qui les traita de rébelles & de ſéditieux, menaçant de les faire jetter dans la riviere, s'ils avoient encore l'audace de pourſuivre leur entrepriſe.

Zéle de l'Univerſité pour l'union.

L'Univerſité ne ſe rebuta point pour un

traitement si indigne. Elle écrivit à Clément VII. une lettre trés-vigoureuse, où elle lui notifie les trois voies d'accommodement, se plaint très-fortement de Pierre de Lune son Légat, & le prie instamment de ne pas différer de choisir l'un des trois partis. L'Université reçut alors de grands éloges de son zéle & de son intrépidité. Celle de Cologne lui écrivit pour lui demander conseil. Philippe Duc d'Alençon doien des Cardinaux de Rome fit la même chose. Jean d'Arragon l'avoit fait aussi : ce qui montre la haute estime que l'on avoit alors de l'Université de Paris, qui fut l'ame de toutes les négociations pour la paix de l'Eglise, & à qui l'on peut dire que l'Europe eut la principale obligation de l'extinction du schisme. Le Pape Clément fit lire en plein Consistoire la lettre de l'Université. Il l'entendit assez paisiblement jusques vers le milieu: mais quand il vit qu'on insistoit si fort sur la cession, & qu'on l'exhortoit vivement à se démettre du Pontificat; alors, comme s'il eut été frappé d'un coup mortel, il se leva en colere de son trône, & s'écria que cette lettre étoit pernicieuse & empoisonnée. L'Université avoit écrit en même-temps aux Cardinaux d'Avignon sur le même sujet; & tous, excepté Pierre de Lune, approuverent sa résolution.

Mort de Clément VII.

Les députés qui avoient apporté les lettres de l'Université, s'en retournerent sans réponse, & même précipiterent leur départ, craignant pour leurs personnes. Les Cardinaux voiant que le Pape, pour empecher qu'on ne parlât de l'affaire de l'union, ne tenoit plus de Consistoire, s'assemblerent d'eux-mêmes, pour examiner la lettre qu'ils avoient reçue de l'Université,

l'Université. Le Pape leur en aiant fait des reproches, ils lui répondirent qu'ils trouvoient les trois moiens que la lettre proposoit, très-raisonnables, & qu'il falloit nécessairement qu'il en choisît un, s'il vouloit rétablir la paix dans l'Eglise. Cette parole fut pour lui un coup de foudre. Le seiziéme de Septembre 1394. comme il rentroit dans sa chambre après la Messe, il se plaignit d'un mal de cœur, & fut attaqué en même temps d'une apoplexie dont il mourut dans la cinquante-deuxiéme année de son âge, aiant tenu le Saint Siége près de seize ans.

Les Cardinaux perpétuent le schisme par leur ambition & leur imprudence.

Dès qu'on eut appris la mort de Clément VII. on prit de toutes parts des mesures pour empêcher les Cardinaux d'Avignon d'élire un autre Pape. L'Université pria le Roi d'emploier son crédit, pour les engager à différer l'élection. Le Roi y consentit, à condition que l'Université reprendroit ses exercices, ce qu'elle fit. Le Roi d'Arragon écrivit à Avignon, comme le Roi de France. On en fit autant en Allemagne; & Boniface IX. envoia ses députés, pour exhorter Charles VI. les Cardinaux & les Universités, à profiter de cette occasion pour éteindre le schisme. Toutes ces précautions furent inutiles. Les Cardinaux entrerent en conclave le vingt-sixiéme de Septembre, & ils ne voulurent ouvrir aucune lettre, que l'élection ne fût faite.

Election de Benoît XIII.

Son hypocrisie & son obstination.

Cependant, pour faire voir aux Princes qu'ils vouloient sincerement l'union, ils signerent un acte par lequel ils promettoient entre autres choses avec serment sur les saints Evangiles, que celui qui seroit élu Pape, procureroit l'union de tout son pouvoir, jusqu'à prendre la voie de cession, en renonçant

au Pontificat, si la plus grande partie des Cardinaux jugeoit que cela fût nécessaire pour le bien de la paix. Cet acte fut signé par dix-huit Cardinaux. On ne fut que deux jours au conclave, & dès le vingt-huit de Septembre, on élut unanimement Pierre de Lune Cardinal d'Arragon, qui prit le nom de Benoît XIII. Il étoit âgé d'environ soixante ans. Aussi-tôt après son élection, il ratifia l'acte qu'on avoit signé dans le conclave. Le désir qu'il avoit d'être Pape, lui avoit fait tenir un langage favorable à l'union : on croioit donc qu'il travailleroit à éteindre le schisme ; il parut d'abord très-disposé à le faire ; mais l'événement fit voir que ce n'étoit de sa part qu'hypocrisie & dissimulation.

Le Roi de France qui croioit que les dispositions de Benoît étoient aussi sinceres que ses paroles étoient spécieuses, convoqua à Paris une grande assemblée qui passa pour un Concile national. Elle se tint au commencement de 1395. On y examina l'affaire pendant plusieurs jours, & la pluralité des voix fut pour la cession des deux concurrens. Mais les Nonces de Benoît insisterent auprès du Roi, afin qu'on renvoiât au Pape la derniere décision. Le Roi envoia donc des Ambassadeurs à Benoît, & choisit les Ducs de Berri & de Bourgogne ses oncles, le Duc d'Orléans son frere, & quelques autres de son Conseil. Ces Princes avoient pris avec eux quelques membres de l'Université. Les premieres audiences se passerent sans que l'on pût rien faire. Enfin on pressa le Pape de s'expliquer sur la maniere dont il vouloit procurer l'union. Ce fut alors qu'il déclara, que la voie la plus convenable étoit, que lui & Boniface avec leurs collé-

gues, s'assemblassent pour discuter leurs prétentions réciproques. Gilles des Champs réfuta le sentiment du Pape, & insista toujours sur la cession. Benoît demandant que l'avis des Ambassadeurs fût mis par écrit, le même Gilles des Champs lui répondit, qu'il n'étoit pas nécessaire de mettre par écrit ce qui ne contenoit qu'un mot, *Cession*. Le Pape troublé de cette fermeté, demanda du temps pour en délibérer. Les Ambassadeurs se retirerent mécontens de toutes les défaites de Benoît. Il persista à rejetter la voie de cession, & à s'en tenir à la conférence entre les deux compétiteurs.

Le Roi désirant avec ardeur de procurer la paix, ne se rebuta point, & résolut, suivant le conseil de l'Université, d'envoier des Ambassadeurs vers les autres Princes Chrétiens; afin qu'ils se joignissent à lui pour entrer dans la voie de cession, qu'on croioit la plus efficace. Le Roi d'Angleterre prit cette voie contre le sentiment de l'Université d'Oxford, qui vouloit qu'on terminât ce différend par un Concile général. Ce qui le détermina à prendre ce parti, fut qu'après avoir envoié à Rome & à Avignon, conjointement avec Charles VI. pour presser les deux Papes d'y consentir, ils apprirent par le retour de leurs Ambassadeurs, que Boniface & Benoît s'entendoient tous deux pour ne vouloir rien terminer: Boniface disant toujours qu'il étoit prêt de ceder, au cas que Benoît cédât le premier, parce qu'il savoit bien que celui-ci n'en feroit rien. L'Empereur Venceslas, les Electeurs de l'Empire, les Ducs de Baviere & d'Autriche assemblés à Francfort, s'attacherent aussi à la voie de cession, suivant l'avis de l'Uni-

Les Princes Chrétiens se déclarent pour la voie de Cession.

versité de Paris. Sigismond Roi de Hongrie fit la même chose, & les Rois de Navarre & de Castille se joignirent aussi au Roi de France, malgré les sollicitations du Roi d'Arragon, qui pour ses intérêts particuliers s'attacha à Benoît qu'il regardoit comme son sujet.

Acte d'appel & de réappel de l'Université.

L'Université qui se trouvoit fort engagée dans cette dispute, voulant prévenir l'effet des menaces du Pape Benoît, qui jettoit feu & flamme contre elle, la menaçant des foudres de l'excommunication, appella du jugement de ce Pape à un autre Pape reconnu par l'Eglise universelle. Benoît fulmina une bulle contre cet Appel, qu'il regardoit comme un attentat contre la plénitude de sa puissance; & comme il soutenoit dans sa bulle qu'il n'étoit pas permis d'appeller des jugemens du Pape, l'Université interjetta un second Appel pour justifier le premier, que Benoît avoit traité de libelle diffamatoire. Ce second acte d'Appel étant venu à sa connoissance, il fit une nouvelle bulle par laquelle il excommunioit tous les Appellans. L'Université s'assembla aux Mathurins, & déclara de nouveau que la voie de cession étoit la meilleure. Dix-sept Cardinaux écrivirent au Roi Charles VI. qu'ils approuvoient cet expédient.

Concile national de France où l'on prend la voie de la soustraction d'obéissance.

Enfin l'Université voiant que Benoît demeuroit toujours obstiné dans son sentiment, proposa au Roi la soustraction d'obéissance. Le Roi assembla un Concile national pour délibérer sur ce moien. Les Princes du sang, les Seigneurs du Conseil & le Chancelier y assisterent. Charles III. Roi de Navarre voulut s'y trouver, & le Roi de Castille y envoia ses Ambassadeurs. Il y avoit avec le Patriarche d'Alexandrie, onze Archevêques, soixante

Evêques, ſoixante-dix Abbés, ſoixante-huit procureurs de Chapitres, le Recteur de l'Univerſité de Paris avec les procureurs des facultés, les députés des Univerſités d'Orléans, d'Angers, de Montpellier & de Toulouſe, & un très-grand nombre de Docteurs en Théologie & en Droit. De trois cens voix, il y en eut deux cens quarante-ſept qui opinerent pour la ſouſtraction totale d'obéiſſance. Seize Cardinaux ſe déclarerent pour la même voie. Le Roi fut de même avis, & l'Edit de la ſouſtraction fut publié le vingt-huitiéme de Juillet & enregiſtré au Parlement le 29. d'Août 1398. Le Roi par cet Edit défend à tous ſes ſujets d'obéir à Benoît, & de rien paier à ſes officiers: voulant cependant que l'égliſe Gallicane jouiſſe pleinement de ſes anciennes libertés, & qu'il ſoit pourvû aux bénéfices, ſuivant le Droit commun, par l'élection des Chapitres, ou par la collation des Ordinaires, gratuitement & ſans rien prendre abſolument de ce que les Officiers du Pape avoient coutume d'exiger.

Les autres Princes ſuivent l'exemple de la France.

La ſouſtraction devint enſuite preſque générale dans toute l'Europe. L'Egliſe y fut gouvernée, comme elle l'étoit en France. Il y eut auſſi en pluſieurs endroits quantité de partiſans de Boniface, qui renoncerent à ſon obédience. Le Roi Charles VI. donna en même-temps deux lettres patentes : l'une, pour défendre d'avoir égard aux procédures que pourroient faire les commiſſaires, délégués ou autres, de la part du Pape Benoît, avec ordre aux officiers du Roi d'y tenir la main; l'autre lettre regle les proviſions des bénéfices, & le gouvernement de l'Egliſe durant la ſouſtraction. On trouve dans le quatriéme tome

de l'histoire de l'Université de Paris un détail de tous ces reglemens, & des remedes aux inconvéniens qui pourroient naitre de cette soustraction.

Benoît XIII. abandonné de ses Cardinaux.

Rien n'étonna davantage le Pape Benoît dans une si subite & si surprenante révolution, que de se voir abandonné de dix-huit de ses Cardinaux, qui après lui avoir fait signifier un acte de soustraction, se retirerent à Ville-Neuve sur les terres de France, pouréviter les effets desa fureur, & les insultes des troupes Arragonnoises que Rodrigue de Lune son frere lui avoit amenées. Il fut encore plus irrité, quand il vit que non-seulement ses Cardinaux, mais encore plusieurs de ses domestiques, Chapelains & autres officiers, l'abandonnerent à la publication de la soustraction d'obéissance, que firent à Avignon deux commissaires envoiés par le Roi. Ils ordonnerent sous de grosses peines à tous les sujets du Roi, tant clercs que laïques, de se retirer de la Cour & du service de Benoît, qui par-là se vit réduit à deux Cardinaux seulement qui ne voulurent point l'abandonner.

Le Maréchal de Boucicaut se rend maître d'Avignon.

Les Cardinaux réfugiés à Ville-Neuve, députerent au Roi de France trois de leurs confreres, pour le solliciter d'engager tous les Princes à la soustraction, à assembler un Concile général pour l'union, & à se saisir de la personne de Benoît, comme d'un hérétique & d'un schismatique. Pierre d'Ailli qui avoit été fait Evêque de Cambrai en 1396. & aussi-tôt envoié à Rome pour engager Boniface à la cession, en étant revenu cette année 1398. fut envoié par le Roi à Avignon avec le Maréchal de Boucicaut, qui menoit avec lui des troupes, pour obliger le Pape Benoît

à se démettre du Pontificat. L'Evêque de Cambrai & le Maréchal marcherent ensemble jusqu'à Lyon, où ils se quitterent ; l'Evêque étant parti seul, & le Maréchal demeurant à Lyon, jusqu'à ce qu'il eut reçu de ses nouvelles. Pierre d'Ailli étant arrivé à Avignon, salua le Pape, & lui expliqua sa commission ; l'assurant que le Roi de France & l'Empereur, étoient convenus que les deux Papes se démettroient du Pontificat, chacun de son côté. A ces mots Benoît changea de couleur, & répondit qu'il garderoit son nom & sa dignité jusqu'à la mort. L'Evêque n'aiant pu en tirer autre chose, monta à cheval, & vint trouver le Maréchal de Boucicaut qui étoit arrivé au port de S. André à neuf lieues d'Avignon. Il laissa au Maréchal le soin d'exécuter sa commission, qui étoit d'assiéger Avignon. Il s'en rendit bien-tôt maître, étant aidé par les habitans, à qui la tyrannie de Benoît devenoit insupportable.

Benoît XIII. assiégé dans son château. Son invincible obstination.

Toutes ces disgraces ne firent point changer de disposition au Pape, qui protestoit toujours que jamais il ne se démettroit, quand il devroit lui en coûter la vie. Le parti qu'il prit fut de se retirer dans le château avec ses Arragonnois, d'où il écrivit au Roi d'Arragon. Mais ce Prince ne voulant pas se brouiller avec le Roi de France, refusa de lui donner du secours. On attaqua Benoît dans le château, & il y demeura assiégé pendant tout l'hiver, & gardé de si près, que personne ne pouvoit y entrer ni en sortir. La famine réduisant ses troupes aux dernieres extrémités, il étoit sur le point d'être pris ; mais à la sollicitation du Duc d'Orléans, & des Ambassadeurs du Roi d'Arragon, qui assurerent que Benoît vouloit

remettre ses intérêts entre ses mains, le Roi donna ordre au Maréchal de changer le Siége du château en blocus, & d'y laisser entrer toutes les provisions nécessaires sans en laisser rien sortir, pendant qu'on traiteroit avec Benoît. Nous verrons comment ce Pape se releva, & vint à bout de continuer le schisme. La suite de son Pontificat appartient à l'histoire du quinziéme siécle.

Simonie de Boniface IX.

Le Pape Boniface IX. de son côté se rendoit odieux à Rome par la simonie qu'il y exerçoit. Il la fit d'abord d'une maniere secrete, mais bien-tôt après il leva le masque, & la fit ouvertement. On prétend que c'est lui qui inventa les Annates perpétuelles, comme un droit inséparablement attaché au Siége de Rome. Ses couriers parcouroient toute l'Italie, s'informant s'il n'y avoit point quelque gros bénéficier malade pour aller négocier son bénéfice à Rome. Comme tous ceux qui venoient pour y obtenir des bénéfices, manquoient souvent d'argent, l'usure devint si publique sous ce Pontificat, qu'on ne la regardoit plus comme un péché. Quelquefois même le Pape vendoit le même bénéfice à plusieurs personnes sous la même date, le proposant à chacun comme vacant. En un mot, le trafic des bénéfices étoit si public, que la plûpart des Courtisans soutenoient qu'il étoit légitime & permis, & que le Pape ne pouvoit pécher en cette matiere. Cependant le patrimoine de S. Pierre étoit au pillage. Le Comte de Fondi que Boniface excommunia en 1399. avoit enlevé plusieurs villes de l'Etat de l'Eglise, & exerçoit des brigandages jusqu'aux portes de Rome. Le Duc de Milan s'étoit rendu maître de Perouse, ce qui obligea Boniface

de quitter Rome pour aller à Assise, dans le dessein de pacifier ces troubles. Mais il revint bien-tôt à Rome, à l'occasion du jubilé qui devoit s'y célébrer l'année suivante.

Comme on croioit toujours que le grand Jubilé n'étoit que pour le commencement de chaque siécle, on se préparoit de tous côtés à aller à Rome pour gagner celui de 1400. Le Roi de France qui sentoit que son Roiaume étoit épuisé, voulut arrêter la dévotion de son peuple, qui paroissoit disposé à se rendre en foule à Rome. Il défendit donc expressément ce voiage à tous ses sujets. Son dessein en cela étoit non-seulement d'empêcher la sortie de l'argent du Roiaume, mais aussi d'ôter à Boniface le prétexte de croire qu'on le reconnoissoit pour Pape. Malgré cette défense les François hommes & femmes partirent en grand nombre pour se rendre à Rome. Mais ils furent bien punis de leur désobéissance par les mauvais traitemens qu'ils reçurent des troupes du Comte de Fondi qui étoit en guerre avec Boniface. Avant que d'arriver à Rome, les uns furent pillés, les autres assassinés, plusieurs femmes de qualité déshonorées ; & de ceux qui entrerent à Rome, il en mourut une quantité prodigieuse de la peste, qui emportoit alors dans la ville jusqu'à six cens personnes par jour. C'est ainsi que Dieu faisoit sentir en toute maniere à son peuple les terribles effets de sa colere.

Jubilé à Rome pour l'année 1400.

Le grand schisme dont nous avons rapporté le commencement & les progrès, dura encore pendant les trente premieres années du quinziéme siécle. Ainsi nous n'en verrons la suite & la fin que dans le volume suivant.

ARTICLE V.

Affaires particulieres des églises de France & d'Italie.

I.

Eglise de France.

Affaires de l'Université de Paris.

L'An 1304. l'Université de Paris cessa ses leçons, à cause de l'injure qu'elle prétendoit lui avoir été faite par le prevôt de Paris, qui avoit fait pendre un écolier. L'official donna à ce sujet un mandement, par lequel il enjoignoit à tous les curés, d'aller en procession avec le peuple à la maison du prevôt, contre laquelle ils jetteroient des pierres, en criant : Retire-toi, maudit Satan, reconnois ta méchanceté, fais réparation à l'Eglise notre mere, dont tu as blessé la liberté ; autrement, que ton partage soit avec Dathan & Abiron, que la terre engloutit tout vivans. Ce trait est propre à faire connoître le goût du temps dont nous parlons. Les leçons cesserent jusqu'à ce que le prevôt de Paris eut fait satisfaction à l'Université par ordre du Roi Philippe le Bel, & qu'il eut été à Rome pour obtenir son absolution. Le Roi donna quarante livres de rente assignées sur son trésor, afin de fonder deux chapellenies à la disposition de l'Université.

Deux ans après, le Roi voulant chasser les Juifs de son Roiaume, les fit tous arrêter, aiant donné pour cela des ordres qui furent tenus très-secrets. Tous leurs biens furent confisqués, & on ne laissa à chacun que ce

qu'il lui fallut pour le conduire hors du Roiaume. On leur défendit d'y rentrer sous peine de la vie. Quelques-uns se firent baptiser, & obtinrent permission de rester en France. Plusieurs d'entre les autres moururent en chemin, de chagrin ou de fatigue.

Mort du Roi Philippe le Bel.

Philippe le Bel mourut à Fontainebleau l'an 1314. âgé d'environ 46. ans, après en avoir regné près de trente. Son corps est enterré dans l'église de S. Denys, où l'on voit son tombeau, & son cœur fut porté à Poissi. Il laissa de la Reine Jeanne de Navarre, trois fils : Louis Hutin, Philippe le Long Comte de Poitiers, & Charles Comte de la Marche. Il eut de plus trois filles : Marguerite, qui épousa Ferdinand Roi de Castille; Isabelle qui fut femme d'Edouard II. Roi d'Angleterre, & Jeanne qui mourut jeune. Il réunit à la Couronne de France par son mariage avec la Princesse Jeanne, le Roiaume de Navarre, & les Comtés de Champagne & de Brie. Il avoit plusieurs bonnes qualités, mêlées de défauts, dont le principal fut d'avoir donné une confiance aveugle à des Ministres intéressés, qui l'engagerent à charger le peuple de subsides très-onéreux.

Regne de Louis Hutin.

Son fils aîné Louis, déja Roi de Navarre, lui succéda. Au commencement de son Regne, il se forma dans la Province de Sens une conjuration de plusieurs laïques, à l'occasion des vexations exercées par les avocats & les procureurs des Cours ecclésiastiques. Ces conjurés se firent entre eux un Roi, un Pape & des Cardinaux. Ils prononçoient des excommunications & des absolutions. Ils administroient les Sacremens, ou forçoient les prêtres de les administrer, en les menaçant de

les faire mourir. Quelques Prélats s'addresserent au Roi, & le prierent d'arrêter le cours de ce désordre; ce qu'il fit en punissant les coupables. Il permit vers le même-temps aux Juifs de rentrer en France, & cette permission lui procura de l'argent, dont il avoit besoin pour la guerre qu'il avoit à soutenir en Flandre. Il étoit le dixiéme du nom de Louis, & on le surnomma Hutin, à cause de sa vivacité, & du peu de gravité qu'il faisoit paroître dans ses manieres : il ne regna gueres que dix-huit mois.

Regne de Philippe le Long.

Philippe Comte de Poitiers son frere travailloit à assembler à Lyon les Cardinaux, pour les obliger de nommer un Pape. Aiant appris la mort de Louis, il mit des gardes, comme nous l'avons dit, pour empécher les Cardinaux de sortir de la maison des Freres Prêcheurs jusqu'à ce que l'élection fut faite, & revint à Paris. Comme Louis X. avoit laissé sa femme Clémence enceinte, le Comte Philippe fut nommé Régent du Roiaume. Mais l'enfant n'aiant vécu que cinq jours après sa naissance, Philippe son oncle fut reconnu Roi. Il étoit le cinquiéme du nom, & on le surnomma le Long à cause de sa grande taille.

Le Pape lui donne des avis.

Il fut sacré à Reims au commencement de l'an 1317. Il n'avoit alors que vingt-trois ans, & le Pape Jean XXII. lui écrivit une lettre où il lui donnoit des avis salutaires. Nous avons appris, dit-il, que quand vous assistez à l'office divin, vous parlez tantôt à l'un & tantôt à l'autre, & que vous pensez alors à des choses qui vous détournent de l'attention que vous devez donner aux prieres, que l'on adresse à Dieu pour vous & pour votre peuple. Vous devriez aussi depuis votre sacre

avoir plus de gravité dans tout votre extérieur, & porter le manteau roial comme vos ancêtres. On dit que dans votre Roiaume on est peu exact à sanctifier le Dimanche : Vous savez néanmoins que la sanctification du Sabbat est un des préceptes du Décalogue. Le Pape Jean donna de semblables avis à Edouard II. Roi d'Angleterre.

Eglise de Toulouse érigée en Archevêché, & Montauban, S. Papoul, Lombès & Rieux érigés en Evêchés.

Il fit la même année la cérémonie de la canonisation de S. Louis Evêque de Toulouse, mort vingt-ans auparavant. Ce fut un honneur pour l'église de Toulouse, & le Pape y en ajouta un autre en l'érigeant en Archevêché. Mais en même-temps il diminua beaucoup l'étendue du Diocèse, en y établissant quatre nouveaux Evêchés. Les raisons qu'il en donne dans la Bulle d'érection, sont la grandeur de la ville & du Diocèse de Toulouse, la multitude du peuple dont il étoit rempli, & l'impuissance où étoit un seul Evêque de remplir tous ses devoirs. Le Pape allegue encore les richesses immenses de cette église, qui donnoient occasion à l'Evêque, de vivre dans le luxe, d'avoir un train magnifique, de faire des dépenses excessives, & d'enrichir ses parens. Pour ces raisons & autres, le Pape déclare que de sa science certaine, du consentement unanime de ses freres les Cardinaux, & par la plénitude de la puissance apostolique, il divise en cinq le Diocèse de Toulouse, & veut qu'outre cette cité & son Diocèse particulier, les villes de Montauban, de S. Papoul, de Rieux & de Lombès soient aussi érigées en cités, & aient chacune leur Diocèse. Montauban, ajoute le Pape, qui étoit du Diocèse de Cahors, aura une partie du Diocèse de Toulouse, & sa

Cathédrale sera l'église de S. Martin, où l'on dit que repose le corps de S. Théodart confesseur. Les trois autres cités, qui étoient du Diocèse de Toulouse, en auront aussi une portion; & leurs Cathédrales, seront, à saint Papoul, l'église du même nom, à Lombès & à Rieux celles de Notre-Dame.

Nous exemptons absolument l'église de Toulouse de la jurisdiction & de la dépendance de l'église de Narbonne, dont jusqu'ici elle a été suffragante : Nous l'érigeons en Métropole, & nous lui donnons pour suffragans les quatre nouveaux Evêchés & celui de Pamiers. Le Pape regle ensuite les revenus de chaque église, se réserve le reglement des limites des nouveaux Diocèses, & défend à qui que ce soit d'empêcher l'exécution de cette Bulle.

S. Theodart honoré à Montauban fut Archevêque de Narbonne à la fin du neuviéme siécle, & ne doit pas être confondu avec saint Théodard Evêque de Mastric & Martyr, plus ancien de deux cens ans. S. Theodart de Narbonne mourut en l'Abbaïe de S. Martin de Montauriol; & d'une bourgade qui se forma autour de cette Abbaie, est venu ensuite la ville de Montauban. Cette Abbaïe étoit de l'Ordre de S. Benoît & dépendoit de la Chaise-Dieu. S. Papoul est un Martyr que l'on croit avoir été prêtre, & compagnon des travaux de S. Saturnin de Toulouse. Il est honoré dans une ancienne Abbaïe près de Castelnaudari, mais son corps est à S. Sernin ou Saturnin de Toulouse. Lombès est une ville en Gascogne, autrefois du Diocèse d'Auch, où étoit une ancienne Abbaïe de Notre-Dame de l'Ordre de S. Augustin.

Le Pape Jean XXII. érigea aussi deux nouveaux Evêchés dans le Diocèse de Narbonne, Alet & S. Pons. Il mit le premier d'abord à Limoux ville voisine; mais un an après, il le transféra à Alet ancien monastere de Bénédictins. S. Pons est un ancien Martyr, qui souffrit près de Nice en Provence. Ses Reliques furent depuis apportées à Tomieres en Languedoc, où Pons premier Comte de Toulouse, fonda un monastere en l'honneur du Saint dans le dixiéme siécle. Plusieurs autres Diocèses furent partagés de même par le Pape Jean. Il divisa en deux celui d'Albi, érigeant en Evêchés l'ancienne Abbaïe de Castres de l'Ordre de S. Benoît, dépendante de S. Victor de Marseille. Bertrand qui étoit Abbé de Castres, s'opppsa à l'érection de son monastere en Evêché, & donna ses causes d'opposition aux Présidens des Parlemens de Paris & de Toulouse assemblés. Le Pape, dit-il, m'a donné ordre de l'aller trouver: je n'ai osé résister à sa volonté, & j'ai donné mon consentement par écrit à l'érection de mon Abbaïe en Evêché. Mais je l'ai fait par crainte; les serviteurs du Pape me disant tout bas que si je n'obéissois, je serois mis en prison pour le reste de mes jours. Je soutiens, ajoute cet Abbé, que selon les loix & l'usage du Roiaume de France, une telle érection ne se peut faire sans le consentement du Roi, autorisé de ses lettres-patentes, & celui des Seigneurs de fief du lieu où l'église est bâtie. D'ailleurs le Pape n'a aucun droit de donner à des villes de France le titre & le privilége de cités. Il n'y a que le Roi qui ait cette autorité dans son Roiaume. Enfin il paroît que le Pape Jean, en suivant les traces de ses prédécesseurs, tra-

Alet, saint Pons, Castres Evêchés.

Opposition de l'Abbé de Castres.

vaille à joindre par toute la terre la puiſſance temporelle à la ſpirituelle : & pour y réuſſir plus aiſément, il veut multiplier les Evêques, afin d'avoir plus de complices de cette uſurpation. Ainſi parloit l'Abbé de Caſtres : & les autres Abbés en auroient peut-être dit autant, ſi le Pape ne les eût pourvus eux-mêmes des nouveaux Evêchés. Le Pape déſiroit d'avoir le conſentement du Roi pour ces érections d'Evêchés, comme il paroît par des lettres qu'il écrivit ſur ce ſujet à Philippe-le-Bel.

Comdom Sarlat, Sain, Flour, Luçon & Maillezais Evêchés.

Dans la Province de Bordeaux le Pape Jean XXII. diviſa auſſi l'Evêché d'Agen, & en érigea un nouveau à l'ancienne Abbaïe de S. Pierre de Comdom l'an 1317. La même année il diviſa l'Evêché de Perigueux, & en établit un nouveau à Sarlat au monaſtere de S. Sauveur de l'Ordre de S. Benoît, où le corps de S. Serdon Evêque de Limoges avoit été transféré du temps de Louis le Debonnaire. Le Pape y mit pour premier Evêque Raimond Abbé de Gaillac en Albigeois. S. Flour premier Evêque de Lodève, fut enterré en un lieu de la haute Auvergne, qui en a gardé le nom. S. Odilon Abbé de Cluni y établit au commencement du onziéme ſiécle un Prieuré de ſon Ordre, que le Pape Jean XXII. érigea en Evêché l'an 1317. diviſant ainſi le Diocèſe de Clermont dont étoit ce Prieuré. Il partagea auſſi en trois le Diocèſe de Poitiers, changeant en Evêchés les Abbaïes de Maillezais & de Luçon. Celle de Maillezais avoit été fondée l'an 1010. par Guillaume V. Duc d'Aquitaine en l'honneur des Apôtres S. Pierre & S. Paul. Le monaſtere de Luçon dédié à la ſainte Vierge étoit plus ancien, puiſqu'il fut ruiné par les Nor-

mands dans le neuviéme siécle. Il avoit été rétabli avant le milieu du onziéme, mais on ne sait par qui. Le Pape donna ces deux nouveaux Evêchés aux Abbés des mêmes églises. L'Evêché de Maillezais a été transferé à la Rochelle en 1648.

Tulles, Lavaur, & Mirepoix Evêchés.

Le Pape retrancha du Diocèse de Limoges & érigea en Evêché la ville de Tulles, où étoit une ancienne Abbaïe fondée au plûtard dès le huitiéme siécle en l'honneur de saint Martin. Elle fut ruinée par les Normands, & demeura entierement déserte, les biens étant possedés par des Seigneurs laïques, dont le dernier fut Ademar Vicomte du bas Limousin. Il résolut de rétablir le monastere, & le donna à S. Odon Abbé de Cluni du consentement du Roi Raoul. Ainsi la discipline réguliere y fut rétablie sous la Regle de saint Benoît vers l'an 930. Le Pape fit premier Evêque de Tulle, Arnaud de S. Astier qui étoit le dernier Abbé de ce monastere. Lavaur en Lauragais dans le haut Languedoc, étoit un ancien monastere fondé au septiéme siécle. Aiant été détruit par négligence, l'Evêque de Toulouse à la fin du onziéme siécle, le donna à l'Abbé de S. Pons pour le rétablir. On en fit un Prieuré dépendant de S. Pons, qui subsista jusqu'à l'an 1318. auquel Jean XXII. l'érigea en Evêché. Il érigea la même année & le même jour en Evêché, l'église paroissiale de la ville de Mirepoix dédiée à S. Maurice, & soumit cet Evêché à la Métropole de Toulouse du Diocèse de laquelle il étoit.

Lettre du Pape à l'Université.

Vers le même temps le Pape averti de quelques abus qui s'introduisoient dans l'Université de Paris où il avoit lui-même étu-

dié, lui écrivit en ces termes : Nous avons appris avec étonnement, que quelques-uns d'entre-vous aiant la dignité de Docteurs, s'attachent aux opinions des Philosophes, & ne respectent pas assez la majesté de la foi, ou du moins négligent la doctrine vraiment salutaire, pour s'embarrasser dans des subtilités inutiles. Quelques-uns sont admis au Doctorat, sans capacité & sans examen suffisant. Le Pape les exhorte à se corriger, disant qu'autrement il y mettra ordre. On voit par d'autres lettres, le soin qu'il prenoit des Universités d'Orléans, de Toulouse, & d'Oxford.

Réforme à Granmont.

La même année 1317. le Pape fit une réforme dans l'Ordre de Grandmont, qui avoit beaucoup dégénéré de sa premiere ferveur, & qui étoit plein de troubles & de divisions. Il érigea pour cela en Abbaïe le Prieuré de Grandmont chef de l'Ordre. Il ordonna que les religieux feroient l'élection de l'Abbé; que tout l'Ordre seroit réduit à trente Prieurés conventuels, que l'on érigeroit dans les principales maisons, & dont les Prieurs seroient élus par la Communauté & confirmés par l'Abbé de Grandmont, & que les autres maisons seroient unies & soumises chacune à quelqu'un des Prieurés. Cette réforme fut faite deux cens quarante ans après l'établissement de l'Ordre, à compter depuis la retraite de S. Etienne au désert de Muret, qui fut l'an 1076.

Nouveaux Pastoureaux en France.

On parloit beaucoup en France comme ailleurs d'une nouvelle Croisade pour la Terre-Sainte; mais elle étoit toujours retardée, malgré l'empressement des Rois de France & d'Angleterre. Ce retardement fut

l'occasion & le prétexte d'un trouble, semblable à celui qui étoit arrivé soixante & dix ans auparavant pendant la prison de S. Louis. Le bruit se répandit comme alors, que la délivrance de la Terre-Sainte étoit réservée aux pauvres & aux petits. Ainsi les bergers & d'autres gens de la campagne s'assemblerent au commencement de l'an 1320. sans armes ni provisions, & prirent le nom de Pastoureaux comme les premiers. Ils marchoient à grandes troupes, & leur nombre augmentoit tous les jours par la réunion des mendians, des fainéans, des voleurs & des autres vagabons. Ils entraînoient même des enfans & des femmes. A leur tête étoit un prêtre, privé de sa cure à cause de ses crimes, & un moine apostat, qui par leurs exhortations en attiroient d'autres. Ces Pastoureaux passant par les villes & les villages, marchoient en procession deux à deux précédés d'une croix. Ils visitoient les principales églises, en gardant le silence & demandant l'aumône. On leur donnoit des vivres abondamment: car le peuple les estimoit, & le Roi qui avoit du zéle pour la Croisade, les favorisa d'abord. Mais bien-tôt ils se rendirent odieux à tout le monde par leurs pillages & leurs violences, qui alloient jusqu'à commettre des meurtres. On en mettoit en prison; mais les autres venoient en foule, forçoient les prisons, & mettoient en liberté leurs compagnons.

Massacre des Juifs.

Etant venus à Paris, ils en délivrerent quelques-uns que l'on avoit mis dans la prison de saint Martin des Champs. Ils vinrent ensuite au Châtelet, où ils jetterent du haut d'un escalier en bas le Prevôt de Paris qui vouloit leur résister. Ils s'éloignerent ensuite

de Paris & allerent du côté de la Guienne, où ils tuerent tous les Juifs qu'ils purent trouver & pillerent leurs biens. Le seul moien qu'ils laissoient aux Juifs pour sauver leur vie étoit de se faire baptiser. Ils tuerent aussi tous ceux qui étoient à Toulouse, sans que ni les officiers du Roi ni les capitouls pussent les en empêcher. Ils continuerent leurs violences dans le bas Languedoc & pillerent même les églises. Le gouverneur les attaqua & en fit pendre un grand nombre. Le Pape sachant qu'ils se disposoient à aller à Avignon, leur fit fermer les passages, & prit de si bonnes mesures, que ces brigands se dissiperent entierement. L'Angleterre fut agitée d'un pareil mouvement qui se dissipa de meme. Le Pape prit en cette occasion la protection des Juifs, & écrivit aux Princes & aux Seigneurs, de les défendre de la fureur des Pastoureaux. Comme plusieurs se convertirent pour éviter leur persécution, il renouvella les constitutions qui défendoient de dépouiller de leurs biens ces nouveaux convertis, de peur qu'ils ne fussent tentés de retourner au Judaïsme. Mais il renouvella en même-temps la condamnation du Talmud, & les ordres d'en brûler tous les exemplaires. Les Juifs avoient occupé jusqu'à Philippe-le-Hardi plusieurs quartiers à Paris dans ce qu'on appelloit *la Cité*, tels que la rue de la Juiverie, l'Isle aux Juifs, où ils avoient un moulin, & où est à présent la statue d'Henri IV. Il y a aujourd'hui dans l'enceinte du Palais une rue nommée de Nazaret, & une autre qui se nomme la rue de Jérusalem, parce qu'autrefois l'enclos du Palais étoit un lieu d'azile, où les Juifs se retiroient avec la permission du concierge du Palais.

L'année suivante 1322. mourut le Roi de France Philippe-le-Long âgé d'environ 28. ans, après en avoir regné cinq. Comme il ne laissa point d'enfant mâle, son frere Charles Comte de la Marche lui succeda. Il est connu sous le nom de Charles-le-Bel. Le Pape lui écrivit une lettre de consolation sur la mort du Roi son frere, & lui donna de sages avis pour sa conduite. Quelque temps après il déclara nul son mariage avec Blanche fille d'Otton Comte de Bourgogne. Charles avoit épousé cette Princesse du vivant du Roi Philippe-le-Bel son pere, & en avoit eu des enfans; mais en 1314. l'aiant convaincue d'adultere, il l'enferma dans un château & ne pouvoit se résoudre à la reprendre. On lui répésenta qu'il pourroit faire casser son mariage, comme aiant été contracté malgré des empêchemens dirimants de parenté & d'affinité spirituelle. L'Evêque de Paris examina d'abord l'affaire, & crut ensuite devoir la renvoier au Pape, qui cassa le mariage par un jugement qui ne fut pas approuvé de tout le monde. On croit que le Pape étoit bien aise de contenter le Roi Charles, à cause du zele que ce Prince témoignoit pour la Croisade. En conséquence du jugement du Pape, le Roi Charles épousa Marie de Luxembourg fille de l'Empereur Henri VII. & sœur de Jean Roi de Boheme.

Regne de Charles-le-Bel.

Charles-le-Bel mourut le premier de Février 1328. âgé de trente-trois ans, dont il en avoit regné six & un mois. Il ne laissa point d'enfant mâle: ainsi la Couronne passa à son cousin-germain Philippe de Valois, fils du Comte Charles frere de Philippe-le Bel. Il fut sacré à Reims par l'Archevêque, & il

Regne de Philippe de Valois.

de Paris & allerent du côté de la Guienne ; où ils tuerent tous les Juifs qu'ils purent trouver & pillerent leurs biens. Le ſeul moien qu'ils laiſſoient aux Juifs pour ſauver leur vie, étoit de ſe faire baptiſer. Ils tuerent auſſi tous ceux qui étoient à Toulouſe, ſans que ni les officiers du Roi ni les capitouls puſſent les en empêcher. Ils continuerent leurs violences dans le bas Languedoc & pillerent même les égliſes. Le gouverneur les attaqua & en fit pendre un grand nombre. Le Pape ſachant qu'ils ſe diſpoſoient à aller à Avignon, leur fit fermer les paſſages, & prit de ſi bonnes meſures, que ces brigands ſe diſſiperent entierement. L'Angleterre fut agitée d'un pareil mouvement qui ſe diſſipa de meme. Le Pape prit en cette occaſion la protection des Juifs, & écrivit aux Princes & aux Seigneurs, de les défendre de la fureur des Paſtoureaux. Comme pluſieurs ſe convertirent pour éviter leur perſécution, il renouvella les conſtitutions qui défendoient de dépouiller de leurs biens ces nouveaux convertis, de peur qu'ils ne fuſſent tentés de retourner au Judaïſme. Mais il renouvella en même-temps la condamnation du Talmud, & les ordres d'en brûler tous les exemplaires. Les Juifs avoient occupé juſqu'à Philippe-le-Hardi pluſieurs quartiers à Paris dans ce qu'on appelloit *la Cité*, tels que la rue de la Juiverie, l'Iſle aux Juifs, où ils avoient un moulin, & où eſt à préſent la ſtatue d'Henri IV. Il y a aujourd'hui dans l'enceinte du Palais une rue nommée de Nazaret, & une autre qui ſe nomme la rue de Jéruſalem, parce qu'autrefois l'enclos du Palais étoit un lieu d'azile, où les Juifs ſe retiroient avec la permiſſion du concierge du Palais.

L'année suivante 1322. mourut le Roi de France Philippe-le-Long âgé d'environ 28. ans, après en avoir regné cinq. Comme il ne laissa point d'enfant mâle, son frere Charles Comte de la Marche lui succeda. Il est connu sous le nom de Charles-le-Bel. Le Pape lui écrivit une lettre de consolation sur la mort du Roi son frere, & lui donna de sages avis pour sa conduite. Quelque temps après il déclara nul son mariage avec Blanche fille d'Otton Comte de Bourgogne. Charles avoit épousé cette Princesse du vivant du Roi Philippe-le-Bel son pere, & en avoit eu des enfans; mais en 1314. l'aiant convaincue d'adultere, il l'enferma dans un château & ne pouvoit se résoudre à la reprendre. On lui répresenta qu'il pourroit faire casser son mariage, comme aiant été contracté malgré des empêchemens dirimants de parenté & d'affinité spirituelle. L'Evêque de Paris examina d'abord l'affaire, & crut ensuite devoir la renvoier au Pape, qui cassa le mariage par un jugement qui ne fut pas approuvé de tout le monde. On croit que le Pape étoit bien aise de contenter le Roi Charles, à cause du zele que ce Prince témoignoit pour la Croisade. En conséquence du jugement du Pape, le Roi Charles épousa Marie de Luxembourg fille de l'Empereur Henri VII. & sœur de Jean Roi de Boheme.

Regne de Charles-le-Bel.

Charles-le-Bel mourut le premier de Février 1328. âgé de trente-trois ans, dont il en avoit regné six & un mois. Il ne laissa point d'enfant mâle: ainsi la Couronne passa à son cousin-germain Philippe de Valois, fils du Comte Charles frere de Philippe-le-Bel. Il fut sacré à Reims par l'Archevêque, & il

Regne de Philippe de Valois.

regna vingt-deux ans. Dès la feconde année de fon regne, il écrivit aux Evêques une lettre circulaire, par laquelle il leur mandoit de fe trouver à Paris le huitiéme de Décembre, pour difcuter en fa préfence les plaintes du Clergé contre les officiers du Roi, & celle des officiers du Roi contre le Clergé. Au jour marqué vingt Prélats, cinq Archevêques & quinze Evêques, comparurent devant le Roi dans le Palais à Paris. Le Roi étant affis avec fon Confeil, Pierre de Cugnieres Chevalier parla publiquement pour le Roi dont il étoit confeiller, & prit pour texte ces paroles de l'Evangile : Rendez à Cefar ce qui eft à Cefar, & à Dieu ce qui eft à Dieu. Il entreprit de prouver la diftinction des chofes fpirituelles & temporelles, foutenant que les fpirituelles appartiennent aux Prélats & les temporelles au Roi & aux Barons. Aiant allegué fur cela plufieurs raifons, il conclut que les Prélats devoient fe contenter du fpirituel, dans lequel le Roi les protegeroit. Enfuite il dit en françois, que le Roi vouloit rétablir le temporel, & il propofa foixante-fix articles qui renfermoient autant de griefs contre les eccléfiaftiques, & qu'il donna par écrit aux Evêques, afin qu'ils en délibéraffent & en rendiffent compte au Roi.

Divifion entres les Officiers du Roi & le Clergé.

Plaintes de Pierre de Cugnieres.

Réponfe du Clergé.

Pour leur en donner le temps, on remit l'affaire au quinziéme de Décembre. Ce jour-là Pierre Roger Archevêque de Sens parla pour le Clergé. Il prit pour texte ces paroles de faint Pierre : Craignez Dieu, honorez le Roi. Entrant en matiere, il convint de la diftinction des deux Puiffances, la fpirituelle & la temporelle. Mais comme S. Pierre dit :

iez soumis à toute créature humaine ; il
étendit que cette soumission n'est pas de
voir. Autrement, ajoute-t-il, tout Evêque
vroit être soumis à la personne la plus mé-
isable qui soit à Paris, parce que c'est une
éature humaine. Cet Archevêque ne faisoit
int attention, que l'Apôtre s explique aussi-
en disant : Soit au Roi comme Souverain,
t aux Gouverneurs comme envoiés de sa
rt. Le Prélat entreprit ensuite de montrer,
e la jurisdiction temporelle n'est point in-
mpatible en une même personne avec la
rituelle. Il le prouve assez bien ; mais ce
étoit pas la question : il s'agissoit de mar-
er les bornes de l'une & de l'autre Puis-
nce. L'Archevêque voulut étendre la juris-
tion spirituelle sur les choses temporelles,
r les exemples de l'Ancien Testament :
mme si la puissance que Dieu avoit donnée
Moyse, à Aaron, à Samuel & aux autres
ur le gouvernement temporel des Israéli-
, tiroit à conséquence pour la Religion
rétienne, & pour toutes les nations qu'elle
brasse. Le Prélat alla plus loin, & soutint,
e Jesus-Christ, même comme homme, a
l'une & l'autre puissance. Or, ajoutoit-il,
Pierre l'a eue aussi, puisque Jesus-Christ
établi son vicaire, & qu'il a condamné à
rt Ananie & Saphire coupables de dupli-
é & de mensonge. Comme si les miracles
ouvoient quelque chose pour la jurisdiction
linaire. L'Archevêque détruisoit ainsi la
inction qu'il avoit d'abord reconnue entre
deux Puissances. Car cette distinction sub-
e, quand elles ne sont unies que par acci-
nt, comme en la personne d'un Evêque
est d'ailleurs Seigneur temporel. Mais si

la juriſdiction temporelle lui appartient comme Evêque, ſi elle eſt eſſentielle à l'Epiſcopat, la diſtinction s'évanouit. L'Archevêque tourna enſuite contre Pierre de Cugnieres l'avantage qu'il prétendoit tirer des deux glaives, pour établir la diſtinction des deux Puiſſances ; en quoi on ne peut aſſez admirer la ſimplicité de ceux qui ſoutenoient alors les droits du Roi & des juges ſéculiers, contre les entrepriſes du Clergé. Qui les obligeoit de convenir de cette frivole allegorie, inconnue à toute l'antiquité ? Et qui les empêchoit de dire, que les deux glaives de l'Evangile ſont ſimplement deux épées, que les Apôtres avoient priſes pour défendre leur divin Maître ? L'Archevêque de Sens termina ſa longue & ennuieuſe harangue, en diſant: On a propoſé contre nous pluſieurs articles, dont quelques-uns énervent toute la juriſdiction eccléſiaſtique : c'eſt pourquoi nous voulons les combattre juſqu'à la mort. D'autres ne contiennent que des abus, dont nous ne croions pas nos officiers coupables ; & s'ils les commettoient, nous ne les voudrions tolérer en aucune ſorte. Au contraire, nous avons tous réſolu de les faire ceſſer, pour la paix du peuple & la gloire de Dieu. *Amen.*

Conclusion de cette afaire.

Le vingt-deuxiéme de Décembre les Prélats s'aſſemblerent de nouveau devant le Roi au Palais, & ce fut Pierre Bertrand Evêque d'Autun qui porta la parole. Il traita d'abord la queſtion générale de la diſtinction des deux Puiſſances & des fondemens de la juriſdiction eccléſiaſtique, ne faiſant preſque autre choſe que répéter les argumens de l'Archevêque de Sens. Mais enſuite il examina les ſoixante ſix articles qu'avoit objectés Pierre de

de Cugnieres, & répondit à chacun en particulier. On demanda de la part du Roi, que ſes réponſes fuſſent données par écrit. Les Evêques en aiant déliberé, réſolurent de donner ſeulement au Roi un mémoire en François, qui contenoit en abrégé leurs prétentions, dans leſquelles ils le prioient de les maintenir. Le vingt-neuviéme du même mois de Décembre, les Evêques vinrent devant le Roi à Vincennes pour recevoir ſa réponſe. Pierre de Cugnieres leur dit au nom du Roi, que tous leurs droits leur ſeroient conſervés. Il inſiſta enſuite ſur la diſtinction des affaires ſpirituelles & temporelles, & conclut en diſant : que le Roi étoit prêt à recevoir les inſtructions qu'on voudroit lui donner ſur quelques coutumes, & à faire obſerver celles qui paroitroient raiſonnables. L'Evêque d'Autun au nom des Prélats, pria le Roi de leur donner une réponſe plus conſolante. Le dernier de Décembre les Evêques revinrent à Vincennes faire de nouvelles inſtances au Roi, qui leur fit dire que ſon intention n'étoit pas d'attaquer leurs droits ; qu'il vouloit bien attendre un an pour voir s'ils remédieroient aux abus, leur déclarant que s'ils ne le faiſoient, il y apporteroit lui-même le remede qui ſeroit agréable à Dieu & au peuple. Ce fut Pierre Bertrandi qui dreſſa la relation de ce qui s'étoit paſſé en cette affaire. Il reçut de grandes louanges, aiant bien défendu les droits de l'Egliſe. Au contraire Pierre de Cugnieres devint très-odieux au Clergé. Cette querelle eſt le fondement de toutes les diſputes qui ſe ſont élevées depuis par rapport à l'autorité des deux Puiſſances, & dont l'effet a été de reſtraindre

la jurisdiction ecclésiastique dans des bornes plus étroites. On rapporte à ce temps-ci l'introduction de la forme de l'Appel comme d'abus ; mais les principes en sont plus anciens que le nom.

Dieu afflige la France par le fleau de la guerre.

L'an 1336. Philippe se rendit à Avignon, accompagné des Rois de Boheme, de Navarre, & d'un grand nombre de Seigneurs. Il se croisa, & fit de grands préparatifs pour le voiage de la Terre-Sainte. Mais une autre guerre bien funeste à la France empêcha cette expédition. Nous entrons, dit M. Bossuet à l'occasion de cette guerre & de ses suites, dans les temps les plus périlleux de la Monarchie, où la France pensa être renversée par les Anglois, qu'elle avoit jusques-là presque toujours battus. On les vit alors forcer nos places, ravager & envahir nos Provinces, défaire plusieurs armées roialles, tuer nos chefs les plus vaillans, prendre même des Rois prisonniers, & enfin faire couronner un de leurs Rois dans Paris même. Ensuite, tout d'un coup, par une espece de miracle, ils furent chassés & renfermés dans leur Isle, aiant à peine pu conserver une seule place dans toute la France.

Oeuvres de M. Bossuet. Tom. XII.

Les actes d'hostilité entre Philippe & Edouard III. commencerent en Guienne & en Flandres cette même année 1336. & la guerre continua les années suivantes par mer & par terre avec différens succès. Il y eut plusieurs treves, après lesquelles la guerre recommençoit toujours. Edouard se disoit Roi de France, parce que sa mere Isabelle étoit fille de Philippe-le-Bel, au lieu que Philippe de Valois n'étoit que son neveu ; mais on regarda son droit comme chimérique, parce qu'il ne

deſcendoit pas d'un mâle. En 1345. la guerre ſe ralluma d'une maniere terrible. Edouard envoia une puiſſante flotte & un corps de troupes tres-conſidérable, qui aiant débarqué à Baionne, fit des progrès très-rapides. Edouard lui-même fit une deſcente en Normandie, & s'avança juſqu'aux portes de Paris, portant par-tout la terreur & la déſolation. Il brûla S. Germain en Laie, Nanterre, Saint Cloud & Bourg-la-Reine. Enfin les deux Rois en vinrent aux mains le vingt-ſixiéme d'Août 1346. près de Creci. Edouard étoit à la tête de quarante-mille hommes bien aguerris. Philippe avoit près de cent mille hommes, mais fatigués, ſans ordre & ſans diſcipline; il perdit la bataille dans laquelle périrent trente mille François. Le lendemain les François firent encore une perte à peu près ſemblable. Après cette grande victoire les Anglois continuerent de ravager la France, pillant, brûlant, maſſacrant ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, & n'épargnant pas même les égliſes.

Philippe de Valois acquiert le Dauphiné.

Sa mort.

Philippe de Valois quelque temps avant ſa mort réunit le Dauphiné à la Couronne de France. Humbert Dauphin de Viennois avoit peu de courage & de fermeté, & néanmoins s'aviſa de vouloir être chef d'une Croiſade contre les Turcs. Avant ce voiage, ſe trouvant veuf & ſans enfans, & chargé de dettes, il céda le Dauphiné à Philippe de Valois en 1343. moiennant une grande ſomme d'argent. C'eſt depuis ce temps que le fils aîné du Roi de France héritier préſomptif de la Couronne, a toujours porté le titre de Dauphin. Humbert entra dans l'Ordre de S. Dominique par le Conſeil d'un Chartreux; & de

peur qu'il ne revint contre le traité qu'il avoit fait avec le Roi de France, le Pape Clement VI. qui étoit à Lyon, lui donna les trois Ordres sacrés à la fête de Noël 1350. le faisant soûdiacre à la Messe de Minuit, diacre à celle du point du jour, & prêtre à la derniere. L'acquisition de cette grande Province fut une des dernieres actions du Roi Philippe, qui mourut l'an 1350. après avoir vécu 57. ans & en avoir regné 22.

Regne de Jean de Valois.

Jean son fils aîné Duc de Normandie lui succéda à l'âge de 40 ans. Ses Plenipotentiaires & ceux du Roi d'Angleterre, s'assemblerent à Avignon en 1354. devant le Pape Innocent VI. qui désiroit ardemment de rétablir la paix entre eux ; mais les Plenipotentiaires n'aiant pu convenir, on se prépara à la guerre de part & d'autre. L'année suivante le Prince de Galles débarqua à Bordeaux avec une grande armée, s'étendit de tous côtés comme un torrent impétueux, & fit d'horribles ravages. Edouard débarqua la même année à Calais, & fit de ce côté-là tous les maux qu'il put.

Ravages des Anglois en France.

Triste état du Roiaume.

Le Roi Jean pressé par une guerre si dangereuse, chargeoit son peuple d'impositions, & leva une décime sur le Clergé. Le Pape Innocent lui en écrivit en ces termes : On se plaint que quelques-uns de vos officiers veulent contraindre les ecclésiastiques de votre Roiaume à paier la décime d'une année de leurs revenus, sous prétexte du consentement d'un petit nombre de Prélats, à qui les autres n'en ont donné aucun pouvoir : outre qu'ils ne le peuvent faire sans le consentement du S. Siége.

Le Roi Jean quitta la Normandie, & passa la Loire avec une armée nombreuse. Le Prin-

ce de Galles offrit de rendre au Roi toutes les conquêtes de cette campagne, de délivrer tous les priſonniers, promettant de ne porter de ſept ans les armes contre la France. Le Roi après avoir refuſé des offres ſi avantageuſes, attaqua les Anglois & perdit la bataille de Poitiers. La plus grande partie de la nobleſſe Françoiſe y périt, ou fut faite priſonniere. Le Roi lui-même & Philippe ſon fils furent du nombre des priſonniers, & menés en Angleterre. Ce triſte événement jetta la conſternation dans toute la France, dont preſque toutes les Provinces furent enſuite déſolées par les Anglois, les Navarrois, & par pluſieurs troupes de brigands. Tout étoit plein de troubles & de déſordres. Au milieu de tous ces malheurs, une multitude de paiſans s'aſſemblerent, formerent une eſpece d'armée appellée la Jacquerie, & égorgerent tous les gentilshommes qu'ils purent prendre.

L'an 1359. le Roi Jean qui étoit priſonnier, fit avec le Roi d'Angleterre un traité de paix, qui fut apporté en France & rejetté par les Etats. Edouard en fut ſi piqué, qu'il fit enfermer le Roi Jean & ſon fils dans la tour de Londres, paſſa la mer, & vint en France avec la plus nombreuſe armée qui fût jamais ſortie d'Angleterre. Il parcourut diverſes Provinces, & fut par-tout l'inſtrument des juſtes vengeances de Dieu. Il conclut la paix en 1360. par le traité de Brétigni, après lequel le Roi Jean fut mis en liberté & revint à Paris. Ce Prince étant ſollicité de rompre ce traité, qu'il avoit été contraint de faire en priſon, dit ces belles paroles : Si la bonne foi étoit périe par toute la terre, elle devroit ſe

retrouver dans le cœur & dans la bouche des Rois.

Suite des calamités de la France.

Dieu ne cessoit d'appesantir son bras sur la France. Après la bataille de Poitiers & la prise du Roi, plusieurs gens de guerre de diverses Provinces, ne sachant plus comment subsister, s'assemblerent en un seul corps de troupes, & allerent en Provence, où ils prirent plusieurs villes & plusieurs places fortes, & pillerent tout le païs. Le Pape Innocent VI. voiant venir cette tempête, qui croissoit de jour en jour, fit prendre les armes à toute sa Cour, & en fit lui-même la revue. Dans cette petite armée du Pape, il se trouvoit quatre mille Italiens. Innocent fortifia ensuite Avignon par de bonnes murailles, pour se garantir de la fureur de ces brigands qui s'appelloient la Blanche compagnie. Après que la paix eut été conclue à Brétigni près de Chartres, la Blanche compagnie augmenta beaucoup par le grand nombre de troupes congediées. Ces misérables faisoient par-tout les plus affreux ravages; ils pilloient, & tuoient sans distinction d'âge ni de sexe; & chacun d'eux travailloit à se distinguer par les actions les plus horribles & les plus infâmes. Le Pape fit prêcher contre eux la Croisade; mais comme il ne donnoit que des indulgences, ceux qui s'étoient croisés, prenoient souvent parti dans la Blanche compagnie, qui croissoit ainsi de jour en jour, jusqu'à ce que Dieu délivra son peuple de ce terrible fléau quelques années après. Les Historiens remarquent, que jamais le luxe n'avoit été porté plus loin en France, que sous le malheureux Regne de Jean.

Mort du Roi Jean.

En 1364. le Roi Jean étant passé en An-

gleterre, pour y terminer avec Edouard les difficultés qui retardoient l'entiere exécution du Traité de Brétigni, y mourut âgé de 55. ans dans la quatorziéme année de ſon Regne. Son corps fut rapporté en France & enterré à S. Denys. Son fils aîné Charles Duc de Normandie & Dauphin, ſuccéda à la Couronne & fut nommé Charles V. dit le Sage. Ce Prince ſe prépara à faire la guerre aux Anglois par le jeûne & par la priere. Ses troupes s'emparerent de tout le Ponthieu, pendant qu'une autre armée faiſoit la conquête d'une partie du Quierci, du Rouergue & des païs voiſins. En 1370. Charles fit Connétable Bertrand Dugueſclin, qui eut de grands avantages ſur l'armée Angloiſe qui s'efforçoit de ravager la France. La mort d'Edouard III. arrivée en 1377. faiſoit une circonſtance favorable, dont le Roi Charles V. profita. Il fit équiper une flotte, qui ravagea l'Angleterre ſous la conduite de Jean de Vienne. D'un autre côté il envoia des troupes dans les Provinces dont les Anglois s'étoient auparavant emparés; & l'on dit que dans l'eſpace de trois mois, il recouvra 300. villes, bourgs, ou villages.

Regne de Charles V. ſurnommé le Sage.

Son élogé. Idée de ſon Regne.

Charles V. a réuni en ſa perſonne les qualités qui font les grands Rois, & les Rois ſelon le cœur de Dieu. La ſageſſe fut ſurtout ſon véritable caractere. En montant ſur le trône, il avoit trouvé les affaires du Roiaume preſque déſeſperées; & il les rétablit par ſa prudence. Sans ſortir de ſon cabinet, il reprit ſur les Anglois tous les païs que ſes prédéceſſeurs avoient perdus à la tête des armées les plus nombreuſes. Edouard diſoit avec étonnement, en voiant les progrès de

Charles, que jamais Roi ne s'étoit moins armé, & que cependant jamais Roi n'avoit fait de si grandes choses. La gloire de ce Regne est d'avoir eu en même-temps le Prince le plus sage, & le Général le plus habile. Charles V. entre bien des éloges, en a mérité un qui doit servir d'instruction à tous les Rois. C'est que jamais Prince n'aima tant à demander conseil, & ne se laissa moins gouverner. Il disoit que tant qu'on honoreroit en France la science & le mérite, l'Etat seroit heureux ; & que tout iroit en décadence, quand on n'y feroit plus de cas de la sagesse.

Le Roi de Navarre avoit donné du poison à Charles, lorsqu'il n'étoit encore que Dauphin. Un médecin Allemand en suspendit l'effet, en lui ouvrant le bras, & dit que quand cette plaie se refermeroit, il mourroit. La plaie se referma en 1380; & le Roi mourut cette même année à Vincennes, après avoir regné seize ans & en avoir vêcu quarante-trois. On peut regarder Charles V. comme le véritable fondateur de la Bibliotheque du Roi. Ce Prince aimoit fort la lecture ; & c'étoit lui faire un présent très-agréable, que de lui donner des livres. Il vint à bout d'en rassembler environ neuf cens, nombre considérable pour un temps où l'art de l'imprimerie n'avoit pas encore été trouvé, & pour un Prince à qui le Roi son pere n'avoit laissé au plus qu'une vingtaine de volumes. Nicolas Oresme traduisit sous son Regne la Bible en François. Charles V. crut devoir récompenser magnifiquement, un homme qui lui dédia une traduction françoise du grand Ouvrage de la Cité de Dieu de saint Augustin. La Bibliotheque de ce Prince étoit

composée de livres de piété, de Droit, d'Histoire & de Médecine. Il y en avoit aussi sur l'Astrologie judiciaire, qui passoit alors pour une science solide, & dont les folies avoient une infinité de partisans. Charles fit placer tous ses livres dans une des tours du Louvre, que l'on nomma la tour de la Librairie. C'est de ces foibles commencemens que s'est formée la Bibliotheque Roiale, dont il auroit été difficile alors de prévoir l'éclat & la grandeur. Elle fut considérablement augmentée par les soins de Louis XII. & de François I. à mesure que les Lettres & le goût des sciences s'étendirent dans la France sous la protection de ces Princes. Mais ç'a été principalement sous les Regnes de Louis XIV. & de Louis XV. qu'elle a été portée à ce dégré d'immensité & de magnificence, qui la rendent aujourd'hui la plus riche & la plus précieuse Bibliotheque du monde.

Charles V. mourut très-chrétiennement, & on garde à Rome une preuve de la délicatesse de sa conscience. C'est un acte public pardevant Notaires daté du jour même de la mort du Roi. C'étoit la seconde année du Pontificat de Clement VII. Je me suis, dit-il, déterminé au parti du Pape Clement sur les lettres des Cardinaux, qui ont témoigné en leur conscience avoir élu celui-ci canoniquement. J'ai suivis aussi l'avis de mon Conseil & de plusieurs Prélats & savans hommes de mon Roiaume, qui en ont mûrement déliberé. Mais parce que quelqu'un pourroit prétendre, que les Cardinaux auroient agi par passion & se seroient trompés, je déclare que je n'ai pris le parti du Pape Clement par aucun motif humain, mais en croiant bien faire.

Mort de Charles V.

Si néanmoins je me trompois, je proteste que je veux m'en tenir à la décision de l'Eglise Universelle, pour n'avoir rien à me reprocher devant Dieu.

Regne de Charles VI.

Le Roi Charles V. laissa deux fils & trois freres. Le fils aîné fut Charles VI. qui succeda à la Couronne dans sa douziéme année. Il avoit été baptisé par Jean de Dormans Cardinal & Evêque de Beauvais, fondateur du College du même nom à Paris; le second fils de Charles V. fut Louis Duc d'Orleans. Leurs trois oncles étoient, Louis Duc d'Anjou appellé au Roiaume de Naples, Jean Duc de Berri, & Philippe Duc de Bourgogne. Il y eut au commencement de ce Regne des séditions dans plusieurs Provinces, à l'occasion des impôts qu'on exigeoit des peuples. Les contestations qu'il y eut entre les oncles du Roi au sujet de la Regence, occasionnerent de grands malheurs, & eurent de terribles suites. La maladie si fâcheuse dont Charles VI. fut attaqué, y mit le comble. Marchant en 1392. contre le Duc de Bretagne, qui avoit fait assassiner le Connétable Clisson; quand il fut parti du Mans, un homme mal vêtu, qui sortoit de la forêt voisine, se saisit de la bride de son cheval & lui dit: Noble Roi, ne passe pas outre, retourne sur tes pas: tu es trahi. Cette avanture fit une telle impression sur le Roi, qu'il tomba en phrénésie, tira son épée, & tua ceux de sa suite qui ne purent s'enfuir. Cette maladie du Roi dont jamais il ne fut parfaitement rétabli, occasionna des maux infinis à la France. Charles VI. fit divers pélérinages pour obtenir de Dieu par l'intercession des Saints, quelque remede à son mal. Il chassa les Juifs du Roiaume à la fin de ce

siécle ; & dans un voiage qu'il fit à Avignon, le Pape Clement VII. le combla de présens, lui accorda la disposition de quatre Evêchés, & de sept cens cinquante bénéfices à son choix en faveur des pauvres clercs de son Roiaume. Nous verrons dans l'histoire du quinziéme siécle, la suite du Regne de Charles VI. qui ne mourut que l'an 1422.

II.

Eglise d'Italie.

Eglise de S. Jean de Latran brûlée.

L'an 1308. quelques mois après que Clement V. fut à Avignon, il apprit un grand accident arrivé à Rome. La nuit d'avant la fête de S. Jean Porte-Latine, le feu prit à l'église de S. Jean de Latran. Il commença par la sacristie, gagna le toit de la grande nef, qu'il brûla presque tout entier, ensuite l'autel des chanoines & le chœur. Les bâtimens d'alentour furent brûlés, entr'autres les logemens des chanoines, & il ne resta que la chapelle nommée le Saint des Saints, qui étoit voûtée. Le tabernacle d'argent qui couvroit le grand autel fut fondu, & l'on craignoit fort pour l'autel même, où l'on disoit que S. Pierre avoit offert le saint Sacrifice. Car cet autel n'étoit que de bois, comme il est encore, & en forme de coffre, rempli de précieuses Reliques. Mais quelques personnes zélées eurent le courage de le tirer de l'incendie, & il fut conservé dans la chapelle de S. Thomas de la même église, scellé des sceaux de trois Cardinaux. Les Romains regarderent cet accident comme une punition divine : la ville retentissoit de lamentations, & l'on fit des processions pour appaiser la colere de Dieu. Les divisions cesserent, les ennemis se réconcilierent, la plûpart donnnoient quelques signes

de pénitence, & tous s'exhortoient à contribuer aux réparations de cette église, la premiere du monde en dignité. Le Pape envoia une grande somme d'argent, pour travailler a rétablir l'église de S. Jean de Latran en sa premiere magnificence. Il écrivit aux Romains, louant le zele qu'ils faisoient paroître en cette occasion: & pour les encourager, il leur donna des indulgences.

Bulle contre les Venitiens.

On rapporte aussi au commencement du séjour de Clement V. à Avignon, un autre événement remarquable. Après la mort d'Azon d'Este Marquis de Ferrare, son frere & un fils illégitime se disputerent la Seigneurie de la ville. Le peuple pour avoir la paix chassa l'un & l'autre. Le Pape crut l'occasion favorable pour se rendre maître de Ferrare, qu'il prétendoit être du domaine de l'église de Rome; & il écrivit à la Communauté de la ville, pour les exhorter à se jetter entre les bras de l'Eglise leur mere. Les Venitiens trouvant Ferrare à leur bienséance, songeoient à s'en emparer. C'est pourquoi le Pape y envoia deux Nonces, l'Abbé de Tulle & le Doien de Meaux. Les Ferrarois leur donnerent les clefs de la ville, se reconnoissant sujets de l'église de Rome. L'Abbé de Tulle alla à Venise pour détourner le Doge de l'entreprise qu'il méditoit, mais il y fut mal reçu. Les Venitiens entrerent dans le Ferrarois & prirent la ville. Alors les Nonces excommunierent le Doge & le Sénat, & mirent l'Etat de Venise en interdit.

Le Pape qui avoit écrit aux Vénitiens des lettres pleines de douceur pour les engager à ne point attaquer Ferrare, sachant qu'ils s'en étoient rendus maîtres, publia contre eux une

Bulle terrible, où il rapporte les exemples de Lucifer, de Dathan & d'Absalon. Il leur ordonne sous peine d'excommunication de quitter Ferrare; & en cas de désobéissance, outre l'excommunication & l'interdit, il défend tout commerce avec eux : ensorte que personne ne leur porte ou leur vende, ni ris, ni blé, ni vin, ni viande, ni étoffes, & n'achete rien d'eux, sous les mêmes peines d'excommunication & d'interdit. De plus le Pape prive le Doge & la République de tous les priviléges qu'ils avoient, & absout tous leurs Sujets du serment de fidélité; déclare tous les Venitiens infâmes & incapables d'aucune fonction civile. Enfin il ordonne à l'Evêque de Venise & à tout le clergé séculier & régulier, & sur-tout aux religieux mendians, d'en sortir incessamment, laissant seulement quelques prêtres pour administrer le Baptême aux enfans & la pénitence aux mourans.

Le Pape écrivit en même-temps aux Rois de Sicile, d'Espagne, de France & d'Angleterre, de saisir & confisquer les biens & les personnes des Venitiens qui se trouveroient sur leurs terres, ce qui fut exécuté en quelques lieux. Comme les Venitiens ne laissoient pas de garder Ferrare, le Pape fit prêcher la Croisade contre eux, & envoia en Italie un Cardinal de ses parens, pour commander l'armée en qualité de Légat; ce qu'il fit avec tant de succès, qu'il gagna une sanglante bataille près du Pô, & reprit Ferrare. Les Venitiens furent excommuniés pendant trois ans, quoiqu'ils eussent grand soin d'envoier au Pape des Ambassadeurs. Enfin François Vandole qui fut envoié l'an 1313. s'étant présenté devant le Pape pendant qu'il étoit à

table, avec une corde au cou & très-pauvrement vêtu, le Pape se laissa fléchir, & adressa au Doge une Bulle par laquelle il levoit toutes les censures portées contre les Venitiens, & les rétablissoit dans tous leurs droits & leurs privileges.

Clementines publiées. Clement V. avoit fait mettre en ordre un septiéme livre des Décrétales qu'il vouloit publier, comme Boniface VIII. avoit fait le Sexte. Mais aiant été attaqué de la maladie dont il mourut, ce livre ne fut point envoié aux Universités selon la coutume, ni rendu public. Jean XXII. son successeur exécuta le même projet, & publia ce recueil qui s'appelle les Clementines. Il est divisé en cinq livres comme le Sexte, & s'appelloit au commencement le septiéme des Décrétales.

Ordre du Mont Olivet. Il se forma en Italie l'an 1319. un nouvel Ordre religieux. Il y avoit à Sienne un Docteur célebre en Droit civil, nommé Jean Toloméi d'une famille noble. Comme il devoit un jour faire une leçon publique, il lui vint un grand mal aux yeux. Il s'adressa à la sainte Vierge pour en obtenir la guérison, lui promettant, si il l'obtenoit, de quitter le monde & de se consacrer pour toujours à son service. Il fut guéri, & au lieu de la leçon qu'il devoit faire, & à laquelle étoit venu un grand concours d'auditeurs, il leur raconta ce qui lui étoit arrivé, & parla fortement du mépris du monde. Il exécuta sa promesse, sortit de la ville pauvrement vêtu, & se retira en un lieu nommé le Mont Olivet, avec deux autres nobles Siennois. Ils y bâtirent un oratoire & des cellules, & Jean qui prit le nom de Bernard, y donna tout son bien.

Comme il leur venoit chaque jour des dif-

ciples, quelques envieux les déférerent comme hérétiques au Pape Jean XXII. comme si on devenoit suspect d'hérésie, parce qu'on pense sérieusement à son salut. Le Pape leur manda de venir le trouver à Avignon. Les aiant examinés, il les jugea innocens, & les renvoia à l'Evêque d'Arezzo dans le Diocèse duquel étoit le Mont Olivet, pour approuver leur Congrégation & leur donner une Regle. L'Evêque leur permit d'ériger un monastere en l'honneur de la sainte Vierge sous la Regle de S. Benoît.

Peste en Italie qui devient ensuite générale.

Vers le milieu du quatorziéme siécle, la peste fit en Italie des ravages effroiables. Les marchands l'avoient apportée du Levant en Sicile & dans les ports de Toscane. A Florence elle emporta entr'autres Jean Villani, qui a écrit en Italien l'histoire de cette République depuis son commencement jusqu'à l'an 1348. qu'il mourut. On remarque dans cet Auteur un caractere de sincérité & de probité qui le rend recommandable. L'ouvrage fut continué par Mathieu Villani son frere, qui dit que la peste emporta à Florence les trois cinquiémes des habitans. Elle passa ensuite d'Italie en France & en Espagne, & les années suivantes en Angleterre, en Allemagne & dans le Nord: Dieu punissant ainsi tous les Chrétiens, parce que tous étoient coupables.

Pour consoler les fidéles dans cette calamité publique, le Pape Clement V. accorda à tous les prêtres le pouvoir d'absoudre de toutes sortes de péchés, ceux qui étoient attaqués de ce mal, & de leur accorder une indulgence pleniere. Il donna aussi certaines indulgences aux prêtres qui administroient les Sacremens aux pestiférés, & à tous ceux

qui leur rendoient quelque office de charité ; ou qui les enfevelifsoient après leur mort. A Avignon en particulier, il commit des Medecins pour vifiter les pauvres, & d'autres perfonnes pour les affifter pendant la maladie & prendre foin de leur fépulture. Comme les cimetieres ordinaires ne pouvoient les contenir, il acheta un grand champ qu'il fit bénir pour cet effet. Plufieurs malades voiant mourir leurs héritiers devant eux, donnoient leurs biens aux églifes & aux religieux.

Plufieurs prêtres étoient affez lâches pour abandonner les fidéles, & des religieux en prenoient foin. A l'hôtel-Dieu de Paris la mortalité fut telle, que pendant long-temps on portoit tous les jours au cimetiere des faints Innocens plus de cinq cens corps, nombre prodigieux, fi on fait attention au peu d'étendue qu'avoit alors Paris. Les religieufes fervoient les malades, avec beaucoup de zéle & de charité. Plufieurs d'entre elles moururent, & on en mettoit d'autres à leur place. Cette maladie emporta un fi grand nombre de religieux, que les couvens demeurerent prefque déferts. Ce fut la caufe du relâchement que l'on vit enfuite, particulierement chez les religieux mendians. Car cette pefte priva les maifons des meilleurs fujets, qui foutenoient les Communautés par leur doctrine & par leurs exemples. D'ailleurs la maladie fut une occafion de relâcher la rigueur de l'obfervance dans la nourriture & dans le refte, & l'on ne put y revenir quand la maladie fut paffée, à caufe de la tiedeur des freres & même des fupérieurs. Bernard de Sienne inftituteur de l'Ordre du Mont Olivet, mourut de la pefte en fervant fes moines qui en

étoient infectés. Il les avoit gouvernés vingt-ſept ans.

Le peuple s'imaginant que les Juifs avoient procuré la peſte en empoiſonnant les puits & les fontaines, les brûla & les tua ſans autre examen. Cette violence les jetta dans un tel déſeſpoir, que les meres craignant qu'après leur mort on ne baptiſât leurs enfans, les jettoient dans le feu, & s'y jettoient enſuite elles-mêmes pour être brûlées avec leurs maris. Le Pape Clement VI. publia deux Bulles contre les violences faites aux Juifs, défendant de les tuer, ſous peine d'excommunication.

Congrégation des Jeſuates.

Environ quinze ans après l'événement que nous venons de rapporter, on vit ſe former en Italie un nouvel Ordre de religieux dont le fondateur fut Jean Colombin. Il étoit né à Sienne d'une famille noble, & fut élevé aux premieres charges de la ville. Mais il étoit avare, & cherchoit à s'enrichir par toutes ſortes de moiens. Revenant un jour du Palais, & ne trouvant pas ſon diné prêt, il s'emporta contre ſa femme, qui pour lui faire prendre patience lui donna la vie des Saints. Dans un premier mouvement de colere, il jetta le livre à terre, mais s'adouciſſant enſuite il le ramaſſa, l'ouvrit & tomba ſur la vie de ſainte Marie Egyptiene. Il en fut tellement touché, qu'il réſolut dès-lors de changer de vie. Il commença à faire d'abondantes aumônes, à jeûner & à prier. Ce fut un grand ſujet de joie pour ſa femme, qui depuis long-temps demandoit à Dieu la converſion de ſon mari. Jean Colombin couchoit ſur des planches, portoit un cilice, châtioit ſon corps & s'habilloit pauvrement. Il fit de ſa maiſon un hôpital pour les étrangers & les malades, & il les ſervoit de ſes mains.

Il avoit un fils qui mourut, & une fille qui se fit religieuse. Alors du consentement de sa femme, il donna tous ses biens aux pauvres & se réduisit à la derniere pauvreté. Un autre noble Siennois nommé François Viscenti s'attacha à lui, & ils alloient tous deux prêchant par les villes & les villages de Toscane, & exhortant à faire pénitence. Il rassembla jusqu'à soixante disciples avec lesquels il se présenta au Pape Urbain V. l'an 1367. Ils avoient des habits pauvres & déchirés, étoient nuds pieds, & n'avoient sur la tête que des couronnes d'olivier. Le Pape leur ordonna de se couvrir la tête, & de porter au moins aux pieds des sandales de bois. On les accusa de former une secte dangereuse. Le Pape les fit interroger sur la doctrine; & voiant qu'ils n'enseignoient aucune erreur, il approuva solemnellement leur institut, & leur donna de sa main l'habit qu'ils devoient porter. C'étoit une tunique blanche avec un chaperon blanc & un manteau brun. Le peuple les nomma Jesuates, parce qu'ils avoient toujours à la bouche le nom de Jesus, & ils prirent depuis la Regle de S. Augustin. Jean Colombin retournant à Sienne, tomba malade & mourut en chemin le dernier de Juillet de l'an 1367. On trouve son nom dans le Martyrologe Romain. Cette Congrégation aiant subsisté trois cens ans, fut supprimée en 1668. par le Pape Clement IX.

Vers le même temps on fut obligé de faire une nouvelle réforme dans le monastere du Mont-Cassin. Cette célebre maison, source de l'Ordre de S. Benoît, étoit retombée dans un état déplorable. Elle étoit occupée par plusieurs moines déréglés; & les bâtimens

avoient été presque ruinés par un tremblement de terre. Le Pape Urbain V. voulut rétablir cet ancien monastere. Il commença par supprimer l'Evêché qu'y avoit érigé Jean XXII. croiant qu'un Abbé étoit plus propre qu'un Evêque à y rétablir la discipline monastique. Ensuite il fit travailler à la réparation des bâtimens, & y emploia les revenus de l'Abbaïe, tant qu'elle demeura vacante. Il y rassembla des moines vertueux de divers autres monasteres, où il savoit qu'il y avoit plus de régularité, & les établit au Mont-Cassin pour y faire leur résidence perpétuelle, après qu'il en eut chassé les mauvais moines. Il ne falloit plus qu'un Abbé capable de bien gouverner le monastere, d'y soutenir la réforme, & d'y attirer de bons sujets. Le Pape le chercha long temps chez les moines noirs, sans trouver ce qu'il désiroit. Enfin il découvrit chez les Camaldules un homme d'une solide piété, continuellement appliqué à la priere & à la lecture des bons livres, prudent dans la conduite des affaires, & zélé pour l'observation de la regle. Il se nommoit André de Faënza. Le Pape le fit venir, & malgré sa résistance, l'établit Abbé du Mont-Cassin l'an 1370.

Le Poëte Petrarque.

Quelques années après mourut en Italie le fameux Petrarque, qu'il est utile de connoître, pour juger de quel poids doit être son témoignage touchant les Papes de son temps & la Cour de Rome. Il nâquit en Toscane au commencement du quatorzieme siécle. Son pere qui étoit noble Florentin, aiant été chassé par une faction, alla à Avignon chercher à subsister à la suite de la Cour de Rome. Petrarque étudia en droit à Montpellier & en-

ſuite à Bologne. Mais il n'avoit point de goût pour cette étude, & ne s'appliquoit qu'à la lecture de Virgile, de Ciceron & des auteurs de la pure latinité. Après avoir fait divers voiages pour obſerver les antiquités de chaque païs, il ſe retira dans une ſolitude agréable d'Italie, où il compoſa la plûpart de ſes ouvrages. Les plus connus ſont ſes poëſies Italiennes qui ſont très-dangereuſes pour les mœurs. Il avoit néanmoins embraſſé l'état eccléſiaſtique dès ſa premiere jeuneſſe, & il fut même dans la ſuite archidiacre de Parme & chanoine de Padoue. Mais la ſainteté de ſon état ne l'empêcha pas de vivre dans la débauche. Le Pape Benoît XII. lui conſeilla de ſe marier avec Laure qui eſt l'objet de ſes poëſies, lui promettant diſpenſe pour garder ſes bénéfices. Il ſe fit couronner poëte à Rome, & cette cérémonie profane ſe fit le jour de Pâque. Mais ce qui montre plus ſon peu de ſens & la légereté de ſon eſprit, c'eſt qu'il ſe déclara hautement pour un extravagant nommé Nicolas Laurent, qui ſous le titre de Tribun du peuple, fit révolter Rome en 1347. Petrarque écrivit à ce fanatique, le traitant de reſtaurateur de la liberté Romaine, & le comparant aux Brutus, aux Camilles, & à ce que l'ancienne Rome avoit de plus illuſtre. Il avoit la folie de promettre la récompenſe céleſte à ce ſéditieux. Après cela, comment les Proteſtans peuvent-ils alléguer Petrarque comme un auteur ſérieux, & dire que ſes lettres ſont pleines de gravité, de zéle & de doctrine ? Peut-on faire valoir les déclamations vagues de ce frivole auteur contre les Papes, pour dire comme lui qu'Avignon étoit Babylone, & l'Egliſe la proſtituée de l'Apocalypſe ?

Vers la fin du quatorziéme siécle arriva l'irruption de la secte des Blancs en Italie. Voici ce qu'en dit Thierri de Niem, qui demeuroit en Italie depuis trente ans, & qui avoit ce spectacle devant les yeux ; en cela plus croiable que S. Antonin de Florence, qui n'avoit alors que dix ou douze ans, & que Platine qui n'en parle que sur le rapport de son pere. L'an 1398. quelques imposteurs sortis d'Ecosse vinrent en Italie. Ils portoient des croix faites de briques fort artistement arrangées, d'où ils exprimoient du sang qu'ils y avoient fait adroitement entrer. En été ils faisoient suer ces croix avec de l'huile, dont ils les frottoient en dedans. Ils disoient que l'un d'entre eux étoit le Prophéte Elie, que le monde alloit bien-tôt finir. Ils parcoururent presque toute l'Italie où ils séduisirent une infinité de personnes. On voioit par-tout des processions de gens revêtus de longs habits de toiles, avec des capuces couvrant le visage, & aiant seulement des ouvertures pour les yeux, comme sont les sacs de Pénitens dans les Provinces Méridionales de France. Ce n'étoit pas seulement le peuple qui embrassoit cette dévotion : des prêtres & même des Cardinaux y entrerent : ils portoient comme le peuple de longues chemises blanches, alloient en procession pendant treize jours en chantant de nouveaux cantiques, & se retiroient ensuite chez eux. Pendant leur voiage ils couchoient dans les églises, dans les monasteres, dans les cimetieres, faisant du dégât & de l'ordure par-tout où ils s'arrêtoient. Durant leurs processions & leurs stations il se commettoit de grands désordres. Le mélange des personnes de tout sexe & de

Secte des Blancs.

tout âge occaſionna des crimes, dont cette étrange Confrairie ne paroiſſoit pas d'abord capable. Mais un des principaux qui paſſoit pour prophéte, aiant été mis à la queſtion, avoua un crime pour lequel il fut brûlé. Cette dévotion bizarre produiſit au reſte quelques bons effets, dont le plus ſenſible fut la réconciliation d'un grand nombre d'ennemis. Un de leurs cantiques étoit la Proſe *Stabat mater doloroſa*, que l'on attribuoit alors à S. Gregoire ; ce qui montre quelle étoit la critique de ce temps-là.

ARTICLE VI.

Egliſes d'Allemagne, de Hongrie, de Pologne & d'Eſpagne.

I.

Egliſe d'Allemagne.
Efforts du Pape pour dépoſer Albert d'Autriche.

ALBERT Duc d'Autriche étoit Empereur au commencement du quatorziéme ſiécle. On voit par une lettre que le Pape Boniface VIII. écrivit en 1301. aux trois Electeurs eccléſiaſtiques, qu'il ne regardoit point Albert comme légitime Empereur. Albert Duc d'Autriche, dit le Pape, s'eſt révolté contre Adolfe, s'eſt fait élire Roi des Romains, lui a fait la guerre & livré une bataille où Adolfe a été tué, & enſuite s'eſt de nouveau fait élire Roi des Romains. Or c'eſt à nous qu'il appartient de droit d'examiner celui qui eſt élu Roi des Romains, ou de le rejetter ſi nous le jugeons indigne. C'eſt pourquoi nous ordonnons qu'Albert ſe préſente devant nous par ſes envoiés, pour ſe

justifier des crimes dont on l'accuse & faire ce que nous lui prescrirons. Autrement nous défendrons aux Electeurs & à tous les Sujets de l'Empire, de le reconnoître pour Roi des Romains, & nous les dégagerons de leur serment de fidélité. En conséquence de cet ordre, les trois Electeurs ecclésiastiques songeoient à déposer Albert; mais ce Prince leur aiant fait une guerre sanglante, ils s'accommoderent avec lui.

Réconciliation du Pape avec ce Prince.

Deux ans après, le Pape Boniface VIII. voulant se fortifier contre le Roi de France Philippe-le-Bel qui le menaçoit, songea à se réconcilier avec Albert d'Autriche en le reconnoissant Roi des Romains. Mais avant que de donner sa bulle de confirmation, Albert eut la simplicité d'envoier au Pape une patente où il s'exprimoit ainsi: Je reconnois que l'Empire Romain a été transféré par le Saint Siége, des Grecs aux Allemans en la personne de Charlemagne; que le droit d'élire le Roi des Romains destiné a être Empereur, a été accordé par le S. Siége à certains Princes ecclésiastiques & séculiers; & que les Rois & les Empereurs reçoivent du Saint Siége la puissance du glaive matériel. Ensuite Albert fait serment de fidélité au Pape, & confirme toutes les promesses faites par les Empereurs ses prédécesseurs, promettant de plus de défendre les droits du S. Siége contre tous ses ennemis, même Rois ou Empereurs, de ne faire avec eux aucune alliance, & de leur faire la guerre si le Pape l'ordonne. Cette clause semble regarder Philippe-le-Bel. Boniface VIII. aiant reçu cette patente, fit expédier sa bulle de confirmation, par laquelle, en vertu de sa pleine puissance apostolique,

il veut que tous les Sujets de l'Empire obéissent à Albert. Ce fut sous cet Empereur que commença à se former la République des Suisses, qui étant traités durement par les officiers de ce Prince, firent entre eux une confédération & secouerent le joug de sa domination. Les confédérés étoient des Cantons d'Uri, d'Underval & de Suits, & ce dernier Canton donna son nom à la République. Albert avoit une passion demesurée d'agrandir ses Etats; ce qui lui couta la vie, car il fut assassiné par le Duc Jean son neveu, dont il avoit usurpé les terres. Son regne fut d'environ dix ans.

Pierre Archevêque de Maience.

Le Siége de Maience fut plusieurs années vacant. Henri Comte de Luxembourg voulant procurer cette place importante à Baudouin son frere qui étudioit alors à Paris, envoia son medecin nommé Pierre d'Achspast, solliciter cette affaire auprès du Pape Clement V. qui étoit alors malade à Poitiers. Le Pape n'eut point d'égard à ses sollicitations, & refusa l'Archevêché de Maience pour Baudouin. Cependant sa maladie étant augmentée considérablement, Pierre qui étoit habile dans son art, le traita si bien qu'il le guérit. Le Pape du consentement des Cardinaux, lui donna à lui-même l'Archevêché de Maience, & le renvoia avec les provisions & le pallium. Pierre étoit né à Treves, & avoit la réputation de savant & pieux ecclésiastique : car alors la plûpart des medecins étoient clercs. Il fut reçu à Maience avec honneur par le peuple & le clergé, & gouverna treize ans cette église.

Diether Archevêque de Treves.

L'Archevêque de Treves étoit Diether de Nassau frere de l'Empereur Adolfe. Il avoit été

été de l'Ordre des Freres Prêcheurs, & le Pape Boniface VIII. l'avoit mis sur ce grand Siége sans élection du Chapitre, & seulement en haine d'Albert d'Autriche, auquel Diether fut toujours opposé. C'étoit un homme plus guerrier qu'ecclésiastique, & dont la mauvaise conduite fut la source de beaucoup de maux & de scandales. Le Pape lui écrivit, & lui marqua qu'il étoit plus touché des excès commis par les Prélats qui avoient été religieux, puisque la vie qu'ils avoient menée dans cet état, les obligeoit plus que les autres à donner bon exemple. Le successeur de Diether fut Baudouin de Luxembourg que le Pape avoit refusé pour l'Archevêché de Maience.

Pierre d'Achspast que le Pape en avoit pourvû, se joignit au nouvel Archevêque de Treves, pour engager les autres Electeurs à nommer Henri de Luxembourg Roi des Romains. Jean Villani dit que Philippe-le-Bel vouloit faire élire Charles de Valois son frere, pour remettre l'Empire entre les mains des François, comme il étoit du temps de Charlemagne; que le Roi vouloit engager le Pape Clement V. à l'aider dans cette entreprise; mais que le Pape averti de son dessein, pressa secretement les Electeurs de le prévenir, comme ils firent par la crainte de tomber sous la domination des François. Henri VII. fut couronné à Aix-la-Chapelle par l'Archevêque de Cologne le jour de l'Epiphanie 1309. Il voulut aussi se faire couronner à Rome par le Pape; & pour cet effet il envoia à Avignon des Prélats & des Seigneurs qui prêterent au Pape en son nom serment de fidélité.

Henri VII. Empereur.

Conciles en Allemagne.

On tint l'année ſuivante 1310. pluſieurs conciles provinciaux. On publia dans celui de Cologne des ſtatuts, plus propres à faire connoître les déſordres qui regnoient alors, qu'à y remedier efficacement ; puiſqu'on n'y emploie que des cenſures mépriſées depuis ſi long-temps. On condamna & on caſſa les Ordonnances faites par les laïques contre la liberté eccléſiaſtique, particulierement les défenſes de donner des terres & des ſeigneuries aux religieux & aux eccléſiaſtiques. On condamne auſſi ceux qui défendoient de donner aux curés pour leurs fonctions plus que ce qu'ils avoient taxé. Le Concile ordonne aux laïques ſous peine d'excommunication, de révoquer tous ces reglemens. On ſent bien que les laïques n'avoient fait ces reglemens, qu'à cauſe de l'avidité des eccléſiaſtiques à faire valoir leurs droits, & à étendre leurs acquiſitions. Les eccléſiaſtiques s'étoient attiré le mépris & la haine des laïques, juſqu'au point qu'ils étoient ſouvent frappés, empriſonnés ou mis à mort. C'eſt ce qui engagea le Concile de Cologne à renouveller une Ordonnance faite quarante ans auparavant, à l'occaſion de pareils excès, & qui avoit été fort mal gardée. D'autres canons de ce Concile font voir quelle étoit alors la corruption du clergé. Un Concile de Salſbourg tenu la même année 1310. modéra la rigueur des décrets précédens contre les déſordres du clergé ; ce qui fait juger que ces décrets étoient mal obſervés.

Henri VII. en Italie.

Henri de Luxembourg paſſa en Italie vers la fin de cette même année 1310. pour ſe faire couronner à Rome. Il étoit accompagné d'une grande armée & promettoit de rétablir

la paix dans tout le païs, & de réunir les partis des Guelfes & des Gibelins. Le Pape avoit écrit en sa faveur à tous les peuples d'Italie; mais la présence d'Henri ne fit qu'augmenter les troubles en encourageant les Gibelins & donnant de la jalousie aux Guelphes, & il fut obligé de livrer des combats & d'assieger des places. Il reçut la couronne de fer à Milan, de la main de l'Archevêque le sixiéme de Janvier 1311. & il passa le reste de l'année en Lombardie, à cause des différentes révoltes qui survinrent. Le Pape avoit promis d'aller à Rome lui donner de sa main la Couronne Imperiale; mais il en donna ensuite la commission à cinq Cardinaux, dont trois étoient Evêques & deux diacres. Henri arriva à Rome le dernier d'Avril 1312. Il y trouva le frere de Robert Roi de Naples, qui soutenu par la faction des Ursins, s'opposa à son couronnement. Henri ne laissa pas d'entrer dans la ville; mais pour pouvoir aller à S. Pierre, il fut obligé de combattre les troupes de Naples dans Rome même. Le combat fut sanglant: les Allemans y furent battus, & plusieurs Seigneurs tués; entre autres l'Evêque de Liege.

Le Roi Henri voiant qu'il ne pouvoit se faire couronner à S. Pierre, choisit S. Jean de Latran. Les Cardinaux s'y opposoient, parce que suivant la coutume & les termes de leur commission, cette cérémonie devoit être faite à S. Pierre; mais ils y furent forcés par le peuple, qui se révolta en voiant que la ville de Rome se détruisoit par cette guerre intérieure. Les Cardinaux reçurent ensuite une lettre du Pape, qui les chargeoit d'ordonner une treve à l'Empereur & au Roi

Robert. L'Empereur consulta les plus habiles Jurisconsultes de Rome, qui répondirent: Nous ne trouvons ni dans le Droit canonique, ni dans le Droit civil, que le Pape puisse ordonner cette treve. L'Empereur n'est que protecteur de l'Eglise & ne tient rien d'elle. S'il se soumettoit au Pape, comme vassal de l'Eglise, il violeroit le serment qu'il a fait de conserver les droits de l'Empire. Henri suivit ce conseil, & fit une protestation publique par-devant plusieurs Tabellions ou Notaires, que ni lui ni ses prédécesseurs n'avoient jamais fait serment de fidélité à personne. Le Pape fut très mécontent de ce procedé.

Mort de l'Empereur.

L'Empereur sortit de Rome après son couronnement, & s'arrêta en Toscane pour s'opposer au parti des Guelfes ligués contre lui, & soutenus par Robert Roi de Naples. Il donna même le vingt-cinquiéme d'Avril 1313. une sentence contre ce Prince, par laquelle il le déclare criminel de lèse Majesté, & comme tel le prive de tous ses Etats & le condamne à perdre la tête. Le quinziéme d'Août suivant, fête de l'Assomption de la Vierge, l'Empereur se trouvant à Bonconvento près de Sienne, communia de la main d'un Frere Prêcheur: aussi-tôt après il tomba malade & mourut au même lieu le vingt-cinquiéme du même mois. On prétendit que le religieux qui l'avoit communié avoit mis du poison dans le vin de l'ablution qu'il lui avoit donné après la communion; mais les medecins dirent au Pape qu'il n'étoit point mort de poison.

Après la mort de l'Empereur Henri, le Pape Clement V. publia deux Constitutions

contre sa mémoire. La premiere, au sujet de la protestation que l'Empereur avoit faite de n'être soumis à personne par serment de fidélité. Par la seconde Constitution le Pape déclare nulle la sentence prononcée par l'Empereur contre Robert Roi de Naples. En vertu du droit que le Pape prétendoit avoir de gouverner l'Empire pendant qu'il étoit vacant, il en fit le Roi Robert vicaire en Italie quant au temporel tant qu'il plairoit au Saint Siége.

Double élection pour l'Empire.

L'Empire aiant été vacant pendant près de quatorze mois, les Electeurs s'assemblerent à Francfort au jour marqué, le dix-neuviéme d'Octobre 1314 Cinq Electeurs, après avoir attendu inutilement les deux autres, l'Archevêque de Cologne & Rodolphe Comte Palatin du Rhin, élurent Louis Duc de Baviere frere de Rodolfe. Il consentit à son élection, & fut mené par les Electeurs à l'église de S. Barthelemi, où ils le mirent sur l'autel avec les cérémonies ordinaires, chanterent le *Te Deum* & publierent l'élection. Cependant les deux autres Electeurs absens élurent Frideric Duc d'Autriche, fils de l'Empereur Albert, qui fut couronné à Bonn par l'Archevêque de Cologne : mais Louis de Baviere le fut à Aix-la-Chapelle par l'Archevêque de Maience, & cette double élection causa ensuite de grands troubles dans l'Eglise & dans l'Empire.

Le Pape excommunie Louis de Baviere.

Louis de Baviere gagna contre Frideric une sanglante bataille l'an 1322. Frideric fut pris, & renonça à ses prétentions sur l'Empire pour obtenir sa liberté. Le Pape Jean XXII. publia au mois d'Octobre 1338. contre Louis de Baviere une monition, par laquelle il lui

enjoignoit ſous peine d'excommunication *ipſo facto* de ceſſer de gouverner l'Empire, & défendoit à toute ſorte de perſonnes de lui obéir, dégageant du ſerment de fidélité tous ceux qui le lui avoient prêté. Louis dans une aſſemblée tenue à Nuremberg au mois de Décembre ſuivant fit ſes proteſtations contre cette monition du Pape, & en appella à un Concile général. Il ſoutint en même-temps ſon droit par les armes, ce qui détermina le Pape à rendre contre lui ſa ſentence définitive, dans laquelle il déclare qu'il le prive de tout le droit qu'il pouvoit avoir à l'Empire, & lui défend de prendre déſormais le titre de Roi des Romains. La Bulle fut envoiée à tous les Princes Chrétiens : elle eſt du mois de Juillet 1424.

Plaintes de Louis de Baviere contre le Pape.

L'Empereur Louis bien loin de s'y ſoumettre, tint au mois d'Octobre ſuivant une grande aſſemblée où il parla ainſi : Nous diſons que Jean qui ſe dit Pape vingt-deuxiéme du nom, eſt ennemi de la paix, & ne travaille qu'à exciter des diviſions, non-ſeulement en Italie, mais encore en Allemagne. Il oſe avancer que quand les Rois & les Princes ſéculiers ſont diviſés, c'eſt alors que le Pape eſt vraiment Pape & craint de tout le monde, & qu'il fait tout ce qu'il veut. C'eſt ce qui fait que voiant multiplier les guerres en Allemagne à l'occaſion des deux élections, il n'a jamais envoié une lettre ni un Nonce pour remedier à ces maux, quoiqu'il eût dans le païs pluſieurs Collecteurs pour exiger de l'argent, & qu'il eût pu leur donner cette commiſſion ſans qu'il lui en coutât rien. Il condamne comme hérétiques pluſieurs bons catholiques, uniquement parce qu'ils ſont fidéles à l'Em-

pire, ſans en rendre d'autre raiſon. Il confere les Evéchés & les Abbaies à des ſujets entierement indignes. Il nous traite de fauteurs d'hérétiques, parce que nous favoriſons nos vaſſaux que nous avons juré de protéger, & qu'il s'efforce d'opprimer même par la voie des armes, ſi éloignée de l'eſprit du Sacerdoce. C'eſt une regle, que l'élection eſt réguliere, quand un Empereur eſt élu par la plus grande partie des Electeurs. Or nous l'avons été par les deux tiers, au lieu deſtiné, & au jour marqué. Ce méchant néanmoins attaque notre élection, où toutes les regles ont été obſervées. Il ſoutient que l'Empire eſt encore vacant, & que le gouvernement lui en appartient pendant la vacance, ce qui eſt très-faux.

Enſuite l'Empereur Louis s'etend ſur les diviſions & les guerres qu'il y avoit entre les villes de Lombardie, & en rejette la faute ſur le Pape. Il releve ſa victoire ſur Frideric d'Autriche, comme une preuve de la juſtice de ſa cauſe pour laquelle Dieu s'eſt déclaré: il inſiſte ſur les défauts de l'élection de ce Prince; & ſe plaint que le Pape a fomenté leur diviſion, au lieu de travailler à les accorder.

L'Empereur Louis ſe rendit en Italie pour ſoutenir ſon parti, & ſe fit couronner à Milan. Nous avons parlé ailleurs de ce voiage, auſſi bien que de tout ce qu'il fit à Rome, & des maux qui ſuivirent l'élection de l'antipape Pierre de Corbiere.

Négociations entre le Pape Benoît XII. & l'Empereur.

Après la mort de Jean XXII. qui arriva à la fin de 1334. le Roi de France Philippe de Valois fit au nouveau Pape Benoît XII. des demandes qui l'épouvanterent, & lui firent prendre la réſolution de ſe lier avec l'Em-

pereur Louis de Baviere. Ce Prince l'aiant appris par les amis qu'il entretenoit toujours en Cour de Rome, envoia aussi-tôt au Pape & aux Cardinaux des Ambassadeurs avec des lettres très-soumises. Le Pape de son côté écrivit aux Ducs d'Autriche alliés de Louis, qu'il recevroit ce Prince avec plaisir, s'il vouloit rentrer dans le sein de l'Eglise. Ces différentes lettres sont du mois d'Avril 1335. Les Ambassadeurs de l'Empereur arriverent à Avignon le vingt-huitiéme de ce même mois, & ils en partirent le cinquiéme de Juillet, portant à leur maître les conditions que le Pape demandoit pour l'accommodement. Ils revinrent l'année suivante 1336. avec une procuration de l'Empereur, pour dõner en son nom une entiere satisfaction au Pape. La réponse de Benoît fut, qu'il en délibereroit avec les Cardinaux, & que cette affaire étoit difficile. Un auteur du temps, Albert de Strasbourg ajoute: que le Pape répondit fort gracieusement, que lui & les Cardinaux seroient fort aises que l'Allemagne, ce noble rameau de l'Eglise, se réunît au tronc d'une maniere honorable pour le S. Siége. Il s'étendit sur les louanges de l'Allemagne & de Louis, qu'il disoit être le plus noble Seigneur du monde, attribuant à la vacance de l'Empire les désordres de l'Italie, & la perte de l'Armenie & de la Terre-Sainte. Il conclut en promettant de donner l'absolution à Louis, & on esperoit qu'il la donneroit le lendemain. Mais le Roi de France & le Roi de Naples avoient gagné presque tous les Cardinaux. Ils avoient envoié chacun deux Archevêques, deux Evêques & deux Comtes, pour s'opposer à cette réconciliation du Pape avec l'Empereur. Ils soutenoient

qu'il n'étoit pas raisonnable de préférer un si grand hérésiarque à leurs maitres qui étoient très-fideles à l'Eglise, & ils ajoutoient que le Pape devoit prendre garde de passer pour fauteur d'hérétiques. Que veulent donc vos Maîtres, reprit le Pape ? qu'il n'y ait point d'Empire ? Ils répondirent fierement : Saint Pere, ne faites point dire à nos Maîtres & à nous ce que nous ne disons pas : Nous ne parlons pas contre l'Empire, mais contre la personne de Louis qui est condamné. Ils ajouterent qu'il avoit fait beaucoup de tort à l'Eglise. Au contraire, reprit le Pape, c'est nous [en parlant de son prédécesseur,] qui lui en avons fait beaucoup. Il seroit venu avec un bâton à la main aux pieds de notre prédécesseur, s'il avoit voulu le recevoir ; & ce Prince n'a agi comme il a fait, que parce qu'il y a été poussé. Quoique le Pape assurât qu'il tireroit de Louis de meilleures conditions pour les deux Rois, que s'ils le tenoient dans une tour, il ne put rien gagner, parce que le Roi de France avoit saisi dans tous ses Etats les revenus des Cardinaux. Ainsi les Ambassadeurs de l'Empereur s'en retournerent sans rien faire.

Il en envoia d'autres la même année 1336. mais ces nouvelles instances de la part de Louis pour obtenir du Pape son absolution, furent encore inutiles. L'Archevêque de Maience, qui étoit attaché à Louis, voiant le peu de succès des négociations de ce Prince auprès du Pape, assembla en 1338. à Spire plusieurs de ses suffragans ; & ils résolurent dans cette assemblée d'envoier au Pape demander l'absolution de Louis, afin de faire cesser les troubles & les désordres qui désoloient l'Empire. Le Pape témoigna beaucoup de bonté aux

Envoiés, & leur dit à l'oreille presque en pleurant : Je suis bien disposé pour votre Prince ; mais le Roi de France m'a écrit, que si je l'absous sans son consentement, il me traitera plus mal, que ses prédécesseurs n'ont traité Boniface. Telles étoient les dispositions réelles du Pape ; mais la politique lui fit tenir un autre langage dans les réponses qui devoient être rendues publiques.

Décret de l'Empereur. L'Empereur Louis sachant la disposition où étoient les Electeurs de soutenir son élection & de défendre les droits de l'Empire, & ne pouvant plus rien esperer du côté du Pape, convoqua une diete à Francfort, & y publia un Décret du huitiéme d'Août 1338. qui déclare nulles les procédures faites contre lui par Jean XXII. soutenant que le Pape ne peut rien faire de semblable contre l'Empereur, parceque leurs jurisdictions sont d'un ordre différent. Le Décret est raisonné, & l'on y combat d'abord cette proposition : La puissance Imperiale vient du Pape qui a la plénitude de puissance tant au temporel qu'au spirituel. Ensuite l'Empereur Louis oppose aux bulles de Jean XXII. plusieurs nullités dans la forme, entre autres qu'il n'a point eu d'égard à l'appel par lui interjetté au futur Concile. Sur quoi l'on disoit de la part du Pape, qu'on ne peut appeller de ses Ordonnances, parce qu'il n'a point de superieur. Mais l'Empereur répond que le Concile général est supérieur au Pape, & le prouve par plusieurs autorités de Gratien & de la glose : car on n'alloit pas alors plus loin.

Le Docteur Albert de Strasbourg fut envoié par son Evêque à Avignon, porter au

Pape des copies de ce Décret de l'Empereur & de la résolution des Princes de l'Empire, pour en maintenir les droits. C'est Albert lui-même qui rapporte ce fait dans sa chronique, & il ajoute : Le Pape me parla durement du Prince, c'est-à-dire de l'Empereur Louis ; & je lui répondis : Ce que vous avez dit en sa faveur l'a rendu plus glorieux, que si vous lui aviez donné cent mille marcs d'argent. Alors le Pape éclata de rire, & dit : O, il veut donc me rendre le mal pour le bien. Cet éclat de rire faisoit voir que quand le Pape parloit durement de l'Empereur, c'étoit par politique, & que ses sentimens ne s'accordoient pas avec ses paroles.

Violences contre les Juifs en Allemagne.

Vers le même temps, Louis de Baviere arrêta un mouvement violent des peuples, qui s'étoit élevé en Allemagne contre les Juifs. Il avoit commencé en Autriche, & voici quelle en fut l'occasion. Dans une ville du Diocèse de Passau, un homme trouva devant la maison d'un Juif une hostie ensanglantée dans la rue sous de la paille. Le peuple crut que cette hostie étoit consacrée, & la fit lever par le Curé du lieu & porter dans l'église, où l'on s'assembla pour l'honorer, supposant que le sang en avoit coulé par miracle, des coups que le Juif lui avoit donnés. Sans autre examen, ni procédure juridique, les Chrétiens se jetterent sur les Juifs & en tuerent un grand nombre : mais les personnes les plus sages jugeoient que c'étoit plutôt pour piller leurs biens, que pour venger le prétendu sacrilege.

Cette conjecture fut fortifiée par un pareil accident arrivé quelque temps auparavant dans le même Diocèse de Passau. Un clerc

avoit mis dans l'église une hostie trempée dans du sang & non consacrée, & il avoua depuis en présence de personnes dignes de foi, qu'il avoit ensanglanté cette hostie, afin d'animer le peuple contre les Juifs. L'hostie fut adorée quelque temps, comme étant le corps de Notre Seigneur : mais peu de temps après elle se trouva mangée de vers. Un autre clerc en mit à la place une semblable, c'est-à-dire, ensanglantée & non consacrée, qui fut honorée comme la premiere. Cette erreur duroit encore, lorsqu'Albert Duc d'Autriche écrivit au Pape Benoit XII. une lettre, où après avoir rapporté ces faits, il demandoit comment il devoit se conduire.

Le Pape répondit : Ces faits méritent d'être examinés avec attention. Nous chargeons l'Evêque de Passau de s'informer exactement de toutes les circonstances de cette affaire, prenant avec lui des personnes prudentes & vertueuses ; en un mot emploiant tous les moiens propres à découvrir la vérité. Après quoi, si les Juifs se trouvent coupables, il les punira comme ils méritent ; S'ils sont innocens, il exercera la sévérité des canons contre les auteurs de l'imposture. Cette lettre est du vingt neuviéme d'Août 1338. Ces violences contre les Juifs allerent plus loin dans la Haute-Allemagne. Un particulier qui se faisoit nommer le Roi Armileder, assembla quantité de paisans, & fit tuer tous les Juifs qu'il pouvoit trouver, sous prétexte de zéle pour la Religion : mais ensuite ses troupes se jetterent aussi sur les Chrétiens. L'Empereur Louis prit le chef de cette faction & le fit mourir, & bien-tôt après les autres se dispersérent & disparurent.

Procédures du Pape Clément VI. contre l'Empereur.

Soumission de ce Prince.

Le Pape Clément VI. ne fut point aussi favorable à Louis de Baviere que l'avoit été son prédécesseur Benoît XII. Il reprit les procédures de Jean XXII. & le Jeudi-Saint de l'an 1343. il publia contre ce Prince une longue bulle qu'il conclut ainsi : Nous l'admonestons de renoncer dans trois mois au gouvernement de l'Empire, de ne plus prendre le titre de Roi, d'Empereur, ou de toute autre dignité, & de venir en personne se soumettre à nos ordres. Il envoia cette bulle à tous les Archevêques, leur ordonnant d'en envoier des copies à leurs suffragans, afin qu'elle fût publiée dans toutes les églises. Louis pendant les trois mois de terme que la bulle lui donnoit, fit tous ses efforts pour appaiser le Pape. Il lui envoia plusieurs fois des Agens aussi-bien qu'au Roi de France, à qui il croioit que le Pape ne pouvoit rien refuser. Mais cette négociation n'eut aucun effet, & les trois mois étant expirés, le Pape dans un Consistoire déclara Louis de Baviere contumace. Alors ce Prince écrivit ainsi au Roi de France : Si le Pape fait quelque procédure contre moi, je m'en prendrai à vous. En conséquence Philippe de Valois écrivit au Pape de ne point passer outre, & le Pape accorda un surcis. Louis de Baviere envoia des Ambassadeurs au Pape & au Roi de France, pour savoir ce qui empêchoit sa réconciliation, puisqu'il étoit prêt à faire tout ce que le Pape lui ordonneroit. Le Roi Philippe lui répondit : Le Pape dit que vous ne demandez pas grace assez humblement. Les Ambassadeurs de l'Empereur demanderent un modele de procuration dont le Pape fût content ; & on leur en donna un si dur & si honteux, qu'ils ne croioient pas que Louis dût

s'en servir, quand même il eut été prisonnier. Car il donnoit pouvoir à son oncle Humbert Dauphin de Viennois, & à trois autres personnes, d'avouer qu'il avoit été attaché à toutes les hérésies qui lui étoient attribuées, de renoncer à l'Empire, de ne le reprendre que comme une grace que le Pape lui accordoit, & de se mettre, lui, ses enfans, ses biens, à la disposition du Pape.

L'Empereur scella cette étrange procuration, & jura en présence d'un Notaire envoié par le Pape, qu'il l'observeroit, & ne la révoqueroit point. Plus ce Prince s'abaissoit & s'avilissoit, plus le Pape & les Cardinaux devenoient fiers. Ils étoient surpris de la docilité de l'Empereur, & en concluoient qu'il falloit qu'il fût mal dans ses affaires. Les quatre Ambassadeurs se présenterent devant le Pape en Consistoire public le seiziéme de Janvier 1344. & firent le serment conformément à la procuration; & ils le presserent ensuite de leur donner les articles de la pénitence qu'il imposoit à Louis. Mais au lieu de ces articles le Pape en donna qui regardoient l'état de l'Empire, & non la personne de l'Empereur. Ce Prince en envoia copie aux Electeurs, aux grandes villes, & à tous les Princes d'Allemagne. Il tint une diete sur ce sujet, où l'on jugea tout d'une voix, que ces articles envoiés par le Pape tendoient à la destruction de l'Empire, qu'il falloit prendre des moiens pour s'opposer à de pareilles entreprises. Clément VI. aiant vu les réponses des Princes de l'Empire à ses articles, en fut indigné, & tourna toute sa colere contre Louis, qu'il en regardoit comme le principal auteur. Il prit contre lui des mesures avec les Princes

de la maiſon de Luxembourg, Jean Roi de Boheme, Charles Duc de Moravie ſon fils, & leur oncle Baudouin Archevêque de Treves, & on en vit l'effet deux ans après.

Schiſme à Maience.

L'an 1346. au mois d'Avril Clément VI. dépoſa l'Archevêque de Maience Henri Buſman, parce qu'il étoit attaché à l'Empereur Louis de Baviere, & pourvut de cette grande dignité Gerlac fils du Comte de Naſſau doïen de l'égliſe Métropolitaine, eſpérant que par ſon crédit & ſes richeſſes, il abattroit le parti d'Henri. Celui ci mépriſa la ſentence du Pape & ſe regarda toujours comme Archevêque, ce qui produiſit dans le Diocèſe de Maïence un ſchiſme qui dura huit ans, juſqu'à la mort d'Henri. Il ſe donna même un Coadjuteur, qui étoit un Chanoine ſavant & prudent dont il tira de grands ſecours pour ſe ſoutenir contre Gerlac. Chacun des Contendans exerçoit toute l'autorité ſpirituelle & temporelle dans les lieux dont il étoit le maître. Ils s'excommunioient réciproquement: C'étoit une guerre ouverte, & les pillages & les incendies déſoloient tout le Diocèſe L'égliſe de Maience ne put réparer en un ſiécle les pertes qu'elle fit dans ces huit années. Tel fut le fruit de l'entrepriſe du Pape.

Clément VI. dépoſe l'Empereur Louis de Baviere.

La même année, Clément VI. termina les procédures commencées depuis ſi long-temps contre Louis de Baviere, par une grande bulle qu'il publia le Jeudi-Saint treiziéme d'Avril. Il y défend à qui que ce ſoit de lui obéir, d'obſerver les traités faits avec lui, de le recevoir chez eux, & de demeurer en ſa communion; enfin il le charge de malédictions. Il ordonne enſuite aux Electeurs de procéder à l'élection d'un Roi des Romains: autrement,

que le S. Siége y pourvoira, comme aïant donné le droit & le pouvoir aux Electeurs. Cependant le Roi de Boheme & son fils Charles étoient à Avignon, où ils négocioient avec le Pape la promotion de Charles à l'Empire. Les Cardinaux se trouverent divisés sur cette affaire en deux factions; & l'on s'échauffa tellement de part & d'autre, que les deux chefs, qui étoient bien armés, en seroient venus aux mains devant le Pape & en plein consistoire, si on ne s'étoit pas mis entre deux. Leurs courtisans & leurs domestiques coururent aux armes: mais le Pape vint à bout d'arrêter ces mouvemens & de réconcilier les deux Cardinaux, du moins en apparence.

Charles IV. Empereur. Mort de Louis de Baviere.

Charles de Luxembourg fit le vingt-deuxiéme d'Avril dans la chambre du Pape en présence de douze Cardinaux, une promesse telle que le Pape la désiroit; & le Roi de Boheme approuva & confirma la promesse de son fils. En conséquence le Pape écrivit à trois Electeurs, qu'il jugeoit Charles de Luxembourg digne de l'Empire. Il fut élu l'onziéme de Juillet de la même année 1346. dans une diete où tous les Electeurs furent appellés, mais où il ne s'en trouva que cinq. Il fut nommé Charles IV & le vingt cinquiéme de Novembre il se fit couronner à Bonn, parce qu'on ne voulut pas le recevoir à Aix la-Chapelle. Quelques jours auparavant, le Pape avoit confirmé son élection par une bulle où il dit d'abord, que Dieu a donné au Pape la pleine puissance de l'Empire céleste & terrestre. L'année suivante, mourut l'Empereur Louis de Baviere. Comme il aimoit

fort la chaſſe, il ſortit de Munic le matin onziéme d'Octobre, fort gai de ce qu'il lui étoit né un fils. Pourſuivant un Ours, il fut tout d'un coup frappé d'apoplexie, tomba de cheval, & mourut ſubitement, aiant été trente-trois ans Roi des Romains, & dix-neuf ans Empereur. Quoiqu'il n'eût point été abſous des excommunications prononcées contre lui par les Papes, il ne laiſſa pas d'être enterré dans la paroiſſe de N. Dame de Munic avec grande cérémonie comme Empereur, par les ſoins de ſon fils Louis Marquis de Brandebourg.

Cette mort applanit la plûpart des difficultés qui empêchoient Charles de Luxembourg d'être reconnu Empereur. Mais il en reſtoit une grande, qui regardoit la forme d'abſolution des cenſures encourues par ceux qui avoient toujours été attachés à Louis de Baviere. Le Pape envoia au mois de Décembre 1348. une formule d'abjuration qui parut trop dure; & l'on conſeilla même à l'Empereur, qui ſe trouvoit alors à Baſle, de ne la point montrer & d'en demander une autre au Pape. Mais comme il y avoit tout lieu de craindre que la ville de Baſle ne voulût point faire ſerment à Charles, qu'auparavant on n'eût levé l'interdit, il fallut produire la formule envoiée par le Pape. Le Bourgmeſtre l'aiant vue, dît en préſence de l'Empereur à l'Evéque de Bamberg chargé par le Pape de donner l'abſolution: Sachez que nous ne voulons ni avouer ni croire que le défunt Empereur Louis ait jamais été hérétique. Nous regarderons comme Empereur celui que la plus grande partie des Electeurs nous auront donné, quand il ne demanderoit jamais au Pape ſa

confirmation ; & nous ne donnerons jamais atteinte aux droits de l'Empire : mais si le Pape vous a donné pouvoir de remettre nos péchés, nous le voulons bien. Après cette déclaration le même Bourgmestre, du consentement du peuple, & un autre chevalier firent le serment conforme au modele donné par le Pape, devant un de ses secrétaires ; & ainsi les censures furent levées. Les bourgeois firent ensuite le serment ordinaire à l'Empereur. Le jour de Noël l'Empereur communia à la Messe du point du jour : il lut l'Evangile à haute voix, tenant l'épée nue à la main ; & le lendemain jour de S. Etienne il partit de Basle.

Vers le mois de Juin 1339. Louis de Baviere fils aîné du défunt Empereur, reçut de Charles IV. l'investiture du Marquisat de Brandebourg que son pere lui avoit donné. Pour l'obtenir Louis remit à Charles des Reliques que les Empereurs avoient coutume de laisser à leurs successeurs, & qu'il avoit en sa possession. C'étoient l'épée de Charlemagne, la lance de la Passion, le côté droit de la Croix avec un des cloux, & la nappe que l'on prétendoit avoir servi à la Cêne de notre Seigneur.

Nouveaux flagellans en Allemagne.

Cette même année 1339. le peuple commença à se flageller publiquement, sous prétexte d'appaiser la colere de Dieu, qui s'étoit fait sentir dans la peste qui avoit désolé l'Allemagne, comme tous les autres païs de la Chrétienté. Vers la mi-Juin il en vint de Suabe à Spire deux cens qui avoient un chef & deux autres maîtres, auxquels ils obéissoient en tout. Leur dévotion bizarre étoit appuiée sur une lettre que l'on disoit avoir été appor-

tée par un Ange dans l'église de S. Pierre à Jerusalem. Elle portoit que Jesus-Christ étoit irrité contre les Chrétiens à cause des désordres qui regnoient par-tout; qu'aiant été prié par la sainte Vierge & par les Anges de faire miséricorde, il avoit répondu que chacun devoit pendant trente-quatre jours se bannir de sa patrie & se flageller. Les flagellans furent reçus à Spire avec empressement. Ils avoient beaucoup de torches & des bannieres fort précieuses. Ils se flagelloient deux fois le jour, le matin & le soir, & une fois la nuit. Tous portoient des croix rouges devant & derriere à leur habit qui étoit noir, & à leur bonnet. Ils avoient des fouets pendus à leurs ceintures, & ne demeuroient pas plus d'une nuit en chaque paroisse. Le nombre des flagellans devint bien-tôt prodigieux. Des femmes mêmes embrasserent cette pénitence, & se fustigeoient comme les hommes. Le Pape condamna cette prétendue dévotion comme une superstition dangereuse. L'Université de Paris fit une conclusion contre eux, & le Roi Philippe de Valois défendit que ces fanatiques vinssent en France, sous peine de la vie. Les flagellans disoient, entre autres folies que le sang qu'ils répandoient abondamment, se mêloit avec celui de Jesus-Christ pour la rémission des péchés.

Charles IV. tint en 1356. à Nuremberg une diete générale, dans laquelle fut faite la célébre Constitution appellée la *Bulle d'or* touchant la forme & la cérémonie de l'élection des Empereurs, & le nombre des Electeurs. C'est sur ces reglemens & Constitutions que l'Empire est encore aujourd'hui gouverné.

Subside refusé au Pape en Allemagne.

L'an 1357. le Pape Innocent VI. envoia en Allemagne l'Evêque de Cavaillon, pour lever le dixiéme de tous les revenus ecclésiastiques au profit de la Chambre apostolique. Le Clergé délibéra sur la demande de ce subside extraordinaire, & il fut conclu que l'on ne donneroit rien au Pape, qui jugea à propos de dissimuler ce refus. En mil trois cent cinquante-neuf l'Empereur Charles convoqua à Maience tous les Princes de l'Empire au sujet de cette exaction que vouloit faire le Pape. Le Nonce y parla, & fit tous ses efforts pour la justifier : on chargea Conrad Chancelier du Comte Palatin, de répondre pour le Clergé aux raisons que le Nonce alléguoit. Il fit donc un discours au milieu de l'assemblée, où il dit entre autres choses : Les Romains ont toujours regardé l'Allemagne comme une mine d'or, & ont inventé divers moiens pour l'épuiser. Que donne le Pape à ce Roiaume, sinon des lettres & des paroles ? S'il veut être maître de conférer tous les bénéfices ; du moins qu'il en laisse les revenus à ceux qui les desservent. Nous envoions assez d'argent en Italie pour diverses marchandises, & à Avignon pour nos enfans qui y étudient, & y postulent, ou, pour parler plus juste, y achetent des bénéfices. Personne de vous, Seigneurs, n'ignore que tous les ans on porte d'Allemagne à la Cour du Pape de grandes sommes d'argent pour la confirmation des Prélats, l'impétration des bénéfices, la poursuite des procès & des appellations au S. Siége, pour les dispenses, les absolutions, les indulgences, les privileges & les autres graces. De tout temps les Archevêques confirmoient les élections des Evêques leurs suffra-

gans. C'est le Pape Jean XXII. qui de notre temps les a dépouillés de ce droit par violence. Et voici que le Pape demande encore au Clergé un subside nouveau & inoui, menaçant de censures ceux qui ne le donneront pas, ou qui s'y opposeront. Arrêtez le mal dès sa naissance, & ne laissez pas introduire cette honteuse servitude.

Le lendemain l'Empereur & les Seigneurs appellerent le Nonce, & lui dirent pour toute réponse : Que le Clergé ne pouvoit donner ce que le Pape demandoit, & que l'Empereur étoit indigné de ce que le Pape s'adressoit plutôt aux Allemans qu'aux autres nations de l'Europe, pour leur imposer une pareille charge. Et l'Empereur prenant lui-même la parole, dit au Nonce avec émotion : Seigneur Evêque, d'où vient que le Pape demande au Clergé tant d'argent, & ne songe point à le réformer ? Vous voiez comme ils vivent, quelle est leur hauteur, leur avarice, leur luxe, leurs délices. En parlant ainsi, l'Empereur remarqua dans l'assemblée un Chanoine de Maience, qui portoit sur sa tête un chaperon magnifique orné d'or & de pierreries. L'Empereur le mit sur la sienne, & donna au Chanoine son chaperon, qui n'étoit que d'un simple drap : Que vous en semble, dit-il aux Seigneurs ? N'ai-je pas plus l'air avec ce chaperon d'un chevalier que d'un chanoine ? Et aiant repris le sien, il dit à l'Archevêque de Maience : Nous vous ordonnons de réformer votre Clergé selon les Canons, & de confisquer les revenus des bénéfices des rebelles. Il donna le même ordre aux autres Evêques du Roiaume.

Le Nonce s'embarqua huit jours après pour

Le Pape

tire de l'argent du Clergé d'Allemagne

L'Empereur songe à y mettre la réforme.

Cologne, d'où il se rendit à Avignon. Le Pape outré du peu de succés de sa négociation, & ne voulant pas en avoir le démenti, envoia de nouveaux Nonces dans presque toute l'Allemagne, avec ordre de recueillir la moitié du revenu de tous les bénéfices vacans alors, & qui vaqueroient pendant deux ans, & de les reserver au profit de la Chambre apostolique. L'Empereur Charles voiant que le Pape ne songeoit qu'à tirer de l'argent du Clergé sans se mettre en peine d'arrêter ses désordres, voulut y rémédier lui-même. Il écrivit donc de tous côtés, & menaça de faire mettre en sequestre les revenus ecclésiastiques de ceux qui ne voudroient pas se réformer. Le Pape lui en écrivit ainsi : Nous louons votre zéle ; mais prenez garde que ce que vous faites dans de bonnes vues, ne nuise à la dignité du S. Siége & à la liberté Ecclésiastique. Contentez-vous d'exhorter les Prélats les mieux intentionnés à travailler à la réforme du Clergé, & nous ne manquerons pas de les y exhorter nous-mêmes. Le Pape en effet écrivit sur ce sujet aux principaux Archevêques, releva les abus les plus crians, & leur ordonna de réprimer ceux qui scandalisoient le peuple par leur vie mondaine, leur faste & leur ambition.

L'Empereur Charles IV. en Italie.

En 1361. l'Empereur convoqua une Cour solemnelle à Nuremberg, où l'Imperatrice étoit accouchée d'un fils qui fut nommé Venceslas. Il envoia en offrande à Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle quinze marcs d'or, qui étoient le poids de l'enfant. Quatre ans après, Charles alla à Avignon pour conférer avec le Pape Urbain V. sur différentes affaires ; & à la priere de ce même Pape, il passa en Italie

en 1368. avec une grande armée, pour soumettre les usurpateurs des terres de l'Eglise. Mais avant que d'entrer en Italie, il confirma par une Bulle d'or toutes les donations & les privileges des Empereurs, faisant le dénombrement exact de tous les domaines & droits de l'église de Rome; parce que la longue absence des Papes & des Empereurs y avoit apporté beaucoup de confusion, & avoit donné lieu à plusieurs usurpations.

En 1376. l'Empereur voulut faire élire Roi des Romains, Venceslas son fils aîné alors âgé de quinze ans. Il en écrivit au Pape, reconnoissant qu'il ne le pouvoit faire sans sa permission. Le Pape l'accorda, & les Electeurs s'assemblerent à Francfort, où ils élurent le jeune Venceslas. Ils étoient gagnés par argent. L'Empereur Charles leur avoit promis à chacun cent mille florins d'or; & n'aiant pu les paier comptant, il leur engagea les revenus de l'Empire, qui en fut tellement affoibli qu'il ne s'en releva jamais. Deux ans après il vint à Paris avec Venceslas. L'affection qu'il avoit pour le Roi Charles V. son parent, & l'inclination naturelle pour une ville où il avoit reçu son éducation, fut plus que toute autre chose le motif de son voiage. Il mourut à Prague la même année âgé de soixante & trois ans, après en avoir regné près de trente-deux. Il laissa deux fils, Venceslas qui lui succéda immédiatement à l'Empire; & Sigismond, qui fut d'abord Roi de Hongrie & ensuite Empereur.

Mort de Charles IV. Election de Venceslas.

Venceslas se rendit odieux & insupportable par sa mauvaise conduite. Il négligeoit entierement les affaires, & étoit sujet à des vices qui le rendoient indigne de la place qu'il oc-

Déposition de Venceslas.

cupoit. Les Princes de l'Empire l'aiant averti plusieurs fois des désordres qui regnoient dans toute l'Allemagne par sa faute, se déterminerent enfin l'an 1400. à le déposer. Les Electeurs s'assemblerent au château de Lonstein sur le Rhin dans l'Archevêché de Treves, & déclarerent Venceslas privé de l'Empire, comme étant absolument incapable de le gouverner : il regna encore en Boheme, jusqu'à sa mort qui n'arriva qu'en 1419. Les Electeurs après la déposition de Venceslas, choisirent pour Empereur Frideric Duc de Brunsvic & de Lunebourg, qui fut tué par le Comte de Waldec, lorsqu'il venoit à Francfort recevoir la Couronne Imperiale. On lui substitua Robert ou Rupert Comte Palatin du Rhin, surnommé le Bref & le Débonnaire.

II.

Eglise de Hongrie.

Le Pape veut y nommer un Roi.

Ses prétentions injustes.

Au commencement du quatorziéme siécle le Pape Boniface VIII. fit tous ses efforts pour établir Roi de Hongrie le jeune Charobert, c'est-a-dire, Charles-Robert petit-fils de Charles le Boiteux Roi de Naples. En 1301. il avoit envoié un Légat en Hongrie, Nicolas de Trevise Cardinal Evêque d'Ostie de l'Ordre des Freres Prêcheurs, étendant sa légation aux païs voisins, la Pologne, la Dalmatie, la Croatie, la Servie. Le sujet de la légation étoit de pacifier la Hongrie, divisée entre le parti de Charles & celui d'André le Venitien. Pour donner plus d'autorité au légat, le Pape lui permit de porter, mais en Hongrie seulement, les marques qui distinguoient les Légats *à latere* qui passoient la mer, & par lesquelles ils représentoient la personne du Pape. Le Roi André le Venitien mourut peu de temps

temps après, & les Seigneurs Hongrois qui étoient de ſon parti, envoierent au mois de Juillet prier Venceſlas Roi de Boheme de prendre poſſeſſion du Roiaume de Hongrie: de peur, diſoient-ils, que nous ne perdions notre liberté en recevant un Roi de la main de l'Egliſe. Venceſlas qui étoit fort avancé en âge, ne voulut point quitter ſon Roiaume, & déclara qu'il cédoit ſon droit ſur la Hongrie à ſon fils, nommé Venceſlas comme lui. Ce Prince deſcendoit par ſa mere de Bela IV. Roi de Hongrie. Les Hongrois emmenerent donc le jeune Venceſlas, qu'ils nommerent Ladiſlas, & le couronnerent à Albe Roiale.

Boniface VIII. aiant appris ce couronnement, le trouva fort mauvais, & en écrivit en ces termes à l'Evêque d'Oſtie ſon Légat. Le Pontife Romain établi de Dieu ſur les Rois & ſur les Roiaumes, juge tranquillement de deſſus ſon trône & diſſipe tous les maux par ſon ſeul regard. S. Etienne premier Roi Chrétien de Hongrie donna ce Roiaume à l'égliſe Romaine, & ne voulut pas en prendre la Couronne de ſon autorité, mais la recevoir du vicaire de Jeſus-Chriſt, ſachant que perſonne ne doit s'attribuer l'honneur, s'il n'eſt appellé de Dieu. Le Pape conclut en ordonnant au Légat de citer l'Archevêque de Colocza, qui avoit couronné Venceſlas pendant la vacance du Siége de Strigonie, à comparoître dans quatre mois en Cour de Rome, ſous peine d'être privé de ſon Archevêché. Mais l'Archevêque mourut peu après le couronnement de Venceſlas. Le Pape abuſe dans cette lettre de deux paſſages de l'Ecriture, s'attribuant ce qui eſt dit dans les Proverbes de l'autorité Roiale, & appliquant

aux Rois ce que S. Paul dit de la vocation au Sacerdoce. En même-temps le Pape écrivit à Venceflas Roi de Boheme une lettre qui finit ainsi : Si vous ou votre fils avez quelque droit sur la Hongrie ou sur d'autres Provinces, & que vous le poursuiviez devant nous, nous sommes disposés à vous les conserver en leur entier.

Le Légat assembla tous les Prélats du Roiaume de Hongrie, & fit tous ses efforts pour y rétablir la paix ; mais voiant qu'il n'avançoit rien, il revint à Vienne en Autriche, d'où il informa le Pape de sa négociation. Venceslas Roi de Boheme fit réponse au Pape. Il soutenoit dans sa lettre que son fils avoit été élu légitimement Roi de Hongrie & prioit le Pape de lui être favorable. Boniface lui repliqua : Le trône apostolique est établi de Dieu sur les Rois & les Roiaumes, pour rendre à chacun ce qui lui appartient. Nous nous proposons de vous faire citer devant nous, avec la Reine de Sicile, & Charles son petit-fils, pour rendre justice à tous le monde. Il fit en même-temps de grands reproches au Roi de Boheme, de ce qu'il avoit ôsé prendre aussi le titre de Roi de Pologne, traitant cette entreprise de crime d'Etat, & supposant comme une chose notoire que la Pologne appartenoit au S. Siége. Marie Reine de Naples & son petit-fils Charobert, ne manquerent pas de comparoître devant le Pape par leurs procureurs. Mais Venceslas Roi de Boheme & son fils ne comparurent point, & firent dire à Boniface par leurs envoiés, qu'ils ne prétendoient point plaider pour le Roiaume de Hongrie. Le Pape adjugea sur le champ ce Roiaume à Charobert par une sentence du trentiéme de

Mai 1303. Mais elle ne fut pas exécutée, & la guerre civile continua comme auparavant dans le Roiaume de Hongrie. C'est à quoi aboutissoient toujours les entreprises des Papes sur l'autorité temporelle. Le Légat voiant qu'il n'y faisoit rien, revint en Cour de Rome, laissant la ville de Bude interdite. Les religieux & les curés garderent l'interdit, mais quelques prêtres continuerent de faire l'Office Divin & d'administrer publiquement les Sacremens. Ils allerent bien plus loin: ils eurent la témérité de déclarer excommuniés, le Pape, tous les Evêques de Hongrie & les religieux.

Après la mort du Pape Boniface VIII. & de Venceslas Roi de Boheme, quelques Hongrois appellerent Otton Duc de Baviere, & le firent couronner Roi en 1305. à Albe Roiale. Le Pape Clément V. donna une bulle au mois d'Août 1307. par laquelle il ordonne aux Hongrois sous peine des censures les plus rigoureuses, d'abandonner toutes leurs entreprises en faveur d'Otton au préjudice de Charobert, & défend à Otton sous les mêmes peines de se dire Roi de Hongrie. Il envoia ensuite en Hongrie un Légat nommé Gentil, qui indiqua en 1308. une assemblée générale de tous les Prélats & les Seigneurs du Roiaume. Elle se tint dans une grande plaine près de Bude où étoit un couvent de Freres Prêcheurs. Le jeune Roi Charobert s'y trouva avec le Légat, qui dans son discours prit pour texte la parabole de l'ivraie. Il dit que la bonne semence étoient les Rois catholiques que Dieu avoit donnés à la Hongrie, particulierement S. Etienne, qui avoit reçu sa Couronne du Pape. Ces dernieres paroles firent beaucoup

Charobert Roi de Hongrie.

murmurer les Seigneurs & les autres nobles; qui déclarerent qu'ils ne souffriroient jamais que l'église de Rome leur donnât un Roi. Mais nous voulons bien, ajouterent-ils, qu'elle confirme celui que nous aurons nommé unanimement. Ensuite le Légat du consentement de tous les Prélats & les Seigneurs, & à leur priere, déclara véritable Roi de Hongrie Charobert, & tous les assistans le reconnurent, lui prêterent serment, & chanterent le *Te Deum*. Le Légat pour affermir l'autorité du nouveau Roi tint plusieurs conciles, dont les reglemens sont une preuve du triste état de l'Eglise dans ce Roiaume.

Plaintes du Roi contre le Clergé.

L'an 1328. Charobert se plaignit au Pape Jean XXII. de la rigueur avec laquelle ceux du Clergé qui avoient droit de dîmes, les exigeoient des Cumains, des Volaques, des Sclaves & des autres infideles, qui se convertissoient au Christianisme. Les nouveaux Chrétiens, qui n'étoient point accoutumés à cette imposition, disoient qu'on les avoit invités à embrasser la foi, afin qu'ils donnassent leurs biens au clergé; & le Roi représentoit au Pape, combien de tels discours étoient capables de détourner ceux qui voudroient se convertir. Le Pape écrivit aux Prélats de Hongrie d'user avec les nouveaux convertis de beaucoup de douceur & d'honnêteté en exigeant les dîmes, jusqu'à ce qu'ils fussent pleinement affermis dans la foi.

Plaintes du Clergé contre le Roi.

Dix ans après, les Evêques de Hongrie accuserent à leur tour le Roi Charobert auprès du Pape Benoît XII. Le Roi, disent ils, confere les Evêchés long-temps avant la mort des Prélats; ensorte que depuis vingt-trois ans on n'en a élu aucun que par ordre du Roi;

& ainsi tout est plein d'intrus, & de sujets incapables & simoniaques. On fait aller à la guerre des Prélats séculiers & réguliers : au commencement de chaque année on oblige les Archevêques à donner pour étrennes deux cens marcs d'argent, & les Evêques cinquante. On a cassé les assemblées des Etats, où l'on regloit les affaires du Roiaume. Toutes les bonnes coutumes sont abolies, aussi-bien que les libertés accordées par les saints Rois Etienne & Ladislas. Il est fort à craindre que la Religion Chrétienne ne s'éteigne dans ce Roiaume. Quoique selon l'ancien usage le Roi doive se gouverner par les conseils des Evêques, il ne les écoute pas, lors même qu'ils lui parlent pour les veuves & les orphelins. Les Prélats concluent en priant le Pape de remédier à tous ces désordres; ce qui suppose qu'ils le croioient en droit de prendre connoissance de la conduite des Rois, même pour le temporel, & de les corriger, comme l'avoit prétendu Boniface VIII. Benoît XII. écrivit au Roi Charobert, & se contenta de lui faire une exhortation.

Dévotions du Roi. Sa mort. Regne de Louis & de Sigismond.

Ce Prince avoit fait étant encore fort jeune & lorsque le Roiaume lui étoit disputé, plusieurs vœux qui lui devinrent dans la suite extrémement à charge. Il avoit promis de dire certains jours un si grand nombre de *Pater*, *d'Ave*, *& de Salve Regina*, qu'il s'en trouvoit accablé. Il pria le Pape Benoît XII. de commuer ces vœux, ce que le Pape lui accorda, restraignant ces prieres à quinze par jour. La bulle qui est du mois de Janvier 1339. montre quelles étoient les dévotions de ce temps-là. Charobert mourut en 1342. & laissa trois fils, Louis, André & Etienne. Louis

âgé de dix-sept ans succeda au Roiaume de Hongrie. André fut Roi de Naples ; & Etienne Duc d'Esclavonie. André en 1343. succéda dans le Roiaume de Naples à Robert, & en 1345. il fut étranglé à l'âge de dix-neuf ans par quelques-uns de ses domestiques. Louis fils aîné de Charobert mérita par ses exploits le titre de grand. Il unit la Couronne de Pologne à celle de Hongrie, & mourut en 1382. Il laissa deux filles Marie & Edvige, d'Elizabeth sa seconde femme. Marie en qualité d'aînée succéda au Roiaume de Hongrie ; mais comme elle n'étoit point en âge de gouverner ni même d'être mariée, la Reine Elizabeth sa mere prit la conduite du Roiaume, & s'en acquitta si mal qu'elle indisposa la plûpart des Seigneurs. Ils envoierent à Naples offrir le Roiaume à Charles de la Paix de la même famille d'Anjou-Sicile. Il vint en Hongrie & fut couronné solemnellement : mais quelque temps après, Elizabeth le fit tuer en trahison, comme il s'entretenoit avec elle des affaires du Roiaume. Elle écrivit aussi-tôt à Sigismond de Luxembourg fiancé avec Marie sa fille, & lui manda de venir incessamment prendre possession du Roiaume de Hongrie. Il étoit frere de l'Empereur Vencessas, & fils de Charles IV. Cependant le Prince de Crotie se rendit maître en Hongrie, & pour venger la mort du Roi Charles, fit mourir ceux qui y avoient eu part, même la Reine Elizabeth, & tint Marie en prison. Sigismond vint en Hongrie avec une armée, & les Hongrois s'étant déclarés pour lui, Marie fut mise en liberté, & vint aussi-tôt trouver Sigismond dans une assemblée générale de la nation qui se tint au mois de Juin 1386. Marie-

déclara qu'elle cédoit à Sigiſmond ſon époux tout le droit qu'elle avoit au Roiaume, & il fut couronné ſolemnellement Roi de Hongrie dans l'égliſe de S. Etienne par l'Archevêque de Strigonie. Il étoit âgé de vingt ans & en regna cinquante. Nous parlerons de lui dans l'hiſtoire du quinziéme ſiécle.

III.

Il n'y avoit point de Roi en Pologne depuis deux cens quarante ans, c'eſt à dire, depuis que Boleſlas le cruel ſon quatriéme Roi, s'étoit rendu ſi odieux en faiſant mourir S. Staniſlas Evêque de Cracovie. Le Pape Grégoire VII. le déclara déchu de la dignité Roiale & ſes ſujets diſpenſés de lui obéir. Les grands ſe revolterent contre lui, & il mourut en Carinthie abandonné de tout le monde. La Pologne fut gouvernée par des Ducs comme avant Boleſlas ſon premier Roi, & ſe trouva conſidérablement affoiblie par ce partage de l'autorité ſouveraine. En 1316. Ladiſlas Loctec Duc de Cracovie fit demander en ſa faveur au Pape Jean XXII. le rétabliſſement de l'autorité Roiale, alléguant pour raiſons que la plûpart des Duchés de Pologne étoient réunis en ſa perſonne, & qu'il ſeroit plus en état de réſiſter aux Puiſſances voiſines qui faiſoient des incurſions dans la Pologne, particulierement aux Chevaliers de Pruſſe, qui avoient depuis peu uſurpé la Pomeranie. Ces Chevaliers envoierent auſſi à Avignon pour ſoutenir leur cauſe devant le Pape; & d'ailleurs ils engagerent le Roi de Boheme à faire valoir ſes pretentions ſur la Pologne. La conteſtation entre le Roi de Boheme & le Duc de Cracovie dura long-temps en Cour de

Egliſe de Pologne. L'autorité Roialle rétablie.

Rome; & enfin le Pape ne prononça qu'un interlocutoire par une bulle du mois d'Août 1319. remettant la décision à un autre temps.

Cependant les Seigneurs & la Noblesse de Pologne résolurent unanimement de couronner Ladislas Loctec, sans attendre du Pape un consentement plus marqué. Le couronnement se fit au mois de Janvier 1320. non à Gnesne comme autrefois, mais à Cracovie, comme étant une ville beaucoup plus considérable. Depuis ce temps-là on a continué d'y couronner les Rois, & l'on garde dans le château les ornemens roiaux, qui étoient auparavant à Gnesne: la couronne, la pomme, le sceptre & le reste. Le Pape approuva tacitement le couronnement de Ladislas, en lui donnant le titre de Roi dans une lettre qu'il lui écrivit peu de temps après.

Plaintes contre les Chevaliers Teutoniques.

L'an 1323. le Pape Jean XXII. écrivit aux Chevaliers Teutoniques de Livonie & de Prusse une lettre où il disoit: Gedemin Roi des Lithuaniens nous a mandé qu'il désire embrasser la Religion Chrétienne, nous priant de lui envoier des personnes capables de l'instruire. Nous avons reçu sa priere avec joie, espérant que sa conversion pourra attirer celle d'une infinité de paiens de ces quartiers-là; & nous avons résolu d'y envoier un Evêque & un docteur bien instruit des saintes Ecritures. Ce même Prince a fait avec vous l'année derniere un traité de paix, dont on nous a envoié une copie. Nous avons confirmé ce traité, & nous vous prions & vous enjoignons de l'observer fidélement. La lettre du Roi, ou plûtôt du Duc de Lithuanie au Pape Jean, contenoit de grandes plaintes contre les Chevaliers Teutoniques. Il disoit que son prédé-

cesseur, qui vivoit au milieu du treiziéme siécle, avoit embrassé la foi Chrétienne avec la plûpart de ses sujets ; mais que les insultes & les violences des Chevaliers les avoit fait retourner à l'idolatrie. Rien n'est plus triste que la peinture que ce Prince faisoit de la conduite des Chevaliers & des maux qu'ils causoient à la Religion Chrétienne. Le Pape n'y opposa d'autre remede, qu'une lettre où il les exhortoit à se corriger.

Ravages causés par le Roi des Lithuaniens.

Les Légats que le Pape envoia en Lithuanie furent l'Évêque d'Alet & l'Abbé de S. Cafre au Diocèse du Pui. Ils firent la paix entre les Rois des Lithuaniens & des Russes avec leurs sujets d'une part, & avec les Chrétiens de l'autre ; & ordonnerent de la part du Pape de l'observer fidélement sous peine d'excommunication, dont on ne pourroit être absous que par le Pape. Ensuite les Légats envoierent à Gedemin Roi des Lithuaniens pour savoir s'il étoit vrai qu'il voulût renoncer à l'idolatrie avec son peuple, & recevoir le baptême. Mais ce Prince, sans avoir égard à la paix qui venoit d'être conclue, fit entrer une puissante armée dans la Province de Moravie, qui pilla & ravagea la ville de Pultave qui appartenoit à un Évêque, cent trente villages, trente paroisses, & plusieurs chapelles. Les troupes profanerent les ornemens & les vases sacrés, tuerent ou emmenerent en captivité des prêtres, des religieux, & un grand nombre de Chrétiens. En même temps Gedemin envoia une autre armée en Livonie, qui porta par-tout la désolation. Il fit dire aux Légats, que ni lui ni ses sujets n'avoient jamais eu envie de recevoir le baptême, & qu'il ne vouloit d'autre religion que celle dans laquel-

le étoient morts ses ancêtres. Ces Légats porterent cette réponse au Pape. On peut juger par cet exemple, de la solidité des espérances que divers Missionnaires donnoient au Pape touchant la conversion de quelques Princes Tartares, ou d'autres Princes trop éloignés pour que l'on fût exactement informé de leurs vraies dispositions.

Règne de Casimir III.

Casimir III. regnoit en Pologne vers le milieu du quatorziéme siécle. Aiant remporté des victoires & fait des conquêtes sur ses voisins, il s'abandonna à la débauche; & méprisant sans aucun sujet la Reine Adelaide sa femme, il eut une multitude de concubines. Les Evêques & les Seigneurs lui donnerent plusieurs fois des avis salutaires; & les Prélats voiant leurs remontrances inutiles, s'adresserent au Pape Clément VII. & en obtinrent une Sentence, portant que le Roi seroit admonesté de changer de conduite, & de se contenter de sa femme légitime Le Roi irrité de cette procédure, chargea de tributs & de corvées, quelques villages qui appartenoient à l'Evêque de Cracovie. Ce Prélat indigné frappa de censures le Palatin ministre de ces violences, & ensuite le Roi lui même. Il envoia pour les lui signifier un prêtre de son église, qui se présenta hardiment devant le Roi, & exécuta sa commission. Le Roi entra dans une grande colere, mais il se contenta de charger ce prêtre d'injures sans lui toucher. Ensuite échauffé par ses courtisans, il le fit arrêter le treiziéme Décembre 1349. & la nuit suivante on le jetta dans la Vistule où il se noia. On regarda comme une punition de ce crime, les malheurs dont Dieu affligea depuis la Pologne, où les Lithuaniens firent de grands ravages.

Le Roi Caſimir en fut touché, & en 1352. il envoia à Avignon, pour reconnoître le crime qu'il avoit commis, & déclarer qu'il étoit prêt à en ſubir la pénitence. Le Pape Clément VII. le croiant ſans doute véritablement converti, lui accorda l'abſolution, à condition qu'il feroit bâtir cinq égliſes; & il lui permit en même-temps de lever le dixiéme ſur le clergé de Pologne pendant quatre ans, afin de le mettre en état de s'oppoſer aux inſultes des Lithuaniens.

Converſion des Lithuaniens.

Caſimir mourut l'an 1370. & Louis Roi de Hongrie lui ſuccéda comme fils de ſa ſœur Elizabeth, fille de Ladiſlas Loctec, & conſerva toujours le Roiaume de Hongrie. Sachant qu'il y avoit un grand nombre de Catholiques dans les Provinces de Ruſſie que Caſimir avoit conquiſes, il envoia en 1375. une ambaſſade ſolemnelle à Avignon demander au Pape Grégoire XI. l'érection d'une Métropole à Halits, & celle des Evêchés de Ulodomir, de Chelon & de Premiſlie; ce que le Pape lui accorda. Il y avoit à Halits une égliſe du rit grec, qui y eſt encore. Hedvige troiſiéme fille de Louis, regna après lui en Pologne, & y joignit le Duché de Lithuanie par ſon mariage avec Jagellon qui en étoit Souverain. L'alliance aiant été concertée du conſentement des Polonois, le Prince arriva à Cracovie au commencement de l'an 1385. Toute la nation des Lithuaniens étoit demeurée juſqu'alors dans le paganiſme, & Jagellon lui-même n'avoit encore pu ſe réſoudre à le quitter, quoiqu'il y eût été ſouvent exhorté par les Princes ſes voiſins. Mais ce mariage ſi avantageux le détermina; & aprés s'être fait inſtruire, il fut baptiſé dans l'égliſe de

Cracovie par l'Archevêque de Gnesne & l'Evêque de Cracovie, & il prit le nom de Ladislas à son baptême. Trois de ses freres & quelques Seigneurs furent baptisés avec lui. Ses autres freres qui avoient déja reçu le baptême selon le rit grec, ne voulurent pas qu'on y suppléât les cérémonies du rit latin.

Regne de Jagellon. Son zéle pour la Religion Chrétienne.

Jagellon fut marié le même jour par l'Archevêque dans la même église avec la Reine Hedvige, & unit pour toujours à la Pologne les terres de Lithuanie, de Samogitie & de Russie dont il étoit Seigneur. Quelques jours après, le nouveau Roi se fit sacrer & couronner avec beaucoup de solemnité. Au commencement de l'année suivante 1387. Ladislas Jagellon alla en Lithuanie avec la Reine son épouse, grand nombre de Seigneurs Polonois & de Prélats, entre autres de l'Archevêque de Gnesne, dans le dessein d'établir la Religion Chrétienne dans cette Province. Les Lithuaniens adoroient un feu qu'ils croioient perpétuel, & qui l'étoit en effet, par le soin qu'avoient leurs prêtres d'y mettre du bois jour & nuit. Ils adoroient aussi des forêts qu'ils croioient sacrées, & des serpens dans lesquels ils s'imaginoient que les dieux étoient cachés. Jagellon étant arrivé dans le païs, convoqua une assemblée générale à Vilna pour le jour des Cendres. Le Roi & les Seigneurs qui l'accompagnoient, s'efforcerent de persuader aux Lithuaniens de reconnoître le vrai Dieu & d'embrasser le Christianisme : mais les Barbares soutenoient que c'étoit une impiété d'abandonner leurs dieux, & d'abolir les coutumes de leurs ancêtres.

Alors le Roi fit eteindre le feu prétendu perpétuel que l'on entretenoit à Vilna, ren-

verſer le temple, briſer l'autel où ils immoloient leurs victimes, couper les bois qu'ils regardoient comme ſacrés, & tuer les ſerpens que l'on gardoit en chaque maiſon comme des dieux domeſtiques. Les Barbares voiant ainſi détruire leur religion ſe contentoient de pleurer & de ſe lamenter, n'oſant s'oppoſer aux ordres du Roi. Enfin voiant qu'il ne leur en arrivoit aucun mal, ils comprirent qu'on s'étoit moqué d'eux, & conſentirent de recevoir la Religion Chrétienne. Les Prêtres Polonois les inſtruiſirent pendant quelques jours des principaux articles de la foi, & leur apprirent l'Oraiſon dominicale & le Symbole. Mais celui qui travailla le plus efficacement à leur converſion, fut le Roi lui-même, qui ſavoit leur langue, & les perſuadoit plus facilement. Les plus nobles furent baptiſés l'un après l'autre : mais pour le peuple, comme il y en avoit une prodigieuſe multitude, le Roi les fit ſéparer en diverſes troupes de l'un & de l'autre ſexe. On jettoit ſur eux de l'eau benite par aſperſion autant qu'il étoit néceſſaire ; & à chaque troupe, on donnoit un ſeul nom Chrétien, comme Pierre, Jean, Catherine, au lieu de leurs noms barbares. De pareilles converſions ne devoient pas être fort ſolides. Quand on rapproche ce baptême général & les préparations qui l'avoient précédé, de ce qui ſe pratiquoit dans l'antiquité, pour inſtruire les Catéchumenes, les diſpoſer au Baptême & s'aſſurer de leur converſion, on ne peut s'empêcher d'en admirer le contraſte. Mais n'oublions pas que nous ſommes au quatorziéme ſiécle.

Ce baptéme des Lithuaniens eſt le premier exemple que l'on trouve du baptême donné

par aspersion à une grande multitude. L'on a grande raison de douter qu'il soit valide, puisqu'il est au moins très à craindre que dans la foule il n'y en ait plusieurs qui ne reçoivent point d'eau. Il est vrai que S. Thomas dit que l'on peut baptiser par aspersion à cause de la multitude, & cite l'exemple des trois mille que S. Pierre convertit le jour de la Pentecôte. Mais l'Ecriture ne dit pas qu'ils furent tous baptisés le même jour. On doit plutôt croire suivant l'esprit de l'antiquité, qu'ils furent baptisés à loisir, après avoir été examinés avec soin.

Le Roi Jagellon distribua à tous les nouveaux baptisés des habits d'étoffe de laine qu'il avoit fait venir de Pologne. Ce présent leur fut très-agréable, parce qu'ils n'avoient été vêtus jusqu'alors que de toile ou de peaux de bêtes. Le bruit s'étant donc répandu que le Roi faisoit ces libéralités, ils accouroient par troupes, demandant le baptême pour avoir des habits de laine. Telle étoit la grossiereté de ce peuple, & la facilité avec laquelle on donnoit le baptême, & on l'exposoit à être profané. Le Pape Urbain VI. aiant appris la conversion des Lithuaniens, écrivit au Roi pour l'en féliciter, se plaignant néanmoins de n'avoir point été consulté sur ce sujet. Pour affermir la Religion dans le païs, le Roi fonda à Vilna une égliseCathédrale & sept paroisses. Il leur assigna des revenus suffisans, & la Reine leur fournit des calices, des croix, des livres, & des ornemens. Le Roi passa en Lithuanie toute l'année 1387. pour y étendre la Religion Chrétienne ; & néanmoins il resta encore un grand nombre de paiens dans la partie septentrionale, qui étoit couverte de

vastes forêts. Ladislas défendit aux Catholiques de contracter mariage avec les Russes, à moins que l'homme ou la femme ne renonçât au schisme des Grecs. Par une autre loi il déclara les biens ecclésiastiques exempts de toute imposition.

IV.

Alfonse de Castille dont nous avons parlé dans l'histoire du treiziéme siécle, eut pour successeur son fils Sanche surnommé le Brave qui regna onze ans, & laissa la Couronne de Castille à Ferdinand IV. son fils aîné sous la tutelle de la Reine Marie. La validité du mariage de Sanche avec Marie avoit été contestée à cause de la parenté au troisiéme dégré, mais le Pape Boniface VIII. le confirma après la mort de Sanche, & les enfans qui en étoient nés furent déclarés légitimes par une bulle de 1301. Tout sembloit conspirer à faire perdre la Couronne à Ferdinand IV. & tous les Princes voisins s'efforcerent de la lui ôter : mais la Reine Marie vint à bout par sa rare sagesse de la lui conserver. Eglise d'Espagne.

Ferdinand joignit ses forces à celles de Jacques II. d'Arragon pour attaquer le Roiaume de Grenade dont les Mores ou Mahometans étoient maîtres. Ces deux Rois envoierent pour cela des Ambassadeurs au Pape Clément V. qui au mois d'Avril 1309. chargea l'Evêque de Valence en Espagne de faire prêcher la Croisade en Arragon, avec l'indulgence de la Terre-Sainte. Il accorda en même-temps au Roi Jacques la levée du dixiéme pendant trois ans sur tous les revenus ecclésiastiques de ses Etats, excepté ceux des Ordres militaires; & permit à tous les Ecclésiastiques qui Croisade.

porteroient les armes pour cette entreprise; de vendre ou aliener pour deux ans les revenus de leurs bénéfices. Plusieurs Prélats allerent à cette guerre, entre autres les Archevêques de Tarragone, de Tolede & de Seville. Mais le fruit de cette campagne ne répondit pas à la grandeur de l'entreprise.

Ordre de Christ en Portugal.

L'an 1318. le Pape Jean XXII. envoia des reliques à Denys Roi de Portugal, qui par reconnoissance lui fit présent de quatre mille piéces d'or. L'année suivante ce Roi fit solliciter l'érection d'un nouvel Ordre militaire, & le Pape le lui accorda. Il l'institua sous le nom de la milice de Jesus-Christ, pour la défense de la Religion Chrétienne contre les Mahometans du païs. Le Pape donna à ces Chevaliers tous les biens qui avoient appartenu aux Templiers dans les Roiaumes de Portugal & d'Algarve. Cet ordre de Christ devoit suivre la regle de Citeaux selon les Constitutions de Calatrave. Le Roi Denys mourut l'an 1325. après un regne de quarante-cinq ans. Il étoit estimable par son équité, sa valeur, & sa libéralité, mais il fut déréglé dans ses mœurs. Sainte Elizabeth sa femme, dont nous parlerons ailleurs, obtint de Dieu la conversion de ce Prince, qui quelque temps avant sa mort tâcha de réparer le scandale qu'il avoit donné à ses sujets par son incontinence.

Division entre quelques Prélats.

En 1320. D. Juan Infant d'Arragon fils de Jacques II. fut sacré Archevêque de Tolede en présence des Archevêques de Tarragone & de Sarragoce. Il prétendit avoir droit, comme Primat d'Espagne, de faire porter sa croix devant lui dans leurs Provinces, ce qui fut le sujet d'un grand différend entre lui & ces deux Prélats. L'Infant D. Juan malgré

leur opposition fit porter sa croix dans Sarragoce, où se tenoient les Etats du Roiaume. L'Archevêque de Sarragoce l'excommunia, mit la ville en interdit, & fit fermer toutes les églises. Le Roi d'Arragon fort irrité de voir son fils ainsi traité en sa présence, en porta ses plaintes au Pape Jean XXII. qui répondit: Les deux Archevêques n'ont pas voulu insulter votre fils, mais seulement conserver les droits de leurs églises. C'est pourquoi n'étant pas assez instruit des droits des parties, nous donnons l'absolution *ad Cautelam* à l'Archevéque de Tolede, & nous évoquons à notre audience le fond de la question, défendant cependant à l'Archevêque de Tolede de faire porter sa croix dans ces Provinces, & aux autres de publier aucune Sentence contre lui. L'Archevêque Jean étant allé ensuite à Tolede, y célébra un Concile où l'on fit huit canons. On y défend aux clercs de porter des cheveux qui passent les oreilles, aux Prélats de laisser entrer chez eux des femmes déréglées, aux prêtres de rien exiger pour les Messes qu'ils diront.

Projet de Croisade sans effet.

Ferdinand IV. Roi de Castille mourut en 1312. à l'âge de vingt-cinq ans, & eut pour successeur son fils Alfonse XI. dont la minorité fut aussi orageuse que l'avoit été celle de son pere, par les cabales, les divisions & les guerres que se firent ceux qui prétendoient à la Régence. L'an 1330. il présenta avec Alfonse IV. Roi d'Arragon, une requête au Pape Jean XXII. disant qu'ils se proposoient de faire la guerre aux infideles, & qu'ils avoient pris ensemble des mesures pour y réussir. Mais les revenus de leurs Roiaumes n'étant pas suffisans pour soutenir les frais de cette

guerre, ils supplioient le Pape de leur accorder le dixiéme de tous les revenus ecclésiastiques de leurs Roiaumes pendant dix ans; paiable néanmoins d'avance dans cinq ans : De plus les revenus de la premiere année des bénéfices qui vaqueroient pendant ces cinq ans, & le tiers des quatre autres. Enfin ils ajoutoient: Les naturels du pais qui en possédoient autrefois les prélatures & les bénéfices, pleins de zéle pour la foi & animés par l'exemple de leurs ancêtres, alloient en personne à cette guerre, y entretenoient des troupes, & rendoient aux Rois de grands services. Maintenant on donne ces bénéfices à des étrangers, qui ne songent qu'à amasser l'argent qu'ils en tirent, & qu'ils envoient ensuite en d'autres païs. C'est pourquoi nous vous prions de congédier ces étrangers, & de donner les bénéfices qu'ils possédent à des Espagnols. Le Pape rejetta la requête des deux Rois, disant que leurs demandes étoient extraordinaires & sans exemple, & que de pareils subsides seroient insupportables aux églises & au clergé de leur Roiaume. Mais il permit peu de temps après qu'on prêchât la Croisade dans les Roiaumes d'Arragon & de Valence, en Catalogne, en Sardaigne & en Corse, & accorda au Roi d'Arragon le dixiéme pour deux ans, pourvû que le Roi observât certaines conditions exprimées au long dans la bulle.

Lettre du Pape au Roi d'Arragon.

Pierre IV. Roi d'Arragon surnommé le Cérémonieux, succéda à son pere Alfonse en 1336. Trois ans après il alla à Avignon faire hommage au Pape Benoît XI. pour les Roiaumes de Corse & de Sardaigne. Le Pape lui donna des avis pour sa conduite personnelle & celle de son Roiaume, & particulierement

sur la trop grande liberté qu'on laissoit aux Juif & aux Mahometans. Pour l'en faire ressouvenir, il lui écrivit l'année suivante une lettre, où il se plaint de la négligence avec laquelle on toleroit les insultes de ces infidéles Lorsque l'on portoit les Sacremens aux malades, ils faisoient des éclats de rire, & se moquoient publiquement des mysteres des Chrétiens. Nous ne voions pas que l'on s'appliquât alors en Espagne à l'instruction & à la conversion des Musulmans soumis à la domination des Chrétiens; & néanmoins on préparoit en ce même temps la Croisade contre ceux d'Asie & d'Afrique, & l'on envoioit fort loin des Missionnaires prêcher la foi aux Tartares & aux Indiens.

L'année suivante 1340. le Pape fit publier la Croisade en Espagne contre les Mahometans d'Afrique, qui étoient depuis peu entrés en Espagne à cette occasion. Mahomet Roi de Grenade se sentant pressé par les armes des Chrétiens & trop foible pour leur résister, passa en Afrique, & alla implorer le secours d'Albohacem Roi de Maroc. Ce Prince envoia quelques troupes en Espagne sous la conduite de son fils Aboumelie, qui passa le détroit de Gibraltar vers la fin de l'an 1332. Après avoir remporté pendant sept ans quelques avantages sur les Chrétiens, il fut tué en une déroute l'an 1338. Son pere Albohacem plus animé par cette perte, envoia par toute l'Afrique ceux qui étoient regardés comme les plus dévots & les plus zélés Musulmans, afin d'exciter les peuples à prendre les armes pour la défense & l'accroissement de la religion de leurs ancêtres. C'étoit à peu près comme chez les Chrétiens prêcher la Croi-

Descente des Mahometans en Espagne.

ſade. Ainſi Albohacem aſſembla ſoixante & dix mille chevaux, & quatre cens mille hommes d'infanterie, avec une flotte de douze cens cinquante vaiſſeaux, & ſoixante-dix galeres.

Croiſade contre eux. Avis du Pape au Roi de Caſtille.

Les trois Rois d'Eſpagne, c'eſt-à-dire, de Caſtille, d'Arragon & de Portugal, s'étoient réunis pour s'oppoſer aux infidéles. Le Roi de Caſtille dont les Etats étoient les plus expoſés, envoia demander au Pape du ſecours. De l'avis des Cardinaux le Pape lui accorda une Croiſade pour les Roiaumes de Caſtille, d'Arragon, de Navarre & de Maïorque. Elle étoit accordée pour trois ans, avec la levée du dixiéme ſur les biens eccléſiaſtiques, à certaines conditions. La grande armée d'Albohacem emploia cinq mois à paſſer en Eſpagne, & ſe raſſembla près d'Algezire qui eſt ſur le détroit. Ce fut la faute de Gilbert amiral d'Arragon qui commandoit toute l'armée navale des Chrétiens. Ne pouvant ſouffrir les reproches qu'on lui faiſoit d'avoir laiſſé paſſer les infidéles, il les attaqua imprudemment & ſa flotte fut défaite & lui-même tué. Jean XXII. écrivit à ce ſujet une lettre au Roi de Caſtille. Après l'avoir conſolé & exhorté à mettre ſa confiance en Dieu, il ajoute: Nous vous prions de conſidérer combien il eſt important pour un Prince qui va à la guerre, d'avoir la paix chez lui, c'eſt à-dire, dans ſa conſcience. Voiez donc ſi vous ne ſentez point de combat en vous-même au ſujet de cette femme à laquelle vous avez été ſi long-temps attaché, au préjudice de votre ſalut & de votre réputation. Il exhorte enſuite le Roi à l'éloigner d'auprès de lui, & à faire pénitence pour attirer la bénédiction de Dieu ſur

ses armes. La lettre est de 1340. La même année se donna la célebre bataille près de Tariffe que les deux Rois de Maroc & de Grenade tenoient assiégée. L'armée Chrétienne étoit commandée par les deux Rois de Castille & de Portugal présens en personne. Dès la pointe du jour ils se confesserent & communierent, & leur exemple fut suivi de toute l'armée. On s'imaginoit que la disposition où l'on étoit de verser son sang en combattant contre les infidéles, étoit une préparation suffisante. L'Archevêque de Tolede & d'autres Evêques ne quitterent point le Roi de Castille. Un Chevalier François portoit le guidon de la Croisade par ordre du Pape. Les Musulmans furent entierement défaits : & tous les historiens conviennent qu'il en périt deux cens mille dans cette occasion : ensorte que les chemins étoient couverts de morts à plus de trois lieues à la ronde. On y fit un grand nombre de prisonniers considérables, & le butin fut si grand, que le prix de l'or en baissa d'une sixiéme partie. Cette bataille se donna le trentiéme d'Octobre 1340. Abohacem, aussi-tôt après cette défaite, repassa en Afrique.

A Alfonse XI. Roi de Castille succeda l'an 1350. Pierre IV. du nom surnommé le Cruel. Son Regne ne fut qu'une suite d'action barbares & inhumaines. Il épousa Blanche de Bourbon Princesse la plus accomplie de son siécle, & il la fit mourir aprés l'avoir tenu en prison pendant huit ans. C'est ce qui porta les François à l'attaquer avec une armée conduite par le célebre Bertrand du Guesclin.

Pierre Roi d'Arragon tenoit une conduite fort différente. Clement VI. s'étant plaint de

Concordat du Pape avec

le Roi d'Arragon.

ce qu'il souffroit l'oppression du Clergé, ce Prince consentit à faire avec le Pape un Concordat dont voici les principaux articles. Le Roi promettra que dans les terres de son obéissance, il n'empêchera point le libre exercice de la jurisdiction ecclésiastique, ni les fonctions des Collecteurs du Pape. Le Pape de son côté accordera au Roi pour les besoins du Roiaume, la levée d'un subside volontaire sur les Prélats & les autres ecclésiastiques. Le Roi supplie le Pape pour le bien de l'Eglise & le salut des ames, de renvoier les Prélats qui sont en Cour de Rome, & de les obliger à résider en leurs églises. Il le prie aussi de donner les bénéfices aux naturels du païs. Ce même Roi d'Arragon fit une Ordonnance qui porte, que désormais dans les actes publics on ne compteroit plus les années selon l'ere Espagnole usitée depuis le regne des Goths, qui remontoit à l'Empire de Jules Cesar trente-huit ans avant la naissance de Jesus-Christ, mais il voulut que l'on comptât les années depuis la naissance du Sauveur.

Un oncle du Roi Pierre fonda près de Tarragone un hôpital qui devint très-considérable, & que l'on nomma l'hôpital du Prince. Sa femme étant morte l'an 1358. il résolut de quitter le monde. Aiant partagé ses biens à trois fils qu'il avoit, il entra chez les Freres Mineurs, fit profession solemnellement, & vécut encore plus de vingt ans.



ARTICLE VII.

Eglise Grecque.

Eglise Grecque.
Regne d'Andronic.
Troubles & divisions dans l'Eglise de Constantinople.

JOSEPH Patriarche de Constantinople, que l'Empereur Andronic Paleologue avoit rappellé d'exil après avoir chassé le célebre Veccus, mourut en 1283. consumé de vieillesse & de maladie. L'Empereur en étant débarrassé, s'appliqua à réunir les différents partis qui divisoient les schismatiques entre eux. Il crut y réussir en mettant sur le Siége de Constantinople Grégoire de Chypre, qui paroissoit universellement estimé : mais on le força bien-tôt de se démettre, dans l'espérance qu'un autre Patriarche seroit plus propre à calmer les esprits qui paroissoient être dans une horrible agitation. On choisit donc Athanase, qui avoit vêcu comme un anacorete, & que l'on regardoit comme un prodige de vertu. Il refusa d'abord cette dignité, & se plaignit de la violence que lui faisoient l'Empereur & le Concile qui se tenoit pour l'élection d'un Patriarche. Enfin il accepta, & fut ordonné. Il parut très différent de ses prédécesseurs. Il menoit une vie pauvre & austere. Comme il étoit fort dur envers lui-même, on trouvoit qu'il n'usoit d'aucune condescendance à l'égard des autres. Il devint odieux par sa sévérité & son zéle pour la discipline. Les moines sur tout ne pouvoient souffrir que le nouveau Patriarche entreprît de les réformer. Il punissoit leurs fautes avec une extrême rigueur, & enfermoit dans les prisons les

incorrigibles. Il entreprit aussi de réformer le Clergé. Il commença par éloigner de Constantinople les Evêques, disant qu'il étoit nécessaire que chacun gouvernât son Diocèse, & veillât lui-même sur son troupeau, sans se contenter d'en tirer du revenu. Enfin son zele s'étendoit aussi sur les Grands de l'Empire. On commença d'abord à murmurer en secret contre lui; mais bien-tôt après tout le monde se réunit à demander sa déposition : & on porta la fureur jusqu'à le menacer de le mettre en pieces, s'il ne quittoit le Siége de Constantinople. Se voiant abandonné de l'Empereur même sur qui il comptoit, il résolut de se retirer, & pour le pouvoir faire en sûreté il lui demanda des gardes. Avec cette escorte il sortit la nuit du Palais Patriarcal, & se refugia dans un monastere, d'où il envoia à l'Empereur l'acte de sa démission. Il avoit tenu le Siége de Constantinople pendant quatre ans entiers, depuis le mois d'Octobre 1289. jusqu'au mois d'Octobre 1293. Les Evêques s'étant assemblés pour lui choisir un successeur, crurent qu'il n'y en avoit point qui convînt mieux à la circonstance du temps, que Cosme, à qui on donna le nom de Jean: & il fut ordonné le premier de Janvier 1294. Il avoit plusieurs qualités qui le rendoient estimables, & l'on espéroit voir renaître le calme sous son Pontificat. L'Empereur Andronic fit couronner par ce nouveau Patriarche son fils aîné Michel, qu'il avoit associé à l'Empire l'année précédente. La cérémonie se fit à sainte Sophie le vingt-uniéme de Mai, jour auquel les Grecs célebrent la mémoire du grand Constantin. Quoique l'Empereur travaillât à pacifier l'Eglise

Grecque;

Grecque, elle étoit néanmoins toujours divisée & remplie de troubles. Le Patriarche aiant appris qu'on répandoit contre lui des calomnies atroces & que chacun le méprisoit, se retira dans un monastere, & envoia à l'Empereur l'acte de sa démission.

Premiers Sultans des Turcs.

Leurs progrès.

Andronic vouloit faire examiner dans un concile les plaintes du Patriarche Jean; mais la triste situation où se trouvoient les affaires de l'Etat, ne lui permit pas de donner à celle-ci l'attention qu'elle demandoit. L'Empire étoit attaqué de tous côtés, principalement en Natolie par les Turcs, sous la conduite du fameux Othman fondateur de cette puissante monarchie. Il étoit fils d'Ortogrul, & petit-fils de Soliman qui chassé de ses Etats par les Parthes, se noia dans l'Euphrate, au-delà duquel il vouloit chercher une retraite. Ortogrul s'établit en Natolie sous la protection d'Aladin Sultan de Coni de la race des Turcs Seljonquides, qui lui donna le gouvernement de la Phrygie, après lui avoir fait embrasser la religion Mahometane. Ortogrul mourut l'an 1288. de Jesus-Christ. Othman son fils obtint d'Aladin l'an 1299. le titre de Sultan dans les places qu'il avoit conquises sur les Grecs. Tel fut le commencement de la famille des Turcs Ottomans, qui regne encore aujourd'hui à Constantinople.

Entreprises de Charles de Valois sur Constantinople.

Le Pape la favorise.

Tandis que les Turcs menaçoient l'Empire Grec, Charles de Valois frere de Philippe Roi de France prenoit des moien pour s'en rendre maître, prétendant qu'il appartenoit à Catherine de Courtenai son épouse Ce Prince envoia prier le Pape Benoît XI. l'an 1304. de commuer les vœux de ceux qui s'étoient croisés pour la Terre-Sainte, & qui

voudroient marcher avec lui contre les Grecs schismatiques; & de lui accorder pour les frais de cette guerre, les legs pieux & les autres donations destinées au secours de la Terre-Sainte. Enfin il demandoit que le Pape fit prêcher une Croisade générale pour cette entreprise contre Constantinople. Le Pape lui répondit qu'il agréoit ses demandes, & il écrivit aux Evêques de France une lettre où il parloit ainsi : Les fidéles doivent avoir un saint zéle pour délivrer l'Empire de Constantinople du pouvoir des schismatiques. Car s'il arrivoit, ce qu'à Dieu ne plaise, que les Turcs qui attaquent continuellement Andronic, s'en rendissent maîtres, il ne seroit pas facile de le tirer de leurs mains. Quelle honte seroit-ce pour la Chrétienté? Nous désirons donc que l'entreprise du Comte Charles ait un heureux succès, comme étant très-utile au secours de la Terre-Sainte. C'est pourquoi nous vous prions tous de concourir puissamment à cette bonne œuvre : car si vous saviez le mépris & la haine que les Grecs ont pour nous, & quelles sont leurs erreurs, vous n'auriez pas besoin de notre exhortation pour entreprendre cette affaire avec ardeur.

Le Pape excommunie l'Empereur Andronic.

Quelques années après, le Pape Clement V. encouragea Charles de Valois à poursuivre son entreprise, & il résolut de faire prêcher pour cela la Croisade. En même-temps il publia étant à Poitiers une Bulle, par laquelle il dénonce excommunié Andronic Paléologue, comme fauteur du schisme des Grecs, défendant à tous Rois, Princes, Villes, Communautés, ou particuliers quels qu'ils soient, de faire avec lui aucune alliance, ou de lui donner aide ou conseil, sous

peine d'excommunication. Il est visible que cette conduite du Pape n'étoit propre qu'à entretenir & à fortifier les Grecs dans leur endurcissement & leur aversion pour l'Eglise Romaine. L'Empereur Andronic contre lequel le Pape excitoit les Princes Latins, n'étoit pas en repos à Constantinople. Le même esprit de schisme dont les Grecs étoient animés contre l'Eglise Latine les portoit à se séparer les uns des autres, & étoit une source perpétuelle de divisions entre eux. L'Empereur avoit rappellé le Patriarche Athanase, qui se rendit odieux de plus en plus par l'amertume de son zéle & la dureté de sa conduite. Il écarta d'auprès du Prince plusieurs Prélats qui pouvoient l'aider à faire le bien, & les réduisit à se retirer en d'autres villes. Cependant il faisoit tous les jours des prieres & des processions, pour détourner les calamités publiques. Aussi-tôt après son retour à Constantinople, l'Empereur lui renvoia le jugement de toutes les affaires, tant à cause de son intégrité & de son désintéressement, que pour lui attirer la crainte & le respect de ceux qui ne l'aimoient pas.

Triste ét[at] de l'Egl[ise] Grecque. Division des Grecs e[n]tre eux. Oppositi[on] réciproque entre Grecs & Latins.

Les religieux mendians avoient acheté à Constantinople avec la permission de l'Empereur, une place pour y bâtir un monastere. Ils en étoient venus à bout, malgré l'opposition de plusieurs Grecs, qui regardoient cet établissement comme contraire à la pureté de leur Religion, ou plûtôt, à leur haine pour les Latins. Le Patriarche Athanase entreprit de le détruire, & il y réussit par la protection de l'Empereur, qui ne pouvoit lui rien refuser. Le Patriarche d'Alexandrie, qui s'appelloit aussi Athanase, faisoit schisme avec

celui de Constantinople. On ne put rien faire contre lui, parce que son esprit & sa sagesse lui avoient donné une grande réputation; & on se contenta de le renvoier à son église. S'étant embarqué pour passer en Crete, parce qu'il ne pouvoit point alors se rendre à Alexandrie, il aborda dans le Negrepont où il devint suspect aux religieux mendians. Ils l'interrogerent sur ses sentimens à l'égard de l'Eglise Latine, & sur l'usage des azymes au saint Sacrifice. Comme il refusoit de s'expliquer, on se disposa à le brûler vif; mais un d'entre eux répresenta que ce Patriarche étoit puissant à Alexandrie, & qu'il avoit sans doute des parens considérables qui vengeroient sa mort sur les Latins, lorsqu'ils iroient commercer en Egypte. Cette raison arrêta le zéle aveugle de ces religieux, & ils se contenterent de chasser le Patriarche, en lui donnant un terme de dix jours pour sortir du païs.

Le Patriarche de Constantinople continuoit de faire des processions deux ou trois fois la semaine. C'étoit le seul des quatre Patriarches qu'on nommoit aux prieres publiques: celui d'Alexandrie étoit banni: le Siége d'Antioche étoit vacant; & quand il eût été rempli, le nouveau Patriarche n'auroit point voulu être uni avec celui de Constantinople, parce qu'Athanase s'étoit fait donner par l'Empereur un monastere qui appartenoit à l'église d'Antioche. Le Patriarche de Jérusalem avoit été chassé de son Siége, & c'étoit un intrus, frappé lui-même des censures, qui l'occupoit. Voilà l'état où George Pachymere laisse l'Eglise Grecque en finissant son histoire, qui contient ce qui s'est passé pen-

dant quarante-neuf ans, vingt-quatre ſous le Regne de Michel Paléologue, & vingt cinq ſous celui d'Andronic, & finit par conſéquent en 1307. Cet auteur marque la mort de Conſtantin Meliténiote, fidéle compagnon de Veccus. Il mourut en priſon, étant demeuré ferme dans la foi catholique & dans l'union avec l'Egliſe Latine. Il demanda pour toute grace à l'Empereur, d'être enterré dans une des Iſles déſertes voiſines de Conſtantinople, ce qui lui fut accordé. George compagnon de ſa priſon y demeura ſeul, & perſévéra auſſi dans l'amour de l'unité. Nous avons de l'un & de l'autre pluſieurs Ecrits contre les ſchiſmatiques.

Athanaſe Patriarche de Conſtantinople quitta ce Siége une ſeconde fois huit ans après ſon rappel, c'eſt-à-dire en 1310. ne pouvant plus ſoutenir les inſultes & les reproches qu'il avoit à eſſuier. Deux ans après ſa retraite, Niphon Metropolitain de Cyzique fut transferé à Conſtantinople par la volonté de l'Empereur & la complaiſance des Evêques. Il ignoroit abſolument la Théologie & les lettres humaines, & il ne ſavoit pas même écrire. Il s'appliqua uniquement à acquerir des honneurs & des richeſſes. Il donnoit dans la magnificence des habits & des chevaux, & la délicateſſe de la table. Il étoit jaloux de tous les gens de mérite, & les décrioit ſécretement auprès de l'Empereur. Le ſeul bon conſeil qu'il lui donna, fut de ramener les Arſénites à la Communion de l'Egliſe Grecque, ce que l'Empereur lui-même ſouhaitoit depuis long-temps. Les Arſénites étoient ceux qui avoient fait ſchiſme cinquante ans auparavant, à l'occaſion de la dépoſition du Pa-

triarche Arsene. L'Empereur les aiant assemblés, ils firent des demandes exorbitantes & ridicules, pour justifier leur séparation aux yeux du peuple. On leur accorda tout ce qu'ils demanderent, & à ces conditions ils se réunirent. Mais bien-tôt après, ceux de leur parti qui n'obtinrent ni Evêchés, ni Abbaïes, retournerent à leur schisme. Niphon ne tint le Siége de Constantinople que trois ans. Il en fut chassé à cause de son avarice l'an 1315. & l'année suivante on lui donna pour successeur Jean Glycys, qui étoit savant & avoit d'excellentes qualités. Sa femme prit aussitôt l'habit monastique; & il vouloit de son côté s'en revêtir par respect pour le Siége Patriarcal; mais l'Empereur l'en empêcha, parce que les medecins jugeoient qu'il avoit besoin de faire usage de la viande, dont l'abstinence est inséparable chez les Grecs de la profession monastique.

Quatre ans après, Glycys voiant que ses infirmités avoient considérablement augmenté, & qu'il ne pouvoit s'acquitter de ses fonctions, ni vaquer aux affaires, prit le parti de se retirer. Il fit écrire son Testament par Nicephore Gregoras qui a composé l'histoire de ce temps-là. Le successeur de Glycys fut Gerasim, vieillard simple & ignorant: mais c'étoit cela même qui le rendoit agréable à l'Empereur. Car, dit Gregoras, c'est par cette raison que les Princes choisissent de pareils sujets pour les grandes places, afin qu'ils soient servilement soumis à leurs ordres & ne leur résistent en rien. Gerasim ne tint le Siége de Constantinople qu'un an, & mourut en 1321. Après trois ans de vacance, l'Empereur donna cette dignité à un moine du

Mont-Athos, qui n'avoit rien de la dignité d'un Evêque, & qui ſavoit à peine aſſembler ſes lettres. L'Empereur le choiſit à cauſe de ſon extrême ignorance, quoiqu'il eût été convaincu de pluſieurs crimes qui l'avoient fait exclure des ſaints Ordres depuis long-temps. Il ſe nommoit Iſaïe, & monta ſur le Siége de Conſtantinople vers la fin de l'année 1323.

Progrès d Turcs.

Guerre c vile à Coı ſtantinople

Michel Paleologue fils aîné d'Andronic, avoit été aſſocié à l'Empire à la fin du treiziéme ſiécle, mais il mourut en 1320. laiſſant un fils nommé Andronic comme ſon aieul, qui le fit couronner Empereur au commencement de 1325. par le Patriarche Iſaïe. Ces deux Princes ne s'accorderent pas long-temps. Le jeune Andronic ſe plaignoit de la foibleſſe de ſon aieul, qui négligeoit les affaires, & laiſſoit le peuple expoſé aux inſultes des barbares. En effet les Turcs faiſoient chaque jour de nouvelles conquêtes, & venoient juſqu'aux portes de Conſtantinople. Le vieux Empereur diſoit, qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à laiſſer le gouvernement de l'Empire à un jeune homme ſans expérience, qui ne ſavoit pas ſe conduire lui-même, qui ne s'occupoit que de ſes chiens & de ſes oiſeaux, & paſſoit les nuits en feſtins & en débauches. Ces plaintes réciproques vinrent juſqu'à une rupture ouverte, & à une guerre civile. Le jeune Empereur ſoutenu d'un puiſſant parti, ſe ſaiſit de quelques villes de Thrace, & marcha enſuite vers Conſtantinople. Son aieul lui défendit d'y entrer: mais ſe voiant preſque abandonné de tout le monde, il aſſembla les Evêques avec le Patriarche Iſaïe pour prendre leurs avis. Les plus ſages ſe déclarerent con-

tre le jeune Andronic ; mais le Patriarche & plusieurs autres ne furent point de cet avis, & se retirerent sans rien dire. La nuit suivante ils s'assemblerent chez le Patriarche, & formerent une conjuration contre le vieux Andronic. La conspiration aiant éclaté quelques jours après, les Evéques des deux partis s'excommunierent réciproquement & se chargerent d'anathêmes.

Le jeune Andronic ôte l'autorité à son aieul.

Le jeune Andronic trouva le moien d'entrer dans Constantinople. Il alla au Palais & salua son aieul comme à l'ordinaire. Ils s'entretinrent quelque temps, & attribuerent à la malice du démon ce qui s'étoit passé. Le jeune Empereur se contenta d'ôter à son aieul le gouvernement des affaires. Le vieux Andronic se voiant ainsi dépouillé de toute autorité, prit l'habit monastique & le nom d'Antoine. Il mourut subitement l'an 1332. âgé de 74. ans. L'Empereur Andronic son petit-fils en avoit alors trente six. Les Turcs faisoient continuellement sur lui de nouvelles conquêtes. Othman leur premier Sultan qui mourut en 1325. après avoir regné vingt-six ans, laissa pour successeur son fils Ourchan qui prit Pruse en Bithinie, dont il fit sa Capitale, & y bâtit une mosquée, un college & un hôpital. Il prit ensuite Nicomédie, Nicée, & plusieurs autres places. La foiblesse des Grecs divisés entre eux, donnoit lieu à la rapidité de ses conquêtes.

Jean d'Apri Patriarche de Constantinople.

Andronic voulant s'y opposer, résolut d'aller faire la guerre en Macedoine. Avant que de partir de Constantinople, il donna un successeur au Patriarche Isaïe qui étoit mort depuis peu. Comme on proposoit plusieurs sujets, Jean Cantacuzene grand domestique

conſeilla à l'Empereur de nommer un prêtre qui s'appelloit Jean, né à Apri ou Théodoſiople en Thrace, d'une famille obſcure, mais qui avoit des qualités fort eſtimables. Quand on le propoſa aux Evêques, ils le rejetterent tous comme de concert, inſiſtant ſur ce qu'il étoit engagé dans les affaires temporelles, & qu'il avoit femme & enfans dans ſa maiſon. C'eſt que les Grecs permettent aux prêtres de vivre dans le mariage, mais non pas aux Evêques. Cantacuzene répondit que Jean quitteroit ſa femme, ſi d'ailleurs on le jugeoit digne du Patriarchat. Les Evêques continuant de le rejetter, Cantacuzene leur propoſa de lui donner le gouvernement d'une autre égliſe, puiſqu'il n'y avoit aucun reproche contre ſa conduite. Les Evêques accepterent avec joie la propoſition, & le déclarerent Archevêque de Theſſalonique.

Alors Cantacuzene dit en ſubſtance: Puiſque vous avez jugé Jean d'Apri digne de l'Epiſcopat, pourquoi ne le ſeroit-il pas auſſi du Patriarchat? Sans doute que tous les Evêques, des grandes & des petites villes, participent également à la grace: la différence des Siéges dépend de l'Empereur, qui peut transférer à une plus grande ville, celui qui a été jugé digne d'être Evêque d'une ville moins conſiérable. A ces diſcours les Evêques ſe regarderent l'un & l'autre, & élurent comme malgré eux Jean Patriarche de Conſtantinople. Ce que dit Cantacuzene, que tous les Evêques reçoivent une grace égale, eſt vrai quant à la puiſſance eſſentielle à l'Ordre: mais quant à la différence de juriſdiction, elle ne dépend pas, comme il prétend, du Prince, mais du conſentement de l'Egliſe & de l'u-

ſage autoriſé par les canons. Il eſt vrai que dans ces diſtinctions, l'Egliſe a ſuivi l'ordre du gouvernement temporel, en donnant une plus grande autorité aux Evêques des villes qui étoient déja métropoles. Il eſt vrai auſſi que les Empereurs Grecs entreprenoient quelquefois ſur le ſpirituel, & que ſouvent les Evêques avoient trop de complaiſance pour eux: mais du moins on obſervoit les formes canoniques, & les Evêques n'étoient élus que par des Conciles.

Le Pape envoie des Nonces à Constantinople.

L'année ſuivante 1334. le Pape Jean XXII. envoia à Conſtantinople deux Nonces chargés de deux lettres, l'une à l'Empereur Andronic, l'autre à ſa femme l'Imperatrice Jeanne, ſœur du Duc de Savoie. Comme elle avoit été élevée dans la Religion Catholique, on crut qu'elle pouvoit aider à ramener l'Empereur & à lui faire quitter le ſchiſme. Les Nonces étant arrivés à Conſtantinople pour traiter de l'union, pluſieurs laïques demandoient inſtamment que l'on entrât en conférence avec eux, & y exhortoient même le Patriarche. Mais ce Prélat connoiſſant la grande ignorance des Evêques, n'oſoit les engager dans une conférence. Il crut devoir appeller Nicephore Gregoras, quoiqu'il ne fût point du Clergé, parce qu'il étoit en état de parler. Nicephore inſiſta ſur la néceſſité de ne point entrer en diſpute avec les Latins; & pour perſuader au Patriarche & aux Evêques que c'étoit le meilleur parti, il leur fit un long diſcours, qu'il a eu grand ſoin d'inſérer dans ſon hiſtoire. On ſuivit ſon avis, on n'entra point en diſpute avec les Nonces, & leur voiage ne produiſit aucun effet.

Négociation

Quelques années après, l'Empereur déſi-

rant tirer du secours des Latins contre les Turcs dont les progrès étoient rapides, envoia au Pape Benoît XII. Barlaam Abbé du monastere du Sauveur, avec un noble Venitien. Ils arriverent à Avignon l'an 1339. & eurent audience du Pape & des Cardinaux. Barlaam commença par proposer quelques moiens de réunir les Grecs avec les Latins, & il parla en suite des affaires temporelles qui étoient le véritable sujet de sa commission. Cette négociation n'eut pas plus de succès que les précédentes. L'Abbé Barlaam à son retour d'Avignon alla à Thessalonique, où il eut à combattre des moines du Mont-Athos, qui croioient être arrivés à l'état de la sublime quietude, & avoir poussé la perfection de l'oraison, jusqu'à voir des yeux du corps une lumiere qu'ils disoient être Dieu même. Barlaam attaqua ces faux spirituels & ces Quietistes, dont le chef se nommoit Grégoire Palamas. Barlaam passa ensuite à Constantinople, & pria le Patriarche Jean d'Apri d assembler un concile, s'engageant à convaincre les moines du Mont Athos d'erreurs contre la foi. Le Patriarche manda ces moines, & l'Empereur permit de tenir le concile, après avoir d'abord inutilement imposé silence aux deux partis. Barlaam y parla le premier; & ne pouvant faire goûter au concile ses raisons contre les Quietistes, il se retira & retourna en Italie.

pour l'union avec les Latins.

Quietistes du Mont-Athos.

L'Empereur qui étoit déja malade, fit un effort pour assister à ce concile. La vivacité avec laquelle il y parla aiant augmenté son mal, il mourut quatre jours après, le quinziéme de Juin 1341. Il étoit âgé de quarante-cinq ans, & en avoit regné douze. Il laissa

Mort d'Andronic le jeune.

Jean Paléologue Empereur.

deux fils, Jean âgé de neuf ans & Michel de quatre, ſous la conduite de l'Imperatrice Anne leur mere. Le Patriarche Jean d'Apry vouloit gouverner pendant la minorité du jeune Empereur; car il eſt juſte & néceſſaire, diſoit-il, que l'Egliſe ſoit unie à l'Empire, comme l'ame au corps. Mais le grand Domeſtique, Jean de Cantacuzene, ſoutenoit que la tutelle des jeunes Princes & la Regence de l'Empire lui appartenoient.

Croiſade contre les Turcs.

Avis au Maître des Rhodiens.

Deux ans après, le Pape Clement VI. fit publier une Croiſade contre les Turcs, craignant qu'enfin ils ne ſe rendiſſent Maîtres de l'Empire de Conſtantinople. Il avoit réuni pour cet effet, le Roi de Chypre, le Doge de Veniſe, & le Maître des Rhodiens. On donnoit le nom de Rhodiens aux Chevaliers de S. Jean de Jeruſalem, depuis qu'ils s'étoient rendus maîtres de l'Iſle de Rhodes au commencement du XIV. ſiécle. L'entrepriſe que le Pape formoit étoit pour trois ans, & tout ſon projet eſt expliqué dans des Bulles qu'il envoia par toute la Chrétienté. Clement VI. ſe mettoit lui-même à la tête de cette ligue, & fourniſſoit un certain nombre de galeres aux dépens de la Chambre apoſtolique. A cette occaſion le Pape donna les avis ſuivans au Maître des Rhodiens: Nous avons appris que vous & vos freres ne faites preſqu'aucun bon uſage des biens immenſes que vous poſſedez. Ceux qui en ont l'adminiſtration montent de beaux chevaux, font bonne chere, ſont ſuperbement vêtus, ſe ſervent de vaiſſelle d'or & d'argent, nourriſſent des chiens & des oiſeaux pour la chaſſe, amaſſent de grands tréſors & font peu d'aumônes. Enfin ils paroiſſent ſe mettre peu en peine de la propa-

gation de la foi & de la défense des Chrétiens, principalement ceux d'Outremer, pour laquelle néanmoins ces biens leur ont été donnés. C'est pourquoi l'on a délibéré s'il seroit à propos que le S. Siége créât un nouvel Ordre militaire, qui auroit une partie des biens du vôtre, afin qu'il y eût de l'émulation entre ces deux Ordres. Cette lettre est du mois d'Août 1343.

Pour exécuter cette entreprise contre les Turcs, le Pape fit son Légat Henri Patriarche Latin de Constantinople, & donna le commandement particulier de ses galeres à un noble Genois. Ce Capitaine aiant été autrefois maltraité par l'Empereur Andronic, voulut prendre sur les Grecs l'Isle de Chio. Dès que le Pape l'eut appris, il manda au Légat Henri de s'opposer à cette démarche, dans la crainte qu'elle n'indisposât de plus en plus les Grecs contre les Latins, & donna ordre qu'on marchât droit contre les Turcs. La flotte des Chrétiens alla donc devant Smyrne en Natolie dont les Turcs étoient maîtres, l'assiégea, & la prit à la fin d'Octobre 1344. Les Chrétiens y firent un grand carnage d'Arabes & de Turcs, passant tout au fil de l'épée, hommes, femmes & enfans. Ensuite le Légat fit purifier les mosquées, & on y célébra le service divin. Le Turc Morbassan qui commandoit dans le païs, vint bien-tôt assiéger Smyrne avec une armée innombrable. Les Croisés se défendirent vigoureusement. Le Pape voulant leur envoier du secours, choisit Humbert Dauphin de Viennois pour commander les Croisés qui devoient partir. Quelques personnes sensées blâmoient la nouvelle entreprise du Pape

contre les infidéles, disant qu'elle ne servoit qu'à les aigrir davantage contre les Chrétiens. Le Pape donna publiquement la croix & l'étendart de l'église Romaine à Humbert, qui s'embarqua à Venise au mois d'Août 1344. avec plusieurs croisés Italiens & autres : mais son voiage n'eut aucun succès.

Jean Cantacuzene se rend maître de l'Empire. Nouvelles divisions entre les Grecs.

Les Chrétiens tenoient encore Smyrne en 1346. Mais le Pape aiant appris que les Turcs désiroient une treve, ordonna au Dauphin de l'accepter, quand ils la proposeroient. Dans la lettre qu'il lui écrivit sur ce sujet, il ajouta : Comme cette entreprise est contre les Turcs & non contre les Grecs; quand la treve sera faite, vous ne devez point prendre part aux affaires de Cantacuzene, dont vous me parlez. C'est que Jean Cantacuzene faisoit la guerre au jeune Empereur Jean Paleologue, même avec le secours des Turcs. L'Imperatrice Anne irritée du progrès de Cantacuzene, ne pouvoit goûter les conseils de paix que lui donnoit le Patriarche Jean d'Apri. La haine qu'elle conçut contre lui, la porta à travailler à le faire déposer. Elle crut que le meilleur moien d'y réussir étoit de prendre la protection des Quietistes du Mont Athos, ennemis du Patriarche, parce qu'il les avoit condamnés. L'illusion de ces faux spirituels qui étoient en grand nombre, consistoit à s'abandonner dans l'oraison à toutes leurs imaginations, & à suivre comme des révélations divines toutes les productions de leur propre esprit.

L'Impératrice avoit fait enfermer Palamas chef de ces Quietistes, mais elle le mit en liberté, & lui donna même sa confiance. Aussi-tôt la nouvelle spiritualité se répandit

dans la ville de Conſtantinople qui en fut toute troublée ; car les Evêques, les prêtres, & tous ceux qui étoient les mieux inſtruits de la Religion s'y oppoſoient : ce qui cauſoit des diſputes continuelles. Cependant Cantacuzene ſe rendit maître de la ville, où il avoit des intelligences ſecrétes. Il y entra la nuit, & en ſi bon ordre, qu'il n'y eut point de ſang répandu. C'étoit le ſeptiéme de Fevrier 1347. Le jour précédent l'Imperatrice avoit fait dépoſer le Patriarche dans un concile tenu dans le Palais, & où il n'y eut aucune liberté. Elle avoit donné à cette occaſion aux Evêques un grand repas, dont la joie fut troublée par l'arrivée de Cantacuzene. L'Imperatrice aiant envain réſiſté quelque temps, fut contrainte de le reconnoître Empereur, mais au ſecond rang, après elle & ſon fils. Dès que les ſectateurs de Palamas virent proſperer les affaires de Cantacuzene, ils mirent tout en œuvre pour ſe le rendre favorable. Ne pouvant réuſſir à mettre Palamas ſur le Siége de Conſtantinople, ils vinrent à bout d'y faire mettre Iſidore un de ſes principaux partiſans, ce qui cauſa un ſchiſme dans cette Egliſe.

Cantacuzene ſe fit couronner Empereur, & auſſi tôt après ſon couronnement, il envoia au Pape Clément VI. trois Ambaſſadeurs. Le ſujet de cette ambaſſade étoit de faire entendre au Pape que la néceſſité de la guerre l'avoit engagé à faire alliance avec les Turcs, ſans que la Religion en ſouffrit la moindre atteinte. Il demandoit en même-temps à être déclaré chef de l'entrepriſe que le Pape & les Princes d'Occident méditoient contre les infidéles, aſſurant qu'il y concourreroit puiſſamment, en donnant à l'armée un paſſage

Négociation entre Cantacuzene & le Pape.

libre en Asie, & en y passant lui-même. Le Pape reçut fort bien cette ambassade, & promit d'envoier des Nonces qui porteroient sa réponse. Il les envoia en effet au commencement de l'an 1350. Ils furent très-bien reçus de Cantacuzene, qui en parle ainsi dans son histoire. Le Pape aiant traité avec tout l'honneur convenable les Ambassadeurs de l'Empereur, les renvoia, & avec eux deux Evêques savans & vertueux. L'Empereur prenoit plaisir à s'entretenir avec eux tous les jours, & eux de leur côté avoient grand soin d'écrire tout ce qu'il leur disoit chaque jour sur le sujet de leur commission, pour en faire leur rapport au Pape. Cantacuzene après avoir rapporté ce que les Nonces proposerent de la part du Pape, tant sur la guerre contre les infidéles, que sur l'union des églises, dit que l'Empereur, c'est-à-dire lui-même, parla ainsi: Je prétends emploier à la guerre contre les Barbares mes vaisseaux, mes armes, mes chevaux, mes finances, & tout ce qui est à moi, m'estimant heureux d'y exposer ma propre vie.

Quant à l'union des Eglises; s'il ne falloit que me faire égorger pour y parvenir, je présenterois, non-seulement ma tête, mais même le couteau. Néanmoins une affaire de cette importance demande beaucoup de prudence, puisqu'il ne s'agit pas d'un interêt temporel, mais des biens célestes, & de la pureté de la foi. Je crois qu'il faut, si vous le trouvez bon, tenir un Concile Universel, où se trouvent les Evêques d'Orient & d'Occident. Si on le fait, Dieu est fidéle, & il ne permettra pas que nous nous écartions de la vérité. Si l'Asie & l'Europe étoient comme

autrefois soumises à l'Empire Romain, il faudroit assembler chez nous le Concile: mais maintenant la chose est impossible. Le Pape ne peut venir ici, & je ne puis me trop éloigner à cause des guerres continuelles. Si donc le Pape le trouve bon, nous nous assemblerons en quelque place maritime au milieu de nous, où il viendra avec les Evêques d'Occident, & moi avec les Patriarches & les Evêques de leurs dépendances. Les Nonces contens de cette réponse s'en retournerent, aiant reçu les présens de l'Empereur. Ils rendirent compte au Pape de leur voiage, & lui montrerent le journal qu'ils avoient écrit. Le Pape envoia promptement faire savoir à l'Empereur, que la proposition de tenir un Concile lui paroissoit très-bonne; mais la mort du Pape dissipa ce projet.

Les divisions continuent à Constantinople.

Concile.

Dans le temps que l'Empereur étoit occupé des moiens de faire réussir la négociation dont nous venons de parler, le Patriarche Isidore tomba malade, & mourut de chagrin du mauvais succés de ses prétendues prophéties. Les Quietistes lui donnerent pour successeur un homme de leur secte. L'Empereur fit venir du Mont-Athos un moine nommé Calliste ami de Palamas. La plûpart des Evêques se séparerent de sa communion. Le schisme dura long-temps; mais enfin l'Empereur se rendit médiateur, & engagea les Evêques à communiquer avec le Patriarche. L'Empereur promettoit depuis quatre ans de convoquer un Concile général pour appaiser les troubles de l'Eglise, particulierement ceux de la Grece excités par Grégoire Palamas: mais il se réduisit à assembler les Evêques de Thrace, parce que c'étoit la seule

Province qui restât à l'Empire de Constantinople. Encore ne les appella-t-il pas tous, mais seulement ceux qui favorisoient Palamas, la plûpart moines rustiques & ignorans. Nicéphore Grégoras s'efforça de détourner l'Empereur de faire tenir ce concile, mais il ne put rien gagner sur ce Prince. Le concile se tint au Palais de l'Empereur le vingt septiéme de Mai 1351. Les Quiétistes y prévalurent, & ceux qui s'opposoient avec le plus de zéle à leurs erreurs furent condamnés. Le décret qui en contient le résultat, ne ressemble en rien aux actes des anciens Conciles. C'est une longue & ennuieuse déclamation pleine de lieux communs, de louanges de l'Empereur, de Palamas, & du Patriarche Calliste.

Cantacuzene écrit au Pape.

Il fait reconnoître Empereur son fils Mathieu.

Deux ans après, l'Empereur Cantacuzene aiant appris la promotion d'Innocent VI. au Pontificat, lui envoia un frere Prêcheur, avec des lettres par lesquelles il lui témoignoit qu'il désiroit ardemment la réunion des églises. Le Pape l'exhorta par sa réponse à demeurer ferme dans cette bonne résolution, lui promettant à cette condition toute sorte de secours spirituels & temporels. C'étoit ces derniers que Cantacuzene souhaitoit davantage; car il étoit fort pressé par les Turcs & par le jeune Empereur Paléologue. Cantacuzene crut alors se fortifier, en faisant reconnoître Empereur Mathieu son fils aîné. Le Patriarche Calliste s'y opposa vivement, & se retira au monastere de S. Mamas. L'Empereur ne laissa pas de faire prendre à son fils les ornemens Imperiaux, qui étoient les souliers rouges & le bonnet orné de perles & de pierreries. Voulant ensuite le faire sacrer & couronner selon la coutume, il fit venir à Constantino-

ple le plus d'Evêques qu'il put. S'étant assemblés, ils prierent le Patriarche Calliste de reprendre son Siége, & de couronner le nouvel Empereur; mais n'aiant pu le tirer de son monastere, ils nommerent un autre Patriarche. Ce fut Philotée Evêque d'Heraclée, qui aussi-tôt après sa consécration, couronna le nouvel Empereur Mathieu Cantacuzene.

Jean Paléologue rétabli.

Jean Cantacuzene se fait moine.

Jean Paléologue étoit comme relegué à Thessalonique, n'aiant gueres que le titre d'Empereur. Il n'avoit ni troupes ni argent pour se rétablir, mais il étoit aimé du peuple & des Grands, qui le regardoient toujours comme leur véritable maître. Au commencement de l'année 1355. il rentra secretement & de nuit à Constantinople, & le peuple prit les armes, & se déclara pour lui. Le Patriarche Philotée se cacha, sachant qu'il étoit odieux à Paléologue comme intrus à la place de Calliste qui avoit tout souffert pour ce Prince. Paléologue offrit des conditions de paix à Jean Cantacuzene, qui les accepta volontiers, & déclara à Paléologue la résolution qu'il disoit avoir prise depuis long-temps, de quitter le monde & d'embrasser la vie monastique. Il l'exécuta dès le lendemain, se revêtit d'un habit de moine & changea de nom. Sa femme Irene prit aussi en même-temps l'habit de religieuse. Calliste peu de temps après revint de l'Isle de Tenedos où il s'étoit retiré, & reprit le Siége de Constantinople sans que personne osât s'y opposer.

Traité de Jean Paléologue avec le Pape.

L'Empereur Jean Paléologue se voioit pressé d'un côté par les Turcs, & de l'autre par Mathieu Cantacuzene qui tenoit Andrinople & les lieux circonvoisins. C'est pourquoi il rechercha le secours des Latins, & com-

mença par traiter avec Paul Archevêque de Smirne Internonce du Pape, touchant sa réunion avec l'église de Rome. Par le conseil de ce Prélat, il fit une Bulle d'or où il dit en substance : Je jure sur les saints Evangiles d'observer tout ce qui suit. J'obéirai au S. Pere Innocent VI. & à ses successeurs. Je travaillerai à soumettre tous mes sujets à son obéissance. Je donnerai mon fils Michel Paléologue à l'Archevêque de Smyrne pour le mener au Pape, qui m'enverra au plûtôt quinze vaisseaux avec cinq cens chevaux & mille hommes de pied. Lorsque cette armée sera arrivée à Constantinople, elle servira six mois sous nos ordres contre les Turcs ; & pendant ce temps le Légat du Pape donnera les bénéfices & les dignités ecclésiastiques à ceux des Grecs qui en seront dignes & qui voudront se réunir. Que si les Grecs pendant ces six mois refusent de se réunir à l'Eglise, nous les obligerons de se soumettre. Nous donnerons au Légat un grand Palais qui appartiendra au Pape à perpétuité. J'établirai trois écoles des lettres Latines, & j'aurai soin que les plus considérables d'entre les Grecs les aillent apprendre. Si je n'accomplis pas tout ce que je viens de promettre, je serai indigne de l'Empire, & j'en transporte tout le droit à mon fils aîné (Andronic).

Le Pape aiant reçu cette lettre, y répondit un mois après par une grande lettre où il s'étend sur la joie que lui donnoit l'espérance de la réunion des églises & sur les louanges de l'Empereur, qu'il exhorte à la persévérance. Il écrivit aussi au Patriarche Calliste, à plusieurs grands Seigneurs de l'Empire Grec, au Roi de Chypre, au Doge de Venise, au Mar-

tre des Rhodiens & aux Genois ; mais n'aiant pu fournir les troupes & les vaisseaux dont on étoit convenu, la négociation fut sans effet.

Alexandrie prise par les Croisés.

L'an 1365. il arriva en Orient un événement considérable, qui est la prise d'Alexandrie par les croisés. Le Roi de Chypre Pierre de Luzignan étoit à leur tête. Ils étoient environ dix mille hommes & quatorze cens chevaux, & la flote avoit près de cent voiles. Avant que de lever les ancres, Pierre-Thomas Patriarche de Constantinople & Légat du Pape, accompagné de tous les ecclésiastiques de l'armée, monta sur la galere du Roi pour donner une bénédiction générale. S'étant mis sur le lieu le plus élevé pour être vû de tout le monde, il prononça une longue priere, bénissant les personnes, les armes, les vaisseaux & la mer, & demandant le secours de Dieu contre les infideles. Quand ils furent en pleine mer, le Roi déclara la résolution qu'il avoit prise d'aller à Alexandrie. On y arriva le deuxiéme d'Octobre après quatre jours de navigation. Les Mahometans se rangerent en bataille sur le rivage en présence de l'armée des Chrétiens, & y passerent la nuit. Le lendemain la descente s'étant faite, les infideles après quelque résistance, s'enfuirent dans la ville & s'y enfermerent. Voiant ensuite qu'on mettoit le feu aux portes, ils se retirerent au Caire, qui étoit une portion de la ville séparée du reste par un bras du Nil. Ainsi fut prise Alexandrie, après un combat d'une heure, dans lequel il n'y eut pas un seul Chrétien de tué. Les croisés n'étant point en état de résister à l'armée innombrable des infideles qui se préparoient à les venir attaquer, se contenterent de piller la ville & se

retirerent. Ils en emporterent des richesses immenses, particulierement des étoffes d'or & de soie, & revinrent en l'Isle de Chypre. Nous ne voions pas que cet avantage remporté par les Chrétiens ait eu d'autres suites.

L'Empereur Jean Paléologue à Rome.

Les Turcs faisant toujours quelques nouvelles breches à l'Empire de Constantinople, Jean Paléologue passa en Italie l'an 1369. pour demander du secours aux Princes d'Occident. Il étoit à Rome lorsque le Pape Urbain V. y arriva le treiziéme d'Octobre. Le Pape le traita avec beaucoup d'honneur, mais moins cependant que si c'eut été l'Empereur d'Occident. Paléologue fit dans l'église du Saint-Esprit sa profession de foi en présence de quatre Cardinaux. Elle est entierement Catholique, & contient entre autres articles, que le Saint-Esprit procéde du Pere & du Fils, & que l'église de Rome a la primauté sur toutes les autres églises. Le Dimanche suivant le Pape sortit de son Palais du Vatican, & s'assit dans une chaire au haut des dégrés de l'église de S. Pierre. Il étoit revêtu pontificalement, & accompagné de tous les Cardinaux & des Prélats. L'Empereur Grec vint aussi-tôt, & dès qu'il vit le Pape, il fit trois genuflexions: ensuite il s'approcha & lui baisa les pieds, les mains & la bouche. Le Pape se leva, le prit par la main & entonna le *Te Deum*. Ils entrerent ensemble dans l'église, où le Pape chanta la Messe en présence de l'Empereur & d'un grand nombre de Grecs.

Quand ce Prince partit pour retourner à Constantinople, le Pape lui permit d'avoir un autel portatif, où il fit dire la Messe en sa présence, mais par un prêtre latin seulement. Les Grecs ne se servent point de pierres d'au

tel, mais d'un cuir, d'un linge, ou d'un morceau d'étoffe consacré pour cet effet, qu'ils appellent *Antiminsion*. L'Empereur partit de Rome au mois de Février 1370. & s'en alla fort content du Pape.

Triste état de l'Empire Grec.

Depuis son retour à Constantinople jusqu'à la fin de son Regne, les affaires de l'Empire allerent toujours en dépérissant. Ce Prince eut trois fils, Andronic, Manuel & Theodore. L'aîné surpassoit tous les jeunes gens de son âge par sa force & sa belle taille. Le Sultan Amurat avoit aussi trois fils dont le second étoit de l'âge d'Andronic. Ces deux jeunes Princes résolurent dans une partie de débauche, de faire mourir leurs peres, & de vivre ensuite comme freres. Amurat surnommé Algazi, c'est-à-dire, le Conquérant, avoit succedé à Ourcham. Il étendit beaucoup sa puissance en Europe. L'an 1360. il prit Andrinople. Il eut trente-sept guerres à soutenir, & il fut toujours victorieux. Aiant été bien informé de la conjuration de son fils, il lui fit arracher les yeux, & manda à Paléologue de traiter de même Andronic; qu'autrement ils auroient toujours la guerre ensemble.

Conquêtes d'Amurat.

Guerre civile à Constantinople.

L'Empereur suivit ce conseil, peut être parce qu'il ne croioit pas pouvoir résister à Amurat. Il se servit de vinaigre bouillant pour aveugler Andronic, & traita de méme son fils Jean qui commençoit à peine à parler. Il les fit enfermer tous deux avec la femme d'Andronic dans une tour de Constantinople, où ils demeurerent deux ans. Ils en sortirent ensuite, à la faveur d'une sédition excitée par des Latins; & Andronic, avec le secours des Genois d'une part, & de Bajazeth fils aîné d'Amurat de l'autre, entra dans Constantino-

Conquêtes de Bajazeth.

ple & fut déclaré Empereur. Alors il enferma dans la même tour ſon pere & ſes deux freres Manuel & Theodore; & ils y furent auſſi pendant deux ans, après leſquels ils ſe ſauverent. Andronic ſe repentant de ſa mauvaiſe conduite, demanda pardon à ſon pere & le remit ſur le trône. Jean Paléologue céda l'Empire à Manuel ſon ſecond fils l'an 1384. Le Sultan Amurat aiant été tué en 1388. dans une grande bataille contre les Bulgares, quoiqu'il la gagnât, Bajazeth lui ſuccéda. Il fut ſurnommé Ilderin, c'eſt-à-dire le foudre, à cauſe de la rapidité de ſes conquêtes. L'an 1393. il vint juſqu'aux portes de Conſtantinople, qu'il aſſiégea; mais aiant appris que Sigiſmond Roi de Hongrie aſſembloit une grande armée, il leva le Siége, marcha contre lui, & le défit entierement près de Nicople: cette victoire eſt différente de celle qu'il remporta ſur le même Prince en 1396. Il retourna enſuite à Conſtantinople, & obligea l'Empereur à lui paier tribut, & à donner aux Turcs un quartier & une moſquée dans la ville. Il prit tellement le deſſus ſur les Empereurs Grecs Jean Paléologue & Manuel, qu'il les traitoit comme des eſclaves. L'Empereur Jean accablé de chagrin & épuiſé de débauches mourut l'an 1391. & la quarante-troiſiéme année de ſon regne depuis la mort de ſon pere Andronic le jeune.

Conquête de Bajazeth.

Cette même année Bajazeth prit Theſſalonique, ravagea toute la Thrace, bloqua Conſtantinople, & réduiſit preſque à cette ville l'Empire de Manuel. Le païs d'alentour étoit tellement déſolé, qu'il y eut bientôt une grande famine à Conſtantinople. Dans cette extrémité Manuel s'adreſſa au Pape, au Roi de

Michel Paléologue Empereur. Progrès ſurprenans de Bajazeth. Fin funeſte de ce Sultan.

de France & au Roi de Hongrie, & leur demanda un prompt ſecours. L'an 1396. Bajazeth gagna la fameuſe bataille de Nicople, qui fut très-ſanglante, & dans laquelle périt une grande partie de la nobleſſe françoiſe conduite par Jean Comte de Nevers fils aîné du Duc de Bourgogne. On a attribué cette défaite des Chrétiens à l'imprudence des François, qui ſe preſſerent trop d'attaquer les ennemis, malgré les avis du Roi Sigiſmond; & encore plus aux excès & aux déſordres de tous genres qui regnoient parmi eux, & qui ne pouvoient qu'éloigner la protection de Dieu. L'an 1402. Bajazeth quitta Conſtantinople, qu'il tenoit toujours bloquée, pour aller s'oppoſer aux progrès du fameux Tamerlan; qui après avoir ſoumis le Coraſan, l'Inde, la Perſe, la Syrie, étoit entré dans la Natolie. Nous parlerons de ce Conquérant dans l'hiſtoire du quinziéme ſiécle. Les deux armées ſe rencontrerent à Ancyre ou Angouria. Bajazeth y perdit le vingt huitiéme de Juillet la bataille, la liberté, & peu après la vie, qu'il finit miſérablement en s'écraſant la tête contre les barreaux d'une cage de fer dans laquelle le victorieux l'avoit fait enfermer.

L'Empereur Manuel vient lui-même demander du ſecours en Occident.

Pendant que Conſtantinople étoit bloquée, l'Empereur Manuel Paléologue prit la réſolution de venir lui-même en Occident chercher du ſecours. Il vint à Veniſe, & enſuite à Milan où le Duc Jean Galeas Viſconti le reçut très-bien, & lui donna une bonne eſcorte pour le conduire en France. Il y reçut les honneurs convenables à ſa dignité, & arriva à Paris le troiſiéme de Juin de l'an 1400. Mais la maladie du Roi Charles VI. fut cauſe que les Princes diviſés entre eux ne lui pro-

mirent aucun secours. Après un assez long séjour en France, l'Empereur Manuel passa en Angleterre, où le nouveau Roi Henri IV. ne fit pas plus pour lui, étant lui-même encore assez mal affermi sur son trône. Ainsi cet Empereur fut obligé de retourner chez lui, sans avoir tiré aucun avantage réel d'un si grand voiage. Nous rapporterons dans l'histoire du quinziéme siécle la prise de Constantinople par les Turcs en 1453. qui fut l'époque de la ruine totale de la monarchie des Grecs.

ARTICLE VIII.

Plusieurs Saints du quatorziéme siécle.

I.

S. Ive prêtre. IVE nâquit l'an 1253. en Bretagne à un quart de lieue de Treguier de parens nobles & vertueux. Aiant commencé ses études dans son païs, il alla à Paris à l'âge de quatorze ans, & y étudia en Philosophie & en Théologie. Il y prit aussi des leçons sur le Droit canon ; & dix ans après il continua cette étude à Orléans, & y joignit celle du Droit civil. Il menoit dèslors une vie pénitente & mortifiée, s'abstenant de viande & de vin, & jeûnant le vendredi. Il donnoit aux pauvres une partie de sa nourriture. Il assistoit assidument aux Offices de l'Eglise, & se levoit de grand matin pour vaquer au saint exercice de la priere. On ne le vit jamais contester avec ses compagnons, & on ne lui entendit jamais prononcer aucune parole libre.

Ses parens auroient voulu l'engager dans le mariage, mais l'inclination qu'il avoit pour aſſiſter les pauvres, le détermina à embraſſer l'état eccléſiaſtique. Il ſeroit toujours reſté dans les Ordres inférieurs, ſi ſon Evêque ne l'avoit forcé de recevoir la prêtriſe. Son application à l'étude le rendit bientôt capable d'être mis en place. Il fut d'abord Official, & remplit dignement tous les devoirs de cette fonction. Bien loin de multiplier les procédures & de prolonger les affaires, il ne négligeoit rien pour engager les parties à s'accommoder. Quand il voioit des perſonnes que la pauvreté empêchoit de pourſuivre une affaire juſte, il leur fourniſſoit l'argent néceſſaire pour la finir. Il alloit en differentes juriſdictions plaider pour les pauvres, ce qu'il faiſoit gratuitement, auſſi-bien que les écritures & les ſollicitations néceſſaires pour leur défenſe. Il leur donnoit même de ſon propre bien. Il ſouffroit avec patience les inſultes que les plaideurs lui faiſoient, lorſqu'il ne favoriſoit pas leurs prétentions injuſtes. Pour le fixer davantage dans le païs, l'Evêque de Treguier lui donna une cure qu'il n'accepta que par obéiſſance.

Ce fut un paſteur vigilant & appliqué à ſes devoirs. Comme on ne peut faire un bien durable dans la conduite des ames, qu'on ne commence par inſtruire ſolidement ceux que l'on veut conduire à Dieu, il faiſoit quelquefois en un ſeul jour deux ou trois ſermons. Il étoit fort ſuivi, parceque ſes inſtructions étoient ſolides & pleines d'onction. D'ailleurs la régularité de ſa conduite, la piété qui éclatoit dans tout ſon extérieur, & toutes les bonnes œuvres qu'il faiſoit, annonçoient à tout le

monde, qu'il pratiquoit le premier ce qu'il enſeignoit. Dieu convertit beaucoup de perſonnes par ſon miniſtere. Il n'offroit les divins Myſteres, qu'en répandant beaucoup de larmes, & il étoit tout pénétré de la ſainteté de cette fonction ſacrée. L'étude de l'Ecriture ſainte faiſoit ſes délices, & c'étoit dans cette ſource divine qu'il puiſoit les inſtructions qu'il faiſoit à ſon troupeau. Ses actions & ſes paroles changerent la face du païs, & les peuples groſſiers & déréglés commencerent à mener une vie conforme à la ſainteté du Chriſtianiſme.

Ive ne ſe contentoit pas de rompre en public à ſon peuple le pain de la divine parole; il alloit encore dans les maiſons viſiter ſes brebis, & donner à chacun la nourriture ſpirituelle dont il avoit beſoin. Les curés des environs l'engageoient auſſi à prêcher dans leurs égliſes, & il lui eſt arrivé de prêcher le Vendredi-Saint dans ſept égliſes différentes. Il alloit dans les champs inſtruire ſes paroiſſiens, & les exhorter à offrir à Dieu leurs travaux, & à ſouffrir en eſprit de pénitence les peines inſéparables de leur état. Il achetoit des étoffes pour habiller les pauvres, & ſouvent il leur donnoit ſes propres habits. Il étoit l'arbitre de tous les différends. Ceux qui avoient des affaires embarraſſantes, ou des querelles à terminer, s'en remettoient volontiers à ſon jugement. L'hiver il faiſoit faire du feu pour les pauvres, quoique lui-même ne ſe chauffât jamais. Il fit faire une maiſon aſſez commode pour les loger & pour exercer l'hoſpitalité. Il diſtribuoit ſon blé à ceux qui n'en avoient point, ou il le vendoit au profit des pauvres, dès que la récolte étoit faite; car il avoit pour

maxime qu'on ne doit point faire attendre ceux qu'on peut assister d'abord. Quelqu'un informé de cette conduite, lui dit un jour : Vous seriez mieux de garder votre blé ; vous le vendriez davantage dans quelque temps. J'en conviens, dit S. Ive, mais je ne sçais pas si je serai alors en vie. A la fin de l'année le même homme vint lui dire d'un air content : Hé bien, j'ai gagné le cinquiéme sur mon blé. Et moi, dit le saint Curé, je prétens y avoir gagné le centiéme en le distribuant aux pauvres.

Cet admirable Pasteur avoit un grand soin des malades. Il ne se contentoit pas de leur administrer les Sacremens : il les visitoit, les consoloit, & leur apprenoit à faire un bon usage de la maladie, & à se disposer à mourir saintement. Il prenoit soin des orphelins, leur faisoit apprendre à lire, & paioit les maîtres qui les instruisoient. Il n'étoit pas moins touché des besoins spirituels du prochain, & il n'écoutoit point les confessions, sans verser des larmes, qui ordinairement servoient à amollir la dureté des pécheurs. Il continua pendant toute sa vie la pénitence qu'il avoit commencée, lorsqu'il faisoit ses études, & y ajouta de nouvelles austérités, afin de se rendre plus conforme à Jesus-Christ crucifié, qu'il se proposoit pour modele : disant qu'un Chrétien & sur-tout un Prêtre, en devoit être une image vivante. Il portoit un habit de grosse étoffe sous lequel étoit un rude cilice. Il couchoit tout vêtu, sur une claie ou sur un peu de paille, avec un livre ou une pierre pour chevet : encore passoit-il une partie des nuits dans la priere & la méditation de l'Ecriture-Sainte. Il ne mangeoit que des légumes sans

le moindre assaisonnement, & jeûnoit très-souvent au pain & à l'eau; & pendant quinze ans il jeûna ainsi le Carême & l'Avent.

Pendant le Carême de l'an 1303. il sentit ses forces diminuer de jour en jour. Mais loin de se relâcher d'aucun de ses exercices, il crut devoir redoubler son zéle à mesure qu'il avançoit vers le terme de ses travaux & de sa pénitence. Aiant sacrifié à Dieu ses biens, ses talens, son repos, sa santé & sa vie, dans le ministere qu'il lui avoit confié, il voulut encore mourir dans les fonctions qui y étoient attachées. La veille de l'Ascension il parla à son peuple, & dit la Messe étant soutenu par deux personnes. Il donna des avis à tous ceux qui lui en demanderent, & ensuite se mit au lit, c'est-à-dire sur sa claie faite de branches d'osier entrelacées. En cet état il reçut les derniers Sacremens avec une nouvelle ferveur. Depuis ce moment il ne s'entretint plus qu'avec Dieu, qu'il devoit bien-tôt posséder, & qui avoit été pendant sa vie le seul objet de son amour & de ses désirs. Il avoit devant ses yeux un Crucifix qu'il regardoit continuellement. Il mourut en faisant le signe de la Croix, étant âgé de cinquante ans. C'étoit le Dimanche après l'Ascension le dix-neuviéme de Mai 1303.

II.

S. Roch.

S. Roch est beaucoup plus connu par la dévotion du peuple, que par l'histoire de sa vie, écrite plus de cent soixante ans après sa mort. Il nâquit à Montpellier d'une famille noble vers la fin du treiziéme siécle. Aiant perdu son pere & sa mere à l'âge de vingt ans, il alla à Rome en pélerinage. Il s'arréta en plusieurs

villes d'Italie qui étoient affligées de la peſte, & voulut ſervir les malades dans les hôpitaux. Rome étant auſſi affligée de ce fléau, il y alla & y prit ſoin des peſtiférés pendant trois ans. En revenant de Rome il s'arrêta à Plaiſance où étoit la peſte, & en étant frappé lui-même, il ſe trouva obligé de ſortir non-ſeulement de l'hôpital, mais de la ville, pour ne pas augmenter l'infection. On dit qu'il fut aſſiſté par un Seigneur nommé Gothard, auquel il inſpira le mépris du monde & l'amour de la retraite. S. Roch étant guéri, revint à Montpellier où il mourut le ſeiziéme d'Août 1327.

III.

S. Elzéar & ſainte Delphine.

Elzéar Comte d'Arien nâquit en Provence en 1295. Il étoit fils d'Hermangaud de Sabran, & de Laudune d'Albe qui avoit beaucoup de piété. Lorſque ſa mere le mit au monde, elle pria Dieu de lui ôter la vie après ſon baptême, plutôt que de permettre qu'il ne fût pas ſoumis à ſa divine volonté. Dès l'âge de cinq ans Elzéar donnoit aux pauvres tout ce qu'il avoit en ſa diſpoſition. La grace du Baptême ſe faiſoit ſentir dans toutes ſes actions. Il étoit doux, humble, obéiſſant & ſoumis à ceux qui étoient chargés de ſon éducation. Il fut élevé ſous les yeux de Guillaume de Sabran ſon oncle paternel Abbé de S. Victor de Marſeille, & on le vit croître en ſageſſe à meſure qu'il avançoit en âge.

Il n'avoit que dix ans, lorſque par l'ordre du Roi de Sicile il fut fiancé avec Delphine de Glandève qui n'en avoit que douze, & dont la vertu étoit fort au-deſſus de la nobleſſe de ſa maiſon qui étoit des premieres de Provence. Quelques années après, le mariage aiant été

le moindre assaisonnement, & jeûnoit très-souvent au pain & à l'eau; & pendant quinze ans il jeûna ainsi le Carême & l'Avent.

Pendant le Carême de l'an 1303. il sentit ses forces diminuer de jour en jour. Mais loin de se relâcher d'aucun de ses exercices, il crut devoir redoubler son zéle à mesure qu'il avançoit vers le terme de ses travaux & de sa pénitence. Aiant sacrifié à Dieu ses biens, ses talens, son repos, sa santé & sa vie, dans le ministere qu'il lui avoit confié, il voulut encore mourir dans les fonctions qui y étoient attachées. La veille de l'Ascension il parla à son peuple, & dit la Messe étant soutenu par deux personnes. Il donna des avis à tous ceux qui lui en demanderent, & ensuite se mit au lit, c'est-à-dire sur sa claie faite de branches d'osier entrelacées. En cet état il reçut les derniers Sacremens avec une nouvelle ferveur. Depuis ce moment il ne s'entretint plus qu'avec Dieu, qu'il devoit bien-tôt posséder, & qui avoit été pendant sa vie le seul objet de son amour & de ses désirs. Il avoit devant ses yeux un Crucifix qu'il regardoit continuellement. Il mourut en faisant le signe de la Croix, étant âgé de cinquante ans. C'étoit le Dimanche après l'Ascension le dix-neuviéme de Mai 1303.

II.

S. Roch.

S. Roch est beaucoup plus connu par la dévotion du peuple, que par l'histoire de sa vie, écrite plus de cent soixante ans après sa mort. Il nâquit à Montpellier d'une famille noble vers la fin du treiziéme siécle. Aiant perdu son pere & sa mere à l'âge de vingt ans, il alla à Rome en pélerinage. Il s'arréta en plusieurs

villes d'Italie qui étoient affligées de la peſte, & voulut ſervir les malades dans les hôpitaux. Rome étant auſſi affligée de ce fléau, il y alla & y prit ſoin des peſtiférés pendant trois ans. En revenant de Rome il s'arrêta à Plaiſance où étoit la peſte, & en étant frappé lui-même, il ſe trouva obligé de ſortir non-ſeulement de l'hôpital, mais de la ville, pour ne pas augmenter l'infection. On dit qu'il fut aſſiſté par un Seigneur nommé Gothard, auquel il inſpira le mépris du monde & l'amour de la retraite. S. Roch étant guéri, revint à Montpellier où il mourut le ſeiziéme d'Août 1327.

III.

S. Elzéar & ſainte Delphine.

Elzéar Comte d'Arien nâquit en Provence en 1295. Il étoit fils d'Hermangaud de Sabran, & de Laudune d'Albe qui avoit beaucoup de piété. Lorſque ſa mere le mit au monde, elle pria Dieu de lui ôter la vie après ſon baptême, plutôt que de permettre qu'il ne fût pas ſoumis à ſa divine volonté. Dès l'âge de cinq ans Elzéar donnoit aux pauvres tout ce qu'il avoit en ſa diſpoſition. La grace du Baptême ſe faiſoit ſentir dans toutes ſes actions. Il étoit doux, humble, obéiſſant & ſoumis à ceux qui étoient chargés de ſon éducation. Il fut élevé ſous les yeux de Guillaume de Sabran ſon oncle paternel Abbé de S. Victor de Marſeille, & on le vit croître en ſageſſe à meſure qu'il avançoit en âge.

Il n'avoit que dix ans, lorſque par l'ordre du Roi de Sicile il fut fiancé avec Delphine de Glandève qui n'en avoit que douze, & dont la vertu étoit fort au-deſſus de la nobleſſe de ſa maiſon qui étoit des premieres de Provence. Quelques années après, le mariage aiant été

célébré, Delphine découvrit à Elzéar les sentimens de son cœur. Mes parens, dit-elle, m'ont forcée de me marier, & j'ai toujours eu dessein de garder le trésor incomparable de la virginité. Pendant plusieurs jours elle s'entretint avec Elzéar de discours de piété, & elle obtint de son époux ce qu'elle désiroit. L'année suivante Elzéar jeûna le Carême entier, quoiqu'il eût à peine quinze ans, & il ajoûta au jeûne d'autres austérités. Dieu lui donna en même-temps un si grand amour & une si haute idée de la virginité, qu'aiant eu le bonheur de la conserver jusqu'alors, il fit une ferme résolution de la garder toute sa vie. Il conçut un si profond mépris pour le siécle, qu'il auroit souhaité pouvoir se retirer dans une solitude, pour n'être occupé que des choses du ciel. L'époux & l'épouse s'animoient l'un l'autre à l'amour de Dieu, & à remplir tous les devoirs de la piété Chrétienne. Dans ce dessein Elzéar résolut de quitter le château d'Ansois où il demeuroit avec son ayeul, & où il ne voioit rien qui l'édifiât. Il l'obtint avec peine, & se retira à Pui-Michel qui appartenoit à Delphine.

Elzéar se voiant alors chargé du soin de ses domestiques, s'y appliqua avec une extrême attention. Il établit les regles suivantes, qu'il voulut que tous ceux de sa maison gardassent inviolablement. 1. Que quiconque donneroit dans quelque déréglement, seroit chassé de sa maison. 2. Que les Gentilshommes, & les Dames d'honneur rempliroient exactement tous les devoirs de la Religion. 3. Que les Dames s'occuperoient du travail des mains. 4. Que personne ne parleroit qu'avec beaucoup de respect de la Religion, & ne diroit

aucune parole libre. 5. Que perſonne ne joueroit à aucun jeu de hazard. 6. Que tous vivroient dans une parfaite union; & que ſi quelqu'un en offenſoit un autre, il lui feroit auſſitôt ſatisfaction, 7. Que tous les ſoirs ils feroient en ſa préſence une conférence de piété, où tous aſſiſteroient, afin de s'inſtruire & de s'animer à la vertu. Que pendant qu'un parleroit, les autres prieroient intérieurement, afin que Dieu lui inſpirât ce qui ſeroit plus capable de les toucher. Elzéar dans ces conférences parloit avec un zéle admirable, & paroiſſoit plein d'un feu qui ſe répandoit dans tous les cœurs, & qui produiſit des fruits merveilleux. On voioit regner dans cette maiſon la charité, la paix, la modeſtie. C'étoit plutôt un ſaint monaſtere, que la Cour d'un Seigneur.

Un exemple ſi rare toucha pluſieurs autres perſonnes, qui reglerent leurs maiſons ſur ce modele. Elzéar ne ſe contentoit pas d'avoir établi & de faire obſerver ces ſaintes pratiques & toutes les regles de l'Evangile; il étoit lui-même comme une regle vivante qui animoit tout. La priere faiſoit ſa conſolation & ſes délices. Outre les jeûnes établis par l'Egliſe, il jeûnoit encore les vendredis, tout l'Avent & les veilles de pluſieurs fêtes. Il portoit preſque toujours le cilice. Il communioit fort ſouvent, & ſa vie ſainte le rendoit digne de prendre fréquemment cette divine nourriture. Son eſprit étoit ſans ceſſe occupé de Dieu, ſans que rien fût capable de l'en diſtraire. Il ne découvroit qu'à Delphine ſa chaſte & fidele compagne, les faveurs particulieres qu'il recevoit de Dieu.

Ce jeune Seigneur étoit naturellement ſi-

béral, & la grace de Jesus-Christ perfectionna cette heureuse disposition, en lui inspirant un grand amour pour les pauvres. Il servoit les malades, sans faire paroître aucune repugnance pour ceux qui étoient infectés des plus horribles maladies. Il fit des aumônes immenses, & dans des années de disette, il donna aux pauvres jusqu'au blé qu'il avoit reservé pour sa maison. Il n'avoit que vingt-trois ans, lorsque par la mort de son pere il devint Comte d'Arien & Baron d'Ansois. Il fut obligé d'aller en Italie, pour prendre possession du Comté d'Arien qui y est situé. Les habitans refuserent pendant trois ans de se soumettre à lui & lui firent beaucoup de tort. Il souffrit tout avec patience, & s'opposa au Prince de Tarente qui vouloit faire punir les principaux factieux. Sa patience obtint de Dieu le changement de ce peuple, qui dans la suite non-seulement le respecta comme son Seigneur, mais même l'aima comme son pere. Elzéar de son côté oublia tellement leur rébellion, qu'il donna toujours des marques particulieres d'amitié à ceux qui lui avoient été le plus opposés. Ce n'étoit pas qu'il fût insensible aux injures. Il avoua un jour à sainte Delphine, qu'il les sentoit très-vivement. Mais, ajoutoit ce jeune Seigneur si Chrétien, quand je pense aux insultes que Jesus-Christ a souffertes, je reconnois que tout ce que je puis souffrir est infiniment au-dessous, & que j'en mérite bien davantage : Dieu me fait la grace singuliere de me donner de l'amour pour ceux qui me font de la peine.

Il trouva ses deux grandes terres fort chargées de dettes. Il donna ses ordres pour y satisfaire ; & lorsqu'il en entendoit parler, il

disoit : Je vous rends graces, Seigneur, de ce qu'après m'avoir délivré de tout amour des biens périssables & passagers, vous permettez que les terres que je possede soient en si mauvais état, qu'elles ne peuvent donner aucun plaisir à ceux même qui aimeroient le monde. Elzéar n'avoit pas moins d'amour pour la justice que pour la clémence. Il avoit un très-grand soin que ses officiers rendissent exactement la justice; & s'il s'en trouvoit quelqu'un qui s'acquittât négligemment d'une fonction si importante, il le déposoit, & donnoit sa place à un sujet qui en étoit plus digne. Il faisoit paier rigoureusement les amendes, de peur que l'impunité ne produisît la licence. Mais lorsque ceux qui y étoient condamnés étoient pauvres, il la leur faisoit rendre en secret par d'autres personnes, ou toute entiere ou en partie.

Il fut obligé de retourner en Italie pour être gouverneur de Charles Duc de Calabre, fils aîné du Roi Robert. Ses soins & sa vigilance produisirent bien tôt un grand changement dans ce jeune Prince. Elzéar voulut se charger des affaires des pauvres, & il fut à cette Cour leur protecteur & leur avocat. Il ne les assista pas seulement de ses conseils & de ses sollicitations; mais aussi par des aumônes abondantes. La source de tant de bonnes œuvres étoit le don d'une grande foi qu'il avoit reçu de Dieu. Un jour qu'il s'entretenoit avec sainte Delphine des malheurs des derniers temps, sainte Delphine lui dit que la persécution causée par l'antechrist seroit si terrible, que la plûpart des hommes y succomberoient. Elzéar répondit : Quand je verrois les hommes les plus saints & les plus sça-

vans, le Pape même & les Cardinaux, abandonner la Religion pour en établir une nouvelle; & quand ils seroient suivis de tout le monde, je ne voudrois pas m'écarter en un seul point de la foi que l'Eglise Catholique m'a enseignée; dût-il m'en couter mille vies, si je les avois. Le fondement de toutes ses vertus étoit une sincere humilité, qui le rendoit petit à ses propres yeux, dans le temps même qu'il étoit si grand aux yeux de tous ceux qui le connoissoient. Il souffroit avec peine qu'on lui rendit les honneurs dûs à sa naissance. Sa vie sainte fut terminée par une maladie douloureuse, dans laquelle il conserva toujours une patience admirable, soutenue de l'espérance des biens futurs dont il regardoit la jouissance comme prochaine. Il se faisoit lire la Passion de Notre Seigneur & ne cessoit de prier. Après avoir reçu les derniers Sacremens il mourut dans la vingt-huitiéme année de son âge l'an 1323.

Delphine sa chaste épouse persévéra dans la priere, dans la pénitence & dans toutes sortes de bonnes œuvres. Elle se réduisit à une entiere pauvreté, après avoir distribué aux pauvres tous les biens dont elle avoit pu disposer. On dit qu'elle vécut jusqu'à l'âge de soixante-seize ans, & qu'elle mourut l'an 1369.

IV.

Sainte Elizabeth Reine de Portugal. Elizabeth étoit fille de Pierre III. Roi d'Arragon & de Constance de Sicile fille de Mainfroi. Elle nâquit l'an 1271. & fut nommée Elizabeth en l'honneur de sainte Elizabeth de Hongrie sa grande tante. A l'âge de huit ans elle commença à réciter tous les jours le grand Office de l'Eglise, ce qu'elle continua de fai-

re toute sa vie. Elle avoit horreur de la lecture des Romans & détestoit toutes les chansons profanes. Quelque délicat que fût son corps, elle le mortifioit déja par diverses austerités, & ne pouvoit souffrir qu'on lui alléguât la foiblesse de son âge pour l'empêcher de jeûner. Elle assistoit les pauvres par tous les moiens qui étoient en son pouvoir. Elle étoit ennemie du luxe & de tous les vains ajustemens, que les personnes de sa qualité recherchent avec tant de passion. Elle se privoit de tous les plaisirs & de tous les amusemens inutiles. Tout son temps étoit emploié à la priere & aux exercices de charité. Une si grande vertu dans une Princesse si jeune, étoit un prodige qui faisoit dire à son pere, que la piété d'Elizabeth étoit la cause de l'heureux état où se trouvoient les affaires de son Roiaume.

A douze ans elle fut mariée à Denys Roi de Portugal. Sa dignité de Reine ne diminua ni son assiduité à la priere, ni ses mortifications. Outre les jeûnes prescrits par l'Eglise, elle jeûnoit encore trois jours de chaque semaine, l'Avent entier, l'intervalle depuis la saint Jean jusqu'à l'Assomption, & quelques jours après elle commençoit en l'honneur des saints Anges un Carême qui duroit jusqu'à la S. Michel. Ses aumônes augmenterent à proportion des biens dont elle eut la disposition. Elle visitoit toute sorte de malades, & en pansoit souvent elle-même qui avoient des ulceres incurables. Non contente de les visiter dans les hôpitaux, elle alloit les chercher jusques dans les villages & les cabanes. S'étant ainsi rendue la mere des pauvres, elle se montra aussi la tutrice des orphelins. Elle devint sur-tout le refuge des jeunes filles qui étoient

dans l'indigence. Elle les secouroit promptement, afin de les tirer du péril auquel la misere les exposoit. Elle les mettoit sous la conduite de femmes d'une piété éprouvée, & procuroit des partis convenables à celles qui étoient portées au mariage. Elle fit un fonds considerable pour entretenir une Communauté de filles pénitentes, & elle ne négligeoit rien pour retirer du péché celles que leur pauvreté ou leurs mauvaises inclinations y faisoient tomber.

Dieu donna à Elizabeth le talent de réunir les esprits. Le Duc Alfonse frere du Roi Denys avoit un différend avec lui pour quelques terres, & le Roiaume étoit menacé d'une guerre civile. La pieuse Reine se rendit médiatrice de la paix ; & pour la faciliter elle céda quelques terres de son domaine. Ce différend avoit excité une sédition à Lisbonne entre les nobles & les bourgeois. Ils avoient déja pris les armes, lorsque la Reine montée sur une mule s'avança entre les deux partis, & par ses discours & ses larmes calma le tumulte. Elle s'appliquoit à entretenir une correspondance parfaite entre tout le monde. Dès qu'elle sçavoit que des familles étoient en procès, elle s'emploioit pour les accommoder, & fournissoit généreusement ce qu'il falloit pour lever tous les obstacles capables d'éloigner la paix qu'elle vouloit procurer. Cet amour que sainte Elizabeth avoit pour la paix & pour l'union des esprits & des cœurs, peut faire comprendre combien elle avoit à souffrir dans sa propre famille, où elle se voioit privée des douceurs d'une paix légitime par les déréglemens du Roi son mari. Elizabeth obtint enfin de Dieu par ses prieres &

par ſa patience la converſion de ce Prince, comme nous l'avons déja vû dans un autre article.

Elle réconcilia auſſi le Roi Jacques d'Arragon ſon frere, avec le Roi Ferdinand de Caſtille ſon gendre, & celui-ci avec le Roi Denys de Portugal ſon époux : mettant ainſi la paix entre tous les Princes Chrétiens d'Eſpagne. Mais Alfonſe Infant de Portugal ſe révolta contre le Roi ſon pere, & la Reine Elizabeth qui travailloit à les réconcilier, fut elle-même accuſée injuſtement de favoriſer cette révolte. Le Roi en fut ſi perſuadé, qu'il la priva de ſes revenus & l'envoia en exil. Pluſieurs Seigneurs en étant indignés, offrirent à la Reine de l'argent, des troupes & des places. Elle en eut horreur, & les exhorta à demeurer fideles au Roi. Enfin ce Prince aiant été détrompé, la rappella à la Cour, lui demanda pardon ſolemnellement, & pardonna à ſon fils à cauſe d'elle. Après la mort du Roi Denys, Alfonſe lui ſuccéda, & la Reine Elizabeth ſe retira à Conimbre au monaſtere des filles de ſainte Claire qu'elle avoit fondé. Mais ſur les remontrances de pluſieurs perſonnes de piété, qui lui repréſenterent le bien qu'elle pouvoit faire par ſes exemples & par ſes aumônes, elle en ſortit, & logea dans un appartement d'où elle entroit dans a maiſon. Elle ſe dépouilla de tout, & embraſſa la pauvreté de Jeſus-Chriſt avec une ardeur incroiable. Tout le reſte de ſa vie fut une ſuite noninterrompue d'actions de religion & d'œuvres de charité. Aiant appris que ſon fils Alfonſe IV. Roi de Portugal avoit un différend avec Alfonſe VII. Roi de Caſtille ſon petit-fils, & qu'ils ſe préparoient à la guerre, elle partit

de Conimbre pour les accommoder, & vint à Estremos où étoit son fils, malgré son âge avancé & les chaleurs de l'Eté. La fatigue de ce voiage lui causa une fiévre violente dont elle mourut le quatriéme de Juillet 1336. âgée de soixante cinq ans. Le Roi son fils fit rapporter le corps à Conimbre, où il fut enterré chez les filles de sainte Claire, comme Elizabeth l'avoit ordonné par son testament. Il se fit à son tombeau plusieurs miracles, qui porterent à solliciter sa canonisation : mais elle ne fut accordée que dans le dix-septiéme siécle par le Pape Urbain VIII.

V.

Le bienheureux Pierre de Luxembourg.

Pierre de Luxembourg étoit parent de l'Empereur Venceslas, de Sigismond Roi de Hongrie, & du Roi de France Charles VI. Son pere étoit Gui de Luxembourg Comte de Ligni en Barois; & sa mere, Mahaut de Châtillon Comtesse de S. Paul. Il nâquit à Ligni l'an 1369. Il perdit son pere dès l'âge de quatre ans, & sa tante Jeanne de Luxembourg prit soin de son éducation. On lui choisit de bons maîtres, à qui l'on recommanda de ne lui montrer & de ne lui faire apprendre rien qui n'eût rapport à la Religion, & qui ne tendît à la vertu. Il n'avoit que huit ans lorsqu'on l'envoia étudier à Paris, & il donnoit dès-lors beaucoup de temps à la priere, & montroit d'excellentes inclinations. Le Pape Clément VII. lui donna deux ans après un Canonicat dans l'église de Paris. Cet enfant s'acquittoit fidélement de ses devoirs de chanoine, autant que ses études le lui permettoient. A douze ans il fut encore pourvu de deux prébendes, & de deux archidiaconés; mais il demeura à

Paris pour continuer ſes études. Peu de temps après, le Pape Clément le nomma à l'Evêché de Metz quoiqu'il n'eût pas encore quinze ans. Ce Pape y vouloit maintenir ſon obédience, par le crédit & les armes du Comte de S. Paul frere aîné de Pierre de Luxembourg. Ce fut encore par le même motif que deux ans après le même Pape le fit Cardinal. Pierre s'inſtruiſit le mieux qu'il pût de ſes obligations & fit la viſite de ſon Diocèſe.

Il avoit une ſi grande délicateſſe de conſcience, que l'ombre même du péché lui faiſoit peur. Bien loin de ſe laiſſer éblouir par le vain éclat de la pourpre, & de ſe relâcher en voiant les autres Cardinaux vivre dans les délices, il redoubla ſes auſtérités, qui égaloient celles des moines les plus auſteres, lors même qu'il les eut moderées par l'ordre du Pape. Il n'avoit jamais qu'un habit, qu'il ne quittoit que quand il étoit uſé. Ses meubles étoient très-communs, ſon train des plus modiques, mais ſes aumônes étoient immenſes. Il mourut à l'âge de dix-huit ans. L'on attribua ſa maladie à ſes auſtérités exceſſives, à ſes jeûnes, ſes veilles, ſes diſciplines & à d'autres pratiques ſemblables. Il ſe confeſſoit au moins une fois par jour, & ne communioit que les grandes fêtes. On doit attribuer ce qu'il y a de défectueux dans ſa conduite à l'ignorance & à l'indiſcretion de ſes directeurs; puiſque dans une ſi grande jeuneſſe, il ne pouvoit encore parfaitement connoître les regles d'une piété éclairée, ni celles de la diſcipline de l'Egliſe. Il auroit été ſans doute bien plus avantageux pour lui & pour l'Egliſe, qu'il n'eût poſſedé qu'un bénéfice, & qu'il n'eût point accepté d'Evêché qu'il ne fût en âge & en état d'en.

remplir tous les devoirs. Mais d'ailleurs son intention étoit parfaitement droite, & les dispositions de son cœur excellentes. Il fut enterré à Avignon dans le cimetiere des pauvres, comme il l'avoit ordonné : mais ses funérailles ne laisserent pas d'être fort solemnelles par le concours du peuple, qui avoit une grande idée de sa vertu.

VI.

Sainte Brigide de Suede.

Brigide nâquit au commencement du quatorziéme siécle d'une des plus nobles maisons de Suede, & se nommoit proprement Brigitte. Elle fut mariée fort jeune à un Seigneur nommé Vulfon dont elle eut huit enfans. Ensuite, d'un commun consentement, ils garderent la continence. Ils firent ensemble le pelerinage de S. Jacques en Galice, & à leur retour ils résolurent l'un & l'autre d'embrasser l'état monastique : mais Vulfon mourut avant que d'avoir exécuté ce dessein. Brigide se trouvant veuve redoubla ses austérités & ses aumônes, & vers l'an 1344. elle fonda au Diocèse de Lincop un monastere pour soixante religieuses, & des logemens au dehors pour vingt-cinq freres de l'Ordre de S. Augustin, & le nomma le monastere de S. Sauveur. Elle vint l'an 1370. à Montefiascone se présenter au Pape Urbain V. dont elle obtint la confirmation de sa regle, qu'elle disoit lui avoir été révélée de Dieu. Ensuite elle fit dire au Pape, que s'il quittoit l'Italie il feroit une folie & n'acheveroit pas son voiage. Elle lui déclara de plus, que s'il retournoit à Avignon il mourroit aussi-tôt & rendroit compte à Dieu de sa conduite. Elle disoit que la sainte Vierge le lui avoit révélé. Quoi qu'il en soit de cette

révélation de Brigide, l'événement répondit à la prédiction.

Après qu'elle eut obtenu du Pape la confirmation de ſon Ordre, elle paſſa à Naples, puis en Sicile, d'où étant retournée à Rome, elle crut que Dieu lui avoit ordonné par révélation, d'aller à Jeruſalem, quoiqu'elle fût alors âgée de ſoixante & neuf ans. Elle partit avec ſa fille Catherine, & étant arrivée à la Terre-Sainte, elle viſita tous les lieux ſaints. Elle revint à Rome où elle mourut l'an 1373. chez les filles de ſainte Claire où elle s'étoit retirée. L'année ſuivante ſon corps fut tranſporté en Suede par les ſoins de ſa fille, & mis dans le monaſtere de ſaint Sauveur qu'elle avoit fondé. Dieu y opera pluſieurs miracles par ſon interceſſion, & Boniface IX. la canoniſa dix-huit ans après ſa mort.

VII.

Sainte Catherine de Sienne.

Catherine étoit née à Sienne l'an 1347. Elle étoit fille d'un teinturier, qui l'éleva chrétiennement. Dès l'enfance elle aimoit la priere, la retraite, & châtioit ſon corps par toute ſorte de mortifications. A l'âge de vingt ans elle embraſſa l'inſtitut des ſœurs de la pénitence de S. Dominique. Elle gardoit le ſilence, jeûnoit, veilloit, & prioit continuellement. Mais on ne voit dans l'hiſtoire de ſa vie aucune mention du travail des mains, ni d'autre occupation extérieure, que le ſervice de quelques malades. Sa vie a été écrite par ſon confeſſeur Raimond de Capoue frere Prêcheur, & depuis général de l'Ordre. Il avoue qu'il douta quelque temps de la vérité des grandes choſes qu'elle lui racontoit, comme les aiant appriſes de Jeſus-Chriſt même :

car elle prétendoit n'avoir point eu d'autre maître dans la vie ſpirituelle. Mais, ajoute-t-il, comme j'étois dans ce doute, je vis tout d'un coup le viſage de Catherine transformé en celui d'un homme de moien âge, portant une barbe médiocre, & dont le regard étoit ſi majeſtueux, qu'on voioit évidemment que c'étoit le Sauveur. Ce récit eſt plus propre à diminuer l'autorité de Raimond, qu'à affermir celle de Catherine. Nous ne rapporterons pas toutes les viſions de cette Sainte. Elle croioit de bonne foi tout ce qu'elle racontoit; mais une imagination vive, & échauffée par les jeûnes & les veilles, pouvoit y avoir beaucoup de part, d'autant plus que Catherine n'étoit détournée de ces penſées par aucune occupation extérieure.

Elle réconcilia les Florentins avec Grégoire XI. & par ſes exhortations elle engagea ce Pape à quitter Avignon & à rétablir ſon Siége à Rome. Urbain VI. qui ſuccéda à Grégoire aiant rendu la paix à Florence, ſainte Catherine qui y étoit ſe retira à ſon Couvent, où elle s'occupoit à faire écrire ſes révélations, c'eſt à dire, ce qu'elle diſoit, lorſqu'elle étoit en extaſe & ſans uſage des ſens. Elle dictoit en Italien, & on l'écrivoit en Latin. Le Pape Urbain qui l'avoit connue lorſqu'il étoit à Avignon, & qui en avoit conçu une haute eſtime, la fit venir à Rome. Il voulut qu'elle parlât devant les Cardinaux, principalement à cauſe du ſchiſme qui commençoit à ſe former. Le Pape fut ſi content de ſon diſcours, qu'il en prit occaſion de reprocher aux Cardinaux leur puſillanimité. Catherine écrivit de tous côtés en faveur du Pape Urbain. Elle traita de démons incarnés les trois

Cardinaux Italiens qui avoient eu part à l'élection de Clément VII. Elle traitoit de même dans une autre lettre au Roi de France, tous ceux qui avoient élu Clément. Enfin elle excitoit à faire la guerre aux schismatiques, ce qui ne marque pas une Sainte dont la piété fût fort éclairée. Elle mourut à Rome l'an 1380. âgée seulement de trente-trois ans, mais consumée d'infirmités & de douleurs causées par ses jeûnes, ses veilles & ses autres austérités, outre l'application d'esprit continuelle, & l'affliction dont elle étoit pénétrée à la vue du triste état de l'Eglise. Elle fut canonisée quatre vingts ans après sa mort par le Pape Pie II. en 1461.

VIII.

S. Pierre-Thomas & S. André Corsin Carmes.

Pierre-Thomas nâquit au Diocèse de Sarlat de basse condition. Son pere étoit un fermier, si pauvre qu'il ne pouvoit nourrir ses deux enfans, un fils & une fille. Pierre alla chercher à vivre en un bourg voisin, où il demandoit l'aumône, & ne laissoit pas de fréquenter l'école. Il y profita si bien, qu'en peu de temps il fut en état d'instruire lui-méme des enfans. Ensuite il vint à Agen, où pendant plusieurs années il étudia la Grammaire & la Logique, vivant toujours d'aumônes & de son travail, qui consistoit à enseigner à quelques écoliers, ce qu'il apprenoit lui-même. Le Prieur des Carmes voiant le zéle & les talens de ce jeune homme, le mena à Leitoure, où il enseigna pendant deux ans. Le Prieur des Carmes de Condom aiant eu aussi occasion de connoître la sagacité de son esprit & la pureté de ses mœurs, le mena à son Couvent, & lui donna l'habit de l'Ordre. Il

y fit profession, & cinq ans après il fut ordonné prêtre. Alors on l'envoia étudier à Paris, où dix ans après il fut reçu Bachelier en Théologie. Etant revenu en sa Province, on le fit procureur de l'Ordre. Il alla ensuite à Avignon où étoit le Général; & parce qu'il étoit de petite taille & qu'il avoit un extérieur peu avantageux, ce Général des Carmes avoit honte de le mener avec lui devant les Cardinaux. Mais on reconnut bien-tôt son merite, & la Cour de Rome étoit dans l'admiration en assistant à ses sermons & à ses disputes. Il revint à Paris pour faire son cours de licence, & dès qu'il eut pris le bonnet de Docteur il retourna à Avignon, où le Pape le créa Docteur Régent en Théologie dans sa Cour Pontificale. Il joignoit à la science de la Théologie, une grande & rare facilité pour prêcher; & souvent il faisoit jusqu'à trois sermons par jour. Il parloit avec force & combattoit sans respect humain tous les vices & tous les abus, n'épargnant ni les Cardinaux, ni même le Pape. Il avoit ordinairement dans ses sermons quelques traits qui excitoient à rire; mais ils étoient d'ailleurs touchants, & inspiroient toujours des sentimens de pénitence & de componction; ensorte que tout le monde s'en alloit instruit, édifié & consolé.

Après la mort de Clément VI. Innocent VI. qui lui succéda, fit Pierre-Thomas nonce Apostolique auprès de Louis Roi de Naples & de la Reine Jeanne sa femme. Il fut ensuite envoié avec la même qualité au-devant de l'Empereur Charles IV. lorsqu'il vint en Italie. Quelque temps après le Pape le choisit pour aller vers le Roi de Rasue, qui avoit témoigné vouloir renoncer au schisme des

Grecs & ſe réunir à l'Egliſe Latine. Comme cette légation étoit importante, le Pape le fit ordonner Evêque de Patti en Sicile. Pierre-Thomas ne fit rien auprès de ce Prince, qui n'avoit parlé de réunion que dans l'eſpérance de tirer du Pape quelque ſecours contre le Roi de Hongrie. Pierre-Thomas refuſa de baiſer le pied du Roi, qui défendit à ſes ſujets d'entendre ſa Meſſe ſous peine de perdre les yeux. Il fut enſuite envoié aux Vénitiens, au Roi de Hongrie, & enfin à Conſtantinople, où il perſuada à l'Empereur Paléologue de renoncer au ſchiſme & de promettre obéiſſance à l'Egliſe Romaine. A ſon retour de Conſtantinople, le Pape l'établit Légat général par toute la Thrace, & en cette qualité il mena à Paléologue une flotte conſidérable pour l'aſſiſter dans la guerre qu'il avoit contre les Turcs. Cet illuſtre Prélat s'expoſa courageuſement dans toutes les occaſions pour animer les Chrétiens, & fit pluſieurs belles actions pendant les quatre années que dura ſa légation. Il travailla avec beaucoup de zéle & de ſuccès à réunir les Evêques & les prêtres ſchiſmatiques du Roiaume de Chypre à l'Egliſe Catholique, ce que l'on avoit juſqu'alors entrepris inutilement. En 1362. il termina un différend qui étoit entre le Pape & le Duc de Milan, par rapport aux prétentions qu'ils avoient l'un & l'autre ſur la ville de Bologne. Pendant le ſéjour qu'il fit dans cette derniere ville, il contribua beaucoup à l'établiſſement de ſon Univerſité, & les Docteurs de Bologne le reconnoiſſent encore aujourd'hui pour le principal inſtituteur de leur college. Enfin la croiſade contre les infidéles Orientaux aiant été réſolue, Pierre-Thomas fut chargé de la con-

duite de cette grande affaire, & à cette occasion le Pape le fit Patriarche de Constantinople, & Légat du S. Siége pour le passage de la Terre-Sainte & dans toutes les Provinces de l'Orient. Les Chrétiens, comme nous l'avons vû dans l'Article précédent, prirent Alexandrie au mois d'Octobre 1365. & abandonnerent ensuite cette ville pour retourner en Chypre. Ce fut-là que Pierre Thomas affoibli par plusieurs blessures qu'il avoit reçues devant Alexandrie, en tenant la croix au milieu de l'armée, fut attaqué d'une fievre dont il mourut le sixiéme de Janvier 1366. Les Carmes en font la fête, quoiqu'il n'ait point été canonisé; & la réputation qu'il a d'avoir fait plusieurs miracles pendant sa vie & après sa mort, lui ont fait donner le nom de Saint, & les blessures qu'il avoit reçues dans une bataille contre les infidéles, lui acquirent celui de Martyr, par un Décret de la Congrégation des Rites du onziéme Juin 1618.

L'an 1313. mourut un autre Evêque de l'Ordre des Carmes, nommé André Corsin. Il étoit né à Florence au commencement du quatorziéme siécle de la noble famille de Corsini. Avant qu'il fut né, son pere & sa mere avoient promis à Dieu le premier fruit de leur mariage; mais André ne répondit pas d'abord à leurs intentions. A l'âge de douze ans il étoit indocile & déja libertin. Sa mere lui en fit des reproches, qui furent l'occasion de sa conversion. Il demanda à être reçu dans l'Ordre des Carmes, & il y entra du consentement & avec la bénédiction de son pere & de sa mere. Il vint étudier à Paris par ordre du Chapitre général. En 1349. il fut élu Evêque de Fiesole & confirmé par le Pape Clement

ment VI. Il s'étoit caché chez les Chartreux, parce qu'il redoutoit cette dignité. On le découvrit, & on le ſacra malgré lui. Il gouverna cette égliſe vingt-trois ans, rempliſſant les devoirs d'un bon paſteur. Il fut canoniſé dans le dix-ſeptiéme ſiécle.

ARTICLE IX.

Auteurs Eccléſiaſtiques du quatorziéme Siécle.

I.

JEAN Scot ſurnommé le Docteur Subtil, nâquit à Duns en Ecoſſe vers l'an 1260. Etant entré dans l'Ordre des Freres Mineurs, il étudia à Oxford avec beaucoup de ſuccès. Il vint enſuite à Paris où il fut élevé au degré de Docteur. Il y ſoutint l'opinion de la Conception immaculée de la ſainte Vierge, dont il parle ainſi : On dit communément qu'elle a été conçue dans le péché originel. Il en rapporte les raiſons, auxquelles il tâche de répondre, & ajoute : Je dis que Dieu a pu faire que la Vierge ne fût jamais en péché originel. Il a pu faire auſſi qu'elle n'y fût qu'un inſtant, & il a pu faire qu'elle y fût quelque temps, & que dans le dernier inſtant elle fût purifiée. Scot apporte des raiſons de ces trois poſſibilités, & conclut ainſi : Dieu ſait lequel de ces trois il a fait; mais il ſemble convenable d'attribuer à Marie ce qui eſt le plus excellent, s'il n'eſt contraire ni à l'Ecriture ni à l'autorité de l'Egliſe. C'eſt ainſi que Scot

Jean Scot ſurnommé le Docteur Subtil.

s'explique ſur ce ſujet ; & quoiqu'il le faſſe, comme on voit, avec bien de la modeſtie, il paſſe pour le premier auteur de l'opinion de la Conception immaculée qui a fait depuis tant de progrès. Elle ſemble néanmoins avoir été propoſée dès le milieu du douziéme ſiécle. La lettre de S. Bernard aux Chanoines de Lyon paroit ſuppoſer qu'elle étoit le fondement ſur lequel on vouloit introduire la fête de la Conception. Mais cela n'étoit pas abſolument néceſſaire : il ſuffiſoit pour établir cette fête, qu'on voulût honorer le premier moment de la ſanctification de Marie, ſans déterminer quel avoit été ce premier moment. Les Grecs célebrent encore aujourd'hui la Conception de S. Jean-Baptiſte, qui étoit auſſi marquée autrefois dans la plûpart des Martyrologes de l'Egliſe Latine.

Après que Scot eut enſeigné deux ou trois ans à Paris, il fut envoié à Cologne, où il mourut l'an 1308. âgé de quarante-trois ans, ſelon ceux qui lui donnent la plus longue vie. Il a néanmoins tant écrit, que ſes Ouvrages ſont douze volumes in-folio, quoique tous ceux qu'il a compoſés ne ſoient pas encore imprimés. Il ſeroit fort inutile d'en donner ici le catalogue.

II.

Guillaume Okam & Raimond Lulle.

Guillaume Okam né dans un village de ce nom en Angleterre, quoique de l'Ordre des Freres Mineurs, n'en ſuivit pas toutes les opinions. Il ſe fit chef de la Secte des Scolaſtiques appellés Nominaux, & eut le titre de Docteur ſingulier. Il fit un Ouvrage de la Puiſſance eccléſiaſtique & ſéculiere, pour défendre Philippe-le-Bel contre le Pape Bo-

niface VIII. Il embrassa ensuite le parti de ceux de son Ordre, qui soutenoient que Jesus-Christ & les Apôtres n'avoient rien eu en propre ni en commun, & fut un des grands adversaires du Pape Jean XXII. qui le condamna à demeurer dans le silence sous peine d'excommunication. Dans la suite il se déclara pour l'Empereur Louis de Baviere & pour l'Antipape Pierre de Corbiere, & écrivit contre Jean XXII. qui l'excommunia en 1330. Alors il sortit de France, & alla trouver Louis de Baviere. Il mourut à Munich dans le quinziéme siécle.

Un autre fameux Docteur du tiers Ordre de S. François, est Raimond Lulle né dans l'Isle de Majorque. Il descendoit d'une famille noble de Catalogne. Il s'appliqua aux langues Orientales & aux sciences abstraites. Il imagina ensuite une nouvelle méthode de raisonner, & n'aiant pu obtenir permission de l'enseigner à Rome, il résolut d'aller travailler à la conversion des Mahometans. Il fit un grand nombre de voiages, dont le succès fut très borné. On dit qu'il exerça la Chimie en Angleterre, & qu'après un grand nombre d'avantures fort singulieres, il précha hardiment la foi chez les Mahometans, & qu'il mourut des plaies qu'il reçut à l'âge de quatre-vings ans. Les Freres Mineurs l'honorerent comme Martyr; & l'on fait sa fête à Majorque, même dans l'église Cathédrale. On a beaucoup sollicité, mais inutilement, sa canonisation au commencement du dix-septiéme siécle. Raimond Lulle a laissé un nombre prodigieux d'Ecrits. Sa doctrine a causé de vives disputes entre les deux Ordres de S. François & de S. Dominique. Le jar-

gon qu'il avoit inventé, consistoit à ranger certains termes généraux sous différentes classes, de sorte que par ce moien un homme pouvoit parler de toutes choses sans rien apprendre aux autres, ni peut être sans s'entendre lui-méme. Une pareille méthode ne mérite assurément que le mépris. Le stile de Raimond Lulle est du latin le plus barbare, & aucun des scolastiques n'a été aussi hardi que lui à forger de nouveaux mots.

III.

Augustin Trionfe.

Augustin Trionfe Docteur fameux de l'Ordre des Ermites de S. Augustin étoit né à Ancone. Il assista étant encore jeune au second Concile de Lyon en 1274. Il passa quelque temps dans l'Université de Paris, & demeura plusieurs années à Venise; mais son principal séjour fut à Naples, où il fut fort considéré du Roi Charles & du Roi Robert. Il y mourut l'an 1328. âgé de 85. ans. Son ouvrage le plus considérable est la Somme de la Puissance ecclésiastique dediée au Pape Jean XXII. où nous voions jusqu'où l'on poussoit alors la puissance du Pape. Car l'auteur y soutient les propositions suivantes. La puissance du Pape est la seule qui vienne immédiatement de Dieu; ce qu'il explique de la puissance de jurisdiction tant au spirituel qu'au temporel. La puissance du Pape est Sacerdotale & Roiale, parce qu'il tient la place de Jesus-Christ qui avoit l'une & l'autre. Elle est temporelle & spirituelle, parce que celui qui peut le plus peut aussi le moins. Il soutient que le Pape ne peut être déposé pour aucun autre crime que pour héréfie; & qu'en ce cas, il peut être déposé par le Concile géné-

ral. On ne peut selon cet auteur appeller du Pape au Concile général, parce que le Concile reçoit du Pape son autorité. C'est au Pape comme chef de l'Eglise, à déterminer ce qui est de foi, & personne ne peut informer de l'hérésie sans son ordre. Voilà le fondement du Tribunal de l'Inquisition. Il n'appartient qu'au Pape de canoniser les Saints, & il ne peut se tromper dans le jugement qu'il en porte.

Le Pape seul est l'époux de l'Eglise universelle : il a jurisdiction immediate sur chaque Diocèse, parce que la jurisdiction de tous les Evêques est dérivée immédiatement de lui ; & quoiqu'il soit plus particulierement Evêque de Rome, il peut faire par lui-même ou par ses commis en chaque Diocèse & en chaque paroisse, ce que peuvent les Evêques & les Curés. Il est plus convenable que le Pape réside à Rome que par-tout ailleurs, tant à cause de la dignité de la ville, que parce qu'il en est Seigneur temporel. Cette décision est d'autant plus remarquable, que l'ouvrage est dédié au Pape Jean XXII. résidant à Avignon ; mais l'auteur étoit Italien. Il prétend qu'il appartient au Pape de punir les Tyrans, même de peine temporelle, en faisant prêcher contre eux la Croisade. Il avoit sans doute en vue les petits tyrans dont l'Italie étoit pleine. Le Pape pourroit élire l'Empereur par lui-même sans le ministere des Electeurs qu'il a établis. Il pourroit même rendre l'Empire héréditaire. Le Pape peut déposer l'Empereur & absoudre ses Sujets du serment de fidélité. Tous les autres Rois sont aussi obligés de reconnoître qu'ils tiennent du Pape leur puissance temporelle. Le Pape peut établir le Roi qu'il voudra en quelque Roiaume que ce soit.

C'en est assez pour montrer jusqu'où les Docteurs de ce temps-là élevoient la puissance du Pape, & combien, en voulant n'y mettre aucune borne, ils la rendoient odieuse.

IV.

Autres Auteurs Latins & Grecs.

Marsile de Padoue étudia & enseigna long-temps à Paris, où il fut Recteur de l'Université en 1312. Il s'appliqua à toutes les sciences, aux Belles-Lettres, à la Théologie, au Droit, & enfin à la Médecine, qu'il exerçoit. Il étoit fort lié avec un autre Docteur nommé Jean de Gand, qui l'aida à composer un Ouvrage intitulé: Le Défenseur de la paix, adressé à Louis de Baviere. Le but principal de l'auteur est de relever la Puissance temporelle, & de combattre les opinions reçues alors dans les Ecoles touchant la puissance du Pape. Il est divisé en trois parties: dans la premiere, l'auteur entreprend de prouver ses propositions par la droite raison & par la lumiere naturelle. Dans la seconde, il les appuie par l'Ecriture & par les Peres, & répond aux objections. Dans la troisiéme, il promet d'en tirer des conséquences qui seront des maximes de politique.

L'étude du Droit canon fut plus cultivée dans le quatorziéme siécle que dans le précédent. Quoique l'on eût reçu pour loi les Décrétales des Papes, plusieurs commencerent néanmoins à les examiner de plus près & à les rapporter au Droit commun. Les questions de la puissance ecclésiastique & civile qui furent agitées entre les Papes & les Princes, donnerent lieu à quelques Auteurs d'approfondir ces matieres. Richard Archevêque d'Armach en Irlande soutint fortement les

droits des Curés contre les religieux mendians, tant de vive voix en présence du Pape que par ses Ecrits.

Guillaume de Nangis nous a laissé une Chronique qui fut continuée dans ce même siécle par le moine de S. Denys. L'histoire générale fut traitée dans plusieurs autres Chroniques, & l'on composa quelques histoires particulieres. L'on fit aussi une multitude de Sermons, non pour être récités par ceux qui les composoient, mais pour apprendre aux autres la maniere de prêcher. L'Eglise Grecque eut aussi un grand nombre d'Auteurs ecclésiastiques dans le quatorziéme siécle. Plusieurs écrivirent sur les controverses qu'ils avoient avec les Latins, & sur les disputes qui s'étoient élevées entre eux. Un moine Grec traduisit en grec les quinze livres de la Trinité de S. Augustin. Nicéphore Calliste a fait une histoire ecclésiastique, qui commence à la naissance de Jesus-Christ & finit à la mort de l'Empereur Leon. Les derniers livres de cette histoire sont perdus. Nicéphore Gregoras a composé une histoire Bizantine depuis la prise de Constantinople par les Latins jusqu'à la mort d'Andronic le jeune. Nil Métropolitain de Rhodes a laissé un Abregé de l'histoire des Conciles. Les Empereurs Grecs ont été plus fameux par leurs Ecrits que par leurs exploits. Andronic le vieux a fait un dialogue entre un Juif & un Chrétien, pour prouver la vérité de la Religion Chrétienne. Jean Cantacuzene écrivit dans sa retraite l'histoire des Regnes des Andronics & du sien. Manuel Paléologue a composé divers Ouvrages de morale. Enfin quelques Grecs de ce temps-là écrivirent en faveur des Latins.

V.

Un des plus célebres Docteurs de l'Ordre de S. François dans le quatorziéme siécle, est Nicolas de Lire, ainsi nommé du lieu de sa naissance petite ville de Normandie entre Seés & Evreux. Il étoit né Juif, & avoit commencé d'étudier sous les Rabbins : mais s'étant converti, il prit l'habit des Freres Mineurs vers l'an 1291. Il vint à Paris, où il fut reçu Docteur, & expliqua long-temps l'Ecriture-Sainte dans le grand Couvent de son Ordre. La langue hébraïque qu'il avoit apprise dès son enfance, lui fut d'un grand secours pour entendre le sens littéral de l'Ecriture trop négligé de son temps, quoiqu'il soit le fondement des autres sens, comme il le remarque lui-même. Ce Docteur s'appliqua toute sa vie à l'explication de l'Ecriture, & composa deux grands Ouvrages : savoir, des notes courtes, ou, comme on parloit alors, une postille perpétuelle sur toute la Bible, que l'on a joint dans les éditions imprimées à la glose ordinaire composée par Valafride Strabon cinq cens ans auparavant; & un commentaire sur tous les Livres de l'ancien & du nouveau Testament. Il marque à la fin de ce dernier Ouvrage qu'il l'a achevé à Paris l'an 1330. Il mourut dix ans après le 23. d'Octobre, comme on voit par son épitaphe au grand couvent des Cordeliers, où il fut enterré.

VI.

Alvare Pélage.

Alvare Pélage de Galice en Espagne Docteur en Droit dans l'Université de Bologne, de l'Ordre des Freres Mineurs, Pénitenci

apostolique, Evêque de Coron en Achaïe, & ensuite de Silve en Portugal, a fait un grand Ouvrage sur la discipline de l'Eglise, intitulé: *De Planctu Ecclesiæ*. Il est divisé en deux parties. Dans la premiere il parle de l'état de l'Eglise, de son fondement, de sa jurisdiction, de sa puissance, du pouvoir du Pape. Le Pape, dit-il, a la jurisdiction universelle dans tout le monde, non-seulement pour le spirituel, mais pour le temporel. Il doit exercer la puissance du glaive temporel par l'Empereur son fils, & par les autres Princes. Les ames sont plus précieuses que les corps, & les choses spirituelles le sont plus que les temporelles. Ainsi celui à qui on a confié les premieres, a reçu à plus forte raison les autres, qui n'en sont qu'un accessoire. Aucun Empereur n'a légitimement usé du glaive, s'il ne l'a reçu de l'église Romaine. Ceci montre la doctrine que tenoit alors la Cour de Rome. Un Auteur qui parle ainsi, ne peut être suspect dans ce qu'il dit des maux de l'Eglise, & des vices de la Cour Romaine. Il avoit toute la confiance du Pape Jean XXII. & acheva son Ouvrage à Avignon.

Dans la seconde partie il parle des déréglemens des membres de l'Eglise dans tous les états, & des moiens d'y remédier. Voici le titre du cinquiéme article: Des mauvais Prélats, qui sont les Princes de l'Eglise: De ceux qui offrent indignement le saint Sacrifice: De la multiplication des Messes à mesure que les vices se multiplient: De l'Eglise charnelle: Des mauvais guides & prédicateurs. Cet Auteur expliquant ces paroles de Jérémie: *Le Seigneur a renversé tout ce qu'il y avoit de beau dans Jacob*, s'exprime ainsi: On

a raiſon d'appliquer à l'Egliſe ces paroles; lorſque ſon peuple péche; parce que ſi le Seineur n'a pas épargné les branches naturelles, il ne nous épargnera pas non plus, nous qui avons été tirés de l'olivier ſauvage. Le Seigneur a renverſé ce qui faiſoit ſa beauté de l'Egliſe. Renverſer de la part de Dieu, c'eſt abandonner chacun par un juſte jugement à la dépravation de ſon cœur. Dieu détruit, lorſqu'il retire le ſecours de la grace. Les remparts de l'Egliſe ſont abattus, lorſque ceux qui ſont chargés de la défendre, ſont privés de la grace, & eſclaves de leurs paſſions. La beauté de l'Egliſe eſt détruite, lorſqu'elle eſt inondée de vices, & qu'il n'y a perſonne qui la ſoutienne par la parole & l'inſtruction, ou par l'exemple des bonnes œuvres. Quand les colomnes, c'eſt-à-dire, les Prélats, ſont tombées, la vengeance ſuit de près. On ne voit, par toute l'Egliſe, que des autels & des ſacrifices: mais en même-temps on ne voit que ſacrileges & qu'irrégularités dans les perſonnes qui offrent ces ſacrifices. Il ſe dit aujourd'hui un ſi grand nombre de Meſſes par interêt ou par habitude, que le Corps ſacré du Seigneur n'eſt plus reſpecté ni par le peuple ni par le clergé. C'eſt pour ce ſujet que notre Pere S. François vouloit que dans chaque maiſon, les freres ſe contentaſſent d'une ſeule Meſſe, prévoiant qu'ils rapporteroient le nombre des ſacrifices à leur interêt particulier, comme il arrive aujourd'hui. Les Princes, dit encore cet Auteur en parlant des Evêques, le ſont de l'armée du démon; au lieu qu'ils devroient l'être de l'armée du Seigneur. Ces mauvais Princes diſſipent & conſument le bien qui appartient à Jeſus-Chriſt, au lieu

d'uſer de leurs revenus ſelon ce qui eſt preſcrit dans le Droit. Ils ont des ſerviteurs impies, comme ils le ſont eux-mêmes. Je crois que de cent Evêques, à peine en trouveroit-on un ſeul, ſur-tout en ce païs, qui ne ſoit ſimoniaque.

VII.

A la fin du treiziéme ſiécle nâquit Jean Ruſbroc auteur célebre dans la Théologie myſtique. A l'âge de quinze ans, ſachant à peine la Grammaire, il réſolut de renoncer aux études humaines pour s'appliquer tout entier à celle de la ſageſſe divine & à la pratique de la vertu. Il fut ordonné prêtre à l'âge de vingt-quatre ans, & continua d'étudier les voies intérieures, parlant peu & négligeant tellement ſon extérieur, qu'il ſe rendoit mépriſable aux gens du monde. Il avoit déja ſoixante-ans, & avoit donné au public quelques livres de ſpiritualité, quand il ſe retira à Vauvert près de Bruxelles, dans une forêt où étoit une Communauté de Chanoines réguliers. Ruſbroc y fit profeſſion, & peu après fut élu Prieur. Il fut viſité par Gerard le Grand, ſavant Théologien, qui l'avertit que pluſieurs étoient ſcandaliſés de ſes Ecrits. Ruſbroc répondit qu'il n'avoit pas écrit un mot autrement que par le mouvement du Saint-Eſprit.

Jean Ruſbroc.

Quand il ſe croioit éclairé par la grace, il ſe cachoit dans la forêt, & écrivoit quelque Ouvrage. C'eſt ainſi qu'il compoſa tous ceux que nous avons de lui. Comme il ſavoit peu de latin, il écrivit en ſa langue vulgaire, c'eſt-à-dire, en Flamand ou bas Alleman: mais tout fut traduit depuis en latin. On voy-

noit de tous côtés le consulter, même des personnes de grande considération & des Docteurs. Rusbroc vécut jusqu'en 1381. & laissa grand nombre d'Ouvrages.

Le plus fameux est le Traité de l'ornement des nôces spirituelles, fondé sur ce passage de l'Evangile : Voici l'Epoux qui vient; allez au-devant de lui. L'Auteur l'applique aux différens avénemens de Jesus-Christ, & aux différentes manieres dont l'ame chrétienne va à sa rencontre. Il parle d'une ivresse spirituelle, qu'il décrit d'une maniere fort singuliere. Il avance des principes dangereux & capables de jetter dans l'illusion. La vraie spiritualité est celle de l'Evangile & des Saints Peres : Pour peu qu'on s'en écarte, on ne peut que s'égarer. Tous les rafinemens inventés par des auteurs en qui l'imagination domine plus que la science ecclésiastique, ne sauroient nous être trop suspects. L'exemple de Rusbroc qui d'ailleurs est assez ordinairement exact, montre de quelle conséquence il est de s'en tenir à la simplicité de la foi, & de ne vouloir point d'autre spiritualité que celle que les Apôtres enseignoient aux premiers fidéles.

Rusbroc rapporte les illusions des faux mystiques de son temps, & dit : Comme tous les hommes cherchent naturellement le repos, ceux qui ne sont pas éclairés & touchés de Dieu, ne cherchent qu'un repos naturel sous prétexte de contemplation. Ils demeurent entierement oisifs, sans aucune occupation extérieure ou intérieure. Mais ce mauvais repos produit en l'homme l'ignorance & l'aveuglement, & enfin la paresse, par laquelle il se contente de lui-même, oubliant Dieu & toute autre chose. On ne peut trouver Dieu

dans ce repos naturel, où peuvent arriver les plus grands pécheurs s'ils étouffent les remords de leur conscience. Au contraire cette quiétude produit la complaisance en soi-même, & l'orgueil source de tous les autres vices. Cette peinture ressemble fort au Quiétisme de notre temps. Le passage que nous venons de rapporter & un grand nombre que l'on trouve dans cet Auteur, doivent servir à rectifier quelques endroits qui ne seroient point assez exacts. On doit cette justice surtout à un Ecrivain qui a toujours eu beaucoup de réputation, & dont de grands hommes ont fait l'éloge. Surius qui a traduits ses Ecrits de Flamand en Latin le comble de louanges ; c'est aussi ce que fait Denis le Chartreux qui appelle Rusbroc un homme admirable, rempli d'une onction toute divine & d'une lumiére extraordinaire. Cet Auteur s'est élevé avec beaucoup de force contre les abus qui s'étoient introduits dans l'Eglise.

VIII.

Le plus célebre de tous les disciples de Jean Rusbroc fut Jean Thaulere de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Il acquit une grande réputation de science & de vertu. Il étoit meilleur Théologien que Rusbroc ; mais il se regardoit comme son disciple dans la vie contemplative. Il mourut en 1355. Les Auteurs de la Bibliotheque des Peres lui donnent le titre de Théologien sublime, en rapportant de lui une prediction sur les derniers maux de l'Eglise, qu'ils ont jugée digne d'être mise à la tête des œuvres de sainte Hildegarde dont Jean Thaulere a écrit la vie. Cet Auteur y dit d'abord que quelques grands qu'aient été

Jean Thaulere.

Tom. XXIII. p. 536.

les maux de l'Eglise depuis quatre cens ans; ceux qui doivent l'affliger un jour seront beaucoup plus considérables. Les calamités qui arriveront alors, ajoute-t-il, seront si effroiables, que ceux qui en seront témoins regreteront les maux précedens & s'écrieront : Plût à Dieu que nous sentissions maintenant les anciennes plaies : peut-être qu'alors nous n'eussions pas perdu nos ames, au lieu que maintenant nous sommes en danger de perdre & le corps & l'ame. Ces maux, dit-il, auront rapport à notre sainte Foi, aux Sacremens, & à toutes les Regles de l'Eglise. Les hommes seront dans une telle confusion, qu'ils ne sauront à qui se fier pour être instruits de la vérité.

La justice divine permettra un tel malheur, continue ce pieux Auteur, parce que menant depuis long temps une vie dereglée, nous avons attaqué la foi même par la dépravation de nos mœurs, & principalement parce que nous avons osé manier & recevoir le Corps sacré de Jesus-Christ & les autres Sacremens de l'Eglise avec tant d'indignité & si peu de fruit. A l'égard de ceux qui seront marqués du Thau, c'est-à-dire, qui seront animés d'une foi vive, ils seront préservés de ces plaies. Ce sont celles dont S. Jean parle dans le neuviéme Chapitre de l'Apocalypse en termes obscurs, mais que sainte Hildegarde à expliquées. Cette Sainte conseille à ceux qui se trouveront dans des temps si périlleux de s'attacher plus fortement que jamais à la sainte Eglise leur mere, qui sera alors réduite à la vieillesse, & presque hors d'état d'avoir des enfans, *Senescenti ac propemodum effœtæ matri suæ Ecclesiæ sanctæ*, de suivre par-

faitement ses loix & sa doctrine, telle qu'elle a été enseignée jusqu'ici, sans ajouter foi même à un Ange du Ciel qui annonceroit un autre Evangile, & qui s'efforceroit de le faire recevoir, comme l'Apôtre nous en avertit par ces paroles: *Quand un Ange vous annonceroit un Evangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathême.*

Soiez donc persuadés, mes freres, continue ce saint homme, que si nous ne travaillons à changer de vie, les malheurs dont je viens de parler tomberont peut-être sur nous. L'affliction sera alors si extrême, qu'elle nous rappellera le souvenir du dernier jugement. Alors la parole de Dieu sera proscrite, & on ne connoîtra presque plus le vrai culte de Dieu. L'un prendra un parti, l'autre un autre, & il sera difficile d'appercevoir où ces maux aboutiront. Les Auteurs de la Bibliotheque des Peres ont mis à la marge à côté de cet endroit, que cette peinture convenoit à leurs temps. Cependant, continue Thaulere, Dieu qui est fidéle en ses promesses, se réservera une retraite, où il conservera & protegera les siens comme dans un nid. Que chacun donc apprenne à souffrir & à renoncer à soi-même: qu'il écoute intérieurement la voix du Pere céleste; qu'il écoute au-dehors la voix de la sainte Eglise sa mere, car ces deux voix sont la même. Celui qui n'aura point appris à connoître cette voix, périra infailliblement. Car il s'élevera une voix trompeuse qui séduira tous ceux qui ne voudront pas écouter la voix du Pere, laquelle se fait connoître par celle de l'Eglise, par ses regles & par sa doctrine. Vous seriez saisis d'horreur, si vous saviez comment la vraie foi sera foulée aux

pieds : *Quàm vera fides conculcabitur*. Que ceux qui vivront alors se souviennent que ces choses leur ont été annoncées long-temps auparavant.

IX.

Thomas Branvardin.

Thomas Branvardin Anglois de l'Ordre des Freres Mineurs, Chancelier de l'Université d'Oxford, Confesseur d'Edouard III. & sacré Archevêque de Cantorberi, mais mort avant que d'avoir pris possession de cette église, mérita le titre de Docteur profond. Il a composé un excellent Traité contre les ennemis des vérités de la grace. Il est entré parfaitement dans les sentimens de l'Ecriture & des Peres, & a compris l'importance de la cause qu'il défendoit. C'est pourquoi il a intitulé le livre qu'il a fait sur la grace, *De la Cause de Dieu*, DE *Causâ Dei*. Ce n'est pas ma cause, dit il dans la préface, mais celle de Dieu que je défends, lui qui est le maître des sciences & des vertus. Ceux qui combattent cette cause, disent à Dieu avec les impies : Retirez-vous de nous. Ils relevent les forces de leur libre-arbitre pour secouer votre joug, ô mon Dieu ; & s'ils confessent de bouche plutôt que de cœur, que vous les aidez à faire le bien, ils disent avec ceux qui étoient autrefois votre peuple, Nous ne voulons point qu'il regne sur nous. (C'est que Dieu ne regne pas proprement sur nous, quand il n'est point le maître absolu de nos volontés, & que ce n'est point lui qui décide en premier de notre sort éternel.) Mais que dis-je ? plus orgueilleux encore que Lucifer, & non contens de s'égaler à vous, ils prétendent regner sur vous-même, ô Roi des Rois.

Car ils ne craignent pas d'avancer ce blasphême, Que leur volonté précede comme la maîtresse, & que la vôtre la suit comme dépendante ; qu'ils commandent en premier, & que vous venez en second. Plus on approfondira ces expressions, & plus on les trouvera exactes.

X.

Nicolas Oresme Docteur de Paris.

Nicolas Oresme célebre Docteur de Paris, Précepteur du Roi Charles V. & qui mourut Evêque de Lizieux en 1384. a composé plusieurs Ouvrages, dont M. de Launoi nous a donné le catalogue, & qu'il dit être manuscrits dans la Bibliotheque de S. Victor à Paris. Il en nomme deux entre autres qui paroissent interessans : Un Traité de l'Antechrist, de ses ministres, des signes prochains & éloignés qui doivent l'annoncer ; & un Traité des maux qui doivent affliger l'Eglise. Nous avons déja dit que cet Auteur traduisit la Bible en François par ordre de Charles V. Il est aussi très-connu par un discours célebre qu'il prononça à Avignon de la part du Roi de France devant le Pape Urbain V. & les Cardinaux. Ce discours contient, comme nous l'avons remarqué, des raisons peu solides, pour empêcher le Pape de retourner à Rome ; mais il renferme des choses très-importantes sur l'état de l'Eglise. Il s'éleve avec une extrême force contre le déréglement du clergé, & montre où l'on doit chercher sa consolation dans le temps des plus grands scandales.

Ce discours fut prononcé la veille de Noël : Oresme y prit pour texte cet endroit du chapitre 56. d'Isaïe : Le salut que je dois envoier est proche, & ma justice sera bien-tôt décou-

verte. Après avoir appliqué ce texte à la fête de Noël, il l'étend au dernier avénement de Jesus Christ & aux derniers maux de l'Eglise. Il est, dit-il, si évident par l'Ecriture, que l'Eglise doit éprouver de grands malheurs, qu'il paroît inutile de le prouver. Mais il s'agiroit de tâcher d'en connoître la cause, la mesure & le terme. Après avoir appliqué à l'Eglise le seiziéme chapitre d'Ezechiel, & avoir prouvé que la prosperité de l'Eglise y est clairement marquée, de même que son déchet, & les châtimens qui en seront la punition, il examine si ces malheurs doivent bien-tôt arriver. Quoiqu'il ne nous appartienne pas, dit-il, de savoir les temps & les momens que Dieu s'est réservés, peut-être néanmoins que par certains signes que je donnerai, on pourra former quelques conjectures.

Un de ces signes, selon ce Docteur, sera lorsque l'Eglise (l'Auteur veut dire le très-grand nombre des membres qui la composent) sera plus corrompue dans les mœurs que ne l'a été la Synagogue. N'est-ce pas un plus grand crime de vendre les Sacremens & les bénéfices, que de permettre de vendre des colombes dans le Temple ? Le Sauveur qui ne put souffrir ce trafic que les Pharisiens toleroient dans les Juifs, les accuse aussi d'hypocrisie, parce qu'ils n'honoroient Dieu que des levres, & ne faisoient pas ce qu'ils disoient. Aujourd'hui il y en a plusieurs qui n'honorent pas même Dieu des levres, & qui ne le font pas connoître. Ce sont des chiens muets qui ne peuvent aboier. Les Pasteurs n'ont aucune intelligence. Chacun suit ses interêts depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Un autre signe, c'est l'inégalité dans le partage que l'on

fait des biens de l'Egliſe. L'Auteur montre l'injuſtice & le danger d'un tel partage. Un autre ſigne c'eſt le faſte des Prélats. Un autre c'eſt d'élever aux dignités de l'Egliſe des perſonnes indignes, & de décrier les gens de bien, *promotio indignorum*, *& vilipenſio meliorum*. Il prouve combien ce déſordre eſt funeſte à l'Egliſe. Un autre ſigne c'eſt le renverſement de la diſcipline. Il rapporte des paſſages des Prophétes, qui montrent combien ce violement public des regles doit attirer de malheurs à l'Egliſe. Un autre ſigne c'eſt l'endurciſſement du clergé & le refus de la correction. Il cite encore les Prophétes; & après avoir rapporté de terribles menaces, il ajoute: Elles s'accompliront, lorſque les Prélats ne pourront ſouffrir ceux qui diront la vérité & qui ſeront éclairés, *veridicos & ſcientificos*, ſelon qu'il eſt écrit d'eux dans Amos: Ils ont déteſté celui qui parloit dans la droiture & la vérité. Outre ces ſignes, continue ce Docteur, il y en a encore d'autres, comme l'éloignement pour la juſtice, la rareté & la diſette des hommes ſages, le gouvernement de ceux qui ne ſont que des enfans, *prælatio puerorum* & la nouveauté des opinions *& novitas opinionum*. Nous ne rapportons pas ce qu'il y a de plus fort dans ce diſcours, qui fut prononcé en plein conſiſtoire.



ARTICLE X.

Conciles & Discipline.

I.

Concile général de Vienne.

LE Concile de Vienne, qui est regardé comme général, fut assemblé pour juger les Templiers, & pour rétablir la discipline. Avant que d'examiner ce second objet, nous parlerons du premier. L'extinction de l'Ordre si puissant des Templiers, est un des événemens les plus considérables du quatorziéme siécle.

Poursuite des Templiers.

Depuis long-temps cet Ordre étoit décrié à cause de sa mauvaise foi, de son indocilité, & de l'abus qu'il faisoit de ses priviléges. Le proverbe, de boire comme des Templiers, qui est encore en usage, montre quelle étoit leur réputation sur cet article. Le Roi de France Philippe-le-Bel aiant appris par les dépositions de quelques personnes, que l'Ordre entier étoit coupable de plusieurs crimes horribles, fit arrêter quelques Templiers, & les fit interroger sur les faits dont on les avoit accusés, & qui furent avoués. Le Roi en parla au Pape Clement V. à leur entrevue de Lyon en 1305. & lui en fit encore parler à Poitiers. Le Maître des Templiers & plusieurs Commandeurs sachant qu'on attaquoit leur réputation, demanderent qu'on examinât les accusations portées contre eux, & déclarerent au Pape qu'on les calomnioit dans le dessein de s'emparer de leurs biens. Le Pape écrivit

au Roi de France qu'il alloit commencer des informations sur cette affaire ; & que s'il étoit nécessaire d'abolir l'Ordre des Templiers, il vouloit que tous leurs biens fussent emploiés au secours de la Terre-Sainte sans être détournés à aucun autre usage. Philippe-le-Bel qui avoit cette affaire fort à cœur, envoia des ordres très secrets à ses officiers par-tout le Roiaume, de se tenir prêts bien accompagnés & bien armés un certain jour, & d'ouvrir la nuit suivante des lettres qu'il leur envoioit, avec défense de les ouvrir plutôt sous peine de la vie. Le jour marqué ils ouvrirent les lettres, & y trouverent un ordre de prendre tous les Templiers qu'ils pourroient trouver, chacun dans son poste. Ils exécuterent ponctuellement cet ordre, & mirent les Templiers dans leurs forteresses sous bonne garde. Ainsi les Templiers furent arrêtés par toute la France en un même jour, qui fut le vendredi treiziéme d'Octobre 1307. Le Maître des Templiers fut arrêté comme les autres, dans la maison du Temple à Paris.

Interrogatoire des Templiers.

Aussi-tôt on commença au même lieu l'interrogatoire des prisonniers, qui fut fait en présence de plusieurs témoins, par Guillaume de Paris Frere Prêcheur, inquisiteur & confesseur du Roi, & chargé par le Pape de cette commission. Il y en eut jusqu'à cent quarante interrogés à Paris en différens jours pendant les mois d'Octobre & de Novembre. La plûpart déposerent les mêmes faits, des impiétés sacriléges, & des impuretés abominables. On fit dans le même-temps de pareils interrogatoires dans les Provinces. Clement V. aiant appris ce qui se passoit en France, en fut indigné, sur-tout contre l'inquisiteur,

qui avoit fait usage de ses pouvoirs avant que de l'en avoir averti. Le Roi l'appaisa en promettant de ne point toucher aux biens des Templiers, & de lui réserver le jugement de leurs personnes. Le Pape content de cette promesse, donna ses ordres pour faire arrêter les Templiers dans les autres païs.

Convocation du Concile de Vienne.

L'affaire parut si importante, qu'on crut devoir la faire juger dans un Concile général. Le Pape Clement V. fit expédier la bulle de convocation. Elle est adressée à tous les Archevêques, à leurs suffragans, & à tout le Clergé séculier & régulier de chaque Province ecclésiastique. L'exemplaire que nous en avons dans le recueil des Conciles, étoit pour l'Archevêque de Cantorberi. Le Pape y parle ainsi: L'Ordre militaire des Templiers avoit été institué pour la défense de la Terre-Sainte, & dans cette vue l'Eglise lui avoit donné de grandes richesses & de grands privilèges. Mais nous avons appris avec une extrême douleur, que tout cet Ordre étoit tombé dans l'apostasie & dans des crimes abominables. Ces accusations nous paroissoient si étonnantes, que nous ne voulions pas même les écouter. Mais notre cher fils Philippe Roi de France nous a donné des instructions sur ce sujet. Il ne l'a fait que par zéle pour la foi, sans aucun motif d'interêt, puisqu'il ne prétend rien s'approprier des biens de cet Ordre. Nous n'avons pu nous dispenser d'écouter les plaintes que l'on faisoit des Templiers. Nous en avons interrogé jusqu'à soixante & douze en présence de plusieurs Cardinaux, & ils ont confessé que dans la réception des freres, celui qui est reçu renonce à Jesus-Christ, crache sur une croix qu'on lui présente, &

fait d'autres actions que l'honnêteté ne permet pas de dire. Comme il est de l'interêt commun de remédier à de si grands maux: après en avoir délibéré avec les Cardinaux, & d'autres personnes sages, nous avons résolu, selon la louable coutume de nos Peres, d'assembler un Concile Universel du premier jour d'Octobre prochain en deux ans, afin d'y pourvoir à l'Ordre des Templiers & à leurs biens, à la foi catholique, au recouvrement de la Terre-Sainte, à la réformation de l'Eglise dans les mœurs, & au rétablissement de ses libertés. C'est pourquoi nous vous ordonnons de vous rendre en personne à notre ville de Vienne au terme prescrit. Il restera des Evêques dans votre Province pour y exercer les fonctions pontificales. Cette bulle est datée de Poitiers le dixiéme d'Août 1308. En même-temps le Pape en envoia une autre, pour ordonner à tous les Evêques d'informer contre les Templiers qui se trouvoient dans chaque Province, & il nomma des Commissaires pour procéder contre l'Ordre en général.

Informations contre les Templiers.

Ces Commissaires étoient huit, l'Archevêque de Narbonne, les Evêques de Baieux, de Mende, & de Limoges, trois archidiacres de différens Diocèses, & le Prévôt d'Aix. Ils arriverent à Paris en 1309. & citerent tout l'Ordre à comparoître devant eux dans la salle de l'Evéché. Le Grand Maître nommé Jacques de Molis fut présenté aux Commissaires. Il dit qu'il n'avoit ni la science ni l'argent nécessaire pour défendre son Ordre; qu'il avouoit que ses Confreres avoient été trop roides à défendre leurs droits contre plusieurs Prélats; faisant entendre que c'étoit

ce qui les rendoit odieux aux Evêques. On lui lut ce qu'il avoit confessé devant les Cardinaux qui l'avoient interrogé : il fit deux fois le signe de la croix, témoignant l'horreur qu'il avoit des crimes qu'on lui imputoit, ajoutant que s'il eût été en liberté, il auroit parlé autrement. Il pria les Commissaires de lui permettre d'entendre la Messe & le reste de l'Office divin, & d'avoir sa chapelle & ses chapelains, ce qui lui fut accordé.

Exécution des Templiers à Paris.

On traita la même affaire dans un concile tenu à Maience. Vingt Chevaliers s'y présenterent sans être appellés, & protesterent contre les accusations intentées contre eux. L'Archevêque en vertu d'une commission du Pape, les renvoia absous. L'Archevêque de Sens tint aussi à Paris son concile Provincial où les Templiers furent traités autrement. On décida que quelques-uns seroient simplement dégagés de leurs vœux, d'autres renvoiés en liberté, après avoir accompli la pénitence qui leur étoit prescrite; d'autres gardés en prison; plusieurs enfermés pour toujours entre quatre murailles; & quelques-uns livrés au bras séculier, après que l'Evêque eut dégradé ceux qui étoient dans les Ordres sacrés. On en brûla dans les champs près de l'Abbaïe S. Antoine cinquante-neuf, dont aucun n'avoua les crimes dont on les accusoit. Tous soutinrent jusqu'à la fin, qu'on les faisoit mourir injustement, ce qui frappa extrêmement le peuple. Un mois après l'Archevêque de Reims tint à Senlis son concile Provincial, où neuf Templiers furent de même condamnés & brûlés par l'autorité du Juge séculier. Ils désavouerent à la mort ce qu'ils avoient confessé auparavant, & dirent que c'étoit

c'étoit la crainte des tourmens qui leur avoit fait confesser des crimes qu'ils n'avoient pas commis.

Le Pape fit informer aussi contre les Templiers qui étoient en Castille & dans les autres Provinces d'Espagne. Ceux d'Arragon prirent les armes pour se défendre. Mais les troupes du Roi les attaquerent, saisirent leurs biens, & s'assurerent de leurs personnes. On assembla un concile à Salamanque où assisterent dix Evêques. Après les informations, le concile jugea qu'on devoit mettre les prisonniers en liberté. Pendant toutes ces procédures, le Pape voiant que la cause des Templiers n'étoit pas encore assez examinée pour être jugée au mois d'Octobre de l'année 1310. où il avoit indiqué le Concile de Vienne, en prorogea le terme jusqu'au premier Octobre de l'année suivante. Alors il se rendit à Vienne où il se trouva plus de trois cens Evêques, sans compter les Abbés & les Prieurs. La premiere session fut tenue le seiziéme d'Octobre 1311. Le Pape y fit un sermon où il proposa les trois causes de la convocation du Concile, l'affaire des Templiers, le secours de la Terre-Sainte, & la réformation des mœurs & de la discipline de l'Eglise. Après la premiere session, le reste de l'année se passa en conférences sur les matieres que l'on devoit décider, particulierement sur l'affaire des Templiers. On lut les actes faits contre eux ; & le Pape aiant demandé l'avis de chacun des Prélats, tous convinrent qu'on devoit écouter ce que les Templiers avoient à dire pour se défendre. Ce fut l'avis de tous les Prélats d'Italie, excepté un seul ; de tous ceux d'Espagne, d'Al-

Premiere Session du Concile de Vienne.

lemagne, d'Angleterre, de Dannemarc; d'Ecosse, d'Irlande, & de tous les François, excepté les trois Archevêques, de Reims, de Sens & de Rouen.

Le Pape abolit l'Ordre des Templiers.

L'année suivante 1312. le Mercredi Saint vingt-deuxiéme de Mars, le Pape Clement V. fit venir en sa présence plusieurs Prélats avec les Cardinaux en consistoire secret, & abolit par sentence provisoire l'Ordre militaire des Templiers, réservant à sa disposition & à celle de l'Eglise leurs biens & leurs personnes. Le troisiéme jour d'Avril on tint la seconde session du Concile de Vienne, où le Pape publia la suppression de l'Ordre des Templiers, en présence du Roi de France Philippe-le-Bel qui avoit cette affaire fort à cœur, de son frere Charles de Valois, & de ses trois fils, Louis Roi de Navarre, Philippe & Charles. Ainsi fut aboli cet Ordre, qui avoit subsisté cent quatre-vingt-quatre ans depuis son approbation au concile de Troies en 1228. La bulle de suppression ne fut expédiée que le sixiéme de Mai qui fut le jour de la conclusion du Concile. Le Pape dit dans cette bulle, qu'il n'a pas supprimé l'Ordre des Templiers par sentence définitive, mais par sentence provisionnelle & par Ordonnance apostolique.

Comme les biens des Templiers avoient été donnés pour le secours de la Terre-Sainte, le Pape délibera long-temps avec le Concile sur l'application qu'on en feroit, conformément à cette premiere destination. Enfin on résolut de les donner aux Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem, destinés comme les Templiers à la défense de la Terre-Sainte & de la Religion Chrétienne contre les infidé-

les. Mais on en excepta les biens situés dans les Roiaumes de Castille, d'Arragon, de Portugal & de Majorque; & ils furent appliqués à la défense du païs contre les Musulmans, qui tenoient encore le Roiaume de Grenade. A l'égard de la personne même des Templiers, le Pape se réserva le jugement de quelques uns, & tous les autres furent laissés à celui du concile de chaque Province. Il fut reglé que ceux qu'on jugeroit innocens, seroient entretenus honnêtement sur les biens de l'Ordre, chacun suivant sa condition: Que ceux qui auroient confessé leurs fautes, seroient traités avec indulgence, & les impénitens rigoureusement punis: Que ceux qui auroient souffert la question sans avouer, seroient réservés pour être jugés selon les canons. Ils devoient être, séparés les uns des autres, dans des maisons de l'Ordre ou dans des monasteres. Ceux qui n'avoient pas encore été examinés parce qu'ils étoient en fuite, furent cités publiquement à comparoître en personne dans un an devant leurs Evêques, pour être jugés par les conciles provinciaux.

Le Pape s'étoit réservé le jugement du Grand-Maître des Templiers, du Visiteur de France, & des Commandeurs d'Aquitaine & de Normandie. Il en chargea trois Cardinaux Légats, l'Archevêque de Sens, & quelques autres Prélats avec quelques Docteurs en Droit canonique. Ils ne condamnerent qu'à une prison perpétuelle ces quatre Templiers, parce qu'ils avoient confessé tous les crimes dont on les chargeoit, & qu'ils paroissoient vouloir persister dans leur confession. La sentence fut prononcée à Paris dans le parvis de

Notre-Dame le dix-huitiéme de Mars 1314. & un des Cardinaux prêcha. Mais on fut bien étonné, quand on vit le Grand-Maître & le Commandeur de Normandie, s'adressant au Cardinal qui avoit prêché & à l'Archevêque de Sens, rétracter leur confession & soutenir qu'ils étoient innocens. Les Cardinaux les mirent entre les mains du Prevôt de Paris qui étoit présent, seulement pour les garder jusqu'à ce qu'ils eussent plus amplement déliberé sur ce sujet, ce qu'ils comptoient faire le lendemain. Mais le Roi qui étoit au Palais l'aiant appris, se contenta de prendre l'avis de ceux qui étoient auprès de lui sans appeller de clercs, & le même jour vers le soir, il fit brûler ensemble les deux coupables dans une petite isle qui étoit entre le jardin du Roi (où est maintenant la place Dauphine) & les Augustins. Ils persisterent jusqu'à la fin à soutenir leur innocence, & souffrirent le feu avec une fermeté qui remplit d'étonnement tous les assistans. Les deux autres furent enfermés dans la prison à laquelle ils avoient été condamnés.

II.

Mémoire important d'un Evêque sur l'état de l'Eglise.

Clement V. avoit mandé à tous les Evêques d'apporter au Concile de *Vienne* des Mémoires de tout ce qu'il convenoit d'y regler pour le bien de l'Eglise. Il nous reste deux de ces Mémoires, l'un de Guillaume Durand Evêque de Mende, neveu du célébre Canoniste de même nom auquel il avoit succedé dans l'Evêché de Mende. L'autre est d'un Evêque dont on ignore le nom. Voici quel est en substance l'avis de ce dernier. Sur le premier objet que l'on doit examiner dans le Concile qui est l'affaire des Templiers: Il

roit important que le Pape sans différer, bolît cet Ordre, qui est si décrié & qui rend e nom Chrétien si odieux aux infidéles. A égard du second objet, qui étoit le secours e la Terre-Sainte, il dit qu'il y a peu d'esérance d'y réussir, à cause de la division qui egnoit entre les Princes Chrétiens; & l'exérience le fit assez voir. Il s'étend davantage ur le troisiéme objet, qui étoit le rétablissenent de la discipline & la réformation des nœurs, & se plaint de plusieurs abus, dont oici les plus considérables.

Dans presque toute la France on tient les Dimanches & les principales Fêtes des marhés, des foires, des plaids & des assises. Ces ours destinés à honorer Dieu, sont profanés ar la dissipation que causent les affaires temorelles, par la débauche dans les cabarets, es querelles, les blasphêmes, & d'autres crines. Dans le même Roiaume, les Archidiares, les Archiprêtres & les Doiens ruraux, onfient souvent leur jurisdiction à des ignoans; & soit qu'ils l'exercent par eux-mêmes, u par des subdélégués, ils abusent du pouoir des clefs jusqu'à excommunier pour les auses les plus légeres. On trouve communénent dans une seule paroisse trois ou quatre ens excommuniés; & j'y en ai vu jusqu'à ept cens. De-là viennent le mépris des cenures & les discours scandaleux que l'on tient ontre l'Eglise & ses ministres. La source de e mal est le peu de soin avec lequel on fait e choix de ceux qui sont ordonnés. On adnet aux Ordres sacrés, & même au sacerоce, une multitude de sujets indignes, qui ont sans science & sans mœurs. C'est ce qui ait que les prêtres sont si méprisés. Plusieurs

canons avoient remédié à ce désordre, mais ils sont si mal observés, qu'il est nécessaire d'y remédier de nouveau.

Plusieurs ecclésiastiques déréglés viennent en Cour de Rome de divers païs, & obtiennent tous les jours des bénéfices, même à charge d'ames, principalement dans les lieux où leur vie déréglée n'est pas connue ; & les Prélats n'osant désobéir aux ordres du Saint Siége, reçoivent avec respect ces mauvais sujets. Ils déshonorent ensuite l'Eglise par leur vie scandaleuse ; & les Prélats ne peuvent pourvoir de bons sujets aux bénéfices auxquels ils ont droits de nommer, à cause de la multitude de ces impétrans en Cour de Rome. Il arrive de-là que n'aiant pas de quoi récompenser les gens de mérite, ils ne trouvent personne pour les aider dans le gouvernement de leurs Diocèses. Je connois, continue cet Evêque, une église Cathédrale qui n'a que trente prébendes : il en a vaqué plus de trente-cinq depuis vingt ans que son Evêque la g[illegible]uverne, & néanmoins il n'en a conféré que deux ; & actuellement il y a encore des ecclésiastiques qui ont des expectatives [illegible] cette église. De plus le Pape a conféré toutes les dignités qui y ont vaqué pendant vingt années, même à des absens qui n'y ont jamais mis le pied. Dans le même Diocèse les prébendes des petites Collégiales qui sont à la collation de l'Evêque, & les Cures même sont remplies par des impétrans en Cour de Rome : ensorte que l'Evêque n'a ni grands ni petits bénéfices à donner aux bons ecclésiastiques du païs, qui ont consumé leur patrimo ne à étudier en diverses Facultés. N'espérant donc aucun secours de l'Eglise, la nécessité les réduit à

s'établir dans le monde, & à se livrer à des occupations toutes séculieres.

On envoie pour servir les églises, des personnes qui en sont incapables; des étrangers qui ne savent point la langue du pais; ou d'autres qui ne résident jamais, demeurant à la Cour du Pape ou à celle des Princes. D'où il arrive que les églises de la campagne tombent en ruine; leurs biens se perdent; l'Office divin cesse, & l'intention des fondateurs n'est pas suivie. Un autre grand abus est la pluralité des bénéfices. Le même sujet, qui souvent est incapable, en possede quatre ou cinq en diverses églises, quelquefois jusqu'à douze, & autant qu'il en faudroit pour entretenir cinquante ou soixante ecclésiastiques qui rendroient service à l'Eglise. C'est ce qui produit entre autres maux le dépérissement des études. Que dirai-je de l'usage où l'on est, de donner tant de bénéfices à des enfans qui n'ont pas encore l'âge de raison. Il y a plusieurs églises en divers païs du monde, qui sont aujourd'hui abandonnées, à cause du séjour continuel que font en Cour de Rome ceux qui possédent des dignités & des bénéfices dans ces églises, & parce qu'on les donne à d'autres Courtisans toutes les fois qu'ils viennent à vaquer. Plût à Dieu que le Pape & les Cardinaux considérassent sérieusement de si grands maux! Quand une église Cathédrale a besoin d'un Evêque, à peine y trouve-t-on un sujet capable d'être élu. S'il s'y rencontre un bon sujet, ce qui est bien rare aujourd'hui, les mauvais sont en si grand nombre, qu'ils ne permettroient pas de l'élire. Ils choisissent ceux qui leur ressemblent; & le mauvais parti l'emporte, soit par artifice & par surprise,

ſoit par la violence & l'importunité des grands; ſoit par la conſidération de la parenté; & ces indignes Prélats ne ſont enſuite que détruire au lieu d'édifier.

L'Auteur parle enſuite de la vie déréglée du Clergé, & ſur-tout des bénéficiers; de l'immodeſtie dans les habits & de la ſuperfluité de la table. Il ſe plaint de la maniere indécente avec laquelle les chanoines s'acquittent de l'auguſte fonction de la priere publique. Il marque auſſi le relâchement des moines, dont pluſieurs menoient une vie toute mondaine, & s'abandonnoient aux vices les plus honteux, au grand ſcandale des laïques. Les religieux exempts recevoient dans leurs égliſes ceux que les Evêques avoient excommuniés, & permettoient d'y célébrer des mariages illégitimes. Ce Mémoire finit en diſant, que le meilleur remede à tant de maux, c'eſt de faire revivre les anciens Canons, principalement ceux des quatre premiers Conciles généraux, & que l'Egliſe doit être réformée dans le chef auſſi-bien que dans les membres.

III.

Mémoire de l'Evêque de Mende également important ſur l'état de l'Egliſe.

Le Mémoire de l'Evêque de Mende ſur les matieres qui devoient être traitées dans le Concile de Vienne, eſt beaucoup plus ample que celui dont nous venons d'expoſer les principaux articles; mais il tend à la même fin, & commence par le même conſeil, de rappeller l'antiquité. Il dit que de parler contre les anciens canons, c'eſt blaſphemer contre le Saint-Eſprit qui les a inſpirés. Il veut qu'on réduiſe les diſpenſes à leurs juſtes bornes, & que ce ſoit une exception du Droit commun pour un plus grand bien; enſorte

qu'on préfére toujours l'intérêt public au particulier. Il exhorte le Pape à révoquer les exemptions qui sont devenues pernicieuses, & renversent la subordination établie dans l'Eglise par l'antiquité, suivant laquelle tous les monasteres doivent être soumis aux Evêques, qui ont reçu de Dieu leur puissance. Il soutient que le Pape ne peut faire de nouvelles loix contre les anciens Canons.

Il recommande la tenue des Conciles provinciaux, comme étant le tribunal ordinaire où se doivent terminer les affaires ecclésiastiques, & il en rapporte la forme tirée du quatriéme Concile de Tolede tenu avant le milieu du septiéme siécle. Il demande que selon les anciens canons les diacres ne soient ordonnés qu'à vingt-cinq ans, & les prêtres à trente. Il exige que les clercs ne passent point d'une église à l'autre, mais que chacun demeure dans celle pour laquelle il a été ordonné. Il condamne l'abus de donner les bénéfices à des étrangers qui n'entendoient pas la langue du païs. Il insiste sur la nécessité de la résidence pour les Curés & les Evêques, & parle fortement contre la pluralité des bénéfices. Par une suite de cet abus on a, dit-il, nouvellement introduit contre les Canons, que les Cardinaux pourront se faire donner des prieurés & d'autres bénéfices réguliers, quoiqu'ils ne se fassent point religieux. Rien n'est plus contraire aux loix de l'Eglise, ni plus capable de ruiner totalement la discipline réguliere; parce que les religieux n'ont plus de supérieur qui les instruise, les corrige & les gouverne selon leur regle. D'ailleurs l'hospitalité est négligée, les biens & les droits de ces bénéfices dissipés, & les bâtimens

dégradés. On voit ici le commencement des Commandes.

Pour distribuer plus également les bénéfices & les mieux remplir, l'Auteur propose d'en assigner la dixiéme partie aux pauvres écoliers qui étudient dans les Universités, afin de multiplier le nombre des hommes savans capables de servir l'Eglise. Il demande aussi que le Pape ne donne point de bénéfices à d'autres, tant qu'il y aura dans la ville ou le Diocèse, des Docteurs qui n'en seront point pourvus. C'est l'origine du droit de Gradués, établi environ six-vingts ans après au Concile de Basle. Mais en méme temps que l'Evêque de Mende vouloit qu'on favorisât les études, il vouloit aussi qu'on les réformât. Il se plaint de ce que parmi ceux même qui ont étudié, il s'en trouve peu qui soient bien instruits de ce qui regarde la foi, & le salut des ames; ce qui les expose, dit-il, au mépris des infidéles, quand il faut entrer en conférence avec eux. Ce mal vient de la multitude & de la variété des gloses & des autres Ouvrages qui font négliger les textes originaux; & de ce que l'on s'applique aux vaines subtilités de la dialectique, au lieu de s'attacher à l'Ecriture Sainte & à la vraie Théologie. Le remede seroit que l'on fit composer par des Docteurs choisis en chaque faculté, des traités fort courts qui renfermassent l'essentiel de la doctrine, & où les Curés & les autres prêtres apprissent en peu de temps tout ce qui concerne leurs devoirs. Il faudroit aussi réformer les Universités, afin que les écoliers s'appliquassent sérieusement à l'étude, & ne perdissent point leur temps à toute autre chose, ce qui fait que plusieurs retournent fort ignorans dans leur païs,

même avec le titre de Docteurs.

Il seroit très utile de donner aux Curés un livre facile à entendre, où l'on mit les Canons pénitentiaux avec une instruction solide touchant l'administration de la pénitence & des autres Sacremens. Tous les Confesseurs devroient avoir aussi une copie des Canons pénitentiaux, afin de faire connoitre aux pénitens la grandeur de leurs péchés, & d'augmenter ou diminuer les peines qui y sont marquées. L'Auteur traite de pernicieuse la coutume établie en plusieurs églises, de recevoir de l'argent pour le Baptême & les autres Sacremens, & dit que le mauvais exemple que donnent les Prélats autorise cet abus. Il se plaint sur-tout de la simonie qui regnoit à la Cour de Rome, où l'on exigeoit des Prélats des sommes qui se partageoient entre le Pape & les Cardinaux. Cette Cour avoit differens moiens d'évoquer à soi les élections des Evêques; d'où il arrivoit que les églises demeuroient vacantes plusieurs années par la longueur des procès, au grand préjudice des ames. Les Evêques étoient fort méprisés en cette Cour, & le Pape entreprenoit en diverses manieres sur leur jurisdiction. L'Auteur demande une grande & sérieuse réforme, dans la Cour de Rome, dans les Evêques, & tout le Clergé. L'incontinence y étoit si commune, qu'il propose de permettre le mariage aux prêtres, comme dans l'Eglise Grecque. Il se plaint aussi fortement qu'on voioit des lieux de débauche près des églises, & en Cour de Rome près du Palais du Pape, & que son maréchal tiroit un tribut de personnes infâmes: ce qui couvroit d'opprobre la Religion.

Les religieux mendians n'avoient point

encore entierement perdu leur premiere ferveur. Car cet Evêque si zélé dit qu'ils étoient utiles pour suppléer à l'ignorance & à l'incapacité de ceux qui étoient chargés des ames. Ces religieux, dit-il, sont communément recommandables par leurs mœurs & leur science, l'austérité de leur vie, la prédication, le zéle pour la défense de la foi & la conversion des infidéles. C'est pourquoi il faudroit pourvoir à leur subsistance, ensorte qu'ils eussent en commun des revenus suffisans, ou qu'ils subsistassent du travail de leurs mains, comme faisoient les Apôtres. Il propose de confier le gouvernement des ames aux meilleurs d'entre eux & à ceux qui s'étoient les mieux éprouvés ; & de les empêcher de s'attacher à des études curieuses, en les rappellant à celles qui sont véritablement solides. Par les plaintes que fait l'Auteur contre les Seigneurs temporels, on voit jusqu'à quel excès on étendoit alors la jurisdiction ecclésiastique. Aussi ne la rendoit-on pas gratuitement : Tous les ministres de justice, depuis les premiers jusqu'aux moindres, recevoient des présens, & se faisoient paier cherement leurs salaires ; & les Prélats affermoient le revenu de leurs Justices.

IV.

Contestation au Concile de Vienne au sujet des exemptions.

Il fut beaucoup parlé des exemptions dans le Concile de Vienne. Les Evêques demandoient qu'elles fussent abolies, & que toutes les Communautés ecclésiastiques tant séculieres que régulieres leur fussent soumises. Cette demande excita une dispute fort vive. Avant la tenue du Concile, le bruit s'étoit répandu par-tout que les religieux exempts seroient

réduits au droit commun. Dès-lors tout l'Ordre de Cîteaux obtint du Pape à force de présens la conservation de l'exemption. C'est ce qui faisoit dire que le motif secret qui avoit porté le Pape à assembler ce Concile, étoit le désir de tirer de l'argent. Jacques de Thermes Abbé de Chailli du même Ordre de Cîteaux au Diocèse de Senlis publia à Vienne pendant la tenue du Concile un traité pour défendre les exemptions. C'est une réponse à celui de Gilles de Rome Archevêque de Bourges qui les attaquoit. L'Ouvrage de l'Abbé de Chailli roule principalement sur ce principe, que le Pape est monarque dans l'Eglise, qu'il est le pasteur immédiat de chaque Chrétien, & qu'il est le maître de déterminer les Diocèses, de les changer, les diviser & en distraire quelque partie. Sur ce fondement, dont on sent la solidité, il soutient qu'il est expédient pour la grandeur & l'autorité du Pape, qu'il y ait des exemptions; parce qu'elle paroît avec plus d'éclat, quand on voit par-tout des personnes qui lui sont immédiatement soumises. L'Auteur ne pouvoit alléguer de meilleure raison pour gagner sa cause auprès du Pape.

Il prétend que les exemptions étoient devenues nécessaires, depuis que plusieurs Evêques étoient élevés sur leurs Siéges sans vocation, par la volonté absolue des Princes, par fraude ou par simonie; que plusieurs même de ceux qui y étoient entrés légitimement, opprimoient leurs inférieurs par esprit de domination, étant moins occupés du salut des ames, que de satisfaire leur cupidité. Avant les exemptions, ces Prélats détournoient souvent les moines de la priere & de leurs autres occupations spirituelles, par des citations,

profeſſion d'aucune regle approuvée. Le nom de Beguines venoit des femmes pieuſes que Lambert le Begue avoit aſſemblées à Liége cent cinquante ans auparavant. Quelques-unes avoient rendu ce nom odieux, en donnant dans le fanatiſme de l'Evangile éternel; mais pluſieurs s'éloignerent toujours de ces excès, comme celles qui ſubſiſtent encore dans les Païs-Bas. Un autre reglement célébre eſt celui qui regarde les hôpitaux. Il porte que le gouvernement de ces lieux ſera confié à des hommes prudens, capables, de bonne réputation. C'eſt l'origine des adminiſtrateurs laïques, auxquels on a été obligé de confier les biens des hôpitaux, à la honte du Clergé. Car dans les premiers ſiécles on ne croioit pas les pouvoir mettre en de meilleures mains, que dans celles des prêtres & des diacres. Mais dans les malheureux temps dont nous parlons, il étoit bien rare de trouver parmi eux des adminiſtrateurs fidéles du bien des pauvres, & l'on étoit obligé d'en prendre parmi les laïques.

Le Pape fit au nom du Concile de Vienne d'autres Conſtitutions. Il y en a deux touchant les privilèges des religieux & des autres exemts: l'une pour les ſoutenir contre les vexations des Prélats, l'autre pour en retrancher l'abus. Dans la premiere ſont rapportés juſqu'à trente griefs de la part des privilégiés. Le Concile ordonne aux Prélats de faire ceſſer le ſujet de ces plaintes. L'autre Conſtitution défend entre autres choſes aux Religieux ſous peine d'excommunication par le ſeul fait, de donner l'Extrême-Onction, l'Euchariſtie, ou la bénédiction nuptiale, ſans la permiſſion ſpéciale du Curé; & de détourner les fideles

de la fréquentation de leurs paroisses. D'autres Constitutions regardent les mœurs du Clergé. Il est défendu aux clercs de s'appliquer à tout commerce qui ne convient pas à leur état, ou de porter les armes, d'être vêtus d'habits de différentes couleurs. A l'égard de l'immunité des clercs, le Concile révoqua la fameuse Bulle *Clericis laicos* de Boniface VIII. avec tout ce qui en avoit été la suite. Il confirma l'établissement de la fête du S. Sacrement instituée quarante-huit ans auparavant par le Pape Urbain IV. mais dont la bulle n'avoit point été exécutée. Clément V. la confirme & la rapporte toute entiere sans y rien ajouter, & sans faire non plus aucune mention de procession ni d'exposition du S. Sacrement.

Pour faciliter la conversion des infideles, le Concile établit l'étude des langues Orientales que Raimond Lulle sollicitoit depuis long-temps. On ordonne qu'en Cour de Rome & dans les Universités, de Paris, d'Oxford, de Bologne & de Salamanque, on établiroit des maîtres pour enseigner l'Hebreu, le Syriaque & le Chaldéen, deux maîtres pour chacune de ces langues, qui seroient entretenus, en Cour de Rome par le Pape, à Paris par le Roi de France, & dans les autres villes par les Prélats, les monasteres & les Chapitres du païs.

On esperoit toujours de récouvrer la Terre-Sainte, & l'entreprise paroissoit plus facile, depuis que les Hospitaliers s'étoient rendu maîtres de Rhodes. Le Roi des Romains Henri, Philippe Roi de France, Louis Roi de Navarre son fils aîné, Edouard Roi d'Angleterre, promettoient de faire le voiage.

C'eſt pourquoi le Concile de Vienne ordonna une Croiſade ou paſſage général, auquel s'engagerent par vœu les Rois de France, de Navarre & d'Angleterre avec pluſieurs Seigneurs. Pour les frais de cette Croiſade, le Concile ordonna la levée d'une décime pendant ſix ans, & ce fut apparemment l'occaſion d'un décret du Concile, qui défend de lever les décimes avec trop de rigueur, en prenant les calices, les livres & les ornemens des égliſes. Le Concile de Vienne fut terminé à la troiſiéme ſeſſion tenue le ſamedi dans l'Octave de l'Aſcenſion, qui cette année 1312. étoit le ſixiéme de Mai fête de S. Jean Porte Latine.

VI.

Autres Conciles. Celui de Pennafiel en 1302.

L'an 1302. Gonſalve III. Archevêque de Tolede Chancelier de Caſtille, tint un Concile à Penna-fiel dans la vieille Caſtille. Cinq Evêques de ſes ſuffragans y aſſiſterent, & on y publia treize Canons pour réprimer les abus & les déſordres dont il eſt parlé dans les autres Concile du même ſiécle; l'incontinence des clercs, les uſures, l'uſurpation des biens de l'Egliſe. Le remede qu'on apporte à tous ces maux ſont des excommunications & des interdits. On ordonne dans ce Concile aux prêtres, de faire eux-mêmes le pain deſtiné à être conſacré, ou de le faire faire en leur préſence par d'autres miniſtres de l'Egliſe. On défend de faire perdre les biens aux Juifs ou aux Mahometans qui auront reçu le Baptême, de peur que la crainte de cette perte ne les empêche de ſe convertir. On ordonne de payer la dime de tout ce qu'on acquiert légitimement, pour reconnoître par là le ſouverain domaine de Dieu. Ce Concile accepte la

ameuse Bulle *Clericis laicos* qui étoit si décriée en France. Il se plaint de quelques personnes puissantes qui entreprenoient sur les droits de l'Eglise. Il prescrit ensuite la maniere de procéder contre les Chevaliers des Ordres militaires qui étoient coupables de ce crime : ce qui montre que ces Religieux n'étoient gueres plus retenus que les séculiers.

On tint en 1310. plusieurs Conciles Provinciaux. Dans celui de Cologne on défend aux paroissiens de recevoir la Communion paschale d'un autre que de leur Curé. On fixe le commencement de l'année à Noël, suivant l'usage de l'Eglise de Rome. On ordonne aux religieuses la clôture, & aux religieux l'observance exacte du vœu de pauvreté. **De Cologne en 1310.**

L'année suivante on tint un Concile à Ravenne où l'on publia trente-deux articles, pour renouveller les anciens Canons mal observés. Le plus important regarde les violences exercées contre les Evêques, qui étoient emprisonnés, battus, tués ou chassés de leurs églises & dépouillés de leurs biens. On accumule contre les auteurs de ces crimes toutes les censures & les peines spirituelles ; mais de tels maux ne pouvoient être réprimés que par la force & la puissance séculiere ; & l'Italie n'avoit point alors de Prince capable de l'emploier. Henri de Luxembourg Roi des Romains étoit en Lombardie avec une armée ; mais il ne pensoit qu'à s'y faire reconnoître pour Souverain. **De Ravenne en 1311.**

Trois ans après on publia vingt articles dans un autre Concile tenu par le même Archevêque de Ravenne nommé Rainald. On y défend d'ordonner Evêque qui que ce soit, sans la permission du Métropolitain, & sans **Autre de Ravenne en 1314.**

avoir demandé le consentement aux Comprovinciaux. On exhorte les exempts à n'admettre aucun Evêque étranger & inconnu, n'aiant point de peuple soumis en deça la mer, à faire des fonctions pontificales dans leurs églises. Ces inconnus étoient sans doute des Evêques *in partibus*, dont le nombre augmentoit tous les jours. Quand les Evêques passeront, les Curés feront sonner les cloches, afin que le peuple vienne recevoir la bénédiction à genoux sous peine de cinq sols d'amende, qu'on donnera aux pauvres. *Nous* n'avions point encore vû d'ordonnance formelle pour faire rendre aux Evêques ces honneurs extérieurs. Elles n'étoient pas nécessaires dans les premiers siécles, parce que le respect & l'affection des fidéles en tenoient lieu. Les prêtres seront obligés de célébrer leur premiere Messe dans trois mois après leur ordination, & ensuite de la dire au moins une fois l'an.

De Bologne en 1317.

L'an 1317. le même Rainald tint un Concile à Bologne où assisterent huit Evêques ses suffragans. On y fit vingt-deux articles de reglemens qui furent publiés à la fin du Concile. On se plaint que la vie scandaleuse du Clergé le rend méprisable au peuple & le porte à usurper les biens & les droits de l'Eglise. On défend donc aux Ecclésiastiques tout ce qui contribuoit à les décrier, & l'on prescrit en détail la forme & la qualité de leurs habits. On défend absolument la chasse à tous les religieux. La corruption du Clergé venoit en partie de ce que les laïques, par leurs sollicitations ou leurs menaces, faisoient recevoir dans les Chapitres & les monasteres de mauvais sujets, qui étoient leurs parens ou leurs

amis. Pour y remedier le Concile ordonne, que personne ne sera reçu Chanoine régulier, sans la permission de l'Ordinaire. Pendant la grande Messe, on n'en dira point de basses dans la même église, pour éviter le mouvement & le bruit de ceux qui vont les entendre. A la fin des statuts est une taxe de ce que doivent prendre les greffiers d'officialité, pour toutes les expéditions qui sont de leur ministere, & cette taxe de dépens fait voir en détail les procédures qui étoient alors en usage, & dont une grande partie a été depuis retranchée.

La même année le Pape Jean XXII. accorda au Roi Philippe le Long que ses officiers pussent arrêter les clercs notoirement coupables, quand il y avoit lieu de craindre qu'ils ne prissent la fuite : à condition de garder en les arrêtant toute la modestie possible, & de rendre les coupables au juge ecclésiastique. On voit ici un commencement de la distinction du délit commun & du cas privilégié.

Le Roiaume de Castille étant troublé par diverses factions pendant la minorité du Roi Alfonse XI. le Pape Jean XXII. y envoia un Légat, qui assembla en 1322. un Concile à Valladolid où étoit la Cour. On y publia vingt-sept Canons dont voici les plus remarquables. L'Eglise a ordonné que les Métropolitains tiennent tous les ans des Conciles Provinciaux. Comme quelques-uns ont négligé de le faire pendant plusieurs années, l'Eglise en a beaucoup souffert. Nous avertissons donc tous les Archevêques d'observer sur ce point le décret du Concile de Latran en 1215. & nous ordonnons que s'ils ne tiennent leurs Conciles au moins tous les deux ans, l'entrée

De Valladolid en 1322.

de l'église leur soit interdite jusqu'à ce qu'ils aient satisfait. Les Evêques tiendront aussi sous la même peine leurs synodes diocésains tous les ans. Chaque Curé aura par écrit en latin & en langue vulgaire, les articles de foi, les préceptes du Décalogue, les Sacremens, & ce qui regarde les vices & les vertus. Quatre fois l'année il les lira publiquement au peuple, aux fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte & de l'Assomption, & les Dimanches de Carême : c'est ce que nous appellons le catechisme. On peut juger par ce statut quelle étoit l'ignorance des peuples. Les Prélats seront vêtus modestement, & porteront toujours le rochet en public.

L'incontinence des clercs & même des prêtres étoit un vice très-commun en Espagne, comme le témoigne Alvar Pelage Auteur du temps & lui même Espagnol. Nous n'osons rapporter ici la description qu'il en fait. Le Concile de Valladolid ordonne que les clercs qui ne changeront pas de conduite seront privés de leurs revenus, & même du titre de leurs bénéfices. A l'égard de ceux qui étant tombés dans les mêmes désordres, ne possédent point de bénéfices, ils seront déclarés incapables d'en obtenir, s'ils sont prêtres; & s'ils ne le sont pas, ils ne pourront être promus aux Ordres superieurs. On n'admettra aux Ordres sacrés que ceux qui sauront au moins parler latin, & on n'ordonnera de clercs qu'autant que chaque église en peut nourrir, de peur qu'ils ne soient réduits à mendier, à la honte du Clergé. Défense de manger de la viande en Carême & aux Quatre-Temps sous peine d'excommunication, & de laisser les infidéles dans l'église pendant

l'office divin, principalement pendant la Messe; & aux fidéles, d'assister à leurs nôces & à leurs enterremens. C'est qu'il y avoit encore en Espagne beaucoup de Juifs & de Mahometans. Pour faciliter leur conversion, il est ordonné de pourvoir à la subsistance de ceux qui après leur baptême sont réduits à la mendicité, en les recevant dans les hôpitaux, & leur faisant apprendre des métiers dont ils puissent vivre. Il se trouvoit des Chrétiens assez méchans pour enlever d'autres Chrétiens, & les vendre aux Mahometans. Le Concile le défend sous des peines rigoureuses. On défend aussi les épreuves du fer chaud & de l'eau bouillante, qui étoient encore usitées en Espagne.

Guillaume fils du Vicomte de Melun Archevêque de Sens tint son Concile Provincial à Paris l'an 1324. On y publia quatre reglemens, dont le premier ordonne que chaque Evêque dans son Diocèse doit exhorter son peuple à observer l'abstinence & le jeûne le Mercredi après l'Octave de la Pentecôte veille de la fête du S. Sacrement. Le Concile ajoute: Quant à la procession solemnelle que l'on fait le même jeudi en portant le S. Sacrement; puisqu'elle semble avoir été introduite en quelque maniere par inspiration divine, nous la laissons à la dévotion du clergé & du peuple. On voit ici l'origine de la procession solemnelle du S. Sacrement, dont il n'est pas dit un mot dans la bulle de l'institution de la fête. Elle s'est introduite par la dévotion des peuples en quelques églises particulieres, d'où elle s'est ensuite étendue à toutes les autres. Pour le jeûne de la veille, il ne s'est conservé qu'en quelques Communautés religieuses.

De Paris en 1324.

D'Avignon en 1326. En 1326. il se tint un grand Concile au monastere de Ruf près d'Avignon. On y fit un reglement de cinquante-neuf articles, dont la plûpart ne regardent que les biens temporels de l'église & sa jurisdiction. Quelques excommuniés, par mépris des censures, supposoient que les Prélats qui les avoient portées contre eux étoient coupables des plus grands crimes, & les excommunioient à leur tour, allumant au lieu de cierges des chandelles de suif, & des bottes de paille. Le Concile déteste cette insolence, mais il n'y apporte d'autre remede que ces mêmes censures si méprisées. Il suppose comme une maxime constante, que les laiques n'ont aucune puissance sur la personne ni sur les biens des ecclésiastiques. On prononce des peines contre les empoisonneurs, & même contre les clercs coupables de ce crime : ce qui fait juger qu'il étoit assez commun. On marque les cas réservés à l'Evêque. On se plaint de divers abus, qui venoient de la haine des laïques contre le Clergé; mais il ne paroît pas qu'on prit les vrais moiens de faire cesser cette aversion.

Indulgence de l'Angelus. Il s'étoit introduit dans l'église de Saintes un pieux usage, qui consistoit à avertir les fidéles au son de la cloche, de réciter sur le soir la salutation angelique pour honorer la sainte Vierge. Le Pape Jean XXII. approuva cet usage par une bulle de l'an 1327. & accorda dix jours d'indulgence à ceux qui feroient cette priere à genoux. C'est l'origine de la priere que nous appellons *l'Angelus*.

Réforme des moines. Le Pape Benoît XII. donna plusieurs bulles pour la réforme de divers Ordres religieux. La premiere pour celui de Cîteaux, dont il avoit

avoit été tiré, & pour la dresser, il prit l'avis des supérieurs majeurs de l'Ordre. Elle porte, entre autres choses : Que l'on ne recevra désormais que des sujets capables ; que les Abbés ne seront vêtus que de brun & de blanc, & ne meneront point avec eux des damoiseaux. C'est que les Abbés, comme les autres Seigneurs, avoient à leur service de jeunes gentilshommes que nous nommerions des pages. L'usage de la viande est défendu dans les repas, & toutes les permissions d'en manger sont révoquées. Les moines n'auront point de chambres, & coucheront tous dans le dortoir, où il ne doit point y avoir de cellules ; & si l'on y en avoit bâti, elles seront détruites. Celles que nous voions dans les anciens dortoirs, ont été faites long-temps après cette bulle. Dans la derniere partie, le Pape y regle les études des moines, afin que par leur science ils soient utiles à l'Eglise. Ils auront des écoles de théologie à Paris, à Oxford, à Toulouse & à Montpellier, & on en établira à Bologne & à Salamanque. En parlant de l'Université de Paris, le Pape dit que c'est la principale & la source de toutes les autres, & que l'on peut y envoier des moines de toute nation. Cette bulle est de 1335.

L'année suivante le Pape en donna une semblable pour tous les Bénédictins. Elle s'étend beaucoup sur l'article des études, & ordonne qu'en chaque monastere il y aura un maître qui enseigne la grammaire, la Logique & la Philosophie, sans y admettre des séculiers, & que les moines instruits de ces sciences, seront envoiés aux Universités pour étudier en Théologie ou en Droit canon. Entre les monasteres, on nomme souvent les Cathédrales,

parce qu'il y en avoit plusieurs servies par des moines, sur-tout en Angleterre & en Allemagne. Ces deux Constitutions font voir en quel relâchement étoit tombé l'Ordre monastique. On en avoit tellement oublié l'esprit, qu'il ne s'y trouve pas un mot du travail des mains ni de la priere intérieure.

Benoît XII. donna encore la même année 1336. une longue bulle pour la réforme des Freres Mineurs. Elle fut reçue & publiée dans tout l'Ordre par l'autorité du Pape. Mais plusieurs d'entre les Freres Mineurs & même de leurs supérieurs crurent qu'elle avoit été dressée à la sollicitation du Général Eude Geraud qu'ils accusoient de favoriser le relâchement. Il étoit logé & meublé superbement, se nourrissoit avec délicatesse & pardonnoit facilement les fautes contre l'observance. Aussi les Freres se plaignoient qu'en cette Constitution, le Pape avoit introduit plusieurs nouveautés & aboli plusieurs réglemens anciens, en un mot qu'elle tendoit plus au relâchement qu'à la réforme, comme on vit depuis par expérience. C'est ainsi qu'en parle le Pere Luc Vading qui a composé les annales de l'Ordre trois cens ans après. En 1339. le même Pape Benoît XII. publia une longue bulle pour la réforme des Chanoines réguliers; mais cette réformation est fort superficielle, à peu près comme celle qu'il avoit voulu établir trois ans auparavant parmi les divers Ordres Religieux.

Concile d'Avignon en 1337.

En 1337. les Evêques des trois Provinces d'Arles, d'Aix & d'Embrun tinrent un Concile à Avignon, où l'on publia un Décret de soixante-neuf articles, les mêmes la plûpart que ceux du Concile de 1326. Voici ce qui

paroît de remarquable dans les autres. Les paroissiens ne recevront l'Eucharistie à Pâques que de leur Curé. Les bénéficiers & les clercs qui sont dans les Ordres sacrés, s'abstiendront de viande tous les samedis en l'honneur de la sainte Vierge & pour donner bon exemple aux laïques. L'abstinence du Samedi avoit été ordonnée trois cens ans auparavant à l'occasion de la Treve de Dieu. L'on voit ici qu'elle n'étoit pas encore universellement établie, comme il paroît encore d'ailleurs. Quelques juges ecclésiastiques voiant que les excommuniés demeuroient long-temps endurcis, sans se mettre en peine des censures, faisoient jetter des pierres contre la maison de l'excommunié. D'autres faisoient venir un prêtre revêtu des ornemens sacerdotaux, ou porter une bierre comme pour enterrer l'excommunié. Le Concile d'Avignon défend ces procédés & cérémonies si extraordinaires, & ordonne de s'en tenir aux remedes de droit. Mais ces remedes ne vont point au-delà de l'excommunication. Les autres réglemens de ce Concile regardent principalement les usurpations des biens ecclésiastiques, & les violences contre la personne des clercs. On y voit le soulevement universel des laïques contre le Clergé. On n'oblige dans ce Concile les Chanoines, même des Cathédrales, qu'à deux mois de résidence; & on donne un an à ceux dont les dignités demandent les Ordres sacrés, pour s'y faire élever.

De Noion en 1344.

Jean de Vienne Archevêque de Reims assembla à Noion le concile de sa Province l'an 1344. On y publia dix-sept Canons, dont le premier contient les plaintes, si fréquentes alors, contre ceux qui empêchoient le cours

de la jurifdiction eccléfiaftique, c'eft-à-dire; qui s'efforçoient de mettre des bornes à l'étendue exceffive que le Clergé lui avoit donnée, & qui croiffoit tous les jours. On ordonne aux religieux mendians & aux autres prédicateurs, d'exhorter le peuple à paier exactement les dîmes, fous peine de perdre le pouvoir d'abfoudre des cas réfervés à l'Evêque. Ce concile de Noion s'efforce auffi de réprimer les vexations des promoteurs, dont on faifoit de grandes plaintes auffi-bien que de l'avarice des procureurs, qui confumoient les parties en frais pour des caufes ou injuftes ou frivoles. Il faut fe fouvenir que ces procureurs étoient des clercs.

De Paris en 1346.

Deux ans après, Guillaume de Melun, Archevêque de Sens tint fon concile Provincial à Paris dans la maifon Epifcopale. Ce concile fit treize Canons dont le premier commence comme la décrétale *Clericis laicos* de Boniface VIII. par des plaintes de l'ancienne inimitié des laïques contre le Clergé. Les Juges féculiers, dit ce concile, font continuellement emprifonner, mettre à la queftion, & même exécuter à mort des eccléfiaftiques. On ne dit pas qu'ils foient innocens; mais on fe plaint feulement que c'eft au préjudice de la jurifdiction eccléfiaftique. La plûpart des autres Canons regardent les biens temporels de l'Eglife, & le concile finit par l'indulgence de *l'Angelus* accordée à ceux qui le diront à l'heure du couvre-feu, c'eft-à-dire à la fin de la journée.

Conciles Provinciaux ordonnés.

Urbain VI. voulant réprimer plufieurs abus, fur-tout la pluralité des bénéfices, ordonna de tenir des Conciles par une Conftitution de l'an 1364. Le Pape dans une lettre

circulaire écrite à ce sujet, dit qu'autrefois les Papes & les Evêques avoient grand soin de tenir des Conciles, mais que depuis que par leur négligence on a cessé d'en assembler, on voit que les vices se multiplient, que l'irréligion fait de continuels progrès, que le service divin est négligé, le clergé maltraité par les laïques. C'est pour rémédier à ces désordres que le Pape ordonne à chaque Archevêque, de tenir au plutôt le concile de sa Province. Ce fut sans doute en conséquence de cet ordre que l'Archevêque de Tours assembla le sien à Angers avant Pâques de l'an 1365. On y fit trente-quatre reglemens, dont les premiers regardent les procédures, & montrent jusqu'à quel excès les clercs poussoient la chicane en ces Provinces. D'autres articles ont rapport à leurs exemptions & aux immunités des églises : il y en a peu qui tendent directement à la correction des mœurs.

Concile de Tours en 1365.

Il s'est encore tenu dans le quatorziéme siécle plusieurs autres Conciles, dans lesquels on ne prit pas pour rétablir la discipline, des moiens plus efficaces que ceux qui avoient été pris dans les Conciles dont nous venons de parler. On s'y plaignoit des mêmes maux, & on n'y apportoit pas de meilleurs remedes.

Autres Conciles.



ARTICLE XI.

Schiſmes & Héréſies.

I.

NOus avons parlé du grand ſchiſme d'Occident, qui cauſa tant de maux à l'Egliſe. Voici une autre eſpece de ſchiſme, dont l'objet eſt fort différent. C'eſt la diviſion qui ſe forma entre les Freres Mineurs pour des choſes très-peu importantes, & qui donna néanmoins occaſion à un grand nombre de bulles. Ceux d'entre les Freres Mineurs qui ſe prétendoient les plus zélés pour l'étroite obſervance, obtinrent en 1294. du Pape Celeſtin la permiſſion de vivre enſemble partout où il leur plairoit, pour y pratiquer en liberté la regle de S. François dans toute ſon étendue. Il leur donna pour ſupérieur un d'entre eux nommé Frere Liberat ; & pour les mettre à couvert des ſupérieurs majeurs de l'Ordre, il voulut qu'ils ne s'appellaſſent plus Freres Mineurs, mais les pauvres ermites. Les ſupérieurs majeurs furent très-mécontens de cette ſéparation, & après le Pontificat de Celeſtin ils firent tous leurs efforts pour la faire ceſſer. Ils pourſuivirent de tous côtés les Freres qui avoient quitté l'Ordre, afin de les y faire rentrer : mais ce fut inutilement, & l'on vit dans l'Ordre des Freres Mineurs deux partis bien diſtingués, dont l'un prenoit le nom de Freres ſpirituels, & l'autre celui de Freres de la Communauté. L'an 1312. le Pape Clé-

Schiſme des Freres Mineurs.

Combien le ſujet en étoit frivole.

Bulles des Papes contre eux.

ment V. voulut les réunir, & lever les ſcrupules de ceux qui ſe plaignoient que le corps de l'Ordre n'obſervoit pas exactement la Regle de S. François. C'eſt pourquoi il fit au Concile de Vienne une grande Conſtitution, où il détermina en particulier les paroles de la Regle qui avoient force de précepte, renvoia aux ſupérieurs ce qui concernoit la figure & la qualité de leur habit, leur défendit d'avoir des troncs dans leurs égliſes, ni de rien faire qui bleſſât le vœu qu'ils faiſoient d'une entiere pauvreté. Il exhorta les freres de communauté à ſupporter avec charité les ſpirituels, & ordonna à ceux-ci de vivre en paix & en union avec les autres. Quelques-uns obéirent, mais pluſieurs ſe ſéparerent en diverſes Provinces, où ils prirent tellement le deſſus, qu'en quelques villes ils chaſſerent les autres, étant ſoutenus par le peuple qui les nommoit ſpirituels. Ainſi la Conſtitution de Clément V. ne termina point le ſchiſme des Freres Mineurs.

Il ne fit même que croître après la mort de ce Pape. Les ſpirituels ſe ſéparerent entierement de l'Ordre, chaſſerent à main armée de quelques couvents les Freres de la communauté & les Superieurs ſe donnerent des Gardiens, & prirent des habits plus étroits que les autres & des capuchons plus courts. Le Pape Jean XXII. écrivit contre eux à Frideric Roi de Sicile, pour le prier d'aider les ſupérieurs de l'Ordre des Freres Mineurs à ramener les ſchiſmatiques. Il fit en même-temps une Conſtitution par laquelle, à l'exemple de Nicolas IV. & de Clément V. il renvoie au jugement des ſupérieurs, de déterminer en chaque païs la forme des habits & la qualité des étoffes

convenables à la pauvreté ordonnée par la Regle de S. François. Il laisse aussi à la discrétion des supérieurs de garder quelques provisions de bouche, & d'avoir pour cet effet des greniers & des celliers, ce que les Spirituels prétendoient être contraire à la pauvreté évangelique. Cette Constitution commence par ces mots : *Quia quorumdam exigit*, & fut publiée en 1317. & encore les années suivantes. Le Pape fit commander aux prétendus Spirituels de quitter leurs habits singuliers & d'en prendre de conformes à ceux de l'Ordre. Mais ils déclarerent que sur un article de cette importance, ils ne pouvoient en conscience obéir aux supérieurs, & ils en appellerent au Pape Jean mieux informé. A la fin de cette année 1317. Jean XXII. donna la Bulle *Sancta Romana* qui condamne deux sortes de personnes ; les spirituels schismatiques, & les sectateurs des erreurs de Jean Pierre d'Olive. Nous parlerons de ces derniers, qu'il ne faut pas confondre avec ceux à qui l'on ne reprochoit autre chose que leur obstination à vouloir se séparer des Freres de Communauté, à porter de petits Capuces, un habit plus étroit & plus court que celui des autres, & à ne vouloir ni celliers ni greniers.

Freres Mineurs brûlés à Marseille.

Bien loin de se soumettre à tant de Constitutions, ils se donnerent un Général particulier : ce qui obligea le Pape à publier une Constitution adressée à tous les Evêques qui commence par ces mots : *Gloriosam Ecclesiam* qui n'eut pas plus d'effet que toutes les autres. Le Général Michel de Césène voulant faire exécuter les ordres du Pape, trouva de la résistance sur-tout de la part de quatre spirituels, qui brûloient de zéle pour la conservation de leurs

petits capuces & contre la réserve des provisions de bouche. Ils soutinrent en face au Général que l'Ordonnance du Pape étoit contraire au conseil de l'Evangile, & à leur vœu de parfaite pauvreté. Le Général les envoia à l'Inquisiteur de Provence qui les interrogea juridiquement. Ils répondirent qu'ils s'en tiendroient jusqu'au jour du jugement, aux protestations & aux appellations qu'ils avoient formées contre les ordres à eux signifiés de la part du Pape, de changer leur habit & d'approuver les réserves des provisions de bouche. On les exhorta, mais en vain, à se soumettre aux bulles du Pape. Enfin l'Inquisiteur rendit une sentence, par laquelle il déclara que l'opiniatreté des quatre freres avoit sa source dans la doctrine héretique de Pierre-Jean d'Olive ; & sur ce fondement il les condamna comme héréiques. Ensuite l'Inquisiteur requit l'Evêque de Marseille de procéder à la dégradation des quatre freres, ce qu'il lui accorda. Cet Evêque se revêtit comme pour faire l'Ordination : on prépara un autel : il fit appeller les condamnés revêtus comme pour faire les fonctions de leurs Ordres. Trois étoient prêtres, & le quatriéme diacre. Le Prélat les dégrada l'un après l'autre, les dépouillant de tout Ordre, bénéfice & privilege clerical, & leur fit raser la tête, ensorte qu'il ne leur restoit aucune marque de cléricature.

Enfin ils furent laissés au jugement séculier. L'Evêque & l'Inquisiteur prierent le Viguier de Marseille de leur épargner la vie. Mais comme cette priere n'est qu'une simple formalité suivant le stile de l'Inquisition, le Viguier ne laissa pas de les condamner à être brûlés, & les fit exécuter le jour même sep-

tiéme de Mai 1318. Ils furent honorés comme Martyrs par les autres Freres spirituels.

Bernard Délicieux.

Un des plus zélés d'entre les freres spirituels, étoit Bernard de Montpellier surnommé Délicieux, qui étant venu à Avignon pour soutenir leur cause fut arrêté par ordre du Pape & des Cardinaux & mis en prison au mois de Mai 1317. Il étoit accusé d'avoir tenu en public des discours trop libres, & même séditieux. Son procès fut instruit par plusieurs Evêques, & il fut condamné à être dégradé, dépouillé de l'habit de S. François & mis aux fers dans une prison pour y faire pénitence au pain & à l'eau le reste de ses jours: ce qui fut exécuté. Cette rigueur ne fit qu'irriter davantage les Spirituels, qui du schisme tomberent dans l'héréfie. Ils s'attacherent, du moins plusieurs, aux partisans de Pierre d'Olive, & se retirerent en Allemagne où ils furent en repos sous la protection de Louis de Baviere.

II.

Dispute très vive sur une question frivole.

Bulles du Pape Jean XXII.

Vers le même temps, on réveilla une ancienne querelle qui avoit été parmi les Freres Mineurs presque aussi-tôt après la mort de S. François. La question qui y avoit donné lieu, est d'une spiritualité si déliée, qu'elle s'évapore & s'évanouit quand on veut la presser. Il est certain que ce qui est mangé ou bû par les Freres Mineurs est aussi bien consumé, que ce qui est mangé ou bû par ceux qui n'ont pas fait profession de leur regle. Mais on mit en question parmi eux, comme nous l'avons vu dans l'histoire du treiziéme siécle, si la propriété des choses qui se consument ainsi par l'usage comme la soupe, le pain & le vin,

leur appartenoit, ou s'ils n'en avoient que le ſimple uſage ſans aucune propriété. La plûpart voiant que c'étoit un dégré de perfection qui ne coûtoit rien, que de ſe dépouiller ainſi de cette propriété ſur les choſes qui ſe conſument par l'uſage; attendu que ce renoncement n'empêchoit en aucune ſorte l'uſage, auquel ſeul ils étoient intéreſſés, embraſſerent avec ardeur cette opinion : Que les Freres Mineurs n'avoient que le ſimple uſage des choſes qu'ils mangeoient; Que la propriété en appartenoit au Pape; & que c'étoit là la pauvreté dont Jeſus-Chriſt leur avoit donné l'exemple. Grégoire IX. Innocent IV. Nicolas III. Martin IV. & Nicolas IV. avoient favoriſé cette prétention. Jean XXII. ne trouva point à propos de ſe charger de ce domaine inutile, mais il fit néanmoins examiner ſérieuſement la queſtion, beaucoup moins digne d'examen que de mépris.

Pendant qu'on délibéroit à Avignon ſur cette importante matiere, les Freres Mineurs tinrent à Perouſe leur Chapitre général, où ils firent un décret par lequel ils déclarerent qu'ils s'en tenoient à la définition de Nicolas IV. Ce décret fut ſouſcrit par le Général Michel de Céſéne & par neuf provinciaux, dont le premier eſt le fameux Guillaume Ocam. Le Chapitre publia auſſi une lettre adreſſée à tous les fidéles, contenant la même déclaration, mais plus étendue, & ſoutenue de raiſons réduites à des ſillogiſmes en forme. Le Pape après un long examen publia la fameuſe Conſtitution *Ad Conditorem*, où il traita à fonds la queſtion de la pauvreté parfaite, & révoqua la Bulle *Exiit qui ſeminat* de Nicolas III. qui étoit le grand appui des

Freres Mineurs. Nicolas notre prédécesseur, dit Jean XXII. fit autrefois pour de bonnes raisons une ordonnance, où il déclara que la propriété de tous les biens meubles & immeubles des Freres Mineurs, appartenoit à lui & à l'Eglise Romaine, n'en réservant aux Freres que le simple usage. Et comme il est quelquefois utile de vendre ou de troquer des livres ou d'autres meubles, il leur en accorda la permission à l'égard des choses dont l'usage leur est permis. Quoique le Pape Nicolas ait fait ce reglement à bonne intention, croiant qu'il seroit utile à l'Ordre des Freres Mineurs, l'expérience a fait voir le contraire. Il n'a augmenté en eux ni la charité, ni le mépris des choses temporelles. Ils n'ont pas moins d'empressement pour les acquérir & les conserver, même en soutenant des procès. Ils n'en sont pas plus pauvres, ni l'église Romaine plus riche.

L'illusion de leur prétendu usage de fait, continue le Pape, paroît sensiblement dans les choses qui se consument par l'usage; à l'égard desquelles l'usage de fait ou de droit ne peut être séparé de la propriété: & il n'est pas vraisemblable que l'intention du Pape Nicolas, ait été de réserver à l'église Romaine la propriété de ces sortes de choses d'un œuf, par exemple, d'un fromage, d'un morceau de pain. On peut séparer l'usage de la propriété, dans les choses dont on use sans en détruire la substance, comme un cheval, un livre ou quelque meuble; mais il est impossible de les séparer dans celles dont on ne peut user sans les détruire. D'ailleurs le simple usage de fait sans aucun droit, ne peut être qu'injuste, & par conséquent opposé à

l'état de perfection au lieu d'y conduire. Au reſte la Conſtitution du Pape Nicolas n'a pas ſeulement été inutile aux Freres Mineurs, elle eſt encore honteuſe à l'égliſe Romaine, qu'elle engage à plaider continuellement, le plus ſouvent pour des bagatelles, ſous prétexte de défendre cette propriété imaginaire réſervée à l'égliſe Romaine.

Bonne-Grace de Pergame qui étoit en Cour de Rome chargé de la procuration de tout l'Ordre des Freres Mineurs, appella de cette Conſtitution en plein conſiſtoire. Le Pape en fut irrité, & fit mettre ce religieux en priſon, où il demeura un an entier. Cependant la queſtion s'agitoit de jour en jour avec plus de chaleur, comme ſi elle eût été de la derniere importance, & qu'il n'y eût eu rien de plus preſſé à faire dans l'Egliſe. Et le Pape continuoit de conſulter les plus ſavans Théologiens. L'Archevêque de Vienne lui donna la conſultation de l'Univerſité de Paris, où la queſtion eſt traitée fort au long, avec les raiſons pour & contre. La concluſion eſt, Que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres avoient en commun l'uſage de droit, & même la propriété de quelques biens, puiſque ſans ce droit & cette propriété ils n'auroient pu en uſer juſtement; que n'en aiant jamais uſé injuſtement, ils avoient par conſéquent toujours eu droit d'en uſer. Le Général de l'Ordre des Freres Prêcheurs célebre Docteur de Paris fit en particulier un grand Traité ſur cette matiere, pour montrer que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres avoient eu un véritable droit ſur les choſes dont ils uſoient. Le Pape Jean XXII. après une mûre & longue délibération, décida la queſtion par la décrétale *Cum inter*

nonnullos, conformément à la conclusion de l'Université de Paris. Cette Constitution est de l'an 1323. Le Cardinal Vital du Four qui avoit soutenu l'opinion contraire, & qui avoit écrit trois volumes pour la défendre, se soumit à la décision du Pape. D'autres Cardinaux, Archevêques & Evêques se soumirent aussi. Mais Michel de Césène Général des Freres Mineurs demeura attaché à son décret du Chapitre de Perouse, & Guillaume Ocam se déclara aussi pour l'opinion condamnée par le Pape Jean, jusqu'à prêcher publiquement que c'étoit une héréśie de dire que Jesus-Christ & ses Apôtres eussent eu quelque chose soit en particulier soit en commun.

Plusieurs autres Freres Mineurs se croiant condamnés injustement, chercherent de la protection auprès de l'Empereur Louis de Baviere, qui les reçut volontiers, les soutint contre le Pape, & reprocha à Jean XXII. comme une hérésie sa décision touchant la pauvreté de Jesus-Christ. Ces Freres révoltés contre le Pape engagerent tellement l'Empereur dans leur querelle, qu'ils lui firent adopter toutes leurs déclamations contre les deux Constitutions de Jean XXII, *Ad conditorem* & *Cum inter nonnullos*. Ils attaquerent ces Bulles avec une aigreur & une insolence, qui fait voir combien ces hommes qui témoignoient tant de zéle pour le détachement parfait, étoient éloignés de l'humilité & de la charité chrétienne. Ce que les Freres Mineurs avoient fait dire à l'Empereur contre les deux bulles de Jean XXII. porta ce Pape à en publier une nouvelle en 1324. qui commence, *Quia quorumdam*, où il répond aux objections tirées de la Décrétale *Exiit qui se-*

minat, & des autres données par plufieurs Papes en faveur des Freres Mineurs. Voici comment ces Freres raifonnoient. Un Pape ne peut détruire ce que fes prédéceffeurs ont établi. Or plufieurs Papes, & en particulier Nicolas IV. ont décidé en faveur de notre fentiment fur la pauvreté parfaite. Jean XXII. ne peut donc pas le condamner. Le Pape dans fa réponfe à cette difficulté combat la premiere propofition, que les Freres Mineurs regardoient comme un principe certain. Et il eft évident qu'il y réfute & révoque réellement la bulle de Nicolas III. quoiqu'il le faffe avec toute la modeftie & le ménagement poffible. Car il rejette comme injufte le fimple ufage de fait, que Nicolas admettoit non-feulement comme jufte, mais comme méritoire; & il déclare que c'eft une héréfie d'attribuer à Jefus-Chrift cette efpece d'ufage, ce que faifoit Nicolas. Il eft donc néceffaire de reconnoître, que l'un de ces deux Papes s'eft trompé fur ce point, dans une décifion revêtue de toute la folemnité poffible. Auffi ne nioit-on pas alors que le Pape pouvoit fe tromper dans fes décifions. Cette contrariété entre les décifions de deux Papes embaraffe tellement le Cardinal Bellarmin, qu'il avoue de bonne foi qu'on ne les peut pas accorder en tout; & pour fauver fon opinion de l'infaillibilité du Pape, il a recours à une diftinction frivole, plus propre à montrer fon embarras, qu'à lever la difficulté. En un certain temps, dit Bellarmin, Jefus-Chrift nous a donné l'exemple d'une pauvreté parfaite, en renonçant au droit de toutes les chofes dont il ufoit, comme le dit le Pape Nicolas. Dans un autre temps il a été maître des

choses qui servoient à son usage, comme l'établit Jean XXII. Mais cette maniere d'accorder les décisions de ces Papes n'est pas solide, parce que Jean XXII. ne prétend pas seulement qu'en un certain temps Jesus-Christ a été maître des choses dont il usoit, mais il prétend qu'il l'a toujours été. Au reste Bellarmin prend assez mal-à propos le parti du Pape Nicolas contre Jean XXII. Mais il faut du moins qu'il reconnoisse que l'un de ces deux Papes, comme nous venons de le dire, s'est trompé dans une décision solemnelle & authentique. C'est pour ce Théologien une difficulté, mais ce n'en étoit point une dans le quatorziéme siécle. Un Auteur du temps qui écrivoit pour la défense de la Bulle *Quorumdam* contre les Freres Mineurs, soutient quatre propositions, dont la premiere est que le Pape n'a pas le pouvoir de faire des décisions contre ce qui est déterminé & enseigné par l'Ecriture-Sainte ; & la quatriéme, qu'il en peut faire contre ce qui a été déterminé & établi par ses prédécesseurs, ou par lui-même. Il prouve la premiere proposition par un Chapitre de Gratien, qui porte, que si le Pape, ce qu'à Dieu ne plaise, s'efforçoit de détruire ce qu'ont enseigné les Apôtres & les Prophétes, il seroit convaincu d'errer plutôt que de faire une décision.

Ce que l'on pensoit alors de l'infaillibilité du Pape.

Le Cardinal Fournier depuis Pape sous le nom de Benoît XII. écrivant contre les Freres Mineurs disoit en substance : Quand Nicolas III. auroit décidé leur opinion, elle n'en seroit pas meilleure, puisqu'elle est contraire à l'Ecriture-Sainte. Ils disent qu'en ce qui regarde la foi & les mœurs, ce qui a été une fois décidé par un Pape, ne peut être ré-

voqué par un autre. Je répons que cela eſt faux; & pour preuve, il cite les exemples de S. Pierre repris par S. Paul, & de S. Cyprien qui s'oppoſoit à la déciſion du Pape S. Etienne, avant qu'un Concile général eût décidé la queſtion du Baptéme des hérétiques. Tel étoit le ſentiment de ce Cardinal, élevé immédiatement après Jean XXII. ſur le Saint Siége à cauſe de ſon mérite; & l'opinion de l'infaillibilité du Pape ne s'eſt introduite dans les Ecoles que plus de cent ans après.

Fin du ſchiſme des Freres Mineurs.

Les Freres Mineurs tinrent leur Chapitre général à Paris le jour de la Pentecôte de l'an 1329. aiant pour préſident le Cardinal Bertrand de Poiet Evêque d'Oſtie, que le Pape avoit nommé Vicaire général de l'Ordre, à la place de Michel de Céſéne qui n'étoit plus regardé comme Général. Ils déclarerent que les accuſations de Michel de Céſéne & des autres ſchiſmatiques contre Jean XXII. étoient injuſtes & impies. Ils dépoſerent Michel du généralat, & élurent à ſa place Frere Géraud Odon Docteur de Paris. Ils terminerent dans ce Chapitre la queſtion de la pauvreté de Jeſus-Chriſt, s'efforçant de concilier autant qu'il leur fut poſſible la décrétale de Nicolas III. & la déciſion du Chapitre de Perouſe avec les Conſtitutions de Jean XXII. Ainſi la tranquillité fut rétablie dans l'Ordre des Freres Mineurs. Ceux qui demeurerent dans le ſchiſme s'attacherent aux prétendus ſpirituels dont nous avons d'abord parlé, & formerent avec eux une ſecte qui adoptoit les rêveries & les erreurs de Pierre Jean Olive.

condamne toutes, en avertissant qu'Ecard à la fin de sa vie avoit rétracté ses erreurs. Les paradoxes de ce Docteur n'empêchoient pas qu'il ne fût fort estimé, comme on le voit par les Ecrits de Thaulere qui lui donne de grande louanges. On pourroit donc attribuer les propositions si révoltantes qu'Ecard avoit avancées, aux subtilités de la scholastique & au goût dans lequel écrivoient les Auteurs mystiques. Ce qu'il dit de la transformation en Dieu, & de la conformité à sa volonté, a beaucoup de rapport aux mauvais rafinemens des Béguards de son temps & aux Quiétistes du nôtre.

Autres hérétiques.

Pendant le cours du quatorziéme siécle on vit s'élever dans les différentes parties de l'Eglise, des hommes téméraires & ignorans, qui touchés des désordres qu'ils voioient dans le Clergé, entreprenoient d'y apporter des remédes qui étoient pires que le mal. Du mépris des personnes ils passoient au mépris de l'autorité ; & n'aiant plus pour guide que leur esprit particulier, ils ne tenoient à rien de fixe, & donnoient dans toute sorte d'excès. L'orgueil de ces prétendus réformateurs étoit puni par un aveuglement d'esprit, qui étoit suivi d'une effroiable corruption de cœur. On leur donnoit le nom général de Beguards ou de Turlupins. Plusieurs de ces faux zélés s'abandonnerent à des désordres que l'autorité publique fut obligée de réprimer.

Jean Viclef.

Parmi les différentes hérésies du quatorziéme siécle, c'est celle de Jean Viclef qui fit plus de bruit & qui eut de plus grandes suites. Viclef étoit Docteur en Théologie & Curé de Lutervoth au Diocèse de Lincolne

Angleterre. Il avoit beaucoup de réputa-
t dans l'Univerfité d'Oxford, lorfqu'il
va des conteftations dans cette Univerfité
re les moines & les féculiers. Le crédit que
moines trouverent auprès du Pape leur
gagner leur caufe, & Viclef en conçut
jaloufie qui le porta à fe déclarer contre
Cour de Rome avec trop de chaleur. Il
qua d'abord l'abus que faifoit le Pape de
autorité, & il en vint enfuite jufqu'à atta-
r l'autorité même de l'Eglife. Il n'eut
nt de peine à mettre plufieurs Seigneurs
is fon parti, parce que le Clergé leur étoit
eux depuis long temps L'Archevêque de
ntorberi à qui le Pape Gregoire XI. fit des
intes contre Viclef, le cita à un concile
il tint à Londres en 1377. Viclef y vint
ompagné du Duc de Lancaftre, qui avoit
rs la plus grande part au gouvernement du
iaume. Il s'y défendit & fut renvoié
ous.

Gregoire XI. averti de la protection que
clef avoit trouvée en Angleterre, écrivit
Evêques de le faire arrêter, & leur en-
a en même-temps dix-neuf propofitions
ncées par ce Docteur, que le Pape con-
nnoit comme hérétiques ou comme erro-
s. Plufieurs de ces propofitions font très-
fcures : d'autres font répréhenfibles : &
lques-unes enfin ne paroiffent point con-
nnables. Viclef expliqua ces dix-neuf pro-
fitions; & fans en rétracter aucune, il s'ef-
ça de les juftifier par des fubtilités fchola-
ues auffi obfcures la plûpart que les pro-
itions mêmes. Il infifte beaucoup fur l'a-
des biens temporels & des excommuni-
ions. Viclef aiant été cité à un concile

occaſion à Viclef de répandre les
en enſeigna qui étoient beaucoup
gereuſes que les précédentes , &
grand nombre de diſciples. Gu
Courtenai Archevêque de Cant
lant arrêter ce déſordre, aſſembla
l'an 1382. un concile, qui condan
quatre propoſitions de Viclef ou d
ples. Voici les principales de ces
ſubſtance du pain & du vin deme
Sacrement de l'autel après la Co
Les accidens ne demeurent point
dans ce Sacrement. Jeſus-Chriſt n'
véritablement & réellement ſelon
corporelle. Un Evêque ou un pr
en péché mortel, n'ordonne poin
ſacre point, ne baptiſe point. Qua
me eſt véritablement contrit , la
extérieure eſt inutile. Il eſt cont
criture Sainte que les eccléſiaſtique
biens temporels. Les autres propo
gardent l'excommunication , &
religieux , qu'il décrie avec be

Le jour de S. Thomas de Cantorberi vingt-neuviéme de Décembre 1385. Viclef tomba en apoplexie prêchant dans ſa paroiſſe : la bouche lui tourna, il perdit la parole, ſa tête devint tremblante, & après avoir langui pendant deux ans, il mourut le dernier jour de l'an 1387. Il a laiſſé un très-grand nombre d'Ecrits tant en Latin quen Anglois. Quelques-uns ſont imprimés, mais la plûpart ſont manuſcrits dans les Bibliotheques d'Angleterre. Il a traduit en Anglois toute l'Ecriture-Sainte ſur la vulgate latine. Son principal Ouvrage latin eſt le Dialogue nommé Trialogue, parce qu'il y fait parler trois perſonnages, la vérité, le menſonge & la prudence. C'eſt comme un corps de Théologie, qui contient tout le venin de ſa doctrine. Son grand principe, eſt que tout arrive par néceſſité.

ARTICLE XII.

Réfléxions ſur l'état de l'Egliſe pendant le quatorziéme ſiécle.

I.

Maux de l'Egliſe.
Maux en Angleterre.

NOus ne voions preſque plus aucun ſigne de vie en Angleterre. On n'y remarque perſonne qui brille par l'éclat de ſes vertus, ou par la ſublimité de ſa doctrine. On y trouve au contraire des abus de tout genre, & une multitude étonnante de prévaricateurs. Le Roi Edouard I. laiſſoit faire au Pape Boniface VIII. des exactions dans l'égliſe d'Angle-

terre; mais c'étoit afin que le Pape lui permît d'en faire à ſon tour: enſorte que le Pape & le Roi n'étoient unis que pour faire le mal & pour nuire à la diſcipline. Edouard prétend avoir ſujet de ſe plaindre de l'Archevêque de Cantorberi: au lieu de l'accuſer devant les Evêques de ſon Roiaume, il l'envoie au Pape qui étoit à Bordeaux. Ce Prélat obéit à un pareil ordre: le Pape le ſuſpend ſans l'avoir convaincu d'aucun crime; & tous les Evêques d'Angleterre demeurent tranquilles, en voiant le premier d'entre eux, traité d'une maniere ſi oppoſée aux regles de l'Egliſe & à la dignité Epiſcopale. Que de coupables dans un ſeul événement! Le Roi faiſoit ſa cour à un Pape auſſi ambitieux que l'étoit Boniface, en mettant ſous ſes pieds un Archevêque de Cantorberi: & le Pape par reconnoiſſance lui accorde des décimes, & l'abſolution d'un ſerment juſte en ſoi, mais qu'il ne vouloit point garder. Le Pape en faiſant au Roi des largeſſes qui ne l'appauvriſſoient point, obtenoit la licence de tout entreprendre: auſſi fut-ce alors qu'il commença à introduire le Droit des Annates.

Pendant le regne d'Edouard II. Dieu appeſantit ſon bras ſur les Anglois, pour les porter à la pénitence. Il les affligea de divers fléaux; mais les châtimens ne ſervirent qu'à les endurcir. Après avoir été infidéles à Dieu, ils le furent auſſi à leur Roi. Dès le commencement de ſon regne ils ſe révolterent, & conſerverent toujours le même eſprit de révolte, qui les porta enfin à dépoſer ce malheureux Prince. La maniere dont le firent mourir les Chevaliers chargés de le garder, fait horreur, & l'on vit dans un Roiaume chrétien

chrétien & catholique, un exemple de barbarie que les nations infidéles ne connoiſſoient point, & qui étoit capable de les éloigner de plus en plus du Chriſtianiſme. Les Papes étoient peu touchés de ſi grands maux. Les lettres qu'ils écrivoient en Angleterre, & les Légats qu'ils y envoioient, avoient pour but de tirer beaucoup d'argent de ce Roiaume, comme des autres pais du Nord. C'eſt à quoi ſe terminoit leur ſollicitude paſtorale. Qu'on liſe, par exemple, les lettres de Jean XXII. l'on y verra de quelles affaires ce Pape y eſt occupé.

Edouard III. traita ſa mere d'une maniere étrange. Cette Princeſſe étoit ſans doute très-criminelle pour avoir conſpiré contre le Roi ſon époux. Mais ce n'eſt point ce crime que ſon fils punit en elle : il vouloit regner à ſon gré; & pour y réuſſir, il tint ſa mere en priſon pendant vingt-huit ans. Que de maux produiſirent les guerres ſanglantes qui furent entre les Chrétiens d'Angleterre & d'Ecoſſe! Ce fléau dura preſque autant que le long regne d'Edouard III. Quand il n'eut plus de démêlés avec les Ecoſſois, il tourna ſes armes contre la France qu'il mit à deux doigts de ſa perte. La Religion n'étoit plus un lien capable d'unir les Souverains qui la profeſſoient. A la honte du Chriſtianiſme, on voioit s'entr'égorger ceux qui auroient dû donner leur vie les uns pour les autres. L'orgueil qui portoit Edouard III. à vouloir étendre ſa domination ſans ménager le ſang des Chrétiens, ni même celui de ſes propres ſujets, fut puni par une paſſion honteuſe dont il fut eſclave juſqu'à ſa mort. La malheureuſe créature à laquelle ce Prince s'étoit attaché, l'obſéda

même pendant sa derniere maladie, & empêcha qu'il ne témoignât le moindre repentir du scandale qu'il avoit si long-temps donné à tout son Roiaume. Les Evêques qui auroient dû tenter tous les moiens de délivrer leur Souverain de ce honteux esclavage, & de faire cesser un scandale qui dèshonoroit l'Eglise, laisserent mourir ce Prince comme il avoit vêcu. Aucun d'eux n'eut le courage *de lui* montrer la loi de Dieu; ni la générosité de s'interesser à son salut, en s'exposant à sa disgrace.

L'on vit sous le regne de Richard II. un mal dont on n'avoit point encore vu d'exemple. Des Prêtres oserent enseigner que tous les hommes étant égaux par leur nature, il étoit contre l'ordre que les uns fussent assujettis aux autres. Cet affreux principe, qui suffit seul pour mettre une horrible confusion dans l'univers, auroit trouvé peu de partisans parmi les Païens. Il en trouva une prodigieuse multitude parmi les Chrétiens d'Angleterre. En peu de temps ces furieux furent au nombre de plus de deux cens mille. Ils porterent par-tout la désolation, sous prétexte de mettre les hommes dans l'ordre, en les mettant dans l'égalité. Ils massacrerent les deux hommes les plus puissans du Roiaume, le grand Trésorier & l'Archevêque de Cantorberi, & porterent leurs têtes sur deux piques, comme la marque de leur victoire. Quelle espece de Chrétiens que des hommes capables de se porter à de tels excès! Ce mépris si général de l'autorité publique de la part du peuple ne fut pas le seul scandale qui éclata sous le regne de Richard II. Les Grands à leur tour donnerent des preuves de l'esprit séditieux

dont ils étoient animés. Ils conſpirerent contre le Roi, l'enfermerent dans une priſon, & l'obligerent de renoncer à la Couronne. Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que le Clergé qui étoit ſi puiſſant en Angleterre, ne ſe ſoit point hautement élevé contre un tel attentat. Un ſeul Evêque ſe plaignit d'une infidélité ſi criminelle aux yeux de Dieu, & on lui fit un crime de ce qui faiſoit ſa gloire. Dans les beaux ſiécles de l'Egliſe, les Chrétiens reſpectoient l'autorité Souveraine, même dans les Païens qui en étoient revêtus. Dans le malheureux temps dont nous parlons, on la fouloit aux pieds, même dans les Chrétiens qui en étoient dépoſitaires. Tant il eſt vrai que les Chrétiens ne ſont jamais plus fidéles à leurs Rois, que quand ils ſont plus éclairés & plus vertueux; & que les Princes affermiſſent leur Trône, en répandant la lumiere & en faiſant fleurir la piété dans leurs Etats.

II.

Nous avons vu combien les Papes depuis Grégoire VII. s'efforcerent d'empieter ſur la puiſſance ſéculiere, & combien ils exercerent d'actes de juriſdiction ſur le temporel. Lorſque le monde, dit le grand Boſſuet, fut accoutumé à ces ſortes d'attentats, on ne manqua pas de trouver des Rois & des Princes aſſez lâches, pour couvrir leur ambition & les entrepriſes qu'ils faiſoient ſur leurs Sujets, du nom des Souverains Pontifes. Ils étoient bien aiſes en ſatisfaiſant une honteuſe cupidité, de faire croire aux peuples qu'ils n'agiſſoient que pour obéir au S. Siége. Cependant, continue cet illuſtre Prélat, comme les Décrets des Papes étoient toujours

Maux en Italie & en France.

Caractere de Boniface VIII.

Def. de la décl. du Cler. de France. l. III. ch. XXIII.

ſuivis de ſéditions & de guerres affreuſes ; tous les Souverains redouterent de les avoir pour ennemis ; parce que, ſi par leurs ſentences ils ne pouvoient donner des Roiaumes, au moins pouvoient-ils les remplir de troubles & de confuſion. L'hiſtoire ne nous a fourni que trop de preuves juſqu'ici de ces entrepriſes criminelles des Papes, & nous aurons la douleur d'en voir encore de nouvelles dans la ſuite.

Boniface VIII. qui occupoit le S. Siége au commencement du quatorziéme ſiécle (dont nous expoſons maintenant les principaux ſcandales) eſt de tous les Papes celui qui depuis Grégoire VII. traita les Souverains avec le plus de fierté. Les François que ce Pape a maltraités en tant de manieres, ne ſont pas les ſeuls qui nous le repréſentent comme un homme très-paſſionné. Les Ecrivains étrangers s'accordent en ce point avec nos Auteurs François. Ils rapportent de ce Pape beaucoup d'actions & de paroles qui marquent un caractere plein d'orgueil & d'arrogance. *C'eſt*, dit le ſavant Evêque de Meaux, *l'idée que la poſtérité s'eſt formée de Boniface VIII.* Platine qui eſt Italien & fort connu par ſon hiſtoire des Papes, dit que Boniface cherchoit plus à ſe faire redouter des Rois, des Princes, & des Nations, qu'à leur inſpirer des ſentimens de piété ; qu'il prétendoit, ſans ſuivre d'autres loix que ſon caprice, pouvoir donner & ôter les Roiaumes, abattre les Souverains & enſuite les relever. *Que ſon exemple*, ajoute cet Auteur, *apprenne aux Supérieurs ſéculiers & eccléſiaſtiques, à ne pas commander avec cet orgueil & cette hauteur que Boniface a fait paroître : qu'ils imitent plutôt le*

Ibid.

ſageſſe & la moderation de Jeſus-Chriſt & de ceux qui ont été véritablement ſes diſciples.

La Bulle *Unam Sanctam* eſt la plus fameuſe de toutes celles que Boniface donna en cette occaſion. Quoiqu'elle ait été publiée avec beaucoup d'appareil & de fracas, elle fût regardé comme non avenue par les ſucceſſeurs de ce Pape. On a été enfin obligé de s'en tenir à l'ancienne Tradition & aux maximes des Saints Peres. C'étoit précisément, dit le grand Boſſuet, ce que demandoient les François, qui étoient bien aſſurés que la Tradition des Saints Peres, & en particulier la doctrine toujours uniforme de l'égliſe Gallicane, combattoit les nouvelles prétentions des Pontifes Romains. Au reſte rien ne montre mieux le goût du temps dont nous parlons, que la tournure de cette étrange Conſtitution, qui n'eſt appuiée que ſur des allégories & des paſſages de l'Ecriture expliqués d'une maniere inſenſée Que l'on en juge par ce trait. Quiconque, dit le Pape, réſiſte à la Souveraine puiſſance ſpirituelle, réſiſte à l'ordre de Dieu, à moins qu'il n'admette *deux principes* avec les Manichéens, ce que nous jugeons faux & hérétique; puiſque Dieu a créé le Ciel & la terre, ainſi que le rapporte Moyſe, par un *ſeul principe* & non par pluſieurs. *In principio Deus creavit cælum & terram.* Le Pape fait ſentir, comme une belle découverte, qu'il n'eſt pas dit *in principiis.* Boniface eſt peut-être le ſeul homme, à qui une interprétation ſi bizarre ſoit entrée dans l'eſprit.

III.

Suites funestes du différend entre Boniface VIII. & Philippe-le-Bel.
Caractere de Clement V.

Les prétentions injustes de Boniface VIII. & son attachement à de fausses maximes sur la puissance ecclésiastique, ne sont pas le seul scandale qui ait éclaté dans son démêlé avec Philippe-le-Bel. Nous avons déja dit que les suites de ce démêlé furent terribles, & plongerent l'Eglise dans la douleur la plus amere. Le Roi Philippe voulut se mettre pour toujours à l'abri de l'injustice des Papes; & ne pouvant oublier les maux que Boniface avoit faits à la France, il emploia son crédit pour faire mettre un François sur le S. Siége. Ce Prince connoissoit le manége de la Cour de Rome; & il sçut s'attacher a un nombre de Cardinaux. Que d'artifices de la part du Cardinal de Prat pour tromper la faction opposée, & servir le Roi de France selon son désir ? L'élection de Clément V. fut le fruit de la plus fine politique, & des intrigues les plus criminelles. On n'y eut pas le moindre égard à la loi de Dieu & aux regles de l'Eglise. La faction favorable au Roi de France jetta les yeux sur l'Archevêque de Bordeaux, parce qu'elle connoissoit l'ambition de ce Prélat, & qu'elle ne doutoit pas que pour être Pape, il ne promît au Roi tout ce que l'on voudroit. Ainsi on le choisit pour une raison qui seule devoit le faire juger indigne. Est-il étonnant qu'un Pape qui fut élevé sur le S. Siége d'une maniere si irréguliere, ait affligé l'Eglise en tant de manieres différentes ! La joie dont il fut transporté en apprenant une nouvelle qui auroit dû le faire trembler; la témérité avec laquelle il promit au Roi les choses les plus injustes; la profanation qu'il fit alors de tout

ce que la Religion a de plus sacré, furent le prélude des scandales qui éclaterent sous son Pontificat. L'accident si funeste qui arriva à son couronnement, auroit frappé des Chrétiens qui auroient eu de la foi. Dans la circonstance de sa vie où il étoit le plus élevé, aiant la Couronne sur sa tête, & le Roi & les Princes François à ses pieds, il fut subitement terrassé. Au sortir du festin qu'il donna après sa premiere Messe pontificale, un de ses freres fut tué dans une querelle qui s'émut entre ses gens & ceux des Cardinaux. Comment ce Pape ne voioit-il pas que la colere de Dieu le poursuivoit? Mais la justice divine le punit d'une maniere encore beaucoup plus formidable, en l'abandonnant à la dépravation de son cœur. Il extorqua des sommes immenses du Clergé de France, & porta dans toutes les églises de ce Royaume le trouble & la désolation. Il fut esclave de l'impureté, & couvrit d'opprobre le S. Siége par sa vie licentieuse. Peut il y avoir de châtiment plus terrible, que l'aveuglement de l'esprit & l'endurcissement du cœur? C'est ordinairement ainsi que Dieu punit l'abus des choses saintes & les prévarications de ses ministres.

IV.

Séjour des Papes à Avignon, source de plusieurs maux.

Caractere de Jean XXII.

Clément V. qui par complaisance pour Philippe-le-Bel, avoit résolu de se fixer à Avignon, laissa à ses successeurs un pernicieux exemple que plusieurs imiterent. Le séjour des Papes à Avignon fut une source de maux dont l'Eglise s'est toujours ressentie. Les troubles, les séditions, les guerres civiles désolerent l'Italie. Les désordres qui en sont la suite acheverent de défigurer cette église, qui étoit

déja si malade depuis long-temps. Elle devint comme le repaire de tous les vices ; & l'on ne peut lire sans effroi la peinture qu'en font les Historiens qui avoient sous leurs yeux tant de malheurs. Le même séjour des Papes à Avignon ne fut pas moins funeste à l'église de France. Elle n'a jamais pu se relever des plaies qui furent faites à sa discipline pendant le malheureux temps dont nous parlons. Ce prétendu honneur d'avoir des Papes François & résidans si près de la France, fut acheté bien cher. Au lieu de protéger cette église, ils y exercerent une domination absolue, y disposerent de tout à leur gré, se rendirent maîtres des élections, y introduisirent tous les vices & les abus de la Cour de Rome, en un mot firent changer de face à une église qui avoit été si long-temps florissante. C'est ainsi que Dieu se vengea de tout ce qui s'étoit fait d'irrégulier dans l'élection de Clement V. On ne foule pas aux pieds impunément sa loi. Une prévarication, de la part sur-tout de ceux qui sont dépositaires de son autorité, devient la source d'une infinité de malheurs. Les Rois & les premiers Pasteurs ne péchent pas pour eux seuls : leurs fautes ont de grandes suites : ce qui prouve combien les particuliers doivent trembler, quand ils voient l'Esprit de Dieu s'éloigner de ceux qui les conduisent & les gouvernent.

Le grand nombre de Cardinaux François que Clement V. avoit créés, fut en état de former un parti plus puissant que celui des Italiens. Il en résulta ce que l'on devoit en attendre, des divisions & des brigues. On ne put s'accorder pour donner un successeur à Clément V. & le Saint Siége vaqua plusieurs

années. Le Roi de France fut obligé d'emploier l'artifice & la violence pour obliger les Cardinaux à faire une élection. On prétend que les voix furent tellement partagées, que Jean XXII. qui fut nommé, eut besoin de la sienne qu'il se donna. Il ne pouvoit rien faire qui fût plus propre à constater son indignité. Dès les premieres années de son Pontificat, il fit informer contre ceux qui avoient recours à la magie pour le faire mourir. Il supposoit que c'étoit un art très-réel. L'Evêque de Cahors accusé d'avoir attenté à sa vie, fut brûlé. Que cette conduite est contraire à l'esprit de l'Eglise !

Il n'est pas possible de dire combien de maux produisit le différend de Jean XXII. avec l'Empereur Louis de Baviere. Le Pape Jean qui prétendoit que Dieu lui avoit donné dans la personne de S. Pierre, la puissance souveraine sur le spirituel & le temporel ; déclara l'Empire vacant & procéda contre l'Empereur. Louis de son côté prit sous sa protection les Visconti ennemis du Pape. C'étoient les chefs des Gibelins opposés aux Guelphes partisans des Papes. Ces deux factions partagerent long-temps l'Italie : on ignore l'origine de leurs noms. L'Empereur accusa en même-temps Jean XXII. d'hérésie, le déposa, mit un Antipape en sa place, & protegea contre lui les Freres Mineurs schismatiques. Tous ces scandales dont le détail fait frémir, furent la suite des principes de Grégoire VII. adoptés par ses successeurs. Jean XXII. en poussant à bout Louis de Baviere, le réduisit à s'abandonner à toutes sortes d'excès. La vue de tant de maux dont l'Allemagne & l'Italie étoient accablées, ne

put engager le Pape à entrer dans aucun accommodement avec l'Empereur. Il ſacrifia à ſon reſſentiment, la vie d'une multitude de Chrétiens, la tranquillité des Etats, & les plus précieux avantages de l'Egliſe.

Tandis que les ſchiſmes, les abus, les crimes inondoient toute l'Egliſe, le Pape s'amuſoit à agiter des queſtions ou inutiles ou dangereuſes. Il entretenoit les Cardinaux de ſon opinion ſur la viſion béatifique, & troubloit l'Egliſe en s'efforçant d'accréditer ſa doctrine erronée. Il prit à cœur ce qui regardoit la forme de l'habit des Freres Mineurs & la propriété de leur pain, & fit de cette queſtion frivole & bizarre la matiere de la plûpart de ſes Bulles. Il travailloit en même-temps à ruiner de plus en plus la diſcipline, en s'appropriant la nomination des bénéfices & l'élection des Evêques. Son inſatiable avarice le portoit à multiplier les promotions, & à profiter de la vacance d'un ſeul Siége conſidérable, pour faire cinq ou ſix tranſlations.

V.

Scandales donnés par Clément VI.

Clément VI. alla encore plus loin que Jean XXII. Il caſſoit toutes les élections des Chapitres & des Communautés, & diſoit ſans détour à ceux qui lui repréſentoient qu'aucun Pape n'avoit agi avec tant d'empire : Nos prédéceſſeurs ne ſavoient pas être Papes. Il ſçut ſe faire craindre des peuples & reſpecter des Rois. Mais étoit-ce pour cela qu'il étoit élevé ſur la Chaire de S. Pierre ? Il profita de l'état fâcheux où étoient les affaires de la Reine de Naples, pour l'engager à lui vendre la Souveraineté qu'elle avoit ſur Avignon. Il voulut encore s'illuſtrer en faiſant publier

par tous les Evêques sa Bulle *Unigenitus*, qui fixe le Jubilé à chaque cinquantiéme année. Le zéle extraordinaire que les fidéles de tout état témoignerent en cette occasion, fait juger qu'ils se seroient également portés à une réforme plus sérieuse & plus solide, si le Pape & les Evêques en eussent tracé un modele par leurs instructions & par leurs exemples. Mais quelle proportion avoit la dévotion d'un pélerinage & l'indulgence d'un Jubilé, avec les maux dont l'Eglise gémissoit ? L'ignorance dans laquelle les peuples étoient plongés, ne pouvoit se dissiper que par la lumiere de la vérité & de solides instructions : les désordres qui regnoient par-tout demandoient des remedes efficaces. Il falloit travailler à former de véritables justes. C'étoit le seul moien de consoler l'Eglise. Mais il auroit fallu commencer par réformer le Clergé & rétablir la discipline. C'est à quoi Clément VI. ne pensoit gueres, puisqu'il ne cessoit de la fouler aux pieds, en prétendant être comme un Monarque universel dans l'Eglise. La fameuse lettre écrite à ce Pape au nom du Diable, & qui fut lue en plein consistoire, étoit un sanglant reproche de ses vices & de ceux des Cardinaux. On y dévoiloit leur turpitude, leur orgueil, leur avarice, la dissolution de leurs mœurs. Clement VI. surpassa tous ses prédécesseurs par la somptuosité de ses meubles, la délicatesse de sa table, la suite nombreuse de ses Officiers. C'étoit un grand Seigneur plongé dans les délices, & attentif à faire briller sa Cour avec une magnificence roialle. Une vie si indigne d'un successeur de S. Pierre, fut punie par des vices qui le déshonorerent même aux yeux des gens

du monde. Il se livra à la débauche & s'attacha aux femmes d'une maniere scandaleuse. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que l'on ait élevé sur le S. Siége un homme qui pendant qu'il étoit Archevêque de Sens, avoit toujours passé pour un libertin. Dans un siécle moins pervers, on l'auroit mis en pénitence publique, & on l'auroit fait descendre à la derniere place, bien loin de l'élever à la premiere. Mais un des caracteres des tristes temps dont nous parlons, c'est que les ambitieux, les ignorans, & les mondains usurpoient les premiers rangs, tandis qu'on laissoit le mérite & la vertu dans l'obscurité.

VI.

Grand schisme d'Occident.

Maux effroiables qu'il cause dans l'Eglise.

De toutes les suites funestes qu'eut le séjour des Papes à Avignon, aucune ne nuisit davantage à l'Eglise & n'y causa tant de troubles, que le schisme affreux qui arriva après la mort de Grégoire XI. & qui dura près de quarante ans. Ce Pape mourut à Rome où il avoit reporté le S. Siége. Le sacré Collége n'étoit alors composé que de François, & le peuple Romain craignoit, sur toutes choses, que le Pape futur ne retournât en France. Ce fut pour l'empêcher qu'il fit tant de violences aux Cardinaux. Outre les cris insensés dont toutes les rues de Rome retentissoient, ce peuple en vint jusqu'à menacer de mort les Cardinaux, s'ils n'élisoient pour Pape un citoien Romain. Il fallut donc se déterminer à choisir un Pape hors du sacré Collége. L'Archevêque de Bari sur qui tomba le choix, & qui prit le nom d'Urbain VI. n'étoit pas Romain, mais on croioit qu'étant Italien, l'amour de la patrie le feroit rester à Rome.

Ses imprudences indisposerent contre lui tous les Cardinaux, qui s'étant enfuis de Rome, ne manquerent pas de relever la violence qui leur avoit été faite, & élurent le Cardinal de Geneve qui prit le nom de Clément VII. Les deux Papes savoient soutenir leurs droits avec tant d'art, & chacun donnoit des raisons si frappantes de l'intrusion de son concurrent, que cette affaire qui n'avoit point eu d'exemple jusqu'alors, causa un extrême embarras aux personnes même les plus éclairées & les plus judicieuses. Elle parut si douteuse & si remplie d'obscurités, tant sur le droit que sur le fait, que les peuples & les Roiaumes entiers, les Princes & les Evêques & les hommes les plus célebres par la sainteté de leur vie & par leurs miracles, embrasserent différens partis.

Clément & Urbain emploioient l'un contre l'autre les armes materielles & spirituelles; ils écrivoient chacun des apologies, s'excommunioient, & se chargeoient réciproquement d'injures & de malediction. Leur défaut de modération ne fit qu'échauffer le schisme & produire une infinité de maux. Les Prélats & les Prêtres attachés à Urbain, étoient traités par les Clémentins avec la derniere cruauté. On ruina plusieurs villes, châteaux & villages dans le Roiaume de Naples, & dans les terres de l'Etat-ecclésiastique. On détruisit un grand nombre d'églises & de monasteres. On ne voioit par-tout que meurtres, pillages, & abominations. Les Clémentins n'étoient pas mieux traités de la part d'Urbain. Il les persécuta si cruellement dans leurs personnes & dans leurs biens, qu'ils étoient obligés de recourir à Clément, & de

le supplier de pourvoir à leur subsistance. Comme il ne pouvoit fournir à tout, une multitude de ces Clémentins qui avoient été riches & en grande considération, étoien tréduits à mourir de misere. Leur exemple en effraia beaucoup d'autres, qui pour se conserver dans leur premier état, aimerent mieux reconnoître Urbain, & recevoir de lui des biens & des honneurs, quoiqu'ils crussent que Clément étoit le véritable Pape. D'autres cherchoient à se procurer de part & d'autre des prélatures & des bénéfices, & s'attachoient à celui qui leur donnoit le plus, sans examiner s'il en avoit le pouvoir. Enfin plusieurs vendoient à prix d'argent leur obédience, afin d'obtenir des bénéfices pour eux ou pour leurs parens. Comme ce mal regnoit également dans les deux partis, la plûpart des dignités de l'Eglise furent possédées par des sujets notoirement indignes. On vit même souvent pendant ce déplorable schisme, en plusieurs églises deux Prélats qui s'en disoient Evêques en même-temps. Quelquefois les deux partis en venoient aux mains, & les Papes permettoient de vendre l'argenterie des églises pour paier les troupes.

Rien n'est plus propre à nous donner une idée du triste état de l'Eglise pendant le schisme, que la peinture qu'en fait Nicolas de Clemangis, chargé par l'Université de Paris de travailler auprès du Roi pour faire cesser cette malheureuse division. L'Eglise, dit ce grand homme, est tombée dans la servitude & le mépris. Elle est exposée au pillage. On éleve aux prélatures des hommes indignes & corrompus, qui n'ont aucun sentiment de justice & d'honneur, & ne songent qu'à assouvir

leurs passions brutales. Ils dépouillent les églises & les monasteres : le sacré & le profane, tout leur est indifférent, pourvû qu'ils en tirent de l'argent. Ils chargent les pauvres ministres de l'Eglise d'exactions intolérables : on voit par-tout des Prêtres réduits aux services les plus bas. On vend en plusieurs lieux les vases sacrés, & l'on voit les églises tomber en ruine. Que dirons nous de la simonie, qui regne presque par-tout ? C'est elle qui procure aux plus mauvais sujets les bénéfices qui sont d'un bon revenu. Les pauvres ecclésiastiques, quelque mérite qu'ils aient, demeurent dans l'oubli. Plus ils ont de science, plus ils sont haïs des méchans, parce qu'ils condamnent plus librement la simonie, & ne veulent point emploier son secours pour obtenir des bénéfices. Ce qui est plus déplorable, c'est qu'on vend jusqu'aux Sacremens. Que dirons-nous du service divin si négligé partout, & entierement abandonné en plusieurs églises ? Que dirons-nous des mœurs & des vertus de l'Eglise des premiers siécles, tellement oubliées, que si les Peres revenoient, à peine pourroient ils croire que ce fût la même Eglise qu'ils ont autrefois gouvernée ? Enfin ce malheureux schisme expose notre sainte Religion à la risée des Egyptiens & des autres infidéles, qui croient avoir trouvé l'occasion favorable de nous insulter. Ce schisme rend plus hardis les Hérétiques, qui commencent à lever la tête impunément & à semer leurs erreurs, du moins en secret ; ensorte que la foi est attaquée de toutes parts. Ainsi parloit Clemangis dans un discours composé pour le Roi de France par ordre de l'Université de Paris.

Depuis plusieurs siécles, dit le grand Bossuet, la face de l'Eglise étoit entierement défigurée, par le relâchement de la discipline, & la corruption des mœurs. La Cour de Rome, qui auroit dû remédier à ces maux, étoit elle-même la cause de presque tout ce qu'il y avoit de défectueux dans les autres églises: l'avarice & le libertinage avoient gagné jusqu'aux parties nobles; & la plûpart des Papes ne s'occupoient gueres du soin de faire revivre les mœurs anciennes. Convaincus qu'ils étoient, que pour soutenir leur dignité de Pontifes, il leur suffisoit à force de dispenses, de réserves, d'indictions, de décimes, d'attirer à leur tribunal toutes les affaires de la Chrétienté, tout s'achetoit à prix d'argent, &, pour le dire en un mot, l'Eglise entiere étoit au pillage. Depuis S. Bernard, & surtout pendant le schisme affreux qui ne fut éteint que dans le quinziéme siécle, les choses allerent toujours en empirant. Chaque jour l'Italie voioit naître de nouveaux tyrans; on étoit menacé de guerre de tous les côtés; chaque Prince, sous le spécieux prétexte de maintenir son Pape, attaquoit à main armée ceux qui ne le reconnoissoient pas, pilloit & saccageoit sans scrupule les terres de ses voisins. La discipline étant anéantie, les hérésies en prenoient occasion de se fortifier. L'Eglise attaquée par Viclef & par d'autres hérétiques, voioit sa foi dans un péril évident; tandis que d'un autre côté le S. Siége, autrefois le centre de l'unité, mais devenu la source même du schisme, étoit tombé dans l'avilissement & le mépris. Ceux qui le méprisoient profitoient de ce schisme si long & si funeste, pour faire paroître davantage leur audace. C'est ce qui

donna à Viclef la hardiesse d'avancer cette proposition séditieuse, qu'après Urbain VI. on ne devoit plus reconnoître aucun Pape, mais s'en passer, comme faisoient les Grecs.

VII.

L'Ordre de Grammont qui avoit tant édifié l'église de France dans le douziéme siécle, la déshonoroit dans le quatorziéme. La régularité en étoit bannie ; il étoit plein de troubles & de divisions, & le Pape fut obligé d'en ôter les plus crians scandales.

Maux en France. Désordres dans l'Ordre de Grammont.

Les suites funestes des Croisades n'avoient encore pu instruire ni les Papes ni les Princes Chrétiens. On fit encore des tentatives pour recommencer des expéditions qui avoient toujours été si malheureuses. Au lieu de se désabuser enfin par l'expérience du passé, on ne cessoit de faire des préparatifs qui trouvoient ordinairement divers obstacles. Le peuple qui avoit plus de zéle que de lumiere, voiant que l'on vantoit toujours les avantages de la Croisade, sans néanmoiens en venir à l'exécution, crut que ce grand ouvrage lui étoit réservé, & que Dieu vouloit se servir pour cela de ce qu'il y avoit dans l'Eglise de plus foible. C'est ce qui donna lieu à ce terrible mouvement des Pastoureaux, qui se porterent à de si horribles excès. Les violences qu'ils exercerent contre les Juifs font frémir. De quoi ne sont pas capables des fanatiques, qui se conduisent sans regle, sans subordination, & qui n'ont d'autre guide qu'un zéle aveugle, & une imagination échauffée.

Violences des Pastoureaux.

Les plaintes réciproques des ecclésiastiques & des laïques furent le sujet de la fameuse dispute entre Pierre de Cugnieres & Pierre

Division entre les laïques & le Clergé.

Fleur. VIII. Disc.

Bertrandi, devant le Roi Philippe de Valois. Mais nous avons vu que la cause de l'Eglise y fut mal attaquée & mal défendue, parce que de part & d'autre on n'en savoit pas assez, & l'on raisonnoit sur de faux principes faute de connoître les véritables. Pour traiter solidement ces questions, il eut fallu remonter plus haut que le Décret de Gratien, & revenir à la pureté des anciens canons, & à la discipline des cinq ou six premiers siécles. Mais elle étoit tellement inconnue alors, qu'on ne s'avisoit pas même de la chercher. Ceux qui vouloient restraindre l'autorité du Pape, se jettoient dans le raisonnement, comme Marsile de Padoue, qui par les principes de la politique d'Aristote, prétendoit montrer que l'Empereur avoit droit de borner la jurisdiction des Evêques & du Pape même. Ces raisonnemens le conduisirent à plusieurs erreurs. Mais entre celles qu'on lui reprocha, on comptoit une proposition très véritable; & la Faculté de Théologie de Paris donna dans cette méprise. La proposition qu'elle condamna est que le Pape ou toute l'Eglise ne peut punir de peine coactive aucun homme, quelque méchant qu'il soit, si l'Empereur ne lui en donne le pouvoir. Néanmoins la puissance que l'Eglise a reçue de Jesus Christ est purement spirituelle & toujours la même: le reste vient de la concession des Princes, & se trouve différent selon les temps & les lieux.

Deux Prélats répondirent à Pierre de Cugnieres. Ils s'arrêterent long-temps à prouver que les deux jurisdictions ne sont pas incompatibles: mais il s'agissoit de savoir si les Evêques ont l'une & l'autre, & à quel titre: Si c'étoit par l'institution de Jesus-Christ ou par

la conceſſion des Princes ; & ſi les Princes ne pouvoient pas révoquer ces conceſſions, quand le Clergé en abuſoit manifeſtement. Pour établir le pouvoir des Prêtres ſur les choſes temporelles, les deux Prélats emploierent les exemples de l'ancien Teſtament. Mais il auroit fallu prouver deux propoſitions : l'une que les Prêtres de l'ancienne loi euſſent eu pouvoir ſur le temporel comme Prêtres ; l'autre que Jeſus-Chriſt eût établi ſon Egliſe ſur le même plan que le gouvernement temporel des Iſraélites. Mais on ne prouvera jamais ni l'un ni l'autre. Il eſt évident par toutes les Ecritures du nouveau Teſtament, & par toute la Tradition des dix premiers ſiécles, que le Roiaume de Jeſus-Chriſt eſt purement ſpirituel, & qu'il n'eſt venu établir ſur la terre que le culte du vrai Dieu & les bonnes mœurs, ſans rien changer au gouvernement politique des différens peuples, ni aux loix & aux coutumes qui ne regardent que les interêts de la vie préſente.

Les Prélats qui parlerent pour le Clergé dans cette diſpute, ne diſſimulerent pas le motif d'interêt qui les engageoit à ſoutenir cette cauſe. Si les Prélats, diſoit l'Archevêque de Sens, perdoient ce droit, le Roi & le Roiaume perdroient un de leurs plus grands avantages, qui eſt la ſplendeur des Evêques. Ils deviendroient plus pauvres que tous les autres, puiſqu'une grande partie de leurs revenus conſiſte dans les émolumens de la juſtice. Ce n'étoit pas par ce motif que ſaint Auguſtin & les autres Evêques des beaux ſiécles de l'Egliſe, ſe donnoient tant de peine pour terminer les différends des fidéles. Auſſi ne mettoient-ils pas la gloire de l'Epiſcopat

dans les richesses & la pompe extérieure. La dispute de Pierre de Cugnieres contre les Prélats ne produisit rien, & augmenta plutôt l'animosité des deux partis, qu'elle ne la diminua; en sorte que les entreprises continuerent de part & d'autre. Nous verrons dans la suite de l'histoire quels moiens les laïques ont emploié, particulierement en France, pour restraindre la jurisdiction ecclésiastique, & la resserrer dans les bornes où nous la voions aujourd'hui.

Fléau de la guerre. Maux qui en sont la suite.

Ce fut dans le quatorziéme siécle que la France essuia des malheurs qu'elle n'avoit point encore éprouvés. Dieu appesantit sur elle son bras vengeur d'une maniere terrible. Elle se vit à deux doigts de sa perte. Dieu se servit des Anglois pour exécuter ses jugemens dans ce Roiaume. Ils se répandirent dans toutes ses Provinces comme un torrent impétueux, & y firent des ravages dont on se ressentit long-temps. Autrefois Dieu emploioit des Barbares pour exercer sur son peuple ses justes vengeances : mais maintenant les Chrétiens sont devenus plus dignes que les Barbares de ce redoutable ministere. Dieu n'a pas besoin d'appeller de fort loin les infidéles, pour être en sa main la verge dont il châtie ses enfans : comme la plûpart sont des enfans rébelles & indociles, ils méritent tous de servir d'instrument à sa justice, & d'être emploiés à se punir les uns les autres d'une maniere proportionnée à leurs iniquités. L'église de France fut long temps dans une horrible confusion. On ne voioit par-tout que troubles & que désordres. Les Anglois se portoient à des excès qui faisoient regretter l'épée des Barbares. Rien n'étoit capable de satis-

faire leur fureur. Comme on ne profita point en France de cette calamité, pour retourner à Dieu par la pénitence, Dieu lâcha la bride aux passions d'une multitude de paisans, qui acheverent de ravager ce que les Anglois avoient épargné. La Blanche Compagnie parut ensuite : elle étoit composée de tout ce qu'il y avoit en France de plus méchant ; & chacun de ces monstres s'appliquoit à surpasser ses compagnons par les noirceurs les plus affreuses & les crimes les plus infâmes. Nous ne saurions être trop attentifs à l'observation que font tous les Historiens, que quand la France éprouva tant de malheurs, le luxe y étoit porté à son comble.

VIII.

Comme l'Italie étoit en quelque sorte le centre des maux de l'Eglise, Dieu la traita avec plus de rigueur que les autres païs. La peste y fit d'effroiables ravages, avant que de passer chez les autres peuples. Les plus stupides remarquerent la main de Dieu dans ce terrible événement. L'incendie qui consuma la célébre église de Latran fit encore plus remarquer la colere de Dieu ; & les Chrétiens en furent plus touchés qu'ils ne l'avoient été du fléau de la peste. Ils firent quelques efforts pour appaiser Dieu, & confesserent publiquement leurs iniquités : mais leur pénitence fut peu durable, leur conversion peu solide, & leur réforme très-superficielle. Plusieurs même accusant les Juifs d'avoir attiré la peste, les égorgerent avec une fureur barbare. Ainsi les châtimens dont ils auroient dû profiter pour se tourner vers Dieu, devenoient pour eux

Maux en Italie & en Allemagne.

l'occasion de nouveaux crimes. D'autres sur qui les calamités temporelles faisoient plus d'impression, suivirent tous les mouvemens d'un zéle peu éclairé, & s'abandonnerent à differens excès. On se rappelle l'éclat étonnant que firent les Compagnies Blanches, qui par leurs Processions bizarres & ridicules s'imaginoient avoir trouvé le secret de se rendre Dieu favorable.

Les Papes fomenterent toutes les divisions qui désolerent l'église & l'Empire d'Allemagne dans le quatorziéme siécle. Boniface VIII. s'efforça de déposer Albert d'Autriche; & il anima contre ce Prince les Electeurs ecclésiastiques. Le fruit de cette entreprise du Pape, fut une guerre sanglante dans laquelle Albert eut tout l'avantage. Boniface ne se réconcilia avec cet Empereur qu'afin d'être plus en état d'attaquer le Roi de France; encore fit-il acheter bien cher la paix qu'il accorda, puisqu'il extorqua de la simplicité de l'Empereur une patente par laquelle il reconnoissoit que les Rois & les Empereurs tenoient du S. Siége la puissance du glaive matériel. Boniface VIII. beaucoup plus touché de ses avantages temporels que des vrais intérêts de la Religion, sacrifia le salut des ames à ses préventions contre Albert d'Autriche, en mettant sur le Siége de Treves un homme tel que Diether qui ne se rendit fameux que par ses excès.

La double élection qui fut faite après la mort de l'Empereur Henri VII. fut la source d'un grand nombre de maux. Jean XXII. se déclara contre Louis de Baviere, & dégagea ses sujets de leur serment de fidélité. Cette malheureuse division mit en feu l'Allemagne & l'Italie. Comment Jean XXII. n'é-

toit-il point effraié des ſuites qu'avoit ſa haine contre Louis de Baviere ? N'étoit-il donc élevé ſur le S. Siége que pour porter partout le flambeau de la diſcorde, & pour établir ſon autorité temporelle aux dépens du repos des peuples & du ſalut des ames ?

Les Evêques d'Allemagne voulant remédier aux troubles & aux déſordres qui regnoient dans tout l'Empire, ſolliciterent le Pape Benoît XII. d'abſoudre Louis de Baviere, & de révoquer la bulle de ſon prédéceſſeur. Mais la politique & la timidité de ce Pontife rendirent inutiles ſes bonnes intentions. Il gémiſſoit en ſecret des maux qu'il n'auroit pu guérir qu'en s'armant de zéle & de courage. Les fauſſes démarches de la Cour de Rome ſe faiſoient avec le plus grand éclat & ſans la moindre contradiction, tandis que le bien y trouvoit mille obſtacles, & qu'un Pape tel que Benoît XII. qui auroit voulu ſecourir l'Egliſe, avoit la foibleſſe de n'oſer effectuer aucun de ſes bons deſſeins, dans la crainte de déplaire à la Cour de France qui s'étoit déclarée contre Louis de Baviere.

La lâcheté de Benoît XII. mérita que Dieu abandonnât ſon ſucceſſeur Clément VI. à de plus grands excès encore que ceux auxquels s'étoit porté Jean XXII. Ce Pape paroiſſant envier à l'Allemagne la lueur de paix qu'elle commençoit à eſpérer, renouvella les procédures de Jean XXII. contre l'Empereur. Il ſe fit un jeu de mettre de nouveau tout l'Empire en combuſtion. Louis de Baviere accuſé d'avoir commis de grandes fautes, conſentit à être mis en pénitence : mais le Pape vouloit moins ſauver l'ame de ce Prince, qu'uſurper ſa Couronne. Plus l'Empereur s'a-

baissoit, plus la fierté du Pape & des Cardinaux augmentoit. Rien ne put appaiser la colere implacable de Clément : Louis malgré toutes ses soumissions fut déposé, & le Pape eut le triste avantage de réussir dans sa criminelle entreprise. Il sacrifia à ce malheureux succès tout ce que la Religion avoit de plus sacré. On se rappelle, par exemple, l'état affreux auquel fut réduite l'Eglise de Maïence. Un cœur fidéle peut-il s'empêcher d'adorer les jugemens de Dieu, qui punissoit d'une maniere si terrible l'ambition démesurée des Papes, & l'impénitence des peuples? Les horribles violences que les Chrétiens d'Allemagne exercerent contre les Juifs, & les moiens iniques que plusieurs emploierent pour les rendre odieux, montrent combien il étoit juste que Dieu appesantît son bras sur ces Chrétiens. Les plus insensibles furent touchés de voir tous les fléaux, en quelque sorte réunis pour les accabler. Quand ils virent la peste emporter ceux que la guerre avoit épargnés, ils commencerent à se tourner vers Dieu; ils voulurent appaiser sa colere par la pénitence, & la plûpart firent l'aveu de leurs iniquités. Mais au lieu de travailler à une conversion sincere, on s'attacha à un phantome de pénitence : on en fit un spectacle lugubre : on vit dans tout l'Empire une multitude innombrable de Flagellans, qui faisoient couler le sang de leurs corps, en laissant subsister toute la corruption de leur cœur.

Innocent VI. qui connoissoit les maux dont l'Allemagne étoit inondée, & sur-tout le luxe & les désordres des ecclésiastiques, songea plutôt à tirer de l'argent du Clergé, qu'à le réformer. L'Empereur Charles IV. en

fut

fut indigné, & en fit le reproche humiliant au Nonce de ce Pontife. Ce Prince touché du déréglement du Clergé, voulut y apporter quelque remede. Le Pape, au lieu de louer le zéle de l'Empereur & de le seconder, lui écrivit de prendre garde avec ses bonnes intentions de nuire à la dignité du S. Siége. Les Papes ne voioient d'autre objet, & ils étoient pour la plûpart insensibles à tout, excepté aux intérêts vrais ou faux de leur Siége. Le saint Siége en a-t-il donc d'autres que ceux de l'Eglise ; & l'Eglise s'intéresse-t elle à autre chose qu'à la gloire de Dieu & à la sanctification des ames ?

L'Empereur Venceslas affligea l'Eglise par sa cruauté & par sa vie scandaleuse. Les Electeurs se crurent obligés de le déposer. Cette déposition occasionna encore de nouveaux troubles. Frideric qui fut élu pour lui succéder, fut tué en allant recevoir la Couronne Impériale. Dans le cours du siécle dont nous exposons les maux, l'Allemagne fut presque toujours dans des agitations extérieures, qui désolerent cette pauvre église déja si affoiblie par les malheurs qui avoient précédé.

IX.

Au commencement du quatorziéme siécle les entreprises injustes de Boniface VIII. causerent de grands maux en Hongrie. Ce Pape voulut y mettre un Roi de sa propre autorité. Celui qui avoit été élu par les Seigneurs Hongrois, soutint son droit contre Charobert nommé par le Pape. La guerre civile que ce démelé causa, fut très-funeste à l'église de Hongrie. On remarque dans toute la suite

Maux en Hongrie.

de l'hiſtoire les fruits amers que produiſirent les maximes de Grégoire VII. auſquelles la plûpart de ſes ſucceſſeurs furent ſi attachés. Le Légat envoié en Hongrie par Boniface ſous prétexte de la pacifier, augmenta le déſordre en voulant exécuter les ordres du Pape. Il jetta ſur la ville capitale un interdit qui mit le comble à tous les maux. Il n'y eut que quelques prêtres qui ne déférerent point à une ſentence ſi injuſte : mais ils donnerent dans un autre excès, en ſe ſéparant de la Communion du Pape & des Evêques de Hongrie. Dans les triſtes temps dont nous parlons, l'ignorance faiſoit qu'il étoit rare de trouver des hommes attentifs à remplir tous les devoirs. En voulant combattre une erreur, on tomboit ſouvent dans une autre ; & en s'élevant contre un abus, on s'abandonnoit à un plus grand déſordre.

Clément V. renouvella les entrepriſes de Boniface VIII. ſur la Hongrie, & vint à bout d'en établir Roi Charobert malgré les murmures des Seigneurs & des nobles. Ce Prince fut touché d'un ſcandale qui pouvoit éloigner les infidéles de la Religion Chrétienne. Le Clergé éxigeoit avec rigueur les décimes des nouveaux Convertis, qui croioient qu'on ne les avoit exhorté à embraſſer la foi, que pour tirer d'eux de l'argent. Quelle honte pour le Chriſtianiſme qu'un pareil reproche ! Le Roi ſe plaignit au Pape de l'avarice du Clergé, & le Clergé à ſon tour releva les injuſtices du Roi & ſes entrepriſes ſur les droits de l'Egliſe. Les dévotions de Charobert font connoître le goût du quatorziéme ſiécle ; & les reglemens que l'on dreſſa dans pluſieurs Conciles de Hongrie, montrent quels étoient les maux

de cette égliſe. Les révolutions qui ſuivirent la mort de Charobert donnerent lieu à divers ſcandales. La Reine Elizabeth gouverna très-mal, & eut la cruauté de faire égorger en ſa préſence & en trahiſon Charles de la Paix qui avoit été ſolemnellement couronné. Dieu ne laiſſa pas ce crime impuni. Le Prince de Croatie fut l'inſtrument dont la divine juſtice ſe ſervit. Tous ceux qui avoient eu part au meurtre de Charles furent punis de mort, & la Reine Elizabeth elle-méme.

X.

Les Chevaliers Teutoniques rendirent le Chriſtianiſme odieux aux paiens par les divers excès auſquels ils ſe livrerent. Ces Religieux bien loin d'attirer à la Foi les infidéles, étoient un grand obſtacle à leur converſion. Le Duc des Lithuaniens en fit porter ſes plaintes au Pape Jean XXII. témoignant que lui & ſes ſujets auroient embraſſé la Religion Chrétienne, ſi les Chevaliers Teutoniques ne les en avoient détournés par leurs violences. On eſt effraié quand on lit les reproches que ce Prince infidéle fait à ces prétendus religieux. Le Pape s'étant contenté de leur faire une exhortation, le Duc ſe fit juſtice & ravagea la Maſovie, & la Livonie, qui étoient remplies de Chrétiens.

Maux en Pruſſe, en Pologne & en Eſpagne.

Caſimir III. Roi de Pologne affligea l'Egliſe par les ſcandales qu'il donna à ſes ſujets. Il ſe livra à ſes paſſions, & fut un monſtre d'impureté. Les Evêques eurent le courage de le reprendre de ſes déſordres, & il ſe trouva même à ſa Cour des Seigneurs aſſez généreux pour lui montrer la loi de Dieu; mais ce Prin-

ce aveuglé par sa passion, n'écouta point les remontrances les plus salutaires. Les Evêques & les Seigneurs touchés des suites funestes que pourroit avoir la vie déréglée du Roi, s'adresserent au Pape, qui ordonna à ce Prince de se contenter de son épouse légitime. L'Evêque de Cracovie le frappa de censures. Mais Casimir enflé des victoires qu'il avoit remportées sur ses voisins, & animé par quelques indignes Courtisans, fit jetter dans la riviere le vicaire de Cracovie qui lui signifia les censures. Ce qui est fort remarquable, c'est que tout le monde attribua à la vengeance divine les maux dont la Pologne fut ensuite accablée.

Les événemens les plus capables de faire impression sur les Chrétiens, ne les instruisoient pas. La décadence des Ordres militaires, & le peu de succès qu'avoient eu ces établissemens bizarres, n'empêcherent pas d'en fonder de nouveaux. On continua aussi dans le siécle dont nous exposons les malheurs, d'exhorter à la Croisade & d'en faire les préparatifs, quoiqu'on eût plus de raisons qu'on en avoit jamais eu, de renoncer pour toujours à de telles entreprises. On envoioit bien loin des Missionnaires pour travailler à la conversion des infidéles & des Mahometans, tandis qu'on négligeoit d'instruire ceux dont on étoit environné. Il y avoit en Espagne une multitude de Musulmans : personne ne pensoit à les attirer au Christianisme. Dans les beaux siécles de l'Eglise, les mœurs des Chretiens rendoient leur Religion vénérable aux paiens: mais dans les temps malheureux dont nous parlons, l'Eglise n'avoit plus cette puissante ressource. Elle renfermoit dans son sein des

justes, comme elle en renfermera toujours; mais ces justes étoient le petit nombre. Comme ils cherchoient à se cacher, de peur d'être affoiblis par la multitude des scandales dont ils étoient environnés, l'exemple de leurs vertus ne pouvoit attirer les infideles, qui ne connoissoient point ces justes si attentifs à plaire à Dieu dans le secret, & à ne pas trop découvrir leur trésor, dans la crainte de le perdre.

Denys Roi de Portugal qui avoit d'ailleurs des qualités estimables, scandalisa tous ses sujets par son incontinence. La Castille fut souvent déchirée par des cabales, des divisions & des guerres qui produisoient de grands maux. La cruauté avec laquelle les Chrétiens se traitoient les uns les autres, attira sur eux l'épée des Mahometans, qui firent une espece de croisade, en prenant les armes dans le dessein de conserver & d'étendre leur religion. Rien n'étoit plus capable de déshonorer le Christianisme chez les Musulmans, que la conduite de D. Pedre IV. Roi de Castille. On n'avoit point encore vu un Prince Chrétien se porter à d'aussi horribles excès. Toute la durée de son regne ne fut qu'une suite d'actions barbares, qui lui ont fait donner avec justice le nom de cruel. Son prédécesseur Alphonse IX. avoit un caractere différent, mais il affligea l'Eglise par un autre défaut qui lui attira une belle lettre de Jean XXII. Ce Pape exhorta le Roi à combattre ses passions, avant que de marcher contre les ennemis de son Roiaume, à faire pénitence du scandale qu'il avoit donné à ses sujets, à appaiser la colere de Dieu en chassant une femme à laquelle il étoit attaché, & à attirer par sa conversion la bénédiction de Dieu sur ses entreprises.

XI.

Maux en Orient.

La fureur avec laquelle les Grecs renouvellerent le schisme après la mort de Michel Paléologue à la fin du treiziéme siécle, mérita que Dieu les abandonnât de plus en plus à l'esprit de discorde dont ils étoient depuis si long-temps animés. Quand ils eurent malheureusement réussi à se séparer entierement des Latins, ils firent éclater la haine qu'ils avoient les uns contre les autres. L'Empereur Andronic ne put jamais venir à bout de réunir les différens partis dans lesquels les Grecs étoient divisés. Le Siége de Constantinople changeoit continuellement de Patriarche. Tantôt on y élevoit un homme éclairé & régulier ; tantôt on choisissoit un sujet ignorant & dévoué à la Cour ; & malgré toutes les scandaleuses translations que nous avons rapportées, on ne put trouver aucun Patriarche qui réussît à calmer les esprits & à faire mettre fin aux divisions. Athanase paroissoit plus propre qu'aucun autre à ramener la paix. Il avoit toutes les qualités propres à faire impression sur la multitude. Il passoit pour un prodige de vertu, & avoit un zéle ardent pour réformer les abus & rétablir la discipline. Mais son opposition pour les Latins suffisoit pour empêcher que Dieu ne bénît ses entreprises. Les avertissemens qu'il adressa au Clergé, aux moines & aux laïques, prouvent que les Grecs n'avoient pas moins besoin de réforme que les Latins. Mais un Pape éclairé & un Pasteur zélé pouvoient élever leurs voix comme une trompette sans craindre d'être pour cela seul persécutés : au lieu que chez les Grecs on ne vouloit point entendre parler de réfor-

me, & qu'on déposa le Patriarche Athanase pour avoir voulu entreprendre la réformation du Clergé & du peuple.

Dès le commencement du quatorziéme siécle Dieu montra aux Grecs la verge dont il devoit les châtier. Il permit au fameux Ottoman d'attaquer leur Empire & d'y faire différentes breches, qui étoient comme le prélude de la vengeance terrible qu'il alloit exercer contre eux. Les Grecs n'aiant point profité de ces avertissemens, Dieu appesantit sur ces enfans rebelles son bras vengeur. Les Turcs les accablerent au dehors, venant jusqu'aux portes de Constantinople; & ils s'entredétruisoient au-dedans par une guerre civile qui achevoit de perdre ce que les Turcs épargnoient. On vit éclater dans cette guerre civile des scandales de tout genre de la part des différens Ordres de l'Empire. Les Latins qui n'ignoroient pas les maux dont les Grecs étoient accablés, auroient dû leur tendre la main, comme à des freres, & s'efforcer de rallumer dans leur cœur l'amour de l'unité en compatissant à leurs malheurs. Mais on fut très-éloigné de s'occuper d'un tel objet. Charles de Valois songea à s'emparer de l'Empire Grec qu'il prétendoit lui appartenir, & les Papes l'exhorterent à exécuter ce dessein, & solliciterent en sa faveur le secours de tous les Princes Latins. Clement V. excommunia l'Empereur Andronic & publia une Bulle terrible contre lui. D'un autre côté des Religieux mendians d'entre les Latins, au lieu d'exercer l'hospitalité envers le Patriarche d'Alexandrie qui avoit abordé dans le Negrepont, étoient disposés à le brûler vif, & crurent lui faire grace en se contentant de

le chasser honteusement.

Le désespoir auquel les Grecs étoient réduits par les Turcs, les engagea à se tourner du côté des Latins, & à renouer les anciennes négociations. Mais comme la gloire de Dieu & le désir de sauver leurs ames, n'étoient pas le principe de ces démarches, elles n'eurent aucun succès, & n'aboutirent qu'à manifester de plus en plus l'impénitence de ce malheureux peuple. Aussi Dieu l'abandonna-t-il à sa dépravation, & fit-il éclater de plus en plus sur lui ses justes vengeances.

XII.

Autres maux.

Dans les beaux siécles de l'Eglise, on voioit un grand nombre d'Evêques d'un merite extraordinaire. Ce bien si considérable venoit du soin que l'on avoit d'élever à l'Episcopat les hommes les plus parfaits. Dans ces heureux temps, l'Article des Saints illustres ne renfermoit presque que des Evêques. Mais ils sont ensuite devenus si rares, que dans le quatorziéme siécle nous n'en avons pu trouver un seul qui approchât de ces anciens Pasteurs, dont le ministere réjouissoit l'Eglise par sa fécondité. Ce même siécle dont nous examinons les tristes caracteres, ne nous a présenté aucun de ces astres brillans qui dans les autres âges répandoient par-tout la lumiere. Sans remonter plus haut que jusqu'aux deux derniers siécles; qui voions-nous parmi les Auteurs ecclésiastiques du quatorziéme, qui puisse être comparé ou à S. Bernard, ou à S. Thomas d'Aquin & S. Bonaventure?

Tout ce qui se passa dans la plûpart des Conciles montre l'état déplorable auquel l'E-

glise étoit réduite. L'extinction de l'Ordre des Templiers suppose un mal jusqu'alors sans exemple. Les excès dont ces Religieux furent accusés sont si étonnans, que la posterité a eu peine à les croire. Quand on retrancheroit la moitié des crimes qui leur furent reprochés, il en resteroit assez pour prouver qu'il étoit nécessaire d'abolir un Ordre si corrompu. Nous n'examinerons pas tous les moiens que l'on emploia contre ces Religieux, ni les vuës que plusieurs avoient en poursuivant leur punition. Les défauts que l'on a pu y remarquer, font eux-mêmes partie des maux dont l'Eglise gémissoit. Les Mémoires que quelques Evêques porterent au Concile de Vienne, contiennent une triste peinture des abus & des désordres ausquels on auroit du remédier. Mais on se contenta de faire quelques reglemens qui n'alloient point à la racine du mal : on ne jetta point les fondemens d'une réformation solide, & on laissa la discipline dans le relâchement qui faisoit gémir les vrais enfans de l'Eglise. Dans tous les autres Conciles qui furent tenus en si grand nombre pendant le quatorziéme siécle, on se contenta de se plaindre du dépérissement de la discipline, de la multitude des maux & des abus ; & l'on se borna à y appliquer des remedes superficiels, & à dresser des Canons qui étoient plus propres à constater le mal, qu'à en procurer la guérison.

La vue de tant de maux dont l'Eglise étoit comme inondée, donna lieu aux divers schismes & aux hérésies dont nous avons parlé. Il s'élevoit de temps en temps des hommes hardis & téméraires, qui de leur autorité particuliere osoient entreprendre de réformer l'Eglise

se. Ces réformateurs diaboliques étoient un nouveau scandale qui augmentoit la douleur de cette Epouse désolée. Sous prétexte de la consoler dans son affliction, ils la plongeoient dans une plus grande amertume. Ces audacieux mettoient le feu à la maison, en se vantant de la vouloir purifier. Ils s'élevoient contre l'autorité légitime, & méritoient par leur insolence & leur orgueil de devenir le jouet de l'esprit séducteur, qui les précipitoit dans l'abyme de la corruption & de l'erreur. Le plus connu de ces malheureux réformateurs fut le fameux Viclef, qui fraia le chemin aux hérétiques du seiziéme siécle. Tandis qu'on auroit dû s'armer de zéle contre ces hommes pervers, & sur-tout travailler à ôter les scandales & à réformer les abus qui donnoient lieu à leurs blasphêmes, on s'occupoit de questions frivoles, comme par exemple de la propriété du pain des Freres Mineurs & de la forme de leur capuce. Ces divisions intestines empêchoient qu'on ne donnât assez d'attention à l'embrâsement, qui aiant commencé en Angleterre, gagnoit de proche en proche, & sembloit annoncer pour les siécles suivans les plus effroiables malheurs.

Après avoir jetté les yeux sur tant d'objets si affligeans, envisageons-en maintenant quelques autres qui donnoient à l'Eglise dans l'excès de sa douleur un peu de joie & de consolation.

XIII.

Biens de l'Eglise. Plusieurs hommes fidéles que

Malgré les horribles ravages que causa le schisme d'Occident, pendant lequel, dit le grand Bossuet, Jesus-Christ paroissoit endormi, & la barque de Pierre sur le point d'être

submergée, on trouvoit encore des gens de bien & d'une piété solide, qui regardoient toujours le S. Siége comme la pierre fondamentale de l Eglise Catholique & le centre de l'unité. Malgré la corruption effroiable des mœurs & les autres maux causés par ce malheureux schisme, on se rappelloit le souvenir de tant de saints Pontifes qui avoient autrefois occupé le S. Siége. On se souvenoit encore que l'église de Rome s'étoit long-temps distinguée des autres églises, par une discipline plus severe & une piété plus exacte. On n'ignoroit pas que les troubles des derniers temps ne pouvoient annuller les promesses de Jesus-Christ. On regardoit ces troubles comme une tentation, par laquelle Dieu vouloit éprouver ceux qui demeureroient inviolablement fidéles dans la foi de ces mêmes promesses, & l'on se tenoit assuré que Dieu viendroit enfin au secours de son Eglise. C'étoit là l'espérance qui soutenoit les bons Catholiques, & qui leur donnoit pour le S. Siége un zéle d'autant plus vif, qu'ils le voioient plus fortement ébranlé par tant de secousses. L'Eglise renfermoit dans son sein un grand nombre de personnes animées de cet esprit. C'étoit de précieux restes, que Dieu s'étoit reservés au milieu de la prévarication presque générale.

Dieu s'étoit reservés.

XIV.

Le Pape Benoît XII. se déclara hautement contre les désordres qui regnoient par-tout. Il emploia son autorité à les corriger, & à recueillir les débris de l'ancienne discipline. Quelle consolation pour les gens de bien de voir sur le S. Siége un homme éclairé, qui

Papes qui travaillent à remédier aux maux de l'Eglise.

avoit toujours mené une vie édifiante, & qui dans les divers états où il avoit vécu, avoit montré du zéle contre les abus. Il étendit sur les églises les plus éloignées sa sollicitude Pastorale, & pressa vivement les Evêques de s'appliquer à la correction des mœurs, en commençant la réforme par leur propre maison. Il n'épargna pas la Cour de Rome, & entreprit d'en bannir le vice dominant qui étoit la simonie. Il ne crut pas devoir suivre les engagemens de son prédécesseur Jean XXII. ni soutenir l'opinion erronée que Jean s'étoit efforcé d'établir. Il eut même le courage de la rejetter formellement, & de publier une Bulle par laquelle il s'attachoit à la doctrine qu'enseignoit l'Ecole de Paris avec toute l'Eglise sur la vision béatifique. Il désiroit de rétablir dans les monasteres & dans les Chapitres une exacte régularité. En remarquant le bien que fit Benoît XII. nous ne prétendons pas dire que ce Pape fût sans défaut. Il auroit pu se dispenser de bâtir à Avignon un magnifique Palais. Il n'en auroit eu ni la volonté ni le loisir, s'il eût bien senti tout ce que demandoit de lui la place qu'il occupoit, & s'il eût connu l'étendue des maux dont l'Eglise étoit accablée. Benoît XII. avoit des qualités très-estimables; mais il étoit bien différent de S. Grégoire. Aussi ne sommes-nous plus dans ces heureux siécles, où Dieu se plaisoit de temps en temps à mettre en spectacle dans son Eglise des objets parfaits.

Cette réflexion doit aussi avoir lieu à l'égard d'Urbain VI. qui paroît même inférieur à Benoît XII. Dans de meilleurs temps, & s'il eut été secondé, il auroit fait beaucoup plus de bien qu'il n'en fit, & auroit rendu à l'Egli-

sé de plus importans services. Il ne se seroit point amusé à bâtir continuellement des édifices matériels. Les besoins spirituels de l'Eglise auroient été une matiere plus que suffisante pour remplir ses soins & ses sollicitudes. Ce défaut ne doit pas nous rendre distraits à l'égard de ses bonnes qualités. Il étoit ennemi déclaré du déréglement & des désordres. Il exerça son zéle particulierement contre ceux du Clergé, contre l'usure & la simonie, & il condamnoit hautement la pluralité des bénéfices. Il désiroit de bannir l'ignorance, & tâchoit d'animer les études. Il entretenoit un très-grand nombre d'étudians en diverses Universités, & fournissoit des livres à ceux qui n'en pouvoient acheter. Il aimoit les pauvres, & leur donnoit des marques d'une tendre affection. Il étoit si éloigné de se croire infaillible, qu'il déclara en recevant les Sacremens à la mort, que s'il avoit enseigné quelque chose de contraire à la doctrine orthodoxe, il le retractoit & se soumettoit à la correction de l'Eglise.

XV.

Zéle de l'Université de Paris.

L'Université de Paris rendit à la Religion des services importans pendant le malheureux schisme qui déchiroit l'Eglise. Elle signala son zéle en plusieurs occasions, & emploia pour les intérêts de Dieu le crédit qu'elle s'étoit acquis par le grand nombre d'excellents sujets qu'elle avoit produits. Elle fut l'objet de la haine des Papes qui ne cherchoient qu'à perpétuer le schisme; mais leurs menaces ni leurs anathêmes ne l'empêcherent pas de continuer de travailler à la paix de l'Eglise. Elle se mit à l'abri des Bulles fulminantes de

noît XIII. en publiant un acte d'Appel, qu'elle soutint par un nouveau, quand on se fut efforcé de donner atteinte au premier. Rien n'étoit capable de rallentir son zéle. Les obstacles qu'il trouvoit, ne servoient qu'à l'enflammer davantage. Tous les membres qui composoient ce respectable corps, concouroient à l'envi à donner des preuves de leur amour sincere pour l'Eglise, dont les affaires les touchoient plus que tout autre objet.

Efforts du Clergé de France pour donner la paix à l'Eglise.

Le Clergé de France seconda les efforts de l'Université, & se donna de grands mouvemens pour éteindre le feu du schisme qui causoit tant de ravage. Plusieurs Rois, Princes & Cardinaux furent sensibles à l'état de l'Eglise, & profiterent des avis salutaires des hommes savans & animés de l'Esprit de Dieu.

Vertus du Roi Charles V.

On tint en France des assemblées célébres, dans lesquelles on prenoit des mesures pour délivrer l'Eglise du triste état où elle étoit. Quelle gloire pour la France d'avoir donné l'exemple aux autres Etats Chrétiens, & d'avoir été la source du bien que Dieu opposa à tant de maux produits par le schisme! Ce Roiaume eut aussi la gloire de posséder le Prince le plus accompli qui ait vécu dans le quatorziéme siécle. Charles V. mérita le titre de Sage, parce que la sagesse & la prudence étoient son véritable caractere. Il réunissoit toutes les vertus qui font les grands Rois, & les Rois Chrétiens. Dieu récompensa son amour pour la Religion, en bénissant ses armes & toutes ses entreprises. Il aimoit la science, & s'appliquoit à la lecture des bons livres. Il avoit une maxime qu'il mettoit en pratique, & qui seule suffiroit pour donner la plus haute idée de ce Prince. Tant qu'on honorera la sa-

geſſe en France, diſoit-il ſouvent, l'Etat ſera heureux; au lieu que tout ira en dépériſſant, quand le mérite demeurera dans l'oubli. La mort de ce Roi ſi ſage fut digne de la vie qu'il avoit menée. On ſe rappelle la précaution qu'il prit de déclarer par un acte authentique, que s'il s'étoit trompé en s'attachant au Pape Clément VII. c'étoit par ignorance, & qu'il proteſtoit vouloir s'en tenir à la déciſion de l'Egliſe univerſelle, pour n'avoir rien à ſe reprocher devant Dieu.

XVI.

Grands exemples de charité.

La peſte qui d'Italie paſſa dans tous les Roiaumes Chrétiens, donna lieu à de grands exemples de charité. On vit ſur-tout en France un grand nombre de Religieux, donner leur vie pour aſſiſter les malades. Les meilleurs ſujets furent emportés, & pluſieurs Communautés devinrent preſque déſertes. Mais l'Egliſe ne poſſede jamais ſes enfans plus ſûrement, que quand elle a la conſolation de les voir mourir pour leurs freres. Les Religieuſes de l'Hôtel-Dieu de Paris ſe diſtinguerent auſſi dans cette calamité, en ſervant les malades avec beaucoup de zéle.

Ferveur de quelques nouveaux Ordres religieux.

L'Ordre du Mont Olivet, & la Congrégation des Jeſuates qui ſe ſont formés en Italie dans le quatorziéme ſiécle, nous ont préſenté des objets conſolans. On voioit des hommes occupés ſérieuſement de leur ſalut, & qui prenoient toute ſorte de moiens pour ſe garantir des piéges que le démon dreſſoit par-tout. On cria d'abord à la nouveauté & à la ſingularité, en voiant pluſieurs perſonnes ſe réunir pour faire pénitence & mener une vie réguliere. Nous n'avions point encore apperçu ce

mal dans l'Eglise. Les méchans commencérent alors à accuser d'héréſie ceux qui vouloient s'éloigner de la corruption du ſiécle, & obſerver les regles de l'Evangile. Mais les Papes firent interroger ces Chrétiens édifians ſur les vérités enſeignées dans l'Egliſe ; & s'étant convaincus qu'ils n'étoient attachés à aucune erreur, ils prirent hautement leur défenſe, & fermerent la bouche à leurs calomniateurs qui les décrioient comme formant une ſecte dangereuſe. L'innocence opprimée pouvoit donc faire entendre ſa voix, & obtenir juſtice de ceux qui par état ſont obligés de s'oppoſer au mal & de favoriſer le bien.

Zéle de l'Empereur Charles IV.

En Allemagne l'Empereur Charles IV. voiant que le Pape Innocent VI. n'avoit de zéle que pour tirer de l'argent du Clergé, ſans être touché du déréglement où il vivoit, s'appliqua lui-même à arrêter le cours des principaux déſordres. Ce Prince écrivit dans toutes les Provinces pour exhorter les Prélats à ſe réformer & à rétablir la diſcipline.

Biens en Pologne.

Les grands Seigneurs de Pologne bien loin de flatter le Roi Caſimir III. dans ſon libertinage, lui donnerent des avis ſalutaires, & lui firent de reſpectueuſes remontrances, pour l'engager à faire ceſſer le ſcandale qui déshonoroit le Chriſtianiſme & affligeoit ſon peuple. Voiant leurs avis ſans effet, ils s'adreſſerent au Pape & en obtinrent une ſentence qui ordonnoit au Roi de ſe contenter de ſa femme légitime. Le Prince irrité ſe porta d'abord à quelques excès. Mais il fut enſuite touché des fléaux dont Dieu frappoit ſon Roiaume, & il édifia par ſa converſion l'Egliſe qu'il avoit affligée par ſon incontinence. Le Roi Jagellon embraſſa le Chriſtianiſme avec ſes freres &

pluſieurs Seigneurs. Il s'appliqua à inſtruire ſes ſujets & à les rendre Chrétiens. Son zéle pour la propagation de la foi étoit trés-ardent, & il voulut bien ſe mettre lui-même à la tête des Miſſionnaires, & faire uſage de ſon autorité & de ſes richeſſes pour faciliter cette œuvre ſi importante.

XVII.

La Bretagne poſſéda en la perſonne de ſaint Ive un homme digne des plus beaux ſiécles de l'Egliſe. Il fut dans ſa jeuneſſe un modele parfait pour les jeunes gens qui s'appliquent à l'étude. Il faiſoit beaucoup plus de cas de la piété que de la ſcience, & il ne négligeoit rien pour conſerver le précieux tréſor de l'innocence. La mortification de tous ſes ſens, une vigilance infatigable ſur les objets extérieurs & ſur les penſées intérieures, une priere continuelle, un parfait éloignement de toute diſſipation, étoient les principaux moiens qu'il emploioit contre les ennemis de ſon ſalut. Quoiqu'il eût toutes les qualités requiſes pour les ſaints Ordres, il fallut lui faire violence pour l'y élever. Dans les différentes fonctions dont il fut chargé, il fit paroître un zéle & une prudence admirable. Il ſemble que Dieu ait voulu peindre dans ce ſaint homme un portrait accompli pour les paſteurs du ſecond Ordre, qui commençoient dès-lors à porter ſeuls le poids du jour & de la chaleur, à meſure que les Evêques négligeoient d'exercer par eux-mêmes le ſaint miniſtere. Ce que nous avons rapporté de ſa vie, juſtifie aſſez l'idée que nous en donnons ici.

Pluſieurs Saints d'un mérite extraordinaire.

S. Elzéar & ſainte Delphine peuvent être regardés comme un autre chef-d'œuvre de la

grace. Qu'il est beau de voir un Seigneur si distingué dans le monde, donner dès sa jeunesse des marques de la plus sublime vertu, & faire jusqu'à sa mort de continuels progrès dans la justice! Son épouse bien loin de l'affoiblir dans le généreux dessein qu'il eut de ne vivre que pour Dieu, l'y exhorta puissamment, & ne marcha pas avec moins d'ardeur que lui dans la voie de la plus haute perfection. Leur maison étoit plutôt un monastere qu'un château de Seigneur. Il semble que l'Esprit de Dieu qui s'étoit retiré de la plûpart des Communautés Religieuses, ait pris plaisir à faire éclater les merveilles de sa puissance dans la Cour d'Elzéar. Un si beau modele fut bientôt enlevé au monde, qui n'en étoit pas digne. Ce Seigneur si Chrétien mourut à vingt-huit ans, étant déja parvenu au comble de la vertu.

Le B. Pierre de Luxembourg qui mourut à l'âge de dix-huit ans, reçut de Dieu des dispositions admirables. Elles suppléerent à l'ignorance de ses guides, qui le conduisirent fort mal, en le chargeant de dignités ecclésiastiques avant qu'il fût en âge d'en remplir les devoirs. Son humilité étoit profonde, ses austérités extraordinaires, ses aumônes immenses. Ce jeune Prince avoit une si grande délicatesse de conscience, que l'ombre même du péché le faisoit trembler.

Sainte Elizabeth de Portugal fit dès son enfance ses délices du saint exercice de la priere. Tout ce qui pouvoit affoiblir en elle la pureté & l'innocence, lui faisoit horreur. Elle n'eut que du mépris pour les vains ajustemens, & pour les plaisirs, même les plus légitimes. Le Roi d'Arragon son pere attribuoit à la fe-

blime vertu de cette jeune Princesse, le bon état où se trouvoient les affaires de son Roiaume. De si heureux commencemens furent suivis d'une infinité de bonnes œuvres qu'elle fit étant devenue Reine de Portugal. Dieu voulut mettre en spectacle un exemple de vertu si accompli. Elle crut qu'elle n'étoit sur le trône que pour rendre honorable la piété. Elle montroit par toutes ses actions, qu'elle étoit la mere des pauvres, la tutrice des orphelins, & le refuge de tous les misérables. Dieu se servit de cette Sainte pour établir la paix entre les Princes Chrétiens. Il la glorifia à proportion qu'elle s'efforçoit de s'abaisser, & rendit son nom célébre après sa mort par plusieurs miracles qu'il accorda à son intercession. Sainte Brigide de Suede & sainte Catherine de Sienne se rendirent aussi recommandables par leur pénitence, & leur zéle pour les intérêts de la Religion.

XVIII.

Conciles fréquens. Zéle de quelques Evêques contre les abus.

On tint dans le quatorziéme siécle un grand nombre de Conciles, pour remédier aux maux de l'Eglise. On continuoit toujours de se plaindre hautement des abus & des désordres. Ceux qui élevoient leur voix avec le plus de force, étoient écoutés, & on ne leur en faisoit point un crime. Le Lecteur se rappelle ces beaux Mémoires qui furent dressés pour le Concile de Vienne. On n'y dissimule point les atteintes mortelles données à la discipline, & les divers scandales dont l'Eglise gémissoit. On montre la source du mal, qui est la facilité avec laquelle on éleve au Sacerdoce les sujets les plus indignes. On insiste sur la vie déréglée des bénéficiers, & sur tous les maux

qui en sont la suite. On propose les vrais remedes, qui sont l'étude de l'Antiquité, la tenue des Conciles, l'observation des Canons. On fait sentir l'absolue nécessité d'une réforme générale, en commençant par la Cour de Rome. On prouve combien il est important de bannir l'ignorance, & de répandre partout la lumiere. Ces excellens Mémoires furent composés par des Evêques, qui ne pouvoient donner une plus grande preuve de leur zéle, de leur sagesse, & de leur amour pour l'Eglise.

Fin du quatorziéme siécle & du sixiéme Volume.

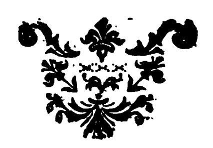


TABLE DES MATIERES

Contenues dans le sixiéme Volume.

A.

B.

C.

G.

H.

L.

N.

O.

P.

V.

Fin de la Table des Matieres.





des. *p.* 85. *lig.* 19. *lis.* Gerard. *p*
le. *lis.* la. *p.* 116. *l.* 29. ouvrag
p. 144. *l.* 2. *lis.* convertir. *ibid*
tous. *p.* 164. *l.* 11. *lis.* indigné.
ſatisfactions. *p.* 196. *l.* 8. *lis.* ex
l. 29. *lis.* Ingeburge. *p.* 260.
p. 261. *l.* 12. *lis.* épiſcopal. *p.* 2
Roiaume *mettez deux points. ib*
manqueroit *ne mettez qu'une v*
l. 9. circonſtances *lis.* conteſta
l. 28. le *lis.* ce. *p.* 322. *l.* 7. *lis. ain*
premierement on reſtraigne la pr
qui regarde la puiſſance ſpiritue
ment que l'on reconnoiſſe que ce
doit être en tout reglée par les ſai
330. *l.* 4. de ſes *lis* des. *p.* 369. *l.*
qu'il voulût bien accorder pour
me année le Jubilé que Boniface
établi que pour la centiéme. *p.*
ainſi. Comme le Jubilé de la cinq
née approchoit. *p.* 382. *l.* 25. *lis.*
473. *l.* 36. auront *lis.* aura. *p.* 4
ainſi : mais il ſe contenta pour lo
ce prêtre d'injures. Enſuite. *p.* 5
eſtimable. *p.* 508. *l.* 24. des *li*





